Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, May 27, 2008 (in camera)
Wednesday, May 28, 2008
Thursday, May 29, 2008

Issue No. 13

Eleventh meeting on:

2008-2009 Estimates

and

First, second and third meetings on:

Subject matter of Bill C-50, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 26, 2008 and to enact provisions to preserve the fiscal plan set out in that budget

and

First meeting on:

Supplementary Estimates (A) 2008-2009

INCLUDING:
THE THIRTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(*The Officers and Agents of Parliament created or modified under the Federal Accountability Act*)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 27 mai 2008 (à huis clos)
Le mercredi 28 mai 2008
Le jeudi 29 mai 2008

Fascicule n^{o} 13

Onzième réunion concernant :

Le Budget des dépenses de 2008-2009

et

Première, deuxième et troisième réunions concernant :

La teneur du projet de loi C-50, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 26 février 2008 et édictant des dispositions visant à maintenir le plan financier établi dans le budget

et

Première réunion concernant :

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2008-2009

Y COMPRIS :
LE TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(*Les postes de haut fonctionnaire et d'agent du Parlement créés ou modifiés par la Loi Fédérale sur la responsabilité*)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

45430-45445-45452-45454-45455

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Terry Stratton, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron	* LeBreton, P.C.
Chaput	(or Comeau)
Cowan	Murray, P.C.
De Bané, P.C.	Nancy Ruth
Di Nino	Ringuette
Eggleton, P.C.	
* Hervieux-Payette, P.C.	
(or Tardif)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Dawson substituted for that of the Honourable Senator De Bané, P.C. (*May 27, 2008*).

The name of the Honourable Senator De Bané, P.C. substituted for that of the Honourable Senator Dawson (*May 27, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Terry Stratton

et

Les honorables sénateurs :

Biron	* LeBreton, C.P.
Chaput	(ou Comeau)
Cowan	Murray, C.P.
De Bané, C.P.	Nancy Ruth
Di Nino	Ringuette
Eggleton, C.P.	
* Hervieux-Payette, C.P.	
(ou Tardif)	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Dawson est substitué au nom de l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 27 mai 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur De Bané, C.P., est substitué au nom de l'honorable sénateur Dawson (*le 27 mai 2008*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate,* Thursday, May 15, 2008:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Gustafson that:

That, in accordance with rule 74(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of Bill C-50, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 26, 2008 and to enact provisions to preserve the fiscal plan set out in that budget (*Budget Implementation Act, 2008)*, in advance of the said Bill coming before the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino that:

That the Standing Senate Committee on National Finance have power to sit from Monday, May 26, 2008 to Friday, May 30, 2008, even though the Senate may then be sitting, and that rule 95(4) be suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract form the *Journals of the Senate,* Wednesday, May 14, 2008:

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2009.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 15 mai 2008 :

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Gustafson,

Que, conformément à l'article 74(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-50, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 26 février 2008 et édictant des dispositions visant à maintenir le plan financier établi dans ce budget (*Loi d'exécution du budget de 2008*), avant que ce projet de loi ne soit soumis au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé siéger du lundi 26 mai 2008 au vendredi 30 mai 2008, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application de l'article 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 14 mai 2008 :

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses projetées dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle,

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 27, 2008
(29)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met in camera this day at 9:38 a.m., in room 705, Victoria Building, the deputy chair, the Honourable Terry Stratton, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dawson, Di Nino, Eggleton, P.C., Nancy Ruth and Stratton (5).

In attendance: Guy Beaumier and Jean Dupuis, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 28, 2008, the committee continued its examination of the expenditures set out in the estimates for the fiscal year ending March 31, 2009, with the exception of Parliament Vote 15. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 7.*)

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be authorized to remain in the room during this meeting.

At 9:53 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 27 mai 2008
(29)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 38, dans la salle 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Terry Stratton (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dawson, Di Nino, Eggleton, C.P., Nancy Ruth et Stratton (5).

Également présents : Guy Beaumier et Jean Dupuis, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 février 2008, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, à l'exception du crédit 15 du Parlement. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 7 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu de permettre au personnel de demeurer dans la salle pendant la séance.

À 9 h 53, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier intérimaire du comité,

Denis Robert

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2008
(30)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:05 p.m., in room 160-S, Center Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Day, Di Nino, Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (7).

In attendance: Guy Beaumier and Jean Dupuis, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 15, 2008, the committee began its examination of the subject matter of Bill C-50, An Act to implement certain

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2008
(30)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 5, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Day, Di Nino, Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (7).

Également présents : Guy Beaumier et Jean Dupuis, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mai 2008, le comité commence son examen de la teneur du projet de loi C-50, Loi portant exécution de certaines dispositions

provisions of the budget tabled in Parliament on February 26, 2008 and to enact provisions to preserve the fiscal plan set out in that budget.

WITNESSES:

As individuals:

David Cohen, Immigration Lawyer;

James Bissett.

Chinese Canadian National Council:

Victor Wong, Executive Director.

STATUS NOW! — Campaign in Defence of Undocumented Immigrants:

Naveen P. Mehta, Lawyer, Director, Human Rights, Equity and Diversity.

Canadian Arab Federation:

Khaled Mouammar, President.

Chinese Canadian Community Alliance:

Tom Pang, Acting President.

Canadian Ethnocultural Council:

Peter Ferreira, President.

The chair made an opening statement.

Mr. Cohen, Mr. Bissett, Mr. Wong and Mr. Mehta made statements.

At 2:45 p.m., the committee suspended.

At 3:45 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Mouammar, Mr. Pang and Mr. Ferreira made statements and, together with Mr. Cohen, Mr. Bissett, Mr. Wong and Mr. Mehta, answered questions.

At 5:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

du budget déposé au Parlement le 26 février et édictant des dispositions visant à maintenir le plan financier établi dans ce budget.

TÉMOINS :

À titre personnel :

David Cohan, avocat en droit de l'immigration;

James Bissett.

Conseil national des Canadiens chinois :

Victor Wong, directeur général.

STATUS NOW! — Campaign in Defence of Undocumented Immigrants :

Naveen P. Mehta, avocat, directeur, Droits de la personne, équité et diversité.

Canadian Arab Federation :

Khaled Mouammar, président.

Chinese Canadian Community Alliance :

Tom Pang, président intérimaire.

Conseil ethnoculturel du Canada :

Peter Ferreira, président.

Le président fait une déclaration liminaire.

MM. Cohen, Bissett, Wong et Mehta font des déclarations.

À 14 h 45, la séance est suspendue.

À 15 h 45, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

MM. Mouammar, Pang et Ferreira font des déclarations puis, aidés de MM. Cohen, Bissett, Wong et Mehta, répondent aux questions.

À 17 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier intérimaire du comité,

Gérald Lafrenière

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2008
(31)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:13 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2008
(31)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 13, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (8).

In attendance: Guy Beaumier and Jean Dupuis, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, May 14, 2008, the committee began its examination of the Supplementary Estimates (A), laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2009.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Alister Smith, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Brian Pagan, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division.

The chair made an opening statement.

Mr. Smith made a statement and, together with Mr. Pagan, answered questions.

At 8:03 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (8).

Également présents : Guy Beaumier et Jean Dupuis, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 14 mai 2008, le comité entreprend son examen du Budget supplémentaire des dépenses (A) déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Alister Smith, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et des prévisions de dépenses.

Le président fait une déclaration liminaire.

M. Smith fait une déclaration puis, aidé de M. Pagan, répond aux questions.

À 20 h 3, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière intérimaire du comité,

Shaila Anwar

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Thursday, May 29, 2008
(32)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:05 a.m., in room 160-S, Center Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (9).

In attendance: Guy Beaumier and Jean Dupuis, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 15, 2008, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-50, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament

OTTAWA, le jeudi 29 mai 2008
(32)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 5, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (9).

Également présents : Guy Beaumier et Jean Dupuis, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mai 2008, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-50, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 26 février et

on February 26, 2008 and to enact provisions to preserve the fiscal plan set out in that budget. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 13.*)

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Gérald Lalonde, Director, Tax Legislation Divison, Tax Policy Branch;

Lawrence Purdy, Senior Chief, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Carlos Achadinha, Chief, Sales Tax Division, Alcohol, Tobacco and Excise Legislation, Tax Policy Branch;

Pierre Mercille, Chief, Sales Tax Division, GST Legislation, Tax Policy Branch;

Krista Campbell, Senior Chief, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Elisha Ram, Chief, Microeconomic Policy Analysis, Industry and Knowledge Economy Section, Economic Development and Corporate Finance;

Yves Giroux, Director, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Jeremy Rudin, General Director, Financial Sector Policy Branch, Economic Development and Corporate Finance;

Ross Firla, Economist, Resources, Energy and Environment.

Natural Resources Canada:

Robert Lomas, Special Advisor to the Director General, Minerals, Metals and Materials Policy Branch.

Human Resources and Social Development Canada:

Rosaline Frith, Director General, Canada Student Loans Program;

Louis Beauséjour, Director General, Employment Insurance Policy;

Treasury Board of Canada Secretariat:

Joan Arnold, Senior Director, Insurance Benefits Program Group.

The chair made an opening statement.

Mr. Lalonde, Mr. Achadinha, Mr. Mercille and Ms. Frith made statements and, together with Mr. Purdy, answered questions.

At 10:35 a.m., the committee suspended.

At 10:40 a.m., the committee resumed.

édictant des dispositions visant à maintenir le plan financier établi dans ce budget. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 13 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Gérald Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Lawrence Purdy, chef principal, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Carlos Achadinha, chef, Division de la taxe de vente, Alcool, tabac et législation sur l'accise, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Mercille, chef, Division de la taxe de vente, Législation sur la TPS, Direction de la politique de l'impôt;

Krista Campell, chef principal, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Elisha Ram, chef, Analyse des politiques microéconomiques, Section de l'industrie et de l'économie du savoir, Développement économique et finances intégrées;

Yves Giroux, directeur, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Jeremy Rudin, directeur général, Direction de la politique du secteur financier, Développement économique et finance intégrées;

Ross Firla, économiste, Ressources, énergie et environnement.

Ressources naturelles Canada :

Robert Lomas, conseiller spécial auprès de la directrice générale, Direction de la politique des minéraux, métaux et matériaux.

Ressources humaines et Développement social Canada :

Rosaline Frith, directrice générales, Programme canadien de prêts aux étudiants;

Louis Beauséjour, directeur général, Politique de l'assurance-emploi.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Joan Arnold, directrice principale, Groupe des programmes d'assurance.

Le président fait une déclaration liminaire.

MM. Lalonde, Achadinha et Mercille ainsi que Mme Frith font des déclarations puis, aidés de M. Purdy, répondent aux questions.

À 10 h 35, la séance est suspendue.

À 10 h 40, la séance reprend.

Mr. Beauséjour, Ms. Campbell, Mr. Ram, Mr. Firla, Mr. Giroux, Mr. Rudin, Ms. Arnold and Mr. Lomas made statements and, together with Mr. Lalonde and Ms. Firth, answered questions.

At noon, the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

MM. Beauséjour, Ram, Firla, Giroux, Rudin et Lomas ainsi que Mmes Campbell et Arnold font des déclarations puis répondent aux questions.

À midi, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier intérimaire du comité,

Gérald Lafrenière

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Thursday, May 29, 2008
(31)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1 p.m., in room 160-S, Center Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette and Stratton (9).

In attendance: Guy Beaumier and Jean Dupuis, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 15, 2008, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-50, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 26, 2008 and to enact provisions to preserve the fiscal plan set out in that budget. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 13.*)

WITNESSES:

Conseil national des chômeurs et chômeuses:

Pierre Céré, Spokesperson.

Canadian Institute of Actuaries:

Michel Bédard, Member, Task Force on Financing of Employment Insurance.

Canadian Council of Chief Executives:

David Stewart-Patterson, Executive Vice-President.

Canadian Federation of Independent Business:

Garth Whyte, Vice-President.

United Steelworkers — USW:

Erin Weir, Economist.

OTTAWA, le jeudi 29 mai 2008
(31)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton (9).

Également présents : Guy Beaumier et Jean Dupuis, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mai 2008, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-50, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 26 février 2008 et édictant des dispositions visant à maintenir le plan financier établi dans ce budget. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 13 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Conseil national des chômeurs et chômeuses :

Pierre Céré, porte-parole.

Institut canadien des actuaires :

Michel Bédard, membre, Groupe de travail sur le financement de l'assurance-emploi.

Conseil canadien des chefs d'entreprise :

David Stewart-Patterson, vice-président directeur.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :

Garth Whyte, vice-président.

Métallurgistes unis :

Erin Weir, économiste.

Canadian Restaurant and Food Services Association:

Joyce Reynolds, Executive Vice-President.

Canadian Federation of Students:

Amanda Aziz, National Chairperson.

Gairdner Foundation:

John Dirks, President.

Canadian Alliance of Student Associations:

Zach Churchill, National Director;

Lisa Fry, Policy and Research Officer.

University of British Columbia:

Ron Giammarino, Professor.

The chair made an opening statement.

Mr. Céré, Mr. Bédard, Mr. Stewart-Patterson, Mr. Whyte, Mr. Weir and Ms. Reynolds made statements and answered questions.

At 2:40 p.m., the committee suspended.

At 2:50 p.m., the committee resumed.

Mr. Dirks, Ms. Aziz, Mr. Churchill, Ms. Fry and Mr. Giammarino made statements and answered questions.

At 4:12 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires :

Joyce Reynolds, vice-présidente-directrice générale.

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants :

Amanda Aziz, présidente nationale.

Gairdner Foundation :

John Dirks, président.

Alliance canadienne des associations étudiantes :

Zach Churchill, directeur national;

Lisa Fry, attachée politique et de recherche.

Université de la Colombie-Britannique :

Ron Giammarino, professeur.

Le président fait une déclaration liminaire.

MM. Céré, Bédard, Stewart-Patterson, Whyte et Weir et Mme Reynolds font des déclarations puis répondent aux questions.

À 14 h 40, la séance est suspendue.

À 14 h 50, la séance reprend.

MM. Dirks, Churchill et Giammarino et Mmes Aziz et Fry font des déclarations, puis répondent aux questions.

À 16 h 12, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Les greffiers intérimaires du comité,

Gérald Lafrenière and Shaila Anwar

Acting Clerks of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, May 28, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

Your Committee, to which were referred the 2008-2009 Estimates, has, in obedience to the Order of Reference of Thursday, February 28, 2008, examined the said Estimates and herewith presents its report entitled *The Officers and Agents of Parliament created or modified under the Federal Accountability Act*.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 28 mai 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été référé le Budget des dépenses 2008-2009, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 28 février 2008, examiné ledit Budget et présente ici son rapport intitulé *Les postes de haut fonctionnaire et d'agent du Parlement créés ou modifiés par la Loi fédérale sur la responsabilité*.

Respectueusement soumis,

Le président

JOSEPH A. DAY

Chair

(*Text of the report appears following the evidence*)

(*Le texte du rapport paraît après les témoignages*)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred the subject matter of Bill C-50, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 26, 2008, and to enact provisions to preserve the fiscal plan set out in that budget, met this day at 2:05 p.m. to consider the subject matter of the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I welcome you all to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. My name is Joseph Day, and I represent the Province of New Brunswick. I am honoured to chair this committee.

The committee's field of interest is government spending and operations, including reviewing the activities of officers of Parliament and various other individuals and groups that help parliamentarians hold the government to account.

We conduct this review through the estimate process of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions and through budget implementation acts and other matters referred to this Senate committee.

On May 15, 2008, our committee received authority and direction from the Senate chamber to study the subject matter of Bill C-50, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 26, 2008, and to enact provisions to preserve the fiscal plan set out in that budget. That bill is more commonly referred to as the Budget Implementation Act 2008. We will hear two panels dealing with one aspect of the bill today, and we will continue our study tomorrow and into next week.

I am pleased to welcome as individuals, David Cohen, an immigration lawyer, and James Bissett; Victor Wong, Executive Director, Chinese Canadian National Council; and Naveen Mehta, who is a lawyer and Director of Human Rights Equity and Diversity of STATUS NOW! — Campaign in Defence of Undocumented Immigrants.

I thank you all for coming here to help honourable senators understand this aspect of this large budget implementation bill, Bill C-50. I wonder, Mr. Cohen, if each of you would like to make a short presentation, and then we will have a question and answer period.

Honourable senators, when the bell starts ringing for the vote, which I believe will be at 3:15 p.m., we are close to the chamber so we can continue for five to ten minutes to finish up the line of discussion that we are on. This panel will continue until about 3:20 p.m. or 3:25 p.m.. We will pause to vote and then return for the next panel.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2008

Le Comité permanent des finances nationales, auquel a été renvoyée la teneur du projet de loi C-50, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget, déposé au Parlement le 26 février 2008 et édictant des dispositions visant à maintenir le plan financier établi dans ce budget se réunit aujourd'hui, à 14 h 5, pour étudier la teneur dudit projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour à tous et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Joseph Day, je représente le Nouveau-Brunswick au Sénat, et j'ai l'honneur de présider ce comité.

Le comité s'intéresse aux dépenses et aux opérations du gouvernement, notamment à l'examen des activités des agents du Parlement et des personnes et organismes qui aident les parlementaires à tenir le gouvernement responsable de ses actes.

Nous faisons cela par l'analyse des budgets de dépenses et des fonds mis à la disposition des agents du Parlement pour qu'ils s'acquittent de leurs tâches, ainsi que par l'examen des lois de mise en œuvre du budget et des autres questions renvoyées devant le comité par le Sénat.

Le 15 mai 2008, notre comité s'est vu confier par le Sénat l'étude de la teneur du projet de loi C-50, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 26 février 2008 et édictant des dispositions visant à maintenir le plan financier établi dans ce budget. Ce projet de loi est plus couramment appelé Loi d'exécution du budget de 2008. Nous allons entendre aujourd'hui deux groupes traitant d'un aspect précis du projet de loi, et nous poursuivrons notre étude demain et la semaine prochaine.

Je suis ravi de souhaiter la bienvenue à David Cohen, avocat de l'immigration, et à James Bissett, qui témoignent à titre personnel, à Victor Wong qui est directeur général du Conseil national des Canadiens chinois, et à Naveen Mehta, qui est avocat et directeur, Droits de la personne, équité et diversité de STATUS NOW! — Campaign in Defence of Undocumented Immigrants.

Je vous remercie tous d'être venus aider les honorables sénateurs que nous sommes à comprendre cet aspect de cette longue loi d'exécution du budget, le projet de loi C-50. Je me demande, monsieur Cohen, si chacun de vous pourrait commencer par un bref exposé, et nous passerions ensuite à la période de questions et de réponses.

Honorables sénateurs, lorsque le timbre retentira pour nous appeler à voter, à 15 h 15, je crois, nous pourrons poursuivre nos discussions pendant cinq à dix minutes pour en finir avec le sujet du moment car nous sommes prêts de la salle. Nous pourrons donc poursuivre nos débats jusqu'à 15 h 20 ou 15 h 25, puis nous nous absenterons le temps du vote et reprendrons ensuite nos discussions.

Mr. Cohen, you have the floor.

David Cohen, Immigration Lawyer, as an individual: I appear before you today because of a story that my late grandfather told me when I was young and impressionable. He spoke of how his younger sister fled Poland just ahead of the Nazi occupation and how she managed to secure a residency permit in England valid for one year. My grandfather did everything he possibly could to convince immigration authorities in Ottawa to allow her to join him in Canada. His plea fell on deaf ears. The door to Canada was shut. In the end, his sister was expelled from England back to Poland. She was never heard from again.

The truth be told, we have not always had an immigration policy to be proud of. I have been practicing immigration law for the better part of 30 years, and I state candidly that it was only in 2002, with the introduction of the Immigration and Refugee Protection Act, IRPA, that decisions based on discretion were removed from our immigration selection system, at least with respect to economic immigrants.

IRPA, in its present form, is a fine piece of legislation in which the selection of economic immigrants is based purely on objective criteria. It is based on the fundamental principle that everyone who chooses to submit an application to live in Canada is entitled to fair and equitable consideration.

The government now proposes to amend IRPA. As part of the proposed changes, the Minister of Citizenship and Immigration would have the authority to issue instructions to immigration officers related to the processing of applications — more specifically, instructions as to which type of applications to process quickly, which applications to hold for processing at a later date and, finally, which type of applications to return to sender without any consideration at all.

These amendments, if passed, would change our immigration selection system from one that provides fair consideration to all applications in the order they are received, to a system based upon discretionary selection and outright denial of consideration. This change would expose the immigration system to the type of discretion that IRPA finally eliminated.

Please understand that the issuance of instructions by the minister will not magically change anything. In practice, the minister must delegate the exercise of discretion to immigration officers who will pick and choose the applications to be processed. This practice will unavoidably make Canada's selection system vulnerable to human bias or worse.

The minister states that these amendments are required to streamline and modernize the immigration system. In particular, the government intends to use the amendments to clear out the current backlog, consisting primarily of 600,000 skilled worker applications. In addition, the government contends that the

Monsieur Cohen, la parole est à vous.

David Cohen, avocat en droit de l'immigration, à titre personnel : Je me présente devant vous aujourd'hui en raison d'une histoire que mon défunt grand-père m'a racontée lorsque j'étais encore jeune et impressionnable. Il m'expliqua comment sa jeune sœur était parvenue à fuir la Pologne juste avant l'occupation nazie et à se procurer un permis de résidence en Angleterre, valide pour un an. Mon grand-père a alors tenté tout ce qui était humainement possible pour convaincre les responsables de l'immigration, à Ottawa, de l'autoriser à le rejoindre au Canada. Sa requête a échoué dans des oreilles sourdes. En fait, la porte d'entrée pour le Canada était fermée. À la suite de cet échec, sa sœur fut renvoyée en Pologne. Elle n'a plus jamais donné signe de vie.

Soyons honnêtes, nous n'avons pas toujours eu de raisons d'être fiers de notre politique d'immigration. Je pratique maintenant le droit de l'immigration depuis presque 30 ans et je peux dire candidement que les pouvoirs discrétionnaires et discriminatoires n'ont disparu de notre système d'immigration, pour les travailleurs qualifiés, qu'en 2002 avec l'adoption de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR}.

La LIPR, dans sa formulation actuelle, est un excellent texte de loi. Cela tient au fait que la sélection des immigrants se fait sur des critères purement objectifs. Cette loi repose sur le principe fondamental voulant que toute personne qui présente une demande pour venir vivre au Canada a droit à un traitement juste et équitable.

Le gouvernement est en train de proposer des amendements à la LIPR. Ceux-ci prévoient que la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration aura tout pouvoir pour transmettre aux agents de l'immigration des instructions sur le traitement des dossiers, en particulier, quant aux types de demandes à traiter rapidement, à celles à mettre en attente pour être traitées à une date ultérieure, et finalement sur les types de demandes à rejeter sans aucune considération.

Ces amendements, s'ils sont adoptés, se traduiraient par l'abandon d'un système accordant un traitement juste et équitable à tous les dossiers, dans l'ordre de leur réception, au profit d'un autre reposant sur un mode de sélection discrétionnaire et sans aucune considération. Nous risquerions de voir réapparaître les décisions arbitraires que l'adoption de la LIPR avait fait disparaître.

Vous devez bien comprendre que les choses ne vont pas changer, comme par magie, simplement parce que la ministre pourra dès lors donner ses instructions. Dans la réalité, elle doit déléguer l'exercice de ses pouvoirs discrétionnaires à des agents de l'immigration qui vont choisir les demandes à traiter. Cela créera inévitablement un système de sélection au Canada qui serait vulnérable aux penchants personnels, ou encore pire.

Le ministre déclare que ces amendements sont requis pour rendre plus efficace et pour moderniser le système d'immigration. En particulier, le gouvernement a l'intention d'utiliser les amendements pour gérer l'arriéré des demandes d'immigration, composé pour l'essentiel de 600 000 demandes de travailleurs

amendments are necessary to bring applicants whose skill sets are in high demand in Canada to the front of the immigration queue.

In fact, these amendments are not required to achieve the desired goals. IRPA, in its present form, contains the mechanisms to control the flow of economic immigrants and to bring applicants desired by Canadian employers to the front of the immigration line, and IRPA does it objectively and transparently. Allow me to explain briefly.

The backlog, simply put, exists because the number of new applications received every year is more than the number of visas issued during the year. One of the IRPA regulations now in place foresees this very eventuality. It empowers the minister to set the minimum number of points required to qualify as a skilled worker, keeping in view the number of applications currently processed versus the target number of immigrant visas to be issued. The minister therefore simply may raise the pass mark above the level of 67 points to curtail the number of fresh applications. People can count, and they will not pay $550 in government processing fees only to be refused on the merits of their application.

The minister may also make use, under the current regulations, of what is referred to as restricted occupations.

After conducting the appropriate consultations with provincial governments and other relevant stakeholders, the minister may designate as restricted certain occupations for which there is little demand in Canada and in the Canadian labour market.

Potential applicants with experience in a restricted occupation will receive no points for their work experience, which prevents them from qualifying under the skilled-worker category. Therefore, they will have no incentive to apply. This restriction ensures that Canada selects a higher number of immigrants who meet the immediate labour market needs.

Finally, the present legislation allows for what we call arranged employment in Canada. A genuine job offer from a Canadian employer entitles an applicant to an immediate temporary work permit or accelerated processing of a permanent-resident application. This provision allows the best and brightest to be brought to the head of the queue.

To summarize, IRPA currently provides the mechanisms that permit the government to achieve all its goals; namely, cutting through the existing backlog of skilled-worker cases and prioritizing the processing of applicants whose work experience is in high demand. IRPA is fair and it can work.

I know I have taken up most of my time. I would like an extra two minutes to say a few words about the backlog in general. It is important in understanding the overall amendments.

qualifiés. De plus, le gouvernement prétend que les modifications sont nécessaires pour faire passer sur le haut de la pile les dossiers des candidats dont les compétences sont très recherchées au Canada.

En réalité, ces amendements ne sont pas nécessaires pour atteindre les objectifs visés. Dans sa formulation actuelle, la LIPR comporte les mécanismes nécessaires pour contrôler le flux des immigrants économiques et pour faire passer les candidats recherchés par les employeurs canadiens en tête de liste. La LIPR permet de le faire de façon objective et transparente. Permettez-moi de vous fournir rapidement quelques explications.

En termes simples, cet arriéré des demandes d'immigration existe à cause du nombre de nouvelles demandes reçues chaque année, qui dépasse le nombre de visas émis durant l'année. L'un des règlements d'application de la LIPR prévoit très précisément cette éventualité. Il permet à la ministre de fixer le nombre minimum de points exigés pour accepter un travailleur qualifié, tout en tenant compte du rapport entre le nombre de demandes déjà en cours de traitement et le nombre de visas à émettre. La ministre peut tout simplement augmenter la note de passage qui est actuellement de 67 points. Les travailleurs qualifiés savent calculer et n'acquitteront pas des frais de 550 $ pour voir leurs demandes rejetées au mérite.

Avec le règlement actuel, la ministre peut également recourir à ce qu'on appelle des professions d'accès limité.

Après consultations adéquates avec les gouvernements provinciaux et les autres intervenants, la ministre pourrait désigner certaines professions comme étant d'accès limité, soit celles pour lesquelles la demande est faible sur le marché canadien du travail.

Les demandeurs ayant exercé une profession d'accès limité ne recevraient pas de points au titre de l'expérience, et ne pourraient donc être considérés comme des travailleurs qualifiés lors de l'étude de leur dossier. Rien ne les inciterait donc à présenter des demandes. Cela permettrait au Canada de sélectionner un plus grand nombre d'immigrants répondant aux besoins actuels du marché de travail.

Enfin, la législation en vigueur contient déjà des dispositions sur ce que nous appelons l'« emploi réservé » au Canada. Une offre d'emploi authentique de la part d'un employeur canadien permet au demandeur d'obtenir immédiatement un permis de travail temporaire ou peut permettre d'accélérer le traitement de son dossier de résidence permanente. De cette façon, les meilleurs candidats seraient propulsés en tête de liste.

Pour résumer, dans sa forme actuelle, la LIPR comporte les mécanismes qui permettent au gouvernement d'atteindre tous ses objectifs, soit de réduire l'arriéré actuel de dossiers de travailleurs compétents et de traiter en priorité les dossiers des demandeurs ayant les types d'expérience recherchés. La LIPR est juste et fonctionne bien.

Je sais que j'ai utilisé l'essentiel du temps qui m'était imparti. J'aimerais prendre deux minutes de plus pour vous dire quelques mots de nature générale sur l'arriéré. Il est important de bien comprendre l'ensemble des amendements.

The subject of backlogs is more complicated than meets the eye. The government gives the impression that there is a backlog of a single line of 600,000 skilled-worker applicants stretching as far as the eye can see. In fact, the reality is different. Some visa offices, like the one in New Delhi, have huge backlogs with a five-year wait to be considered for immigration.

Other visa offices, like the one in Buffalo, can process an application to conclusion in well under two years.

The situation is a direct result of the fact that the minister sets yearly targets for visa issuance at each visa office and then assigns the resources necessary to achieve those targets.

Therefore, the total number of pending applications is not the only aspect of the equation to consider. The allocation of resources is an integral part of the problem and the solution.

Perhaps the situation requires a redistribution of resources to the visa offices with the longest processing times instead of giving the minister the power to completely shut the door to Canada.

Once we have a society that selectively can close its doors to applicants, even temporarily, it is not a big step to becoming a society that is comfortable opening its doors only to some but not to others.

Canadians of Chinese, Jewish and Italian descent will not be shocked if that happens.

The Chair: Other questions may arise with respect to this issue of the backlog and the impact this legislation will have on that backlog. We can go into that perhaps if senators are interested.

Mr. Bissett, do you have any further comments to add at this time?

James Bissett, as an individual: Yes, thank you very much, chair. Thank you to members of the committee for allowing me to appear before you.

I believe the proposed changes the government has introduced in this bill are needed, and they are needed to regain control of an immigration flow that is out of control. We face a growing backlog of people who have met all the requirements to come to Canada; they have paid their fees and are waiting in line. Some of them will wait probably up to six years to come here.

The numbers are estimated to be over 950,000, and the department itself estimates that in two years that backlog will have expanded to 1.5 million people. These numbers are enormous. If we add the refugee board's backlog of 62,000, many of whom will eventually become landed immigrants, and the reality that we have around 200,000 temporary workers in Canada — in my view, few of those will return — we are talking about enormous numbers here.

Le problème des arriérés est beaucoup plus compliqué qu'il ne semble à première vue. La proposition du gouvernement donne l'impression que l'arriéré est un fil simple de 600 000 demandes étendu aussi loin que l'on puisse voir. En fait, la réalité est entièrement différente. Certains bureaux des visas, comme celui de New Delhi, ont un arriéré énorme qui se traduit par un délai de cinq ans avant qu'une demande d'immigration soit étudiée.

D'autres bureaux des visas, comme celui de Buffalo, sont en mesure de traiter intégralement les demandes qu'ils reçoivent en un peu moins de deux ans.

Cela tient directement au fait que la ministre fixe le nombre de visas à délivrer par chaque bureau au cours de l'année, et lui attribue ensuite les ressources nécessaires pour atteindre son objectif.

Le nombre total de demandes à l'étude n'est donc pas le seul aspect de l'équation à prendre en compte. La répartition des ressources fait partie intégrante du problème et de la solution.

Il se peut que la situation impose de répartir différemment les ressources aux bureaux des visas prenant le plus de temps pour traiter les demandes au lieu d'accorder à la ministre le pouvoir de fermer complètement la porte d'accès au Canada.

Une fois que vous avez une société qui peut fermer ses portes de façon sélective aux candidats, même temporairement; il n'y a plus qu'un pas à faire pour devenir une société qui n'ouvre plus ses portes qu'à quelques-uns et pas aux autres.

Les Canadiens d'origines chinoise, juive et italienne ne seront pas exagérément surpris si cela se produit.

Le président : Il se peut que l'arriéré, et les effets éventuels de ce projet de loi sur celui-ci, soulèvent d'autres questions. Nous pouvons peut-être en débattre si les sénateurs le souhaitent.

Monsieur Bissett, avez-vous d'autres commentaires à ajouter pour l'instant.

James Bissett, à titre personnel : Merci beaucoup, monsieur le président. Je remercie aussi les membres de ce comité de me permettre de m'adresser à eux.

Je crois que les changements proposés par le gouvernement sont nécessaires pour reprendre le contrôle du flux d'immigration qui nous a échappé. Nous sommes confrontés à un arriéré de plus en plus important de personnes qui ont respecté toutes les exigences pour venir au Canada, qui ont acquitté les frais et qui attendent une réponse. Certains d'entre eux attendront probablement jusqu'à six ans pour venir ici.

On estime actuellement que plus de 950 000 personnes attendent une réponse et le ministère lui-même prévoit que l'arriéré aura, d'ici deux ans, dépassé le nombre de 1,5 million de dossiers. C'est énorme. Si vous y ajoutez l'arriéré de 62 000 dossiers de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, dont beaucoup deviendront éventuellement des immigrants reçus, alors que nous avons environ 200 000 travailleurs temporaires au Canada, et à mon avis peu d'entre eux retourneront dans leur pays d'origine, nous parlons donc ici de nombres énormes.

The system must be fixed because it is unfair to people. These are not only numbers; they are people. People are waiting sometimes years to join their families here or to come to jobs that have been promised to them.

The system must be fixed, and the government has chosen this method of fixing it. There may be other issues, but this one is critical. It must be fixed and fixed quickly.

The problem stems from the 2001 immigration act that was passed; the IRPA, as it is called. It was a fine immigration act in many ways, but it missed an essential element. That is, it did not contain within it any mechanism for controlling the numbers. That is the problem. Anyone who meets the selection criterion shall be accepted. The problem is, of course, there are many more millions of young people, particularly in Asia — India and China — where universities are producing thousands of young, bright people who can easily meet our selection criteria and are anxious to come here. If we do not do something to stop the flow, the backlog will continue to increase.

The Liberal government passed the act in 2001, and within a year they realized they were in deep trouble because the backlog was building up. Far too many people were meeting the selection criteria. They tried to fix the system by raising the pass mark of those who had already qualified. Of course, that was declared by the courts to be unfair and ultra vires.

Nothing has been done since that time. In the meantime, of course, the backlogs have reached almost one million people. The backlog will continue to grow, because this Conservative government's minister has announced that in 2009 the target will be 265,000 new immigrants, not including the backlog.

The reality is, we cannot continue to accept all those who simply meet the selection criteria. We must have some mechanism of controlling the flow and managing it so we can turn the tap on and off when we feel it is necessary to do so.

I see no suggestion anywhere in this regulation that the minister will have the discretion to keep people out and close the door. It will be done as it normally is; by regulation change. The regulation change will be published in the *Canada Gazette*, the change will be discussed before parliamentary committees and it will be discussed with immigrant ethnic groups and others, as is being done at the moment, I understand.

There has been much speculation about this bill and whether there is a hidden agenda here. One group of lawyers appearing before the House of Commons standing committee said the bureaucrats in the department and their lust for power are behind this Machiavellian bill. Most of those charges are sheer nonsense. A critical situation faces Canada, and we must do something about it.

Le système doit être corrigé parce qu'il est injuste pour les gens. Il ne s'agit pas seulement de chiffres, mais bien de gens. Les gens attendent parfois des années pour rejoindre leurs familles ici ou pour venir occuper des emplois qui leur ont été promis.

Le système doit être corrigé et le gouvernement a choisi la façon de le faire. Il peut y avoir d'autres problèmes, mais celui-ci est primordial. Il faut corriger le système et le faire rapidement.

Le système découle de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'immigration de 2001, la LIPR comme on l'appelle. Par de nombreux aspects, c'était une excellente loi, mais elle a négligé un élément essentiel. Elle ne comporte en effet aucun mécanisme pour contrôler les quantités. C'est là le problème. Toute personne respectant les critères de sélection est acceptée. Le problème est, bien sûr, qu'il y a encore des millions de personnes jeunes, en particulier en Asie, et plus précisément en Inde et en Chine, où les universités forment des milliers de jeunes gens brillants qui peuvent facilement respecter nos critères de sélection et qui sont très désireux de venir ici. Si nous ne faisons rien pour interrompre le flux, l'arriéré ne va cesser d'augmenter.

Le gouvernement libéral a adopté cette loi en 2001, et il a dû réaliser dans l'année qui a suivi qu'il était confronté à un problème sérieux parce que l'arriéré ne cessait d'augmenter. Beaucoup trop de gens respectaient les critères de sélection. Ils ont tenté de corriger le système en relevant la note de passage des personnes qui avaient déjà été considérées comme admissibles. Bien évidemment, les tribunaux ont déclaré que cela était injuste et ultra vires.

Rien n'a été fait depuis cette époque. Dans l'intervalle, bien évidemment, l'arriéré a presque atteint un million de dossiers. Il va continuer à augmenter parce que la ministre de ce gouvernement conservateur a annoncé que, en 2009, l'objectif serait fixé à 265 000 nouveaux immigrants, sans tenir compte de l'arriéré.

Dans les faits, nous ne pouvons tout simplement pas continuer à accepter toutes les personnes qui respectent les critères de sélection. Nous devons nous doter d'un mécanisme pour contrôler ce flux et le gérer afin d'être en mesure d'ouvrir et de fermer le robinet quand cela nous paraît nécessaire.

Rien dans le texte que nous avons sous les yeux ne laisse entendre que la ministre aura le pouvoir discrétionnaire d'ouvrir et de fermer la porte donnant aux gens accès au Canada. Il faudra, comme à l'habitude, procéder par règlement. Les modifications apportées au règlement seront publiées dans la *Gazette du Canada*, feront l'objet de discussions devant les comités parlementaires ainsi qu'avec les groupes ethniques d'immigrants et d'autres, comme cela se passe actuellement, si je comprends bien.

Ce projet de loi a donné lieu à beaucoup de spéculations et les gens se sont demandé s'il cache quelque chose. Un groupe d'avocats qui a comparu devant le pendant de votre comité à la Chambre des communes a déclaré que ce projet de loi machiavélique sent l'influence des fonctionnaires et de leur désir de pouvoir. La plupart de ces attaques sont absurdes. Le Canada est confronté à une situation critique et nous devons faire quelque chose pour la régler.

It has been tackled before. It was declared illegal. This time, I think it must go through or this immigration system that Canadians have been so proud of — and so many countries around the world have emulated — will turn into a fiasco. We do not have much time to change this system.

The minister has assured Parliament and the House of Commons that these changes will not affect the backlog directly. She will try to do that with a budgetary increase of $1.8 million over a period of years to increase staff and tackle the backlog problem. However, something must be done to enable the government to manage the incoming flow or the backlog will become larger and people will suffer.

Senator Di Nino: Chair, you introduced Mr. Bissett as an individual. It may be useful for us to know who he is, what his background is and why he is here. If we do not have that information, perhaps he can tell us.

The Chair: Mr. Bissett, would you like to give us some of your background?

Mr. Bissett: I am a former diplomat. I was a Canadian Ambassador in Yugoslavia, Bulgaria and Albania and High Commissioner to Trinidad and Tobago. I spent 36 years in the public service, and much of that time was dealing with immigration and refugee issues. From 1985 to 1990, I was the head of the Canadian immigration service. I also worked for an organization called the International Organization for Migration, headquartered in Geneva. I was their chief of mission from 1992 to 1997 in Moscow. Most of my career has been dedicated to immigration and refugee issues.

The Chair: Thank you for that impressive background. I think that is helpful, Senator Di Nino.

For the record, Mr. Bissett, are you here today, though, as an individual not representing any particular organization or group?

Mr. Bissett: I am here as an individual, definitely.

The Chair: Thank you. I had that part right.

Next, I will reintroduce Victor Wong with the Chinese Canadian National Council.

Victor Wong, Executive Director, Chinese Canadian National Council: Mr. Chair and honourable senators, thank you for welcoming us today. I represent the Chinese Canadian National Council, which was founded 28 years ago. We are a national non-profit organization with 27 chapters across Canada. Our mandate is to promote the equality rights and full participation of our community members in all aspects of Canadian society.

Il y a eu une tentative auparavant, mais elle a été déclarée illégale. Cette fois, je crois que la réforme doit aller de l'avant où ce système d'immigration, dont les Canadiens sont si fiers et qui a été copié par tant de pays à travers le monde, va devenir un fiasco. Nous ne disposons pas de beaucoup de temps pour modifier ce système.

La ministre a déclaré au Parlement et à la Chambre des communes que ces modifications n'auront pas de répercussions directes sur l'arriéré. Elle tentera de s'attaquer à celui-ci avec une hausse de son budget de 1,8 million de dollars étalés sur quelques années, qui devrait lui permettre d'accroître l'effectif du ministère et de s'attaquer à l'arriéré. Il faut toutefois faire quelque chose pour permettre au gouvernement de gérer le flux des nouveaux demandeurs ou l'arriéré va encore augmenter et les gens en souffriront.

Le sénateur Di Nino : Monsieur le président, vous avez présenté M. Bissett comme témoignant à titre personnel. Il pourrait être utile pour nous de savoir qui il est, quels sont ses antécédents et pourquoi il est ici. Si nous n'avons pas ces détails, il peut peut-être nous les donner.

Le président : Monsieur Bissett, pouvez-vous nous dire rapidement qui vous êtes?

M. Bissett : Je suis un ancien diplomate. J'ai été ambassadeur du Canada en Yougoslavie, en Bulgarie et en Albanie et Haut commissaire à Trinidad-et-Tobago. J'ai passé 36 ans dans la fonction publique, dont une grande partie à m'occuper d'immigration et de réfugiés. Entre 1985 et 1990, j'étais le responsable du Service canadien d'immigration. J'ai également travaillé pour un organisme appelé Organisation internationale pour les migrations, qui a son siège à Genève. J'étais son chef de mission à Moscou de 1992 à 1997. J'ai consacré l'essentiel de ma carrière aux questions d'immigration et de réfugiés.

Le président : Je vous remercie, c'est une expérience impressionnante. Le sénateur Di Nino avait raison, c'est une information utile.

Précisons toutefois, pour que cela figure au procès-verbal, que vous êtes ici aujourd'hui, monsieur Bissett, à titre personnel sans représenter un organisme ou un groupe particulier.

M. Bissett : Je suis ici à titre personnel, sans l'ombre d'un doute.

Le président : Je vous remercie. J'avais au moins raison sur ce point.

Maintenant, je vous présente à nouveau Victor Wong du Conseil national des canadiens chinois.

Victor Wong, directeur général, Conseil national des Canadiens chinois : Monsieur le président et honorables sénateurs, je vous remercie de nous accueillir aujourd'hui. Je représente le Conseil national des Canadiens chinois, qui a été mis sur pied il y a 28 ans. Nous sommes un organisme national et sans but lucratif comptant 27 chapitres à travers le pays. Notre mandat est de promouvoir l'égalité des droits et la pleine participation des

With me are my colleagues from Montreal, Alice Choy and Danny Mah from the Association for Business and Community Development.

We believe that legislation and public policies must reflect the democratic, humanitarian and social justice values commonly shared by Canadians. Such policies should enhance the ability of everyone, including newcomers, to make an important contribution to the future of this country.

According to the 2006 census, more than 1.3 million Chinese Canadians live in Canada. We are the second largest racial community in Canada.

The Chinese Canadian community is a diverse community with a rich, though sometimes tragic, history spanning 150 years in this country. Our community was subjected to the racist legislation in the form of the Chinese Head Tax, the Newfoundland Head Tax and the Chinese Exclusion Act. The community was also subjected to various exclusionary policies, programs and practices at the local level.

My own grandfather paid the head tax. He spent 60 years to unite his family in Canada. I am his first Canadian-born descendant.

It is this direct experience with exclusionary immigration legislation experienced by many of our community members that guides us in formulating our analysis.

We must recognize that immigration is integral to nation building. Prime Minister Stephen Harper recently stated that the government favours "an aggressive immigration policy."

We need to be visionary as opposed to applying a just-in-time business model. Immigration is not about filling regional labour market shortages and Citizenship and Immigration Canada is not a temp agency. We should be building an inclusive nation of active citizens.

We have three recommendations.

First, we need a comprehensive immigration plan, one that offers a clear path to legal status and citizenship. We know that Canada's population is aging. More workers are retiring as the baby boomers start to turn 65 years of age beginning in 2011.

The birthrate is low. With the right vision, we can develop the proper plan based on an aggressive immigration policy. The proposed immigration changes in Bill C-50 are not the answer.

When these proposed changes were first introduced in March of this year, Minister for Citizenship and Immigration, Diane Finley, said that they were needed to address the backlog

membres de notre collectivité à tous les aspects de la société canadienne. Je suis accompagné de mes collègues de Montréal, Alice Choy et Danny Mah, de l'Association for Business and Community Development.

Nous sommes d'avis que la législation et les politiques publiques doivent traduire les valeurs démocratiques, humanitaires et de justice sociale couramment partagées par les Canadiens. De telles politiques doivent améliorer la capacité de tous, y compris des nouveaux venus, à contribuer de façon importante à l'avenir de ce pays.

D'après les données du recensement de 2006, plus de 1,3 million de Canadiens chinois vivent au Canada. Nous sommes la seconde communauté raciale en importance au pays.

La collectivité canadienne chinoise en est une qui est diversifiée, qui a un passé riche, même s'il a parfois été tragique, qui s'étend sur 150 ans d'histoire de ce pays. Elle a fait l'objet de toute une série de lois racistes qui se sont traduites par l'imposition d'une taxe d'entrée aux Chinois, d'une taxe d'entrée à Terre-Neuve et par la Chinese Exclusion Act. La collectivité a également été visée au niveau local par tout un ensemble de politiques, de programmes et de pratiques d'exclusion.

Mon grand-père a acquitté la taxe d'entrée. Il a consacré 60 ans de sa vie à réunir sa famille au Canada. Je suis son premier descendant né au Canada.

C'est l'expérience directe que nombre des membres de notre collectivité ont des législations d'exclusion en matière d'immigration qui nous guide dans notre analyse.

Nous devons reconnaître que l'immigration fait partie intégrante de l'édification d'une nation. Le premier ministre Stephen Harper a déclaré récemment que le gouvernement est en faveur d'une politique d'immigration agressive.

Nous devons adopter une approche visionnaire au lieu de nous contenter de gérer les questions au jour le jour. L'immigration n'a pas pour vocation de combler les pénuries sur les marchés régionaux du travail et Citoyenneté et Immigration Canada n'est pas une agence de placement. Nous devrions nous efforcer d'édifier une nation inclusive de citoyens actifs.

Nous avons trois recommandations.

Nous devons d'abord nous doter d'un plan d'ensemble en matière d'immigration, proposant un cheminement clair pour obtenir un statut juridique et la citoyenneté. Nous savons que la population du Canada vieillit. Le nombre de travailleurs prenant leur retraite augmente alors que les membres de la génération du baby-boom commenceront à franchir le cap des 65 ans en 2011.

Le taux de natalité est faible. Avec la vision qui convient, nous pourrons élaborer un plan adapté en nous appuyant sur une politique d'immigration agressive. Les modifications proposées en matière d'immigration dans le projet de loi C-50 ne sont pas la réponse à ce problème.

Lorsqu'elle a présenté pour la première fois les modifications qu'elle proposait en mars de cette année, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Diane Finley, a déclaré qu'elles

in applications. However, these proposed changes in Bill C-50 apply to applications received on or after February 27, 2008 and not to the existing backlog of applications.

The government suggested that these changes will help to process applications more quickly. However, over the last three years, Canada has essentially met its immigration target range. We have received an average of 250,000 immigrants every year: 236,689 in 2007; 251,649 in 2006; and 262,236 in 2005. These applications were processed with the existing complement of staff resources. In other words, we are already at our capacity.

Even if Canada is more productive and is able to process our target of 250,000 immigrants within nine months, for example, we would need to stop because we have already met the immigration target. Therefore, we conclude that we cannot reduce the backlog unless we increase the immigration target range.

Second, we recommend that the current immigration target range for Canada of 240,000 to 265,000 be increased to 300,000 to 330,000. This new target is approximately 1 per cent of the Canadian population, which would address this backlog.

We know that over the last few weeks, you have seen community and labour groups vigorously oppose Bill C-50. The proposed immigration changes would grant sweeping powers to the minister and her designates. It would restrict some humanitarian and compassionate grounds applications. It would allow the minister to adjust certain immigration categories, such as the skilled immigrants, family class refugees, et cetera. Therefore, communities are rightly concerned that the government could reduce numbers in the family class.

The immigration minister recently mentioned that these changes are needed to fast-track certain professions. She cited the example of doctors. We know that Alberta, for example, needs another 1,000 doctors. However, there are thousands of foreign-trained doctors already living in Canada. They cannot practice in their field, even though they have re-written and passed their exams. Instead, they must compete for a limited number of residencies.

Bill C-50 will not address the plight of these foreign-trained doctors. Without a comprehensive strategy that would include the participation of the provinces, health authorities, universities and professional bodies, we will only end up with an increasing backlog of foreign-trained doctors living in Canada.

This lack of transparency with Bill C-50 has created this climate of mistrust. The immigration department has had weeks to table a revised immigration plan to allow us to analyze the impact of these changes.

étaient nécessaires pour s'attaquer à l'arriéré des demandes. Toutefois, les modifications proposées dans le projet de loi C-50 ne touchent que les demandes reçues à compter du 27 février 2008 et sont sans effet sur l'arriéré actuel des demandes.

Le gouvernement laisse entendre que ces modifications aideront à traiter plus rapidement les demandes. Toutefois, au cours des trois dernières années, le Canada a pour l'essentiel atteint son objectif en matière d'immigration. Nous avons reçu, en moyenne, 250 000 immigrants par année. Ils étaient 236 689 en 2007; 251 649 en 2006 et 262 236 en 2005. Ces demandes ont été traitées avec l'effectif actuel. En d'autres termes, nous avons déjà atteint notre capacité.

Même si le Canada est plus productif et parvient à traiter son objectif de 250 000 demandes d'immigration en neuf mois, par exemple, nous devrions nous arrêter au bout de cette période parce que nous aurions déjà atteint l'objectif. Nous en concluons donc que nous ne pourrons pas réduire l'arriéré sans accroître le nombre d'immigrants à accueillir.

Nous recommandons également que l'objectif actuel de 240 000 à 265 000 immigrants au Canada soit porté entre 300 000 et 330 000. Cela représente environ un pour cent de la population canadienne et permettrait de réduire cet arriéré.

Nous savons que, au cours des dernières semaines, vous avez entendu des groupes de la collectivité et de syndicats s'opposer vigoureusement au projet de loi C-50. Les modifications proposées à la législation accorderaient des pouvoirs très étendus à la ministre et aux personnes à qui elle délègue ces pouvoirs. Elles auraient pour effet de limiter le nombre de demandes justifiées par des raisons humanitaires et de compassion. Elles permettraient à la ministre d'ajuster les nombres de demandes relevant de certaines catégories d'immigration, comme celles des travailleurs qualifiés, de la catégorie de la famille, des réfugiés, et cetera. Les collectivités ont donc raison de craindre que le gouvernement réduise le nombre de demandes de la catégorie de la famille.

La ministre de l'Immigration a indiqué récemment que ces modifications sont nécessaires pour permettre de traiter plus rapidement les dossiers de demandeurs appartenant à certaines professions. Elle a donné l'exemple des médecins. Nous savons que l'Alberta, par exemple, a besoin de 1 000 médecins de plus. Il y a toutefois déjà des milliers de médecins formés à l'étranger qui vivent au Canada. Ils ne peuvent exercer dans leur domaine même s'ils ont subi à nouveau les examens et y ont été reçus. Ils doivent se battre pour obtenir l'un des rares postes en résidence.

Le projet de loi C-50 ne va pas résoudre la situation lamentable de ces médecins formés à l'étranger. Sans une stratégie d'ensemble, prévoyant la participation des provinces, des responsables de la santé, des universités et des organismes professionnels, nous ne parviendrons qu'à accroître l'arriéré des dossiers de médecins formés à l'étranger qui vivent au Canada.

Le manque de transparence du projet de loi C-50 a suscité un climat de méfiance. Le ministère de l'Immigration a disposé de plusieurs semaines pour présenter un plan d'immigration révisé qui nous permettrait d'analyser les répercussions de ces changements.

Instead, what has the government done? They have decided to spend $3 million in advertising to promote these immigration changes before they have even been passed into law.

Third, our final recommendation is to request that this committee recommend that the immigration changes in Bill C-50 be withdrawn and that the government, instead, issue a proper discussion paper and organize a national consultation before drafting legislation.

The House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration made this very recommendation last week. There are numerous problems with the immigration system. The new Canadian experience class, which this government has introduced, for example, benefits students and higher-skilled workers. However, it excludes lower-skilled workers, people like my grandfather who came to Canada.

Yes, we do need an aggressive immigration policy. However, we need one that respects human dignity and yields real choices to those who wish to stay in Canada.

The Chair: Thank you, Mr. Wong.

Naveen P. Mehta, Lawyer, Director, Human Rights, Equity and Diversity, STATUS NOW! — Campaign in Defence of Undocumented Immigrants: Thank you to the committee and the chair for allowing me this opportunity to speak.

I am here before you wearing many hats. Hopefully my analysis will entail this, particularly from a labour analysis. In my brief amount of time, I want to paint a vivid picture of what is happening on the ground.

I am here on behalf of the STATUS NOW! — Campaign in Defence of Undocumented Immigrants. Our campaign includes various national, regional and local immigrant refugee organizations, community organizations, trade unions and agencies.

I am also here on behalf of United Food and Commercial Workers, UFCW, Canada, which is a member organization of STATUS NOW! and one of the largest private-sector trade unions in Canada. With almost a quarter of a million members from coast to coast, and almost 1.3 million members across Canada and the United States, there is a UFCW member in every sector of the economy.

I am also here as a lawyer and the Director of Human Rights, Equity and Diversity for the UFCW Canada. I am an activist in the South Asian community, which has ties across the country and is the largest racialized minority community in Canada.

From the perspective of organized labour and working people in this country, and in line with Canadian demographics, a large proportion of our members at UFCW Canada are immigrants or

Au lieu de cela, qu'a fait le gouvernement? Il a décidé de dépenser trois millions de dollars en publicité pour promouvoir ces modifications en matière d'immigration avant même qu'elles n'aient force de loi.

Notre troisième et dernière recommandation consiste à demander à ce comité de recommander le retrait des modifications en matière d'immigration proposées dans le projet de loi C-50, et à demander au gouvernement de publier un document de travail sur le sujet et d'organiser une consultation nationale avant de rédiger un nouveau projet de loi.

Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes a formulé cette recommandation la semaine dernière. Le système d'immigration pose de nombreux problèmes. La nouvelle catégorie canadienne des travailleurs expérimentés, instaurée par ce gouvernement, est à l'avantage des étudiants et des travailleurs hautement compétents. Elle exclut cependant les travailleurs moins compétents, des personnes qui, comme mon grand-père, sont venues au Canada.

Oui, nous avons besoin d'une politique d'immigration agressive. Il faut toutefois qu'elle respecte la dignité humaine et offre des choix réels à ceux qui veulent rester au Canada.

Le président : Je vous remercie, monsieur Wong

Naveen P. Mehta, avocat, directeur, Droits de la personne, équité et diversité, STATUS NOW! — Campaign in Defence of Undocumented Immigrants : Je vous remercie tous, monsieur le président et les membres du comité, de m'offrir l'occasion de m'adresser à vous.

Je suis ici le porte-parole de plusieurs organismes. Fort heureusement, mon analyse va vous le révéler, en particulier quand elle adopte un point de vue syndical. Dans le peu de temps dont je dispose, je tiens à vous décrire clairement ce qui se passe sur le terrain.

Je suis ici au nom de STATUS NOW! — Campaign in Defence of Undocumented Immigrants. Notre campagne regroupe plusieurs organismes nationaux, régionaux et locaux de défense des immigrants et des réfugiés, des organismes communautaires, des syndicats et d'autres organismes.

Je représente également ici l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, les TUAC du Canada, un organisme membre de STATUS NOW! et l'un des plus importants syndicats du secteur privé au Canada. Avec près d'un quart de million de membres d'un océan à l'autre, et près de 1,3 million de membres au Canada et aux États-Unis, il y a un membre des TUAC dans tous les secteurs de l'économie.

Je suis également ici comme avocat et directeur, Droits de la personne, équité et diversité des TUAC du Canada. Je suis également un militant au sein de la collectivité du sud de l'Asie, qui a des liens dans tout le pays et qui est la plus importante minorité du Canada d'un point de vue racial.

Du point de vue des syndicats et des gens qui travaillent dans ce pays, et cela cadre avec les caractéristiques démographiques des Canadiens, une partie importante des membres des TUAC du

second- or third-generation immigrants. The feedback we have received from these members flows along a spectrum. They are anywhere from deeply concerned to shocked and outraged, to disgusted, at the prospect of the proposed amendments to IRPA becoming law.

We know there is good reason for this reaction. The amendments in Bill C-50 to IRPA give unprecedented powers to the Minister of Citizenship and Immigration to control the types of applications it accepts, to impose quotas, to dispose of immigration applications and to facilitate queue jumping. The minister has indicated that she is interested in fulfilling the needs of business. Thus, from my perspective and from the perspective of the UFCW Canada, the de facto decision-makers as to who comes to this country and who stays will apparently be left to the human resources departments of our major corporations.

Bill C-50 through its amendments to IRPA put critical limits on humanitarian and compassionate grounds, which currently are the only channels for many who encounter challenges in the process of family reunification. It gives the minister the power to deny visas to those who meet all the immigration criteria.

Bill C-50 amendments to IRPA further support the current policy shift whereby immigrants increasingly are being understood and treated as economic units to be brought here through temporary visa arrangements instead of through permanent residency programs.

Everyone in this room, with the exception of our sisters and brothers from First Nations, is here as a result of some sort of immigration strategy or immigration regime. Let me be frank: This legislation is clearly about profits before people. It is about ensuring that the average worker in Canada with decent wages is now in a race to the bottom in the competition with poorly paid and frequently abused temporary foreign workers. Who will employers pick: a vocal protector of their own rights who was born here, and who knows one of the official languages or someone who is isolated and who might not know the language?

This legislation is about creating an environment that is detrimental to the vast majority of Canadians. The UFCW Canada has been the voice of farm workers and, particularly, the most vulnerable of those farm workers — temporary migrant farm workers — for over two decades now. Every year, we aid the many of over 20,000 people who are imported to this country, toil in the fields, are crammed into unliveable housing and then discarded when they are spent or no longer needed.

We know first-hand the horrors that are endured by these workers. Through UFCW Canada's eight national farm worker support centres, we have defended the rights of migrant farm

Canada sont des immigrants, selon le cas de première, de seconde ou de troisième génération. Les réactions que nous avons recueillies de ces membres couvrent toute une gamme. Elles vont de l'inquiétude très réelle à l'outrage, en passant par le dégoût, face aux perspectives que laissent entrevoir les amendements proposés à la LIPR par le projet de loi C-50.

Nous savons que ces réactions reposent sur des justifications valides. Les amendements du projet de loi C-50 à la LIPR accordent des pouvoirs sans précédent à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour lui permettre de contrôler les types de demande qu'elle acceptera, pour imposer des quotas, pour rejeter des demandes d'immigration et pour faciliter le traitement privilégié de certaines demandes. La ministre a indiqué qu'elle est désireuse de répondre aux besoins des entreprises. De mon point de vue comme de celui des TUAC, ce seront donc, de facto, les services de ressources humaines de nos grandes entreprises qui pourront décider qui viendra au pays et qui pourra y rester.

Le projet de loi C-50, avec les modifications qu'il apporte à la LIPR, aura pour effet de restreindre de façon importante les dossiers analysés pour des raisons humanitaires et de compassion alors que ces motifs sont actuellement la seule solution disponible pour de nombreuses personnes qui éprouvent des difficultés à réunir leur famille. Les nouvelles dispositions accordent à la ministre le pouvoir de refuser des visas à des personnes qui respectent tous les critères exigés pour immigrer.

Les amendements du projet de loi C-50 à la LIPR renforcent de plus la tendance actuelle voulant que les immigrants soient de plus en plus considérés et traités comme des unités économiques à faire venir au pays au moyen de visas temporaires au lieu de leur offrir des programmes visant la résidence permanente.

Tous dans cette pièce, à l'exception de nos sœurs et de nos frères des Premières nations, sommes ici à la suite d'une forme de stratégie d'immigration ou de régime d'immigration. Permettez-moi d'être franc. Cette législation place nettement les profits avant les personnes. Il s'agit de s'assurer que le travailleur moyen au Canada, qui bénéficie d'une rémunération décente, soit désormais soumis à la concurrence de travailleurs étrangers mal payés, fréquemment abusés et n'étant ici que de façon temporaire. Qui les employeurs vont-ils choisir : un défenseur de ses droits, né ici, qui connaît l'une des langues officielles ou quelqu'un qui est isolé et qui peut ne parler aucune de nos langues.

Cette législation vise à mettre en place un contexte nuisant à la vaste majorité des Canadiens. Les TUAC ont été les défenseurs des travailleurs agricoles et, en particulier, des plus vulnérables d'entre eux, ceux qui viennent travailler ici de façon temporaire, depuis plus de deux décennies maintenant. Chaque année, nous venons en aide aux plus de 20 000 personnes qui sont importées dans ce pays, qui travaillent dans les champs, qui sont entassées dans des logements invivables et qui sont abandonnées quand elles sont épuisées ou qu'on n'en a plus besoin.

Nous savons de première main les horreurs que ces travailleurs ont à subir. Grâce aux huit centres d'aide pour les travailleurs agricoles mis sur pied au Canada par les TUAC, nous avons

workers and fought against the limited access to health care, the decrepit housing conditions, the threats of repatriation, the assaults, the lost limbs and the deaths.

Our members agree that Bill C-50 will create a more perfect environment in which these types of abuses will only thrive and fester as a national wound to Canada, not only on the farms but increasingly in factories, offices and potentially, any workplaces where unscrupulous employers want an employee who is isolated and more easily exploited.

I can tell you from first-hand accounts that successful governments have done a pitiful job at protecting the basic fundamental labour and human rights of these workers. Their treatment is a national embarrassment. These amendments, however, emphasize that we need more of this protection. How will the federal government protect the rights of 50,000 or 100,000 temporary foreign farm workers when they cannot even protect 20,000? What about the 180,000 temporary foreign workers imported into this country each year, whose numbers are rumoured to increase to 800,000 by 2012? Nothing in these amendments even begins to deal with what increasingly is described as a national catastrophe.

This legislation emphasizes the process of relegating human beings to mere commodities, such as fertilizer or iron, in the production process. Import what we have need of and discard what we do not. Rather than reducing the backlogs through immigration targets, as Mr. Wong mentioned, to about 330,000 — which is about 1 per cent of the Canadian population — these amendments will have a tragic effect on Canadians from all walks of life: Immigrants, those with status, those without status, racialized people and workers.

Apparently governments are no longer content with people slipping through the cracks. Through Bill C-50, the present government attempts to construct systematically even greater canyons of abuse and stand by idly as dodgy employers enthusiastically bring more and more foreign workers in.

At the same time, the emphasis on nation building and family reunification will be diminished. Our members at UFCW Canada and the member organizations of STATUS NOW! are sickened by this situation.

This week, I have been a delegate on behalf of UFCW Canada at the Canadian Labour Congress Convention in Toronto. The CLC is the largest democratic organization in the country with over 3.2 million members. I have taken a break, of course, from that convention to be here with you. In both the formal and informal discussions happening amongst the 2,000 delegates about these proposed amendments, it is clear to us that these proposals merely attempt to capitalize on the sense of

défendu les droits de travailleurs agricoles migrants et combattu l'accès limité qu'ils ont à des soins de santé, les conditions de logement déplorables qu'on leur offre, les menaces de rapatriement, les assauts, les membres perdus et les décès.

Nos membres conviennent que le projet de loi C-50 va instaurer un contexte encore plus parfait dans lequel ces types d'abus ne va qu'augmenter et se diffuser comme une honte nationale pour le Canada, non seulement sur les exploitations agricoles mais de plus en plus dans les usines, les bureaux, et éventuellement dans tous les lieux de travail où les employeurs peu scrupuleux recherchent des employés isolés et plus facilement exploités.

Je peux vous dire à ce que j'ai appris de première main que de bons gouvernements par ailleurs ont fait un travail pitoyable pour protéger les droits humains et syndicaux fondamentaux de ces travailleurs. La façon dont ils sont traités est une honte nationale. Toutefois, ces amendements montrent bien que nous avons besoin d'une protection additionnelle. Comment le gouvernement fédéral va-t-il protéger les droits de 50 000 à 100 000 travailleurs agricoles étrangers et temporaires quand il ne parvient même pas à en protéger 20 000? Qu'en est-il des 180 000 travailleurs étrangers venant chaque année travailler de façon temporaire dans ce pays, alors que l'on dit que leur nombre pourrait atteindre 800 000 en 2012? Rien dans ces amendements ne constitue l'ombre d'un début de mesures pour faire face à ce qui est de plus en plus décrit comme une catastrophe nationale.

Ce projet de loi ne fait qu'accentuer le processus visant à reléguer des êtres humains au statut de simple produit, comme des engrais ou du fer, dans le processus de production. Importons ce dont nous avons besoin et rejetons ce qui ne nous intéresse pas. Au lieu de réduire l'arriéré en fixant des cibles en matière d'immigration, comme l'a mentionné M. Wong, à environ 330 000 personnes, ce qui représente environ 1 p. 100 de la population canadienne, ces amendements auront des effets tragiques sur les Canadiens de toutes origines : les immigrants, ceux ayant un statut juridique, ceux n'en ayant pas, les personnes subissant le racisme et les travailleurs.

Il semble que les gouvernements n'acceptent plus que les gens passent à travers le système. Avec le projet de loi C-50, le gouvernement actuel tente de mettre en place de façon systématique des couloirs conduisant à des abus et reste sans rien faire alors que des employeurs peu scrupuleux font venir sans vergogne de plus en plus de travailleurs étrangers.

En même temps, l'importance accordée à l'édification de la nation et a la réunification des familles sera amoindrie. Nos membres des TUAC et ceux des organismes membres de STATUS NOW! sont fatigués de cette situation.

Cette semaine, je représente les TUAC du Canada à l'assemblée générale annuelle du Congrès du travail du Canada qui se tient à Toronto. Le CTC est la plus importante organisation démocratique au pays avec plus de 3,2 millions de membres. Je me suis bien sûr absenté de cette assemblée pour être parmi vous aujourd'hui. Au cours des discussions officielles et informelles qui se sont déroulées entre les 2 000 délégués sur les amendements proposés, il est manifeste pour nous que ces

hopelessness and isolation felt by many temporary foreign workers. We find these changes unacceptable, un-Canadian and clearly undemocratic.

At present, we respectfully make two recommendations to this committee. However, at the same time we fully support the recommendations of the Chinese Canadian National Council and two of the groups you will hear this afternoon on the next panel: The Canadian Arab Federation and the Canadian Ethnocultural Council.

First, we respectfully suggest a clause-by-clause review and analysis by the Senate. Immigration legislation is among the most important legislation that a government can put forward as it determines the basis for which people become citizens and come to this country. As such, in light of my comments, a clause-by-clause review by the Senate is essential.

It is unreasonable in light of the detrimental effects on potentially thousands and millions of people in this country and abroad to have this legislation rammed down the throats of Canadians with such haste.

Second, we respectfully recommend that there be national consultations. The amendments to IRPA go against how Canada was built. It was built by immigrants and First Nations people, from John A. Macdonald to Walter Gretzky to my father and to all of you — people who came here, raised families here, pay taxes here and struggled on this soil. The IRPA places an undesirable emphasis on temporary foreign workers who are some of the most easily exploited workers in this country.

These misguided amendments have nothing to do with nation building in the 21st century. We respectfully suggest these amendments should be withdrawn.

Given the essential importance of immigration to country building, and a country built on the backs of immigrants, there needs to be more open and transparent national and comprehensive hearings on immigration. It must be meaningful consultation, not immigration legislation based only on the perceived needs of corporate Canada or, worse, the whims of an out-of-touch immigration minister.

We suggest the Senate could go out there and hold hearings across the country, not listen to only us lucky few in Ottawa. Subject to any questions you might have, those are my comments.

The Chair: Thank you very much, Mr. Mehta. We appreciate your comments, but a new event has come upon us. There is another vote, which is an amendment to the vote we will take

propositions tentent simplement de tirer parti du désespoir et de l'isolement ressentis par de trop nombreux travailleurs étrangers temporaires. Nous jugeons ces amendements inacceptables, contraires aux valeurs canadiennes et manifestement antidémocratiques.

Cela nous amène à formuler respectueusement deux recommandations à ce comité. Sachez tout d'abord en même temps que nous appuyons pleinement les recommandations du Conseil national des canadiens chinois et des deux groupes que vous entendrez cet après-midi lors de la deuxième partie de cette séance, la Canadian Arab Federation et le Conseil ethnoculturel du Canada.

Tout d'abord, nous vous proposons respectueusement que le Sénat étudie et analyse ce projet de loi article par article. La législation sur l'immigration est l'une des plus importantes qu'un gouvernement peut vouloir adopter car elle sert de base pour déterminer quelles sont les personnes qui viendront dans ce pays et en deviendront des citoyens. Il est donc essentiel que le Sénat procède à un examen article par article.

Étant donné les répercussions néfastes que ces amendements pourraient avoir sur des milliers de gens au pays et sur des millions à l'étranger, il serait déraisonnable de vouloir forcer les Canadiens à avaler cette législation avec une telle précipitation.

En second lieu, nous recommandons respectueusement la tenue de consultations nationales. Les amendements proposés à la LIPR vont à l'encontre de la façon dont notre pays a été édifié. Il l'a été par des immigrants et des membres des Premières nations, de John A. Macdonald à Walter Gretzky et à mon père, et à vous tous, qui êtes venus ici élever vos familles, y payer des impôts et vous battre sur ce sol. La nouvelle version de la LIPR accorderait une importance indésirable aux travailleurs étrangers temporaires qui sont parmi les travailleurs les plus facilement exploités dans ce pays.

Ces amendements malencontreux n'ont rien à voir avec l'édification d'une nation au XXI^{e} siècle. Nous vous demandons respectueusement de rejeter ces amendements.

Étant donné l'importance déterminante de l'immigration pour l'édification d'un pays, et d'un pays construit sur le dos des immigrants, il faut tenir des auditions plus ouvertes et transparentes, plus complètes et à l'échelle nationale sur l'immigration. Il faut avoir des consultations qui se tiennent, et non pas une législation sur l'immigration reposant uniquement sur les besoins que pensent avoir les entreprises canadiennes ou, pire encore, sur les lubies d'une ministre de l'Immigration déconnectée de la réalité.

Nous sommes d'avis que le Sénat pourrait organiser des auditions à travers le pays, en ne se contentant pas de ce que les gens d'Ottawa ont à dire. Voici donc ce que j'avais à vous dire, sous réserve des questions que vous pourriez vouloir me poser.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Mehta. Nous avons apprécié vos commentaires à leur juste mesure, mais je dois tous vous informer qu'il va y avoir un autre vote, en vérité sur un

at 3:15 p.m. for 3:30 p.m. I have two small items of business; then I suggest we pause and that you stay if your time permits, for a question and answer period.

We will have another panel shortly after 3:30 p.m. when we return, and then we could have a discussion with all of you who can remain, along with the members of the second panel after their presentations. I am glad we were able to have your presentation. Senator Di Nino has another point of clarification.

Senator Di Nino: Mr. Chair, a reference was made to UFCW. It is important that we put on record what that organization is. I believe it is United Food and Commercial Workers Union. Maybe you can inform us for clarity for the record.

Mr. Mehta: My apologies. The senator is correct; it is the United Food and Commercial Workers Canada.

The Chair: Thank you. On another point of clarification, Mr. Wong referred to a recommendation by the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration. I have a copy of that letter in one language but, Mr. Wong, unless you have a copy in both official languages — to Rob Merrifield, M.P., from Norman Doyle, M.P., dated May 15 — I will ask our clerk to try to obtain a copy from the House of Commons so that any documentation that has been referred to by you can be made available to all of us here.

Honourable senators, in five minutes there will be a vote on an amendment to the legislation on the Canadian Wheat Board, and then the vote on the overall motion will take place. As soon as that second vote is over, I ask you all to return promptly and we will begin with our second panel. Hopefully, most of the first panel will still be here.

The committee suspended.

The committee resumed.

The Chair: Welcome to our new witnesses. I will introduce them in a moment. We had a short recess to vote on proposed pieces of legislation and I thank those who were on our earlier panel for your understanding in that regard. Thank you for staying. If you want, we can engage in the question and answer period following this session. I expect we will have an hour and a half.

My name is Senator Joseph Day. I chair this committee and am from New Brunswick. The committee's field of interest is government spending and operations. We review estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions, through budget implementation acts and other matters referred to the Senate committee.

amendement. Nous devrons donc voter deux fois, à 15 h 15 et à 15 h 30. J'ai deux petits points à régler, et je vous propose donc de faire une pause en espérant que vous puissiez rester, si vous en avez le temps, pour une période de questions et de réponses.

Nous entendrons un autre groupe peu de temps après 15 h 30, lorsque nous reviendrons, et nous pourrons alors avoir une discussion avec tous ceux d'entre vous qui seront encore là ainsi qu'avec des membres du second groupe après leurs exposés. Je suis ravi que nous ayons pu prendre connaissance de vos exposés. Le sénateur Di Nino souhaite apporter une autre précision.

Le sénateur Di Nino : Monsieur le président, le témoin a parlé des TUAC. Il me paraît important de préciser, pour que cela figure au procès-verbal, qu'il s'agit, je crois, de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce. Vous pouvez peut-être nous dire si c'est bien d'eux qu'il s'agit.

M. Mehta : Toutes mes excuses. Le sénateur a raison. C'est bien l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce du Canada.

Le président : Je vous remercie. J'aimerais apporter une autre précision. M. Wong a évoqué une recommandation du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes. J'ai une copie de cette lettre dans une seule langue mais, à moins que M. Wong en ait une dans les deux langues officielles, adressée à Rob Merrifield, député, par Norman Doyle, député en date du 15 mai. Je vais demander à notre greffier de s'en procurer une auprès de la Chambre des communes afin que nous puissions tous consulter tous les documents dont vous avez fait état.

Honorables sénateurs, dans cinq minutes nous devrons voter sur un amendement à la législation sur la Commission canadienne du blé, et ensuite voter sur la motion initiale. Dès que le second vote sera terminé, je vous demande de revenir rapidement et nous commencerons à entendre le second groupe. J'espère que la plupart des participants au premier seront encore là.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

Le président : Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux témoins. Je vais les présenter dans un instant. Nous avons eu une brève suspension de séance pour nous permettre de voter sur des propositions de loi et je remercie ceux d'entre vous qui étaient là avant cette interruption pour leur compréhension. Merci d'être restés. Si cela vous convient, nous pourrons passer à la période de questions et réponses après les exposés. J'espère que nous disposerons d'une heure et demie.

Je m'appelle Joseph Day, je préside ce comité et je suis originaire du Nouveau-Brunswick. Le comité s'intéresse aux dépenses et aux opérations du gouvernement. Nous faisons cela par l'analyse des budgets de dépenses et des fonds mis à la disposition des agents du Parlement pour qu'ils s'acquittent de leurs tâches, ainsi que par l'examen des lois de mise en œuvre du budget et des autres questions renvoyées devant le Comité par le Sénat.

At present, we are dealing with the budget implementation act, Bill C-50. We are dealing with the subject matter of the bill. The bill itself is still in the House of Commons. On May 15, 2008, our committee received authority to study the subject matter, and we anticipate that we will have the bill itself early next week. All this evidence and background information that you are able to bring to us will help in our clause-by-clause consideration of the bill.

We thank those who were here earlier: Mr. Cohen, Mr. Bissett, Mr. Wong and Mr. Mehta. I want to welcome from the Canadian Arab Federation, Mr. Mouammar, President; from the Chinese Canadian Community Alliance, Mr. Pang, Acting President; and from the Canadian Ethnocultural Council, Mr. Ferreira, President.

If each of you want to make a few introductory remarks, let us start with the Canadian Arab Federation and we will go from there.

Khaled Mouammar, President, Canadian Arab Federation: I will start by introducing the Canadian Arab Federation. Our organization has been in existence since 1967. We are a national organization representing 22 Arab organizations across Canada. The Arab community consists of about 650,000 across Canada, evenly split between Muslims and Christians. I, myself, am a Christian.

We thank you for giving us this opportunity to make a submission on the amendments to the Immigration and Refugee Protection Act under Bill C-50. We welcome the government's interest in dealing with the backlog of immigration. However, we feel that the manner and substance in which this will be done is not right.

I am talking also from my experience on the Immigration and Refugee Board of Canada where I served for 11 years. We had a backlog of refugees at one time. The way we dealt with that backlog was to look at the process and the bottlenecks in the system, streamline those bottlenecks and put more members to work to simplify the process.

I think with those steps we were able to deal with the backlog successfully.

The Arab community has been increasingly susceptible to racism, discrimination and exclusion since September, 2001. I have presented a submission with an attachment which you will receive later. A survey done by Sun Media in January, 2007, indicated that 47 per cent of Canadians harbour some racist views towards the Arab community. We are the community most negatively viewed by an average Canadian. This view is understandable as a result of media coverage and developments in world affairs.

Muslim students, amongst whom there are Arab Muslims, face daily discrimination on campuses, as reported by the Canadian Federation of Students in a report from March of last year.

Nous nous penchons actuellement sur la teneur de la Loi d'exécution du budget de 2008, le projet de loi C-50. Ce projet de loi est encore à l'étude à la Chambre des communes. Le 15 mai 2008, notre comité s'est vu confier par le Sénat l'étude de la teneur de ce projet de loi et nous nous attendons à recevoir le projet de loi lui-même au début de la semaine prochaine. L'ensemble de vos témoignages et de l'information que vous nous fournissez nous aidera dans notre étude article par article de ce projet de loi.

Nous remercions ceux d'entre vous qui étaient là plus tôt, M. Cohen, M. Bissett, M. Wong et M. Mehta. Je souhaite la bienvenue à M. Mouammar, président de la Canadian Arab Federation, à M. Pang, président par intérim de la Chinese Canadian Community Alliance, et à M. Ferreira, président du Conseil ethnoculturel du Canada.

Je vais demander à chacun de vous de commencer en formulant quelques remarques préliminaires. Commençons par le représentant de la Canadian Arab Federation.

Khaled Mouammar, président, Canadian Arab Federation : Je vais commencer par vous présenter la Canadian Arab Federation. Notre organisme existe depuis 1967. Nous sommes un organisme national représentant 22 organisations arabes à travers le pays. La collectivité arabe est composée d'environ 650 000 personnes installées dans toutes les régions du pays et composée également de musulmans et de chrétiens. Je suis moi-même chrétien.

Nous vous remercions de cette occasion que vous nous offrez de vous faire un exposé sur les amendements proposés par le projet de loi C-50 à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Nous voyons d'un bon œil que le gouvernement veuille s'attaquer à l'arriéré des demandes d'immigration. Nous sommes toutefois d'avis que la façon dont il s'y prend, aussi bien dans la manière que sur le fond, n'est pas la bonne.

Je fais aussi ici appel à mon expérience à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié à laquelle j'ai siégé pendant 11 ans. Nous avions alors un arriéré de demandes de statut de réfugié. Nous nous y sommes attaqués en étudiant les modalités du système et ses goulots d'étranglement, en dégageant ces goulots d'étranglement et en faisant appel à un plus grand nombre de commissaires pour simplifier les modalités.

Ce sont ces mesures qui, à mon avis, nous ont permis de réussir à réduire cet arriéré.

La collectivité arabe a fait de plus en plus l'objet de racisme, de discrimination, et d'exclusion depuis septembre 2001. J'ai préparé un exposé avec un document joint qui vous seront remis un peu plus tard. Un sondage réalisé par Sun Media, en janvier 2007, révèle que 47 p. 100 des Canadiens entretiennent certaines visions racistes envers la collectivité arabe. Nous sommes la collectivité perçue le plus négativement par le Canadien moyen. Cela est compréhensible à la suite de la couverture des médias et des développements sur la scène mondiale.

Les étudiants musulmans, parmi lesquels il y a des musulmans arabes, sont confrontés au quotidien à la discrimination sur les campus, comme l'a révélé un rapport de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants en mars de l'an dernier.

Our reservation with regard to this bill is that it gives the minister wide powers to issue instructions. At the same time, changes made to the wording indicate that the minister can refuse applicants who meet the point system. The minister and immigration officers, according to the changes — by changing the wording from "shall" to "may" — can refuse an applicant who meets the criteria and not issue the applicant a visa. This change of wording leaves no room for such applicants to appeal.

This change is a serious one. Decisions can be made without any parliamentary oversight and without any debate. The instructions that allow the minister to define the categories to be expedited and the sequence of the applicants by jumping them in the queue can all be done without any parliamentary oversight or knowledge.

This situation concerns us a great deal. Incidents in the last few years have proven that government officials are susceptible to biases. I refer here to the Maher Arar case. Mr. Arar was a Canadian citizen who remained in a Syrian jail for a long period before the government intervened and sought his release. Also, the case of a child, Omar Khadr, who is now in Guantánamo, has been neglected by the governments that have come and gone since he was arrested.

Recently, we heard of a Sudanese Canadian citizen who has been stranded in Sudan for five years. Again, his case has not been treated quickly by our government. Yet, in the case of Brenda Martin, who was convicted by Mexican authorities and kept in jail, the government intervened immediately. A government-chartered jet was sent to retrieve her and yet nothing is done in the cases of a Sudanese Canadian, an Egyptian Canadian, and a Somali Canadian. The Somali Canadian has been in jail for one year. He has not even been granted consular visits.

We all have biases. I have biases. Everyone has biases. I have worked on the refugee board and I know people who are progressive but they have biases. They might not like someone if that person is tall, fat or has a beard. We leave this decision in the hands of immigration officers who can reject someone even though that person meets the criteria as an applicant, and no one can challenge that decision in court.

In short, Bill C-50 can create a system of immigration based on discrimination, which will replicate past mistakes with the Chinese Exclusion Act and the Indian Exclusion Act in respect of people from India. It is important to retrieve these provisions from this bill, as was recommended by the Standing Committee on Finance of the House of Commons. Separate these issues and discuss them properly in consultation with all communities and all parties involved.

Nos réserves envers ce projet de loi tiennent au fait qu'il accorde des pouvoirs très larges à la ministre pour émettre des instructions. En même temps, les modifications apportées à la formulation révèlent que la ministre pourra refuser des demandeurs qui satisfont aux exigences du système à points. La ministre et les agents de l'immigration, si on se fie aux amendements qui remplacent la notion d'obligation par celle de possibilité, pourra refuser un demandeur respectant les critères et ne pas lui émettre de visa. Cette modification du texte ne prévoit pas que de tels demandeurs pourront faire appel.

C'est là une modification très grave. Les décisions peuvent être prises sans aucune surveillance parlementaire et sans aucun débat. Les dispositions permettant à la ministre de définir les catégories à traiter plus rapidement et à indiquer les dossiers qui doivent être traités en priorité pourront être données sans que le Parlement le sache ni n'exerce sa surveillance.

Cette situation nous préoccupe beaucoup. Des incidents au cours des dernières années ont montré que les agents du gouvernement peuvent avoir un parti pris. Je fais ici allusion au cas Maher Arar. M. Arar était un citoyen canadien qui a été emprisonné pendant longtemps en Syrie avant que le gouvernement n'intervienne pour demander sa libération. On peut également citer le cas d'un enfant, Omar Khadr, qui se trouve maintenant à Guantánamo, que les gouvernements qui se sont succédé ont négligé depuis son arrestation.

Nous avons récemment entendu parler d'un citoyen canadien d'origine soudanaise qui a été retenu au Soudan pendant cinq ans. Une fois encore, notre gouvernement n'a pas traité son dossier rapidement. Et pourtant, dans le cas de Brenda Martin, qui a été condamnée par les autorités mexicaines et emprisonnée, le gouvernement est intervenu immédiatement. Un jet a été nolisé par le gouvernement pour aller la chercher mais ce gouvernement n'a encore rien fait pour un Canadien d'origine soudanaise, pour un Canadien d'origine égyptienne et pour un Canadien d'origine somalienne. Le Canadien d'origine somalienne est en prison depuis un an. Il n'a même pas eu droit aux visites consulaires.

Nous avons tous des partis pris. J'ai des partis pris. Tout le monde en a. J'ai travaillé à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et je sais que les gens sont progressistes, mais qu'ils ont des partis pris. Il se peut qu'ils n'aiment pas les gens qui sont grands, gros ou barbus. Nous laissons cette décision dans les mains des agents de l'immigration qui peuvent rejeter quelqu'un, même si cette personne respecte les critères exigés des demandeurs, et personne ne peut contester cette décision devant un tribunal.

En résumé, le projet de loi C-50 peut instaurer un système d'immigration reposant sur la discrimination, qui reproduira les erreurs antérieures que nous avons connues avec la Chinese Exclusion Act et la Indian Exclusion Act, qui touchait les personnes originaires de l'Inde. Il est important de retirer ces dispositions du projet de loi, comme l'a recommandé le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Il faut faire la distinction entre ces questions et en discuter comme il convient dans le cadre de consultations avec toutes les collectivités et toutes les parties concernées.

Otherwise, our system will be based on discrimination. At the same time, there is a focus on temporary workers, which means we bring in people on a temporary basis who are mostly unskilled. If they were skilled, they would have applied through the point system. We are bringing in unskilled labourers, training them for a couple of years and then they leave. We lose because it costs Canadians to train these people who leave. At the same time, we push the salaries of Canadian workers to a lower level and that is not fair.

In conclusion, Bill C-50 gives wide discretionary powers and ministerial instructions and, therefore, the amended act becomes a tool for racist selection and exclusion without knowledge or accountability of Parliament and the Canadian public.

The Chair: Thank you, Mr. Mouammar. I appreciate your comments. So it is clear to those following our deliberations, the section to which you referred concerning the change of the wording from "shall" to "may" is clause 116 on page 95 amending section 11(1) of the Immigration and Refugee Protection Act.

Mr. Mouammar: That amendment applies also to the humanitarian and compassionate claims made from outside the country. Currently, the minister cannot refuse those immediately but must provide an explanation. However, with the change from "shall" to "may," a minister can refuse without an active process.

Tom Pang, Acting President, Chinese Canadian Community Alliance: The Chinese Canadian Community Alliance, CCCA, is a non-profit association based in Toronto. Unfortunately, our president passed away last November so, during this period, I will act as president.

One of the major purposes of the CCCA is to bridge the Chinese community to areas outside the Chinese community. Therefore, immigration policies are one of the major items we are interested in. Since the immigration amendments were presented, there have been all kinds of debates within the community on the pros and cons of the issue. After discussing and studying these amendments, the CCCA is in a position to support them.

One major problem with the status quo is the waiting list. There was an article a few days ago in *The Toronto Star* about one person who applied in 2001, fresh out of university. Six years later, he is married, has a son, has a good career, and he is still waiting for an answer from Canada. More than 920,000 people are on the waiting list, and we must solve that problem. It takes about four to six years of waiting before one's application can be processed. Many things can change during that period. Unfortunately, some people might die. Some might change their career. Some, like the example in *The Toronto Star* article, might start a successful career and no longer want to come to Canada. There is one more factor: During the waiting period, if the children grow up to be more than 21 years old, they will not

Sans cela, notre système reposera sur la discrimination. En même temps, il met l'accent sur les travailleurs temporaires, ce qui signifie que nous allons faire venir des gens de façon temporaire qui, pour la plupart, n'ont pas de qualifications. S'ils en avaient, ils pourraient présenter des demandes dans le cadre du système à points. Nous allons faire venir des travailleurs sans compétences, les former pendant quelques années puis les laisser partir. Nous allons y perdre parce que cela va coûter de l'argent aux Canadiens pour former ces gens qui repartiront. En même temps, nous poussons ainsi les salaires des travailleurs canadiens à la baisse et cela n'est pas juste.

En conclusion, le projet de loi C-50 accorde de vastes pouvoirs discrétionnaires et laisse place à des instructions ministérielles qui feront de la loi révisée un outil de sélection et d'exclusion sur des bases raciales, sans que les parlementaires en aient connaissance et puissent assumer leurs responsabilités et sans que le public canadien en soit informé.

Le président : Je vous remercie, monsieur Mouammar, de vos commentaires. Qu'il soit clair pour ceux qui suivent nos délibérations que l'article que vous avez évoqué au sujet du remplacement du mot « doit » par « peut » est l'article 116 du projet de loi, page 107, qui modifie le paragraphe 11(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

M. Mouammar : Cet amendement s'applique également aux demandes au titre de principes humanitaires et de compassion présentées à l'extérieur du pays. Actuellement, la ministre ne peut refuser celles-ci immédiatement et doit fournir une explication. Toutefois, avec ce changement de « doit » à « peut », un ministre pourra rejeter les demandes sans autre forme de procès.

Tom Pang, président intérimaire, Chinese Canadian Community Alliance : La Chinese Canadian Community Alliance, CCCA, est une association sans but lucratif implantée à Toronto. Notre président est malheureusement décédé en novembre dernier et j'assume depuis cette époque ces fonctions à titre intérimaire.

L'un des principaux objectifs de la CCCA est de jeter des ponts entre la collectivité chinoise et les autres volets de la société. Les politiques d'immigration présentent donc beaucoup d'intérêt pour nous. Depuis que les amendements en matière d'immigration ont été présentés, il y a eu beaucoup de débats au sein de la collectivité sur les avantages et els inconvénients de ces amendements. Après avoir étudié la question et discuté de ces amendements, la CCCA est en mesure de les appuyer.

L'un des principaux problèmes posés par le statu quo est la liste d'attente. Il y a quelques jours, le *Toronto Star* a publié un article racontant l'histoire d'une personne qui a présenté une demande en 2001, à sa sortie d'université. Six ans plus tard, cette personne est mariée, a un fils, une carrière intéressante et attend toujours une réponse du Canada. Les dossiers de plus de 920 000 personnes sont sur la liste d'attente, et c'est un problème que nous devons résoudre. Il faut de quatre à six ans d'attente avant qu'une demande d'immigration soit traitée. Beaucoup de choses peuvent changer pendant cette période. Malheureusement, certains peuvent mourir. Certains peuvent réorienter leur carrière. D'autres, comme dans le cas cité par le *Toronto Star*, peuvent mener une carrière intéressante là où ils sont et ne plus désirer

qualify as dependants. With all this waiting, some people wind up coming and leaving some family members behind in the old country.

Another problem that many of us in the Chinese community are aware of is that people cannot find the type of job they had in the old country. They wind up working in restaurants, washing dishes, or working in labour jobs, and their backgrounds might include qualifications as university professors, engineers or medical doctors. They cannot find a job comparable to what they had before. We believe that the immigration amendments will solve these two problems.

Unfortunately, as Mr. Mouammar mentioned, the discussion and debate has focused on the minister's power, in particular the words "shall" and "may." China has a population of 1.3 billion. What if as few as 1 per cent of them were to apply and qualify to come to Canada? We are talking about 13 million people. Are we ready to accept that number of immigrants to Canada? Does the minister have the power to say, we may let them in, instead of we shall let them in?

The Chair: Thank you, Mr. Pang. There is a divergence of views on the issue. We appreciate hearing both sides of the discussion.

Peter Ferreira, President, Canadian Ethnocultural Council: In addition to being President of the Canadian Ethnocultural Council, I was formerly a senior immigration officer and currently, am a paralegal consultant.

Founded in 1980, the Canadian Ethnocultural Council, CEC, is a non-profit, non-partisan coalition of national, ethnocultural umbrella organizations that, in turn, represent a cross-section of ethnocultural groups across Canada. They total approximately 32. We have elections this Sunday, and seven other national organizations are asking to join the CEC.

The objectives of CEC are to ensure the preservation, enhancement and sharing of the cultural heritage of Canadians, the removal of barriers that prevent some Canadians from participating fully and equally in society, the elimination of racism and the preservation of a united Canada.

It is a cliché but one worth repeating: We are blessed to live in a wonderful nation with such a diversity of people. They are our strength, and our diversity will continue to define us as we seek to build and bolster our economy.

Canada's economy continues to be strong, but it is no secret that as our population ages, we may be faced with labour market shortages that may slow this growth. In the past, we have looked to immigration as an answer to this challenge. Today's

venir au Canada. Il y a un autre élément : pendant la période d'attente, si les enfants franchissent la barre des 21 ans, ils ne seront plus admissibles comme personnes à charge. Avec toutes ces attentes, des gens finissent par venir au Canada en laissant certains membres de leur famille derrière eux, dans leur pays d'origine.

Un autre problème que connaissent bien nombre des membres de la collectivité chinoise est que les gens, en arrivant au Canada, ne peuvent trouver le type d'emploi qu'ils avaient dans leur pays d'origine. Ils finissent par travailler dans des restaurants, à faire la vaisselle, ou comme manœuvres, alors qu'ils étaient parfois professeurs d'université, ingénieurs ou médecins auparavant. Ils ne peuvent trouver un emploi comparable à celui qu'ils avaient avant. Nous pensons que les amendements apportés à la législation sur l'immigration résoudront ces deux problèmes.

Malheureusement, comme l'a mentionné M. Mouammar, la discussion et le débat ont porté essentiellement sur les pouvoirs de la ministre, et en particulier sur l'emploi du mot « peut » au lieu de « doit ». La Chine compte 1,3 milliard d'habitants. Que se passerait-il si seulement 1 p. 100 d'entre eux devaient présenter des demandes et s'avéraient respecter les critères exigés pour venir au Canada? Nous parlons d'environ 13 millions de personnes. Sommes-nous prêts à accepter un aussi grand nombre d'immigrants au Canada? La ministre a-t-elle le pouvoir de dire, nous pourrions les laisser venir au lieu de nous allons les laisser venir?

Le président : Je vous remercie, monsieur Pang. Les points de vue divergent sur cette question. Nous sommes ravis d'entendre les deux points de vue sur le sujet.

Peter Ferreira, président, Conseil ethnoculturel du Canada : En plus d'être président du Conseil ethnoculturel du Canada, j'étais auparavant agent principal d'immigration et je suis actuellement conseiller parajuridique.

Le Conseil ethnoculturel du Canada, le CEC, est une coalition sans but lucratif et non partisane, créée en 1980, qui regroupe des organismes parapluies et ethnoculturels au niveau national qui, eux-mêmes, représentent toute la gamme des groupes ethnoculturels du Canada. Ces organismes sont environ 32. Nous tenons des élections dimanche prochain et sept autres organismes nationaux demandent à joindre le CEC.

Les objectifs du CEC sont de veiller à protéger, à améliorer et à partager le patrimoine culturel des Canadiens, à éliminer les barrières qui empêchent certains d'entre eux de participer pleinement et également à la société, d'éliminer le racisme et de préserver un Canada uni.

C'est un cliché mais qui mérite cependant qu'on le répète : Nous sommes bénis de vivre dans un pays merveilleux avec une telle diversité de gens. Ils sont à l'origine de notre force et notre diversité va continuer à nous définir alors que nous nous efforçons de développer et de renforcer notre économie.

L'économie du Canada continue à être forte, mais nul n'ignore que notre population vieillit. Nous pourrions être confrontés à des pénuries sur le marché du travail qui ralentiraient cette croissance. Par le passé, nous avons répondu à ce défi en nous tournant vers

newcomers come ready to work but may face challenges that are more complex as we move from a resource-based to a knowledge economy.

Systemic barriers to full inclusion for Canada's ethnic and racial communities still exist. Language barriers, lack of training opportunities and recognition of foreign credentials are examples of obstacles that impede immigrants from joining the labour force. When these obstacles are overcome, lack of Canadian experience and even indirect discrimination still frustrate the creation of a fully integrated workforce.

Skilled immigrants are critical to keeping our economy healthy, and immigration has long been the main source of population growth in Canada. Tapping into the skills and expertise of newcomers benefits almost every industry.

As an immigrant myself, I see both sides of the coin. I know that immigration is also good for those who choose to leave their countries of origin and come to live here. They may even sacrifice high-paying jobs to do so.

Can Canada do more to attract immigrants? Yes, and we need to. We need to acknowledge that it takes a lot of courage to uproot a family and come here. I believe we need immigration reform that creates an even more welcoming environment, with reductions in lengthy processing times, enhanced language training and anything else that will help ease the transition from newcomers to productive members of society.

In addition to competing globally for trade, Canada competes with other countries for people. There is a lack of skilled workers worldwide, a trend that has been increasing for years. As an example, many of our member organizations have been telling the government since the 1980s that we need more people in construction, and that immigration is one way to fill the gap.

Today, the potential immigrants we could use in this sector from countries such as Ireland and Portugal, to name but two, are staying where they are because there is a shortage in the European Union as well. We need to promote coming to Canada as a more attractive option, and it usually is.

Immigration is a win-win situation, both for those who choose to relocate here and for Canada as a whole. As a Canadian citizen, I am pleased and proud that we have put out such a substantial welcome mat, and I hope that welcome widens in the near future for even more newcomers.

l'immigration. Les nouveaux venus d'aujourd'hui arrivent prêts à travailler mais peuvent être confrontés à des défis plus complexes alors que nous nous dirigeons d'une économie basée sur les ressources vers une économie du savoir.

Les barrières systémiques à l'inclusion complète des collectivités ethniques et raciales du Canada sont encore présentes. Les barrières linguistiques, le manque de possibilités de formation et de reconnaissance des accréditations à l'étranger sont des exemples des obstacles qui empêchent des immigrants de se joindre à la main-d'œuvre. Lorsque l'on vient à bout de ces obstacles, le manque d'expérience canadienne, et même la discrimination indirecte, nuisent encore à la création d'une main-d'œuvre totalement intégrée.

Les immigrants compétents jouent un rôle déterminant pour assurer le dynamisme de notre économie et l'immigration est depuis longtemps la principale source de croissance de la population au Canada. Le fait de recourir aux compétences des nouveaux venus profite à pratiquement tous les secteurs d'activité.

Étant immigrant moi-même, je vois les deux côtés de la médaille. Je sais que l'immigration est également bonne pour ceux qui choisissent de quitter leur pays d'origine et de venir vivre ici. Ils peuvent même sacrifier des emplois très bien rémunérés pour cela.

Le Canada peut-il faire plus pour attirer davantage d'immigrants? Oui, et nous devons le faire. Nous devons reconnaître qu'il faut beaucoup de courage pour déraciner une famille et venir ici. Je pense que nous avons besoin d'une réforme de l'immigration qui instaurera un contexte encore plus accueillant, avec une réduction des temps de traitement excessifs des demandes, une formation linguistique améliorée et tous les autres éléments qui peuvent aider à faciliter la transition des nouveaux venus pour qu'ils deviennent des membres productifs de notre société.

En plus de faire concurrence au niveau mondial dans le domaine du commerce, le Canada doit se battre également pour attirer des gens. Il y a un manque de travailleurs compétents partout dans le monde, une tendance qui s'accroît depuis des années. À titre d'exemple, nombre de nos organismes membres ont dit au gouvernement depuis les années 1980 que nous avons besoin de davantage de monde dans les secteurs de la construction, et que l'immigration est une façon de répondre à ce besoin.

Aujourd'hui, les immigrants éventuels que nous pourrions utiliser dans ce secteur, qui se trouvent dans des pays comme l'Irlande et le Portugal, pour n'en nommer que deux, restent chez eux parce qu'il y a également une pénurie de main-d'œuvre dans l'Union européenne. Nous devons promouvoir la venue au Canada comme une solution plus attrayante, et c'est en réalité le cas.

L'immigration profite aussi bien aux personnes qui choisissent de déménager chez nous qu'au Canada dans son ensemble. Comme citoyen canadien, je suis ravi et fier que nous offrions tant à ceux qui viennent chez nous, et j'espère que nous ferons encore mieux dans un avenir proche pour un plus grand nombre de nouveaux venus.

The Canadian government is promoting its controversial Bill C-50 by including, in Part 6, immigration amendments to the Immigration and Refugee Protection Act. The government promises that the amendments will reduce our current backlog of some 950,000 applications, produce faster processing times and make our system more responsive to Canada's labour market needs. To accomplish these goals, the government proposes to give the immigration minister unprecedented new powers. The government maintains that the minister needs those powers to cherry-pick applicants who are needed here on a priority basis.

Our current legislation states that the federal cabinet may make any regulation relating to classes of permanent residents or foreign nationals, including selection criteria: the weight, if any, to be given to all or some of those criteria; the procedures to be followed in evaluating all or some of those criteria; the number of applications to be processed or approved in a year, et cetera.

The reality is that our current legislation authorizes the minister to set target levels and to prioritize certain classes of applicants without even passing a regulation. I respectfully argue that the minister has the power under our current legislation to make virtually any changes she wants, subject to the Charter.

The CEC is concerned with the passage of this bill as we believe that the proposals set forth belong in an immigration bill because we have had far too little debate on the kind of immigration program Canada needs. If the bill passes as presented, this minister and others who will follow her will be free to govern by decree and eliminate public debate on immigration policy. We do not believe that the publication of the minister's instructions in the *Canada Gazette* is a substitute for an open debate.

The CEC proposes that the best way to eliminate the backlog and speed up the immigration process is by dedicating more resources, increasing the levels, and simplifying the process. This bill does not address the process and is simply a transfer of power from the cabinet to the minister.

The Chair: That is good, and I appreciate your comments. Before I go to the list of senators who want to pose questions, in the first session we had a question as to the date of coming into force of certain aspects of the bill. A comment was made by a number of our witnesses that February 27 was the day.

We found that date as a coming into force for one portion of the bill, in clause 120 of Bill C-50 on page 97. Clause 120 provides that section 87.3 of the Immigration and Refugee Protection Act, which is the section that gives the minister wide

Le gouvernement du Canada fait la promotion du controversé projet de loi C-50 dont la partie 6 comprend des amendements à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Le gouvernement promet que ces amendements réduiront l'arriéré actuel d'environ 950 000 demandes, permettront de traiter plus rapidement les demandes et rendront notre système plus sensible aux besoins du marché du travail du Canada. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement propose d'accorder à la ministre de l'Immigration de nouveaux pouvoirs sans précédent. Le gouvernement continue à affirmer que la ministre a besoin de ces pouvoirs pour choisir en priorité les candidats dont nous avons besoin ici.

Notre législation actuelle précise que le Cabinet fédéral peut promulguer tout règlement concernant les catégories de résidents permanents ou de citoyens étrangers, y compris les critères de sélection, la pondération, s'il y en a, à accorder à certains ou à tous ces critères, les procédures à suivre dans l'évaluation de certains ou de tous ces critères, le nombre de demandes à traiter ou à approuver au cours d'une année, et cetera.

Le fait est que notre législation actuelle autorise la ministre à fixer des niveaux cibles et à accorder des priorités à certaines catégories de demandeurs sans même promulguer de nouveaux règlements. Je prétends respectueusement que notre législation actuelle accorde à la ministre les pouvoirs d'apporter pratiquement tous les changements qu'elle veut, sous réserve du respect de la Charte.

Le CEC est préoccupé par l'adoption de ce projet de loi car il nous paraît que les propositions mises de l'avant relèverait d'une loi sur l'immigration parce que nous avons eu jusqu'à maintenant si peu de débat sur le genre de programme d'immigration dont le Canada a besoin. Si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, la ministre et ceux qui lui succéderont seront libres de gouverner par décret et d'éliminer tout débat public sur les politiques d'immigration. Nous ne croyons pas que la publication des instructions de la ministre dans la *Gazette du Canada* peut remplacer un débat ouvert et libre.

Le CEC est d'avis que la meilleure façon d'éliminer l'arriéré et d'accélérer le traitement des demandes d'immigration est d'y consacrer davantage de ressources, d'accroître les niveaux de celles-ci, et de simplifier les modalités. Ce projet de loi ne s'occupe pas des processus. Il se contente simplement de transférer les pouvoirs du Cabinet à la ministre.

Le président : C'et bien et je vous remercie de vos commentaires. Avant de passer à la liste des sénateurs qui veulent poser des questions, au cours de la première partie de notre réunion, quelqu'un a posé une question sur la date d'entrée en vigueur de certains aspects du projet de loi. Un certain nombre de nos témoins ont dit que celui-ci devait entrer en vigueur le 27 février.

Cette date d'entrée en vigueur pour une partie du projet de loi est donnée à l'article 120 du projet de loi C-50, à la page 97. Cet article indique que l'article 87.3 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ne s'applique à l'égard des demandes faites

discretion on setting the categories of immigrants and the rules that apply, will come into force, if the bill is passed, on February 27, 2008.

The other point I wanted to bring to your attention was the letter mentioned by Mr. Wong and others; that letter has now been circulated in both official languages. The letter is from the Standing Committee on Citizenship and Immigration in the House of Commons to the House of Commons Standing Committee on Finance, which had the main charge of reviewing the bill in the House of Commons, as does our finance committee here in the Senate.

The Immigration Committee took it upon themselves to advise with respect to the immigration aspects, which is Part 6. The part includes section 116 to section 120 out of a bill of 164 sections, but we are focusing on these sections in these hearings.

I will to go to our senators. First is our senator from Toronto, Senator Di Nino.

Senator Di Nino: I have never seen as many witnesses as we have here today all at once. Thank you all for coming. I will not go one by one or my time will be up.

First, I want to clarify something that Mr. Mouammar said when he talked about our situation — the Khadr situation and the Martin situation. Obviously, none of that situation has anything to do with this bill.

Having said that, for clarification, Ms. Martin was found guilty by a court of law, sentenced to a jail term in a foreign country with which we have agreements that allow us to apply once they have been sentenced and in effect their due process is finished . We have an agreement with Mexico, as we do, I believe, with the U.S., and I am not sure how many other countries. The other two folks that we talked about are not in that position whatever. I do not think we can compare those situations, although none of that information has anything to do with the bill itself.

Let me deal with this so-called power of the minister. That power is a bit of a red herring. Obviously, I want to ask those — hopefully only a couple — who have raised this issue to respond to my question. First, any law obviously is subject to the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Second, any minister with the authority to conduct the affairs of the department requires the approval of cabinet before any decisions are made. Therefore there are two steps that one can refer to.

Third, publication takes place during the period that a law is being prepared where it is out there in the public agenda for discussion or complaints. After that period, laws, unless they are regulation — and perhaps even regulations — are checked by Parliament. Laws are then processed through Parliament.

à compter du 27 février 2008, sous réserve que le projet de loi soit adopté. C'est l'article qui accorde de vastes pouvoirs discrétionnaires à la ministre.

L'autre point que je voulais porter à votre attention est la lettre mentionnée par M. Wong et par d'autres. Cette lettre a maintenant été remise à tous dans les deux langues officielles. Elle émane du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes et est adressée au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, qui est le principal responsable de l'étude du projet de loi à la Chambre des communes, comme c'est le cas de notre Comité des finances ici au Sénat.

Le Comité de l'immigration a pris sur lui d'émettre des avis concernant le volet touchant à l'immigration, soit la partie 6. Cette partie comprend les articles 116 à 120 d'un projet de loi qui en comporte 164, mais ce sont les articles sur lesquels nous nous penchons lors de ces auditions.

Je vais maintenant donner la parole à nos sénateurs et, pour commencer, au sénateur Di Nino, de Toronto.

Le sénateur Di Nino : Je n'ai jamais vu autant de témoins que nous en avons aujourd'hui en une seule fois. Merci à tous d'être venus. Je ne vais pas m'adresser à vous un par un, car j'épuiserais tout mon temps de parole.

Tout d'abord, je veux préciser quelque chose qu'a dit M. Mouammar quand il a parlé de notre situation, c'est-à-dire les cas Khadr et Martin. Il est bien évident qu'aucun de ces cas n'a quoi que ce soit à voir avec ce projet de loi.

Cela dit, pour être précis, Mme Martin a été jugée coupable par un tribunal mexicain, condamnée à la prison dans un pays étranger avec lequel nous avions une entente nous permettant de demander, une fois qu'elle était condamnée et que toutes les procédures étaient terminées, qu'elle exécute sa peine au Canada. Nous avons une entente en la matière avec le Mexique comme nous en avons, je crois, avec les États-Unis et avec un certain nombre d'autres pays dont je ne connais pas le nombre. Les deux autres personnes dont nous avons parlé ne sont pas dans une situation comparable. Je ne crois pas que nous puissions comparer leurs situations, même si rien dans leur cas ne les relie à ce projet de loi lui-même.

Permettez-moi de parler de ce qu'on appelle les pouvoirs de la ministre. Ce pouvoir est un peu un faux-fuyant. J'aimerais demander, uniquement à quelques-uns j'espère, de ceux qui ont soulevé cette question de répondre à la mienne. Tout d'abord, il est bien évident que toute loi est soumise à la Charte canadienne des droits et des libertés. Ensuite, tout ministre ayant le pouvoir de mener les affaires d'un ministère a besoin de l'approbation du Cabinet avant de prendre des décisions. Il y a donc là deux étapes que l'on peut mentionner.

En troisième lieu, la publication se fait au cours de la période pendant laquelle le texte de la loi est préparé alors qu'il fait l'objet de discussions ou de plaintes du public. Après cette période, les lois, à moins qu'il ne s'agisse de règlements, et peut-être même les règlements, sont examinées par le Parlement. Les lois sont ensuite analysées et éventuellement adoptées par le Parlement.

Is that not a democratic system? Is that excessive power on behalf of the minister?

Two or three of you raised that issue. Does somebody want to make a comment?

Mr. Cohen: I want to respond, if I might. We start off in Canada with a law that is presented before Parliament and passed. That law generally contains the goals of whatever department it is. We then rely upon regulations to achieve those goals.

That is the general way we do things in Canada, the general way in which democracies operate, and that is the way the Immigration and Refugee Protection Act has operated until now. We have the law and we attain the goals of the law through the implementation of the regulations. All this process occurs before Parliament openly and transparently.

In Bill C-50, proposed section 87.3(2) states that:

> The processing of applications and requests is to be conducted in a manner that, in the opinion of the Minister, will best support the attainment of the immigration goals established by the Government of Canada.

Rather than the regulations that we currently have in place that can effect all the goals that the minister so desires, we now rely upon the opinion. That, I suggest, is a significant difference from how we have been doing things until now, and how things ought to be done in an open democracy.

Senator Di Nino: Surely you agree that, subject to the Canadian Charter of Rights and Freedoms, it can be challenged.

Mr. Cohen: I agree that the laws of Canada are to be interpreted according to the Charter. However, I am not sure what that has to do with —

Senator Di Nino: There is a recourse if somebody feels that —

Mr. Cohen: It is an expensive recourse for anyone that feels aggrieved,who will generally be outside of Canada. It would be difficult for that person to do it. Yes, the Charter is there, as it is with every other law.

Mr. Mouammar: There are interpretations that the Charter does not apply outside of Canada. In addition to the fact that they must go through this expense, the Charter might not apply to people from outside Canada.

Senator Di Nino: Are you talking about humanitarian and compassionate cases when you say that?

Mr. Mouammar: That is even for the economic class.

Senator Di Nino: Of course: However, the Charter cannot apply outside the country.

Ne s'agit-il pas là d'un système démocratique? Est-ce là conférer des pouvoirs excessifs à la ministre?

Deux ou trois d'entre vous ont soulevé cette question. Quelqu'un veut-il faire un commentaire?

M. Cohen : Je veux répondre, avec votre permission. Nous commençons au Canada avec une loi qui est présentée au Parlement et adoptée. En règle générale, cette loi contient les objectifs du ministère concerné. Nous nous fions à la réglementation pour atteindre ces objectifs.

C'est la façon dont les choses se déroulent en général au Canada, l'usage courant dans les démocraties, et c'est la façon dont la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés a fonctionné jusqu'à maintenant. Nous avons la loi et nous atteignons les objectifs de celle-ci en mettant en œuvre la réglementation. Tout ce processus se déroule devant le Parlement de façon ouverte et transparente.

Dans le projet de loi C-50, le paragraphe 87.3(2) qui est proposé se lit comme suit :

> Le traitement des demandes se fait de la manière qui, selon le ministre, est la plus susceptible d'aider l'atteinte des objectifs fixés pour l'immigration par le gouvernement fédéral.

Au lieu de la réglementation que nous avons actuellement, qui peut permettre d'atteindre tous les objectifs voulus par la ministre, nous nous en remettons maintenant à son opinion. C'est là, à mon avis, une différence majeure par rapport à la façon dont nous procédions jusqu'à maintenant, et à la façon dont les choses doivent être faites dans une démocratie ouverte.

Le sénateur Di Nino : Vous conviendrez sûrement que la loi peut faire l'objet d'une contestation en arguant de la Charte canadienne des droits et des libertés.

M. Cohen : Je reconnais que les lois du Canada doivent être interprétées en fonction de la Charte. Toutefois, je ne vois pas très bien ce que cela...

Le sénateur Di Nino : Il y a un recours si quelqu'un le juge utile...

M. Cohen : C'est un recours coûteux pour quelqu'un qui s'estime pénalisé, une personne qui se trouve en général en dehors du pays. Cela serait un recours difficile pour cette personne. Oui, la Charte est bien là, comme elle est là pour toutes les autres lois.

M. Mouammar : Certains prétendent que la Charte ne s'applique pas en dehors du Canada. Outre le fait qu'il faudrait encourir cette dépense, il se peut que la Charte ne s'applique pas aux personnes se trouvant à l'extérieur du pays.

Le sénateur Di Nino : Pensez-vous aux cas motivés par des raisons humanitaires ou de compassion quand vous dites cela?

M. Mouammar : Cela s'applique également aux cas de la catégorie économique.

Le sénateur Di Nino : Bien sûr! Toutefois, la Charte ne peut s'appliquer en dehors du pays.

Mr. Mouammar: In that case, how can they challenge the decision of the minister? They cannot challenge the decision of the minister.

Mr. Ferreira: It is impossible.

Mr. Mouammar: I want to address your comment earlier that there is no comparison between the two cases that I mentioned.

Senator Di Nino: Related to this legislation, there is no comparison.

Mr. Mouammar: Yes, I was trying to demonstrate that there are biases in the system already. We know from our experience that processing applicants from Arab countries already takes twice as long as processing applicants from other countries. With these amendments, we fear there will be even more delays and, in most cases, maybe a rejection.

This situation is a major concern to our community. I am sure it applies to people from Africa, as well.

The problem is this: The visa offices were constructed based on immigration patterns of the 1980s. At that time, 75 per cent of immigrants came from Europe. Now there has been a shift. It is the other way around. There are not enough offices in Africa, Asia and Latin America to process the applications. That is why we have the backlog.

Instead of addressing that backlog by setting up more offices in those continents, we are trying to fix it in a way that is arbitrary, which could lead to discrimination and biases that reflect the biases of immigration officers and everybody in the system.

Senator Di Nino: No system is perfect, but let me ask Mr. Bissett for a comment. Australia, and possibly New Zealand as well, recently changed the system to similar kinds of things that we are trying to do.

I understand that their backlog was huge until they changed the system. It was an ineffective system.

It has been only a year or two, if my memory serves me correctly, that it was changed. Since you have a great deal of experience in this area, have you had an opportunity to take a look at that change and share with us some of your thoughts on why their system has become much more efficient? Why has the backlog pretty well disappeared by changing to a system similar to the one we propose under Bill C-50?

Mr. Bissett: I am not an expert on the Australian system, but they have what I consider to be advantages over our system.

First, they copied our point system. That was the first step in modernizing the Australian system. They insist, for example, that all professional applicants must have their credentials

M. Mouammar : Dans ce cas, comment ces gens pourraient-ils contester la décision de la ministre? Ils ne peuvent pas le faire.

M. Ferreira : C'est impossible.

M. Mouammar : J'aimerais revenir sur le commentaire que vous avez fait plus tôt en prétendant qu'il n'y a pas lieu de faire de comparaison entre les deux cas que j'ai mentionnés.

Le sénateur Di Nino : Par rapport à cette législation, il n'y a pas de comparaison.

M. Mouammar : Oui. J'essayais de montrer qu'il y a déjà du parti pris dans le système. Nous savons de par notre expérience que le traitement des demandes de gens des pays arabes prend déjà deux fois plus de temps que celui des demandeurs d'autres pays. Avec ces amendements, nous craignons qu'il y ait davantage de retard et, dans la plupart des cas, peut-être des refus.

C'est une situation qui préoccupe beaucoup notre collectivité. Je suis sûr que cela touche également les gens originaires d'Afrique.

Voilà le problème : les bureaux des visas ont été conçus en fonction des modèles d'immigration en vigueur dans les années 1980. À cette époque, 75 p. 100 des immigrants venaient d'Europe. Il y a eu depuis une évolution. Les choses se déroulent à l'inverse. Il n'y a pas assez de bureaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour traiter les demandes. C'est pourquoi nous avons cet arriéré.

Au lieu de s'attaquer à cet arriéré en ouvrant davantage de bureaux sur ces continents, nous essayons d'adopter une solution arbitraire, qui pourrait conduire à la discrimination et qui pourrait traduire le parti pris des agents de l'immigration et de toutes les personnes participant au système.

Le sénateur Di Nino : Aucun système n'est parfait mais permettez-moi de demander un commentaire à M. Bissett. L'Australie et la Nouvelle-Zélande également je crois ont modifié récemment leurs systèmes en adoptant des mesures comparables à celles que nous essayons de mettre en œuvre.

Je crois savoir que leur arriéré était énorme jusqu'à ce qu'ils modifient leur système. C'était un système inefficace.

Cela ne fait qu'un ou deux ans, si j'ai bonne mémoire, qu'ils ont été modifiés. Puisque vous avez beaucoup d'expérience dans ce domaine, avez-vous eu l'occasion d'analyser ces changements et pouvez-vous nous dire, à votre avis, pourquoi leurs systèmes sont devenus beaucoup plus efficaces? Pourquoi leurs arriérés ont-t-ils pratiquement disparu lors qu'ils adopté un système proche de celui que nous proposons avec le projet de loi C-50?

M. Bissett : Je ne suis pas un spécialiste du système australien, mais ils ont ce qui me paraît des avantages par rapport à notre système.

Tout d'abord, ils ont copié notre système à points. Ce fut la première étape dans la modernisation du système australien. Ils exigent, par exemple, que tous les demandeurs professionnels

accepted by Australian authorities before they come to Australia. That means many professional applications are refused.

In Canada, many professionals come here and of course cannot practice because they do not meet the provincial licensing requirements of the various occupations and trades.

The Australians also select people on the basis of their skills and occupations, which we once did. The 2001 act that came into force dropped the factor of occupational skill and substituted education. As a result, a lot of skilled workers, carpenters, mechanics, cabinet makers and upholsterers cannot meet our selective criteria because they do not have the educational qualifications. In Australia, they select those kinds of people.

The key point in a sense was that the Australians have adopted our system. I was on the original four-person task force that devised the point system.

Our problem was, we were looking at opening up immigration to the world. Prior to that time, it was basically an all-white immigration policy. Our problem was, if we opened up immigration, how would we control the numbers? If we set out only the selection criteria to the world, as Mr. Pang has pointed out, many millions could meet the selection criteria. We needed some way to regulate the flow and turn people down, even though they were good people.

We did that by the factor occupational demand, which was worth up to 10 points. If they scored zero on occupational demand, it did not matter how many points they received on the other factors, they were turned down.

If we received too many applications, we sent out long lists of occupations with zero demand. That list cut off the flow. When times were buoyant, unemployment was low and we needed more people, we sent out occupations with points on the occupational demand factor and turned on the tap.

That list was dropped with the new act. As I said in my presentation, that flaw must be corrected. The previous government tried to correct it by raising the pass mark retroactively on those people in the backlog. The courts ruled that solution was not defensible and this government is trying to correct the situation in a different way.

The reason the Australians can control the flow is that they have a built-in mechanism to turn it on and off. In that way, they do not have massive backlogs.

fassent reconnaître leurs titres professionnels par des autorités australiennes avant de venir en Australie. Cela a pour conséquence que de nombreuses demandes émanant de professionnels sont rejetées.

Au Canada, de nombreux professionnels viennent chez nous et découvrent bien évidemment qu'ils ne peuvent exercer leur métier parce qu'ils ne respectent pas les exigences de permis des diverses provinces pour s'adonner à leurs métiers.

Les Australiens choisissent également leurs immigrants en fonction de leurs compétences et de leurs métiers, ce que nous avons fait une fois par le passé. Lorsque la loi de 2001 est entrée en vigueur, l'élément des compétences professionnelles a été abandonné et remplacé par l'éducation. Il en découle qu'un grand nombre de travailleurs compétents, de menuisiers, de mécaniciens, de fabricants d'armoire et de rembourreurs ne peuvent respecter nos critères sélectifs parce qu'ils n'ont pas la scolarité voulue. En Australie, ils choisissent ce genre de personnes.

Le point essentiel, en un sens, a été que les Australiens ont adopté notre système. J'ai fait partie du premier groupe de travail de quatre personnes qui a conçu le système à points.

Notre problème était que nous essayions d'ouvrir l'immigration au monde. Avant cette époque, notre politique d'immigration visait essentiellement des blancs. Il fallait alors déterminer, si nous ouvrions l'immigration, comment nous allions contrôler les nombres? Si nous nous contentions de fixer des critères de sélection pour tout le monde, comme l'a montré M. Pang, des millions de personnes pourraient respecter les critères de sélection. Il nous fallait une façon de réguler le flux et de refuser des gens, même si c'étaient de bons candidats.

Nous y sommes parvenus en tenant compte de la demande professionnelle, un critère qui valait jusqu'à dix points. Si les gens obtenaient zéro point à ce titre, peu importe combien ils obtenaient de points pour d'autres éléments, leurs demandes étaient rejetées.

Si nous recevions trop de demandes, nous communiquions une longue liste de professions avec une demande nulle. Cela coupait le flux. Alors que l'heure était à l'optimisme, les taux de chômage étaient faibles et nous avions besoin de plus de gens, nous avons attribué des points à certains métiers et rouvert le robinet.

La nouvelle loi a laissé tomber cette liste. Comme je l'ai dit dans mon exposé, cette lacune doit être corrigée. Le gouvernement précédent a essayé de le faire en procédant de façon rétroactive, c'est-à-dire en l'appliquant aux demandes qui ont déjà été soumises. Les tribunaux ont décidé que cette solution n'était pas défendable et ce gouvernement essaie de corriger la situation de façon différente.

Ce qui permet aux Australiens de contrôler le flux de leur immigration est qu'ils ont un mécanisme intégré qu'ils peuvent ouvrir et fermer. C'est la raison pour laquelle ils n'ont pas d'arriérés importants.

By the department's own estimate, we will have about a million and a half in the backlog if this change does not come about. There may be different ways of making this change, but the government basically has decided to make it this way.

I do not agree with any of these people who have said that it gives the minister unwarranted power. In the IRPA, the minister has always had power. However, the minister receives power, as was mentioned, through the authority of cabinet by order-in-council. These instructions make that authority clear. The minister's instructions will be published in the *Canada Gazette* and will be discussed, debated and approved by cabinet. There is no possibility of the minister having the absolute power to turn people away without receiving that authority properly through cabinet and, ultimately, through Parliament.

I will add one comment on the difference between the Martin case and the others that were mentioned by the previous witness. The key difference is not only what you said but also that these others were dual nationals. Ms. Martin is a Canadian citizen and does not have Mexican citizenship. The other cases are dual citizens. As Canadian passports warn, if they are in the country of their original citizenship, under the Vienna Convention on Consular Relations, the country of their second citizenship does not have the power to intervene on their behalf. Most countries allow that intervention to happen but some countries do not. Therefore, our officers are limited to the extent they can go to find out what is happening to someone who is detained in a country of their first citizenship.

Mr. Mouammar: He is a Somali Canadian in an Ethiopian jail.

The Chair: Before you go to your next question, Mr. Ferreira wants to comment on your earlier questions.

Mr. Ferreira: Fairness, the perception of fairness or the word "fairness" is paramount, and we are all for democracy but we should not confuse the two. Fairness is one thing and democratic principle is another. Although publishing instructions in the *Canada Gazette* may be considered democratic amongst senators and members of Parliament, I do not believe it is fair for the million plus who have been waiting for six to ten years. How fair is it for them now?

Consider this: The minister is about to send out 50,000 letters persuading people to give up on Canada, basically. How many more hundreds of thousands of letters will the minister send out to say: I am sorry, this new law is passed and I have given instructions not to allow you to go forward. I am not refusing you but I am telling you thank you very much for waiting in line, for waiting patiently, but you do not qualify, in my opinion.

D'après les évaluations mêmes du ministère, nous aurons encore environ un million et demi de dossiers en retard si ce changement n'est pas appliqué. Il peut y avoir diverses façons de procéder, mais le gouvernement doit, pour l'essentiel, décider de procéder de cette façon.

Je ne partage pas l'avis des gens qui ont dit que cela confère des pouvoirs injustifiés à la ministre. Dans la LIPR, le ministre a toujours eu des pouvoirs. Toutefois, le ministre tient ces pouvoirs, comme quelqu'un l'a rappelé, du Cabinet qui promulgue des décrets. Ses instructions définissent clairement le pouvoir en question. Les instructions du ministre seront publiées dans la *Gazette du Canada* et feront l'objet de discussions et de débats et devront être approuvées par le Cabinet. Il n'est pas possible pour la ministre d'avoir le pouvoir absolu de refuser des gens sans s'en être vu accorder précisément le pouvoir par le Cabinet et, au bout du compte, par le Parlement.

J'aimerais ajouter un commentaire sur la différence entre le cas Martin et les autres qui ont été mentionnés par le témoin précédent. La principale différence ne tient pas uniquement à ce que vous avez dit, mais également au fait que les autres personnes avaient la double nationalité. Mme Martin est une citoyenne canadienne et n'est en rien citoyenne mexicaine. Les autres personnes ont la double citoyenneté. Comme c'est indiqué sur les passeports canadiens, pour les personnes qui se trouvent dans le pays de leur citoyenneté d'origine, la Convention de Vienne sur les relations consulaires précise que le pays qui leur a accordé leur seconde citoyenneté n'a pas le pouvoir d'intervenir en leur nom. La plupart des pays autorisent ces interventions, mais pas tous. Les moyens d'intervention pour nos agents sont donc limités pour découvrir ce qui se passe réellement quand une personne est détenue dans le pays de sa première citoyenneté.

M. Mouammar : C'est un Canadien somalien dans une prison éthiopienne.

Le président : Avant de passer à votre question suivante, M. Ferreira a quelque chose à dire sur vos questions précédentes.

M. Ferreira : L'équité, la perception de l'équité ou le mot « équité » est essentiel, et nous sommes tous pour la démocratie mais nous ne devons pas confondre les deux. L'équité est une chose et le principe démocratique en est une autre. Même si la publication des instructions dans la *Gazette du Canada* peut être considérée comme démocratique chez les sénateurs et les députés, je ne crois pas qu'elle soit équitable pour les millions de personnes qui ont attendu de six à dix ans. Dans quelle mesure cela est-il juste pour eux maintenant?

Imaginez ceci : la ministre va bientôt expédier 50 000 lettres persuadant des gens d'abandonner leur projet de venir au Canada. Combien d'autres centaines de milliers de lettres va-t-elle devoir expédier en disant : Je suis navrée, cette nouvelle loi a été adoptée et j'ai donné des instructions qui ne vous autorisent plus à venir au Canada. Je ne refuse pas votre candidature, mais je vous dis merci beaucoup d'avoir attendu pendant si longtemps et si patiemment mais, à mon avis, vous n'êtes pas admissible.

However, she is not rejecting them. Why — because she does not want any appeals to the Federal Court. How fair is that?

We can talk democracy for as long as we want. I remember starting with the immigration department in 1975. We had a 1952 Immigration Act, which Mr. Bissett recalls, in which we had moral turpitude. How democratic was that? Canada was democratic in 1952, or were we, not to question the wisdom of the politicians of the day? I do not mean to belittle the decision of the members of Parliament and senators who passed that legislation, but how democratic was that act? It is unbelievable.

I remember working for eight years at the airport. All I had to do was look at somebody's face and basically ask myself: Will I let this person in? No, I will not. He is out. That is how it was.

How democratic was that? That was in the 1970s and 1980s, and it still happens today, but it is not as obvious.

At the end of the day, the instructions in the *Canada Gazette* for me cannot replace the fairness principle. This issue is a big one and the chair, a minute ago, indicated how many pages we are talking about in this finance bill and how many amendments there are to so many pieces of legislation. The best thing would be to take these provisions out of Bill C-50 and have members and senators carry them across Canada to receive input from different communities. I do not want to politicize this issue, although some might think this approach is too political while others might say it is totally democratic. I question how democratic it is.

Mr. Mehta: I want to address the finite issue of the Charter. As a lawyer, I have heard, from the minister's office and from the Conservatives often, about this lofty Charter we have, for which I have a tremendous amount of respect, and that somehow the Charter will save all. Of course, at the end of the day, which could be 20 years from now, a committee such as this, with people such as me might say: There is systemic discrimination in the immigration system as a result of the changes that originated in Bill C-50.

Twenty years later, we discover there is systemic discrimination such that, for example, the number of Arab Canadians has been reduced or the number of south Asians or Chinese Canadians immigrating to this country has been reduced. We have picked and somehow, even though we have this Charter, certain groups magically have been emphasized. That is systemic discrimination. It is not only one person; it is through the system. What do we do? We launch a class action suit.

Toutefois, elle ne rejette pas leur candidature. Pourquoi? Parce qu'elle ne veut pas d'appels devant la Cour fédérale. Dans quelle mesure cela est-il juste?

Nous pouvons parler de démocratie aussi longtemps que nous le voulons. J'ai commencé à travailler au ministère de l'Immigration en 1975. Nous avions alors la Loi sur l'immigration de 1952, dont M. Bissett se souvient, avec sa turpitude morale. Dans quelle mesure cela était-il démocratique? Le Canada était un pays démocratique en 1952, et cela ne nous empêchait pas de nous poser des questions sur la sagesse des politiciens de l'époque. Je ne veux pas minimiser les décisions des députés et des sénateurs qui ont adopté cette législation, mais dans quelle mesure cette loi était-elle démocratique? C'est incroyable.

Je me souviens avoir travaillé pendant huit ans à l'aéroport. Tout ce que j'avais à faire était de regarder le visage de quelqu'un et de me demander essentiellement si j'allais laisser cette personne entrer au pays. Non. Elle était renvoyée. C'est comme cela que les choses se passaient.

Dans quelle mesure cela était-il démocratique? C'était dans le courant des années 1970 et 1980, et cela se produit encore aujourd'hui, mais ce n'est pas aussi évident.

À la fin de la journée, les instructions publiées dans la *Gazette du Canada* ne sauraient remplacer pour moi le principe d'équité. C'est une question importante et le président, il y a une minute, a précisé de combien de pages nous parlons dans ce projet de loi de finances et du nombre d'amendements touchant tant d'autres domaines. La meilleure solution serait de retirer ces dispositions du projet de loi C-50 et de demander aux députés et aux sénateurs de procéder à des consultations à leur sujet partout au pays pour recevoir les points de vue des diverses collectivités. Je ne veux pas politiser cette question, même si certains peuvent penser que cette approche est trop politique alors que d'autres diront qu'elle est tout à fait démocratique. La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure cela est démocratique.

M. Mehta : Je tiens à aborder la question limitée de la Charte. Comme avocat, j'ai souvent entendu parler par des membres du cabinet de la ministre et par des conservateurs de cette Charte aux hautes aspirations morales que nous avons, pour laquelle j'ai énormément de respect, en disant que c'est elle qui va tous nous sauver. Bien évidemment, au bout du compte, et cela pourrait fort bien être dans 20 ans, un comité comme celui-ci, avec des gens comme moi pouvaient dire : le système d'immigration a introduit une discrimination systématique à la suite des modifications apportées par le projet de loi C-50.

Vingt ans plus tard, il se peut que nous découvrions une forme de discrimination systématique, ayant par exemple pour effet de réduire le nombre de Canadiens d'origine arabe ou le nombre de personnes originaires du sud de l'Asie ou de la Chine immigrant dans ce pays. Il se peut que, d'une certaine façon, même en respectant la Charte, le traitement réservé à certains groupes ait eu des effets plus marqués. Ce serait une discrimination systémique. Elle n'est pas liée à une personne, mais propre au système. Que ferions-nous alors? Nous lancerions un recours collectif.

However, the problem is that the damage was done 20 years earlier when people were trying to come to this country. The Charter absolutely does not apply to those who might be sitting at a visa office in Hong Kong. It does not apply to them. That kind of forethought should have gone into this proposed legislation. Respectfully and from my perspective, Charter issues are nonsense at this point.

The Charter applies to the proposed legislation but, 20 years later, it is difficult in the sense of human lives to quantify the damage. Those are my comments.

Senator Di Nino: Obviously, when we hear about the Immigration Act, 1952, and all the changes, debates and pros and cons that have taken place since then, in the final analysis, it worked. Look at the face of Canada, today. Mr. Ferreira, you and I, along with the number of Canadians of different religions, nationalities and cultures are making the country what it is today. These kinds of debates work.

Probably everybody on our panel agrees that we have a dysfunctional system. We have people on the list who have died while waiting. We have people who have been waiting for five, six and more years, which Mr. Pang talked about, who have given up on Canada. This bill partially tries to fix that problem. I do not think anyone here disagrees with it. They might disagree slightly but the objective is to stop the bleeding. In other words, the backlog would no longer grow and would begin to shrink. The minister has put $109 million on the table to try to solve that problem by putting more resources in all those places around the world where they have a backlog.

My question is: Do you agree that the problem needs to be fixed? It might not be perfect but at least the minister is convinced that it will help fix that problem.

The Chair: Senator, you have triggered all kinds of interest.

Mr. Wong: My comments will be brief. These proposed changes, senator, have nothing to do with the existing backlog. They will apply as of February 27, 2008, if they are passed.

The existing backlog of 925,000 is already in the system. We made a recommendation in our presentation that the government increase the target range, and that is how we effectively reduce the backlog. That is our answer.

Senator Di Nino: I did not say that it would change the backlog but that it would stop the backlog from growing, for the record.

Senator Stratton: There is a difference.

The Chair: As Mr. Wong pointed out, as long as the target number of immigrants each year is the same, the system will continue to have a problem.

Mr. Mehta do you have anything further in that regard?

Le problème est toutefois que les dommages ont été causés 20 ans auparavant quand les gens essayaient de venir dans ce pays. La Charte ne s'applique en rien aux personnes qui peuvent attendre assises dans un bureau des visas à Hong Kong. Elle ne les touche pas. Il aurait fallu veiller à cet aspect des choses dans la législation qui était proposée. Avec tout le respect que je vous dois, à mon avis, évoquer la Charte n'a aucun sens pour l'instant.

La Charte s'applique à la législation proposée, mais 20 ans plus tard, il est difficile de quantifier les dommages qui ont été causés à la vie de personnes. Voilà ce que j'avais à dire.

Le sénateur Di Nino : Bien évidemment, quand nous entendons parler de la Loi sur l'immigration de 1952 et de toutes les modifications qui ont été apportées par la suite, des débats avec les avantages et les inconvénients de chaque solution qui ont eu lieu depuis lors, on constate en dernière analyse que cette loi a fonctionné. Regardez le Canada d'aujourd'hui. Monsieur Ferreira, vous et moi, ainsi que le grand nombre de Canadiens de religions, de nationalités et de cultures variées qui composent ce pays aujourd'hui. Ce type de débat a donné de bons résultats.

Il est probable que toutes les personnes qui participent à notre débat d'aujourd'hui conviennent que notre système fonctionne mal. Il y a des gens qui sont décédés alors que leurs dossiers étaient encore sur la liste d'attente. Certains ont attendu cinq ou six ans, ou même plus, comme l'a rappelé M. Pang, et ont fini par abandonner l'idée de venir au Canada. Ce projet de loi essaie en partie de corriger ce problème. Je ne crois pas que quiconque ici le conteste. Les gens peuvent ne pas être tout à fait d'accord, mais l'objectif est de faire cesser l'hémorragie. En d'autres termes, l'arriéré n'augmentera plus et commencera à diminuer. La ministre a injecté 109 millions de dollars pour essayer de résoudre ce problème en y consacrant davantage de ressources à tous les endroits dans le monde qui ont un arriéré.

La question que je vous pose est de savoir si vous convenez qu'il y a un problème qu'il faut corriger? La solution n'est peut-être pas parfaite mais au moins la ministre est convaincue qu'elle va contribuer à régler ce problème.

Le président : Sénateur, vous avez soulevé beaucoup d'intérêt de natures diverses.

M. Wong : Mon commentaire sera bref. Les modifications proposées, monsieur le sénateur, n'ont rien à voir avec l'arriéré actuel. Elles s'appliqueront à compter du 27 février 2008, si elles sont adoptées.

L'arriéré de 925 000 dossiers est déjà là. Nous avons recommandé dans notre exposé que le gouvernement relève les cibles et c'est en procédant de cette façon que nous réussirons à réduire l'arriéré. C'est notre réponse.

Le sénateur Di Nino : Je n'ai pas dit que cela allait modifier l'arriéré, mais simplement l'empêcher d'augmenter.

Le sénateur Stratton : Cela fait toute une différence.

Le président : Comme l'a signalé M. Wong, tant que le nombre cible d'immigrants de chaque année reste le même, le système va continuer à éprouver un problème.

Monsieur Mehta avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Mr. Mehta: The senator noted that the minister's aim is to fix the immigration system. I absolutely agree with him, the minister is attempting to fix the immigration system, but the analysis cannot end there. When we take the next step, we ask, fix it for whom? It is not to fix it for racialized immigrants, not to fix it for working immigrants but to fix it for corporations.

If you were to do an analysis of the media and who in the media supports the legislation and who does not, the business community by and large supports the legislation. Is it because they are good-hearted people only? No, it is because they have a vested interest in ensuring they have a cheap supply of labour.

Who opposes the legislation?

Senator Di Nino: I object to that kind of discussion. That is an insult to our country — racialized and cheap labour; this is not a Third World country.

The Chair: Our witnesses must be able to make their statements and to feel they can come here and make the statements that they feel they should make.

Senator Di Nino: I cannot allow that to go on the record unchallenged.

The Chair: Thank you. It will now go on the record with comment made.

Mr. Mehta: I was not finished. Again, who does the legislation help? If you look at the groups who do not support the legislation, you are looking at racialized groups. You are looking at working class groups. You are looking at trade unions.

There are, of course, immigrant groups who support the legislation. If you delve into who those groups are, typically they are made up of businesses that work within those communities. This is not legislation that will benefit the average Canadian. It has nothing but a detrimental effect.

With respect to the senator's comments, he has misunderstood something I have said, and I am not sure what that could possibly be.

The Chair: I will put various individuals who wish to make comments on the list and we will try to accommodate everyone's point, but Senator Stratton is intervening at this time out of order because he would like to make a point on something that has already been said.

Senator Stratton: Thank you for allowing me to intervene. I had to go to another meeting briefly.

M. Mehta : Le sénateur a signalé que le but de la ministre est de corriger le système d'immigration. Je suis tout à fait d'accord avec lui. La ministre essaie de corriger le système d'immigration, mais l'analyse ne peut s'arrêter là. À l'étape suivante, nous devrons nous demander pour qui nous le corrigeons? Il ne s'agit pas de le corriger dans l'intérêt des immigrants victimes de racisme, ni de ceux qui travaillent, mais de le corriger dans l'intérêt des entreprises.

Si vous deviez faire une analyse de la presse et voir quels sont les médias qui appuient la législation, et ceux qui ne l'appuient pas, vous allez constater que le milieu des affaires est de loin celui qui est le plus en sa faveur. Est-ce uniquement parce que ce sont des gens qui ont grand cœur? Non, c'est parce qu'ils ont intérêt à avoir accès à de la main-d'œuvre à bon marché.

Qui s'oppose à la législation?

Le sénateur Di Nino : Je m'oppose à ce genre de discussion. C'est une insulte à notre pays. On nous parle de victime de racisme et de main-d'œuvre bon marché. Nous ne sommes pas dans un pays du tiers monde.

Le président : Nos témoins doivent être en mesure de s'exprimer et avoir le sentiment qu'ils peuvent formuler leurs avis comme ils l'entendent.

Le sénateur Di Nino : Je ne peux laisser inscrire cela au procès-verbal sans le contester.

Le président : Je vous remercie. Cela figurera donc au procès-verbal.

M. Mehta : Je n'avais pas fini. Une fois encore, à qui cette législation vient-elle en aide? Si vous regardez les groupes qui ne l'appuient pas, vous constatez que ce sont les groupes qui sont victimes de racisme. Vous constatez que ce sont les groupes de la catégorie des gens qui travaillent. Vous constatez que ce sont des syndiqués.

Il y a, bien sûr, des groupes d'immigrants qui appuient ce texte. Si vous creusez un peu, vous allez constater qu'ils sont composés de représentants d'entreprises qui travaillent au sein de leurs collectivités. Ce n'est pas un texte de loi à l'avantage du Canadien moyen. Il n'a que des effets nuisibles.

En ce qui concerne les commentaires du sénateur, il a manifestement mal compris ce que j'ai dit, mais je ne suis pas certain de ce que cela peut être.

Le président : Je vais inscrire sur une liste les noms des diverses personnes qui veulent faire des commentaires et nous essayerons de permettre à tous les points de vue de s'exprimer, mais le sénateur Stratton va intervenir maintenant parce qu'il aimerait revenir sur quelque chose qui a déjà été dit.

Le sénateur Stratton : Je vous remercie de m'autoriser à intervenir maintenant. J'ai dû m'absenter brièvement pour assister à une autre réunion.

In my province, Manitoba, 11,000 jobs are going begging. Employers cannot fill them. They have tried. The basic need of the Manitoba economy — the basic needs of Manitobans — is to fill those jobs. This bill will do that.

Are you telling me that we should not fill those jobs? If we cannot fill the jobs now with the existing system, how can you tell me that this new system will prevent those jobs from being filled?

The Chair: All of you want to comment. We will start with Mr. Wong and work our way across the room. I think some wanted to comment on Senator Di Nino's last question. Feel free to intervene with your comments, but try to keep them as succinct as possible, keeping in mind we are not amending the entire Immigration and Refugee Protection Act at this time but only two little sections.

Mr. Wong: I have a brief comment. The immigration changes here do not include any increase in the target range. As I mentioned earlier in my presentation, over the last three years, we have received around 250,000 immigrants every year, so we are at capacity right now.

To address the senator's concern for his home province, if the province is looking for another 11,000 workers, we need to increase the target range. If we increase it from the range of 240,000 to 265,000, which is in the plan for 2008, to maybe 300,000 to 330,000, which is closer to 1 per cent of the population, we would then receive more immigrants and address the situation in Manitoba.

The Chair: Let him finish, Senator Stratton, please.

Senator Stratton: I disagree with you because if that were the case, those jobs would be filled now. The reason they cannot fill the jobs is because applicants are first on the list and they move up accordingly. Therefore, if they are unskilled and cannot fill that job because of their lack of skill, the job stays empty.

The idea is to take those people on the list that are skilled and can fill those jobs and put them into the jobs. That is the intent.

The Chair: Thank you, Senator Stratton. I do not want this discussion to turn into a debate between Mr. Wong and Senator Stratton. Any one of you or all of you can disagree with Senator Stratton the same way he can disagree with you, and feel free to express your disagreement. Can you finish up, Mr. Wong?

Mr. Wong: I will finish up that the province of Manitoba has a provincial nominee program, so there is a mechanism there. They only need to increase the numbers that they are

Dans ma province, le Manitoba, il y a 11 000 emplois à combler. Les employeurs n'y parviennent pas. Ils ont essayé. L'économie du Manitoba, et les Manitobains, ont absolument besoin de combler ces emplois. C'est ce que ce projet de loi va permettre de faire.

Êtes-vous en train de me dire que nous ne devrions pas combler ces emplois? Si nous ne pouvons pas les combler maintenant avec le système actuel, comment pouvez-vous affirmer que le nouveau système va empêcher de les combler?

Le président : Vous voulez tous répondre. Nous allons commencer avec M. Wong et passer ensuite aux autres intervenants. Je crois que certains voulaient faire des commentaires sur la dernière question du sénateur Di Nino. N'hésitez pas à intervenir pour faire vos commentaires, mais essayez d'être aussi succincts que possible, en gardant à l'esprit que nous ne sommes pas là pour amender toute la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés pour l'instant, mais seulement deux petits articles.

M. Wong : J'ai un bref commentaire à faire. Les modifications concernant l'immigration ne prévoient aucune augmentation de la cible. Comme je l'ai mentionné précédemment dans mon exposé, au cours des trois dernières années, nous avons reçu environ 250 000 immigrants chaque année et nous sommes donc à capacité pour l'instant.

Pour répondre à la préoccupation du sénateur concernant sa province d'origine, si celle-ci veut 11 000 travailleurs de plus, nous devons relever la cible. Si nous la portons d'une fourchette actuelle de 240 000 à 265 000, soit les prévisions pour 2008, à peut être 300 000 ou 330 000, ce qui est plus proche de 1 p. 100 de la population, nous accueillerions alors davantage d'immigrants et pourrions faire face à la situation qui se présente au Manitoba.

Le président : Sénateur Stratton, laissez-le finir, s'il vous plaît.

Le sénateur Stratton : Je ne suis pas d'accord avec vous parce que, si c'était le cas, ces emplois seraient comblés maintenant. La raison pour laquelle ils ne peuvent pas être comblés est parce que les demandeurs inscrits sur la liste d'attente le sont dans l'ordre de leur inscription et le reste. Donc, s'ils n'ont pas les compétences nécessaires et ne peuvent pas combler les emplois par manque de compétences, les emplois ne sont pas comblés.

L'idée est donc de sélectionner sur la liste les gens qui ont les compétences voulues qui leur permettent de combler ces emplois, et de leur donner ces emplois. C'est l'objectif visé.

Le président : Merci, sénateur Stratton. Je ne veux pas que cette discussion se transforme en débat entre M. Wong et le sénateur Stratton. N'importe lequel d'entre vous ou tous, vous pouvez être en désaccord avec le sénateur Stratton tout comme il peut être en désaccord avec vous, et vous sentir libre de faire part de votre désaccord. Pouvez-vous terminer, monsieur Wong?

M. Wong : Je terminerai en rappelant que la province du Manitoba s'est dotée d'un programme de candidats et qu'elle dispose donc d'un mécanisme. Il leur suffit d'accroître les

willing to accept, even within the provincial nominee program. They can use that program to address the concerns of the senator.

Mr. Mouammar: This issue of skilled workers, I think, is a red herring. Canada has a shortage of doctors. There are 250 Arab doctors from North Africa in Montreal, unemployed. The problem is not that we are not receiving skilled workers. We are receiving them but we do not find jobs for them, so we should deal with that situation. That is the problem.

It is not that we are not receiving the necessary skilled workers. We have 250 doctors unemployed in Montreal, and they speak French and English. They are bilingual.

The Chair: You are right in pointing out that situation to us, but the difficulty is that it is not being dealt with in this legislation.

Mr. Mouammar: I understand, but I am saying, this is a problem. We are bringing the immigrants in with the necessary skills, but then there are no jobs for them so we should deal with that issue.

With regard to the backlog, Mr. Wong has addressed that. The backlog prior to February will not be addressed by this legislation; to solve the new backlog, we increase the quota each year.

The Chair: Thank you. Your point is a good one. If the minister were to exercise her discretion in a way that would solve the problem we have now of doctors being accepted to come here but then are not able to work as doctors when we have a shortage of skilled labour, maybe Senator Stratton and his Manitoba problem would be solved.

Does anyone have any further comment on Senator Stratton or Senator Di Nino before I go to our next questioner?

Mr. Ferreira: Let me say that the system has always seen a backlog. The backlog was not created two years ago or five years ago. I have been in this business for 32 years. It has been dysfunctional; the system has never worked.

I have met many ministers who cared, who stated publicly that they wanted to fix the system. This problem did not happen in 2007 or 2008. It has been before us for a long time.

How did we reach this point? One, we reduced our complement of staff overseas in missions. It does not take rocket scientists to figure out that if we reduce the complement of staff, we will obviously have a bottleneck; a problem meeting the targets, be they Liberal or Conservative targets. At the end of the day, we are not even close to the targets.

nombres de personnes qu'ils sont prêts à accepter, même dans le cadre du Programme des candidats d'une province. Ils peuvent utiliser ce programme pour faire face aux préoccupations du sénateur.

M. Mouammar : À mon avis, la question des travailleurs compétents est illusoire. Le Canada a une pénurie de médecins. Il y a 250 médecins arabes d'Afrique du Nord à Montréal qui sont au chômage. Le problème n'est pas que nous ne recevons pas de travailleurs compétents, il y en a qui viennent chez nous mais nous ne leur trouvons pas d'emploi, et c'est donc à ce problème que nous devrions nous attaquer.

Ce n'est pas que nous ne recevons pas les travailleurs compétents dont nous avons besoin. Nous avons 250 médecins au chômage à Montréal, et ils parlent français et anglais. Ils sont bilingues.

Le président : Vous avez tout à fait raison de nous souligner cette situation, mais le problème est que cela ne relève pas de ce projet de loi.

M. Mouammar : Je comprends, mais tout ce que je dis est que c'est un problème. Nous faisons venir des immigrants avec les compétences nécessaires, mais ensuite il n'y a pas d'emplois pour eux et nous devrions donc nous attaquer à ce problème.

En ce qui concerne l'arriéré, M. Wong en a parlé. L'arriéré d'avant février ne sera pas résolu par ce projet de loi. Pour empêcher un arriéré additionnel, nous augmentons le quota d'immigrants chaque année.

Le président : Je vous remercie. C'est un point tout à fait valide. Si la ministre devait exercer ses pouvoirs discrétionnaires de façon à résoudre le problème auquel nous sommes confrontés maintenant avec les médecins qui sont acceptés ici mais qui ne peuvent travailler comme médecins, alors que nous avons une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, peut-être que le problème du sénateur Stratton, et du Manitoba, serait résolu.

Quelqu'un a-t-il d'autres commentaires à faire sur ce qu'ont dit les sénateurs Stratton et Di Nino avant que nous ne passions à la question suivante?

M. Ferreira : Permettez-moi de dire qu'il y a toujours eu un arriéré. Celui-ci n'a pas été créé il y a deux ans ou cinq ans. Je travaille dans le domaine depuis 32 ans. Il a toujours mal fonctionné.

J'ai rencontré de nombreux ministres qui s'en préoccupaient, qui déclaraient publiquement vouloir corriger le système. Ce problème n'est pas apparu en 2007 ou en 2008. Il est là, devant nous, depuis longtemps.

Comment sommes-nous parvenus là? Tout d'abord, nous avons réduit notre effectif en poste dans les missions à l'étranger. Il ne faut pas être un grand spécialiste pour comprendre que si nous réduisons le personnel, nous allons bien évidemment faire face à un goulot d'étranglement, avoir de la difficulté à atteindre les objectifs, que ceux-ci soient fixés par les libéraux ou par les conservateurs. Au bout du compte, nous ne nous sommes jamais approchés des objectifs.

A few months ago, the minister indicated she was proud that Canada accepted the largest number of immigrants in the last decades. She indicated that we allowed in 430,000 immigrants. How misleading is that? We did not accept 430,000 immigrants. We accepted approximately 230,000 immigrants and the rest were either students or on work permits.

In the last two years, there was a reduction of 35,000 skilled immigrants. Here we are saying we need skilled immigrants — Manitoba and Alberta need immigrants — and what are we doing? We are reducing the number of immigrants. Yet, politicians go to reception after reception and they tell every community, we need more of you, please send your brothers and sisters. What do we receive? We receive a cut in budgets. Now we are talking about $108 million, I believe, over five years. We are not talking $108 million or $120 million now to fix the problem.

What do we do with the backlog? Do we issue a million letters saying, Thanks but we cannot cope; we will not spend a billion dollars to bring you here in spite of the fact that we need you? We need you but we do not need you?

Two weeks ago, before the House of Commons Standing Committee on Finance, I compared the situation to this one: One of you senators buys a ticket to watch a movie. You are in line, you paid for your ticket and you are patiently waiting to go into the cinema. There are plenty of seats for you. A security guard or the manager comes to you and says, despite the fact you have that ticket, I will not allow you in.

How fair is that? This is the situation we will end up with. Are we to believe that the minister will process 975,000 or a million cases? I do not think so. I think the minister will give instructions to send out letters telling people to give up on Canada. Meanwhile, Canada is saying, we need more people; we need to bring in 300,000.

What do we do with these million-plus cases we have? We fast track them. Most of these people, if they have not had security checks, will have one. Why are security checks taking six months to two years in some cases? The reason is that the Canadian Security Intelligence Service, CSIS, has maybe two people working on security checks. How can we even come close to bringing in 300,000 people if the bureaucracy is not with us?

If the government wants more people — and I hear it every day — we must do something about it.

The Chair: Thank you.

Il y a quelques mois, la ministre a indiqué qu'elle était fière que le Canada ait accepté le plus important nombre d'immigrants de la dernière décennie. Elle a précisé que nous avions accepté 430 000 immigrants. Dans quelle mesure cela est-il erroné? Nous n'avons pas accepté 430 000 immigrants. Nous en avons accepté environ 230 000 et le reste était des étudiants ou des gens ayant un permis de travail.

Au cours des deux dernières années, on a noté une réduction de 35 000 immigrants compétents. D'un côté, on nous dit que nous avons besoin d'immigrants ayant des compétences, le Manitoba et l'Alberta ont besoin d'immigrants, et que faisons-nous de l'autre côté? Nous réduisons le nombre d'immigrants. Oui, les politiciens vont de réception en réception et ils disent à toutes les collectivités qu'elles ne sont pas assez nombreuses. Qu'il faut faire venir leurs frères et leurs sœurs. Et que se passe-t-il ensuite? Nous sommes confrontés à des réductions des budgets. Nous parlons maintenant d'environ 108 millions de dollars, je crois, sur cinq ans. Nous ne parlons pas de 108 ou de 120 millions de dollars pour corriger le problème maintenant.

Que faisons-nous avec l'arriéré? Envoyons-nous un millions de lettres disant aux gens merci, mais nous ne pouvons pas faire face. Nous n'allons pas dépenser un milliard de dollars pour vous faire venir ici, bien que nous ayons besoin de vous. Nous avons besoin de vous mais nous n'avons pas besoin de vous.

Il y a deux semaines, devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, j'ai comparé la situation à celle-ci : l'un de vous, messieurs les sénateurs, achète un billet pour aller au cinéma. Vous faites la queue, vous avez payé votre billet et vous attendez patiemment d'entrer dans la salle de cinéma. Il y a beaucoup de places pour vous. Un gardien de sécurité ou le directeur vient vous voir et vous dit, bien que vous ayez un billet, nous n'allons pas vous laisser entrer.

Dans quelle mesure cela est-il juste? C'est la situation à laquelle nous aboutissons. Allons-nous croire que la ministre va traiter 975 000 ou un million de dossiers? Je ne le crois pas. Je crois que la ministre va donner des instructions pour expédier des lettres disant aux gens d'oublier le Canada. Pendant ce temps, le Canada dit que nous avons besoin de davantage de gens et qu'il faut en faire venir 300 000.

Que faisons-nous avec les dossiers dont le nombre dépasse le million? Nous les traitons rapidement. La plupart de ces gens, s'ils n'ont pas subi une vérification de sécurité, vont en subir une. Pourquoi ces vérifications prennent-elles six mois à deux ans dans certains cas? La raison en est que le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, dispose peut-être de deux personnes pour travailler à ces vérifications de sécurité. Comment pouvons-nous espérer faire venir 300 000 personnes au pays si l'administration ne nous aide pas?

Si le gouvernement veux davantage de gens, et c'est ce que j'entends dire tous les jours, nous devons faire quelque chose.

Le président : Je vous remercie.

I will go to the next questioner. Hopefully those of you who wanted to comment on the last question will have an opportunity to comment. We are good at that here. I will go now to Senator Ringuette from New Brunswick who is a member of the steering committee of this committee.

Senator Ringuette: Thank you for coming here and for your comments on the proposed bill.

Labour, labour training and skilled immigrants is an issue that I am familiar with, having completed research on the issue.

Senator Di Nino mentioned earlier that the minister has indicated that she will increase the human resources by $109 million, probably a year, to deal with applications.

The Chair: The indications are, for five years.

Senator Di Nino: Those resources are for areas requiring additional help. I believe it is over a five-year period.

Senator Ringuette: We are looking at probably something around an additional $20 million a year.

My next question is for Mr. Bissett, who has 36 years of experience in the domain. From your experience, Mr. Bissett, this legislation will provide the minister with the ability to delegate selection authority to immigration officers that we have around the world. Is that correct?

Mr. Bissett: Yes.

Senator Ringuette: The minister has indicated that she will increase the budget of those officers by roughly $20 million to receive that delegation from her.

In your 36 years of experience, how many of these immigration officers working abroad are Canadian citizens?

Mr. Bissett: All the officers abroad are Canadian citizens.

Senator Ringuette: All the immigration officers we have abroad are Canadian citizens?

Mr. Bissett: All the visa officers are Canadian citizens, yes. They have in the embassy what are described as "locally-engaged staff" from the country concerned.

Senator Ringuette: What do those staff deal with?

Mr. Bissett: They mainly deal with clerical functions and administrative functions. They do not normally have the right to issue visas to anyone. A visa must be issued by a Canadian officer.

Senator Ringuette: They are the front-line people who receive applications and provide the first comments on the file?

Je vais maintenant passer à la question suivante. J'espère que ceux d'entre vous qui voulaient faire des commentaires sur la dernière question auront l'occasion de le faire. C'est quelque chose que nous savons bien faire ici. Je vais maintenant donner la parole au sénateur Ringuette, du Nouveau-Brunswick, qui est membre du comité de direction de ce comité.

Le sénateur Ringuette : Je vous remercie d'être venus et de nous avoir fait part de vos commentaires sur le projet de loi.

Le travail, la formation et les immigrants compétents sont des questions que je connais bien ayant fait des recherches sur ces questions.

Le sénateur Di Nino a indiqué précédemment que la ministre avait précisé vouloir augmenter le budget de ses ressources humaines de 109 millions de dollars, probablement sur un an, pour traiter les demandes.

Le président : Il semble que ce soit sur cinq ans.

Le sénateur Di Nino : Ces ressources seront consacrées à des secteurs nécessitant un soutien additionnel. Je crois que le montant sera étalé sur cinq ans.

Le sénateur Ringuette : Nous pouvons donc nous attendre à un montant de l'ordre de 20 millions de dollars de plus par année.

J'adresse ma question à M. Bissett, qui a 36 ans d'expérience dans le domaine. En vous fiant à votre expérience, monsieur Bissett, cette législation va permettre à la ministre de déléguer ses pouvoirs de sélection aux agents de l'immigration qui sont dans nos bureaux à travers le monde. Est-ce exact?

M. Bissett : Oui.

Le sénateur Ringuette : La ministre a précisé qu'elle va accroître le budget de ses agents d'environ 20 millions de dollars pour exercer ce pouvoir de sélection qu'elle leur délègue.

À ce que vous avez vu au cours de vos 36 années d'expérience, combien de ces agents d'immigration qui travaillent à l'étranger sont des citoyens canadiens?

M. Bissett : Tous les agents en poste à l'étranger sont des citoyens canadiens.

Le sénateur Ringuette : Tous nos agents d'immigration à l'étranger sont des citoyens canadiens?

M. Bissett : Tous les agents des visas sont des citoyens canadiens. Oui! Il y a au sein des ambassades du personnel recruté localement dans le pays concerné.

Le sénateur Ringuette : À quoi travaillent ces employés?

M. Bissett : Ils assument pour l'essentiel des fonctions de bureau et administratives. En règle générale, ils n'ont pas le droit d'émettre de visa à quiconque. Un visa doit être émis par un agent canadien.

Le sénateur Ringuette : Ce sont les employés de première ligne qui reçoivent les demandes et formulent les premiers commentaires sur le dossier?

Mr. Bissett: Often they are; that is true. They often act as receptionists and will take applications from the public.

Senator Ringuette: In your 36 years of experience with these local officers dealing with immigration applications, have you heard of any bias or any unwarranted comments on those applications?

Mr. Bissett: Through the years, of course, there have been complaints from the public that some of our locally-engaged staff are biased and prejudiced. We have had cases where some of them were involved in fraud and taking money. However, on the whole, those cases are rare.

In Belgrade, I had a case of a locally-engaged person fraudulently involved in taking money. That is the only case that I personally experienced.

It happens.

Senator Ringuette: I am a francophone from northern New Brunswick where there are not a lot of immigrants. We would like more immigrants but there are not a lot of them. I do not deal often with immigration cases. However, I can relate an experience I had last year with a file from a Philippine immigrant in my neck of the woods who wanted to bring her adoptive daughter to Canada.

The local officer that was dealing with the case commented on the application from the daughter that there was some hearsay from the village that it was not her adopted daughter; it was her illegitimate daughter. Therefore, in addition to not being admissible, we should return this woman to the Philippines who is now a Canadian citizen because she made a fraudulent application.

That woman had DNA testing to disprove the hearsay of a local officer.

That is quite an experience.

Mr. Bissett: I understand that, and I am not —

Senator Ringuette: I figure if we increase the number of human resources to deal with minister delegation of receiving applications for immigration situations, we will increase by $20 million a year the payroll of potential local officers to treat their legal citizens that want to emigrate to Canada in this way. From that point of view, I have strong reservations.

I want to move to comments in regard to labour skills. Three years ago, I went across the country to deal with the issue of seasonal workers. I met with workers from Ontario that were working in the farms there. Many of them were from Central and South America. I went to Vancouver to look at the wine-making industry where they also hire foreign workers. The deal between the provincial governments and

M. Bissett : C'est souvent le cas, c'est vrai. Ce sont des gens qui sont souvent employés comme réceptionnistes et qui reçoivent les demandes transmises par le public.

Le sénateur Ringuette : Au cours de vos 36 années d'expérience avec ces employés recrutés localement qui s'occupent des demandes d'immigration, avez-vous jamais entendu ou constaté un parti pris ou des commentaires indésirables sur ces demandes?

M. Bissett : Bien évidemment, au cours des années, il y a eu des plaintes du public à l'effet que certains employés recrutés localement avaient un parti pris ou faisaient subir des préjudices à certains. Nous avons eu des cas dans lesquels certains de ces employés étaient impliqués dans des fraudes ou demandaient de l'argent. Toutefois, dans l'ensemble, ces cas sont rares.

J'ai été témoin, à Belgrade, du cas d'un employé recruté localement qui acceptait de l'argent. C'est le seul cas dont j'ai été personnellement témoin.

Cela se produit.

Le sénateur Ringuette : Je suis une francophone du Nord du Nouveau-Brunswick, où il n'y a pas beaucoup d'immigrants. Nous aimerions que davantage d'immigrants viennent chez nous mais ils sont rares. Je n'ai donc pas souvent à m'occuper de dossiers d'immigration. Toutefois, je peux faire état d'une expérience que j'ai vécue l'an dernier avec le dossier d'un immigrant philippin installé dans mon coin de pays qui voulait faire venir sa fille adoptive au Canada.

L'agent local qui s'occupait du dossier a signalé sur la demande concernant la fille qu'il y avait des rumeurs dans le village qu'il ne s'agissait pas de sa fille adoptive mais d'une fille illégitime. Donc, en plus de la considérer comme non admissible, nous devrions renvoyer cette femme aux Philippines, qui est maintenant une citoyenne canadienne, parce qu'elle a fait une demande frauduleuse.

Cette femme a subi un test d'ADN pour prouver à l'agent local que la rumeur était fausse.

C'est toute une expérience.

M. Bissett : Je comprends cela, et je ne suis pas...

Le sénateur Ringuette : J'imagine que si nous augmentons le nombre d'employés en mesure d'appliquer la délégation de pouvoir de la ministre pour recevoir des demandes d'immigrant, nous allons gonfler de 20 millions de dollars par année la liste de paie d'employés recruté localement pour s'occuper des citoyens de leur pays qui veulent immigrer au Canada de cette façon. De ce point de vue, j'émets de sérieuses réserves.

Je souhaite maintenant passer aux commentaires concernant les compétences dans le domaine du travail. Il y a trois ans, j'ai parcouru le pays pour m'occuper de la question des travailleurs saisonniers. En Ontario, j'ai rencontré des travailleurs travaillant dans les fermes. Nombre d'entre eux venaient d'Amérique centrale et du Sud. Je suis allée ensuite à Vancouver pour voir comment les choses se passaient dans l'industrie vinicole qui

the federal government in regard to bringing in seasonal workers, particularly in the farming industry, is shameful and it exists.

The conditions they work in are shameful. Some of you said that the deal contributes to reducing the level of pay for potential Canadian workers and that is definitely true, also.

Mr. Chair, I could talk about this issue until midnight. Basically, I agree with what you are saying. We are putting forth an amendment to legislation knowing full well that the intention of the current government is to practise selective immigration to fill low-paying jobs quickly, such as non-unionized trades people, to satisfy certain provincial economies and certain corporations. I welcome your comments.

Mr. Cohen: I agree with what you are saying, senator. You mentioned locally engaged staff at foreign missions. Generally, I have dealt with immigration officers for the better part of 30 years and, as a group, they are highly professional and fair. However, that is as a group. Like all humans, they come in all shapes with different prejudices and biases; and that is human nature.

I included as part of my submission to you a posting from a purported immigration officer on our law firm website, and the feelings of this officer toward immigrants in general. I am entirely satisfied from all the evidence we have that this person is an immigration officer. This officer begins by saying: I have had it; I am so sick and tired of dealing with all these liars, cheats, frauds, et cetera. He goes on to denigrate a specific ethnic community. He concludes by saying, this feels good to rant a bit and I will probably do more of this but for now, I have to deny a few people entry to my country.

The present system is purely objective in the selection of economic immigrants. Once you allow what we had prior, categories like personal suitability where an officer can decide whether someone has anywhere between 0 to 10 points, then biases come into the system. This one officer may have posted something but we do not know what is in people's hearts. No one knows what someone is thinking, and the only way to protect the Immigration and Refugee Protection Act is to make the changes that we agree we need within the act. That is the point I tried to make. It is all doable. Everything that the minister wants — cutting through the backlog and selecting immigrants to come, some before others — is all possible by raising the pass mark and using restrictive occupations. Make a list of what the open occupations are in Canada, and allow people who have experience in those

emploie également de travailleurs étrangers. L'entente conclue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral en ce qui concerne la venue de travailleurs saisonniers, en particulier dans le secteur agricole, est une honte mais elle existe.

Leurs conditions de travail sont honteuses. Certains d'entre vous ont affirmé que cette entente contribue à réduire le niveau de rémunération d'éventuels travailleurs canadiens et cela est manifestement vrai également.

Monsieur le président, je pourrais disserter sur cette question jusqu'à minuit. Pour l'essentiel, je suis d'accord avec ce que vous dites. Nous proposons un amendement à la législation en sachant fort bien que l'intention du gouvernement actuel est de pratiquer une immigration sélective pour combler rapidement les emplois à faible rémunération, comme dans le cas des métiers non syndiqués, pour répondre aux besoins de certaines économies provinciales et de certaines entreprises. J'accueille favorablement vos commentaires.

M. Cohen : Je suis d'accord avec ce que vous avez dit, sénateur. Vous avez parlé du personnel recruté localement dans les missions à l'étranger. En règle générale, j'ai traité essentiellement avec des agents d'immigration pendant 30 ans et, comme groupe, c'est un ensemble de personnes très professionnelles et très justes. Toutefois, c'est un groupe. Comme tous les êtres humains, ils peuvent avoir leurs préjugés et leurs partis pris, c'est la nature humaine.

J'ai joint à mon exposé qui vous a été remis un document affiché sur le site web de notre cabinet d'avocats qui vient a priori d'un agent d'immigration, qui fait part des sentiments de nature générale de cette personne envers les immigrants. Je suis personnellement convaincu sur la foi des éléments dont nous disposons que cette personne est bien un agent de l'immigration. Celui-ci commence par dire j'en ai assez. Je suis fatigué d'avoir à faire face à ces menteurs, ces tricheurs, ces fraudeurs et cetera. Il poursuit ainsi pour dénigrer une collectivité ethnique précise. Il termine en disant que cela fait du bien de divaguer un peu et qu'il le fera encore probablement mais que, pour l'instant, il doit refuser l'entrée au pays à quelques personnes.

Le système actuel est purement objectif dans le choix des immigrants de la catégorie économique. Lorsque vous autorisez ce que nous avions avant, des catégories comme la convenance personnelle qui permettaient à un agent de décider le nombre de points attribués à quelqu'un, entre zéro et dix points, on voit alors le parti pris s'implanter dans le système. Cet agent de l'immigration peut avoir affiché un document, mais nous ignorons ce que les gens ont dans leur cœur. Personne ne sait ce que l'autre pense, et la seule façon de protéger la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés est d'y apporter les modifications que nous reconnaissons comme nécessaires. C'est le point sur lequel je veux insister. Tout cela est faisable. Tout ce que la ministre veut, réduire l'arriéré et sélectionner les immigrants qui vont venir, certains avant d'autres, tout cela est possible en relevant la note de passage et en utilisant une liste restrictive

fields to apply. Everything that should be done can be done under the existing legislation.

I want to address the senator from Manitoba now that he is back, with respect to the 11,000 jobs that go wanting in Manitoba. It is possible under the current law to bring people in quickly within a matter of days, weeks, at the most months, on work permits or through arranged employment as a permanent resident under the current system.

It can be done and it is not necessary to give these sweeping powers to the minister to delegate people in the field to pick and choose from the back of the line, the middle of the line or the front of the line. Rather, these powers are an invitation for the biases to come out.

The way to do it would be to use the existing system to fill those jobs. It can be done easily through the provincial nomination program — Manitoba has an excellent one — through the issuance of work permits and through employers hiring people from abroad.

Senator Stratton: The 11,000 jobs are sitting there unfilled, despite all you have said.

Mr. Cohen: Yes.

Senator Stratton: The 11,000 jobs remain vacant and yet you are telling me that the existing system works.

Mr. Cohen: I am telling you absolutely that the 11,000 jobs can be filled under the existing system, assuming that a fair wage is offered.

Senator Stratton: I am talking about highly skilled labour. I was in Thompson, Manitoba, at the Inco mine where they are short of mineworkers. Western Economic Diversification Canada has put money into training people in the regions to work in the mines because Inco cannot find skilled labour. Yet, you are telling me that the existing system works. I beg to differ.

Mr. Cohen: Absolutely, it does work. Work permits are available to work in mines and they can have people there in less than 30 days.

Mr. Mehta: Briefly, in follow up to Mr. Cohen's comments to the senator from Manitoba, a large meat-packing plant in Brandon, Manitoba, is one of the largest in the country. Under the current system, they have been able to fast-track hundreds of workers into that plant. Respectfully, I do not understand the senator's question.

Under the current system, it is possible to bring in workers for those 11,000 highly skilled jobs. There is a potential a dilemma. I hear this dilemma typically from Conservatives:

de métiers. Préparer une liste des métiers ouverts au Canada, et autoriser les gens qui ont de l'expérience dans ce domaine à poser leur candidature. Tout ce qui doit être fait peut être fait avec la législation actuelle.

Je tiens maintenant à m'adresser au sénateur du Manitoba, maintenant qu'il est revenu, au sujet des 11 000 emplois dont aurait besoin le Manitoba. Il est possible, avec la loi actuelle, de faire venir des gens rapidement, c'est-à-dire en quelques jours, en quelques semaines ou au maximum en quelques mois, en leur accordant des permis de travail ou en ayant recours aux dispositions sur les emplois réservés comme résident permanent.

Tout cela est possible et il n'est pas nécessaire d'accorder de vastes pouvoirs à la ministre pour déléguer aux gens sur le terrain le choix et pour qu'ils décident qui sera placé en avant, au milieu ou à l'arrière de la file d'attente. Ces pouvoirs constituent plutôt une invitation à faire preuve de parti pris.

La façon de procéder serait d'utiliser le système actuel pour combler ces emplois. Cela peut être fait facilement en ayant recours au Programme de candidats des provinces, et le Manitoba en a un excellent, grâce à l'émission de permis de travail et à des employeurs embauchant des gens de l'étranger.

Le sénateur Stratton : Les 11 000 emplois sont là vides, malgré tout ce que vous avez dit.

M. Cohen : Oui.

Le sénateur Stratton : Les 11 000 emplois restent vacants et vous me dites que le système actuel fonctionne.

M. Cohen : Je vous dis précisément que les 11 000 emplois peuvent être comblés avec le système actuel, en faisant l'hypothèse qu'on offre une rémunération décente.

Le sénateur Stratton : Je parle ici d'emplois hautement spécialisés. J'étais à Thompson, au Manitoba, à la mine Inco, où il y a une pénurie de travailleurs miniers. Diversification de l'économie de l'Ouest a consacré de l'argent à la formation des gens de la région pour qu'ils puissent travailler dans les mines parce qu'Inco ne peut trouver de la main-d'œuvre qualifiée. Et vous me dites que le système actuel fonctionne. Je ne suis pas de cet avis.

M. Cohen : Absolument, il fonctionne. Il est possible d'accorder des permis de travail pour travailler dans les mines et ils peuvent trouver des gens en moins de 30 jours.

M. Mehta : Rapidement, dans le prolongement de ce qu'a dit M. Cohen au sénateur du Manitoba, une importante usine d'emballage de la viande à Brandon, au Manitoba, est l'une des plus importantes au pays. Avec le système actuel, ils sont parvenus à trouver rapidement des centaines de travailleurs pour cette usine. Avec tout le respect que je lui dois, je ne comprends pas la question du sénateur.

Avec le système actuel, il est possible de faire venir des travailleurs pour combler ces 11 000 emplois hautement spécialisés. Il y a éventuellement un dilemme. J'entends parler

Let the market figure it out. They are not paying them enough and let the market figure it out. Inco might have to increase wages —

Senator Stratton: Is $100,000 per year —

Mr. Mehta: Is this the way it works in the Senate?

The Chair: No, it does not and I apologize for that. You have the floor.

Mr. Mehta: The issue is typically about wages, and if they are not bringing people in, then they are not paying them enough. If Canadian citizens need to be trained, then they can be trained, but typically the wages are not there.

Mr. Wong: Thank you, Senator Ringuette, for your question and intervention. With regard to the temporary foreign workers, Canada uses a business model or a just-in-time labour model to recruit and commodify low-skilled labour.

We recommend in our presentation that we need a visionary immigration policy, one that provides the path to legal status and citizenship. The current Canadian experience class allows international students and high-skilled temporary foreign workers a path, but it does not allow this path for low-skilled temporary foreign workers.

Senators, in my presentation today, I submit to you that the immigration amendments in Bill C-50 have nothing to do with the 2008 budget. I urge senators to consider the recommendations of the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration to sever these amendments from Bill C-50. You still must consider the Employment Insurance changes as well, but the rest of the budget bill can proceed. We can have national consultation on the immigration changes.

Mr. Ferreira: Mr. Cohen was correct when he said that IRPA works fine. My belief is that it is not working the way it should have been working because decisions taken in Ottawa, respecting whoever was in power during these last few years, have made it dysfunctional. The system has not been allowed to function, and that is why I said it is dysfunctional.

I have hundreds of highly skilled clients dying to go to Manitoba. The senator from Manitoba says that the system is broken because we have 11,000 unfilled jobs and we should allow these people to come forward to Canada. The senator from Ontario was talking about nation building. We are all for nation building. You are nation builders and our ancestors were nation builders.

de ce dilemme de façon générale par les conservateurs : laissons le marché résoudre la question. Ils ne veulent pas les payer assez alors laissons le marché suivre ses règles. Il se pourrait qu'Inco doive augmenter les rémunérations?

Le sénateur Stratton : C'est 100 000 $ par an...

M. Mehta : Est-ce ainsi que cela fonctionne au Sénat?

Le président : Non, ce n'est pas le cas et je m'en excuse. La parole est à vous.

M. Mehta : La question porte précisément sur les salaires, et s'ils ne peuvent faire venir des gens, c'est qu'ils ne les paient pas assez. Si les citoyens canadiens ont besoin de suivre une formation, on peut la leur donner, mais la rémunération n'est tout simplement pas suffisante.

M. Wong : Merci, sénateur Ringuette, pour vos questions et votre intervention. En ce qui concerne les travailleurs étrangers temporaires, le Canada se sert d'un modèle d'affaires ou d'un modèle de travail juste en temps pour recruter une main-d'œuvre peu qualifiée et pour la traiter comme un simple produit.

Nous recommandons dans notre exposé de nous doter d'une politique visionnaire de l'immigration, une qui mène à un statut juridique et à la citoyenneté. La catégorie canadienne actuelle des travailleurs d'expérience permet aux étudiants étrangers et aux travailleurs étrangers hautement qualifiés et temporaires de suivre le chemin ainsi tracé, mais cela ne s'applique pas aux travailleurs étrangers temporaires peu compétents.

Mesdames et messieurs les sénateurs, dans mon exposé d'aujourd'hui, j'attire votre attention sur le fait que les amendements touchant l'immigration apparaissant dans le projet de loi C-50 n'ont rien à voir avec le budget de 2008. J'invite avec insistance les sénateurs à étudier les recommandations du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes à retirer ces amendements du projet de loi C-50. Il vous reste à étudier les modifications touchant à l'assurance-emploi mais le reste du projet de loi budgétaire peut aller de l'avant. Nous pouvons tenir des consultations nationales sur les modifications touchant l'immigration.

M. Ferreira : M. Cohen avait raison de dire que la LIPR fonctionne bien. Je crois qu'elle ne fonctionne pas de la façon dont elle aurait dû fonctionner parce que des décisions ont été prises à Ottawa au cours des dernières années qui ont fait qu'elle a mal fonctionné, et cela indépendamment du parti au pouvoir. Le système n'a pas pu fonctionner et c'est pourquoi je dis qu'il fonctionne mal.

J'ai des centaines de clients parfaitement compétents qui veulent aller au Manitoba. Le sénateur du Manitoba affirme que le système est inefficace parce qu'il y a 11 000 emplois à combler et que nous devrions permettre à ces gens de venir au Canada. Le sénateur de l'Ontario parlait de l'édification de la nation. Nous sommes tous en faveur de cette édification. Vous êtes des édificateurs de nation et vos ancêtres l'étaient aussi.

However, when we hear a comment about how we cannot fill these jobs and then we hear the arguments advanced, it is mind-boggling. We have a million-plus people out there who would and could fill these jobs gladly. However, they are not allowed to come forward.

I think Mr. Pang referred to an individual who is highly qualified somewhere in the Middle East. He has been waiting for six years. Chances are he will give up on Canada. We do not make it easy for immigrants. We make it difficult. That is what I said in my submission.

I am glad that today we heard the example of the 1 per cent of Chinese coming to Canada. Two weeks ago I heard 10 per cent, and I indicated that was scare-mongering and the claims were bogus. Imagine 130 million Chinese at our door. It could not be done. I do not mean anything by that comment. I am saying that, regardless of whether they are Chinese or Ethiopians, we could not handle them.

Our current system is broken. I agree with all the senators who believe our system is broken. However, I think you are putting a lot of faith in this minister who is telling you: Trust me. I will fix it.

Senator Di Nino: Yes, we are.

The Chair: Senator Ringuette, you have the floor. You might have forgotten that.

Senator Ringuette: In browsing the Internet, I found a few law firm sites. I do not know how many of you are lawyers. These firms deal with immigration processing and employment brokering. They advertise Canadian jobs and then use those non-filled jobs to go to Human Resources and Social Development Canada, provincial labour departments and Citizenship and Immigration Canada to say, we do not have the Canadians to fill these jobs. That is one arm of that firm.

The other arm of the firm asks for working visas for people they want to migrate to Canada.

Do any of you know of this kind of scheme?

Mr. Cohen: I will try to address it for you. I am not sure what the scheme is. Can you explain it again?

Senator Ringuette: For Citizenship and Immigration Canada to issue a working visa, they must receive acknowledgement from the labour department —

Mr. Cohen: Service Canada, right.

Senator Ringuette: — from HRSDC that no Canadian can fill the jobs they advertised.

Mr. Cohen: Correct.

Toutefois, quand j'entends expliquer pourquoi nous ne pouvons pas combler ces emplois et quand j'entends les arguments avancés, je trouve cela époustouflant. Il y a là plus d'un million de personnes qui voudraient et pourraient combler ces emplois. Elles ne sont toutefois pas autorisées à venir.

Je crois que c'est M. Pang qui a parlé d'une personne hautement qualifiée qui se trouve au Moyen-Orient. Elle a attendu pendant six ans. Il est fort probable qu'elle oubliera le Canada. Nous ne facilitons pas les choses pour les immigrants. Nous leur compliquons la tâche. C'est ce que j'ai dit dans mon exposé.

Je suis ravi que nous ayons entendu parler de cet exemple aujourd'hui du 1 p. 100 de Chinois venant au Canada. Il y a deux semaines, j'ai entendu parler de 10 p. 100, et j'ai dit que c'était là un chiffre à faire peur et que les demandes étaient fausses. Imaginez 130 millions de Chinois à notre porte. Ce serait impossible. Je n'ai aucune arrière-pensée en disant cela. Je dis simplement que, qu'il soit Chinois ou Éthiopien, nous ne pourrions pas les accueillir.

Notre système actuel ne fonctionne plus. Je suis d'accord avec tous les sénateurs qui estiment qu'il est en panne. Toutefois, il me semble que vous accordez beaucoup de foi à cette ministre qui vous demande de lui faire confiance. C'est quelque chose que je corrigerais.

Le sénateur Di Nino : Oui, nous lui faisons confiance.

Le président : Sénateur Ringuette, la parole est à vous. Vous l'avez peut-être oublié.

Le sénateur Ringuette : En naviguant sur Internet, j'ai trouvé quelques sites de cabinet d'avocats. J'ignore combien d'entre vous êtes avocats. Ces cabinets s'occupent des demandes d'immigration et du courtage des emplois. Ils font la publicité d'emplois au Canada et utilisent ensuite les emplois qui n'ont pas été comblés pour s'adresser à Ressources humaines et Développement social Canada, au ministère du Travail des provinces et à Citoyenneté et Immigration Canada pour dire nous n'avons pas de Canadiens pour combler ces emplois. C'est là l'une des activités de ces cabinets.

L'autre est qu'il demande des visas de travail pour les gens qu'ils veulent faire immigrer au Canada.

L'un d'entre vous sait-il comment ces choses marchent?

M. Cohen : Je vais essayer de vous l'expliquer. Je ne suis pas sûr qu'il y ait un modèle. Pouvez-vous l'expliquer à nouveau?

Le sénateur Ringuette : Pour que Citoyenneté et Immigration Canada accorde un visa de travail, ils doivent recevoir un accusé de réception du ministère du Travail...

M. Cohen : Service Canada, c'est exact.

Le sénateur Ringuette : ... de RHDSC attestant qu'aucun Canadien ne peut combler les emplois pour lesquels ils ont fait de la publicité.

M. Cohen : C'est exact.

Senator Ringuette: They use that certification to go to Citizenship and Immigration Canada and apply for a working visa for immigrants that have those skills.

Mr. Cohen: Correct. The way you described it is how it works.

Senator Ringuette: Do you know of these firms that, on the one hand, are law firms dealing with immigration cases and, on the other hand, they are also labour placement agencies?

Mr. Cohen: I do not know of any law firms that act as labour placement agencies and as law firms. However, the normal process you described is just that. First, Service Canada must be satisfied that the foreign worker coming into Canada will be neutral or positive to the Canadian labour market. Only at that point can one apply for a work permit.

The Chair: We have seven minutes remaining and Senator Murray has not had an opportunity to ask any questions.

Senator Di Nino: I must say something important. Mr. Cohen has given us a good presentation, which I think was clouded by what he calls his foreign website posting.

There is an awful statement here by somebody who he suggests purports to be a Canadian immigration officer. That is not proven. There is absolutely no way that we know it is genuine. For all I know, it may be a hoax, or it may be genuine. If it is genuine, I think we should do something about it, and we have rules and laws to do so.

However, Mr. Cohen putting it on the record here with its racial commentary is inappropriate. It is not right for someone to say, I think I received this from an immigration officer and this is what it says.

The Chair: Thank you, Senator Di Nino. Mr. Cohen, I will give you an opportunity to comment after our next speaker because I think it is unfair if each senator does not have an opportunity, if he or she wishes, to pose a question.

The next senator is Senator Murray, a former chair of this committee.

Senator Murray: Thank you, Mr. Chair.

The question we always struggle with here in parliamentary forums is how much power we want to delegate to cabinets, ministers, bureaucrats and so forth.

I do not know where I come down on that issue with regard to this bill. We cannot micromanage immigration policy from Parliament. On the other hand, plenty of bills before us give what I regard as excessive regulatory power, not only to the cabinet but also sometimes to individual ministers. I am inclined to look at these delegations sceptically.

Le sénateur Ringuette : Ils utilisent cette attestation pour se présenter à Citoyenneté et Immigration Canada et demander un visa de travail pour des immigrants qui ont les compétences nécessaires.

M. Cohen : C'est exact. Vous décrivez exactement la façon dont les choses se passent.

Le sénateur Ringuette : Connaissez-vous ces entreprises qui d'un côté sont des cabinets d'avocats s'occupant de dossiers d'immigration et, de l'autre, sont des agences de placement?

M. Cohen : Je ne connais aucun cabinet d'avocats qui se comporte comme une agence de placement et comme un cabinet d'avocats en même temps. Toutefois, le processus que vous avez décrit est bien celui que l'on observe. Tout d'abord, Service Canada doit être convaincu que le travailleur étranger venant au Canada n'aura que des effets neutres ou favorables sur le marché du travail canadien. Ce n'est qu'à partir de là qu'il est possible de faire une demande de permis de travail.

Le président : Il nous reste sept minutes et le sénateur Murray n'a pas encore eu l'occasion de poser de questions.

Le sénateur Di Nino : J'ai quelque chose d'important à dire. M. Cohen nous a fait un bon exposé, mais qui a été obscurci, à mon avis, par ce qu'il appelle son affichage sur un site web étranger.

C'est là une déclaration scandaleuse de la part de quelqu'un qui laisse entendre qu'il est un agent d'immigration du Canada. Cela n'est pas prouvé. Absolument rien ne peut prouver que c'est la réalité. À ce que j'en sais, ce pourrait être une mystification ou la réalité. Si c'est vrai, je crois que nous devrions faire quelque chose à ce sujet et nous avons des règles et des lois pour cela.

Toutefois, que M. Cohen le fasse figurer au procès-verbal avec ce commentaire à connotation raciale est regrettable. Ce n'est pas bien de la part de quelqu'un de dire je crois que j'ai reçu ceci d'un agent de l'immigration et voici ce qu'il dit.

Le président : Merci, sénateur Di Nino. Monsieur Cohen, je vous donnerai l'occasion de répondre après notre prochain orateur parce que je crois qu'il serait injuste que chacun d'eux n'ait pas l'occasion, s'il ou elle le souhaite, de poser une question.

Le sénateur suivant sur la liste est le sénateur Murray, un ancien président de ce comité.

Le sénateur Murray : Je vous remercie, monsieur le président.

La question à laquelle nous avons toujours été confrontés ici avec les forums parlementaires est l'ampleur des pouvoirs que nous voulons déléguer aux cabinets, aux ministres, aux fonctionnaires, et cetera.

Je ne sais pas où je me situe sur cette question en ce qui concerne ce projet de loi. Il n'est pas possible d'assurer une gestion micro de la politique d'immigration à partir du Parlement. Par contre, un grand nombre de projets de loi que nous avons à étudier confère ce qui me paraît être comme des pouvoirs réglementaires excessifs, non seulement pour le Cabinet mais également parfois pour un ministre donné. Je suis enclin à analyser ces délégations de pouvoirs avec scepticisme.

Second, I agree with those people who say that these provisions have no place in a budget implementation bill. I know there was a page or two in the budget plan. I read it. It related to immigration policy.

The reason these provisions are in this bill is because of a long-standing tendency of governments to throw everything but the kitchen sink into a budget implementation bill with the hope that the more controversial provisions will pass because there are other more attractive provisions that must be passed, or a time line made for them.

If the House of Commons decides to split the bill, that is it. If they vote against splitting the bill, I do not think there is much point in us splitting it and sending it back. It would simply be a provocation. I would be for splitting it, and I would vote for splitting it if I were over there.

Mr. Bissett, the point Mr. Cohen made is important. He made that statement in his written statement and he made it again a few minutes ago: The Immigration and Refugee Protection Act already contains mechanisms to regulate the flow of immigrants. He has mentioned those mechanisms; for example, raising the pass mark through IRPA regulation 76(2).

The minister may also make use of restricted occupations as provided for in regulation 73 and 75(2). Finally, the present legislation allows for arranged employment in Canada.

Mr. Bissett, you are an expert in these matters. Is Mr. Cohen's point a valid? I ask you the question because when you were speaking — and it is not in your written notes — I think I heard you say there would have been other ways in which the government could achieve the objectives it purports to achieve with this bill.

Can you comment on Mr. Cohen's presentation and, if you can, also indicate the other ways that the government can achieve these objectives?

Mr. Bissett: Yes; I am not a lawyer, but I think the key here is that the minister wanted to change the word "shall" to "may," which then gives the minister or the department the authority to be much more flexible in the selection of the new applicants that come.

I cannot presume to know why they felt it was necessary to make this change. However, if the minister has all the power she now needs, I think it highly unusual that the Department of Justice lawyers would say that she should come forward with this change in the act.

Under the former immigration —

En second lieu, je suis d'accord avec les gens qui disent que ces dispositions ne devraient pas se trouver dans un projet de loi de mise en œuvre budgétaire. Je sais bien qu'il s'agissait d'une page ou deux dans le plan budgétaire. Je l'ai lu. Il concerne la politique d'immigration.

L'une des raisons pour lesquelles ces dispositions se retrouvent dans ce projet de loi est imputable à la tendance observée depuis longtemps des gouvernements à vouloir tout mettre dans un projet de loi de mise en œuvre du budget avec l'espoir que les dispositions les plus controversées passeront inaperçues parce qu'il y en a qui retiennent davantage l'attention et qui doivent être adoptées avec un échéancier à respecter.

Si la Chambre des communes décide de scinder en plusieurs parties ce projet de loi, c'en est fini. Si elle vote contre ce partage en plusieurs documents, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de raisons pour nous de le faire et de lui renvoyer le projet de loi. Ce serait tout simplement une provocation. Je serais plutôt partisan de scinder le document en plusieurs et je voterai en ce sens si je siégeais à la Chambre.

Monsieur Bissett, le point soulevé par M. Cohen est important. Il a déclaré par écrit et à nouveau oralement il y a quelques minutes que la LIPR prévoit déjà de façon spécifique des mécanismes ayant pour but de réguler les flux d'immigrants. Il a fait état de ces mécanismes, par exemple relever la note de passage en recourant au paragraphe 76(2) du règlement d'application de la LIPR.

Le ministre pourrait aussi utiliser la provision de « Profession d'accès limité », comme prévu aux règlements R73 et 75(2) de la LIPR. Finalement, la législation en vigueur contient déjà des dispositions sur l'« Emploi réservé » au Canada.

Monsieur Bissett, vous êtes un spécialiste de ces questions. Le point soulevé par M. Cohen est-il valide? Je vous pose la question parce que lorsque vous vous êtes exprimé, et cela ne figure pas dans vos notes écrites, j'ai cru vous entendre dire qu'il y aurait eu d'autres façons pour le gouvernement d'atteindre les objectifs qu'il prétend vouloir atteindre avec ce projet de loi.

Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez à ce sujet de l'exposé de M. Cohen, et si vous le pouvez, nous indiquer les autres moyens que le gouvernement pourrait utiliser pour atteindre ces objectifs?

M. Bissett : Oui, je ne suis pas avocat, mais je crois que l'essentiel ici est que la ministre veut remplacer le mot « doit » par « peut », ce qui lui confère le pouvoir de faire preuve de beaucoup plus de souplesse dans le choix des nouveaux candidats qui viennent au Canada.

Je ne saurais vous dire pourquoi ils ont jugé nécessaire d'apporter ce changement. Toutefois, si la ministre dispose de tous les pouvoirs dont elle a maintenant besoin. Il me paraît assez inhabituel que les avocats du ministère de la Justice aient demandé à ce qu'elle se présente avec ses modifications apportées à la loi.

Avec l'ancienne...

Senator Murray: I do not want to go into motivations, but it raises a question as to whether the objectives that she states are truly the objectives that she seeks to achieve.

Mr. Bissett: I cannot comment either on her motives, but I think this change in the regulations that are proposed is one way of dealing with this enormous problem we have of too many people in the world that are able to meet our selection criteria. If they meet it, under the current legislation, they must be accepted. This change is one way of dealing with it. There may be others, but why she has chosen this way, I have no idea.

Senator Murray: I will leave it at that unless Mr. Cohen wants to comment further.

Mr. Cohen: This is my opinion. First, everything the minister wants to do can be accomplished under the current act. Second, this matter is 100 per cent an immigration one, and yet it is put forward as part of a budget implementation bill, so I question the good faith surrounding the change.

What is the motivation for the change? As far as I am concerned, it is political in nature. It is a dare. It is a dare to the Liberal Party, whose constituency for a long time has been newly arriving Canadians, to say: Vote against this change if it is against your principles or vote with us. In you vote with us, you are not acting in the best interests of the constituency you have come to depend upon.

In my opinion, the motivation is a political one because everything can be accomplished under the current act. Again, in my opinion, this political manoeuvre is being played on the backs of immigrants.

Mr. Wong: Briefly, I want to follow up on Mr. Cohen's comment. I urge the Senate to give second thought to these proposed changes. In the year 2000, the House of Commons passed a Citizenship Act, and it was held up by the Senate because there were problems with it. It did not go through, so I ask you to use your powers in the best interests of the immigrant communities and for all Canadians.

The Chair: Mr. Cohen, I promised you that I would give you an opportunity to comment on Senator Di Nino's intervention earlier. Following that, Senator Stratton will have the last word at this session.

Mr. Cohen: I appreciate it. Thank you very much for the opportunity. I will keep it brief.

I understand that you are not satisfied that this message comes from the Canadian immigration officer.

Senator Di Nino: Absolutely not, sir. That is not what I said.

Mr. Cohen: I, on the other hand, am satisfied, given the evidence that I have available to me. The point is not with respect to this particular officer. The point is having a system that allows for personal biases to have an effect on the decisions that are made with regard to the selection of applicants.

Le sénateur Murray : Je ne veux pas rentrer dans les motifs de chacun, mais cela amène à se demander si les objectifs déclarés sont réellement les objectifs qu'elle veut atteindre.

M. Bissett : Je ne suis pas en mesure de faire des commentaires sur ses motivations, mais je crois que les révisions à la réglementation qui sont proposées sont l'une des façons d'aborder ce problème énorme que nous avons, soit un trop grand nombre de personnes dans le monde en mesure de respecter nos critères de sélection. Actuellement, avec les textes en vigueur, s'ils respectent les critères de sélection, ils doivent être acceptés. Cela modifie une façon d'aborder cette question. Il peut y en avoir d'autres, mais pourquoi a-t-elle choisi celle-ci, je n'en sais rien.

Le sénateur Murray : Je m'en tiendrai là à moins que M. Cohen n'ait d'autres commentaires à formuler.

M. Cohen : C'est ce que je pense. Tout d'abord, tout ce que la ministre veut faire peut être fait avec la loi actuelle. En second lieu, c'est une question qui concerne intégralement l'immigration, et elle est présentée dans le cadre d'un projet de loi d'exécution du budget ce qui m'amène à m'interroger sur la bonne foi qui préside à ces changements.

Qu'est-ce qui motive ces changements? En ce qui me concerne, c'est une raison de nature politique. C'est un défi au Parti libéral qui compte depuis longtemps parmi ses électeurs les Canadiens nouvellement arrivés à qui l'on dit : votez contre ces changements s'ils vont à l'encontre de vos principes ou votez avec nous. En votant pour nous vous ne vous comportez pas dans le meilleur intérêt des électeurs dont vous dépendez.

À mon avis, c'est une motivation politique parce qu'elle peut être réalisée avec la loi actuelle. Encore une fois, à mon avis, cette manœuvre politique se joue sur le dos des immigrants.

M. Wong : Très rapidement, je veux aller dans le même sens que M. Cohen. J'incite vivement le Sénat à réfléchir attentivement aux modifications proposées. En 2000, la Chambre des communes a adopté la Loi sur la citoyenneté et le Sénat l'a retenue parce qu'elle posait des problèmes. Je vous demande donc d'utiliser vos pouvoirs dans le meilleur intérêt des collectivités d'immigrant et pour le bien de tous les Canadiens.

Le président : Monsieur Cohen, je vous promets que vous aurez l'occasion de répondre à l'intervention précédente du sénateur Di Nino. Par la suite, le sénateur Stratton aura le dernier mot de cette séance.

M. Cohen : Je vous en remercie. Merci beaucoup pour cette occasion. Je vais m'efforcer d'être bref.

Je réalise bien que vous n'êtes pas content que ce message vienne d'un agent canadien de l'immigration.

Le sénateur Di Nino : Absolument pas, monsieur. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Cohen : Moi, par contre, j'en suis satisfait étant donné les éléments de preuve dont je dispose. La question ne concerne pas cet agent en particulier. La question est de se doter d'un système qui permet au parti pris d'une personne d'influencer des décisions qui sont prises sur le choix des demandeurs.

We all have personal biases. What is important is to have a system that says: I do not care what your personal bias is; the points are such and such, and you are entitled to those points and they are purely objective, no matter what you may feel personally about a particular individual, group of individuals or community. That is my point with respect to having submitted this information.

Senator Di Nino: I think it offends a whole series of people.

Senator Stratton: I find it difficult to listen to you say that the system works when in Western Canada — Manitoba, Saskatchewan and Alberta — there is a desperate need for skilled labour and it cannot be found.

The problem we have, or will face over the next five years, is that the baby boomers are retiring, and the need will be even more desperate. I fail to see how you can tell me that the system works. If it worked, we would not have this problem with skilled labour.

I will name the example — for example, Mr. Mehta, I think you made the comment; pay them more. A miner in Thompson, Manitoba, working in the mine, can earn six figures a year; and the miner also receives a bonus of a year's salary. That incentive to work in the mine is huge. Companies are still having trouble finding skilled labour in those mines, to the extent that Western Economic Diversification Canada, WED, as I told you, is setting up a training program in Thompson, in the local community, to try and train people to work in those mines, so they too can participate in these opportunities and are guaranteed a good salary.

How do you explain to me, if the system works as it is, the desperate need for people in those three provinces? How do you explain that? I cannot comprehend.

Mr. Wong: I will be brief. We are already at capacity now, senator. There are 250,000 immigrants coming in every year for the last three years with the existing set of resources that we have. If you want to address the labour shortages that we see in Western Canada, in B.C. and the Prairie provinces, you need to increase the target rates. You need to bring in more people to address these shortages. There is really no other way.

Even if we were to accept all these proposed amendments, we will still accept the same 250,000 people. The amendments will not address the shortages in these other provinces.

Mr. Ferreira: I personally did not hear any of the witnesses indicate that the system works. To the contrary, the system is broken, so I am not sure why the senator assumes that some of us here have indicated that the system works. The system

Nous avons tous nos propres partis pris. Ce qui est important, c'est de disposer d'un système qui dit que peu importe vos opinions et vos partis pris personnels, les points que vous avez obtenus sont ceci et ceci; vous avez le droit à ces points et c'est tout à fait objectif. Peu importe vos sentiments personnels sur une personne ou un groupe de personnes ou une collectivité en particulier. C'est la raison pour laquelle j'ai fourni cette information.

Le sénateur Di Nino : Je crois qu'elle choque beaucoup de gens.

Le sénateur Stratton : J'ai du mal à vous croire quand je vous entends dire que le système fonctionne alors que dans l'Ouest du pays, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, on a absolument besoin de travailleurs compétents qu'on ne peut pas trouver.

Le problème que nous avons ou auquel nous serons confrontés au cours des cinq ans à venir, est que les membres de la génération du baby-boom prennent leur retraite, et que le besoin va encore s'accroître. Je ne parviens pas à comprendre comment vous pouvez me dire que le système fonctionne. S'il avait fonctionné, nous n'aurions pas ce problème de travailleurs compétents.

Je vais vous donner un exemple, par exemple, monsieur Mehta, je crois que vous avez suggéré de les payer davantage. Un mineur à Thompson, au Manitoba, qui travaille dans la mine peut gagner 100 000 $ ou plus par année, et il reçoit en plus de son salaire annuel une prime. L'incitatif à travailler dans la mine est donc énorme. Les entreprises ont encore de la difficulté à trouver une main-d'œuvre compétente dans ces mines, dans la mesure où Diversification de l'économie de l'Ouest, comme je vous l'ai dit, met sur pied un programme de formation à Thompson, dans la collectivité, pour essayer de former des gens à travailler dans ces mines, pour qu'ils puissent participer à ces possibilités et se voir offrir un bon salaire.

Comment pouvez-vous m'expliquer que, si le système fonctionne en l'état, on ait tant besoin de gens dans ces trois provinces? Comment pouvez-vous expliquer cela? Je ne peux le comprendre.

M. Wong : Je serai bref. Nous avons déjà cette capacité maintenant, sénateur. Il y a 250 000 immigrants qui sont venus au pays chaque année au cours des trois dernières années avec l'ensemble actuel des ressources dont nous disposons. Si nous voulons nous attaquer aux pénuries de main-d'œuvre que nous observons dans l'ouest du pays, en Colombie-Britannique et dans les provinces des Prairies, il faut augmenter les objectifs. Vous devez faire venir un plus grand nombre de personnes pour faire face à ces pénuries. Il n'y a pas d'autres façons.

Même si nous devions accepter tous les amendements qui sont proposés, Nous continuerions encore à accepter les mêmes 250 000 personnes. Les amendements ne vont pas résoudre la pénurie dans ces autres provinces.

M. Ferreira : Personnellement, je n'ai entendu aucun témoin affirmer que le système fonctionne. Au contraire, le système est en panne, et je ne sais donc pas très bien pourquoi le sénateur fait l'hypothèse que certains d'entre nous auraient dit qu'il

is broken. It has been broken for 32 years. I have been in and out of government for 32 years and the system has always been broken.

When I hear you say that we, somebody here, indicated that the system works, who said that? Nobody is saying that it works. If it worked, it is not allowed to work for political reasons. That is the problem.

There is another example, the Immigration and Refugee Board, IRB. My colleague to the right sat on the IRB — it used to be the Immigration Appeal Board, IAB, before. Over 65 positions have not been filled for years. Shame on the Canadian government; shame on anybody who claims that the system is perfect. It is not perfect. It is not working.

We want a change, but we want this system to be allowed to work. We have no appeal mechanism at the IRB. The appeals division that they envisioned some six or seven years ago does not exist. At the same time, we are saying that the system is broken. It sure is broken. Subsequent governments have allowed it to be broken, and there is a political reason why this is broken.

The Chair: Is the IRB the Immigration and Refugee Board?

Mr. Ferreira: Yes; I can go on. Citizenship judges — how many citizenship appointments should have been made in the last five to ten years? People are waiting over a year for citizenship. We welcome them and say they qualify for citizenship, but we do not have enough citizenship judges. We must appoint another 60 or 80 across the country. It is the same thing with the IRB.

Let us not forget that one third of the overseas complement of staff was slashed six years ago. One third of our staff went bye bye. Why was that staff cut: to balance the books; it was a financial exercise. The government of the day wanted to tighten that belt. How do they do that? They go to each department and take a little bit from here and a little bit from there.

I have visited these posts overseas. I do not know how many of you have. As a former senior immigration officer, I know that many of my former colleagues are frustrated with the system. If they were before you here today, they would tell you this system has never worked, never, because politicians do not allow it to work.

Mr. Bissett: I agree: The system is not working and this effort to fix it is the proper way to go. If the issue goes back to the immigration committee, it will be lost in the night of time. It will be another two years before these regulations are changed.

To address the point of the senator from Manitoba, one reason we are not receiving skilled workers, apart from the provincial sponsorship, is that many highly skilled tradesmen are unable to meet our selection criteria, which puts a great deal of emphasis on education. Many miners, carpenters, and

fonctionne. Il est en panne. Il est en panne depuis 32 ans. J'ai été au service du gouvernement et à l'extérieur pendant 32 ans et le système a toujours été en panne.

Quand je vous entends dire que nous, quelqu'un qui se trouve ici, a dit que le système fonctionne, qui l'a dit? Personne ne dit qu'il fonctionne. S'il a fonctionné, il ne le peut plus pour des raisons politiques. C'est là le problème.

Il y a un autre exemple, celui de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la CISR. Mon collègue à ma droite a siégé à la CISR. On l'appelait auparavant la Commission d'appel de l'immigration, la CAI. Plus de 65 postes n'ont pas été comblés depuis des années. C'est la faute du gouvernement canadien, la faute de tous ceux qui ont prétendu que ce système est parfait. Il n'est pas parfait. Il est en panne.

Nous voulons des modifications, mais nous voulons qu'on laisse le système fonctionner. Il n'y a pas de mécanisme d'appel à la CISR. La Division des appels, à laquelle on a songé il y a six ou sept ans, n'existe pas. En même temps, vous dites que le système est en panne. Il est évident qu'il est en panne. Les gouvernements qui se sont suivis l'ont mis en panne, et s'ils l'ont fait ces pour des raisons politiques.

Le président : Est-ce que la CISR et la Commission d'appel de l'immigration sont la même chose?

M. Ferreira : Oui. Je peux poursuivre. Dans le cas des juges à la citoyenneté, combien d'enregistrements de rendez-vous ont été faits au cours des cinq à dix dernières années? Les gens attendent plus d'un an pour la citoyenneté. Nous leur souhaitons la bienvenue, leur disons qu'ils peuvent obtenir la citoyenneté, mais nous n'avons pas suffisamment de juges à la citoyenneté. Nous devons en nommer de 60 à 80 de plus à travers le pays. C'est la même chose avec la CISR.

N'oublions pas qu'un tiers du personnel outre-mer a été coupé il y a six ans. Un tiers de notre personnel est parti. Pourquoi ces coupures : pour équilibrer les livres, ce fut un exercice financier. Le gouvernement de l'époque voulait serrer la ceinture. Comment a-t-il procédé? Il a fait des petites coupures ça et là dans tous les ministères.

J'ai visité ces postes à l'étranger. J'ignore combien d'entre vous l'ont fait. Comment ancien agent principal de l'immigration, je sais que nombre de mes anciens collègues sont frustrés par le système. S'ils étaient devant vous aujourd'hui, ils pourraient vous dire que le système n'a jamais fonctionné, jamais parce que les politiciens n'ont jamais permis qu'il fonctionne.

M. Bissett : Je suis d'accord. Le système ne fonctionne pas et cet effort pour le corriger est ce qu'il faut faire. Si la question revient au comité de l'immigration, le projet se perdra dans la nuit des temps. Il faudra compter encore deux ans avant que ces règlements ne soient modifiés.

Afin de répondre aux préoccupations du sénateur du Manitoba, l'une des raisons pour laquelle nous n'accueillons pas de travailleurs compétents, mis à part le parrainage provincial, est que nombre des gens de métier hautement compétents ne parviennent pas à respecter nos critères de sélection, qui mettent

cabinet makers do not have a hope of meeting the current selection criteria so they do not apply. If they apply, they are turned down.

The second reason, in my opinion, is that most of our immigrants today come from Asian countries. They tend to go to two cities, Vancouver and Toronto, because those cities are where their fellow countrymen and extended families live. Few Asians are willing to go to Thompson to work in the mines. Statistics show that 16 per cent of Canada's population is made up of visible minorities but 60 per cent of those 16 per cent live in two cities, Vancouver and Toronto. Manitoba, like the other Prairie provinces, is competing with two or maybe three major urban centres.

Senator Stratton: I was in The Pas, Manitoba, where I saw a delivery guy who spoke with an English accent. He was from England. I know trucking outfits in southern Manitoba are bringing in drivers from England, but there are not enough. The waiting line will not allow enough drivers to come in.

Mr. Ferreira: I suggest that a third of our complement of immigrants is skilled. We have refugees and family class so, to be fair, if we take in 230,000 immigrants, we do not take in 230,000 skilled workers.

Mr. Mouammar: I want to follow up on Mr. Ferreira's comments. At one time, the refugee board had a backlog so they increased the number of members to 120 in the Toronto area, and the backlog disappeared. Later, there was an idea to solve this problem by restricting the number of refugees, so they brought in an agreement called, Canada-U.S. Safe Third Country Agreement. That meant anyone who lands in the States first and then comes to Canada would be thrown back to the States. Recently, the Federal Court said this is against the Charter.

Now, we have a backlog because the number of members on the board is down to 60. Even though we had fewer refugees during this period of the safe third country agreement, because the number of members was reduced, we have a backlog in the refugee system again.

We should not do something that the Charter will find unconstitutional, as Mr. Mehta said. However, that might take 20 years. In the meantime, many people will have been victimized by this process.

We do not question the intentions of the minister. The minister might have good intentions now, but what is the guarantee that the immigration officers and the ministers of the future will not have biases based on the country of origin, race, gender and religion of applicants. We need an objective system in place, which exists in the current legislation, rather than a subjective system based on individual preferences.

beaucoup l'accent sur l'éducation. Un grand nombre de mineurs, de menuisiers et d'ébénistes n'ont aucun espoir de respecter les critères de sélection actuels et ils ne présentent donc pas de dossier. S'ils le font, leur demande est déclinée.

À mon avis, la seconde raison est que la plupart des immigrants d'aujourd'hui viennent des pays d'Asie. Ils ont tendance à s'implanter dans deux villes, Vancouver et Toronto, parce que c'est là que se trouvent les gens de même origine qu'eux et que s'implantent les familles élargies. Peu d'Asiatiques sont prêts à aller à Thompson travailler dans les mines. Les statistiques montrent que 16 p. 100 de la population du Canada est composée de minorités visibles, mais que 60 p. 100 de ces 16 p. 100 vivent dans deux villes, Vancouver et Toronto. Le Manitoba, comme les autres provinces des Prairies, fait concurrence à deux ou même peut-être trois grands centres urbains.

Le sénateur Stratton : J'étais à The Pas, au Manitoba, où j'ai vu un livreur qui parlait avec un accent britannique. Il venait d'Angleterre. Je sais que des entreprises de camionnage du sud du Manitoba font venir des chauffeurs d'Angleterre, mais il n'y en a pas assez. Le mécanisme de la liste d'attente ne permet pas d'en faire venir suffisamment.

M. Ferreira : Je suis d'avis qu'un tiers de tous nos immigrants ont des compétences. Nous avons également des réfugiés de la catégorie de la famille, qu'il ne faut pas oublier. Si nous prenons 230 000 immigrants, nous ne pouvons pas prendre 230 000 travailleurs compétents.

M. Mouammar : Pour aller dans le sens de ce que vient de dire M. Ferreira, à une époque la Commission de l'immigration et du statut de réfugié avait un arriéré et elle a alors porté le nombre de ses membres à 120 dans la région de Toronto. L'arriéré a disparu. Par la suite, quelqu'un a eu l'idée de résoudre le problème en limitant le nombre de réfugiés, et ils ont alors signé une entente appelée, l'Entente sur les tiers pays sûrs à la frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis. Cela veut dire que toute personne qui arrive aux États-Unis en premier et vient au Canada ensuite sera renvoyée aux États-Unis. Récemment, la Cour fédérale a jugé que cela va à l'encontre de la Charte.

Nous avons maintenant un arriéré parce que le nombre de membres de la commission a été ramené à 60. Même si nous avions moins de réfugiés pendant cette période d'application de l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis, parce que le nombre de membres avait été réduit, nous avons à nouveau un arriéré dans le système des réfugiés.

Nous ne devons rien faire qui soit jugé inconstitutionnel en regard de la Charte, comme l'a dit M. Mehta. Toutefois, cela peut prendre 20 ans. Dans l'intervalle, de nombreuses personnes seront victimes de ce processus.

Nous ne mettons pas en doute les intentions de la ministre. Celle-ci peut avoir de bonnes intentions maintenant, mais rien ne nous garantit que les agents de l'immigration et les ministres de demain n'auront pas de parti pris en fonction du pays d'origine, de la race, du sexe ou de la religion des demandeurs. Nous devons nous doter d'un système objectif qui existe avec la législation actuelle, au lieu d'un système subjectif reposant sur des préférences individuelles.

The Chair: Thank you all for your comments. A number of references have been made to our system. Mr. Bissett, I believe, said that our system of points was copied by the Australians. He also said that education might be a barrier in the current system. Am I correct in assuming that if this bill passes, the discretion is given to the minister to instruct the department not to follow that system any longer but to follow some other system? Will those instructions be published in the *Canada Gazette*? Is that your understanding?

Mr. Ferreira: Yes.

Mr. Bissett: It is my understanding.

The Chair: The regulation process that existed previously with the point system might not continue, depending on what the minister decides in her instructions to the department?

Mr. Cohen: That is correct. The minister's opinion will be substituted for the regulations.

The Chair: That is correct.

Mr. Cohen: That is correct.

The Chair: The regulation process has its checks and balances.

Mr. Cohen: That is absolutely correct.

The Chair: That is not what is contemplated here.

Mr. Ferreira: That is democratic.

Mr. Bissett: I am not sure that is correct. It is clear in the amendments that the minister's so-called instructions will come in the form of order-in-council.

The Chair: No, I do not think so, sir.

Mr. Cohen: It does not say that.

The Chair: Thank you for your comments. Those of you who provided us with written background material, we appreciate that information as well. We will have it translated in both official languages and circulated to our members. Additional comments may be sent to the clerk of the committee.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:13 p.m. to examine the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A), laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2009.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

Le président : Merci à tous pour vos commentaires. Un certain nombre d'entre vous ont fait référence à notre système. M. Bissett, je crois, nous a dit que notre système de points a été copié par les Australiens. Il a également dit que l'éducation peut constituer une barrière avec ce système actuel. Ai-je raison de faire l'hypothèse que si le projet de loi est adopté, les pouvoirs discrétionnaires accordés à la ministre de donner pour instruction au ministère de ne pas appliquer ce système plus longtemps mais d'en appliquer un autre? Est-ce que ces instructions seront publiées dans la *Gazette du Canada*? Est-ce bien ce que tout le monde comprend?

M. Ferreira : Oui.

M. Bissett : C'est ce que je comprends.

Le président : Le processus réglementaire qui existait auparavant avec le système à points pourrait ne pas continuer à s'appliquer, selon ce que la ministre décidera dans les instructions qu'elle donnera au ministère?

M. Cohen : C'est exact. L'avis de la ministre remplacera la réglementation.

Le président : C'est exact.

M. Cohen : C'est exact.

Le président : Le processus réglementaire a ses mécanismes de contrôle et ses équilibres.

M. Cohen : C'est tout à fait exact.

Le président : Ce n'est pas ce qui est envisagé ici.

M. Ferreira : C'est démocratique.

M. Bissett : Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne chose. Il est manifeste dans les amendements que ce qu'on appelle les instructions de la ministre prendront la forme de décret.

Le président : Non, je ne crois pas, monsieur.

M. Cohen : Ce n'est pas ce que dit le texte.

Le président : Je vous remercie de vos commentaires. Ceux d'entre vous qui souhaitent nous remettre des documents écrits sont invités à le faire et nous serons contents de disposer également de cette information. Nous ferons traduire ces documents dans les deux langues officielles et les transmettrons à nos membres. Vous pouvez également adresser des commentaires additionnels au greffier du comité.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 13, pour étudier les dépenses énumérées dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*English*]

The Chair: I welcome all the senators and our guests here this evening. My name is Joseph Day, and I represent the Province of New Brunswick. I am chair of this committee.

The committee's field of interest is government spending and operations, including reviewing the activities of officers of Parliament and various other individuals and groups that help parliamentarians, senators and members of the House of Commons to hold the government to account. We do this through the estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions, and through budget implementation acts and other matters referred to this committee by the Senate.

This committee has been studying budget implementation act, Bill C-50, and we will have a number of those issues ringing in our heads. If we happen to get a little bit off-line tonight with our witnesses, you will understand why.

The Supplementary Estimates (A) for 2008-09, were tabled in the Senate on May 13, 2008 and were referred to this committee for review. These are the first set of supplementary estimates that will be issued in this fiscal year ending on March 31, 2009.

I welcome our witnesses this evening, from Treasury Board of Canada Secretariat, Mr. Alister Smith, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector, and Brian Pagan, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division.

Welcome to you both. I understand you may have some introductory remarks. You are both quite familiar with our procedure here. We will then enter into a question and answer dialogue. Mr. Smith?

[*Translation*]

Alister Smith, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Mr. Chairman, thank you for the opportunity to be here today, this time in order to discuss the Supplementary Estimates (A) for 2008-09 which were tabled, as you said, on May 13 this year.

[*English*]

I have a very brief presentation, which I believe has been circulated to committee members. I would refer you to this deck that we have circulated.

Senator Nancy Ruth: Could you show us what the presentation looks like?

The Chair: If you flip the first page, you should see something like that. Is everyone okay? It is very helpful to have the deck to follow Mr. Smith as he goes through this process.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à tous les sénateurs et à nos invités. Je m'appelle Joseph Day, je préside ce comité et je représente le Nouveau-Brunswick.

Le comité a pour mandat de se pencher sur les activités et les dépenses du gouvernement, y compris d'examiner les activités des fonctionnaires du Parlement et des autres personnes et groupes qui aident les parlementaires, tant sénateurs que députés, à demander des comptes au gouvernement. Nous nous acquittons de cette tâche en examinant le budget des dépenses et les fonds versés à différents bureaux et hauts fonctionnaires du Parlement pour qu'ils accomplissent leurs tâches et nous nous penchons sur la Loi d'exécution du budget et sur d'autres questions soumises au comité par le Sénat dans son ensemble.

Notre comité étudie présentement la Loi d'exécution du budget, le projet de loi C-50, et bon nombre des questions soulevées par ce projet de loi résonnent encore dans notre esprit. Si nous nous écartons un peu de notre sujet ce soir dans les questions que nous posons à nos témoins, vous comprendrez pourquoi.

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour 2008-2009 a été déposé au Sénat le 13 mai 2008 et renvoyé à notre comité pour y être examiné. Il s'agit du premier Budget supplémentaire des dépenses déposé pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 2009.

Ce soir, nous accueillons des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, M. Alister Smith, secrétaire adjoint, secteur de la gestion des dépenses, et Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et prévision des dépenses.

Bienvenue à tous les deux. Je crois savoir que vous avez des remarques préliminaires. Vous connaissez déjà très bien notre façon de procéder. Après vos remarques, nous passerons à une période de questions et réponses. Monsieur Smith?

[*Français*]

Alister Smith, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Monsieur le président, je vous remercie de l'occasion d'être ici aujourd'hui, cette fois pour vous parler du Budget des dépenses supplémentaires (A) de 2008-2009 qui a été déposé, comme vous l'avez indiqué, le 13 mai dernier.

[*Traduction*]

J'ai quelques brèves remarques dont le texte a je crois été distribué aux membres du comité. Vous pourrez suivre mon propos dans ce document.

Le sénateur Nancy Ruth : Pourriez-vous nous montrer à quoi ressemble ce document?

Le président : Si vous tournez à la première page, voici ce que vous devriez voir. Vous en avez tous copie? C'est très utile d'avoir le document pour suivre les remarques de M. Smith.

Mr. Smith: I will begin by trying to put these supplementary estimates in context and explain why budget initiatives are incorporated here in the supplementary estimates and not in the Main Estimates that we presented a short while ago. I will then try to outline some of the major elements of these supplementary estimates that we are presenting here today.

With me, as you have mentioned, is Mr. Brian Pagan, Executive Director of Expenditure Operations and Estimates Division. After my preliminary remarks both Mr. Pagan and I will be pleased to answer your questions.

If I could ask senators to turn to the second slide of this presentation, the purpose of supplementary estimates is to provide Parliament with information on the spending authority required to implement planned spending for recently approved programs, to realign or transfer existing spending authority between voted appropriations and to update projections on statutory spending.

As you know, in accordance with the House of Commons standing orders, the Main Estimates must be tabled before March 1. The process of compiling these Main Estimates begins the preceding October, so it is not always possible to include in the Main Estimates the appropriations required to support the budget initiatives that were announced just shortly before the Main Estimates. The Main Estimates were tabled on February 28, and the budget was tabled on February 26.

The initiatives presented in these supplementary estimates include some $700 million for priorities that were announced in Budget 2008. The supplementary estimates do play a useful role in enabling the government to bring initiatives forward for parliamentary approval as they become ready.

If I could ask you to turn to slide 3, I will try to explain why we are introducing a third supplementary estimates this year, a spring supplementary estimates, for the first time in about a decade. The introduction of this spring supplementary estimates supports the government's commitment to renew the expenditure management system by better aligning the estimates with the budget. The $700 million in budget initiatives in these estimates represent about 56 per cent of the total of $1.3 billion in new spending that was announced in Budget 2008, the February 2008 budget.

Tabling the supplementary estimates in the spring rather than the fall provides for parliamentary approval of appropriations in June rather than in December, as has been the case in recent years, and as a result that will enable government departments and agencies to provide new programs and services to Canadians earlier in the year and likely curb the frequency and amount of lapses that occur with supplementary estimates in the fall.

M. Smith : Permettez-moi d'abord de situer ce budget supplémentaire dans son contexte et d'expliquer pourquoi certaines initiatives se trouvent dans ce budget supplémentaire et non dans le Budget principal des dépenses qui vous a été présenté il y a quelque temps. Je vais ensuite essayer de donner les grandes lignes des principaux éléments de ce Budget supplémentaire des dépenses que nous vous présentons aujourd'hui.

Comme vous l'avez dit, je suis accompagné de M. Brian Pagan, directeur exécutif de la Division des opérations et des prévisions de dépense. Une fois que j'aurai fait mes remarques préliminaires, M. Pagan et moi serons prêts à répondre à vos questions.

Comme les sénateurs peuvent le voir à la deuxième page de ce document, l'objet du Budget supplémentaire des dépenses est de demander au Parlement d'approuver l'autorisation de dépenser requise pour procéder aux dépenses prévues aux fins des programmes récemment approuvés, pour procéder au rajustement ou au transfert de l'autorisation des dépenses actuelles entre les crédits votés et pour mettre le Parlement au courant des projections à jour sur les dépenses législatives.

Comme vous le savez, aux termes du *Règlement de la Chambre des communes*, le Budget principal des dépenses doit être déposé avant le 1er mars. L'élaboration de ce budget principal commence au mois d'octobre précédent, et il n'est donc pas toujours possible d'y inclure tous les crédits nécessaires pour financer les initiatives budgétaires annoncées immédiatement avant la production du Budget principal des dépenses. Le Budget principal des dépenses a été déposé le 28 février et le budget, le 26 février.

Ce Budget supplémentaire des dépenses comprend quelque 700 millions de dollars en initiatives qui ont été annoncées dans le budget de 2008. Les Budgets supplémentaires des dépenses sont utiles car ils permettent au gouvernement de faire approuver des initiatives par le Parlement au fur et à mesure de leur mise sur pied.

Si vous voulez bien tourner à la page 3, je vais vous expliquer pourquoi nous présentons un troisième Budget supplémentaire des dépenses cette année, un budget supplémentaire du printemps, pour la première fois depuis une dizaine d'années. La production de ce Budget supplémentaire des dépenses au printemps appuie l'engagement du gouvernement de moderniser le système de gestion des dépenses en permettant de mieux ajuster le budget des dépenses en fonction du budget. Les initiatives de 700 millions de dollars qu'on y trouve représentent environ 56 p. 100 des 1,3 milliard de dollars en nouvelles dépenses qui ont été annoncés dans le budget présenté en février 2008.

Le dépôt du budget supplémentaire au printemps plutôt qu'à l'automne permet au Parlement de donner ses autorisations en juin plutôt qu'en décembre, comme c'était le cas au cours des dernières années. Par conséquent, les ministères et organismes du gouvernement pourront offrir aux Canadiens de nouveaux programmes et de nouveaux services plus tôt dans l'année et pourront probablement éviter la péremption fréquente de fonds qui se produit lorsque le budget supplémentaire est présenté à l'automne.

Turning to the next slide, we want to give you a couple of quick historical graphics on Supplementary Estimates (A) and (B). Slide 4 shows the size of supplementary estimates over the past ten years. As you can see from this slide, the supplementary estimates we are presenting today of only $4.1 billion are fairly small, relatively speaking, compared to previous years. That occurs because, in part, the time that has lapsed since the tabling of Main Estimates does not provide an enormous amount of preparation time for program design for many initiatives. There is only so much that one could do in this time frame. Second, we have also created a new central vote in the Main Estimates, which you voted on before, for the operating budget carry forward. This is the provision that allows departments to carry forward 5 per cent of their operating budgets. That innovation takes out of these supplementary estimates $1.2 billion in carry forward requests. Those are two of the reasons why this is a smaller supplementary estimates than previous years in Supplementary Estimates (A).

Slide 5 provides a comparison between the Supplementary Estimates (A) and Supplementary Estimates (B) that you have seen over the last few years. As you can see, there is a marked difference most every year between the Supplementary Estimates (A) and Supplementary Estimates (B), with quite a disparity in the two. This year, we hope, with three supplementary estimates, one in May, one in October and one in February, to even out some of the scale of estimates and try to reduce the disparity going from one instalment of estimates to the other.

Page 6 shows an overview of the amounts we are seeking authority for in these supplementary estimates. The total for Supplementary Estimates (A) this year is $4.1 billion, which includes $3.6 billion in voted items requiring parliamentary approval, and $443.5 million in adjustments to statutory forecasts, which of course are provided for information purposes only. These would be the amounts that would appear in the appropriations bill that is tentatively scheduled for introduction in the House of Commons on June 5.

On page 7, very briefly, this new set of supplementary estimates adds incrementally to the Main Estimates, which you have seen before, taking the total to $225.5 billion in the third column. That is a small increase in the supplementary estimates of 1.8 per cent over the Main Estimates numbers, well within the planned spending levels of $239.6 billion that were established by the Minister of Finance in the February 2008 budget.

Slide 8 breaks out some of the main Budget 2008 measures that are in these supplementary estimates. As I mentioned, the primary objective was better alignment with the budget. Slide 8 shows the budget items that total $731.7 million, or 56 per cent of the $1.3 billion in additional planned spending

À la page suivante, un tableau illustre la perspective historique des Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B). La page 4 illustre les fluctuations du montant des budgets des dépenses supplémentaires au cours des dix dernières années. Comme vous pouvez le constater dans ce tableau, le budget supplémentaire que nous présentons aujourd'hui, de 4,1 milliards de dollars seulement, est de petite taille, relativement parlant, comparé à ceux des années précédentes. Cela est attribuable en partie au fait que le Budget principal des dépenses a été déposé récemment, ce qui n'a pas laissé énormément de temps pour concevoir de nouvelles initiatives dans les programmes. Le peu de temps écoulé a limité ces activités. Deuxièmement, nous avons également instauré dans le Budget principal des dépenses un nouveau crédit central, sur lequel vous avez déjà voté, au titre du report prospectif du budget de fonctionnement. Il s'agit de la disposition qui permet aux ministères de reporter 5 p. 100 de leur budget de fonctionnement. Grâce à cette innovation, il n'est plus nécessaire d'inclure dans les budgets supplémentaires des dépenses 1,2 milliard de dollars en demandes de report. Ce sont les deux raisons pour lesquelles ce Budget supplémentaire des dépenses (A) est plus petit que ceux des années antérieures.

La page 5 donne un tableau comparatif entre les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) qui vous ont été présentés au cours des dernières années. Comme vous pouvez le constater, il existe la plupart des années une différence marquée entre les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B). L'écart entre les deux est manifeste. En présentant cette année trois Budgets supplémentaires des dépenses, l'un en mai, l'autre en octobre et le troisième en février, nous espérons ramener ces budgets des dépenses à des proportions plus semblables et réduire les écarts entre eux.

La page 6 donne un aperçu des montants pour lesquels nous demandons l'approbation dans ce Budget supplémentaire des dépenses. Cette année, le Budget supplémentaire des dépenses (A) s'élève au total à 4,1 milliards de dollars, ce qui inclut 3,6 milliards de dollars en postes votés qui doivent être approuvés par le Parlement et 443,5 millions de dollars en ajustements prévus aux postes législatifs fournis seulement à titre d'information. Ces derniers montants qui figureront dans le projet de loi de crédit dont on prévoit le dépôt à la Chambre des communes le 5 juin.

Très brièvement, on peut voir à la page 7 que ce nouveau Budget supplémentaire des dépenses s'ajoute progressivement aux sommes prévues dans le Budget principal des dépenses, que vous avez déjà examiné, ce qui a pour effet de porter le total des dépenses, comme on le voit à la troisième colonne, à 225,5 milliards de dollars. Le Budget supplémentaire des dépenses propose une légère augmentation de 1,8 p. 100 par rapport aux chiffres que l'on trouvait dans le Budget principal des dépenses, et cette augmentation s'inscrit sans problème dans le seuil des dépenses prévues de 239,6 milliards de dollars fixé par le ministre des Finances dans le budget de février 2008.

La page 8 donne une ventilation des principales mesures du budget de 2008 que l'on trouve dans le budget supplémentaire. Comme je l'ai dit, l'objectif principal est de permettre un meilleur alignement avec le budget. La page 8 montre des dépenses qui s'élèvent au total à 731,7 millions de dollars, soit 56 p. 100 du

in the budget. The items shown there include funding for the operating costs of AECL and the development of an advanced CANDU reactor, which amounts to $300 million; $162.9 million for the implementation of the First Nations Water and Wastewater Action Plan; $109 million for CIDA to support the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria; and $29.3 million for Veterans Affairs to implement the Veterans Independence Program, which is a housekeeping and grounds maintenance for low income and disabled survivors of war veterans. Remaining budget items will be brought forward in future supplementary estimates and in future Main Estimates as well.

On slide 9, three items account for 34 per cent of the total voted requirements. One is for funding for the tactical airlift capability at National Defence, and that is $557.3 million. A second is funding for a new contribution program, the Building Canada Fund, as a component of the overall Building Canada Infrastructure Plan. The third is to assure program continuity in the implementation of the Growing Forward policy framework at Agriculture Canada.

On slides 10 and 11, other major specific items, including horizontal items, are shown. These are the items that are greater than $100 million individually. In total, they account for close to 70 per cent, or $2.5 billion, of the voted budgetary requirements in these supplementary estimates: $223.1 million to Transport for investments in infrastructure at key international trade gateways and corridors; $163.5 million for INAC to conclude two settlement agreements with First Nations parties; $121.3 million for Industry Canada to support investments in innovation under the new strategic aerospace and defence initiative, SADI, which represents partnerships Canada; $120 million for National Defence for the environmental allowances for Canadian Forces members serving in field units; and $100 million to Indian Affairs and Northern Development for payment to the Quebec Cree to settle implementation issues respecting the James Bay and Northern Quebec agreement.

On slide 12, we also mention, for your information, an adjustment in the spending forecasts for previously approved statutory programs. In this case, there is an increase of $443.5 million, which breaks down into $254.4 million in transfer payments to provincial and territorial governments and an increase of $180 million in temporary financial incentives for provincial governments to eliminate their capital taxes.

montant de 1,3 milliard de dollars en dépenses supplémentaires prévues dans le budget. Ces dépenses comprennent entre autres le financement des coûts opérationnels d'EACL et les coûts du Programme de développement du réacteur CANDU avancé, pour une somme de 300 millions de dollars; une somme de 162,9 millions de dollars pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations; 109 millions de dollars pour l'ACDI, pour le financement du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et 29,3 millions de dollars destinés à Anciens Combattants Canada pour mettre en œuvre le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, un programme d'entretien des maisons et des terrains à l'intention des conjoints survivants à faible revenu et handicapés d'anciens combattants. Les autres dépenses seront présentées dans des budgets supplémentaires futurs, ainsi que dans d'autres budgets principaux des dépenses.

On peut lire à la page 9 que 34 p. 100 de toutes les exigences votées sont consacrées à trois postes. L'un d'eux est le financement de la capacité d'aérotransport tactique de la Défense nationale. Une somme de 557,3 millions de dollars y est consacrée. Un second poste vise le financement du nouveau programme de contribution, le Fonds Chantiers Canada, à titre de composante du Plan d'infrastructure Chantiers Canada. Le troisième poste est un financement pour assurer la continuité de programme aux fins de la mise en œuvre du Cadre stratégique Cultivons l'avenir, à Agriculture Canada.

On trouve aux pages 10 et 11 d'autres principaux projets budgétaires, y compris les projets horizontaux. Il s'agit de projets dont le financement individuel est supérieur à 100 millions de dollars. Au total, ces projets représentent près de 70 p. 100, ou 2,5 milliards de dollars, des projets budgétaires votés dans ce Budget supplémentaire des dépenses : 223,1 millions de dollars à Transports Canada aux fins d'investissements dans l'infrastructure dans des portes d'entrée et corridors principaux de commerce international; 163,5 millions de dollars à AIDN pour conclure deux ententes de règlement avec des Premières nations; 121,3 millions de dollars à Industrie Canada pour favoriser les investissements en innovation dans le cadre de la nouvelle Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense, l'ISAD, qui représente Partenariat technologique Canada, 120 millions de dollars à la Défense nationale pour le financement de l'indemnité de service sur terre; et 100 millions de dollars à Affaires indiennes et du Nord Canada au titre de paiement aux Cris du Québec pour régler les problèmes d'établissement liés à la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

À la page 12, nous signalons également, pour votre gouverne, un ajustement dans les dépenses prévues de projets budgétaires déjà votés. Il s'agit d'une augmentation de 443,5 millions de dollars, répartie en deux sommes, soit 254,4 millions de dollars en paiements de transfert aux gouvernements provinciaux et territoriaux et une augmentation de 180 millions de dollars en incitatifs financiers temporaires pour encourager les gouvernements provinciaux à éliminer leurs impôts sur le capital.

If you look at supplementary estimates on slide number 13, by ministry, you can see where some of the largest supplementary requirements are by ministry. For example, Transport Canada, with a supplementary requirement of $769 million, represents approximately 19 per cent of the $4.1 billion in these supplementary estimates. The reason for its large supplementary estimates is its portfolio includes Infrastructure Canada, and therefore you have investments in strategic infrastructure development through the Gateways and Border Crossings Fund contribution program, as well as the Asia-Pacific Gateway and Corridor transportation infrastructure fund, continued project development work on the new crossing at Windsor-Detroit, key infrastructure projects such as the Mississauga rapid transit project, and participation in work on five Security and Prosperity Partnership priorities.

[*Translation*]

In conclusion, the spring supplementary estimates represent approximately 56 per cent of the new spending initiatives for fiscal year 2008-09 announced in Budget 2008. Parliamentary approval in June, rather than December, for the supplementary estimates will enable departments and agencies to begin delivering programs and services in support of results for Canadians earlier in the year, which meets one of the government's commitments to the renewal of the expenditure management system.

Mr. Pagan and I will be glad to answer your questions about the supplementary estimates procedure.

[*English*]

The Chair: Thank you very much, Mr. Smith. We appreciate that background. It is helpful to have that deck of the outline with the various graphs. That is helpful to help us understand and focus on the points you are making.

Senator Eggleton: This is early for Supplementary Estimates (A), but that is fine. That is why the amount is small. I just want to ask you a few very quick questions on some of these items.

First, in this major capital equipment for tactical airlift capability for National Defence, this is replacement of the old Hercules aircraft. How many planes will this buy? I assume they will be sole-sourced to Lockheed Martin, which makes the Hercules. This will be the J model; I assume that will all be sole-sourced on that basis.

À la page 13, un tableau illustre le Budget supplémentaire des dépenses, par ministère. Vous pouvez y voir quelles sont les principales sommes supplémentaires demandées par les ministères. Par exemple, Transports Canada demande une somme supplémentaire de 769 millions de dollars, ce qui représente environ 19 p. 100 des 4,1 milliards de dollars prévus dans ce budget supplémentaire. Si le ministère prévoit une dépense supplémentaire aussi énorme, c'est que son portefeuille comprend Infrastructure Canada, programme dans le cadre duquel le ministère fera des investissements dans la construction d'infrastructures stratégiques par l'entremise du programme de contribution du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers, du fonds d'infrastructure de transport pour la porte et le corridor de l'Asie-Pacifique, en plus de continuer de travailler à un projet pour l'élaboration d'un nouveau passage de la rivière Détroit pour le corridor Windsor-Detroit, à des projets d'infrastructure comme le projet de corridor d'autobus express de Mississauga, en plus de participer à des initiatives à l'appui des cinq priorités du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

[*Français*]

En conclusion, le Budget supplémentaire des dépenses du printemps représente environ 56 p. 100 des nouvelles initiatives en matière de dépenses pour l'exercice 2008-2009 annoncé dans le budget de 2008. Le fait que le Parlement approuve le Budget supplémentaire des dépenses en juin plutôt qu'en décembre permettra aux ministères et organismes d'entreprendre l'exécution des programmes et la prestation des services à l'appui de l'initiative des résultats pour les Canadiennes et les Canadiens plus tôt dans l'année, ce qui correspond à l'un des engagements du gouvernement à l'égard du renouvellement du système de gestion des dépenses.

Monsieur Pagan et moi serons maintenant heureux de répondre à vos questions sur le processus du Budget supplémentaires des dépenses.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup, monsieur Smith. Nous vous remercions de cette toile de fond. Il nous est utile d'avoir ce document et ces divers graphiques. Cela nous aide à comprendre votre propos et à nous concentrer sur ces éléments.

Le sénateur Eggleton : Il est encore tôt pour recevoir un Budget supplémentaire des dépenses (A), mais c'est très bien. C'est pour cette raison que le montant est aussi peu élevé. J'ai quelques questions à vous poser brièvement sur certaines de ces dépenses.

Tout d'abord, il y a le grand projet d'acquisition de biens d'équipement pour assurer une capacité d'aérotransport tactique à la Défense nationale. Il s'agit du remplacement des vieux avions Hercules. Combien d'avions cette somme permettra-t-elle d'acheter? Je suppose que le seul fournisseur sera Lockheed Martin, qui fabrique les Hercules. Il s'agira d'avions du modèle J, je suppose qu'il n'y aura qu'un seul fournisseur.

How many are involved here? What are the delivery dates? Does this $557.3 million include full life-cycle costs?

Mr. Smith: I can answer some of your questions, but maybe we will need to ask our National Defence colleagues to answer some of the others.

This item does relate to the profile of resources for the tactical airlift capability, which is to replace the aging Hercules fleet. The project was announced in 2006 and we will acquire 17 new tactical lift aircraft to replace the Hercules at a cost of $3.1 billion in total. The first deliveries will begin in fall-winter 2010.

I do not know about the contracting provisions, whether this is sole-sourced. If it is Hercules, there is only one producer of Hercules.

Senator Eggleton: There is no one here to answer that then, I take it?

Mr. Smith: We would be happy to confirm that for you.

Senator Eggleton: Very well. I assume it is sole-sourced but I would like that confirmed. Then there are 17 of them, and delivery starts, you said, in the fall of next year?

Mr. Smith: The fall-winter of 2010.

Senator Eggleton: The next one you have here is the Building Canada Fund. The amount that was announced for this fund, which was $8.8 billion, is the amount for this year, I assume. However, it was part of a seven-year package that the government announced. That $8.8 billion happens to correspond to roughly the sunsetted programs that were established by the previous government and are coming up for expiration. Is that the case?

Also, if that is the case, then I want to know if municipalities get priority on this, or is this to be open to the provinces as well? How will they determine how a municipality or province gets money under this Building Canada Fund?

Mr. Smith: The funding for this Building Canada Fund was announced in Budget 2007, and at that time what was announced was $8.8 billion. As you know, it is a component of an umbrella program called the Building Canada Infrastructure Plan, which includes other elements such as the gateway infrastructure.

There is a communities component of the Building Canada Fund which is quite substantial, and more than half the funds, as I understand it, will be flowing to municipalities.

Senator Eggleton: Including the amount being allocated here?

De combien d'avions parle-t-on? Quelles sont les dates de livraison prévues? La somme de 557,3 millions de dollars comprend-elle les coûts de tout le cycle d'utilisation de ces avions?

M. Smith : Je peux répondre à certaines de vos questions, mais pour les autres, il faudra nous renseigner auprès de nos collègues de la Défense nationale.

Cette dépense est liée au profil des ressources nécessaires à la capacité d'aérotransport tactique, c'est-à-dire au remplacement des avions Hercules vieillissants. Ce projet a été annoncé en 2006. Il vise l'acquisition de 17 nouveaux aéronefs d'aérotransport tactique qui viendront remplacer les Hercules, à un coût de 3,1 milliards de dollars au total. Les premiers avions commenceront à être livrés à l'automne et à l'hiver de 2010.

Je ne connais pas les dispositions du contrat et s'il y a plus d'un fournisseur ou non, mais il s'agit d'avions Hercules, et il n'y a qu'un producteur de ces avions.

Le sénateur Eggleton : Je suppose qu'il n'y a personne ici qui puisse répondre à cette question?

M. Smith : Nous nous ferons un plaisir de vérifier cette information pour vous.

Le sénateur Eggleton : Très bien. Je suppose qu'il n'y aura qu'un seul fournisseur, mais j'aimerais qu'on me le confirme. On achètera donc 17 aéronefs qui commenceront à être livrés, vous nous avez dit, à l'automne de l'an prochain, n'est-ce pas?

M. Smith : À l'automne et à l'hiver de 2010.

Le sénateur Eggleton : Le projet suivant est le Fonds Chantiers Canada. La somme annoncée pour ce fonds, c'est-à-dire 8,8 milliards de dollars, est le montant nécessaire pour cette année, je suppose. Il s'agit toutefois d'un train de mesures réparti sur sept ans que le gouvernement a annoncé. Cette somme de 8,8 milliards de dollars correspond en gros aux programmes que le gouvernement précédent avait mis sur pied et qui arrivent à expiration. C'est bien le cas, n'est-ce pas?

Également, si c'est le cas, j'aimerais savoir si on accordera la priorité aux municipalités dans le cadre de ce fonds ou si les provinces pourront également recevoir un financement. Comment établira-t-on la façon dont les municipalités ou les provinces recevront les fonds dans le cadre de ce Fonds Chantiers Canada?

M. Smith : Le financement du Fonds Chantiers Canada a été annoncé dans le budget de 2007. À cette époque, on avait annoncé un financement de 8,8 milliards de dollars. Comme vous le savez, ce fonds s'inscrit dans un programme-cadre qui est le Plan d'infrastructure Chantiers Canada. Ce programme comprend d'autres éléments, dont l'infrastructure des portes d'entrée.

Le Fonds Chantiers Canada comprend une composante importante pour les collectivités. Cette composante représente plus de la moitié du fonds et cet argent, d'après ce que je comprends, sera versé aux municipalités.

Le sénateur Eggleton : Cela comprend-il le montant qui figure dans ce budget des dépenses?

Mr. Smith: The amount being allocated here is for a contribution program which is to handle a number of projects under either the communities component or the other component, which is the major infrastructure component. There are projects on the major infrastructure component which are national or regional, and there are projects on the communities component which are really aimed at communities with populations of less than 100,000. There is a split between the two.

Senator Eggleton: Is there some set of rules or guidelines available that we could get on this program so that we could understand better how this fund will be used?

Mr. Smith: I believe we can provide that to you. In general, this is equal per capita funding among provinces and territories, as I understand it.

Senator Eggleton: Per capita funding on a provincial level?

Brian Pagan, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division, Treasury Board of Canada Secretariat: We will confirm the eligibility criteria, but as Mr. Smith mentioned, the funding is allocated to provincial jurisdictions on a per capita basis. Under the Building Canada Fund, Treasury Board ministers would only see those projects greater than $15 million for approval; projects less than $15 million are delegated to the minister for approval. The other details we will have to confirm with the department.

Senator Eggleton: Whatever you can get in terms of criteria would be helpful. You say on a per capita basis to the province. Would the province then determine how it is divided up within the province, or is that, again, a federal ministerial approval — subject to what you just said about the $15 million? Who brings forward these applications? Do they come from the bottom up? Do they come from the municipalities through the province to the federal level?

Mr. Smith: We should come back to you with details on the application procedures and criteria.

Senator Eggleton: If you give me the criteria and all that sort of stuff, that will do it.

Let me go to this land duty allowance. Environmental allowance, I do not recall that phrase, but it has been a few years since I have been at National Defence. This is not for operations overseas, such as Afghanistan or things like this. This is something that falls in between. Do I understand you correctly? These would be people who are not on their base but are in some operation, maybe in the country. Can you please explain who gets that?

Mr. Smith: It is compensation for living conditions faced by land forces components, land forces undergoing training or operating in the field. It is more general.

M. Smith : La somme prévue ici est destinée à un programme de contributions qui servira à financer un certain nombre de projets soit de la composante des collectivités, soit de l'autre composante, qui est celle des grands projets d'infrastructure. Il s'agit de grands projets d'infrastructure nationaux ou régionaux, qui s'ajoutent au projet de la composante des collectivités, qui vise plus particulièrement les collectivités de moins de 100 000 âmes. Le fonds est divisé entre ces deux composantes.

Le sénateur Eggleton : Existe-t-il des règles ou des lignes directrices que nous pourrions consulter au sujet de ce programme afin de pouvoir mieux comprendre comment ce fonds sera utilisé?

M. Smith : Nous pouvons vous les fournir, je crois. En général, je crois savoir que le financement sera réparti entre les provinces et les territoires en fonction du nombre d'habitants.

Le sénateur Eggleton : Le financement des provinces en fonction du nombre d'habitants?

Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et des prévisions de dépenses, Secrétariat du Conseil de Trésor du Canada : Nous allons confirmer les critères d'admissibilité, mais comme l'a dit M. Smith, les provinces reçoivent les fonds en fonction du nombre de leurs habitants. En ce qui concerne le Fond Chantier Canada, les ministres du Conseil du Trésor n'approuveront que les projets de plus de 15 millions de dollars; l'approbation des projets d'un montant inférieur sera déléguée au ministre. Nous devrons vérifier les autres détails auprès du ministère.

Le sénateur Eggleton : Toute l'information que vous pourrez trouver au sujet des critères nous sera utile. Vous dites que la province reçoit des fonds en fonction du nombre d'habitants. Est-ce que la province peut ensuite décider comment l'argent est réparti au sein de son territoire ou cette répartition est-elle elle aussi assujettie à l'approbation du ministre fédéral — compte tenu de ce que vous avez dit au sujet des projets de 15 millions de dollars? Qui présente ces demandes? Viennent-elles de la base? Sont-elles présentées par les municipalités au gouvernement fédéral par l'entremise de la province?

M. Smith : Nous pourrions vous fournir de plus amples détails sur la marche à suivre pour présenter les demandes et sur les critères.

Le sénateur Eggleton : Il suffira que vous me fournissiez les critères et les renseignements de ce genre.

Passons maintenant à l'indemnité de service sur terre. Je ne me souviens pas de l'expression indemnité d'environnement, mais cela fait déjà quelques années que je ne suis plus à la Défense nationale. Cette indemnité ne s'applique pas aux opérations menées à l'étranger, en Afghanistan par exemple. Il s'agit d'une mesure intermédiaire, n'est-ce pas? Ces indemnités seraient versées à des personnes qui participent à des opérations quelconques, à l'extérieur de leur base, peut-être au Canada. Pourriez-vous nous expliquer qui en seront les bénéficiaires?

M. Smith : Il s'agit d'indemnité au titre du coût de la vie que doivent payer les gens des forces terrestres, lorsque les soldats de ces forces doivent subir un entraînement ou participer à des opérations sur le terrain. C'est une indemnité plus générale.

Senator Eggleton: They are not on their base at the time. They are away from the base. They might be in Wainwright or one of these other places where they do training, so these are operational allowances?

Mr. Smith: That is my understanding.

Senator Eggleton: Why is this coming in here? That is an ongoing thing, is it not?

Mr. Smith: The idea is to have parity with the compensation that the other elements, air and sea, already receive.

Senator Eggleton: That is true. Very well. Let me move along to one other area, funds to support the Global Fund to fight AIDS, Tuberculosis and Malaria; that is through CIDA. How much is spent on this item now? How much of an increase is this $109 million? I am sorry, I know it is in the book but my eyesight is a little difficult with these small numbers.

Mr. Smith: This forms part of a $450 million grant to the fund over four years that was announced in Budget 2008.

Senator Eggleton: Does CIDA administer it directly or does it go to NGO organizations under CIDA's guidance or whatever?

Mr. Smith: They participate in the global fund. In fact, Canada was instrumental in the creation of this fund. It is a mechanism to finance developing country planned —

Senator Eggleton: Is this a UN entity?

Mr. Smith: No, it is a separate, very well respected entity. I think it is probably the premier vehicle for combating AIDS in the world.

Senator Eggleton: Very well, that is good. Thank you.

The Chair: Next on the list, a senator from New Brunswick, Senator Ringuette.

Senator Ringuette: Mr. Chair, I have a question for you. My first question is: Will we be hearing from witnesses from AECL and Agriculture Canada?

The Chair: The good thing about this committee is that we have the estimates for the entire year, and these supplementary estimates are referred to us. We can meet with any entity seeking funds throughout the year as outlined in these estimates. I am sure that if you wanted to bring that issue to the steering committee of this committee, we would be pleased to consider it.

Senator Ringuette: Thank you very much.

Mr. Smith and Mr. Pagan, it is always a pleasure to see you here. My first question is with regard to part of the overall spending provision, and I would like an update on the program

Le sénateur Eggleton : Ils ne sont pas à leur base durant ces opérations. Ils peuvent se trouver à Wainwright ou ailleurs pour subir un entraînement. Il s'agit donc d'indemnités opérationnelles?

M. Smith : D'après ce que je comprends, oui.

Le sénateur Eggleton : Pourquoi cela se trouve-t-il dans ce budget supplémentaire? Ces indemnités existent en tout temps, n'est-ce pas?

M. Smith : Nous voulons établir la parité avec les indemnités que reçoivent déjà les forces maritimes et aériennes.

Le sénateur Eggleton : C'est exact. Très bien. Je vais passer à un autre sujet, le fonds à l'appui du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme; ce fonds relève de l'ACDI. Combien d'argent consacre-t-on à l'heure actuelle à ce fonds? En quoi le montant de 109 millions de dollars représente-t-il une augmentation? Pardonnez-moi, je sais que cela se trouve dans le livre, mais j'ai beaucoup de difficulté à lire des caractères aussi petits.

M. Smith : Cette somme fait partie d'une subvention de 450 millions de dollars sur quatre ans qui a été annoncée dans le budget de 2008.

Le sénateur Eggleton : L'ACDI administre-t-elle directement ce fonds ou l'argent est-il versé à des ONG régies par l'ACDI, par exemple?

M. Smith : Cet argent fait partie du fonds mondial. En fait, le Canada a participé à la création de ce fonds. Il s'agit d'un mécanisme qui vise à financer les plans des pays en développement...

Le sénateur Eggleton : S'agit-il d'une entité des Nations Unies?

M. Smith : Non, c'est une entité distincte fort respectée. C'est probablement le fonds principal de lutte contre le sida au monde.

Le sénateur Eggleton : Très bien. Merci.

Le président : La prochaine personne sur ma liste est un sénateur du Nouveau-Brunswick, le sénateur Ringuette.

Le sénateur Ringuette : Monsieur le président, j'ai une question à vous poser. Ma première question est la suivante : allons-nous entendre des témoins d'EACL et d'Agriculture Canada?

Le président : Ce qui est bien, dans notre comité, c'est que nous examinons les budgets des dépenses de l'année entière et que ces budgets supplémentaires nous sont envoyés pour examen. Nous pouvons rencontrer les représentants de n'importe quelle entité qui demande des fonds au cours de l'année comme le montre ce budget des dépenses. Si vous voulez présenter votre question au comité de direction de notre comité, je suis sûr que nous nous ferons un plaisir de l'examiner.

Le sénateur Ringuette : Merci beaucoup.

Il nous fait toujours plaisir de vous revoir, messieurs Smith et Pagan. Ma première question concerne les dépenses générales, et j'aimerais obtenir une mise à jour sur l'examen des programmes

review with the $2-billion target. I realize that you probably do not have that with you, but could you provide it to the clerk and forward it to us?

Mr. Smith: Senator, are you referring to the expenditure review exercise in 2006?

Senator Ringuette: Yes. I would like to know the status on the $2-billion per year target that was established.

Mr. Smith: My colleague may have a quick answer. We can follow up with a more detailed answer.

Mr. Pagan: Since taking office, this government has made renewal of the expenditure management system a priority, and this priority was reiterated in Budget 2008 in February. Senator, if I do understand correctly, what you are referring to is the initial activity that launched renewal of the expenditure management system which was known as the expenditure review exercise from 2006 where the government established a target of $2 billion?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Pagan: As you know, the former president of the Treasury Board announced the results of that exercise in September 2006. This committee has seen some of the effects or impacts of those reductions, and we recorded those quite transparently in previous supplementary estimates where we could show the overall reduction on departments.

The way in which that exercise worked is that it looked at a range at activities within departments, including some monies that had been allocated to departments in previous budgets but had not come forward and received a parliamentary appropriation. It is difficult, frankly, for us to reconcile all the results in the estimates documents because we do not show negative appropriations in estimates. We only show the net impact or increase.

Senator Ringuette: That is why I am asking.

Mr. Pagan: In 2006, ministers announced the reductions. There was a press release with details on a number of savings across a variety of departments. Since that time, the government has moved on to make expenditure review an ongoing feature of the expenditure management system. Last year, some 17 departments were subject to the first round of strategic reviews that looked at the totality of their A base. Those decisions were presented to ministers this past winter. The results have been incorporated into the fiscal framework but the final details on the reductions in each of the 17 departments is not yet complete, although it is nearing completion.

In Supplementary Estimates (B), which we intend on bringing forward to Parliament in the fall, there will be a depiction or a summary of the first round of strategic reviews for those 17 departments. I have a list of the initial departments that were subject to that strategic review exercise and the next candidates that are undergoing review as we speak in 2008-09.

qui a une cible de 2 milliards de dollars. Je comprends que vous n'avez peut-être pas cette information avec vous, mais pourriez-vous la transmettre au greffier qui nous la distribuera?

M. Smith : Sénateur, parlez-vous de l'exercice d'examen des dépenses de 2006?

Le sénateur Ringuette : Oui. J'aimerais savoir où en est la cible de 2 milliards de dollars par année qui avait été établie.

M. Smith : Mon collègue pourra peut-être vous répondre brièvement. Nous pourrons ensuite vous faire parvenir une réponse plus détaillée.

M. Pagan : Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a fait une priorité du renouvellement du système de gestion des dépenses, et cette priorité a été reconduite dans le budget de 2008 en février. Sénateur, si je vous comprends bien, vous faites référence à l'activité initiale qui a lancé le renouvellement du système de gestion des dépenses connu sous le nom d'exercice d'examen des dépenses qui a débuté en 2006 et pour lequel le gouvernement avait établi une cible de 2 milliard de dollars?

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Pagan : Comme vous le savez, l'ancien président du Conseil du Trésor a annoncé les résultats de cet exercice en septembre 2006. Votre comité a déjà examiné certains des effets de ces réductions, qui ont été inclus en toute transparence dans les budgets supplémentaires des dépenses précédents afin de démontrer les réductions générales pour chaque ministère.

Cet exercice consistait à examiner une gamme d'activités à l'intérieur des ministères, y compris les fonds attribués aux ministères dans les budgets précédents mais qui n'avaient pas reçu de crédits parlementaires. Franchement, il est difficile pour nous de réconcilier tous les résultats des budgets des dépenses parce que nous n'y incluons pas les crédits négatifs. Nous incluons seulement les effets ou l'augmentation nette.

Le sénateur Ringuette : Voilà pourquoi je pose ma question.

M. Pagan : En 2006, les ministres ont annoncé les réductions. On a publié un communiqué de presse contenant les détails d'un certain nombre d'économies de divers ministères. Depuis, le gouvernement a décidé que l'examen des dépenses se ferait de façon continue dans le cadre du système de gestion des dépenses. L'an dernier, 17 ministères ont participé à la première ronde d'examens stratégiques ayant examiné l'ensemble de leur services votés. Ces décisions ont été présentées aux ministres l'hiver dernier. Les résultats ont été inclus au cadre financier mais les détails finaux des réductions de chacun des 17 ministères ne sont pas encore terminés, bien qu'ils soient près de l'être.

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (B), que nous prévoyons présenter au Parlement cet automne, on trouvera un résumé de la première ronde d'examens stratégiques de ces 17 ministères. J'ai la liste des ministères ayant participé à cet exercice d'examen stratégique de même que les ministères qui seront examinés en 2008-2009.

Senator Ringuette: In the information that you have for the 17 departments, do you have the items or programs that have been decreased to meet the different targets? Do you only have the list of the 17 departments?

Mr. Pagan: At this point, I have the list of the 17.

Mr. Smith: Senator, you may want to also look at annex 3 in Budget 2008. It provides details of the first round of strategic reviews. For each of the departments reviewed, you can see both the reallocation or savings measures and also the reinvestment measures. The savings identified of $386 million were largely rechanneled into reinvestments, usually in the same departments. There are further details on the measures in that annex as well.

Senator Ringuette: Very well. I will look at that. If you can provide us with an update, that would be great. Basically, what you are saying is that I will find it in the annex?

Mr. Smith: Right. This annex will give you an update of the new exercise strategic reviews, the ongoing exercise and not so much the program review exercise that preceded it, the expenditure review exercise that preceded it in 2006.

Hon. Senators: What you are talking about is the 17 departments?

Mr. Smith: That is right.

The Chair: As a point of clarification, Mr. Smith, is that annex 2 to the budget plan for 2008, is that correct, annex 2?

Mr. Smith: Annex 3 on page 252 of the budget.

The Chair: Page 253, right.

Mr. Smith: It lays out each of the departments and the measures proposed to increase efficiency and effectiveness, and even reinvest.

The Chair: Thank you. We have that. That helps us.

Just another clarification before we go back to Senator Ringuette. Who oversees the review of these, in effect, zero-based budgeting? You look at each line item and justify it. Who is doing that?

Mr. Smith: Senator, ministers responsible for the departments themselves in the review bring proposals forward to Treasury Board.

The Chair: Surely ministers are always doing that each year.

Mr. Smith: Indeed. In this case, the terms of reference for the exercise were to look, first of all, very comprehensively at what we call the A base, existing spending programs, and to try to identify high-priority, low-priority, high-performing, low-performing programs and to see whether there was potential to reallocate from the 5 per cent of low-performing, low-priority programs into other areas.

Le sénateur Ringuette : Dans cette information sur les 17 ministères, est-ce que vous avez les détails des postes ou des programmes dont les fonds ont été réduits pour atteindre les différentes cibles? Avez-vous seulement la liste des 17 ministères?

M. Pagan : Présentement, j'ai la liste des 17.

M. Smith : Sénateur, vous voudrez peut-être jeter un coup d'œil à l'annexe 3 du budget 2008. Cette annexe donne les détails de la première ronde d'examens stratégiques. Pour chaque ministère examiné, vous verrez les mesures de réaffectation ou d'économies de même que les mesures de réinvestissements. Les économies de 386 millions de dollars ont majoritairement été réinvesties, généralement à l'intérieur du même ministère. On retrouve également des détails supplémentaires sur ces mesures dans l'annexe 3.

Le sénateur Ringuette : Très bien. J'y jetterai un coup d'œil. Nous vous serions également reconnaissants de nous faire parvenir une mise à jour. En gros, vous dites que je trouverai ces renseignements dans l'annexe?

M. Smith : Exactement. Cette annexe vous fournira une mise à jour du nouvel exercice d'examen stratégique, l'exercice courant, mais pas tellement de l'exercice d'examen des programmes qui l'a précédé, l'exercice d'examen des dépenses qui l'a précédé en 2006.

Des voix : Vous parlez des 17 ministères?

M. Smith : C'est exact.

Le président : Pouvez-vous préciser, monsieur Smith, si vous parlez de l'annexe 2 du plan budgétaire de 2008?

M. Smith : L'annexe 3 à la page 252 du budget.

Le président : La page 253, oui.

M. Smith : L'annexe présente chacun des ministères et les mesures proposées pour accroître l'efficience et l'efficacité, et même les réinvestissements.

Le président : Merci. Nous l'avons. Elle nous sera utile.

J'aimerais un autre éclaircissement avant de redonner la parole au sénateur Ringuette. Qui contrôle l'examen de ces budgets à base zéro? Vous examinez chaque poste budgétaire et vous le justifiez. Qui s'en occupe?

M. Smith : Sénateur, les ministres de chaque ministère mentionné dans l'examen soumettent des propositions au Conseil du Trésor.

Le président : Assurément, les ministres le font chaque année.

M. Smith : En effet. Dans ce cas, les paramètres en vue de l'exercice consistaient à examiner, premièrement, de façon complète ce qu'on appelle le budget des services votés du ministère, les programmes de dépenses actuels, et à essayer d'identifier les programmes à haute ou basse priorité et les programmes performants et peu performants afin de déterminer s'il était possible de réaffecter 5 p. 100 des fonds des programmes peu performants et à basse priorité à d'autres domaines.

The ministers themselves brought forward these proposals to Treasury Board ministers for approval and, eventually, cabinet and then budget consideration.

The Chair: Thank you. That was helpful. Senator Ringuette, you have the floor.

Senator Ringuette: Now that I am at annex 3, if you would help me understand, it says, for instance on page 253, "Strategic review savings in millions of dollars, savings identified, 2008-09 $199 million," and then for the next two years, $310 million, and so forth.

Then it says "Reinvestment, strategic review" and reinvestment includes reinvestment in the international assistance and below, and Budget 2008 reinvestment and review departments.

I have to say, that is a very few words for a lot of money. That is where my question lies. I want to know, in the different departments, what savings were identified? What were the programs that Finance and the different ministers and departments in the 17 different departments were speaking of?

Where did you save? From which program? From what operation did you save $199 million for 2008-09? What are the programs that constitute the next three lines, the reinvestment, the strategic review of reinvestment, the Budget 2008 reinvestment in reviewed departments? We do not know what the reviewed departments are. We know that there are 17; you just told us that there are 17 of them, but what are those reinvestments for a total of $39 million? Then there is another investment in the Budget 2008 priorities for 23. Do you understand my question?

Mr. Smith: I think so. Senator, the next few pages do not go into the detail that you need, but they will tell you a little bit about the exercise. For example, the Canadian Food Inspection Agency identified some areas where the minister thought — and the department advised as well — that money could be shifted into higher priority areas. In this case, the money was invested in the Food Safety Action Plan.

Senator Ringuette: Exactly. Let us take this particular example. We are speaking about food safety and the inspection agency responsible for that?

Mr. Smith: Yes.

Senator Ringuette: On page 254, we see reallocating funding for equipment purchases that are not required, $17 million. What equipment worth $17 million is no longer required to do food inspection, at the same time that we and Canadian citizens are questioning the quality and safety of the food that we have on our grocery shelves?

Ce sont les ministres eux-mêmes qui ont présenté ces propositions aux ministres du Conseil du Trésor pour approbation et, éventuellement, au cabinet pour le prochain budget.

Le président : Merci. Voilà qui est utile. Sénateur Ringuette, vous avez la parole.

Le sénateur Ringuette : Je regarde maintenant l'annexe 3, et pourriez-vous m'aider à la comprendre? On lit, par exemple à la page 253, « économies découlant des examens stratégiques en millions de dollars, économies cernées, 2008-2009 199 millions de dollars » et ensuite pour les deux prochaines années, 310 millions de dollars, et ainsi de suite.

On peut lire ensuite « réinvestissement découlant des examens stratégiques » qui comprennent des réinvestissements dans l'enveloppe de l'aide internationale et plus bas réinvestissement prévu par le budget de 2008 dans les ministères ayant fait l'objet d'un examen.

Je dois dire que c'est très peu de mots pour beaucoup d'argent. Voilà la raison de ma question. Je veux savoir quelles ont été les économies cernées pour chaque ministère. Quels étaient les programmes dont le ministre des Finances et les autres ministres des 17 ministères parlaient?

D'où viennent les économies? De quel programme? Les économies de 199 millions de dollars pour 2008-2009 proviennent de quelles activités? Quels sont les programmes inclus dans les trois prochains postes les réinvestissements, les réinvestissements découlant des examens stratégiques, et les réinvestissements prévus par le budget de 2008 dans les ministères ayant fait l'objet d'un examen? Nous ne savons pas quels sont ces ministères ayant fait l'objet d'un examen. Nous savons qu'il y en a 17; vous venez de nous dire qu'il y en a 17, mais quels sont ces réinvestissements totalisant 39 millions de dollars? Il y a ensuite d'autres investissements dans les priorités du budget de 2008 totalisant 23 millions de dollars. Comprenez-vous ma question?

M. Smith : Je pense que oui. Sénateur, les pages suivantes ne donnent pas les détails que vous voulez, mais elles vous expliqueront un peu l'exercice. Par exemple, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a cerné certains domaines d'où le ministre — de même que le ministère — pensait pouvoir transférer des fonds à des domaines à plus haute priorité. Dans ce cas, l'argent a été investi dans le plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires.

Le sénateur Ringuette : Exactement. Examinons cet exemple. Nous parlons de la salubrité des aliments et de l'agence qui en est responsable?

M. Smith : Oui.

Le sénateur Ringuette : À la page 254, nous voyons la réaffectation de 17 millions de dollars d'achat d'équipements qui ne sont pas nécessaires. Quels équipements valant 17 millions de dollars ne sont plus nécessaires pour inspecter les aliments, à une époque où les Canadiens et nous remettons en question la qualité et la salubrité des aliments qu'on trouve dans nos épiceries?

The next line says: Reinvestment in Budget 2008, Food Safety Action Plan for $21 million. How can you have a food inspection plan and not have the equipment to do it?

Mr. Smith: Senator, the details at the level of programs will be coming out in Supplementary Estimates (B). That is where we will have to implement the line-by-line details. There are areas in every department where, with technological and other changes, some equipment may be no longer needed. In this case, food safety would not necessarily use the same equipment.

Without going into any of the line-by-line detail here, these reviews have led to efficiency improvements as judged by the minister and the department and through the scrutiny of Treasury Board and, indeed, cabinet before they came this far. They are all sensible proposals, I am sure.

Senator Ringuette: I forgot to mention that there is also another line that says "Take advantage of private sector in regards to food inspection."

I am saying that for all those 17 departments, I would like to know which programs are being cancelled in order to make what they call increasing efficiency effectiveness, and what is replacing it. I would like to see if it makes sense for the Canadian taxpayer.

Mr. Smith: Those details will be prepared for Supplementary Estimates (B), and that is where we will go through line by line to change reference levels for departments.

Mr. Pagan: Just to add to that and to be clear, as Mr. Smith said at the outset, Budget 2008 has created a statement of priorities and announced a way forward for the government. Estimates are the way that those priorities are brought forward for approval by Parliament, the appropriations. In the same way, with strategic reviews, as a result of the first round, Treasury Board ministers have accepted and directed certain reductions and reallocations within those 17 departments. Those details will be confirmed by Treasury Board ministers over the next few months, and then the results of that will be reflected in a table or some sort of summary in the next supplementary estimates that it will bring forward.

Senator Ringuette: My issue, Mr. Pagan, is that, on the one hand, in February, which was quite a few months ago, announcements were made in the budget for spending. They are here. At the same time, reductions in spending were made. Therefore, it is part of this whole exercise. I do want to see the information before this committee is caught up in September or October or in November, with last-minute information and not being able to make a positive contribution to the programs that we are looking at. That is the issue and the reason for my comments here.

À la prochaine ligne, on lit : Réinvestissement prévu dans le budget de 2008, Plan d'action pour assurer la salubrité des produits alimentaires pour 21 millions de dollars. Comment peut-on avoir un plan d'inspection des aliments sans avoir l'équipement pour le faire?

M. Smith : Sénateur, les détails de chaque programme seront inclus dans le Budget supplémentaire des dépenses (B). Nous y mettrons les détails de chaque poste. Pour chaque ministère, suite aux changements technologiques et autres, certains équipements ne sont plus requis. Dans ce cas, on n'utiliserait pas nécessairement le même équipement pour assurer la salubrité des aliments.

Sans entrer dans le détail de chaque poste, ces examens ont mené à des améliorations au niveau de l'efficacité telles que déterminées par le ministre et le ministère et suite à l'examen minutieux du Conseil du Trésor et, bien sûr, du Cabinet avant d'en arriver là. Je suis certain que ce sont toutes des propositions sensées.

Le sénateur Ringuette : J'ai oublié de mentionner qu'un autre poste parle de « mettre à profit le secteur privé dans le domaine de l'inspection des aliments ».

Pour chacun de ces 17 ministères, j'aimerais savoir quels programmes sont éliminés afin d'accroître l'efficacité de l'efficience, et j'aimerais savoir ce qui remplace ces programmes. J'aimerais savoir s'il s'agit de bonnes décisions pour le contribuable canadien.

M. Smith : Nous préparons ces détails pour le Budget supplémentaire des dépenses (B), et ils comprendront les changements des niveaux de référence de chaque ministère pour chaque poste budgétaire.

M. Pagan : Afin d'être plus clair j'ajouterais, comme M. Smith l'a dit au départ, que le budget de 2008 a mené à l'établissement de priorités et a présenté la façon de procéder du gouvernement. Les budgets permettent de présenter ces priorités au Parlement pour obtenir son approbation, les crédits. De même, avec les examens stratégiques, suite à la première ronde, les ministres du Conseil du Trésor ont accepté et dirigé certaines réductions et réaffectations pour ces 17 ministères. Ces détails seront confirmés par les ministres du Conseil du Trésor au cours des prochains mois, et les résultats seront inclus dans un tableau ou un résumé dans le prochain Budget supplémentaire des dépenses.

Le sénateur Ringuette : Mon problème, monsieur Pagan, c'est que, d'un côté, en février, il y a de ça plusieurs mois, on a annoncé des dépenses budgétaires. Elles sont ici. En même temps, on réduisait certaines dépenses. Tout cela fait donc partie de cet exercice. Je veux connaître ces informations avant que notre comité ne soit très occupé en septembre, octobre ou novembre, avec des renseignements de dernière minute, ce qui nous empêcherait d'apporter une contribution positive aux programmes que nous examinons. Voilà mon problème et la raison pour laquelle je fais ces observations.

Mr. Smith: Senator, with respect, some of these items are not yet ready for Supplementary Estimates (B), for the next supplementaries. That is when they will be prepared and finalized for that purpose, and have gone through all the various internal scrutiny to be there. There are some that are definitely announced here, and that is what you see, in general terms, here. We would be better positioned to answer the question when we have the details of Supplementary Estimates (B) prepared.

Senator Ringuette: If we are dealing with a budget and Supplementary Estimates (A) is dealing with spending, I would like to know where the money is coming from to make those spending decisions. I want to know what the programs and the operating costs are in the 17 different departments that are being used in order to have the current budget announcement that was done in February and Supplementary Estimates (A). You cannot ask us to approve spending if we do not know where the money is coming from.

Mr. Smith: Senator, these elements here are not in Supplementary Estimates (A).

Senator Ringuette: They were announced in the budget.

Mr. Smith: Only 56 per cent of the budget measures are in Supplementary Estimates (A). What has been prepared and is ready and has gone through all of the internal scrutiny and Treasury Board approvals comes into Supplementary Estimates (A). The Supplementary Estimates (B), and indeed future supplementaries and even the Main Estimates will have to pick up the rest of the budget items for Budget 2008. It does depend on when they are ready for scrutiny.

When we come forward for appropriations, we are only coming forward for increases in spending, not reductions as well, which is a nuance.

Senator Ringuette: It is a big nuance. If we are to approve spending, I want to know where the money is coming from. That is the mandate of the committee. It is not an issue of us approving spending; it is an issue of us also having a mandate to know where the money is coming from to approve the spending.

Mr. Smith: One final point, senator, if I could: In this case, the savings identified have been rechanneled. This is really neutral, essentially, for the purposes of this exercise.

Senator Ringuette: I want to know where the savings that you are re-channelling are coming from, in detail.

Mr. Smith: Thank you. We will be able to provide you with that information for Supplementary Estimates (B).

The Chair: You will try to provide us with whatever you can now, and the rest will be in Supplementary Estimates (B), as I understand it?

Mr. Smith: We will see what we can prepare now, based on this discussion, but the details really are being prepared for Supplementary Estimates (B). It is important that we get the final numbers and that we do this properly.

M. Smith : Sénateur, certains de ces éléments ne sont pas encore prêts pour le Budget supplémentaire des dépenses (B), le prochain budget supplémentaire des dépenses. C'est alors qu'ils seront préparés et finalisés à cette fin pour ce budget, après avoir subi tous les examens détaillés nécessaires avant de s'y retrouver. Certains de ces éléments sont annoncés ici, et c'est ce que vous voyez de manière générale dans le document. Nous pourrons mieux répondre à votre question lorsque nous aurons préparé les détails du Budget supplémentaire des dépenses (B).

Le sénateur Ringuette : Si nous examinons un budget et si le Budget supplémentaire des dépenses (A) contient des dépenses, j'aimerais savoir d'où vient l'argent justifiant ces décisions liées aux dépenses. J'aimerais savoir quels sont les coûts d'exploitation et les coûts de programmes des 17 ministères utilisés afin d'arriver à l'annonce budgétaire présente faite en février et lors du Budget supplémentaire des dépenses (A). Vous ne pouvez pas nous demander d'approuver des dépenses si nous ne savons pas d'où vient l'argent.

M. Smith : Sénateur, ces éléments ne font pas partie du Budget supplémentaire des dépenses (A).

Le sénateur Ringuette : On les a annoncés dans le budget.

M. Smith : Le Budget supplémentaire des dépenses (A) ne contient que 56 p. 100 des mesures budgétaires. Tout ce qui a été préparé et a subi tous les examens minutieux internes ayant reçu l'approbation du Conseil du Trésor est inclus dans le Budget supplémentaires des dépenses (A). Le budget supplémentaire des dépenses (B), tout comme les autres budgets supplémentaires des dépenses et même le Budget des dépenses principal contiendront les autres postes budgétaires du budget de 2008. Cela dépend du moment où ils seront prêts à être examinés.

Lorsque nous demandons des crédits, c'est seulement pour les augmentations de dépenses, pas les réductions, voilà la nuance.

Le sénateur Ringuette : C'est une grande nuance. Si nous devons approuver les dépenses, je veux savoir d'où vient l'argent. C'est là le mandat de notre comité. Il n'est pas simplement question d'approuver les dépenses; nous devons aussi savoir d'où vient l'argent avant de les approuver.

M. Smith : Un dernier point, sénateur, si vous me le permettez : dans ce cas, les économies cernées ont été réaffectées. L'effet est donc essentiellement neutre pour cet exercice.

Le sénateur Ringuette : Je veux savoir en détail d'où proviennent économies que vous réaffectez.

M. Smith : Merci. Nous pourrons vous transmettre cette information pour le Budget supplémentaire des dépenses (B).

Le président : Vous allez essayer de nous transmettre l'information que vous avez maintenant, et le reste se trouvera dans le Budget supplémentaire des dépenses (B)?

M. Smith : Nous allons voir ce que nous pouvons préparer maintenant, suite à cette discussion, mais les détails ne seront préparés que pour le Budget supplémentaire des dépenses (B). Il est important d'avoir les chiffres finaux et de bien faire ce travail.

The Chair: We will be ready when you have the Supplementary Estimates (B). We look forward to seeing you at that time.

Senator Di Nino: I will try to be a little less detailed than Senator Ringuette, although I am not sure I fully understood what she was getting at, either.

Senator Murray: You have heard the expression, "robbing Peter to pay Paul," but Senator Ringuette wants to identify the Peter that is being robbed with the Paul being paid in each case.

Senator Di Nino: We have been hearing from municipalities that the infrastructure money is not flowing. These supplementary estimates have a component of some nearly $400 million for the Office of Infrastructure Canada. Will that reflect on the flowing of money to the municipalities, or are there other considerations?

Mr. Smith: Yes, senator, if Parliament approves these appropriations, this would result in $390.7 million flowing to municipalities and others through the Building Canada Fund. The advantage of these early supplementary estimates is that the money would flow as soon as the supply bill is voted, which we hope will be in June rather than in December. That should help to alleviate some of the problem.

Senator Di Nino: That gives us an answer to some of the questions that we had when we were looking at these figures in another context.

The Chair: We are not confusing this with the $2 billion Community Development Fund. This is quite different from that.

Senator Di Nino: This is infrastructure money. "Statutory" basically means that we have no choice. Is this by way of a formula, or are these programs that were approved and are just coming into play now?

Mr. Smith: Senator, these statutory items come from enabling legislation, very often long approved, long in place. Essentially, the statutory increases are driven by demographics, such as pension programs or other social benefits. They have enabling legislation and are demand-driven.

There are some other programs which are more formulaic-driven and are not quite statutory, whereby cost increases are built in. We think of those as quasi-stat programs. In these estimates, we refer only to statutory programs, often on the social side.

Senator Di Nino: Mr. Smith, what confused me were the two items you had under "Major Statutory Spending." One is "Revised forecast of transfer payment to provincial and territorial governments." I imagine that that is a formula. The second item is a "Temporary financial incentive for provincial governments to eliminate their capital taxes." That does not sound like it is based on a formula. Is that borderline?

Le président : Nous serons prêts lorsque vous aurez le Budget supplémentaire des dépenses (B). Nous aurons hâte de vous rencontrer à ce moment-là.

Le sénateur Di Nino : Je vais essayer de moins entrer dans les détails que le sénateur Ringuette, étant donné que je ne suis pas certain d'avoir bien compris où elle voulait en venir.

Le sénateur Murray : Vous connaissez l'expression « déshabiller Pierre pour habiller Paul », mais le sénateur Ringuette veut savoir qui est ce Pierre que l'on déshabille et qui est ce Paul que l'on habille.

Le sénateur Di Nino : Les municipalités nous disent qu'elles ne reçoivent pas de fonds pour l'infrastructure. Ce budget supplémentaire des dépenses comprend près de 400 millions de dollars pour le Bureau de l'infrastructure du Canada. Cela se traduira-t-il dans les fonds distribués aux municipalités, ou y a-t-il d'autres facteurs?

M. Smith : Oui, sénateur, si le Parlement approuve ces crédits, 390,7 millions de dollars seraient distribués aux municipalités et à d'autres par l'entremise de Fonds Chantier Canada. L'avantage de ce budget supplémentaire des dépenses présenté plus tôt, c'est que l'argent sera distribué dès que le projet de loi de subsides sera adopté, et nous espérons que ce sera en juin plutôt qu'en décembre. Cela devrait permettre de régler en partie le problème.

Le sénateur Di Nino : Cela répond à certaines des questions que nous nous posions lorsqu'on examinait ces chiffres dans un autre contexte.

Le président : Ne confondons avec le Fonds de développement communautaire au montant de 2 milliards de dollars. Ce sont des fonds distincts.

Le sénateur Di Nino : On parle d'argent pour les infrastructures. « Législatif » signifie que nous n'avons pas le choix. Est-ce le résultat d'une formule, ou est-ce que ce sont des programmes approuvés qui sont mis en œuvre maintenant?

M. Smith : Sénateur, ces postes législatifs proviennent de lois habilitantes, souvent approuvées et mises en place depuis longtemps. Essentiellement, les augmentations législatives dépendent des changements démographiques, comme pour les programmes de pension et autres avantages sociaux. Des lois habitantes et la demande les régissent.

Il y a d'autres programmes qui sont davantage basés sur une formule et qui ne sont pas législatifs, et les augmentations sont déjà prévues. Nous disons que ce sont des programmes quasi-législatifs. Dans ce budget, nous faisons référence seulement aux programmes législatifs, surtout les programmes sociaux.

Le sénateur Di Nino : Monsieur Smith, deux postes sous « dépenses législatives principales » m'ont rendu perplexe. L'un est « nouvelle prévision relative au paiement de transfert aux gouvernements provinciaux et territoriaux. » J'imagine que c'est une formule. L'autre est « l'incitatif financier provisoire aux gouvernements provinciaux pour éliminer leurs impôts sur le capital. » Il n'y a probablement pas de formule pour celui-là. Est-ce un programme quasi-législatif?

Mr. Pagan: You are quite right, senator. The first item is formula-driven, based on tax point agreements with the provinces. The second item of $180 million was announced in Budget 2007. It proposed a temporary financial incentive for provincial governments to eliminate their capital taxes by 2011. To be eligible for this federal money, a province must eliminate its existing general capital tax on financial institutions or restructure a currently existing capital tax on financial institutions into a minimum tax that meets agreed-upon standards.

The deadline for this restructuring is January 1, 2011. The amount of $180 million is an estimate and is based on consultations with the provinces, as well as on information from Statistics Canada on the capital taxes paid by corporations in the respective provinces.

Senator Di Nino: The fact that it was included in the statutory spending confused me a little. Thank you for your explanation.

In the Supplementary Estimates (A) book at page 85, you have an item in the amount of $65 million: "Funding for development, transition and ongoing maintenance related to the assumption of responsibility for corporate tax administration for Ontario." Is that a long-standing item or is it new?

Mr. Pagan: That is a new undertaking on the part of the Canada Revenue Agency, based on agreement with the Province of Ontario. This amount of $65 million is for salary and related operating costs required to transfer from Ontario to the federal level the employees who will assume responsibility for Ontario corporate income tax administration. The responsibilities will include modifying information technology applications, communications with stakeholders and Ontario corporations, and audit responsibilities. The objectives are streamlined and improved service to taxpayers in this jurisdiction.

Senator Di Nino: Why are we being so nice to my province of Ontario? Will this eventually save us some money, or will it make the system more effective or efficient? What is the rationale?

Mr. Smith: Senator, one part of the rationale is to have a single corporate income tax administration process for Ontario.

Senator Di Nino: That should result in a more efficient system.

Mr. Smith: Yes, a simplified system.

Senator Di Nino: It would obviously be of benefit to the taxpayers.

Mr. Smith: Yes.

Senator Di Nino: At page 94, under "Citizenship and Immigration," the first item is a little less than $8 million for funding to modernize the information system and manage the backlog. I suspect that this has nothing to do with $109 million

M. Pagan : Vous avez tout à fait raison, sénateur. Le premier poste est basé sur une formule, selon des accords sur les points d'impôt conclus par les provinces. Le deuxième poste de 180 millions de dollars a été annoncé dans le budget de 2007. C'est un incitatif financier provisoire pour encourager les gouvernements provinciaux à éliminer leur impôt sur le capital d'ici 2011. Pour être admissible à ces fonds fédéraux, une province doit éliminer son impôt général sur le capital des institutions financières ou restructurer un impôt existant sur le capital des institutions financières pour le transformer en un impôt minimum selon des normes approuvées.

La date limite pour cette restructuration est le 1er janvier 2011. Le montant de 180 millions de dollars est une estimation et est basée sur les consultations avec les provinces, de même que sur les renseignements de Statistique Canada sur l'impôt sur le capital payé par les sociétés dans chaque province.

Le sénateur Di Nino : Le fait qu'il était inclus dans les dépenses législatives m'a rendu perplexe. Merci de votre explication.

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), à la page 85, il y a un poste de 65 millions de dollars : « Fonds pour la définition, la transition et le maintien des responsabilités qu'assume l'agence concernant l'administration de l'impôt sur le revenu des sociétés pour l'Ontario. » Est-ce que c'est un ancien poste ou est-il nouveau?

M. Pagan : C'est une nouvelle responsabilité de l'Agence du revenu du Canada, suite à un accord conclu avec la province de l'Ontario. Ce montant de 65 millions de dollars couvrira les salaires et les coûts d'exploitation connexes nécessaires au transfert de l'Ontario au niveau fédéral, des employés qui seront responsables de l'administration de l'impôt des sociétés pour l'Ontario. Les responsabilités comprendront la modification des applications de la technologie de l'information, les communications avec des intervenants et des sociétés de l'Ontario, et la vérification. L'objectif consiste à simplifier et à améliorer le service aux contribuables de cette province.

Le sénateur Di Nino : Pourquoi sommes-nous aussi gentils envers ma province de l'Ontario? Épargnerons-nous éventuellement de l'argent, ou le système sera-t-il plus efficace? Quelle est la justification?

M. Smith : Sénateur, une partie de la justification est de n'avoir qu'un seul processus d'administration de l'impôt sur le revenu des sociétés en Ontario.

Le sénateur Di Nino : On devrait donc obtenir un système plus efficace.

M. Smith : Oui, un système simplifié.

Le sénateur Di Nino : Cela profitera évidemment aux contribuables.

M. Smith : Oui.

Le sénateur Di Nino : À la page 94, sous « Citoyenneté et Immigration », le premier poste est d'un peu moins de 8 millions de dollars pour la modernisation du système d'accès à l'information et la gestion de l'arriéré. J'imagine que cela n'a

that is part of the component of Bill C-50 dealing with some changes to immigration. This is over and above that, is that correct?

Mr. Smith: That is correct, senator. This initiative is aimed at reducing wait times and improving service. Amendments to the Immigration and Refugee Protection Act were introduced to provide more flexibility, but this funding is to address immediate processing pressures at high volume missions abroad. In addition, in Budget 2008, $124 million was provided over five years and $37.1 million ongoing to apply measures to manage growth in the immigration system and to address the existing backlog.

Senator Di Nino: In the previous session, we talked about whether $109 million was enough to solve the problem. I am not sure whether it is related to that one number. We must have been spending a certain amount of money in the last couple of years since we see a supplementary estimate. There must have been some in Main Estimates, et cetera. We have been trying to fix this problem for a long time. How much have we put into the idea of trying to reduce this backlog in the last two or three years? Do you have that information?

Mr. Smith: I would not have an estimate of the overall costs of trying to reduce the backlog, but we could come back to you with some additional information from our colleagues at Citizenship and Immigration.

Senator Di Nino: To be clear, it is not the cost that I am interested in but, rather, the amount expended on that particular initiative.

Mr. Pagan: The initiative being processing or just the backlog?

Senator Di Nino: How much has this government committed in the last two or three years to eliminate the backlog? That information would be useful.

The Chair: For the record, Senator Di Nino, could we clarify the figures that you referred to in respect of the additional spending on immigration? Is that in the presentation?

Senator Di Nino: Yes, that is in the presentation made today. The $109 million is part of the Bill C-50 budget.

The Chair: The Bill C-50 discussion was $109 million, which I understand. The additional amount, is that in the presentation?

Senator Di Nino: It is on page 94, under "Citizenship and Immigration."

The Chair: Page 94 of the Supplementary Estimates (A)?

Senator Di Nino: Yes. There was a number there. That struck me, since we have been discussing that initiative. Obviously, this is an issue that the government has been dealing with, certainly for

rien à voir avec le montant de 109 millions de dollars qui est fait partie du projet de loi C-50 traitant de certains changements à l'immigration. C'est un montant supplémentaire, n'est-ce pas?

M. Smith : C'est exact, sénateur. Cette initiative vise à réduire les délais d'attente et à améliorer le service. Les modifications à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ont été présentées pour offrir plus de souplesse, mais ce financement sera utilisé pour alléger dans l'immédiat les pressions que subissent les missions à haut volume à l'étranger. De plus, dans le budget 2008, on a prévu 124 millions de dollars sur cinq ans et un montant annuel de 37,1 millions de dollars pour mettre en œuvre des mesures de gestion de la croissance du système de l'immigration et pour s'attaquer à l'arriéré.

Le sénateur Di Nino : Au cours de la session précédente, nous nous sommes demandés si 109 millions de dollars étaient suffisants pour régler le problème. Je ne suis pas certain s'il y a un lien avec ce chiffre. Nous avons dû dépenser un certain montant d'argent depuis deux ans puisque nous avons un budget supplémentaire des dépenses. Il y a dû avoir des montants dans le Budget principal des dépenses, notamment. On essaie de régler ce problème depuis longtemps. Combien avons-nous dépensé pour essayer de réduire l'arriéré au depuis deux ou trois ans? Avez-vous ce renseignement?

M. Smith : Je n'ai pas d'estimation des coûts totaux de réduction de l'arriéré, mais nous pourrions vous fournir des renseignements supplémentaires provenant de nos collègues de Citoyenneté et Immigration.

Le sénateur Di Nino : Soyons clairs, je ne m'intéresse pas au coût mais plutôt au montant dépensé pour cette initiative.

M. Pagan : L'initiative étant le traitement ou seulement l'arriéré?

Le sénateur Di Nino : Combien d'argent le gouvernement a-t-il investi depuis deux ou trois ans pour éliminer l'arriéré? Cette information nous serait utile.

Le président : Aux fins du compte-rendu, sénateur Di Nino, pourrions-nous préciser les chiffres que vous avez cités relativement aux dépenses supplémentaires en immigration? Est-ce dans l'exposé?

Le sénateur Di Nino : Oui, c'est dans l'exposé présenté aujourd'hui. Ce montant de 109 millions de dollars fait partie du budget du projet de loi C-50.

Le président : Je comprends qu'on a parlé de 109 millions de dollars en discutant du projet de loi C-50. Le montant supplémentaire, se trouve-t-il dans l'exposé?

Le sénateur Di Nino : Il est à la page 94, sous « Citoyenneté et Immigration ».

Le président : La page 94 du Budget supplémentaire des dépenses (A)?

Le sénateur Di Nino : Oui. Il y avait un montant. Il m'a frappé puisque nous avions discuté de cette initiative. Évidemment, c'est un problème que le gouvernement essaie de régler, certainement

the last year since this is here, but there may be more. It would be useful in our discussions to see how much we can put into that initiative.

The Chair: Knowing what we now know about the growing backlog, I think it could be very useful to us in dealing with this problem.

Do we have your undertaking on that, Mr. Smith?

Mr. Smith: Yes, indeed.

Senator Murray: May I ask the witnesses, one or other or both of them, to describe, just for the record, the process by which the spending plans of Atomic Energy of Canada Limited — which I presume originate with that body, a Crown corporation with its own board of directors, et cetera — the process by which they come and appear in the Blue Book here?

Mr. Pagan: Senator, the process for AECL is consistent with the process used for similar organizations, Crown corporations in this case. They present an annual corporate plan to ministers, and that corporate plan embodies the requirements for a particular planning period through an ongoing process within the Treasury Board Secretariat known as the Annual Reference Level Update. We regularly compile the aggregate of different approvals and initiatives of AECL and any other appropriation-dependent organization. We capture these at one time in the year, which is December, and that becomes the basis of the Main Estimates that are presented to Parliament in February or March.

Over the course of the year, or within that year, as plans evolve, AECL, or any other organization, can come to ministers with a special requirement, provided that that requirement has been provisioned for in the fiscal framework. If it passes through that gate, then it is approved by the executive and rolled into the estimates that are presented to Parliament on a regular basis.

That is the big picture of the process: a corporate plan, a technical exercise to update the numbers for AECL and all departments, and then an estimates document that presents the requirement for anyone or any organization requesting adjustments to that plan.

Senator Murray: Who assists the ministers in doing their evaluation of the corporate plan? Does Treasury Board Secretariat do that?

Mr. Pagan: The Treasury Board Secretariat is intimately involved in the review and recommendation of different positions to ministers, but it is ultimately the ministers themselves.

Senator Murray: Of course. Finance also?

Mr. Pagan: Yes.

Senator Murray: So you recommend whether or not a particular aspect of the corporate plan ought to be approved by ministers; is that the case?

Mr. Pagan: That is right.

depuis un an puisque le montant s'y trouve, mais peut-être depuis plus longtemps. Il nous serait utile de savoir combien d'argent a été dépensé pour cette initiative.

Le président : Étant donné ce que nous savons à propos de cet arriéré qui augmente, cette information nous serait utile pour régler ce problème.

Vous allez nous fournir cette information, monsieur Smith?

M. Smith : Oui, bien sûr.

Le sénateur Murray : Puis-je demander aux témoins, à l'un ou l'autre ou aux deux, de décrire, pour le procès-verbal, le processus selon lequel les projets de dépenses d'Énergie atomique du Canada limitée — qui, je l'imagine, provient de cette société d'État qui a son propre conseil de direction, et cetera — se retrouvent dans le livre bleu?

M. Pagan : Sénateur, le processus pour EACL est semblable à celui des organisations similaires, c'est-à-dire les sociétés d'État. Ces sociétés présentent un plan d'entreprise annuel aux ministres, et ce plan d'entreprise comprend les exigences pour une période de planification suite à un processus continu du Secrétariat du Conseil du Trésor que l'on appelle la mise à jour annuelle des niveaux de référence. Nous comptabilisons régulièrement la somme des différentes approbations et initiatives d'EACL et des autres organisations qui dépendent des crédits. Nous les calculons une fois par an, en décembre, et elles constituent la base du Budget des dépenses principal qui est présenté au Parlement en février ou mars.

Tout au long de l'année, ou pendant l'année, au fur et à mesure que les plans évoluent, EACL, ou tout autre organisme, peuvent s'adresser aux ministres avec un besoin spécial, pourvu que ce besoin soit prévu dans le cadre financier. S'il franchit cette étape, il est ensuite approuvé par l'exécutif et ajouté au budget des dépenses qui est présenté régulièrement au Parlement.

Voici les grandes lignes du processus : un plan d'entreprise, un exercice technique pour mettre à jour les chiffres pour EACL et tous les ministères, puis un document budgétaire qui présente le besoin en question à toute personne ou organisme qui demande des ajustements à ce plan.

Le sénateur Murray : Qui aide les ministres à évaluer le plan d'entreprise? Est-ce le Secrétariat du Conseil du Trésor?

M. Pagan : Le Secrétariat du Conseil du Trésor participe directement à l'examen et à la recommandation des différentes positions aux ministres, mais en bout de ligne se sont les ministres eux-mêmes qui en sont responsables.

Le sénateur Murray : Bien entendu. Et le ministère des Finances aussi?

M. Pagan : Oui.

Le sénateur Murray : C'est donc vous qui recommandez au ministre d'approuver ou de rejeter un aspect particulier du plan d'entreprise; c'est ça?

M. Pagan : C'est cela.

Senator Murray: Once that is done, the other stages that you have mentioned, when they come during the course of the year to present their needs, that becomes fairly routine, I would think, once the corporate plan has been approved. Is that fair?

Mr. Pagan: That is a fair starting point, yes. If ministers have previously seen a plan and then a department brings forward a request that is consistent with that plan, whether it is the provisioning of capital equipment for DND or operating requirements for AECL, it does tend to get approval.

Senator Murray: However, there is some difference between an organization such as AECL and the Department of National Defence, or a line department of government in terms of your role, is there not?

Mr. Pagan: Yes. We have a dedicated sector within Treasury Board Secretariat that is responsible for Crown corporation policy generally, broadly, and in particular, aspects related to guidelines for corporate plans, governance of Crown corporations and the like, so there is specific policy direction provided.

Senator Murray: When you talk about ministers, do you mean Treasury Board Ministers?

Mr. Pagan: Treasury Board ministers, yes.

Senator Murray: Mr. Chair, our briefing notes for this meeting suggested a number of questions. I do not know whether they have been asked. I am interested in several of them.

The first is Order-in-Council P.C. 2007-1888, which transferred control and supervision of the Federal Project Coordination Secretariat and the Pipeline Readiness Office of the Mackenzie Gas Project from the Department of Indian Affairs and Northern Development to the Department of Industry. Why was this done?

Mr. Smith: Senator, the responsibility moved with the minister who has oversight, Minister Prentice, so it simply follows him around.

Senator Murray: There is precedent for it; that is all I can say. It is odd. If Minister Prentice had gone to the Department of Health, I suppose it could still have followed him there, or to the Department of Immigration?

Mr. Smith: Ministers are assigned certain responsibilities. Minister Baird is assigned responsibility for the Toronto Waterfront Initiative. It used to be with Treasury Board and is now with environment. That is what that item reflects.

Senator Murray: Then we have the order in council that authorizes the Canada Development Investment Corporation to procure the incorporation of a wholly-owned subsidiary under the name PPP Canada Inc. — public-private partnerships, I guess that means — effective February 7, 2008.

This is a big subject here. These PPPs have had rather mixed reviews in the provinces where they have been tried. Why is the federal government going this route, incorporating a subsidiary

Le sénateur Murray : Une fois que cela est fait, les autres étapes que vous avez mentionnées, lorsqu'ils viennent présenter leurs besoins tout au long de l'année, j'imagine que cela devient assez courant, une fois que le plan d'entreprise a été approuvé. C'est juste?

M. Pagan : C'est à peu près ça, oui. Si les ministres ont déjà examiné un plan et qu'un ministère présente une demande conforme à ce plan, que ce soit l'acquisition de biens d'équipement pour le MDN ou des besoins d'exploitation pour EACL, la demande est généralement approuvée.

Le sénateur Murray : Toutefois, votre rôle envers un organisme comme EACL diffère de celui envers le ministère de la Défense nationale, ou un ministère responsable, n'est-ce pas?

M. Pagan : Oui. Il existe au Secrétariat du Conseil du Trésor une section responsable de la politique régissant d'une manière générale les sociétés d'État, et cette section est aussi responsable des aspects relatifs aux lignes directrices régissant les plans d'entreprise et la gouvernance des sociétés d'État. Cela permet d'offrir des orientations de politique plus précises.

Le sénateur Murray : Lorsque vous parlez des ministres, vous voulez dire les ministres qui siègent au Conseil du Trésor?

M. Pagan : Les ministres membres du Conseil du Trésor, oui.

Le sénateur Murray : Monsieur le président, les notes d'information pour cette réunion suggèrent plusieurs questions. Je ne sais pas si on les a posées, mais plusieurs d'entre elles m'intéressent.

La première porte sur le décret du conseil C.P. 2007-1888, qui transfère au ministère de l'Industrie la responsabilité conférée au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à l'égard du Secrétariat chargé de la coordination des projets fédéraux et du Bureau de préparation au développement pipelinier pour le projet gazier Mackenzie. Pourquoi cela a-t-il été fait?

M. Smith : Monsieur le sénateur, cette responsabilité a suivi le ministre qui est responsable, le ministre Prentice, elle l'a donc suivi dans son nouveau portefeuille.

Le sénateur Murray : Cette pratique n'est pas sans précédent, c'est tout ce que je peux dire. C'est curieux. Si le ministre Prentice était passé au ministère de la Santé, ou au ministère de l'Immigration, je présume que cette responsabilité l'y aurait suivi?

M. Smith : Les ministres se voient confier certaines responsabilités. Le ministre Baird est responsable de l'Initiative du secteur riverain de Toronto. C'était avec le Conseil du Trésor; c'est maintenant avec l'Environnement. Voilà ce que cela signifie.

Le sénateur Murray : Puis il y a un décret du conseil qui autorise la Corporation de développement des investissements du Canada à créer une filiale sous le nom de PPP Canada Inc. — partenariat public-privé, j'imagine — et qui est entrée en vigueur le 7 février 2008.

C'est une vaste question d'actualité. Ces PPP ne font pas l'unanimité dans les provinces où on les a essayés. Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il choisi cette option, soit de constituer

under the name of PPP Canada? The order in council authorizes it to be done. Has it gone ahead? What are the functions of PPP Canada? It says here: Who was the previous owner of the company? I do not know what that means. Perhaps there was a company in existence. Do you have some detail on that item for us?

Mr. Smith: I would be happy to provide some details, senator. As you know, Budget 2007-08 did announce these measures to create this PPP Canada. The federal office is a Crown corporation which will work with the public and private sectors towards encouraging the P3 market. It will be responsible for managing the P3 fund, and will be a source of expertise and advice on P3 matters.

The fund investments will be used to provide federal contributions to municipal and provincial infrastructure projects, excluding federal assets. The supplementary estimates here seek funding of $95.5 million to allow the newly created PPP Canada Inc. to undertake its operations and to launch the fund.

Senator Murray: PPP Canada Inc. is a Crown corporation?

Mr. Smith: That is correct.

Senator Murray: And you incorporated it?

Mr. Pagan: That is right, yes.

Senator Murray: Under what act did you incorporate it?

Mr. Smith: The order in council mentioned here authorizes the Canada Development Investment Corporation to procure the incorporation of a wholly-owned subsidiary under the name of PPP Canada Inc.

Senator Nancy Ruth: A Crown corporation?

Senator Murray: Not quite.

Mr. Pagan: The enabling legislation for that, if I am not mistaken, was the Budget, and the Economic Statement Implementation Act, 2007. That was a provision of the BIA.

Senator Murray: Perhaps there is something that I do not understand here. The Crown corporation is the Canada Development Investment Corporation. You have authorized them to create a wholly-owned subsidiary and to incorporate it under the Canada Corporations Act. Is that the way it is being done?

Mr. Smith: I am sorry, senator, I do not feel that I am at all expert on this area. We could try to come back to you with some more detail.

Senator Murray: It may be. What I am getting at is to what extent they are putting this subsidiary at as great a remove from parliamentary oversight and control as they can. That is what my suspicious mind is getting at.

Mr. Smith: We can certainly come back to you with some more information.

Senator Murray: I would like to know who is running this thing. I would also like to know exactly how it is being run, if you could please let us know.

en société une filiale sous le nom de PPP Canada? Le décret du conseil lui en donne l'autorité. Cela a-t-il été fait? Quelles sont les fonctions de PPP Canada? La question qui figure sur la note dit : qui était l'ancien propriétaire de l'entreprise? Je ne sais pas ce que cela veut dire. Peut-être existait-il une entreprise. Pouvez-vous nous donner des détails?

M. Smith : Avec plaisir, sénateur. Comme vous le savez, le budget de 2007-2008 a annoncé la création de PPP Canada. Le bureau fédéral est une société d'État qui travaillera avec le secteur public et le secteur privé pour encourager la mise sur pied de partenariats public privé (PPP). Il sera responsable de la gestion du fonds des PPP et sera une source d'expertise et de conseils sur des questions connexes.

L'argent du fonds servira à fournir la part fédérale au financement de projets d'infrastructure municipaux et provinciaux, mais non fédéraux. Dans ce budget supplémentaire des dépenses, nous demandons 95,5 millions de dollars pour permettre à la nouvelle entité, PPP Canada Inc., de démarrer et de lancer le fonds.

Le sénateur Murray : PPP Canada Inc. est une société d'État?

M. Smith : Oui.

Le sénateur Murray : Elle est constituée en personne morale?

M. Pagan : C'est exact.

Le sénateur Murray : En vertu de quelle loi l'a-t-elle été?

M. Smith : Le décret mentionné ici autorise la Corporation de développement des investissements du Canada à constituer en personne morale une filiale à 100 p 100 dont la raison sociale est PPP Canada Inc.

Le sénateur Nancy Ruth : Une société d'État?

Le sénateur Murray : Pas tout à fait.

M. Pagan : Sauf erreur, c'est la Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007 qui était la loi habilitante. C'était une disposition de la Loi d'exécution du budget.

Le sénateur Murray : Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. La Corporation de développement des investissements du Canada est la société d'État en question. Vous l'avez autorisée à créer une filiale à 100 p. 100 et à la constituer en personne morale en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Est-ce bien ainsi qu'on a procédé?

M. Smith : Je suis désolé, sénateur, mais je ne suis pas expert dans ce domaine. Je pourrais cependant vous faire parvenir ultérieurement des renseignements plus détaillés.

Le sénateur Murray : Peut-être. Voici où je veux en venir. Tente-t-on de soustraire le plus possible cette filiale à l'examen et la surveillance parlementaire? Voilà où pointent mes soupçons.

M. Smith : Nous pouvons certes vous transmettre plus d'information à ce sujet.

Le sénateur Murray : Je voudrais savoir qui est à la tête de cette entité et comment elle est gérée. Je vous prierais de nous transmettre cette information.

Finally, there is another order in council here, amended Schedule I.1 to the Financial Administration Act to add the office of the Communications Security Establishment Commissioner to the list of divisions or branches of the Public Service of Canada, and names the Minister of National Defence as the "appropriate minister." Is this a typographical error? It says "effective 24 September 1996."

Mr. Smith: I think that is still correct.

Senator Murray: Regarding the Communications Security Establishment Commissioner, is that an oversight person or is that the guy who runs it?

Mr. Smith: That is an oversight commissioner.

Senator Murray: That person or that office is now being added to the list of divisions or branches of the Public Service of Canada. It is being brought in from the cold, is it? Where was it before?

Mr. Smith: The services provided to it were provided by PCO and reimbursed essentially by DND. It will now be more formally created under the Minister of National Defence.

Senator Murray: That is the next question. You say "under the Minister of National Defence." I have never seen this description before. It names the Minister of National Defence as the "appropriate minister," effective 24 September 1996, which is getting on to some 12 years ago.

What does "appropriate minister" mean? Is the Minister of National Defence the responsible minister, or is he just the minister who reports for the communications commissioner? What does "appropriate minister" mean?

Mr. Smith: I am not sure I can answer that question very well, but I do want to underscore that this office would still have continued independence from the Department of National Defence. That is key. The establishment of a separate vote here ensures that its budget can only be reduced or increased with the approval of Parliament, so it just underscores its independence.

Senator Murray: And that of the "appropriate minister." You understand what I am getting at. I presume the relationship is that the Minister of National Defence reports for the commissioner to Parliament?

Mr. Smith: That is for the purposes of the estimates.

Senator Murray: Yes. I think we understand each other. The autonomy is protected. That is what it means when it says "appropriate minister," rather than "responsible minister."

Mr. Smith: That is my understanding, and I am not a legal expert.

Enfin, il y a un autre décret ici, qui modifiait l'annexe 1.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour ajouter le bureau du commissaire du Centre de sécurité des télécommunications à la liste des divisions ou directions de l'administration publique du Canada. Le nom du ministre de la Défense nationale y figure à titre de « ministre compétent ». S'agit-il d'une coquille? On peut aussi y lire « entrée en vigueur le 24 septembre 1996 ».

M. Smith : Je crois que c'est encore exact.

Le sénateur Murray : Le commissaire du Centre de sécurité des télécommunications est-il responsable de surveiller le centre ou est-ce lui qui le dirige?

M. Smith : Le commissaire est responsable de surveiller le centre.

Le sénateur Murray : Ce commissaire ou ce commissariat a été ajouté à la liste des divisions ou des sections de la fonction publique du Canada. On a décidé de le faire entrer dans le giron de la fonction publique, n'est-ce pas? Où se trouvait-il auparavant?

M. Smith : C'est le Bureau du Conseil privé qui lui fournissait les services et se faisait rembourser essentiellement par le ministère de la Défense. On en a fait une entité officielle relevant du ministère de la Défense.

Le sénateur Murray : Ce qui m'amène à ma prochaine question. Vous avez dit « qui relève du ministre de la Défense nationale ». Or, je n'ai jamais vu cette description jusqu'ici. On indique que le ministre de la Défense nationale est le « ministre compétent » depuis le 24 septembre 1996, c'est-à-dire depuis environ 12 ans.

Qu'entend-t-on par l'expression « ministre compétent »? Le ministre de la Défense nationale est-il le ministre responsable ou simplement le ministre qui présente un rapport au nom du commissaire des communications? Que veut dire au juste « ministre compétent »?

M. Smith : Je ne sais pas si je suis en mesure de bien répondre à cette question, mais permettez-moi de souligner que le commissariat reste indépendant du ministère de la Défense nationale. C'est capital. L'établissement d'un crédit distinct garantit que l'approbation du Parlement sera indispensable pour que l'on réduise ou augmente son budget. En fait, cela souligne son indépendance.

Le sénateur Murray : Et celle du « ministre compétent ». Vous comprenez où je veux en venir. Je suppose que le ministre de la Défense nationale présente au Parlement les rapports du commissaire?

M. Smith : En effet, pour les fins des prévisions budgétaires.

Le sénateur Murray : Entendu. Je pense que nous nous comprenons. L'autonomie est protégée. Voilà pourquoi on a parlé de « ministre compétent » plutôt que de « ministre responsable ».

M. Smith : C'est ce que je pense, mais je ne suis pas un expert juridique.

The Chair: We should have on the record that you are satisfied that the date of 1996, which is 12 years ago, which appears on page 13 of Supplementary Estimates (A), and which formed the basis of Senator Murray's question, that that page 13 is not a typographical error? It is indeed 1996?

Mr. Pagan: That is correct, senator.

Senator Murray: Why would they be saying "effective 1996"?

The Chair: There must be an awful lot of people in National Defence wondering where the appropriate minister has been since 1996.

Senator Murray: Is this a technical point, or is there something substantive to it?

Mr. Smith: This is a clarification on what was the case, but in breaking it out separately here as a separate vote, we had to identify the appropriate minister for this organization. There is no real change.

Senator Murray: There is no hidden agenda?

Mr. Smith: There is no hidden agenda.

The Chair: It went for 12 years without National Defence knowing who the appropriate minister is. Maybe you do not need to change it.

[*Translation*]

Senator Biron: The Department of Indian Affairs and Northern Development is asking for $163 million in order to conclude agreements with the First Nations. What is the total cost of these two agreements for the federal government?

Mr. Pagan: Senator, these figures are an estimation made by the Department of Indian Affairs to resolve certain files that are currently being negotiated with various actors. The purpose of resolving these files without going to court is because we want to negotiate or reach agreements with our clients without going to arbitration. At this time, it is merely an estimate. The real figures will be finalized once the parties have signed the agreement. Therefore, I cannot give you any further details at this time, because these files are currently being negotiated with the clients. Thus, we are not able to disclose the department's negotiating positions.

[*English*]

Senator Biron: Is there any other litigation or claim pending from the First Nations?

Mr. Pagan: There are a number of outstanding claims or contingent liabilities that face both the department and the federal government as a whole. According to the Department of Indian Affairs and Northern Development's 2006-07 financial statements, there are 71 comprehensive land claims outstanding, and 744 specific claims, and 451 of these are being pursued through the courts.

Le président : J'aimerais que vous confirmiez, pour que cela figure au compte rendu, que vous êtes d'accord avec la date de 1996, c'est-à-dire il y a 12 ans, qui figure à la page 13 du Budget supplémentaire des dépenses A et qui est à l'origine de la question du sénateur Murray. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une coquille? C'est bien 1996?

M. Pagan : C'est exact, sénateur.

Le sénateur Murray : Pourquoi a-t-on indiqué « entrée en vigueur en 1996 »?

Le président : Il doit y avoir une foule de gens à la Défense nationale qui se demande ce que fait le ministre compétent depuis 1996.

Le sénateur Murray : S'agit-il d'une question mineure ou d'une question de fond?

M. Smith : C'est une clarification de ce qui existait déjà, mais en en faisant un crédit distinct, nous avons dû identifier le ministre compétent pour cet organisme. Il n'y a pas eu de changement dans les faits.

Le sénateur Murray : Il n'y avait pas de visées secrètes?

M. Smith : Non.

Le président : Pendant 12 ans, la Défense nationale ne savait pas qui était le ministre compétent. Il n'est peut-être pas nécessaire d'apporter le changement.

[*Français*]

Le sénateur Biron : Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien demande 163 millions de dollars pour conclure des ententes avec les Premières nations. Quel est le coût total de ces deux ententes pour le gouvernement fédéral?

M. Pagan : Monsieur le sénateur, ces chiffres représentent une prévision de la part du ministère des Affaires indiennes pour résoudre certains dossiers présentement en négociation avec différents intervenants. Le but de résoudre ces dossiers sans devoir faire appel aux tribunaux est une façon de négocier ou de faire une entente avec les clients sans un processus d'arbitrage. En ce moment, il s'agit d'une prévision seulement. Les chiffres réels seront finalisés une fois l'entente signée entre les parties. Il est donc impossible de vous donner de plus amples de détails à ce moment-ci, car ces dossiers sont présentement en cours de négociation avec les clients. Nous ne sommes donc pas en mesure de dévoiler les positions de négociations du ministère.

[*Traduction*]

Le sénateur Biron : Y a-t-il en instance d'autres actions en justice ou revendications des Premières nations?

M. Pagan : Il y a plusieurs revendications en souffrance ou dettes éventuelles tant pour le ministère que l'ensemble du gouvernement fédéral. D'après les états financiers de 2006-2007 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, il y aurait 71 revendications territoriales globales et 744 revendications particulières en instance, dont 451 sont devant les tribunaux.

[*Translation*]

Regarding the supplementary estimates, this involves 2 cases out of a total of 451 files currently being negotiated or settled in court.

[*English*]

The department estimates their liability, and this is something that is recorded in the public accounts, under contingent liabilities, at something in the order of $3.2 billion.

The Chair: You never like your opponent in a court case to know how much you have set aside to pay them out. Is this somehow just grouped all together so that the individual claimants would not be able to make an estimate? They could divide $3.2 billion by 744, and say, "On average, I should get X dollars." That is very interesting.

Senator Stratton: I will be brief. This question of water and wastewater for First Nations, the government has been trying to clear up the concerns of the boil water advisories. I think there were 182. and it is down now into the 90s, or something like that. It was brought down fairly quickly because the easy ones were done first.

This says that you have $162.9 million in funding for this purpose. Is that new money, or is it transferable money? I want to get out of ahead of Senator Ringuette here.

Mr. Smith: Senator, there is funding here for $137.2 million for the First Nations Water and Wastewater Action Plan. It includes both operating funds and grants and contributions. The funding is to support the development of a regulatory regime for First Nations that is enforceable and compatible with provincial and territorial regimes, which would help provide continued investments in the capital construction and operation of water and wastewater systems.

It is a fairly comprehensive set of initiatives. It does build on existing efforts to improve water on reserves, but it goes well beyond that and targets operations and maintenance funding.

Senator Stratton: I guess my question is: When we see this amount of money, $330 over two years, my question is how long will it take to try and solve this problem? Is there a projected end to solving the problem of water and wastewater treatment on First Nations reserves?

Mr. Smith: Senator, I do not think we would be qualified to give you an answer.

Senator Stratton: I have to go to Indian and Northern Affairs?

[*Français*]

Pour le Budget des dépenses supplémentaire, il s'agit de deux cas sur un total de 451 dossiers qui sont présentement en cours de négociations ou devant les tribunaux.

[*Traduction*]

Le ministère évalue à quelque 3,2 milliards de dollars ses dettes éventuelles, et ce montant est consigné dans les comptes publics sous la rubrique « passif éventuel ».

Le président : Parce qu'on est poursuivi devant les tribunaux, on n'aime pas que l'auteur des poursuites sache combien d'argent on a mis de côté pour le payer. Avez-vous fondu ensemble toutes ces dettes éventuelles pour que chaque revendicateur ne puisse évaluer le montant que vous prévoyez lui accorder? Les auteurs des poursuites pourraient diviser les 3,2 milliards de dollars par 744 pour avoir une idée du montant qu'ils vont recevoir. C'est très intéressant.

Le sénateur Stratton : Je serai bref. En ce qui concerne l'eau potable et les eaux usées des Premières nations, le gouvernement essaie d'apaiser les préoccupations suscitées par la multitude d'avis de faire bouillir l'eau. Je crois qu'il y en avait 182 et maintenant il y en a environ 90. Le nombre a chuté assez rapidement parce qu'on a corrigé le problème tout d'abord là où il était plus facile à corriger.

D'après ce document, vous avez des fonds de 162,9 millions de dollars prévus à cette fin. S'agit-il d'argent neuf ou de sommes devant être transférées? J'essaie de damer le point au sénateur Ringuette sur cette question.

M. Smith : Sénateur, il y a ici 137,2 millions de dollars pour le plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations. Cette somme comprend aussi bien les fonds d'exploitation que les subventions et contributions. Le but est de soutenir l'élaboration d'un régime de réglementation pour les Premières nations qui puisse être appliqué et qui soit compatible avec les régimes provinciaux et territoriaux, ce qui permettra de poursuivre les investissements consacrés à la création de capital fixe ainsi que le fonctionnement des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Il s'agit d'un ensemble assez complet d'initiatives. Elles sont les prolongements des efforts actuels en vue d'améliorer l'approvisionnement en eau dans les réserves mais va beaucoup plus loin puisque le financement des opérations et de l'entretien est assuré.

Le sénateur Stratton : Ma question est la suivante. Quand je vois cette somme, 330$ sur deux ans, je me demande combien de temps il faudra pour résoudre le problème. Avez-vous une date butoir pour régler les problèmes de l'eau et du traitement des eaux usées dans les réserves autochtones?

M. Smith : Sénateur, je ne pense pas que nous soyons en mesure de vous donner une réponse.

Le sénateur Stratton : Je dois m'adresser au ministère des Affaires indiennes?

Mr. Smith: We would be happy to ask them.

Senator Stratton: I would appreciate it. Some of the problems are much more difficult to solve than others. You have to start from scratch and do the feasibility study, do the engineering and then put that out to tender, and all the rest of that, but I would expect they would have some kind of plan to have this issue resolved.

Mr. Smith: This is a pretty substantial investment.

Senator Stratton: That is why I would be curious to see, if there are 92 or 98 left, what the number is brought down to and how many years are left to solve the balance. I would appreciate that very much.

Mr. Smith: We will come back to you with information on this item.

Senator Stratton: Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Stratton. I just have two or three points of clarification.

All the figures you have given us in this documentation is based on a cash accounting basis and not an accrual basis?

Mr. Smith: That is correct, senator.

The Chair: When we look at the question that Senator Eggleton had earlier of $500 million for aircraft, that clearly will not buy those aircraft, but that must be some upfront money or administrative money, as opposed to an accrual basis of one year over the life of the aircraft?

Mr. Smith: That is correct. For appropriations purposes, we only refer to the cash estimates.

The Chair: On that contract for the new tactical aircraft that you discussed earlier, that $500 million is to do with an upfront, good faith payment or something along the lines of negotiating the contract as opposed to buying the aircraft?

Mr. Smith: The overall cost is $3.1 billion, and this is at least one stage in the acquisition of those aircraft, the $557 million.

The Chair: This is actual cash that must go out this year?

Mr. Pagan: Senator, when the contract was signed — and we will confirm whether that was a competitive or a sole-source contract — there would have been a basis-of-payments schedule negotiated that it is dependent on progress in the manufacturing line. As the manufacturer reaches a successful completion, say the completion of the fuselage or the wings, they would submit an invoice to the department for payment against that item.

The Chair: It is a progress payment?

M. Smith : Nous nous ferons un plaisir de leur poser la question.

Le sénateur Stratton : Je vous en serais reconnaissant. Certains problèmes sont beaucoup plus difficiles à résoudre que d'autres. Il faut partir de zéro, faire une étude de faisabilité, les travaux d'ingénierie, faire un appel d'offres et tout le reste, mais j'imagine que le ministère a une sorte de plan pour régler le problème.

M. Smith : C'est un investissement considérable.

Le sénateur Stratton : C'est pourquoi je serais curieux de voir, s'il en reste 92 ou 98, à combien baissera le nombre et combien d'années il faudra pour régler le cas des autres. Je vous en serais très reconnaissant.

M. Smith : Nous vous ferons parvenir l'information sur ce point.

Le sénateur Stratton : Merci.

Le président : Merci, sénateur Stratton. J'aimerais avoir deux ou trois éclaircissements.

Tous les chiffres que vous nous avez donnés dans cette documentation sont établis en fonction de la comptabilité de caisse et non de la comptabilité d'exercice, n'est-ce pas?

M. Smith : Effectivement, sénateur.

Le président : J'en viens à la question posée tout à l'heure par le sénateur Eggleton au sujet des 500 millions de dollars destinés à l'aérotransport cela ne nous permettra évidemment pas d'acheter les appareils; il s'agit plutôt de dépenses initiales ou administratives, et non de dépenses selon la comptabilité d'exercice sur une année pendant la durée de vie de l'appareil?

M. Smith : C'est juste. Lorsqu'il s'agit des crédits votés, les prévisions budgétaires sont exprimées uniquement en comptabilité de caisse.

Le président : À propos de ce contrat pour la capacité d'aérotransport tactique dont vous avez parlé tout à l'heure, les 500 millions constituent un paiement initial ou de bonne foi dans le cadre de la négociation du contrat par opposition au prix d'acquisition de l'appareil?

M. Smith : Le coût global est de 3,1 milliards de dollars et il s'agit là d'une des étapes dans l'acquisition de ces appareils, les 557 millions.

Le président : C'est de l'argent qui doit être dépensé cette année?

M. Pagan : Sénateur, quand le contrat a été signé — et nous allons vous confirmer s'il s'agit d'un appel d'offre ou d'un fournisseur unique — on a dû négocier une annexe de base de paiement qui dépend du progrès des travaux de fabrication. À chaque étape de la fabrication, par exemple lorsque le fuselage est achevé ou les ailes, le fabriquant présente une facture au ministère pour se faire payer ses travaux.

Le président : C'est un paiement progressif?

Mr. Pagan: At this time, this is the department's best estimate of the cash required to pay the contractor this year for the progress that is anticipated in the contract.

The Chair: That is helpful. You had another discussion earlier in terms of real dollars, and then there was a suggestion that some of the infrastructure programs of previous administrations had been cancelled or moved into a new Building Canada Fund.

The actual dollars that you have here are new dollars, and not dollars transferred from a previous program that was not fully used up, had then been clawed back and are now being reallocated? These are actual new dollars going to infrastructure that had not been announced in previous programs; is that correct?

Mr. Smith: That is correct.

The Chair: Thank you. Is the procedure for handling the classification of documents a Treasury Board function to ensure that these procedures are properly followed? Is that correct?

Mr. Smith: There is a government security policy which does cover elements of this, but there is also a Security of Information Act which I believe goes beyond Treasury Board's responsibilities.

The Chair: Classification is one thing, but ensuring that people who work for the government are actually following the rules according to the classification, is that a Treasury Board function to ensure that those employees or persons are actually following the rules?

Mr. Smith: Again, this is an area where you are taking us out of our area of comfort and expertise; but as I understand it, there are two sets of provisions here. There is the Security of Information Act which deals with classified documents, and then there is the government security policy which is a very broad policy which is a Treasury Board policy.

The Chair: It is a Treasury Board policy?

Mr. Smith: The Treasury Board policy applies to broader issues of security, including security of infrastructure and security of government offices, and very broad areas such as IT systems.

I think what you are referring to is the Security of Information Act.

The Chair: I want to know what department in government, if not Treasury Board, ensures that the rules generated — I would have guessed by Treasury Board, but if by some other body — are administered and ensures that those rules are being followed?

Mr. Smith: If you are referring to cabinet documents, it is the Privy Council Office.

The Chair: I might be, but I might not be.

Senator Murray: Who is the minister responsible for the Security of Information Act?

M. Pagan : À ce moment-ci, c'est la meilleure estimation faite par le ministère de la somme nécessaire au paiement de l'entrepreneur cette année pour les progrès prévus dans le contrat.

Le président : Tout à l'heure vous avez parlé de dollars réels et quelqu'un a laissé entendre qu'une partie des programmes d'infrastructure des gouvernements précédents avait été annulée ou transférée au nouveau Fonds Chantiers Canada.

Les dollars réels que vous avez ici sont de nouveaux dollars, et non pas des dollars inutilisés de programmes antérieurs, qui ont été récupérés et sont maintenant réaffectés? Ce sont de nouveaux dollars réels consacrés à l'infrastructure qui n'avaient pas été annoncés dans des programmes antérieurs, n'est-ce pas?

M. Smith : C'est juste.

Le président : Merci. Est-ce que la procédure pour traiter la classification des documents une tâche du Conseil du Trésor pour s'assurer que ces procédures sont suivies comme il se doit? C'est bien cela?

M. Smith : Il existe une politique gouvernementale en matière de sécurité qui couvre certains éléments de ceci, mais il y a aussi une Loi sur la protection de l'information qui, je pense, va au-delà des responsabilités du Conseil du Trésor.

Le président : La classification, c'est une chose, mais s'assurer que les gens qui travaillent pour le gouvernement suivent effectivement les règles applicables à la classification, est-ce un rôle du Conseil du Trésor de s'assurer que ces employés ou ces personnes suivent effectivement les règles?

M. Smith : Encore une fois, c'est une question qui déborde de notre secteur de compétences et de connaissances mais que je sache, deux séries de dispositions s'appliquent ici. Il y a la Loi sur la protection de l'information qui vise les documents classifiés puis la politique gouvernementale en matière de sécurité qui est très large et qui relève du Conseil du Trésor.

Le président : Il s'agit d'une politique du Conseil du Trésor?

M. Smith : La politique du Conseil du Trésor s'applique aux questions plus vastes de la sécurité, y compris la sécurité des infrastructures et des bureaux gouvernementaux ainsi que de secteurs très vastes comme les systèmes de TI.

Je pense que vous parlez de la Loi sur la protection de l'information.

Le président : Je veux savoir quel ministère dans l'administration, si ce n'est pas le Conseil du Trésor, s'assure que les règles établies — j'aurais cru par le Conseil du Trésor mais peut-être pas un autre organe — sont administrées et veille à ce que les règles soient suivies?

M. Smith : Si vous parlez des documents du cabinet, il s'agit du Bureau du Conseil privé.

Le président : C'est peut-être de cela que je parle mais peut-être pas.

Le sénateur Murray : Quel ministre est chargé de l'application de la Loi sur la protection de l'information?

Mr. Smith: That is a good question. It may well be the Prime Minister. At the end of the day, yes, it may well be.

The Chair: Could you let us know how that is administered, who oversees the rules with respect to the handling of confidential documents? Presumably, if it is top secret, they are handled a bit differently than they are for "secret" and then "confidential."

Who oversees the rules and who ensures that those rules are being followed? If they are not followed, what steps are taken?

Mr. Smith: We will get back to you with some further information on that.

The Chair: Thank you. Just in passing, we were talking about funding to communities and the Community Development Trust. Can you tell us if the money has gone from Treasury Board, from the government purse to the trustee? Has the $2 billion been transferred yet?

Senator Ringuette: $1 billion.

The Chair: Has it gone down?

Mr. Smith: Again, we will double-check, but as far as I know, the funds have gone to the trustee and would be ready for all of the agreements that were signed with the provinces under the national Community Development Trust.

The Chair: Yes. The last we heard was that all the agreements had not been signed between the trustees. Perhaps you could bring us up to date on that, if the funds have gone from the government purse to the trustee. We understand you have nothing further to do with it once the money has been transferred. If you could help us with that information, it would be helpful.

Mr. Smith: Very well.

Senator Murray: Is there one trust, as I thought was the case, or is there a separate trust for every province and territory? I ask the question because I do have some information — it is not for me to place it on the record — that I obtained through our own research people.

The Chair: Perhaps we could ask these witnesses if they could confirm that for you.

Senator Murray: I am told here that the trusts, plural, have been set up and an agreement exists for all provinces and the three territories. My interlocutor was informed that the funds are available to the provinces to carry out their activities under this program.

I have been given, although I have not had a chance to read, the various press releases and so on and the priorities of certain provinces in respect of areas that they want to develop. What I do not know about is what the evaluation process, if any, is to be, whether that is the end of it so far as the federal government is concerned. Perhaps in due course we can get that information one way or the other.

M. Smith : C'est une bonne question. Ce pourrait bien être le premier ministre. Au bout du compte, oui, sans doute.

Le président : Pourriez-vous nous dire comment cela est administré, qui surveille les règles relatives au traitement des documents confidentiels? Pour la catégorie « très secret », j'imagine que les règles sont un peu différentes que pour les catégories « secret » et « confidentiel ».

Qui s'occupe des règles et veille à ce qu'elles soient suivies? Si elles ne le sont pas, quelles mesures sont prises?

M. Smith : Nous vous communiquerons de l'information complémentaire sur le sujet.

Le président : Merci. En passant, nous parlions du financement des localités et de la fiducie nationale pour le développement communautaire. Pouvez-vous nous dire si l'argent a été transféré du Conseil du Trésor, du trésor public, pour être remis aux fiduciaires? Les deux milliards ont-ils déjà été transférés?

Le sénateur Ringuette : Un milliard.

Le président : Est-ce que ça a baissé?

M. Smith : Encore une fois, nous allons revérifier, mais que je sache, les fonds ont été versés aux fiduciaires et seraient prêts pour tous les accords qui ont été signés avec les provinces dans le cadre de la Fiducie nationale pour le développement communautaire.

Le président : Oui. Aux dernières nouvelles, la totalité des accords n'avaient pas été signés entre les fiduciaires. Peut-être pourriez-vous nous mettre à jour sur ce point, si les fonds ont quitté le Trésor public pour être remis aux fiduciaires. Nous comprenons que vous n'avez rien de plus à faire une fois que l'argent a été transféré. Ça nous serait utile si vous pouviez nous donner l'information.

M. Smith : Très bien.

Le sénateur Murray : Y a-t-il une seule fiducie, comme je pensais que c'était le cas, où y a-t-il des fiducies distinctes pour chaque province et territoire? Je pose la question parce que j'ai certains renseignements — ce n'est pas à moi à les divulguer publiquement — que j'ai obtenus grâce à nos attachés de recherche.

Le président : Peut-être pourrions-nous demander aux témoins de vous confirmer ces renseignements.

Le sénateur Murray : On me dit ici que les fiducies, ont été créées avec qu'un accord existe pour toutes les provinces et les trois territoires. Mon interlocuteur a été informé que les fonds sont disponibles pour les provinces désireuses d'effectuer leurs activités dans le cadre du programme.

On m'a remis, même si je n'ai pas eu l'occasion de le lire, divers communiqués et autres documents ainsi que les priorités de certaines provinces au sujet des domaines qu'elles veulent développer. Ce que j'ignore, c'est ce que sera le processus d'évaluation, s'il en est, si cela s'arrête là en ce qui concerne la présence du gouvernement fédéral. Peut-être en temps utile pourrons-nous obtenir les renseignements d'une manière ou d'une autre.

I was about to put some written questions or have some questions put on the Order Paper about this matter, but if you can provide that information by way of a letter to the chair, that is fine.

The Chair: It is the Community Development Trust legislation, Bill C-41, that we handled a while back. We would like an update on where it is. That would be helpful.

I think the final question I have is with respect to your $223.1 million to implement the Gateway and Border Crossing Fund contribution program. That has been announced and that has been partially funded. The money has been flowing on that. What do you mean to implement? What has happened, and why is this item in Supplementary Estimates (A) and not in the Main Estimates? Did you find it?

Mr. Pagan: Yes, senator, I have something on that. This initiative, the Gateway and Border Crossings Fund, is valued at $2.1 billion over seven years, and the $223 million included in these supplementary estimates represents the year-one funding that was recently approved by Treasury Board ministers. It is simply a question of the timing. The terms and conditions of the program were not in place in time to be included in the Main Estimates in February.

The Chair: But money has already flowed on this?

Senator Stratton: Yes. There was a project in Manitoba.

The Chair: Money has already flowed, so you are not implementing what you just got around to getting the rules on?

Senator Stratton: The announcement was not that long ago, so I do not think they would have that.

The Chair: The money in the Maritimes in Halifax was spent about a year ago.

Mr. Smith: If I could clarify, senator, I think —

The Chair: If this is just an annual subscription to the seven-year program, then it should not be in Supplementary Estimates (A).

Mr. Smith: Budget 2007 kicked off this item. There were funds provided then for the Asia-Pacific Gateway and Corridor Transportation Infrastructure Fund. Since then, money has flowed from this fund. Here we are coming back for further funds for the implementation.

There are many different projects under that fund. It may be that the language suggests implementation and therefore just start-up when in fact —

The Chair: Could you clarify that for us?

Mr. Smith: Sure.

J'étais sur le point de déposer des questions par écrit ou d'en faire inscrire au *Feuilleton* sur le sujet, mais si vous pouviez me communiquer l'information au moyen d'une lettre adressée au président, cela irait.

Le président : Il s'agit de la Loi sur la fiducie nationale pour le développement communautaire, le projet de loi C-41, que nous avons examiné il y a quelques temps. Nous aimerions savoir où cela en est. Cela nous serait utile.

Ma dernière question porte sur les 223,1 millions de dollars destinés à mettre en œuvre le programme de contribution du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers. Ce programme a été annoncé et financé en partie. Des sommes ont été décaissées à partir de ce fonds. Qu'entendez-vous par mettre en œuvre? Que s'est-il passé et pourquoi ce point figure-t-il dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) et non dans le budget principal? L'avez-vous?

M. Pagan : Oui, sénateur, j'ai quelque chose là-dessus. L'initiative, le Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers, est estimée à 2,1 milliards de dollars sur sept ans et les 223 millions de dollars qui figurent dans le budget supplémentaire représentent le financement de la première année approuvé dernièrement par les ministres du Conseil du Trésor. La décision n'avait pas été prise à temps et les modalités du programme n'ont pas être incluses dans le Budget principal de février.

Le président : Mais des décaissements ont déjà eu lieu?

Le sénateur Stratton : Oui, il y avait des travaux au Manitoba.

Le président : Des sommes ont déjà été versées, autrement dit, vous n'êtes pas en train de mettre en œuvre ce sur quoi vous aviez fini par établir des règles le régissant?

Le sénateur Stratton : L'annonce a été faite récemment, je ne pense donc pas qu'ils auraient eu ça.

Le président : L'argent dans les Maritimes, à Halifax, a été dépensé il y a à peu près un an.

M. Smith : Si je pouvais clarifier les choses, sénateur, je pense...

Le président : Si ce n'est que le volet annuel d'un programme de sept ans, ça ne devrait pas figurer dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).

M. Smith : Ce poste a été créé dans le budget de 2007. Des fonds avaient alors été prévus pour le Fonds d'infrastructure de transport de la porte et du corridor de l'Asie-Pacifique. Depuis, des sommes ont été versées à partir de ce fonds. Nous revenons maintenant pour obtenir d'autres fonds pour la mise en œuvre.

Un grand nombre de projets divers sont financés par ce fonds. Peut-être la formulation donne-t-elle à penser qu'il s'agit de mise en œuvre et donc de travaux d'amorce alors qu'en fait...

Le président : Pourriez-vous nous expliquer cela?

M. Smith : Volontiers.

The Chair: That would be helpful. There may be a new initiative that was announced, as Senator Stratton suggests, under that same umbrella, but a new initiative that was not contemplated before.

Senator Stratton: For clarification's sake, it was an overpass of a train crossing to expedite the transport of goods to the coast. It was Asia-Pacific infrastructure that was being constructed. It is not a new initiative. It is just a new project to enhance that Asia-Pacific corridor.

The Chair: Senator Stratton, as I understand the witnesses, it is a program costing $2.1 billion over seven years, and so there will be amounts each year that will be made available. Then for the specific programs, like overpasses that you have, applications will be made to Treasury Board to release some funds for that particular program?

Senator Stratton: Yes.

The Chair: That should not be showing up in a supplementary estimate.

Senator Stratton: Why not?

The Chair: Because it is a Main Estimates item. It is predictable. Supplementary estimates are for something you did not know anything about.

Senator Stratton: Maybe, at that stage, they did not.

Mr. Smith: Senator, not necessarily. It could be that a particular element of a program was not quite ready to be funded. The money would have been set aside, essentially, but the department must come forward with a business plan, with specifics, with program design. That is when it would show up in the supplementary estimates.

The Chair: You will get us some information on this item, but when you get the information back to us, are you telling me that a program such as an overpass would not come out of an annual allocation under this $2.1 billion, seven-year program? It would not come out on an annual basis but, rather, would only come out in a supplementary estimate when the specific program is known, and there would be no drawdown on that money otherwise?

Mr. Smith: The individual cases will vary here. It is hard to be definitive on this.

The Chair: I will look forward to a little clarity.

I was listening to Senator Murray's question and the process. We are still trying to grapple with some of the terminology and how the process works in terms of Treasury Board's role in determining the overall fiscal framework. What is the other term that you often use — the reference, the specific amount that is allocated at a particular time?

These terms are a little bit different from what we use in terms of budgets and line items, but they seem to refer to the same things. When you say this Supplementary Estimates (A) is

Le président : Cela nous aiderait. Une nouvelle initiative a peut-être été annoncée, comme le dit le sénateur Stratton, sous la même rubrique, mais une nouvelle initiative qui n'avait pas été envisagée auparavant.

Le sénateur Stratton : On parlait d'un passage supérieur au-dessus d'un passage à niveau pour accélérer le transport des biens vers la côte. Il s'agissait de la construction de l'infrastructure Asie-Pacifique. Ce n'est pas une nouvelle initiative. C'est un nouveau projet pour améliorer le corridor de l'Asie-Pacifique.

Le président : Sénateur Stratton, le témoin nous dit que c'est un programme de 2,1 milliards de dollars sur sept ans, et donc il y aura des montants disponibles chaque année. Ensuite, pour les programmes particuliers, comme le passage supérieur que vous mentionnez, des demandes seront faites auprès du Conseil du Trésor pour débloquer les fonds nécessaires?

Le sénateur Stratton : Oui.

Le président : Cela ne devrait pas paraître dans le Budget supplémentaire des dépenses.

Le sénateur Stratton : Pourquoi pas?

Le président : Parce que c'est un poste budgétaire du Budget des dépenses principal. Il est prévisible. Le Budget supplémentaire des dépenses est réservé aux éléments imprévus.

Le sénateur Stratton : Peut-être qu'à cette étape, on ne l'avait pas prévu.

M. Smith : Pas nécessairement, sénateur. C'est peut-être un élément d'un programme qui n'était pas prêt à recevoir son financement. On aurait essentiellement mis l'argent de côté, mais le ministère doit présenter un plan d'affaire donnant les détails du programme. C'est à ce moment qu'il serait inclus dans le Budget supplémentaire des dépenses.

Le président : Vous nous ferez parvenir des renseignements supplémentaires à ce sujet, et êtes-vous en train de me dire qu'un programme comme pour un passage supérieur ne tirerait pas ses fonds d'une affectation annuelle comme celle du programme de 2,1 milliards de dollars sur sept ans? Les fonds ne seraient pas affectés annuellement mais proviendraient plutôt du Budget supplémentaire des dépenses, une fois les détails du programme connu, sinon ces fonds ne seraient pas versés?

M. Smith : Chaque cas peut varier. Je ne peux vous donner une réponse définitive.

Le président : J'ai hâte que tout cela soit éclairci.

J'écoutais la question du sénateur Murray et la description du processus. Nous avons encore des difficultés avec certains termes et avec le fonctionnement du processus quant au rôle du Conseil du Trésor lié à l'élaboration du cadre financier général. Quel est l'autre terme que vous utilisez souvent — le renvoi, le montant précis affecté à un certain moment?

Ces termes sont un peu différents de ce que nous utilisons pour parler des budgets et des postes budgétaires, mais ils semblent faire référence aux mêmes choses. Lorsque vous dites que ce

still within the overall fiscal framework, do you mean it is still within the overall budget that we were talking about?

Mr. Smith: Yes, senator, it is within the overall budget. The fiscal framework is really set by the budget, by the Department of Finance.

The Chair: On an annual basis, when the budget is released?

Mr. Smith: On an annual basis.

The Chair: But you call it a fiscal framework?

Mr. Smith: We do.

The Chair: Thank you. I will start doing that, too, and stop calling it a budget. Next time we see the minister, we will say "That was a fine fiscal framework you came out with."

When the ministers were in Halifax with the Prime Minister, they made an announcement of $20 to $30 billion with respect to DND. Has that money been allocated? Is that part of the fiscal framework?

Mr. Smith: You are referring to the Canada defence —?

The Chair: Yes, the announcement in Halifax.

Mr. Smith: The Canada First Defence Strategy. Any funding for the Canada First Defence Strategy would have been booked in the fiscal framework before an announcement.

The Chair: It would have been booked and was booked are two different things. Was everything that was announced previously booked?

Mr. Smith: I do not have the statement of what —

The Chair: If I were to give you the statement, will you go through it? To save everybody's time here, we will not do it now. Will you let the clerk know and we will circulate it to everybody?

You recall that the Prime Minister announced $20 billion, and then Minister MacKay said, no, no, no, it is $30 billion over the next 15 years. Has that all been booked? That all should have been booked, is what you have told me. Would you confirm that it all has been booked?

Mr. Pagan: Yes.

Mr. Smith: We will confirm that.

The Chair: I have all the announcements here for you. It gets quite complicated. Is there anything flowing from any of my questions?

Mr. Pagan: Senator, I think I can clarify one of the questions that you raised with respect to the Border Crossings Contribution Fund.

The Chair: Yes.

Budget supplémentaire des dépenses A fait partie du cadre financier général, vous voulez dire qu'il fait partie du budget général dont nous parlions?

M. Smith : Oui sénateur, il fait partie du budget général. Le cadre financier est déterminé par le budget, par le ministère des Finances.

Le président : Sur une base annuelle, lorsque le budget est déposé?

M. Smith : Sur une base annuelle.

Le président : Mais vous l'appelez un cadre financier?

M. Smith : Oui.

Le président : Merci. Je commencerai également à utiliser ce terme plutôt que de parler de budget. La prochaine fois que nous rencontrons le ministre, nous lui dirons : « Vous avez présenté un bon cadre financier. »

Lors de leur rencontre à Halifax avec le premier ministre, les ministres ont annoncé des montants de 20 à 30 milliards de dollars pour le ministère de la Défense nationale. Est-ce que cet argent a été affecté? Fait-il partie du cadre financier?

M. Smith : Faites-vous référence au plan de défense du Canada...?

Le président : Oui, l'annonce faite à Halifax.

M. Smith : La stratégie de défense le Canada d'abord. Tout financement pour la stratégie de défense le Canada d'abord aurait dû être inscrit dans le cadre financier avant qu'on ne l'annonce.

Le président : Aurait dû être inscrit et était inscrit sont deux choses différentes. Les annonces avaient-elles été inscrites auparavant?

M. Smith : Je n'ai pas la déclaration de...

Le président : Si je vous donne la déclaration, pourrez-vous l'examiner? Pour nous faire gagner du temps, nous ne le ferons pas maintenant. Pouvez-vous faire parvenir votre réponse au greffier et nous la distribuerons à tous les membres?

Vous vous souvenez sans doute que le premier ministre a annoncé 20 milliards de dollars, et ensuite le ministre MacKay a dit, non, non, non, c'est 30 milliards de dollars sur 15 ans. Est-ce que tout cela a été inscrit? Cela aurait dû être inscrit, c'est ce que vous m'avez dit. Pouvez-vous confirmer que c'était inscrit?

M. Pagan : Oui.

M. Smith : Nous allons le confirmer.

Le président : J'ai les annonces ici. C'est assez compliqué. Avez-vous des commentaires suite à mes questions?

M. Pagan : Sénateur, je pense que je peux apporter des éclaircissements concernant une question que vous avez soulevée quant au Fonds de contribution des passages frontaliers.

Le président : Oui.

Mr. Pagan: The difference, and Senator Stratton, I think, was alluding to it, is that it can sometimes be the difference between a particular contribution program for which there are detailed terms and conditions, and then what might be more routine or normal procedures that can be funded from a department out of their operating budget.

For reference purposes, what we would do is take you back to the Main Estimates tabled in February, which I have. When we look at the Department of Transport, on page 24-5, they break down their program activity in terms of what they expect to achieve with their funding through the year.

As you know, grants and contributions are listed in the estimates, and so when we look at Transport's contributions, we will see that the Asia-Pacific Gateway and Corridor Transportation Fund is listed, but the Border Crossings Fund contribution is not yet listed. It may have been announced. There may have been discrete, smaller projects that may have been funded out of an operating budget. However, in terms of a larger contribution program, that has only recently been approved by Treasury Board ministers, and that is the reason it is being brought forward now in these supplementary estimates.

The Chair: You just referred me to page 24. Is that the Main Estimates?

Mr. Pagan: Yes.

The Chair: As you were answering, I was frantically looking for it in the supplementary estimates. That is why I was not following you as clearly as I should have been, perhaps. We have the supplementary estimates here, and I appreciate you tying the two together, but I will still look forward to your explanation of that in due course.

Senator Ringuette: You mentioned earlier that, in the process of having money allocated, the first thing is that the department and the minister submit a plan to Treasury Board, sometimes to Treasury Board and Finance, and sometimes jointly. Did I hear that right?

Mr. Smith: Senator, there are different ways of addressing this. Ministers bring forward memoranda to cabinet for policy proposals, and then, once those are approved by cabinet, they then come to Treasury Board ministers for the approval of the specifics of the business plan, the funding, implementation — the more detailed application of the policy. The Treasury Board involvement is one of taking a policy that has been approved by ministers and translating that into action.

Senator Ringuette: Where is the policy that has been approved and the subsequent plan from your department in regard to the announcement that was made in Halifax, mentioned earlier by Senator Day, for $30 billion of Canadian taxpayer's money? One day, we seem to have had a press release, and then the next day we seem to have no plans and no real policy. How has that $30 billion been announced without any policy or plan?

M. Pagan : La différence, et je pense que le sénateur Stratton y faisait allusion, c'est qu'il y a parfois une différence entre un programme de contribution particulier qui comporte des modalités détaillées et les activités normales ou courantes qu'un ministère peut financer à partir de son budget d'exploitation.

Par exemple, retournons au Budget principal des dépenses déposé en février, dont j'ai copie. Lorsque l'on examine le ministère des Transports, à la page 26-5 de la version française, on y retrouve la ventilation par programme avec leur but et leur financement pour l'année.

Comme vous le savez les subventions et contributions font partie du budget, et lorsque l'on examine les contributions du ministère des Transports, on voit que le Fonds de transport de la porte d'entrée du corridor de l'Asie-Pacifique s'y retrouve, mais la contribution du Fonds des postes frontaliers n'y est pas encore. Peut-être a-t-il été annoncé. Il y a peut-être eu des plus petits projets ponctuels qui ont été financés à partir du budget d'exploitation. Cependant, le programme plus vaste de contribution n'a été approuvé que récemment par les ministres du Conseil du Trésor, et c'est pourquoi il se retrouve maintenant dans le Budget supplémentaire des dépenses.

Le président : Vous avez parlé de la page 26. Est-ce que c'était dans le Budget des dépenses principal?

M. Pagan : Oui.

Le président : Pendant votre réponse, je cherchais désespérément dans le Budget supplémentaire des dépenses. C'est peut-être pourquoi je n'ai pas suivi comme je l'aurais dû votre explication. Nous avons des copies du Budget supplémentaire des dépenses, et je vous remercie de faire le lien entre les deux, et j'attends toujours avec impatience votre explication en temps opportun.

Le sénateur Ringuette : Vous avez dit plus tôt que, pour que les fonds soient affectés, le ministère et le ministre doivent premièrement soumettre un plan au Conseil du Trésor, parfois au Conseil du Trésor et au ministère des Finances, et parfois de façon conjointe. Est-ce que j'ai bien compris?

M. Smith : Sénateur, il y a différentes façons de répondre à cette question. Les ministres proposent des politiques sous forme de mémoire au Cabinet, et ensuite, une fois approuvées par le Cabinet, elles doivent recevoir l'approbation des ministres du Conseil du Trésor concernant les détails du plan d'affaires, du financement, de la mise en œuvre — les détails de l'application de la politique. Le rôle du Conseil du Trésor est de traduire en gestes concrets une politique approuvée par les ministres.

Le sénateur Ringuette : Où se trouve la politique qui a été approuvée et le plan subséquent de votre ministère concernant l'annonce faite à Halifax, que le sénateur Day a mentionnée précédemment, pour 30 milliards de dollars de deniers publics? Nous avons vu un jour un communiqué de presse, et le lendemain il ne semblait pas y avoir de plans ou de politique concrète. A-t-on annoncé ce montant de 30 milliards de dollars sans politique ou sans plan?

Mr. Smith: We cannot go into which memoranda to cabinet are considered by cabinet and decisions by ministers. There is a very well-known and established process for determining what policies will be announced. Funds are set aside for those in budgets. When items come forward thereafter for implementation, they will come to Treasury Board individually. That is where we start to see them.

Senator Ringuette: Can you provide us with the plan that you have seen in regard to the spending of $30 billion?

Mr. Smith: Senator, we cannot, because we are at the implementation end, if you wish, of the spectrum, or the implementation side of the process. When policies are determined at cabinet or announced sometimes in budgets, they still will come through the estimates process after they have gone through Treasury Board. That can still be some distance down the road from the time they come through budget or through the cabinet process.

Senator Ringuette: I understand what you are saying. I and the general public do not understand why there was an announcement of $30 billion in spending with no plan. That is a major concern. I would like to receive the information that you have in regard to what the spending plan is for this amount of money. What is the strategic spending plan for it? I think that is important. Maybe there is already a request through the Access to Information Act from a media outlet or a concerned citizen, but I am making this request as a member of Parliament to Treasury Board right now.

Mr. Smith: Senator, you are asking for the details of the announcement that Senator Day mentioned before that was made in Halifax, and what the elements were; is that correct?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Smith: We can try to provide that information, but that is about as far as we can go. This really is not a Treasury Board matter, per se. It becomes a Treasury Board matter when the items come in individually for Treasury Board scrutiny and the approval of ministers, and funding and the sequencing and implementation. That is when it shows up next in Main Estimates and supplementary estimates, and our arcane reference level updates, and so on. We see that part of the process at the end of the process as opposed to the policy side of the process.

Senator Ringuette: I understand the policy side of the process, but you said maybe half an hour ago that before Treasury Board approves spending, they must approve the plan. In order to approve a plan, you need to have one.

Mr. Smith: Senator, that is not quite what I think I said. If I did, I did not mean it that way. When a budget comes out, we see the plan. We see the spending and the plan for many, many items here. These represent the government's stated intentions about what to do with First Nations water or infrastructure, or many other things. When this gets translated into the individual items for implementation, that is when we

M. Smith : Nous ne pouvons pas voir quels mémoires au cabinet seront considérés par le conseil des ministres et feront l'objet d'une décision par les ministres. Le processus qui détermine quelles politiques seront annoncées est bien connu et établi. Les budgets prévoient des fonds pour ces politiques. Lorsque vient le temps de mettre en œuvre les postes budgétaires, ils seront présentés individuellement au Conseil du Trésor. C'est là que nous commençons à les voir.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous nous fournir le plan que vous avez vu relativement à la dépense de 30 milliards de dollars?

M. Smith : Sénateur, nous ne pouvons pas le faire, car nous nous occupons de l'aspect mise en œuvre du processus. Lorsque le cabinet établit une politique ou qu'il y a une annonce dans le budget, cette politique devra passer par le processus budgétaire après être passée par le Conseil du Trésor. Plusieurs étapes peuvent suivre l'annonce dans le budget ou la décision du cabinet.

Le sénateur Ringuette : Je comprends votre explication. La population et moi-même ne comprenons pas pourquoi il y a eu l'annonce d'une dépense de 30 milliards de dollars, sans être accompagnée d'un plan. C'est très inquiétant. J'aimerais recevoir toute l'information que vous avez concernant un plan de dépenses pour un tel montant. Quel est le plan de dépenses stratégique pour ces 30 milliards? Je crois que c'est important. Peut-être qu'un journaliste ou un citoyen a déjà présenté une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, mais je fais maintenant cette demande, comme membre du Parlement, au Conseil du Trésor.

M. Smith : Vous voulez les détails sur l'annonce faite à Halifax à laquelle le sénateur Day a fait référence, et vous voulez savoir quels en étaient les éléments; c'est bien cela?

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Smith : Nous pouvons essayer de vous fournir ces renseignements, mais c'est à peu près tout. Cela ne concerne pas vraiment le Conseil du Trésor. Cela ne nous concerne qu'à partir du moment où les postes sont acheminés individuellement au Conseil du Trésor pour être examinés et recevoir l'approbation des ministres ainsi que le financement et la mise en œuvre. Par la suite, on retrouve ce poste dans le Budget des dépenses principal et le Budget supplémentaire des dépenses, et les mises à jour compliquées des niveaux de référence, et ainsi de suite. C'est cette partie du processus à la toute fin que nous voyons, et non le volet politique.

Le sénateur Ringuette : Je comprends le volet politique du processus, mais vous avez dit, il y a peut-être une demi-heure, que le Conseil du Trésor doit approuver le plan avant d'approuver les dépenses. Pour approuver un plan, il faut qu'il y en ait un.

M. Smith : Sénateur, je ne crois pas avoir dit cela. Du moins, ce n'est pas ce que je voulais dire. Lorsqu'un budget est présenté, nous voyons le plan. Nous prenons connaissance des dépenses et du plan pour plusieurs postes. Ces documents représentent les intentions déclarées du gouvernement vis-à-vis de l'eau pour les Premières nations ou l'infrastructure, et plusieurs autres choses. Quand ces intentions deviennent des postes individuels à être mis

see it. We see Treasury Board submissions coming in, and we see the funding, and we look for the source of funds. We see a source of funds in the budget. We see policy approvals by cabinet. We look at the implementation plans, and we scrutinize them. Our role in the process is very much at that implementation end.

Mr. Pagan: The plans to which I referred dealt with corporate plans for Crown corporations.

Senator Ringuette: Yes, I am coming to that next.

Mr. Pagan: They are treated slightly differently than departments. As Mr. Smith says, for something like a government white paper, be it on defence or the environment or our international development agenda, the process by which that plan is approved is by the appropriate cabinet committee, not by Treasury Board ministers.

Once the policy coverage is in place by the cabinet committee, then the department can access Treasury Board ministers to approve the funding. As we are explaining, we only see that tail.

Senator Ringuette: You see the plan to proceed with the funding?

Mr. Pagan: We would not know any more about DND's plan than that which was announced in Halifax because we do not see the detailed agendas of those cabinet committees. Ministers and the PCO manage that process.

Senator Ringuette: What will you see from this process to release the $30 billion?

Mr. Smith: Down the road, as we do with all of the Canada First Defence Strategy, we will see the individual elements. We will see tactical airlift and various other capital expenditures as they come through. We will see them over time, and this will probably be over a matter of years.

Senator Ringuette: You never receive an overall plan?

Mr. Pagan: There is a reference here to the replacement of the Buffalo fixed-wing search and rescue aircraft. The suggestion in the announcement is that that will proceed in 2014, at the earliest. We at the Treasury Board Secretariat would see the funding request for that Buffalo fixed-wing replacement sometime around 2012 or 2011, something like that.

Senator Ringuette: You have also mentioned that Treasury Board is responsible for Crown corporation policy direction and guidance.

Mr. Pagan: That is right.

Senator Ringuette: Could you provide this committee with policy direction and guidance for the two following Crown corporations: AECL and Canada Post?

en œuvre, c'est là que nous entrons en jeu. Nous voyons les soumissions au Conseil du Trésor, nous voyons le financement, et nous cherchons la source du financement. Nous voyons une source de financement dans le budget. Nous voyons les approbations de politiques faites par le cabinet. Nous considérons les plans de mise en œuvre, et nous les étudions en détail. Notre rôle dans le processus prend place à l'étape de la mise en œuvre.

M. Pagan : Les plans auxquels j'ai fait référence avaient trait aux plans d'entreprise pour les sociétés d'État.

Le sénateur Ringuette : Oui, j'y arrive.

M. Pagan : Les sociétés d'État ne sont pas traitées de la même façon que les ministères. Comme l'a dit M. Smith, c'est le comité du cabinet approprié, et non les ministres du Conseil du Trésor, qui approuvent un plan pour, mettons, un livre blanc du gouvernement sur la défense, l'environnement ou notre programme de développement international.

Une fois que le comité du cabinet a établi la portée de la politique, le ministère peut ensuite avoir accès aux ministres du Conseil du Trésor pour faire approuver le financement. Comme nous vous l'expliquons, nous ne voyons que cette partie du processus.

Le sénateur Ringuette : Voyez-vous le plan pour aller de l'avant avec le financement?

M. Pagan : Nous n'en savons pas plus sur le plan du MDN que ce qui a été annoncé à Halifax car nous ne voyons pas les programmes détaillés de ces comités du cabinet. Ce sont les ministres et le Bureau du Conseil privé qui gèrent ce processus.

Le sénateur Ringuette : Que verrez-vous dans ce processus pour dépenser 30 milliards de dollars?

M. Smith : En fait, comme pour tout ce qui touche la Stratégie de défense « le Canada d'abord », nous verrons les éléments individuels. Nous verrons les moyens de transport aérien tactiques et autres dépenses en immobilisations au fur et à mesure qu'elles nous sont acheminées. Nous les verrons sur une certaine période de temps, ce qui pourrait s'échelonner sur plusieurs années.

Le sénateur Ringuette : Vous ne recevez jamais de plan d'ensemble?

M. Pagan : Il y a une référence ici au remplacement de l'aéronef de recherche et sauvetage à voilure fixe de type Buffalo. L'annonce suggère que cela se fera au plus tôt en 2014. Au Secrétariat du Conseil du Trésor, nous ne recevrions cette demande de financement pour le remplacement des Buffalo qu'en 2012 ou en 2011.

Le sénateur Ringuette : Vous avez aussi mentionné que le Conseil du Trésor est responsable de l'orientation politique et des conseils concernant les sociétés d'État.

M. Pagan : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous fournir au comité l'orientation politique et les conseils pour les deux sociétés d'État suivantes : EACL et Postes Canada?

Mr. Pagan: There would not be specific guidance to either of those two entities from the Treasury Board. There would be a policy on corporate governance and guidelines for corporate plans. Crown corporations adhere to those processes so that they have a way of selecting CEOs, boards of directors and independent auditors and the like. We provide direction in terms of governance.

In terms of their corporate plan, that is something approved by ministers and that would be a cabinet confidence. We see the funding implications of any approvals from that plan and are brought forward for Parliament's approval. The plan itself would be a cabinet confidence.

Senator Ringuette: You do not have individual policy direction and guidance? Is it a general statement for Crown corporations?

Mr. Pagan: That is right.

Senator Ringuette: Chair, I want to reiterate that we need to have AECL before this committee.

On your slide 10, the last item for Industry Canada, there is an item for $121 million and it is noted as: "Funding to support strategic investments in innovation under the Technology Partnerships Canada Program, and the Strategic Aerospace and Defence Initiative." Could you give me some information on that?

Mr. Smith: We can, senator. As you know, the Technology Partnerships Canada Program was established in 1996 as a special operating agency within Industry Canada. It was aimed at the development of commercialization assistance, part of the continuum of support to corporations in the technology area.

The Strategic Aerospace and Defence Initiative, SADI, was created specifically to facilitate industrial research and development by the federal government in Canadian aerospace defence, space and security companies, as well as to foster collaboration between research institutes, universities and colleges and the private sector. SADI will replace TPC, however some of the terms and conditions of TPC, which were extended in 2007, will continue to be used for the purpose of managing some contribution agreements, contracted up until 2006.

Senator Ringuette: Did I understand correctly that this is a scenario of robbing Paul to pay Peter?

Mr. Smith: No, I do not think so. I think there is transition with any program such as TPC. If you have extended repayable contributions under a program such as this, you must let the program run until you can collect those repayable contributions.

In the meantime, the program itself has been replaced with another program called SADI. This funding is to support investments under it, as well as continuing the transition with the old program.

Senator Ringuette: It is —

Mr. Smith: Transitional.

M. Pagan : Le Conseil du Trésor ne donne pas de conseils spécifiques pour l'une ou l'autre de ces entités. Il y aurait plutôt une politique sur la gouvernance d'entreprise et des lignes directrices régissant les plans d'entreprise. Les sociétés d'État se conforment à ces processus pour pouvoir choisir les PDG, les conseils d'administration, les vérificateurs indépendants, et cetera. L'orientation que nous fournissons touche la gouvernance.

En ce qui concerne leurs plans d'entreprise, ils sont approuvés par les ministres et la confidentialité du Cabinet est en jeu. Nous voyons les incidences du financement et cela est présenté au Parlement pour approbation. Mais le plan lui-même est un secret du cabinet.

Le sénateur Ringuette : Vous n'avez pas d'orientation politique individuelle? S'agit-il d'une déclaration générale pour les sociétés d'État?

M. Pagan : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Monsieur le président, j'aimerais répéter qu'EACL doit comparaître devant le comité.

À la diapositive 10, le dernier poste pour Industrie Canada, il y a un poste pour 121 millions de dollars avec la note suivante : « Financement pour appuyer les investissements stratégiques en innovation sous le Programme de partenariat technologique Canada, et l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense. » Pourriez-vous me fournir plus d'information?

M. Smith : Oui. Comme vous le savez, le programme Partenariat technologique Canada a été créé en 1996 comme un organisme de service spécial au sein d'Industrie Canada. L'objectif était de développer une aide à la mise en marché, dans le cadre du soutien aux entreprises du domaine technologique.

L'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense, ISAD, a été lancée pour faciliter la recherche et le développement industriel par le gouvernement fédéral auprès d'entreprises de défense et de sécurité aérospatiales, ainsi que pour encourager la collaboration entre les instituts de recherche, les universités et les collèges, et le secteur privé. L'initiative remplacera le programme PTC, mais certaines des conditions du PTC, reconduites en 2007, continueront de servir à la gestion de certaines ententes de contribution, signées jusqu'en 2006.

Le sénateur Ringuette : Si j'ai bien compris, c'est un peu comme déshabiller Paul pour habiller Pierre?

M. Smith : Non, je ne crois pas. J'estime qu'il faut prévoir une transition pour tout programme comme le PTC. Si on a prolongé les contributions remboursables en vertu d'un tel programme, il faut laisser le programme suivre son cours jusqu'à ce que l'on ait récupéré ces contributions remboursables.

Entre-temps, le programme a été remplacé par un autre programme appelé ISAD. Le financement sert à appuyer les investissements en vertu de l'initiative, et aussi à assurer la transition avec l'ancien programme.

Le sénateur Ringuette : C'est...

M. Smith : Une transition.

Senator Ringuette: — the Peter and Paul scenario.

The Chair: Thank you, honourable senators. Mr. Smith and Mr. Pagan, I am afraid we have left you with quite a bit of homework this time, but all of this information is helpful to us. We know we can rely on you to produce the documentation that is helpful to us in performing our mandate.

We thank you very much for being here this evening with Supplementary Estimates (A), and we congratulate you on getting it out so quickly. That must have been quite a bit of work. Keeping it down to $4 billion always makes us all feel very good. We look forward to the next opportunity to meet with you, and receiving the documentation in the meantime.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, May 29, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:05 a.m. to give consideration to the subject matter of Bill C-50, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 26, 2008 and to enact provisions to preserve the fiscal plan set out in that budget.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome, everyone. Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. My name is Joseph Day, I represent the Province of New Brunswick in the Senate, and I am the chair of this committee.

The committee's field of interest is government spending and operations, including reviewing the activities of officers of Parliament and other various individuals and groups that help parliamentarians to hold the government to account.

We do this through estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions and through budget implementation acts and other matters referred to this committee by the Senate.

On May 15 of this year our committee received authority and direction from the Senate chamber to begin a study of the subject matter of Bill C-50, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 26, 2008 and to enact provisions to preserve the fiscal plan set out in that budget, otherwise known colloquially as the proposed budget implementation act, 2008.

We are pleased this morning to have various government departments involved with the implementation of this wide-ranging proposed budget implementation act, Bill C-50, to help us understand the various aspects of proposed changes to the bill. We understand that the bill is proceeding in the House of Commons and should be received here in the Senate probably

Le sénateur Ringuette : ... le scénario Pierre et Paul.

Le président : Merci, honorables sénateurs. MM. Smith et Pagan, j'ai bien peur que l'on vous ait donné beaucoup de devoirs à faire, mais toute cette information nous est fort utile. Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour nous fournir la documentation qui nous aide à accomplir notre mandat.

Nous vous remercions beaucoup d'être venus ici ce soir avec le Budget supplémentaire des dépenses (A), et nous vous félicitons de l'avoir produit si rapidement. Cela a dû représenter beaucoup de travail. Nous sommes toujours très satisfaits de voir qu'il reste sous la barre des 4 milliards de dollars. Nous avons bien hâte à notre prochaine rencontre, et à la réception des documents que vous nous fournirez.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 29 mai 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 5, pour étudier la teneur du projet de loi C-50, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 26 février 2008 et édictant des dispositions visant à maintenir le plan financier établi dans ce budget.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour à tous. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Joseph Day, je représente le Nouveau-Brunswick au Sénat et je suis président de ce comité.

Le comité a pour mandat de se pencher sur les opérations et les dépenses du gouvernement, et notamment d'examiner les activités des hauts fonctionnaires du Parlement et de divers particuliers ou groupes qui aident les parlementaires à demander des comptes au gouvernement.

À cette fin, nous examinons les budgets des dépenses et les fonds mis à la disposition des mandataires du Parlement pour exercer leurs fonctions, et nous nous penchons sur les lois d'exécution des budgets et autres affaires confiées au comité par le Sénat.

Le 15 mai dernier, notre comité a été autorisé et mandaté par le Sénat pour entreprendre une étude de la teneur du projet de loi C-50, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 26 février 2008 et édictant des dispositions visant à maintenir le plan financier établi dans ce budget et connu plus simplement sous le nom de Loi d'exécution du budget de 2008.

Nous avons le plaisir de recevoir ce matin les représentants de divers ministères qui participent à la mise en oeuvre de cette loi d'exécution du budget, le projet de loi C-50, pour nous aider à comprendre les divers aspects des changements proposés dans le projet de loi. La Chambre des communes poursuit l'étude de cette mesure qui sera probablement renvoyée au Sénat la semaine

next week. In the meantime, we will have been studying the subject matter for several days so that we will be ready to receive the bill when it arrives.

Because there are 10 parts to this bill, we propose, honourable senators, to have probably three different sessions this morning with different representatives. I will have them introduced as we proceed.

I will call on Mr. Gérard Lalonde from Finance Canada to give us an initial overview, and then I will ask Mr. Lawrence Purdy and Mr. Carlos Achadinha, dealing with Part 2 of the bill, to join him at the table. I strongly recommend that each of us have the bill in front of us. We will deal with the first five parts in this first session.

Part 3 is Mr Pierre Mercille, with the Goods and Services Tax, GST, and the Harmonized Sales Tax, HST, provisions; Part 4 is Ms. Rosaline Frith, the Canada Millennium Scholarship Foundation; Part 5 is Nathalie Archambault and Gird Reicker, Canada Student Financial Assistance Act and the Canada Student Loans Act. Then we will have a short break and bring in a separate panel.

I will now call upon Mr. Lalonde to give us introductory remarks.

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Finance Canada: I have been asked to provide an introduction to this bill. As indicated, there are 10 parts to the bill, so it is a fairly significant bill. It is a bill implementing the 2008 federal budget. This bill was tabled in the House of Commons on March 14, 2008.

We have a number of people here who know far more about the parts of the bill than I do but I gather, given the number of times that I have been here to speak to this committee, I have been selected as the individual to introduce the various parts.

As I have indicated, the bill has 10 parts to it and departmental officials will provide more detail about the measures as we get to the various parts.

Part 1 of the bill — my favourite part as the director of tax legislation — contains the amendments related to the Income Tax Act, including various amendments to the Canada Pension Plan, the Employment Insurance Act as well as some coordinating amendments with other proposed legislation.

This part of the bill contains the new Tax-Free Savings Account, TFSA, which is one of the most important measures proposed in Budget 2008, at least from my perspective.

Part 2 of the bill contains measures related to the excise duty on alcohol and tobacco and involves amendments to the Excise Act, the Excise Act 2001 and other related amendments.

prochaine. Entre-temps, nous aurons étudié la question pendant plusieurs jours et nous serons donc prêts à recevoir ce projet de loi lorsqu'il arrivera.

Comme ce projet de loi comporte dix parties, nous proposons de tenir ce matin trois sessions avec des représentants différents. Je vais les présenter au fur et à mesure.

Je vais demander à M. Gérard Lalonde, de Finances Canada, de nous donner un premier aperçu général, après quoi je demanderai à M. Lawrence Purdy et à M. Carlos Achadinha, de le rejoindre à la table pour nous parler de la partie 2 du projet de loi. Je recommande vivement que chacun d'entre nous ait le projet de loi sous les yeux. Au cours de cette première session, nous allons examiner les cinq premières parties.

Nous étudierons la partie 3 avec M. Pierre Mercille qui nous parlera des dispositions concernant la taxe sur les produits et services, la TPS et la taxe de vente harmonisée, la TVH; Mme Rosaline Frith, de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, nous parlera de la partie 4; la partie 5 sera présentée par Nathalie Archambault et Gird Reicker qui parlerons de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants. Nous ferons ensuite une courte pause et nous entendrons un autre groupe de témoins.

Je vais maintenant demander à M. Lalonde de nous faire une déclaration préliminaire.

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : On m'a demandé de présenter un aperçu général de ce projet de loi. Tel qu'indiqué, ce projet de loi comporte dix parties et c'est donc un assez gros projet de loi. Il vise à mettre en oeuvre le budget fédéral de 2008. Il a été déposé à la Chambre des communes le 14 mars 2008.

Il y a ici un certain nombre de personnes qui connaissent beaucoup mieux que moi les différentes parties du projet de loi, mais je suppose qu'on m'a choisi pour les présenter en raison du nombre de fois où j'ai pris la parole devant le comité.

Comme je l'ai dit, le projet de loi comporte dix parties et les fonctionnaires du ministère vous fourniront davantage de précisions sur ses dispositions au fur et à mesure.

La partie 1 du projet de loi — ma partie favorite en tant que directeur de la législation de l'impôt — contient des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, y compris divers amendements au Régime de pensions du Canada, à la Loi sur l'assurance-emploi et des amendements corrélatifs à d'autres lois.

Cette partie du projet de loi contient le nouveau compte d'épargne libre d'impôt, le CELI, qui est l'une des principales mesures proposées dans le budget 2008, du moins à mon point de vue.

La partie 2 du projet de loi contient des mesures touchant la taxe d'accise sur l'alcool et le tabac et des modifications à la taxe d'accise, la Loi de 2001 sur l'accise, ainsi que d'autres modifications corrélatives.

Part 3 contains amendments to the Excise Tax Act being the legislation pertaining to the Goods and Services Tax and the Harmonized Sales Tax.

Part 4 of Bill C-50 contains the enabling legislation for the dissolution of the Canada Millennium Scholarship Foundation.

Part 5 contains the proposed legislation to provide federal financial assistance for students. This includes amendments to the Canada Student Financial Assistance Act and the Canada Student Loans Act. These are the parts we will be addressing first with the individuals here at the table.

After that, if the chair will indulge us, we would skip to Part 7, which relates to proposed changes in this year's budget to the management and governance of the Employment Insurance program.

Part 8 pertains to payments to provinces and territories and includes the enabling legislation to create a police officers' recruitment fund as well as a third-party trust for public transit infrastructure.

Part 9, then, provides for payments to certain entities, such as Genome Canada and the Mental Health Commission of Canada.

Finally, Part 10 of the bill proposes various consequential amendments to a variety of federal acts.

We will then skip back to Part 6 of the bill, which, from our experience with the bill, has generated probably the most number of inquiries. In that way, we can move through the other parts, perhaps, a little faster than might otherwise be the case.

With the chair's indulgence, we will start off with Part 1 of the bill, dealing with income tax measures.

It is the practice of Finance Canada and governments in general to issue a budget implementation bill shortly after each budget that contains a large variety of measures — and often not all of the income tax measures given the consultation that is required for them. In this particular budget, however, we do have a number of tax measures included in the first budget implementation bill, being this one, Bill C-50, including as I mentioned earlier the Tax-Free Savings Account, amendments dealing with Registered Education Savings Plans, the Northern residence deduction, the medical expense tax credit, Registered Disability Savings Plans, the mineral exploration tax credit, capital gains and donations of exchangeable securities, the dividend tax credit, amendments dealing with the scientific research and experimental development tax credit, amendments dealing with cross-border business and investment, donations of medicines and the provincial component of the tax on specified investment flow-through trusts, SIFTs. All of those are in Part 1.

La partie 3 propose de modifier la Loi sur l'accise qui est la loi concernant la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée.

La partie 4 du projet de loi C-50 contient la loi habilitante pour la dissolution de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

La partie 5 contient la loi proposée pour apporter une aide financière fédérale aux étudiants. Cela comprend des modifications à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants. Ce sont les parties que nous allons aborder en premier avec les personnes qui sont ici à la table.

Après cela, si le président veut bien nous le permettre, nous passerons directement à la partie 7 qui concerne les changements proposés dans le budget de cette année sur le plan de la gestion et de la gouvernance du Programme d'assurance-emploi.

La partie 8 se rapporte aux paiements aux provinces et aux territoires et comprend la loi habilitante permettant de créer un fonds pour le recrutement des policiers ainsi qu'une fiducie pour l'infrastructure de transport en commun.

La partie 9 prévoit des paiements à certaines entités comme Génome Canada et la Commission de la santé mentale du Canada.

La partie 10 contient diverses modifications corrélatives à diverses lois fédérales.

Nous retournerons ensuite à la partie 6 qui, d'après notre expérience du projet de loi, est sans doute celle qui a suscité le plus de questions. De cette façon, nous pourrons peut-être examiner les autres parties un peu plus rapidement que ce ne serait le cas autrement.

Si le président est d'accord, nous allons commencer par la partie 1 du projet de loi concernant les mesures se rapportant à l'impôt sur le revenu.

Finances Canada et les gouvernements en général ont pour habitude de présenter un projet de loi d'exécution du budget peu de temps après chaque budget qui contient une grande variété de mesures. Souvent, cela ne comprend pas toutes les mesures touchant l'impôt sur le revenu étant donné les consultations que cela exige. Toutefois, dans ce budget, nous avons un certain nombre de mesures fiscales qui sont incluses dans ce premier projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-50, y compris, comme je l'ai déjà dit, le compte d'épargne libre d'impôt, les modifications au Régime enregistré d'épargne-études, la déduction pour les habitants de régions éloignées, le crédit d'impôt pour frais médicaux, le régime enregistré d'épargne-invalidité, le crédit d'impôt pour exploration minière, les gains en capital et les dons de titres échangeables, le crédit d'impôt pour dividendes, les modifications concernant le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, les modifications concernant le commerce et les placements transfrontières, les dons de médicaments et la composante provinciale de l'impôt sur les distributions des fiducies intermédiaires de placement déterminées, les FIPD. Tout cela figure dans la partie 1.

Rather than trying to describe each of the amendments in detail, I presume that each of you have read the budget documents and come with questions that you already have. Rather than boring you all with the details of each and every one of these measures, again, if it is suitable to the chair, I would ask to have the questions put directly to the officials now on that part and deal with them.

The Chair: We have spent the last day on Part 6, so our minds are in the immigration side of things. If you could spend a bit of time explaining to us, in Part 1, for example, the coordinating amendments with respect to different bills, Bill C-10 and Bill C-253; if you could explain what is trying to be achieved and what the purpose is for each of the provisions in Part 1 that would be helpful.

Mr. Lalonde: It can happen that two bills will be in Parliament at the same time both amending the same provision. One cannot assume that the bills will be passed in the same order in which they were introduced. In those circumstances, if an amendment touches the same provisions, amendments are required to ensure that if the later bill passes first, the required changes introduced by the earlier bill do not override and wipe out the changes that were introduced by the first bill.

That would be the situation for the coordinating amendments to Bill C-10, which is a large bill, including a large number of technical amendments to the Income Tax Act, as well as amendments introducing a regime dealing with foreign investment entities and non-resident trusts, which we, in the department, refer to as FIEs and NRTs. Those coordinating amendments, in essence, deal with the fairly dry technical issues.

The other coordinating amendment, dealing with private member's Bill C-253, is an amendment which effectively reinstates the status quo ante that was in place before Bill C-253 was passed by Parliament. If the Senate passes Bill C-253 and also passes Bill C-50 such that both of those bills receive Royal Assent, then the provisions in Bill C-50 will reinstate the status quo ante in place before the introduction of Bill C-253.

The Chair: Could you refresh our memories on Bill C-253? We are familiar with Bill C-50.

Mr. Lalonde: Bill C-253 was a private member's bill that provided for the deductibility of certain contributions to Registered Education Savings Plans, RESPs. The bill had a variety of difficulties from the government's perspective; technical difficulties for sure and also fairly fundamental policy difficulty. The structure of the RESP is designed not so much to deliver assistance by way of a deduction but, rather, to deliver assistance by way of matching contributions. As well, there was a broader governance issue dealing with private members' bills implementing fairly significant expenditures.

Au lieu d'essayer de décrire en détail chacune de ces modifications, je suppose que chacun de vous a lu les documents budgétaires et a déjà des questions à poser. Au lieu de vous ennuyer avec tous les détails concernant chacune de ces mesures, si le président est d'accord, je demanderais que l'on pose directement les questions aux fonctionnaires au sujet de cette partie afin qu'on puisse y répondre.

Le président : Nous avons consacré la dernière séance à la partie 6 et nous avons donc l'esprit encore tourné vers l'immigration. Si vous pouviez passer un peu de temps à nous expliquer, dans la partie 1, quelles sont les modifications corrélatives concernant le projet de loi C-10 et le projet de loi C-253, par exemple; si vous pouviez nous expliquer quel est le but visé et quel est l'objectif de chacune des dispositions de la partie 1, cela nous serait utile.

M. Lalonde : Il peut arriver que le Parlement soit saisi en même temps de deux projets de loi qui modifient la même disposition. On ne peut pas supposer que les projets de loi seront adoptés dans l'ordre où ils ont été présentés. Par conséquent, si un amendement touche les mêmes dispositions, il faut prévoir les modifications voulues afin que si le dernier projet de loi est adopté en premier, les changements qu'il apporte n'annuleront pas les changements proposés dans le premier projet de loi.

C'est le cas des modifications corrélatives au projet de loi C-10, qui est un gros projet de loi comprenant un grand nombre de modifications techniques à la Loi de l'impôt sur le revenu ainsi que des modifications mettant en place un régime à l'égard des entités de placement étrangères et des fiducies non résidentes, que nous appelons au ministère des EPE et des FNR. Ces modifications corrélatives portent sur des questions plutôt techniques.

L'autre modification corrélative qui se rapporte au projet de loi d'initiative parlementaire C-253, rétablit la situation qui existait avant que le Parlement n'adopte le projet de loi C-253. Si le Sénat adopte le projet de loi C-253 ainsi que le projet de loi C-50 et si ces deux projets de loi reçoivent la sanction royale, les dispositions du projet de loi C-50 rétabliront la situation telle qu'elle était avant l'adoption du projet de loi C-253.

Le président : Pourriez-vous nous rafraîchir la mémoire au sujet du projet de loi C-253? Nous connaissons le projet de loi C-50.

M. Lalonde : Le projet de loi C-253 était un projet de loi d'initiative parlementaire qui prévoyait la déductibilité de certaines contributions à un régime enregistré d'épargne-études ou REEE. Ce projet de loi présentait diverses difficultés du point de vue du gouvernement : des difficultés d'ordre technique, bien entendu, mais aussi des difficultés assez fondamentales d'ordre politique. Les REEE sont conçus pour apporter une aide sous la forme de contributions de contrepartie plutôt que de déductions d'impôt. Cela posait également un problème de gouvernance du fait qu'un projet de loi d'initiative parlementaire entraînait une dépense assez importante.

The Chair: I think honourable senators are familiar with that, but people following our deliberations here might find this to be a little strange. The bill passed and then this Bill C-50 would, in fact, cancel what has already been passed; is that correct?

Mr. Lalonde: That is correct.

The Chair: Thank you. Just so we have background to Part 2, and also so we can get the proper pronunciation of Mr. Achadinha's name, can you give us some background on these provisions? Do you work with the customs and excise side of things?

Carlos Achadinha, Chief, Sales Tax Division, Alcohol, Tobacco and Excise Legislation, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Yes, I deal with the excise duties on tobacco and alcohol products.

Part 2 of the bill deals with the excise duties on alcohol and tobacco products. With respect to tobacco products, a number of changes are introduced to enhance tobacco taxation and compliance, as well as some minor changes on certain products subject to duty.

With respect to enforcement and compliance issues, to make it more difficult for a non-licensee to produce contraband products, the budget proposes to limit the possession and importation of tobacco manufacturing equipment to licensees. Under the act, anyone who undertakes to produce products is required to hold the licence and authorized to produce. Therefore, when these measures go forward the rules will be in place that to hold the manufacturing equipment you should be a licensee. This is intended to limit the production of contraband products.

Similarly, there are amendments in terms of the licensing provisions. They clarify that under the current rules you can have your licence denied or revoked if it is in the public interest. Some of the amendments are introduced to clarify what is intended by "the public interest," including if there is access to the licensee's premises that would be a means in terms of it would be a reason to deny a personal licence or revoke a licence. Similarly, there are some amendments with respect to certain products. These are intended to help the Canada Revenue Agency's, CRA's, introduction of a new stamping and marking regime.

There are other amendments with respect to duties on tobacco sticks. These are pre-proportioned products that require some additional assembly. They are currently subject to a lower tax than cigarettes; however, these products have evolved over time. They are very similar to cigarettes, therefore the tax has been increased and the measure in this bill would have them taxed at the same rate as a cigarette going forward.

There are minor amendments on the excise duty on tobacco products for duty-free markets. The current regime is that those products in duty-free markets are subject to duty. The rules intended here are for the imports going into these markets. The

Le président : Je pense que les sénateurs connaissent bien le sujet, mais que les citoyens qui suivent nos délibérations pourraient trouver cela assez étrange. Le projet de loi a été adopté, mais le projet de loi C-50 annulerait ce qui a déjà été adopté, n'est-ce pas?

M. Lalonde : C'est exact.

Le président : Merci. Pour que nous connaissions le contexte de la partie 2, et aussi pour obtenir la bonne prononciation du nom de M. Achadinha, pouvez-vous nous parler un peu de ces dispositions? Travaillez-vous du côté des Douanes et Accise?

Carlos Achadinha, chef, Division de la taxe de vente, Alcool, tabac et législation sur l'accise, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Oui, je m'occupe de la taxe d'accise sur le tabac et l'alcool.

La partie 2 du projet de loi se rapporte à la taxe d'accise sur l'alcool et les produits du tabac. En ce qui concerne les produits du tabac, un certain nombre de changements sont apportés pour améliorer la taxation du tabac et l'application de la loi, et il y a également quelques changements mineurs visant certains produits assujettis à des droits.

En ce qui concerne l'application de la loi, pour rendre la production de produits de contrebande plus difficile, le budget propose de limiter la possession et l'importation de matériel de fabrication de produits du tabac aux titulaires de licence. Aux termes de la loi, quiconque fabrique des produits de tabac doit être titulaire d'une licence et être autorisé à fabriquer ces produits. Par conséquent, lorsque ces mesures entreront en vigueur, il faudra être titulaire d'une licence pour pouvoir posséder du matériel de fabrication. C'est pour freiner la production de produits de contrebande.

Il y a également des modifications concernant l'octroi des licences. Elles précisent qu'en vertu des règles actuelles, votre licence peut vous être refusée ou elle peut être révoquée si c'est dans l'intérêt public. Certaines des modifications visent à clarifier ce qui constitue « l'intérêt public », y compris le fait que si l'accès aux locaux du titulaire de la licence est entravé, ce serait une raison de refuser l'octroi d'une licence ou de la révoquer. Il y a également certaines modifications concernant certains produits. Elles visent à aider l'Agence du revenu du Canada, l'ARC, à mettre en place un nouveau régime d'estampillage et de marquage.

Il y a d'autres modifications concernant les droits sur les bâtonnets de tabac. C'est du tabac divisé en portions qui nécessite un assemblage supplémentaire. Ces bâtonnets sont actuellement assujettis à une taxe moins élevée que les cigarettes, mais ces produits ont évolué avec le temps. Ils sont très similaires aux cigarettes et la taxe a donc été augmentée. Les dispositions de ce projet de loi prévoient qu'ils seront taxés au même taux que les cigarettes.

Des modifications mineures sont apportées aux droits d'accise sur les produits du tabac pour les marchés hors taxes. À l'heure actuelle, ces produits sont assujettis à des droits dans les marchés hors taxes. Les règles qui sont prévues ici s'appliquent aux

amendments would allow the importers to prepay the duty themselves to simplify the process for the vendors and for people bringing products into Canada subsequently at the border.

With respect to alcohol, there is an amendment introduced to place a limit on beer. Currently, there is no limit on malt-based or brewed products that qualify for the term "beer." The intent of the amendments is to place a threshold of 12 per cent on what can be entitled to be a beer. This is intended to address some new, high-alcohol, malt-based products that have been introduced into the market that are subject to a lower rate of duty as a beer just because they qualify as they are a malt-based product. These are products that are spirit-flavoured and have a secondary process to increase the level of alcohol. These would be treated as spirits given they are like-based products, so this would equalize the tax treatment of these products.

That is a summary of the excise duty measures.

The Chair: That is a general summary that I think honourable senators will find helpful.

Next we have Mr. Mercille on Part 3 of the bill.

Pierre Mercille, Chief, Sales Tax Division, GST Legislation, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Part 3 deals with the amendments relating to the Goods and Services Tax and the Harmonized Sales Tax. There are three categories of amendment. First, the health package, which includes a new exemption under certain conditions for training that is specially designed to assist individuals to cope with the effects of a disorder or a disability. An example of that would be specially designed training for people who cope with autism.

Another amendment is to expand the exemption for nursing services so that the exemption always applies if the supply is made in the course of a nurse-patient relationship irrespective of where the supply is performed. Before, there were specific places where the service had to be performed in order to be exempt. Also, there is an exemption for some diagnostic services. That is expanded, so now, if the diagnostic is required and ordered by a registered nurse, it would be exempt whereas before it had to be ordered by a doctor.

With respect to prescription drugs, the GST-free treatment of prescription drugs is expanded. We now allow the GST-free treatment of drugs that are prescribed by health professionals other than doctors and dentists. If the professional is authorized to prescribe under provincial legislation, then the drug will be GST-free when it is purchased by the consumer at a pharmacy.

importations qui sont destinées à ces marchés. Les importateurs pourront payer eux-mêmes les droits à l'avance pour simplifier le processus pour les vendeurs et pour les gens qui font ensuite entrer ces produits au Canada, à la frontière.

En ce qui concerne l'alcool, il y a une modification imposant une limite sur la bière. À l'heure actuelle, il n'y a aucune limite pour les produits à base de malt ou les produits brassés qui répondent à l'appellation de « bière ». Ces amendements visent à imposer une limite de 12 p. 100 sur les produits qui peuvent être considérés comme de la bière. Cela vise les nouveaux produits à base de malt et à forte teneur en alcool qui ont été mis en marché et qui font l'objet de droits moins élevés, simplement parce qu'ils peuvent être considérés comme de la bière du fait qu'ils sont à base de malt. Ces boissons ont un goût qui s'apparente à celui des spiritueux et elles subissent une transformation secondaire visant à augmenter leur degré d'alcool. Elles seront traitées comme des spiritueux étant donné qu'il s'agit de produits similaires et cela va donc égaliser le traitement fiscal de ces produits.

Voilà qui résume les mesures touchant les droits d'accise.

Le président : C'est un résumé général que les sénateurs trouveront sans doute utile.

Maintenant, M. Mercille va parler de la partie 3 du projet de loi.

Pierre Mercille, chef, Division de la taxe de vente, Législation sur la TPS, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : La partie 3 comprend les modifications à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée. Il y a trois catégories de modifications. Premièrement, il y a les dispositions touchant la santé qui comprennent une nouvelle exemption qui est accordée, sous certaines conditions, pour une formation destinée spécialement à aider des personnes à surmonter les effets d'un trouble ou d'une déficience. Cela touche, par exemple, la formation spécialement conçue pour les personnes atteintes d'autisme.

Une autre modification consiste à élargir l'exemption pour les services de soins infirmiers afin qu'elle s'applique toujours si le service est rendu dans le cadre de la relation infirmier-patient peu importe l'endroit où il est rendu. Jusque-là, il fallait que le service soit rendu dans des endroits précis pour pouvoir être exempté. Il y a également une exemption pour certains services de diagnostic. Ces dispositions sont élargies si bien que maintenant, le diagnostic est exempté s'il est requis et prescrit par un infirmier enregistré alors qu'avant, il fallait qu'il soit prescrit par un médecin.

En ce qui concerne les médicaments délivrés sur ordonnance, l'exonération de la TPS est élargie. Elle s'étend maintenant aux médicaments qui sont prescrits par des professionnels de la santé autre que des médecins et des dentistes. Si le professionnel de la santé est autorisé à prescrire des médicaments par la loi provinciale, les médicaments sont exonérés de la TPS lorsque le consommateur les achète à la pharmacie.

The GST-free treatment of some medical-assisted devices has been expanded. These include machines designed for neuromuscular stimulation, standing therapy, chest wall installation systems and other specific machines — I hope you will not ask me what they do.

There is also a more technical amendment in the health area. Some services provided by health care professionals are currently exempt, and the amendment ensures that is whether the health care professional incorporates this practice or he practices this service himself, the service will continue to be exempt if it is rendered to the patient.

The second area of change is the GST treatment of long-term care residential facilities. Basically, this is a real property amendment. It clarifies rules that apply to the owner of the facility or the lease between the owner of the facility and the operator of the long-term care facility. It ensures that a new rental property rebate is available for long-term care facilities the same as it is available for the owner of an apartment building. It also ensures that the lease between the owner of the building and the operator of the facility is exempt.

The last amendment is in respect of wind and solar energy. It expands a natural GST-free treatment for the right to enter to explore for minerals to the right to enter and install a windmill on the property of someone. Basically, the lease will be GST-free.

The Chair: Thank you for the background. Ms. Frith, please proceed.

Rosaline Frith, Director General, Canada Student Loans Program, Human Resources and Social Development Canada: Part 4 of the bill essentially deals with the liquidation and dissolution of the Canada Millennium Scholarship Foundation. The foundation came into force with a mandate of 10 years that ends in January 2010. The bill would, therefore, dissolve what is left of the foundation. It will deal with the liquidation of its assets and the return of any donation of monies to the original donors. It will deal with the transfer of books, records, data and any other relevant information that the foundation has under its control to Human Resources and Social Development Canada, HRSDC. It will deal with any of the remaining monies that are to be returned to the government after the settling of assets and debts and will deposit that money into the Consolidated Revenue Fund.

It will amend acts that have the name of the Canada Millennium Scholarship Foundation within it, such as the Budget Implementation Act, 1998, and the Access to Information Act and the Privacy Act. It will set out the timelines for the actual dissolution of the foundation and the liquidation of its assets.

If committee members would like, I can explain Part 5 next.

The Chair: I have Ms. Archambault and Mr. Reiker on my list for that. Are you subbing for them, Ms. Frith?

L'exonération de la TPS de certains dispositifs médicaux a été élargie. Cela comprend les appareils conçus pour la stimulation neuromusculaire, la verticalisation, les systèmes d'oscillation pour la paroi thoracique et d'autres appareils particuliers. J'espère que vous ne me demanderez pas à quoi ils servent.

Il y a aussi une modification plus technique dans le domaine de la santé. Certains services fournis par les professionnels de la santé sont actuellement exonérés et cette modification fait en sorte que même si le professionnel de la santé fourni ces services au patient par l'entremise d'une société, l'exonération continuera de s'appliquer.

Le deuxième domaine dans lequel il y a des changements est l'application de la TPS aux établissements de soins de longue durée. C'est une modification foncière. Elle précise les règles qui s'appliquent au propriétaire de l'établissement ou au bail entre le propriétaire de l'établissement et l'exploitant du centre de soins de longue durée. Elle permet aux établissements de soins de longue durée de bénéficier de la nouvelle ristourne pour les propriétés locatives au même titre que le propriétaire d'un immeuble d'appartements. D'autre part, elle exonère de la TPS le bail conclu entre le propriétaire de l'immeuble et l'exploitant de l'établissement.

La dernière modification concerne l'énergie éolienne et solaire. Elle étend l'exonération de la TPS qui s'applique à la fourniture du droit d'accéder à la propriété de quelqu'un pour l'exploration minière à la fourniture de ce droit pour installer une éolienne. En fait, le bail sera exonéré de la TPS.

Le président : Merci pour ce contexte. Madame Frith, la parole est à vous.

Rosaline Frith, directrice générale, Programme canadien de prêts aux étudiants, Ressources humaines et Développement social Canada : La partie 4 du projet de loi porte sur la liquidation et la dissolution de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. La fondation a reçu, lors de sa création, un mandat de dix ans qui se termine en janvier 2010. Ce projet de loi a donc pour effet de dissoudre ce qui reste de la fondation. Il prévoit la liquidation de son actif et la restitution des dons d'argent aux donateurs. Elle porte sur le transfert des livres, des dossiers, des données et autres renseignements pertinents de la fondation à Ressources humaines et Développement social Canada, RHDSC. Elle prévoit que les fonds restants doivent être retournés au gouvernement après le règlement des comptes créditeurs et débiteurs et que cet argent doit être déposé dans le Trésor.

Cette partie modifie des lois dans lesquelles le nom de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire est cité, par exemple la Loi d'exécution du budget de 1998 ainsi que la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Elle précise quels sont les délais prévus pour la dissolution de la Fondation et la liquidation de son actif.

Si les membres du comité le désirent, je peux expliquer maintenant la partie 5.

Le président : J'ai Mme Archambault et M. Reiker sur ma liste pour cette partie. Les remplacez-vous, madame Frith?

Ms. Frith: Yes, I am.

Part 5 of the bill deals with some of the changes that are required in order to implement the budget announcement for modernizing the current Canada Student Loans Program as well as a major change for introducing a new Canada Student Grant Program, which would replace the non-financial assistance that has been given out in the past with a new grant. It also touches on improvements for students with permanent disabilities, as well as certain other areas. In effect, it will change the definition for "permanent disability" to "severe permanent disability," but will allow for regulations to be but in place that will lead to a new repayment assistance program that will be more generous and more helpful for students with permanent disabilities. It will also allow for authorities that enable the implementation of electronic systems for electronic transactions and information sharing, which will allow us to modernize the Canada Student Loans Program. It will expand authorities in terms of debt management overall that will allow us to have classes of borrowers; for example, those with permanent disabilities or other special groups of borrowers that can obtain assistance in dealing with their loans.

This bill will bring into force an amendment that will allow us to have a more efficient cash management system. The Government of Canada works in collaboration with four integrated provinces in order to deliver Canada student loans as well as provincial student loans. This cash management process will allow a service provider to return monies to appropriate governments as quickly as possible and to review students' files as quickly as possible.

There is also an amendment that will allow a deferral of part-time loan payments for students who were attending on a part-time basis. As long as they remain in study, either on a full- or part-time basis, they will not be required to begin repaying their loans. The bill will also allow for the removal of a six-month time restriction for forgiveness of risk-shared loans due to death. That will mean that in the future there will be no restrictions for those people who have risk-shared loans, as is the case for direct loans, should a student with such a loan die. Their estate will not be called upon to repay that loan.

I mentioned electronic authorities, which will allow for the issuance of certificates electronically and dealing with certificates of eligibility for students electronically. There is an amendment that will allow us to recover loans made to minors. A new ministerial waiver will further allow the government to waive certain requirements that in the past have caused difficulty for some students who are attending out of the country and are unable to provide the same types of documentation as students within Canada.

We will also have an ability to remedy situations where financial assistance has been denied due to a government error or an error on the part of our service provider so that we can review and deal with those cases.

Mme Frith : Oui.

La partie 5 du projet de loi porte sur certains des changements requis pour mettre en oeuvre la modernisation du programme canadien de prêts aux étudiants actuellement en vigueur annoncée dans le budget, de même qu'un changement important, la mise en place d'un nouveau programme fédéral de subventions aux étudiants qui remplacera l'aide financière accordée par le passé par une nouvelle subvention. Elle apporte également des améliorations pour les étudiants ayant une invalidité permanente ainsi que dans certains autres domaines. En fait, elle va remplacer la définition de « invalidité permanente » par celle de « invalidité grave et permanente », et va permettre de mettre en place une réglementation qui créera un nouveau programme d'aide au remboursement plus généreux pour les étudiants qui ont une invalidité permanente. Cette partie va également permettre la mise en oeuvre de systèmes électroniques pour les transactions électroniques et l'échange d'information, ce qui nous permettra de moderniser le Programme canadien de prêts aux étudiants. Elle va élargir les possibilités de gestion de la dette en nous permettant d'établir des catégories d'emprunteurs, par exemple, par exemple, ceux qui ont une invalidité permanente ou d'autres groupes particuliers d'emprunteurs qui peuvent obtenir de l'aide pour le remboursement de leurs prêts.

Ce projet de loi propose une modification qui nous permettra d'avoir un système de gestion de l'encaisse plus efficace. Le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec quatre provinces pour la mise en oeuvre du Programme canadien de prêts aux étudiants et des programmes provinciaux. Ce processus de gestion de l'encaisse permettra à un fournisseur de services de renvoyer l'argent au gouvernement et d'examiner le dossier des étudiants le plus rapidement possible.

Il y a aussi une modification qui permettra aux étudiants à temps partiel de différer le paiement de leurs prêts. Tant qu'ils poursuivent leurs études, que ce soit à plein temps ou à temps partiel, ils n'auront pas à commencer à rembourser leurs prêts. Le projet de loi supprime également le délai de six mois pour la remise des prêts à risque partagé en cas de décès. Cela veut dire qu'à l'avenir, il n'y aura plus de restrictions pour les personnes qui ont des prêts à risque partagé, comme dans le cas des prêts directs, en cas de décès d'un étudiant qui a contracté ce genre de prêts. Sa succession n'aura pas à rembourser le prêt.

J'ai mentionné les autorisations électroniques qui permettront d'émettre des certificats par voie électronique et de traiter les certificats d'admissibilité des étudiants par voie électronique. C'est une modification qui nous permettra de recouvrer les prêts consentis à des mineurs. Une nouvelle dispense ministérielle permettra également au gouvernement de renoncer à certaines exigences qui, par le passé, ont causé des difficultés à certains étudiants qui étudient à l'étranger et qui ne peuvent pas fournir le même genre de documents que ceux qui étudient au Canada.

Nous avons également la possibilité de remédier aux situations dans lesquelles une aide financière a été refusée à cause d'une erreur de la part du gouvernement ou de la part de notre fournisseur de services. Cela nous permettra de réviser et de régler ces cas.

That, in essence, will allow us to have a more streamlined and modern Canada Student Loans Program and a very much improved Canada Student Grant Program.

The Chair: Thank you very much, Ms. Frith. In summary, it is proposed to do away with the Canada Millennium Scholarship Foundation, and the Canada Student Financial Assistance Act and the Canada Student Loans Act are both existing legislation that will be amended.

Ms. Frith: That is correct.

The Chair: You might say improved.

Ms. Frith: They will be much improved.

The Chair: We will make a judgment on that as we review in more detail what is being done, but we appreciate the background.

Senator Di Nino: Thank you, and welcome. This is a complex document. I want to talk about a couple of points in these first five sections. The first question deals with the Registered Disability Savings Plan. How is "severe disability" defined?

Mr. Lalonde: The amendments in this bill do not deal with the definition of "severe disability." Rather, they use the definitions used for the disability tax credit. Generally speaking, those conditions are considered to be a severe and continued impairment of the normal abilities of daily life. I do not have the act in front of me, unfortunately.

Senator Di Nino: Is it clearly defined in the legislation that set this up?

Mr. Lalonde: Yes, it is defined in detail with variances in the Income Tax Act for the disability tax credit.

Senator Di Nino: It is obviously subject to interpretation by someone somewhere, which is fine.

Mr. Lalonde: It requires certification by a medical practitioner, so there is professional oversight.

Senator Di Nino: I understand that the definition includes both mental and physical disability.

Mr. Lalonde: That is correct.

Senator Di Nino: This is a great program that will help a large number of families who are some of the most courageous people I have ever met.

Is this measure limited to families with children with severe disabilities, or can it be used by families or households that have dependents? Is it applicable to the extended family as opposed to only parents?

En fait, tout cela nous permettra d'avoir un Programme canadien de prêts aux étudiants mieux rationnalisé et plus moderne et d'améliorer énormément le Programme canadien de subventions aux étudiants.

Le président : Merci beaucoup, madame Frith. En résumé, le projet de loi propose de supprimer la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et de modifier la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.

Mme Frith : C'est exact.

Le président : On pourrait dire qu'il s'agit de les améliorer.

Mme Frith : Elles seront grandement améliorées.

Le président : Nous porterons un jugement à cet égard lorsque nous examinerons le projet de loi plus en détail, mais nous apprécions ce contexte.

Le sénateur Di Nino : Merci, et bienvenue. C'est un document complexe. Je voudrais parler de certains éléments de ces cinq premières parties. Ma première question porte sur le Régime enregistré d'épargne-invalidité. Comment définit-on une « invalidité grave »?

M. Lalonde : Les modifications que prévoit ce projet de loi ne portent pas sur la définition de « invalidité grave ». Elles reposent sur les définitions qui sont utilisées pour le crédit d'impôt pour invalidité. En général, il s'agit des conditions qui limitent gravement et de façon continue les capacités qu'exige normalement la vie quotidienne. Je n'ai pas la loi sous les yeux, malheureusement.

Le sénateur Di Nino : Est-ce clairement défini dans la loi qui établit ces dispositions?

M. Lalonde : Oui, c'est défini en détail, avec certaines variantes, dans la Loi de l'impôt sur le revenu, pour les crédits d'impôt pour invalidité.

Le sénateur Di Nino : Bien entendu, cela dépend de l'interprétation qui en est faite, comme c'est normal.

M. Lalonde : Cela exige l'attestation d'un médecin et il y a donc une supervision professionnelle.

Le sénateur Di Nino : Je crois que la définition comprend à la fois l'invalidité mentale et physique.

M. Lalonde : C'est exact.

Le sénateur Di Nino : C'est un excellent programme qui va aider un grand nombre de familles dont certaines comptent parmi les personnes les plus courageuses que j'aie jamais rencontrées.

Cette mesure vise-t-elle seulement les familles qui ont des enfants lourdement handicapés ou peut-elle être utilisée par des familles ou des ménages qui ont des personnes à charge? S'applique-t-elle à la famille élargie plutôt qu'aux parents seulement?

Mr. Lalonde: There are constraints on who can set up a Registered Disability Savings Plan as only one plan is allowed per person. In terms of eligibility, I believe the expanded definition of "child" under the act is used, which generally includes nieces and nephews, et cetera, but I will check on that.

Senator Di Nino: Would grandparents be able to avail themselves of this?

Mr. Lalonde: Yes, they would.

Senator Di Nino: That question was asked of me by someone.

My second question is on capital gains and listed securities. For those of us who do not deal with these every day, will you tell us in layperson's language what change we are making?

Mr. Lalonde: In income tax terms even layperson's language is sometimes complicated. The essence is that we have an existing capital gains exemption for gains that arise on gifts of listed securities to registered charities. It may happen that someone has a security that is not a listed security. It might be a share of a corporation, but the share is not listed; or an interest in a partnership, but the interest is not listed. However, that unlisted security might be exchangeable for one that is listed.

The issue that arises is that the person who holds this unlisted security might wish to give the security to a registered charity or, alternatively, exercise the exchange rate, get the listed security and donate the listed security to charity. The problem is that the gain arises at the wrong stage in the process in order to access the capital gains exemption. Under the existing law, the gain arises on the exchange of the unlisted security for the listed security, such that when the listed security is then donated to the charity fairly soon thereafter, so there is no gain or loss at that point; the gain has been crystallized before.

This amendment provides the capital gains exemption where, as part of the donation, the unlisted security is exchanged for a listed security that is then given to a charity. The gain on the intermediate transaction is also exempted.

Senator Di Nino: I thought this was one of the best measures introduced by the government to encourage people to donate to charitable organization. From what I understand, this is a very good addition to the original plan.

To be more specific, when you say "unlisted," is that a ublic unlisted company or a private corporation that would be eligible as long as those shares could be transferred in some manner — although I do not know the technical way of doing — to a listed company? Is it only public companies that do not happen to be listed, of which there are many under different definitions, or would private companies be available assuming that they can follow the necessary steps to achieve that designation?

M. Lalonde : Il y a des restrictions pour l'ouverture d'un Régime enregistré d'épargne-invalidité, car il ne peut y avoir qu'un régime par personne. Sur le plan de l'admissibilité, je crois qu'on se sert de la définition élargie d'un « enfant » aux termes de la Loi, qui comprend généralement les nièces, neveux, et autres, mais je vais vérifier.

Le sénateur Di Nino : Les grands-parents pourraient-ils s'en prévaloir?

M. Lalonde : Oui, ils le peuvent.

Le sénateur Di Nino : Quelqu'un m'a posé la question.

Ma deuxième question concerne les gains en capital et les titres cotés en bourse. Pour ceux d'entre nous qui ne s'occupent pas de ces questions tous les jours, pourriez-vous nous dire en termes simples quels sont les changements prévus?

M. Lalonde : Dans le langage de la fiscalité, même les termes les plus simples sont parfois compliqués. Les gains en capital sont déjà exemptés dans le cas des gains sur les dons de titres cotés en bourse à des organismes de bienfaisance enregistrés. Il peut arriver qu'une personne ait des titres qui ne soient pas cotés en bourse. Il peut s'agir d'actions dans des sociétés qui ne sont pas cotées ou d'intérêts dans une société de personnes. Toutefois, ces titres non cotés pourraient être échangeables contre des titres cotés.

Le problème qui se pose est que la personne qui détient ces titres non cotés pourrait vouloir en faire don à un organisme de bienfaisance enregistré ou les échanger contre des titres cotés et faire don de ceux-ci à l'organisme de bienfaisance. Le problème est que le gain survient à une étape du processus qui ne permet pas d'obtenir l'exemption pour les gains en capital. En vertu de la Loi actuelle, le gain survient lorsque le titre non coté est échangé contre le titre coté. Par conséquent, si le titre est donné presque aussitôt à l'organisme de bienfaisance, il n'y a ni gain ni perte à ce moment-là. Le gain s'est matérialisé avant.

Cet amendement exonère les gains en capital si, dans le cadre du don, le titre non coté en bourse est échangé contre un titre coté qui est donné à un organisme de bienfaisance. Le gain sur la transaction intermédiaire est également exempté.

Le sénateur Di Nino : Je pensais que c'était une des meilleures mesures que le gouvernement a mise en place pour inciter les gens à donner aux organismes de bienfaisance. D'après ce que je peux voir, c'est un excellent ajout au plan initial.

Pour être plus précis, quand vous parles d'une société « non cotée » il s'agit d'une société publique ou d'une société privée non cotée en bourse qui est admissible du moment que ses actions peuvent être transférées d'une façon quelconque — même si je ne sais pas comment cela peut se faire — à une société cotée en bourse? S'agit-il seulement de sociétés publiques qui ne sont pas cotées en bourse et qui répondent à toutes sortes de définitions ou cela vise-t-il également les sociétés privées en supposant qu'elles puissent suivre les étapes nécessaires pour obtenir cette désignation?

Mr. Lalonde: The security that is donated to the charity has to be a publicly listed security of a public corporation. However, the security that is exchangeable into that security need not be, so it could include a share of a private corporation or an interest in a partnership that is not listed on an exchange.

Senator Di Nino: For those of us who regularly raise funds, this a good vehicle. We will have to explore this a little more.

We recently spoke about Bill C-253. That bill is in the Senate at this time, it is in second reading, I believe, and it may pass. What happens if Bill C-50 is passed by the House and the Senate, does that kill that bill? Suppose Bill C-50 passes and Bill C-253 also passes? Can you clear up that potential situation for me?

Mr. Lalonde: As long as Bill C-50 passes, regardless of whether Bill C-253 passes, the provisions of the Income Tax Act will essentially be reinstated to the status quo ante before the introduction of Bill C-253. If it should happen that Bill C-253 passes but Bill C-50 does not, the provisions of Bill C-253 would carry on.

Senator Di Nino: Thank you. Mr. Chair, I may want to come back later.

The Chair: The gap you left out is this situation: Bill C-253 passes and is in force for a period of time before Bill C-50 passes.

Mr. Lalonde: Once Bill C-50 passes, it will reinstate the status quo ante, *ab initio* — from the beginning.

The Chair: Therefore, will people that started relying on Bill C-253 be told they cannot rely on it any more and to change their plans?

Mr. Lalonde: That is correct.

The Chair: Okay. That is clear.

Senator Nancy Ruth: Mr. Lalonde, with respect to the private shares, can you give me a story? If someone had a holding company that was privately held shares that held publicly traded securities, what is the mechanism — should they wish to donate money to a charity — for converting, say, one of their shares? For example, for a privately held company that has 500 shares, what is the mechanism to convert that to a publicly traded security?

Mr. Lalonde: This provision is aimed not so much at privately listed shares that someone would like to add a conversion feature on to and then convert it into another share, but more so to a publicly listed share that was issued in circumstances where it did have the conversion feature.

That could happen where, for example, the corporation were to be bought out by another corporation but the existing shareholder preferred to keep the shares of the private

M. Lalonde : Le titre qui est donné à l'organisme de bienfaisance doit être un titre coté en bourse d'une société publique. Toutefois, les titres qui sont échangeables n'ont pas à répondre à cette définition et il peut donc s'agir d'actions d'une société privée ou d'un intérêt dans une société de personnes qui ne sont cotés dans aucune bourse.

Le sénateur Di Nino : Pour ceux d'entre nous qui font régulièrement des collectes de fonds, c'est un bon instrument. Nous allons devoir l'explorer un peu plus.

Nous avons récemment parlé du projet de loi C-253. Je crois qu'il en est actuellement à l'étape de la deuxième lecture au Sénat et qu'il pourrait être adopté. Qu'arrivera-t-il si le projet de loi C-50 est adopté par la Chambre et le Sénat? Cela va-t-il annuler ce projet de loi? Supposons que le projet de loi C-50 soit adopté et le projet de loi C-253 aussi? Pourriez-vous m'expliquer ce qui se passerait alors?

M. Lalonde : Du moment que le projet de loi C-50 est adopté, peu importe si le projet de loi C-253 est adopté, les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu seront rétablies telles qu'elles étaient avant le projet de loi C-253. Si le projet de loi C-253 était adopté, mais pas le projet de loi C-50, les dispositions du projet de loi C-253 seraient maintenues.

Le sénateur Di Nino : Merci. Monsieur le président, j'aurai peut-être d'autres questions plus tard.

Le président : Le scénario dont vous n'avez pas parlé est le suivant : le projet de loi C-253 est adopté et est en vigueur pendant un certain temps avant que le projet de loi C-50 ne soit adopté.

M. Lalonde : Une fois le projet de loi C-50 adopté, il rétablira la situation telle qu'elle était au départ.

Le président : Par conséquent, dira-t-on aux gens qui ont commencé à se fier au projet de loi C-253 qu'ils ne peuvent plus compter sur cette mesure et qu'ils doivent modifier leurs plans?

M. Lalonde : En effet.

Le président : Très bien. C'est clair.

Le sénateur Nancy Ruth : Monsieur Lalonde, en ce qui concerne les actions privées, pouvez-vous me donner un exemple? Si quelqu'un a une société de holding qui a un nombre restreint d'actionnaires et qui détient des titres cotés en bourse, quel est le mécanisme qui permettrait de convertir une de ces actions, disons, si cette personne désirait donner de l'argent à un organisme de bienfaisance? Par exemple, une société fermée a 500 actions. Quel est le mécanisme permettant de les convertir en titres cotés?

M. Lalonde : Cette disposition ne vise pas tant les actions d'une société fermée que quelqu'un voudrait convertir, que les actions cotées qui ont été émises dans des circonstances où cette possibilité de conversion n'existait pas.

C'est ce qui pourrait se passer si, par exemple, la société est achetée par une autre société, mais ses actionnaires préfèrent conserver les actions de la société privée à la condition qu'ils

corporation with the proviso that they could convert to a share of the public corporation. In those circumstances, the share of the private corporation is almost the same as the share of the public corporation because it can be transferred or exchanged on demand.

Senator Nancy Ruth: It is similar to holding rights.

Mr. Lalonde: That is correct.

Senator Cowan: With respect to the Canada Millennium Scholarship Foundation, Ms. Frith, would you be the proper focus for that?

As I understand it, the government proposal is to wind up the foundation and to establish a new vehicle that will deliver a refocused program.

Can you tell me what the estimated cost of the wind up of the Canada Millennium Scholar Foundation will be?

Ms. Frith: I imagine the wind up costs will be very little. Should this legislation be approved, the work on legislating the dissolution of the foundation will have been done. Obviously, a cost is associated with doing the legislative work. I do not know what that cost is. The next cost would be any of the work involved in doing the transfer of the data, et cetera, back to the department. Again, that cost should be minimal. It is all existing data in formats that, hopefully, will be easily transferred. Very little cost will be involved in that.

The same would go for the accounting associated with the return of monies to original sources.

Senator Cowan: I understand that part of it. I am thinking more in terms of the Canada Millennium Scholarship Foundation employees who have contracts. I believe you mentioned a 10-year mandate. Do you know whether the contracts were all to the end of that mandate and, if not, could you provide the committee with that information?

Ms. Frith: I will have someone do a double check on that to be sure of my answer to you. I know right now that all of the major agreements that were put in place by the foundation with the provinces and territories in order to distribute the bursary money will all be terminated before January 2010.

The Excellence Awards Program will be terminated in late 2009. If they have not already entered into discussions with the employees, they will shortly. However, the original mandate for the foundation will end officially in January 2010.

Senator Cowan: Is it your understanding that none of the contracts of employment and other obligations — equipment leases, accommodation, office rent, office space and that sort of thing — would survive the original 10-year mandate?

Ms. Frith: My understanding is that they would have been managing in a proper way and mitigating all risks. They knew that their mandate was to run out in January 2010. However, I will confirm that.

puissent les convertir en actions de la société publique. Dans ces circonstances, l'action de la société privée est presque la même que l'action de la société publique, car elle peut être transférée ou échangée sur demande.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est la même chose que détenir des droits.

M. Lalonde : C'est exact.

Le sénateur Cowan : En ce qui concerne la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, madame Frith, est-ce à vous qu'il faut adresser nos questions?

Si j'ai bien compris, le gouvernement propose de dissoudre la Fondation et d'établir un nouvel instrument pour mettre en place un programme reciblé.

Pourriez-vous me dire quel est le coût estimatif du démantèlement de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire?

Mme Frith : Je suppose que le coût de ce démantèlement sera très faible. Si ce projet de loi est adopté, le travail législatif qu'exige la dissolution de la fondation aura déjà été fait. Bien entendu, un coût est associé à ce travail. J'ignore à combien il se chiffre. Les dépenses supplémentaires se rapporteront au travail requis pour le transfert des données, et cetera, au ministère. Là encore, ce coût devrait être minime. Les données existantes sont conservées sous une forme qui devrait être facile à transférer. Cela représente des coûts très faibles.

C'est la même chose pour la comptabilité concernant le retour des dons d'argent aux donateurs.

Le sénateur Cowan : Je comprends cet élément du problème. Je pense davantage aux employés de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire qui ont des contrats. Vous avez mentionné, je crois, un mandat de dix ans. Savez-vous si tous les contrats devaient durer jusqu'à la fin de ce mandat et sinon, pourriez-vous fournir ces renseignements au comité?

Mme Frith : Je vais demander à quelqu'un de vérifier si ma réponse est bien exacte. Je sais que pour le moment la totalité des principales ententes que la fondation a conclues avec les provinces et les territoires pour distribuer l'argent des bourses prendront fin avant janvier 2010.

Le Programme de bourses d'excellence sera terminé à la fin de 2009. Si la fondation n'a pas déjà eu des discussions avec les employés, elle le fera sous peu. Toutefois, le mandat initial de la Fondation prendra fin officiellement en janvier 2010.

Le sénateur Cowan : À votre connaissance, aucun des contrats d'emploi et autres obligations, que ce soit pour la location de matériel, les locaux, les loyers, l'espace de bureau, et cetera, ne survivra au mandat de dix ans?

Mme Frith : Je crois que la fondation a géré tout cela comme il faut et a atténué tous les risques. Elle savait que son mandat allait prendre fin en janvier 2010. Je vais toutefois vous le confirmer.

Senator Cowan: Can you tell me what the quantum of the donations that are on hand that would be returned to third parties are?

Ms. Frith: There will be very little. Their current plan is to provide the bulk of the remaining funds to meritorious students by the end of 2009.

Senator Cowan: All of us who are concerned about post-secondary education and the access to post-secondary education are obviously supportive of measures that reduce obstacles to students attending post-secondary education institutions, as well as encouraging people who otherwise might not do so. We also want to try to minimize the debt loads that such students have. I think all of us support that.

Are you aware of any studies, or do you have access to any studies that would indicate that this refocus of support — which is contemplated by the abolition or winding up of the scholarship foundation and its replacement with another vehicle — would actually achieve those objectives better than they were being achieved through the current vehicle?

Ms. Frith: The current vehicle would no longer exist and monies would run out. Therefore, there is no money under the current vehicle after January 2010.

Senator Cowan: I understand. However, an option clearly was to renew the mandate. Therefore, the government has decided not to renew the mandate and to substitute it with a vehicle of a different focus.

Do you have access to and would you provide to the committee any studies that would indicate that that refocus will achieve the objectives that I am sure all of us share?

Ms. Frith: I can share with you that there have been studies done that show that, if you were to give non-repayable assistance to students, it must be given to them in a transparent fashion so that they know ahead of time that they will receive it and that they are receiving it up front.

That means they are receiving it at the beginning of a school year and not after they have completed their studies for that year. That is more effect than a system whereby they have received the money either at the end of a term as a result of having completed it, or that non-repayable assistance is given as loan remission. That means it is given to them, and they are told that their loan is no longer at a certain level but that it has been reduced.

Senator Cowan: Am I correct in saying that the refocus we are speaking about has to do with whether you are targeting people with high debt levels or that have lower income, family income or student income?

Ms. Frith: Only to a certain extent.

Senator Cowan: To the extent that that is so, could you provide the committee with studies that indicate that that refocus is effective or will be effective in reducing the barrier and will presumably increase the percentage of such students who would attend post-secondary education?

Le sénateur Cowan : Pouvez-vous me dire quelle est la proportion des dons inutilisés qui sera restituée à des tiers?

Mme Frith : Elle sera très faible. La fondation a l'intention de verser la majeure partie des fonds restants à des étudiants méritoires d'ici la fin de 2009.

Le sénateur Cowan : Tous ceux d'entre nous qui s'intéressent à l'éducation postsecondaire et à l'accès à cet enseignement appuient, bien entendu, les mesures visant à réduire les obstacles pour les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire ou qui incitent à faire des études des gens qui autrement ne pourraient pas en faire. Nous voulons aussi essayer de réduire la dette de ces étudiants. Je pense que nous sommes tous pour ce genre de choses.

Êtes-vous au courant d'études, ou avez-vous accès à des études indiquant que cette réorientation de l'aide accordée — que l'on envisage en abolissant ou en liquidant la Fondation des bourses du millénaire et en la remplaçant par un autre instrument — permettra mieux d'atteindre ces objectifs que le programme actuel?

Mme Frith : Le programme actuel n'existera plus et cet argent sera épuisé. Par conséquent, il ne restera plus d'argent dans le cadre du programme actuel après janvier 2010.

Le sénateur Cowan : Je comprends. Toutefois, il est évident qu'une des solutions consistait à renouveler le mandat de la fondation. Par conséquent, le gouvernement a décidé de ne pas renouveler ce mandat et de remplacer la fondation par un programme ciblé différemment.

Pourriez-vous fournir au comité des études montrant que cette réorientation permettra d'atteindre les objectifs que nous visons tous, j'en suis sûr?

Mme Frith : Je peux vous dire qu'il y a eu des études montrant que si l'on donne aux étudiants une subvention non remboursable, il faut le faire de façon transparente afin qu'ils sachent à l'avance qu'ils la recevront et qu'ils la reçoivent dès le départ.

Cela veut dire qu'ils la reçoivent au début de l'année scolaire et non pas après avoir terminé leur année d'études. C'est plus efficace qu'un système qui leur remettait cet argent soit à la fin de l'année soit sous la forme d'une remise de prêt. Cela signifie que l'argent leur est donné et qu'on leur dit que le montant de leur prêt a été réduit.

Le sénateur Cowan : Ai-je raison de croire que la réorientation dont nous parlons vise les gens qui sont lourdement endettés ou qui ont un faible revenu familial ou étudiant?

Mme Frith : Seulement dans une certaine mesure.

Le sénateur Cowan : Dans la mesure où c'est le cas, pourriez-vous fournir au comité des études indiquant que cette réorientation est efficace ou sera efficace pour réduire les obstacles et qu'elle augmentera le pourcentage de ces étudiants qui auront accès à l'enseignement postsecondaire?

Ms. Frith: I do not know of a study that will say that you should not focus on a student from a high-income family more so than on someone else.

Senator Cowan: No one is suggesting that.

Ms. Frith: That is not how the new grant has been refocused. The new grant is intended to provide students from low-income families with a larger amount of non-repayable assistance. It is intended to provide students from middle-income families with assistance but at a somewhat lower rate.

Senator Cowan: That is precisely my point. Could you provide the committee with any studies that would indicate that to focus on students from low-income families as opposed to those who might have higher incomes but higher debt load, would increase the participation by students from low-income families by encouraging them to go into post-secondary education, which all of us agree is desirable.

Ms. Frith: I believe that we can provide you with the studies that show that providing non-repayable assistance up front, at the beginning of the school year, to students who are not currently attending will encourage a higher attendance level from those students.

Senator Cowan: That is not my point. My point is that you said that the new program will focus on students from low-income families and on a lesser support for students who come from better-off families; and that that presumably will increase the participation rate of students from low-income families. I am not talking about when they get the money but rather the focus of the program. I would like to believe that that is correct. Anything I have seen indicates that it is not correct, so I would welcome any documentation, any studies you have that indicate this focus showing where this has happened. This is not unique. It has had such results elsewhere.

Ms. Frith: We will share with you the studies on non-repayable assistance that show those results when the assistance is provided up front.

Senator Cowan: I understand.

Ms. Frith: We want low-income students from low-income families to attend — those students who currently do not attend. We know we have a much lower participation rate from students of low-income families and, therefore, in Budget 2008 the government chose to target the low-income group more so than the middle- or high-income groups who we know are attending and will continue to attend. The program will target those low-income students to ensure that the ones who are not attending will have non-repayable assistance to increase their participation levels.

Senator Cowan: That is precisely the point. We would like to see what empirical evidence you have to indicate that that is the effect. Thank you.

Ms. Frith: You are welcome.

Mme Frith : Je ne connais pas d'étude disant qu'il faudrait centrer davantage les efforts sur les étudiants des familles à haut revenu.

Le sénateur Cowan : Personne ne suggère cela.

Mme Frith : Ce n'est pas ainsi que la nouvelle subvention a été réorientée. La nouvelle subvention vise à accorder aux étudiants issus de familles à faible revenu une subvention non remboursable plus importante. Elle vise à accorder également une aide aux étudiants dont la famille a un revenu moyen, mais à un taux un peu plus bas.

Le sénateur Cowan : C'est précisément ce que je veux dire. Pourriez-vous fournir au comité des études indiquant qu'une réorientation vers les étudiants des familles à faible revenu plutôt que ceux qui ont un revenu plus élevé, mais une dette plus lourde, augmenterait la participation des étudiants à faible revenu en les incitant à faire des études postsecondaires, ce que nous jugeons tous souhaitable?

Mme Frith : Je crois que nous pouvons vous fournir des études montrant que le versement d'une subvention non remboursable au début de l'année scolaire aux étudiants qui ne sont pas actuellement à l'université, favorisera un taux de participation plus élevé chez ces étudiants.

Le sénateur Cowan : Ce n'est pas ce que je veux dire. Vous avez déclaré que le nouveau programme viserait les étudiants des familles à faible revenu et aiderait moins les étudiants des familles plus aisées ce qui, en principe, augmentera le taux de participation des étudiants des familles à faible revenu. Ce n'est pas le moment où ils touchent cet argent qui m'intéresse, mais plutôt l'orientation de ce programme. Je voudrais croire que c'est exact. Tout ce que j'ai vu indique que ce n'est pas le cas et c'est pourquoi j'aimerais recevoir tous les documents, toutes les études que vous avez indiquant que tel sera le résultat. Ce n'est pas une situation unique. Elle a donné ce genre de résultats ailleurs.

Mme Frith : Nous allons vous communiquer les études sur l'aide non remboursable montrant ces résultats lorsque l'aide est apportée au départ.

Le sénateur Cowan : Je comprends.

Mme Frith : Nous voulons que les étudiants des familles à faible revenu participent à l'enseignement postsecondaire, ceux qui ne le font pas actuellement. Nous savons que le taux de participation des étudiants dont la famille a un faible revenu est beaucoup plus bas et c'est pourquoi, dans le budget de 2008, le gouvernement a décidé de viser davantage le groupe à faible revenu que les groupes à moyen ou haut revenu qui font des études postsecondaires et qui continueront à en faire. Le programme s'adressera aux étudiants à faible revenu pour que ceux qui ne participent pas obtiennent une aide non remboursable afin d'accroître leur niveau de participation.

Le sénateur Cowan : C'est précisément ce que je veux voir. Nous voulons voir quelles sont les preuves empiriques que vous avez de cet effet. Merci.

Mme Frith : Ce sera avec plaisir.

The Chair: Ms. Frith, we look forward to receiving the material. Pleased forward it to the clerk for distribution to all committee members.

Senator Ringuette: Ms. Frith, we know that the Canada Student Loans Program is delivered through a private contractor for Human Resources and Social Development Canada, HRSDC. The company has 800 employees in Toronto and was looking at having an office in Ottawa. I received that information at meetings held in February and March, which we both recall.

Is the opening of the Ottawa office in anticipation of this new student grant program under Bill C-50?

Ms. Frith: No, it is not. The opening of the Ottawa office was contemplated several years ago in discussions with Resolve Corporation when they came in with their bid for a new contract. We have recently come through that process, and they undertook their new contract as of April-May 2008.

Senator Ringuette: Since you have no employees per se who provide the service of student loans within HRSDC, who will provide the services offered under the new program?

Ms. Frith: HRSDC has employees that dictate how the grants or loans are being delivered. As well, they monitor to ensure that they are being delivered properly.

Senator Ringuette: We understand that. You cannot contract the monitoring of policies.

Ms. Frith: Those same employees will lay out for the service provider and for the provinces and territories the way in which to implement the new grant program, just as they do now. The workload within the department will not increase substantially because we already deal with a certain number of grants and a large number of loans.

The different grants come from the Canada Student Loans Program and from the Canada Millennium Scholarship Foundation. The bulk of the monies from the Canada Millennium Scholarship Foundation were delivered by the provinces and territories directly through two vehicles. One was a direct grant of money to the students, which was a very small amount; and a much larger amount that was being handled by the provinces and territories as loan remission. The students never saw that money. They got a loan at the beginning of the year from the federal and provincial governments, and at the end of the school year, the provincial government would deduct the amount of the Canada Millennium Scholarship Foundation bursary from their provincial loan so that they would have a smaller loan to repay when they completed their studies.

Le président : Madame Frith, nous attendons de recevoir ces documents. Veuillez les envoyer au greffier qui les distribuera à tous les membres du comité.

Le sénateur Ringuette : Madame Frith, nous savons que le Programme canadien de prêts aux étudiants est administré par une entreprise privée pour Ressources humaines et Développement social Canada, RHDSC. Cette entreprise a 800 employés à Toronto et elle cherchait à ouvrir un bureau à Ottawa. J'ai obtenu ce renseignement à l'occasion de réunions qui ont eu lieu en février et en mars et dont nous nous souvenons toutes les deux.

Le bureau d'Ottawa va-t-il être ouvert en prévision de ce nouveau programme de subventions aux étudiants que prévoit le projet de loi C-50?

Mme Frith : Non. L'ouverture du bureau d'Ottawa a été envisagée il y a plusieurs années quand Resolve Corporation a soumis une offre pour un nouveau contrat. Ce processus a récemment abouti et l'entreprise a commencé l'exécution de son nouveau contrat en avril-mai 2008.

Le sénateur Ringuette : Comme vous n'avez pas d'employés au sein de RHDSC qui fournissent le service des prêts aux étudiants, qui va offrir les services du nouveau programme?

Mme Frith : RHDSC a des employés qui décident de la façon dont les subventions ou les prêts sont administrés. Ils exercent également une surveillance pour s'assurer de leur bonne administration.

Le sénateur Ringuette : Nous comprenons cela. Vous ne pouvez pas confier à un sous-traitant la supervision des politiques.

Mme Frith : Ces mêmes employés établiront, pour le fournisseur de services, les provinces et les territoires, la façon dont ils devront mettre en oeuvre le nouveau programme de subventions, tout comme ils le font maintenant. La charge de travail du ministère n'augmentera pas beaucoup étant donné que nous nous occupons déjà d'un certain nombre de subventions et d'un grand nombre de prêts.

Les différentes subventions proviennent du Programme canadien de prêts aux étudiants et de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. La majeure partie des fonds de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire était distribuée directement par les provinces et les territoires sous deux formes. La première était une subvention directement versée aux étudiants d'un très petit montant et la deuxième, une remise de prêt d'un montant beaucoup plus important, administrée par les provinces et les territoires. Les étudiants ne voyaient jamais cet argent. Au début de l'année, ils recevaient un prêt des gouvernements fédéral et provincial et, à la fin de l'année scolaire, le gouvernement provincial déduisait le montant de la bourse de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire de leur prêt provincial afin qu'ils aient un montant moins important à rembourser à la fin de leurs études.

We would implement the new grant by having the provinces and territories do the same need assessment as they do today, but they will give the students the funds to which they are entitled at the beginning of the year. We have eliminated several steps in how the money is allocated.

On the actual delivery of the money, we will have discussions with the provinces and territories to decide whether they will deliver the money or whether the service provider will do it. That is no different from the way the current system works. In some cases, Resolve Corporation actually sends out some monies. In other cases, the cheques come directly from the government. The Receiver General of Canada sends an electronic deposit into the student's bank account. All of those processes are currently in place and will continue to be in place.

Senator Ringuette: You are saying that if the transfer of money is not done by agreements between the Government of Canada and the provinces and territories, it will be done by a contracted-out service provider that could be an extension of the Resolve Corporation contract?

Ms. Frith: It would be the Resolve Corporation contract. Currently, the money for the federal loan comes directly from federal government and not via the service provider. The service provider manages the loan papers, but the actual money is managed in Ottawa by federal employees within HRSDC and Public Works and Government Services Canada, being the Receiver General of Canada.

Senator Ringuette: How many employees are there at the millennium program to provide the service to the students?

Ms. Frith: The majority of the work done by the foundation was to manage the contracts with the provinces and territories and to do research. In addition, there are the excellence awards. I cannot tell you the exact distribution, but all the work involved in doing the analysis of the students' files and the distribution and tracking of the money was being done by the provinces and territories under agreements with the Canada Millennium Scholarship Foundation, and not within the foundation itself.

Senator Ringuette: How many employees do you anticipate you will need in your department to assure continuity in the program?

Ms. Frith: There is no continuity in the program. There is a period of transition during which students who are receiving a Canada Millennium Scholarship Foundation bursary will not have fully completed their studies and would have continued to receive some funding. Arrangements to deal with that will be made with the provinces and territories that were administering in any case, not the foundation.

Senator Ringuette: Let us go to the bottom line of this, Ms. Frith. I cannot believe, with the professionalism that I know you have, that estimates of the needed human resource years for your department or for a contracted-out private company have

Pour la mise en oeuvre de la nouvelle subvention, les provinces et les territoires feraient la même évaluation des besoins qu'aujourd'hui, mais ils donneraient aux étudiants les fonds auxquels ils ont droit au début de l'année. Nous avons éliminé plusieurs étapes dans la façon dont l'argent est distribué.

En ce qui concerne la distribution de l'argent à proprement parler, nous allons discuter avec les provinces et les territoires pour décider s'ils vont verser l'argent ou si c'est le fournisseur de services qui va s'en charger. Ce n'est pas différent de la façon dont le système fonctionne actuellement. Dans certains cas, Resolve Corporation envoie une partie de l'argent. Dans d'autres cas, le gouvernement envoie directement les chèques. Le Receveur général du Canada fait un dépôt électronique dans le compte en banque de l'étudiant. Toutes ces méthodes sont déjà en place et seront maintenues.

Le sénateur Ringuette : Vous dites que si le transfert de l'argent ne fait pas l'objet d'ententes entre le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires, il sera assuré par un fournisseur de services et cela pourrait être dans le cadre de la prolongation du contrat de Resolve Corporation?

Mme Frith : Ce serait dans le cadre du contrat de Resolve Corporation. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral paie les prêts fédéraux directement et non pas par l'entremise du fournisseur de services. Le fournisseur de services gère les documents relatifs aux prêts, mais l'argent est géré à Ottawa par les employés fédéraux de RHDSC, des Travaux publics et de Services gouvernementaux Canada, c'est-à-dire le Receveur général du Canada.

Le sénateur Ringuette : Combien d'employés sont affectés au programme du millénaire pour desservir les étudiants?

Mme Frith : La majeure partie du travail de la fondation consistait à gérer les contrats avec les provinces et les territoires et à faire des recherches. De plus, il y a les bourses d'excellence. Je ne peux pas vous dire quelle est la répartition exacte, mais tout le travail qu'exige l'analyse des dossiers des étudiants, la distribution et le suivi de l'argent était fait par les provinces et les territoires dans le cadre d'ententes conclues avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et non pas au sein de la fondation comme telle.

Le sénateur Ringuette : De combien d'employés pensez-vous que votre ministère aura besoin pour assurer la continuité du programme?

Mme Frith : Le programme n'est pas continué. Il y a une période de transition pendant laquelle les étudiants qui reçoivent une bourse de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire n'auront pas terminé leurs études et continueront à recevoir un financement. Des ententes à cet égard seront conclues avec les provinces et les territoires qui administrent le programme et non pas avec la fondation.

Le sénateur Ringuette : Allons au fond des choses, madame Frith. Compte tenu du professionnalisme qui est le vôtre, je ne peux pas croire que vous n'avez pas estimé les ressources humaines nécessaires pour votre ministère ou pour une

not been done when studies have been done of the transition from the current millennium program to what is being proposed in this bill. That is the bottom line issue, Ms. Frith.

Ms. Frith: Within the department some administrative costs will change, but we were already giving grants to a large number of students.

Senator Ringuette: I do not want to know the process; I want to know the cost, Ms. Frith.

Ms. Frith: I realize that, but the cost associated with a student will remain the cost for that student. Whether we give them more money or less money is irrelevant. The cost is associated with, first, determining whether they have a need for assistance. We are already paying for that.

Senator Ringuette: You said earlier to Senator Cowan that the objective of the new program is to add the number of students.

Ms. Frith: That is correct, senator.

Senator Ringuette: Therefore, you must have an estimate of the new cost and the new requirements with respect to human resources.

Ms. Frith: There will be 100,000 or 105,000 students, who were not receiving non-repayable assistance, who will now be receiving non-repayable assistance. Those 105,000 students are already receiving Canada Student Loans. We are already paying for need assessment. We are already paying the service provider to manage their accounts. No additional cost is required to do that. A one-time cost is necessary to get some systems in place, but the actual operating costs of transferring from the previous foundation-type of delivery to a delivery system that we already have up and running will be minimal.

In addition to that, senator, Budget 2008 announced large investments in modernizing the program and changing other parts of it, which we will be doing with the service provider and the provinces and territories. The money has been allocated to do that, and that will cover off much of the process work that may be involved.

Senator Nancy Ruth: It is my understanding that national students' organizations and some provincial students' organizations are quite happy with the change that the government is choosing to make. Could you tell us why the students are so happy about this?

Ms. Frith: There are several reasons. First, the non-repayable assistance will now be predictable. They will know ahead of time that if they have one dollar of need, they will, in fact, receive non-repayable assistance. They will understand that system. That is because under the Canada Millennium Scholarship Foundation the money was a fixed pot and not a statutory grant, and therefore it ran out. It was not distributed according to real need across the provinces; it was distributed according to population.

entreprise privée sous-traitante alors que vous avez fait des études pour la transition entre le programme de bourses du millénaire actuel et ce que propose le projet de loi. C'est la principale question, madame Frith.

Mme Frith : Certains frais d'administration changeront au sein du ministère, mais nous donnons déjà des subventions à un grand nombre d'étudiants.

Le sénateur Ringuette : Je ne veux pas connaître la façon dont vous procédez. Je veux savoir quel est le coût, madame Frith.

Mme Frith : Je sais, mais les coûts associés à un étudiant resteront identiques. Que nous accordions plus d'argent ou moins d'argent aux étudiants, cela n'a pas d'importance. La dépense est faite d'abord pour déterminer s'ils ont besoin d'aide. Nous payons déjà pour cela.

Le sénateur Ringuette : Vous avez dit tout à l'heure au sénateur Cowan que l'objectif du nouveau programme était d'augmenter le nombre d'étudiants.

Mme Frith : C'est exact, sénateur.

Le sénateur Ringuette : Par conséquent, vous devez avoir estimé les nouveaux coûts et les nouvelles exigences sur le plan des ressources humaines.

Mme Frith : Il y aura 100 000 ou 105 000 étudiants qui ne touchaient pas l'aide non remboursable et qui vont maintenant la recevoir. Ces 105 000 étudiants obtiennent déjà des prêts du Programme canadien de prêts aux étudiants. Nous payons déjà pour l'évaluation des besoins. Nous payons déjà le fournisseur de services pour qu'il gère leurs comptes. Nous n'avons pas de frais supplémentaires à faire pour cela. Une dépense ponctuelle doit être faite pour mettre certains systèmes en place, mais pour ce qui est de la transition entre le système de prestation des services de la Fondation et celui que nous avons déjà en place, les coûts de fonctionnement réels seront minimes.

De plus, sénateur, le budget de 2008 a annoncé d'importants investissements dans la modernisation du programme et la transformation de certains autres de ses éléments, ce que nous allons faire en collaboration avec le fournisseur de services, les provinces et les territoires. Nous avons reçu des fonds pour cela et cela couvrira une bonne partie du travail qui peut être exigé.

Le sénateur Nancy Ruth : Je crois que les organisations nationales d'étudiants et certaines organisations provinciales sont assez satisfaites des changements que le gouvernement apporte. Pouvez-vous nous dire pourquoi les étudiants s'en réjouissent autant?

Mme Frith : Il y a plusieurs raisons. Premièrement, l'aide non remboursable sera maintenant très visible. Les étudiants sauront à l'avance que, s'ils sont dans le besoin, ils obtiendront une subvention non remboursable. Ils comprendront ce système. C'est parce que du temps de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, l'argent était puisé dans un fonds d'un montant fixe au lieu d'être une subvention législative et l'argent venait donc à manquer. Il n'était pas distribué selon les besoins réels dans l'ensemble des provinces. Il était distribué en fonction de la population.

We do not operate the Canada Student Loan Program that way nor would we do it for the Canada Student Grant Program. It would be based on need, and it would be a statutory program. If you meet the criteria, then you definitely will receive it; you will not be cut off.

In the past, you could have had a need of up to $6,000, and in some provinces, you would not get a penny of non-repayable monies out of the Canada Millennium Scholarship Foundation. This was due to the cut-offs; the way it was set up. That is one reason why the students are happier.

A second reason students are happier is because $350 million has been set aside for the Canada Student Grant Program, and it will grow over time. That is more than they currently receive. Therefore, the overall pot of non-repayable assistance has increased. Students will get more money over all.

Third, it will not apply only to the students with the highest need. Often, they are able to handle the debt. However, it is those students, who are going to colleges, who were never able to qualify in the past because the tuition at a college is lower than tuition for a high-cost program at university. Therefore, those students — and many students from low-income families attend colleges — were not able to receive non-repayable assistance. Under the new program they will. That is another reason the students are pleased.

Fourth, some of the bursary money under the foundation and some of the grant money under the federal government were only given to first-year students in a first-year program. If they decided that they were in the wrong program in that first year and changed programs, they could not access non-repayable assistance after that. In any case, they were only entitled for one year as opposed to every year. That meant that maybe you got them in, but you certainly did not help them to complete their education. That, too, is a big change that the students were looking for.

Overall, the students were telling us that they wanted something that was more predictable; they wanted it for every year of study, and they wanted it to apply to programs that cost less but that people still need help to attend. The new grant program covers all of that.

Senator Nancy Ruth: It sounds as though this is a huge step and a good thing for students.

Senator Ringuette: Mr. Lalonde, could you table with this committee, as soon as possible, all the studies that deal directly with Bill C-50 that have been done by your department, by Treasury Board and by the department responsible for the Employment Insurance program?

Mr. Lalonde: With Bill C-50?

Senator Ringuette: Yes, with this bill.

Nous n'administrons pas le Programme canadien de prêts aux étudiants de cette façon, pas plus que le Programme canadien de subventions aux étudiants. Ce sera fonction des besoins et il s'agira d'un programme législatif. Si vous répondez aux critères, il est certain que vous obtiendrez cet argent.

Par le passé, même si vos besoins dépassaient 6 000 $, dans certaines provinces, vous n'obteniez pas un sou de subvention non remboursable de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. C'était à cause de la façon dont ce programme était conçu. C'est une des raisons pour lesquelles les étudiants sont davantage satisfaits.

Une deuxième raison est que 350 millions de dollars ont été mis de côté pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et que ce montant va augmenter avec le temps. C'est plus que les étudiants ne reçoivent actuellement. Par conséquent, le montant global de l'aide non remboursable a augmenté. Dans l'ensemble, les étudiants vont toucher plus d'argent.

Troisièmement, cela ne s'appliquera pas seulement aux étudiants qui ont les plus grands besoins. Souvent, ces étudiants sont capables de faire face à leur dette. Toutefois, cela s'appliquera aux étudiants qui vont dans les collèges et qui n'étaient pas admissibles par le passé parce que les frais de scolarité des collèges sont moins élevés que ceux des universités. Par conséquent, ces étudiants — et un grand nombre d'étudiants de familles à faible revenu fréquentent des collèges — ne pouvaient pas recevoir une aide non remboursable. Ils le pourront grâce au nouveau programme. C'est une autre raison pour laquelle les étudiants sont satisfaits.

Quatrièmement, une partie de l'argent des bourses de la Fondation et de l'argent des subventions du gouvernement fédéral était réservée uniquement aux étudiants de première année d'un programme de première année. Si ces étudiants se rendaient compte au cours de la première année que ce programme ne leur convenait pas et décidaient d'en changer, ils ne pouvaient pas obtenir une aide non remboursable par la suite. Ils n'y avaient droit que pour un an plutôt que pour chaque année. Cela veut dire que vous pouviez peut-être les inciter à poursuivre leurs études, mais que vous ne pouviez certainement pas les aider à les terminer. C'est également un important changement qui satisfait les étudiants.

Dans l'ensemble, les étudiants nous ont dit qu'ils voulaient un programme plus prévisible, couvrant chaque année d'études et qui s'applique également aux programmes d'études moins coûteux, mais pour lesquels ils ont quand même besoin d'aide. Le nouveau programme de subventions répond à toutes ces exigences.

Le sénateur Nancy Ruth : Il semble que ce soit un énorme progrès et une bonne chose pour les étudiants.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Lalonde, pourriez-vous déposer au comité, le plus tôt possible, toutes les études que votre ministère, le Conseil du Trésor et le ministère responsable de l'assurance-emploi ont réalisées et qui se rapportent directement au projet de loi C-50?

M. Lalonde : Au projet de loi C-50?

Le sénateur Ringuette : Oui, ce projet de loi.

Mr. Lalonde: With the whole bill?

Senator Ringuette: Yes, please.

Mr. Lalonde: I would have to consult with our minister's office. That is a huge request to table every document that has to do with the whole bill.

Senator Ringuette: I said "studies." Perhaps you were busy signing something. I asked for studies with your department, Treasury Board and the department in question.

Mr. Lalonde: I certainly cannot speak for Treasury Board because I am from the Finance Canada. "The department in question" being those for all the various parts of the bill that do not have anything to do with income tax, is that right? I cannot speak for those departments, either.

I can let others speak for themselves.

Senator Ringuette: I am talking, in particular, about the Employment Insurance program.

In Part 1 of this bill, Mr. Lalonde, you are dealing with changes to the Employment Insurance Act. I want to have a copy of studies that have been done by your department, by Treasury Board or by the department responsible for program delivery in order to bring changes to the program as per requested with Bill C-50. I think that is very clear.

Mr. Lalonde: The amendments that are contained in Bill C-50 dealing with the Employment Insurance Act and the Canada Pension Plan are consequential amendments dealing with provisions that respond to the remittance requirements; that is, the time for remittance of payments. They are not fundamental to the programs administered by those acts.

No studies would have been done with respect to CPP and EI. These changes are consequential to amendments to the Income Tax Act on remittance due dates for remittances of employees' source deductions. As you know, when an employee gets their pay, withheld from that is CPP, EI and their tax payable.

Senator Ringuette: How do you account for clauses 121 to 135 in the bill?

Mr. Lalonde: I took it that you were asking about the amendments to those programs in Part 1 because I deal with Part 1. To the extent that you are talking about the amendments in Part 7, we will get to that later.

The Chair: Yes, we will deal with that later.

Mr. Lalonde: As we talked about this in the beginning, we will deal with Part 1 through Part 5 now. Part 7 will be dealt with later. When we change our crew, the person in charge of that could, perhaps, respond to your inquiry.

M. Lalonde : La totalité de ce projet de loi?

Le sénateur Ringuette : Oui, s'il vous plaît.

M. Lalonde : Il faudrait que je consulte le bureau de notre ministre. Le dépôt de chaque document concernant l'ensemble du projet de loi représente une demande énorme.

Le sénateur Ringuette : J'ai parlé des « études ». Vous étiez peut-être occupé à signer quelque chose. J'ai demandé les études réalisées par votre ministère, le Conseil du Trésor et le ministère en question.

M. Lalonde : Je ne peux certainement pas parler au nom du Conseil du Trésor, car je fais partie de Finances Canada. Quand vous parlez du « ministère en question » vous faites allusion aux ministères compétents pour les divers éléments du projet de loi qui n'ont rien à voir avec l'impôt sur le revenu, n'est-ce pas? Je ne peux pas parler non plus au nom de ces ministères.

Je peux laisser les autres parler en leur propre nom.

Le sénateur Ringuette : Je veux surtout parler du programme d'assurance-emploi.

Dans la partie 1 de ce projet de loi, monsieur Lalonde, il est question de changements à la Loi sur l'assurance-emploi. Je veux un exemplaire des études qui ont été réalisées par votre ministère, le Conseil du Trésor ou le ministère responsable de la mise en oeuvre du programme pour apporter les changements qu'exige le projet de loi C-50. Je pense que c'est très clair.

M. Lalonde : Les amendements que prévoit le projet de loi C-50 au sujet de la Loi sur l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada sont des amendements corrélatifs portant sur des dispositions concernant les paiements; autrement dit, le délai de paiements. Ce ne sont pas des modifications fondamentales aux programmes administrés en vertu de ces lois.

Aucune étude n'a été faite au sujet du RPC et de l'assurance-emploi. Ces changements sont des changements corrélatifs aux modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les délais de paiements pour les déductions à la source sur le salaire des employés. Comme vous le savez, lorsqu'un employé touche sa paie, les cotisations au RPC, à l'assurance-emploi et l'impôt sur le revenu ont été déduits de son salaire.

Le sénateur Ringuette : Comment tenez-vous compte des articles 121 à 135 du projet de loi?

M. Lalonde : J'ai pensé que vous parliez des modifications aux programmes de la partie 1, car je m'occupe de la partie 1. Si vous parlez des modifications de la partie 7, nous y arriverons plus tard.

Le président : Oui, nous en reparlerons plus tard.

M. Lalonde : Comme nous l'avons dit au départ, nous allons maintenant parler des dispositions allant de la partie 1 à la partie 5. La partie 7 sera abordée plus tard. Lorsque nous changerons d'équipe, la personne chargée de cette partie pourra peut-être répondre à votre question.

Senator Ringuette: I have a question about Bill C-10. I am on the committee studying Bill C-10. You know the horror stories that we are hearing about the technicalities and requirements for letters of comfort because issues are not being dealt with.

In Part 1, what are the provisions in this bill that would pertain to Bill C-10?

Mr. Lalonde: Are you asking what the provisions are that require the coordinating amendments?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Lalonde: Mr. Purdy, who is with me, will answer that.

Senator Stratton: Are we studying Bill C-10 or Bill C-50?

The Chair: You will recall that earlier I asked a question about the coordination in Bill C-10 and Bill C-253. The honourable senator is following up on those points.

Lawrence Purdy, Senior Chief, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Three bills are being discussed here, and it is important to keep straight which are which. Bill C-50, the one currently before you, implements most of the budget measures from Budget 2008.

Bill C-10, to which Senator Ringuette referred, combines a number of things; notably, from our perspective, a large series of technical amendments to the Income Tax Act. It is with respect to some of those that Bill C-50 has what are called "coordinating amendments." You will find those in clauses 40 through to 44 in the bill.

These coordinating amendments are in the nature of ensuring that where Bill C-10 has proposed an amendment to a given provision and then Bill C-50 is amending the same provision, they do not get in each other's way. It is a technical matter. One of our colleagues in the Department of Justice Canada would be glad to explain the intricacies of how this is done in a legislative fashion. It is in terms of the timing of the particular measures.

To give you a flavour of this, there is a cross-reference in a provision of the Income Tax Act that deals with the merger of mutual funds, section 132.2. Again, at a technical level, as a consequential amendment, in Bill C-10 some changes are being made to that same provision. To ensure that the timing of those amendments meshes properly, these coordinating amendments are included here in Bill C-50.

Senator Ringuette: If Bill C-10 is amended, what happens to the mergers that you are talking about?

Mr. Purdy: If Bill C-10 were enacted in a different form, that would have to be examined and a determination made as to whether these coordinating amendments have the desired effect.

Le sénateur Ringuette : J'ai une question concernant le projet de loi C-10. Je siège au comité qui étudie le projet de loi C-10. Vous avez entendu les histoires d'horreur qui circulent au sujet des détails techniques et des lettres de confort qui sont nécessaires parce que certaines questions n'ont pas été réglées.

Dans la partie 1, quelles sont les dispositions de ce projet de loi qui se rapportent au projet de loi C-10?

M. Lalonde : Demandez-vous quelles sont les dispositions qui exigent des modifications corrélatives?

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Lalonde : M. Purdy, qui m'accompagne, va répondre à cette question.

Le sénateur Stratton : Étudions-nous le projet de loi C-10 ou le projet de loi C-50?

Le président : Comme vous vous en souviendrez, j'ai posé tout à l'heure une question concernant la coordination avec le projet de loi C-10 et le projet de loi C-253. Le sénateur y fait suite.

Lawrence Purdy, chef principal, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Il est question ici de trois projets de loi et il est important de ne pas les mélanger. Le projet de loi C-50, dont vous êtes saisis, met en oeuvre la plupart des mesures budgétaires du budget de 2008.

Le projet de loi C-10, que le sénateur Ringuette a mentionné, combine un certain nombre de choses. Il contient surtout, du moins à nos yeux, une grande série de modifications techniques à la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est à cet égard que le projet de loi C-50 apporte ce que l'on appelle des « dispositions de coordination ». Vous les trouverez aux articles 40 à 44 du projet de loi.

Ces dispositions de coordination sont là pour qu'au cas où le projet de loi C-10 propose de modifier un article alors que le projet de loi C-50 modifie le même article, il n'y ait pas contradiction entre les deux. C'est une question technique. Un de nos collègues du ministère de la Justice pourrait se faire un plaisir de vous expliquer comment on peut le faire du point de vue législatif. C'est en ce qui concerne le moment où les mesures en question interviennent.

Pour vous en donner une idée, il y a une mention dans une disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant la fusion des fonds mutuels, à l'article 132.2. Là encore, cela entraîne un amendement corrélatif et certaines modifications sont donc apportées à cette même disposition dans le projet de loi C-10. Pour que ces modifications soient bien coordonnées, les dispositions de coordination sont incluses ici, dans le projet de loi C-50.

Le sénateur Ringuette : Si le projet de loi C-10 est modifié, qu'advient-il des fusions dont vous parlez?

M. Purdy : Si le projet de loi C-10 était adopté sous une forme différente, il faudrait examiner la question et déterminer si ces amendements corrélatifs ont l'effet désiré. Si ce n'est pas le cas et

If they did not have, and if Bill C-50 had been enacted in the interim, there would have to be a change in Bill C-10, or in some subsequent legislation to ensure the correct meshing of the provisions.

Senator Eggleton: In Part 1, with respect to the Scientific Research and Experimental Development, SR&ED, program, there is a tax credit to encourage small- and medium-sized businesses to invest in research and development. The provision takes the expenditure limit from $2 million to $3 million, which is a good move except that $2 million was put in place back in the 1980s, as I recall. People involved in the industry are saying that the amount is way out of line with the realities of today. I chair the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. Recently, we were examining the new science policy of the government, which, by and large, we liked. However, we made some suggestions for some improvements to it, and one of them was along this line. BIOTECanada, one of the witnesses, indicated that it should be about $10 million as opposed to the $2 million that it was. In the end, it has gone from only $2 million to $3 million.

Could you comment on the reality of dealing with that? It is supposed to be a support for research and development, R&D, efforts in small- and medium-sized businesses. How can it be if it is considered out of line with today's expenditures?

With respect to Canadian-controlled corporations, it is important that research be done in Canada. Many small companies starting up struggle to obtain venture capital; they struggle to create a commercial product and then move into a more viable stage of production. They have a difficult time finding the money in Canada. At times, they have to go to the United States to find that money. However, if they lose control of their company, they will not be eligible for any Canadian money. That does not make sense. Surely, it is not a matter of ownership. We would love the ownership to be here, but surely it is more a matter of where the research is being done and who is benefiting from that research. If people are being employed to research in this country, then I do not know why we do not remove that restriction. Could you comment?

Mr. Lalonde: The first comment is fairly difficult to respond to because it deals largely with the priorities and finances of the government of the day.

The fact of the matter is that the SR&ED program was expanded. Some people may be of the view that it was not expanded enough. The corollary is that other measures in the budget should have been constrained or eliminated. If one looks at the budget plan for 2008, one will see that on an ongoing basis this increase is expected to generate additional funds to the industry of $45 million in 2009-10. As it goes into the steady state for that program, whether $45 million in increases is not enough or is too much is a matter of opinion. You can look at other

si le projet de loi C-50 est adopté dans l'intervalle, il faudra modifier le projet de loi C-10 ou veiller à ce que les dispositions soient bien coordonnées dans une loi ultérieure.

Le sénateur Eggleton : Dans la partie 1, en ce qui concerne la recherche scientifique et le développement expérimental, il y a un crédit d'impôt pour inciter les petites et moyennes entreprises à investir dans la recherche et le développement. Cette disposition porte le plafond des dépenses de 2 millions à 3 millions de dollars, ce qui est une bonne mesure, sauf que les 2 millions ont été mis en place dans les années 1980, si je me souviens bien. Les gens de l'industrie disent que ce montant n'a plus rien à voir avec les réalités d'aujourd'hui. Je préside le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Nous avons étudié récemment la nouvelle politique scientifique du gouvernement, une politique que nous avons appréciée, dans l'ensemble. Nous avons toutefois suggéré certaines améliorations dont l'une était dans cette veine. BIOTECanada, un des témoins, a dit que ce montant devrait être d'environ 10 millions de dollars au lieu de 2 millions. En fin de compte, il est seulement passé de 2 millions à 3 millions de dollars.

Pourriez-vous nous dire quel est le réalisme de ce programme? Il est censé soutenir la recherche et le développement, la R-D, les efforts des petites et moyennes entreprises. Comment le pourrait-il s'il n'a rien à voir avec les dépenses d'aujourd'hui?

En ce qui concerne les sociétés sous contrôle canadien, il est important que la recherche soit faite au Canada. Un grand nombre de petites entreprises qui démarrent se battent pour obtenir du capital de risque; elles se battent pour créer un produit commercial et ensuite passer à une étape plus viable de production. Elles ont de la difficulté à trouver de l'argent au Canada. Elles doivent parfois aller en chercher aux États-Unis. Toutefois, si les Canadiens perdent le contrôle de leurs entreprises, ils n'ont pas le droit d'obtenir des fonds canadiens. C'est illogique. Ce n'est certainement pas une question de propriété. Nous aimerions beaucoup que la propriété soit canadienne, mais le plus important c'est l'endroit où la recherche est réalisée et qui bénéficie de cette recherche. Si des gens trouvent un emploi pour faire de la recherche au Canada, je ne sais pas pourquoi nous ne supprimons pas cette restriction. Pouvez-vous nous en parler?

M. Lalonde : Je dirais d'abord qu'il est assez difficile de répondre à cette question, car cela dépend largement des priorités et des finances du gouvernement en place.

Le fait est que le programme de la RS&DE a été élargi. Certaines personnes estiment peut-être qu'il ne l'a pas été suffisamment. Le corollaire est que d'autres mesures budgétaires auraient dû être limitées ou éliminées. Si vous examinez le plan budgétaire pour 2008, vous verrez que cette augmentation va générer des fonds supplémentaires pour l'industrie d'un montant de 45 millions de dollars en 2009-2010. Comme c'est un programme permanent, la question de savoir si une augmentation de 45 millions de dollars est suffisante ou non est

measures in the budget that deal with northern residences, and they have their issues as well. That expenditure was $10 million for 2009-10.

For example, looking at any of the items on page 272 in the English version of the budget papers will show that a $45-million expenditure is significant in the context of the tax measures that were introduced in Budget 2008.

With respect to the second part of your question, the support for scientific research and experimental development through the tax system is generated through a combination of an upfront, 100 per cent deduction for SR&ED expenditures in addition to a tax credit of 20 per cent or 35 per cent, dependent upon eligibility for the enhanced 35 per cent credit. The "enhanced" part is conditional upon the corporation doing the SR&ED being a Canadian-controlled, private corporation. As you probably know, a variety of provisions in the Income Tax Act provide preferential treatment to Canadian-controlled, private corporations. Corporations that are not Canadian-controlled are eligible for the 20 per cent investment tax credit under the existing system under the Income Tax Act, although they are not eligible for the refundable provisions.

The question as to whether the additional incentives for Canadian-controlled corporations should be modified or the distinction between Canadian-controlled and non-Canadian-controlled should be eliminated is very interesting from a tax theory point of view. The fact of the matter is that our tax system has been designed and set up to provide additional assistance to Canadian-controlled corporations through a variety of provisions. You will recognize the small-business deduction included in that and the enhanced SR&ED. You can probably pick through the Income Tax Act to find a number of other provisions that are dependent upon the corporation being Canadian-controlled.

Senator Eggleton: The government claims that research and development is a high priority, yet people involved in R&D in the industry are saying that if that is so, then the government should be making changes. The venture capital in this country for the biotech industry is certainly lacking. I would hope that further thought would be given to that.

The next area that I want to ask about comes under Part 8.

The Chair: We will deal with that in about five minutes.

Senator Eggleton: I am sorry, but I will not be here. I have to leave to chair my committee.

The Chair: I am sorry but the people at the table are not here yet. Perhaps you could leave your question with someone else to ask for you.

une question d'opinion. Vous pouvez prendre d'autres mesures budgétaires portant sur la résidence dans le Nord qui posent également des problèmes. Cette dépense s'élevait à 10 millions de dollars pour 2009-2010.

Par exemple, si vous jetez un coup d'oeil sur la liste des postes budgétaires à la page 272 de la version anglaise des documents budgétaires, vous verrez qu'une dépense de 45 millions de dollars est importante dans le contexte des mesures fiscales prévues dans le budget 2008.

Pour ce qui est de la deuxième partie de votre question, le soutien à la recherche scientifique et au développement expérimental par l'entremise de la fiscalité est assuré à la fois par une déduction, au départ, de 100 p. 100 des dépenses pour la RS&DE et un crédit d'impôt de 20 p. 100 ou 35 p. 100, selon l'admissibilité au crédit de 35 p. 100 amélioré. Pour avoir droit à la partie « améliorée », la société qui fait de la RS&DE doit être une société privée sous contrôle canadien. Comme vous le savez sans doute, diverses dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu accordent un traitement préférentiel aux sociétés privées sous contrôle canadien. Les sociétés qui ne sont pas sous contrôle canadien sont admissibles au crédit d'impôt à l'investissement de 20 p. 100 aux termes du régime actuel de la Loi de l'impôt sur le revenu, même si elles n'ont pas droit aux dispositions remboursables.

La question de savoir s'il faudrait modifier les incitatifs supplémentaires dont bénéficient les sociétés sous contrôle canadien ou supprimer la distinction entre les sociétés sous contrôle canadien et les autres est très intéressante du point de vue fiscal. Le fait est que notre régime fiscal a été conçu pour apporter une aide supplémentaire aux sociétés sous contrôle canadien grâce à diverses dispositions. Comme vous le savez, cela comprend la déduction pour petite entreprise et la RS&DE améliorée. Vous trouverez sans doute, dans la Loi de l'impôt sur le revenu, un certain nombre d'autres dispositions qui s'appliquent aux sociétés sous contrôle canadien.

Le sénateur Eggleton : Le gouvernement prétend que la recherche-développement est une importante priorité, mais pourtant les gens qui travaillent dans ce secteur disent que, si c'est le cas, le gouvernement devrait apporter des changements. Il n'y a certainement pas suffisamment de capital de risque au Canada pour l'industrie de la biotechnologie. J'espère qu'on va réfléchir davantage à cette question.

Ma question suivante concerne la partie 8.

Le président : Nous y viendrons dans à peu près cinq minutes.

Le sénateur Eggleton : Désolé, mais je ne serai plus là. Je dois partir pour présider mon comité.

Le président : Désolé, mais les personnes compétentes ne sont pas encore là. Vous pourriez peut-être demander à quelqu'un d'autre de poser cette question pour vous.

Senator Nancy Ruth: I want to go back to the program that you said students are so pleased about and ask about the transition mechanisms for those under the old program moving to the new program. Tell me how that flows.

Ms. Frith: Students who would receive, in 2009, money from the Canada Millennium Scholarship Fund through the provincial government at the end of their first year, provided the money held out and the many conditions were met, would continue to receive funding for another three years at a maximum.

The transition fund will allow those students who have three more years in the system to continue to receive the same level of non-repayable assistance that they were receiving through the Canada Millennium Scholarship Foundation bursary via the province or territory. They would continue to receive something. If they were in their second year, they would get it for two more years. If they were in their third year of a four-year program, they would get it for one more year. If they were in the last year of their program, they would obviously not receive any transition funding, or if they were in what was considered under that program to be a one-year program, they would not receive any new funding.

We would calculate how much they would be receiving had they been a scholarship foundation recipient versus how much they would have been entitled to under the new Canada Student Grant Program, and any difference would be topped up. A very small number of students will not qualify for either the low-income or the middle-income categories. During that transition period of the Canada Millennium Scholarship Foundation bursary, that very small number of students will get the full amount that they had previously received.

Senator Nancy Ruth: Full-time students will not lose anything in the transition. They are getting topped up, held over and so on.

Ms. Frith: That is correct.

Senator Nancy Ruth: What happens in terms of transitioning if a full-time student under the millennium project for some reason needs to switch to part-time studies, being that it is easier under the new system?

Ms. Frith: In terms of transitioning, if they would have still qualified for a millennium scholarship, they will get the transition funding. If they would no longer have qualified for a millennium scholarship, they will not get any transition funding, but if they now qualify under the new grant, they will get the new grant.

Senator Nancy Ruth: Do they reapply?

Ms. Frith: Everyone automatically applies. When you apply for a loan, a needs assessment is done by the provincial or territorial government for the federal government and themselves at the same time. Therefore, we know exactly what the needs are.

Le sénateur Nancy Ruth : Je voudrais en revenir au programme qui plaît tant aux étudiants, dites-vous, et savoir quels sont les mécanismes de transition prévus pour passer de l'ancien programme au nouveau programme. Dites-moi comment cela se passe.

Mme Frith : Les étudiants qui recevraient, en 2009, de l'argent de la Fondation canadienne des bourses du millénaire, par l'entremise du gouvernement provincial, à la fin de leur première année, à la condition que l'argent soit là et que les nombreuses conditions soient remplies, continueront de recevoir un financement pendant une période maximum de trois ans.

Le fonds de transition permettra à ces étudiants qui ont trois autres années d'études devant eux de continuer à toucher la même aide non remboursable que celle qu'ils touchaient de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire par l'entremise de la province ou du territoire. Ils continueront à recevoir quelque chose. S'ils en sont à leur deuxième année, ils obtiendront cette aide pendant deux années de plus. S'ils en sont à la troisième année d'un programme de quatre ans, ils la recevront pendant une année de plus. S'ils en sont à la dernière année de leur programme, ils ne recevront évidemment pas de fonds de transition ou s'ils ont suivi un programme d'un an, ils ne recevront pas non plus de fonds supplémentaires.

Nous calculerons combien ils auraient touché s'ils avaient bénéficié d'une bourse de la fondation et à combien ils auraient eu droit en vertu du nouveau Programme canadien de subventions aux étudiants et nous comblerons la différence. Seulement un très petit nombre d'étudiants ne seront pas admissibles aux catégories à faible revenu ou à moyen revenu. Pendant cette période de transition, ce très petit nombre d'étudiants touchera le plein montant qu'ils recevaient jusque-là de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Le sénateur Nancy Ruth : Les étudiants à plein temps ne perdront rien pendant la transition. La différence sera comblée et leurs paiements seront maintenus.

Mme Frith : C'est exact.

Le sénateur Nancy Ruth : Comment se fera la transition si un étudiant à plein temps qui bénéficie d'une bourse du millénaire doit étudier à temps partiel pour une raison ou pour une autre, du fait que ce sera plus facile avec le nouveau système?

Mme Frith : En ce qui concerne la transition, si cet étudiant resterait admissible à une bourse du millénaire, il obtiendra le financement de transition. S'il n'est plus admissible à une bourse du millénaire, il n'obtiendra pas le financement de transition, mais il sera admissible à la nouvelle subvention et touchera cette nouvelle subvention.

Le sénateur Nancy Ruth : Devra-t-il faire une nouvelle demande?

Mme Frith : La demande est automatique pour tout le monde. Lorsque vous demandez un prêt, le gouvernement provincial ou territorial procède à une évaluation des besoins à la fois pour lui-même et pour le gouvernement fédéral. Par conséquent, nous

If they have one dollar of need and meet the criteria for the grant, they would get a grant. They do not have to submit a separate application for a grant.

We have some students who are only looking for non-repayable assistance and not for loans. Those are often students with permanent disabilities who need some extra help, but they do not want any debt whatsoever. If that is case, they would have to apply as though they were applying for a loan in order to have the needs assessment done, which is exactly what is happening today, so it is not a new imposition. They would apply, and they would get only grant monies as opposed to a loan and a grant.

The Chair: Thank you, Senator Nancy Ruth, and thank you very much to the entire panel. Ms. Frith seems to have taken the brunt of most of the questions, but thank you all for helping us to understand the first five parts of this ten-part bill.

We will proceed with an exploration of Bill C-50, budget implementation 2008, Part 7 through to and including Part 10. We have with us representatives of the departments that are affected by these proposed changes in the proposed budget implementation act.

I will ask Mr. Beauséjour to give us a brief outline of what is in that part of Bill C-50, and what is being achieved by it.

[*Translation*]

Louis Beauséjour, Director General, Employment Insurance Policy, Human Resources and Social Development Canada: Mr. Chair, I am the Director General for Employment Insurance Policy. I come not from New Brunswick but from Quebec, from the Montreal region.

In fact, Part 7 of the budget implementation act consists of three parts. The first establishes the Canada Employment Insurance Financing Board, which will be responsible for setting employment insurance premium rates and managing a separate account and retaining and investing a $2 billion reserve.

The second part consist of amendments relating to employment insurance. These amendments establish a new way of setting premium rates.

The third part deals with consequential amendments to the Department of Human Resources and Skills Development Act and the Financial Administration Act.

[*English*]

Krista Campbell, Senior Chief, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance Canada: Part 8 does three things with respect to payments to provinces and territories. First, it establishes three trust funds: $400 million to provinces and

savons exactement quels sont les besoins. Un étudiant qui répond aux critères obtiendra une subvention à partir du premier dollar de besoin. Il n'est pas nécessaire de faire une demande de subvention distincte.

Nous avons des étudiants qui souhaitent obtenir uniquement la subvention non remboursable et non pas un prêt. Ce sont souvent des étudiants qui ont une invalidité permanente et qui ont besoin d'une aide supplémentaire, mais qui ne veulent pas s'endetter. Si c'est le cas, ils devront faire une demande comme s'ils demandaient un prêt pour que l'évaluation de leurs besoins soit faite. Comme c'est exactement ce qui se passe aujourd'hui, ce n'est pas une nouvelle exigence. Ils doivent faire une demande et ils obtiendront seulement une subvention plutôt qu'un prêt plus une subvention.

Le président : Merci, sénateur Nancy Ruth et merci beaucoup à tous nos témoins. Mme Frith semble avoir répondu à la majorité des questions, mais merci à vous tous de nous avoir aidés à comprendre les cinq premières parties de ce projet de loi en dix parties.

Nous allons maintenant explorer les parties 7 à 10, inclusivement, du projet de loi C-50, le projet de loi d'exécution du budget de 2008. Nous recevons des représentants des ministères qui sont touchés par ces changements proposés dans la Loi d'exécution du budget.

Je vais demander à M. Beauséjour de nous donner un bref aperçu de ce qui figure dans cette partie du projet de loi C-50 et des objectifs que cela doit permettre d'atteindre.

[*Français*]

Louis Beauséjour, directeur général, Politique de l'assurance-emploi, Ressources humaines et Développement social Canada : Monsieur le président, je suis le directeur général qui s'occupe de la Politique de l'assurance-emploi. Je ne viens pas du Nouveau-Brunswick mais du Québec, de la région de Montréal.

En fait, la partie 7 de la Loi d'exécution du budget contient trois parties, une première qui crée l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada qui sera responsable de fixer les taux de cotisation de l'assurance-emploi et qui va s'occuper de gérer un compte distinct et conserver une réserve de deux milliards de dollars et de l'investir.

La deuxième partie consiste en des modifications sur l'assurance-emploi. Ce sont des modifications qui déterminent d'une nouvelle façon les taux de cotisation.

La troisième partie à trait aux modifications corrélatives à la Loi sur le ministère des Ressources humaines et de Développement des compétences et la Loi des gestions des finances publiques.

[*Traduction*]

Krista Campbell, chef principal, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances Canada : La partie 8 fait trois choses en ce qui concerne les paiements aux provinces et aux territoires. Premièrement, elle établit trois fonds de fiducie :

territories for hiring an additional 2,500 police officers over the next five years; $500 million over two years to provinces and territories for investments in transit initiatives; and $240 million over four years to the Province of Saskatchewan for a carbon capture and storage demonstration project.

Second, Part 8 provides for a direct payment to Nova Scotia of $5 million for geological research related to carbon capture and storage. Finally, Part 8 creates a change to the Canada Social Transfer protection provisions that were created in Budget 2007.

Briefly, Budget 2007 made a number of changes to fiscal arrangements. The Canada Social Transfer was moved to a per capita cash transfer. To ensure that provinces and territories received at least as much under the new system as they would have received under the old way of allocating the Canada Social Transfer, a protection provision was provided. In addition, the federal government provided $250 million for investments in child care in Budget 2008 to ensure that the protection applies to both the Canada Social Transfer and the child care component. As a result, Saskatchewan and Nunavut respectively are receiving $31.2 million and $750,000 to ensure that under the protection provision they would receive no less. It is slightly more generous because of the inclusion of this child care funding.

The Chair: The child care funding of $250 million was on a per capita basis, is that why you need the transition protection rules?

Ms. Campbell: The $250 million was provided outside of the Canada Social Transfer in 2007-08 and inside the Canada Social Transfer beginning in 2008-09. Because of the change with per capita that you noted, that is how the math worked out.

The Chair: Thank you for that helpful explanation. Part 9 deals with payments to certain entities.

Elisha Ram, Chief, Microeconomic Policy Analysis, Industry Knowledge Economy Section, Economic Development and Corporate Finance, Department of Finance Canada: Part 9 creates the authority for the government to make payments to certain third-party organizations, that is, non-federal organizations. Payments to four organizations are covered by this part of the bill: $140 million to Genome Canada in support of genomic research; $110 million to the Mental Health Commission of Canada — Mr. Giroux can tell us more about that; $20 million as an endowment to the Gairdner Foundation, which is a not-for-profit foundation that awards prizes in health research to both international and Canadian researchers;

400 millions de dollars pour permettre aux provinces et aux territoires d'embaucher 2 500 policiers de plus au cours des cinq prochaines années; 500 millions de dollars sur deux ans pour permettre aux provinces et aux territoires d'investir dans des initiatives de transport en commun et 240 millions de dollars sur quatre ans pour permettre à la Saskatchewan de financer un projet de démonstration de capture et de stockage du carbone.

Deuxièmement, la partie 8 prévoit un paiement direct de 5 millions de dollars à la Nouvelle-Écosse pour la recherche géologique reliée à la capture et au stockage du carbone. Enfin, la partie 8 apporte une modification aux dispositions du budget 2007 concernant les paiements transitoires au titre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

En quelques mots, le budget 2007 a apporté un certain nombre de changements aux dispositions fiscales. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux a été transformé en transfert en espèces par habitant. Pour que les provinces et les territoires reçoivent au moins autant avec le nouveau système qu'avec l'ancienne façon de distribuer le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, une disposition a été adoptée à l'égard des paiements transitoires. De plus, le gouvernement fédéral a prévu, dans le budget 2008, 250 millions de dollars à investir dans la garde d'enfants pour que les paiements transitoires s'appliquent à la fois au Transfert canadien en matière de programmes sociaux et à la composante garde d'enfants. C'est ainsi que la Saskatchewan et le Nunavut reçoivent respectivement des paiements transitoires de 31,2 millions de dollars et 750 000 $ pour que le nouveau système ne les pénalise pas. Il est légèrement plus généreux en raison de l'inclusion du financement des services de garde d'enfants.

Le président : Le financement des services de garde d'enfants de 250 millions de dollars a été distribué par habitant et est-ce pour cette raison que vous avez besoin des paiements transitoires?

Mme Campbell : Les 250 millions de dollars ont été versés en dehors du Transfert canadien en matière de programmes sociaux en 2007-2008 et dans le cadre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux à compter de 2008-2009. Étant donné le changement selon lequel les paiements sont faits par habitant, le calcul a été fait sur cette base.

Le président : Merci pour cette explication utile. La partie 9 porte sur les paiements à certaines entités.

Elisha Ram, chef, Analyse des politiques microéconomiques, Section de l'industrie et l'économie du savoir, Développement économique et finances intégrées, ministère des Finances Canada : La partie 9 confère au gouvernement le pouvoir de faire des paiements à certains organismes tiers, c'est-à-dire des organismes non fédéraux. Les paiements à quatre organismes sont couverts par cette partie du projet de loi : 140 millions de dollars pour Génome Canada pour appuyer la recherche génomique; 110 millions de dollars à la Commission de la santé mentale du Canada — M. Giroux peut nous en dire plus à ce sujet; 20 millions de dollars en dotation à la Gairdner Foundation, une fondation sans but lucratif qui décerne des

and $5 million to the University of Calgary — Mr. Firla can tell us more about that.

The Chair: Would Mr. Firla and Mr. Giroux tell us a bit about the payments?

Ross Firla, Economist, Resources, Energy and Environment, Department of Finance Canada: The $5 million allocated under Part 9 for the University of Calgary will go to the Institute of Sustainable Energy, Environment and Economy to examine technological and regulatory barriers to the development of clean carbon and storage technologies to further the government's clean air agenda.

[*Translation*]

Yves Giroux, Director, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance Canada: Mr. Chair, the purpose of the $110 million dollars allotted to the Mental Health Foundation, or the Commission, where one of your former colleagues, Senator Kirby, is in charge, is to carry out projects to identify better ways of dealing with or assisting people with mental health problems in various regions and various circumstances in the country.

[*English*]

Jeremy Rudin, General Director, Financial Sector Policy Branch, Economic Development and Corporate Finance, Department of Finance Canada: Part 10 is the miscellaneous section of the bill that amends various acts. These are organized in alphabetical order of the act amended, so the subjects move about a bit. I think it will be easier for members of the committee to proceed in alphabetical order with the proviso that we will come back to topics after leaving them.

The first act that is amended is the Bank of Canada Act. These amendments are brought forward in light of the experience that we have had in Canada and abroad beginning last summer when financial markets went into a state of turbulence and central banks around the world, including the Bank of Canada, conducted operations to support the stability of the financial system.

In Canada, we discovered that the bank had limited flexibility in the way it is able to do this, so the government has brought forward these amendments to the Bank of Canada Act to allow the bank to more effectively fulfill its mandate with respect to financial stability and monetary policy.

These amendments replace a specific list of securities that the bank may buy or sell, with the power for the bank to establish the list itself as long as those transactions are for the purpose of conducting monetary policy or promoting the stability of the financial system. Therefore, there is a purpose test.

To support transparency and accountability, the bank is required to publish its policy governing the use of these proposed powers in the *Canada Gazette* at least seven days before the policy comes into effect.

prix pour la recherche en santé à des chercheurs internationaux et canadiens; et 5 millions de dollars à l'Université de Calgary — M. Firla peut nous en dire plus à ce sujet.

Le président : M. Firla et M. Giroux peuvent-ils nous parler un peu de ces paiements?

Ross Firla, économiste, Ressources, énergie et environnement, ministère des Finances Canada : Les 5 millions de dollars alloués dans la partie 9 à l'Université de Calgary, sont destinés à l'Institute of Sustainable Energy, Environment and Economy et doivent servir à étudier les obstacles technologiques et réglementaires à la mise au point de technologies du charbon propre et du stockage du CO_2 pour donner suite au Programme de l'air pur du gouvernement.

[*Français*]

Yves Giroux, directeur, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances Canada : Monsieur le président, les 110 millions de dollars alloués à la Fondation ou à la Commission de la santé mentale dirigée par un de vos anciens collègues, le sénateur Kirby, ont pour but de mener à terme des projets qui vont déterminer les meilleures façons de régler ou d'aider les personnes éprouvant des problèmes de santé mentale dans diverses régions et dans diverses conditions au pays.

[*Traduction*]

Jeremy Rudin, directeur général, Direction de la politique du secteur financier, Développement économique et fiances intégrées, ministère des Finances Canada : La partie 10 est celle qui modifie diverses lois. Ces modifications figurent dans l'ordre alphabétique des lois modifiées et on passe donc d'un sujet à l'autre. Je pense qu'il sera plus facile pour les membres du comité de suivre cet ordre alphabétique étant entendu que nous reviendrons ensuite sur les différents sujets.

La première loi qui est modifiée est la Loi sur la Banque du Canada. Ces modifications font suite à ce qui s'est passé au Canada et à l'étranger à compter de l'été dernier quand les marchés financiers se sont mis à s'agiter et que les banques centrales de la planète, y compris la Banque du Canada, ont effectué des opérations pour soutenir la stabilité du système financier.

Au Canada, nous avons découvert que la banque avait une marge de manoeuvre limitée pour ce faire et c'est pourquoi le gouvernement a proposé ces modifications à la loi pour lui permettre de mieux s'acquitter de son mandat sur le plan de la stabilité financière et de la politique monétaire.

Ces modifications remplacent la liste précise de titres que la banque peut acheter ou vendre par le pouvoir confié à la banque d'établir elle-même sa liste à la condition que ces transactions visent à mener la politique monétaire ou à promouvoir la stabilité du système financier. Il y a donc un objectif à respecter.

Pour renforcer la transparence et la reddition de comptes, la banque doit publier sa politique régissant l'utilisation de ses pouvoirs dans la *Gazette du Canada*, au moins sept jours avant l'entrée en vigueur de cette politique.

Clause 148 proposes to amend a particular part of the Budget Implementation Act, 2006. That part of the Budget Implementation Act provided the Minister of Finance with authority to enter into guarantee agreements with private-sector providers of mortgage default insurance. The government does this because the government is the proprietor of the dominant provider of mortgage default insurance, the Canada Mortgage and Housing Corporation, CMHC. It is also desirable to have private-sector competitors for CMHC, and they would not be able to compete with CMHC on a roughly equal footing without a partial guarantee provided by the government to the policy holders of those private-sector insurance providers.

The aggregate face-value exposure that the government can take on through those guaranteed agreements has a limit. This amendment would raise that aggregate limit by $50 billion to ensure that private-sector providers are able to continue to function in the market on a roughly equal footing with CMHC.

The next act is the Canadian Forces Superannuation Act, and Ms. Arnold will tell you what that is about.

Joan Arnold, Senior Director, Insurance Benefits Program Group, Treasury Board of Canada Scretariat: This statute and two other closely-related statutes are about the following public sector pension plans: the Canadian Forces Superannuation Act, the Public Service Superannuation Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act.

The same amendments are made to all three. The first amendment is to allow the plans to deal more readily with technological changes in the future with respect to electronic communication between plan members and the administration.

The second amendment is to allow for the payment of interest on overpayments made under the acts; if a plan member has overpaid, we can pay them interest when we are required to give them money back. In addition to the Public Service Superannuation Act, there are two technical amendments, one to correct a cross-reference and another to ensure the efficient application of regulations already made.

Mr. Rudin: The amendment to the Cooperative Credit Associations Act is technical amendment to change the definition of a commercial loan. A commercial loan — a mortgage or loan secured against real property — can be considered a commercial loan under the current act if it is one where the loan-to-value ratio is below 75 per cent.

Bill C-37, which amended a variety of financial institution statutes — that is the comprehensive five-year review that was passed last year — changed the definition of a "high-ratio mortgage" from one that is above 75 per cent to one that is above 80 per cent. This, for example, is used in the requirements to have mortgage insurance that is related to the clause that I was just discussing.

L'article 148 propose de modifier une partie de la Loi d'exécution du budget de 2006. Cette partie de la Loi d'exécution du budget autorisait le ministre des Finances à conclure des ententes de garantie avec des fournisseurs d'assurance hypothécaire du secteur privé. Le gouvernement le fait parce qu'il est propriétaire du principal fournisseur d'assurance hypothécaire, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la SCHL. Il est également souhaitable que la SCHL ait des concurrents du secteur privé et les assureurs privés ne pourraient pas la concurrencer sur un pied d'égalité sans que le gouvernement n'apporte une garantie partielle aux titulaires de polices de ces assureurs du secteur privé.

Le risque nominal global que le gouvernement peut assumer dans le cadre de ces ententes de garantie est limité. Cet amendement augmenterait cette limite globale de 50 milliards de dollars pour que les assureurs du secteur privé puissent continuer à desservir le marché à peu près sur un pied d'égalité avec la SCHL.

La loi suivante est la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et Mme Arnold va vous dire ce dont il est question.

Joan Arnold, directrice principale, Groupe des programmes d'assurance, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Cette loi et deux autres lois étroitement reliées visent les régimes du secteur public ci-après : la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la pension de la fonction publique et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

Les mêmes modifications sont apportées à ces trois lois. La première consiste à modifier les régimes pour pouvoir tenir compte plus facilement, à l'avenir, des changements technologiques pour les communications électroniques entre les membres du régime et l'administration.

Le deuxième amendement doit permettre le paiement des intérêts sur les cotisations excédentaires aux régimes; si un participant a versé des cotisations excédentaires, nous pouvons lui payer de l'intérêt lorsque nous sommes tenus de lui restituer son argent. En plus de la Loi sur la pension de la fonction publique, il y a deux amendements techniques, un pour corriger un renvoi et un autre pour assurer l'application efficace de la réglementation déjà mise en place.

M. Rudin : L'amendement à la Loi sur les associations coopératives de crédit est un amendement technique qui change la définition d'un prêt commercial. Un prêt commercial — un prêt hypothécaire ou un prêt garanti par un bien foncier — peut être considéré comme un prêt commercial en vertu de la loi actuellement en vigueur si le ratio prêt-valeur est inférieur à 75 p. 100.

Le projet de loi C-37, qui modifiait diverses lois touchant les institutions financières — c'est la révision complète quinquennale qui a été adoptée l'année dernière — a modifié la définition d'un « prêt hypothécaire à ratio élevé » en faisant passer de 75 p. 100 à 80 p. 100 le plafond au-dessus duquel le ratio est considéré comme étant « élevé ». On s'en sert, par exemple, à l'égard des exigences concernant l'assurance hypothécaire dans le contexte des dispositions dont je viens de parler.

We simply neglected to change the definition of "commercial loan" in the Cooperative Credit Associations Act to move the threshold from 75 to 80 per cent as would have been logically consistent at the time. This amendment catches that up.

Mr. Lomas will explain the Donkin Coal Block Development Opportunity Act.

Robert Lomas, Special Advisor to the Director General, Minerals, Metals and Materials Policy Branch, Natural Resources Canada: The amendment to the Donkin Coal Block Development Opportunity Act will permit the Minister of Natural Resources to make statutory payments to Nova Scotia from the Consolidated Revenue Fund. The payments are in respect to coal and coalbed methane royalties that will be collected by Nova Scotia from portions of the Donkin coal block that lies in the offshore. As per the act, the royalties are required to be deposited to the Receiver General of Canada and must be remitted back to Nova Scotia. Therefore, it is simply to facilitate an easy mechanism for making that transfer of those payments back to Nova Scotia.

Mr. Rudin: Clause 153 of the bill proposes an amendment to the Financial Administration Act providing the Minister of Finance with the authority to appoint advisory and other committees. The Governor-in-Council would determine the amounts to be paid for services and expenses.

This is a power that a number of other ministers have that the Minister of Finance does not have at the moment.

Clause 154 would amend the Insurance Companies Act to redefine "commercial loan" as has been proposed for the Cooperative Credit Associations Act.

Clause 155 of Bill C-50 would amend the Interest Act. The Interest Act defines the pre-payment rights for borrowers who have mortgages on real property of terms longer than five years. It provides that any person who has a mortgage with a term longer than five years will have the right to repay that mortgage early, on payment of a penalty of three months' interest.

Another part of the Interest Act then provides a carve-out for that for certain types of commercial entities. Commercial entities who are perhaps building a shopping centre want to be able to secure long-term financing — mortgages longer than five years — and lenders will be reluctant to lend on that basis if the borrower has the right to repay early.

That carve-out has not been functioning exactly as intended because some commercial-type entities have been captured by the pre-payment right, even though they would like to be able to give it up. This is particularly an issue for real estate investment trust-type vehicles in the province of Quebec, although it is not necessarily entirely restricted to that domain.

Nous avons simplement négligé de modifier la définition d'un « prêt commercial » dans la Loi sur les associations de coopératives de crédit en faisant passer le seuil de 75 à 80 p. 100 comme il aurait fallu logiquement le faire. Cet amendement comble cette lacune.

M. Lomas va vous expliquer ce qu'il en est de la Loi sur les possibilités de la mise en valeur de la réserve de charbon Donkin.

Robert Lomas, conseiller spécial auprès de la directrice générale, Direction de la politique des minéraux, métaux et matériaux, Ressources naturelles Canada : L'amendement à la Loi sur les possibilités de la mise en valeur de la réserve de charbon Donkin va permettre au ministre des Ressources naturelles de faire les paiements prévus par la loi à la Nouvelle-Écosse en les prélevant sur le Trésor. Ces paiements se rapportent aux redevances sur le charbon et le méthane de gisements houillers qui seront perçues par la Nouvelle-Écosse pour les parties du gisement de charbon de Donkin qui se trouvent au large des côtes. Conformément à la loi, les redevances doivent être versées en dépôt au Receveur général du Canada et doivent être remises à la Nouvelle-Écosse. Par conséquent, c'est simplement pour faciliter le transfert de ces paiements à la Nouvelle-Écosse.

M. Rudin : L'article 153 du projet de loi propose un amendement à la Loi sur la gestion des finances publiques pour confier au ministre des Finances le pouvoir de nommer des comités consultatifs et autres. Le gouverneur en conseil déterminerait les montants à payer pour les services et les dépenses.

C'est un pouvoir qu'un certain nombre d'autres ministres possèdent, mais que le ministre des Finances n'a pas pour le moment.

L'article 154 modifie la Loi sur les sociétés d'assurance pour redéfinir un « prêt commercial » comme cela a été proposé pour la Loi sur les associations coopératives de crédit.

L'article 155 du projet de loi C-50 modifie la Loi sur l'intérêt. La Loi sur l'intérêt définit le droit de remboursement par anticipation des emprunteurs qui ont souscrit à un prêt hypothécaire sur un bien immobilier pour une période de plus de cinq ans. Toute personne qui a un prêt hypothécaire dont la durée est supérieure à cinq ans aura le droit de rembourser ce prêt par anticipation en payant une pénalité équivalent à trois mois d'intérêt.

Une autre partie de la Loi sur l'intérêt prévoit une exception pour certains types d'entités commerciales. Les entités commerciales qui, par exemple, construisent un centre commercial veulent pouvoir obtenir un financement à long terme, un prêt hypothécaire d'une durée de plus de cinq ans, et les prêteurs hésiteront si l'emprunteur a le droit de rembourser par anticipation.

Cette exception n'a pas fonctionné exactement comme prévu car le droit de remboursement anticipé s'est appliqué à certaines entités commerciales même si elles auraient aimé y renoncer. Cela pose particulièrement un problème pour les instruments d'investissement immobilier de type fiducie au Québec, mais cela ne se limite pas forcément à ce domaine.

The amendments proposed to the Interest Act in this bill would allow the government to carve out other commercial-type entities who wish to give up this pre-payment right.

Clause 156 amends the Old Age Security Act.

Mr. Giroux: That is to provide the capacity for people who are in receipt of the Guaranteed Income Supplement, GIS, to earn higher work-related income without having their GIS clawed back in any given year.

Mr. Rudin: The amendments to the Public Service Superannuation Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act have been dealt with.

Finally, the amendments to Trust and Loan Companies Act is the same type of amendment as proposed to the Insurance Companies Act and the Cooperative Credit Associations Act, which is to change the commercial loan definition, the boundary changing from 75 per cent loan-to-value ratio to 80 per cent.

The Chair: That is quite a basket of amendments.

Is that everything in Part 10?

Mr. Rudin: Yes, it is.

The Chair: I thank each and all of you. We will proceed to questions and answers, and a discussion on Part 7 through to Part 10. The first questioner is the deputy chair of this committee, a senator from Red River, Manitoba, Senator Stratton.

Senator Stratton: Thanks for your presentations, as brief as they are.

I would like to go to Part 7, the Employment Insurance Act. Over the years, this theoretical or paper surplus ended up being about $54 billion. I do recall the days when it was growing in the $20 billion to $30 billion range, and we complained quite strongly over the surpluses, saying that it was just another tax.

Could you explain to the committee and the folks watching these proceedings what will happen to this surplus? Does it get paid back or, because it is really a paper surplus, has it already been spent, in theory? What can we tell people about this?

Mr. Beauséjour: The current surplus, as you have mentioned, is a bookkeeping surplus that accounts for the revenue and the expenses that have occurred in the past. The change that is proposed in Part 7 of the bill is a go-forward change that will ensure that, in the future, the expense and the revenue will break even.

Senator Stratton: In order to not do this again.

Mr. Beauséjour: Exactly.

Senator Stratton: You have limited the account for Employment Insurance to $2 billion, as I read it. The intent is that that would look after a drawdown should unemployment rise.

Les amendements proposés à la Loi sur l'intérêt dans ce projet de loi permettraient au gouvernement d'exempter de l'application de la loi d'autres entités commerciales qui désirent renoncer à ce droit de remboursement par anticipation.

L'article 156 modifie la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

M. Giroux : C'est pour permettre aux personnes qui reçoivent le Supplément de revenu garanti, le SRG, de gagner un revenu de travail plus élevé sans perdre leur SRG au cours d'une année donnée.

M. Rudin : Nous avons déjà parlé des amendements à la Loi sur la pension de la fonction publique et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

Enfin, les amendements à la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt sont similaires à celui qui est proposé pour la Loi sur les sociétés d'assurances et la Loi sur les associations coopératives de crédit, qui consiste à modifier la définition d'un prêt commercial et à relever le plafond de 75 p. 100 à 80 p. 100 du ratio prêt-valeur.

Le président : C'est toute une série d'amendements.

Est-ce tout pour la partie 10?

M. Rudin : Oui, c'est tout.

Le président : Je remercie chacun d'entre vous. Nous allons passer aux questions et la discussion portera sur les parties 7 à 10. Les premières questions seront pour le vice-président du comité, un sénateur de Red River au Manitoba, le sénateur Stratton.

Le sénateur Stratton : Je vous remercie pour vos brefs exposés.

Je voudrais parler de la partie 7 concernant la Loi sur l'assurance-emploi. Au cours des années, cet excédent théorique ou sur papier a fini par se chiffrer aux alentours de 54 milliards de dollars. Je me souviens de l'époque où il se situait entre 20 et 30 milliards de dollars et où nous nous plaignions énergiquement en disant que c'était un impôt de plus.

Pourriez-vous expliquer au comité et aux téléspectateurs qui nous regardent ce qu'il adviendra de cet excédent? Sera-t-il remboursé ou, comme il ne s'agit que d'un excédent sur papier, a-t-il déjà été dépensé, en théorie? Que pouvons-nous dire aux gens à ce sujet?

M. Beauséjour : L'excédent actuel est, comme vous l'avez mentionné, un excédent comptable résultant des recettes et des dépenses qui ont eu lieu par le passé. Le changement proposé dans la partie 7 du projet de loi fera en sorte qu'à l'avenir les dépenses et les recettes s'équilibreront.

Le sénateur Stratton : Afin de ne plus accumuler d'excédent.

M. Beauséjour : Exactement.

Le sénateur Stratton : Vous avez limité la réserve de l'assurance-emploi à 2 milliards de dollars, d'après ce que je peux voir. Le gouvernement comblerait la différence si le taux de chômage augmentait.

Why or how did you arrive at the $2-billion figure? We have been told in the past that, if in a severe downturn in the economy, there likely would be a necessity for having around $15 billion rather than $2 billion. Can you provide a perspective as to why it is staying at $2 million rather than being allowed to flow up to and hold at $15 billion?

[*Translation*]

Mr. Beauséjour: The $2 billion figure was arrived at through a series of economic scenarios and hypotheses. It was determined that this amount would be sufficient, given the mechanism for setting premiums, which provides for increases of up to 15 cents per $100 in premiums, of insurable employment, to deal with a medium-level recession such as we experienced in 2001-2002.

Mr. Giroux: The $15 billion was estimated by the chief Actuary at a point when economic conditions in Canada were very different. The employment situation was different, and it also assumed that premiums were maintained at a stable level through a period of economic slowdown. So it was a scenario in which the employment insurance premium setting mechanism was different from what is proposed under Bill C-50. The figure is several years old, using a premium setting scenario that was different from what it will be now.

[*English*]

Senator Stratton: For example, if it remains at $2 billion and the economy takes a downturn, what will happen? Does the federal government step in to subsidize that? In so doing, does that mean the insurance premiums will rise in future years to pay back that amount?

[*Translation*]

Mr. Beauséjour: Exactly. The bill provides that if premium revenue is not sufficient to cover expenditures, the first thing that will happen is that the $2 billion reserve will be used to pay expenditures and employment insurance provides that the consolidated fund will be used to cover any expenditure that has to be incurred for the employment insurance program.

Then, in future years, premiums will be increased to restore the fund, the new corporation's reserve, to $2 billion.

[*English*]

Senator Stratton: I would like to be on the second round so that I may talk about the board.

Senator Cowan: Can you explain to me in 25 words or less what in the world Part 6 has to do with budget implementation? That section deals with amendments to the Immigration and Refugee Protection Act.

Pourquoi ou comment êtes-vous arrivés à ce chiffre de 2 milliards de dollars? On nous a dit par le passé qu'en cas de grave ralentissement économique, il serait sans doute nécessaire de disposer d'environ 15 milliards de dollars plutôt que de 2 milliards de dollars. Pourriez-vous nous dire pourquoi le montant de la réserve est limité à 2 millions de dollars au lieu de pouvoir grimper jusqu'à 15 milliards de dollars?

[*Français*]

M. Beauséjour : Le niveau de 2 milliards a été déterminé en fonction d'une série de scénarios économiques et d'hypothèses. Il a été jugé que ce montant serait suffisant étant donné le mécanisme de détermination des cotisations qui prévoit des augmentations allant jusqu'à 15 cents par 100 dollars de cotisation de revenus assurables pour faire face à une récession moyenne comme celle à laquelle on a fait face en 2001-2002.

M. Giroux : Le montant de 15 milliards de dollars a été estimé par l'actuaire en chef à un moment où les conditions économiques au Canada étaient très différentes. La situation de l'emploi était différente et cela supposait aussi un maintien des cotisations à un niveau stable à travers une période de ralentissement économique. Donc, c'était sous un scénario où le mécanisme de fixation des taux à l'assurance-emploi était différent de ce qui est proposé sous le projet de loi C-50. C'est un chiffre qui date de quelques années avec un scénario de détermination des cotisations qui était différent de ce qu'il sera maintenant.

[*Traduction*]

Le sénateur Stratton : Par exemple, si la réserve est de 2 milliards de dollars et que l'économie connaît un ralentissement, qu'arrivera-t-il? Le gouvernement fédéral va-t-il intervenir pour subventionner ce programme? S'il le fait, cela veut-il dire que les cotisations augmenteront à l'avenir pour rembourser ce montant?

[*Français*]

M. Beauséjour : Exactement. La loi prévoit que si les revenus des cotisations ne sont pas suffisants pour couvrir les dépenses, la première chose qui va arriver, c'est que la réserve de deux milliards sera utilisée pour payer les dépenses et l'assurance-emploi prévoit que les fonds consolidés seront utilisés pour combler toute dépense qui doit être encourue pour le programme d'assurance-emploi.

Par la suite, les cotisations, dans les années futures, seront augmentées pour ramener le fonds, la réserve de la nouvelle société, à 2 milliards de dollars.

[*Traduction*]

Le sénateur Stratton : Je voudrais participer au deuxième tour afin de pouvoir parler du conseil d'administration.

Le sénateur Cowan : Pouvez-vous m'expliquer en 25 mots ou moins ce que la partie 6 a à voir avec l'exécution du budget? Il s'agit d'amendements à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

The Chair: We will deal with that section in the next panel.

Senator Cowan: I want to continue my discussion on scholarships, and I understand that I will have time at the end of this panel.

The Chair: Yes, Ms. Frith has remained for that very purpose.

Senator Ringuette: With respect to the seniors working income in Part 10, what working income limit are we moving to, and from what level?

Mr. Giroux: We would move from 20 per cent of up to $2,500, which is the current system. Seniors who are on the GIS have an exemption of 20 per cent of their earned income from the clawback, which is 50 per cent. In effect, this reduces the clawback from 50 per cent to 40 per cent for earned income up to $2,500. The proposal in Bill C-50 would exempt $3,500. It would move the value of the exemption from $500, which is 20 per cent of $2,500, to $3,500. Therefore, $3,500 would be totally exempt because it is the average earned income of those who receive the GIS.

Senator Ringuette: Have you used statistics to determine that move from $2,500 to $3,500?

Mr. Giroux: Yes, we used statistics and consideration of the fiscal affordability of the measure.

Senator Ringuette: How many seniors are we talking about?

Mr. Giroux: Off the top of my head, I would say that we are talking about 60,000 seniors per year.

Senator Ringuette: How many seniors currently receive the Guaranteed Income Supplement?

Mr. Giroux: I do not have that figure, although I could obtain that for you.

Senator Ringuette: We are only helping about 6 per cent.

Mr. Giroux: You must keep in mind that those on the Guaranteed Income Supplement must be 65 years of age and over, and relatively few people stay in the labour force in that age group. We will be helping those who are still in the workforce or who want to come back to the labour force.

Senator Ringuette: How many hours of work and at what rate of pay are we talking about? Do these seniors work at places such as McDonald's?

Mr. Giroux: Those who receive the GIS are by definition 65 years of age and older. I do not have information on place of employment or average rate of pay.

Senator Ringuette: When was the figure of $2,500 established? Are we simply catching up with inflation?

Mr. Giroux: I would have to go back and find out when it was initially implemented to be able to answer that question.

Le président : Nous aborderons cette partie avec le prochain groupe.

Le sénateur Cowan : Je voudrais poursuivre la discussion sur les bourses et je crois que j'aurai du temps à la fin de l'audition de ce groupe de témoins.

Le président : Oui, Mme Frith est restée justement pour cela.

Le sénateur Ringuette : Pour ce qui est du revenu du travail des aînés dont il est question dans la partie 10, quelle sera la nouvelle limite et par rapport à quel niveau?

M. Giroux : Le niveau actuel est de 20 p. 100, jusqu'à concurrence de 2 500 $. Les aînés qui touchent le SRG échappent à la récupération, qui est de 50 p. 100, pour 20 p. 100 de leur revenu gagné. En fait, cela réduit le taux de récupération de 50 p. 100 à 40 p. 100 du revenu gagné jusqu'à concurrence de 2 500 $. Le changement que propose le projet de loi C-50 exempterait 3 500 $ de revenu. La valeur de l'exemption passerait de 500 $, ce qui correspond à 20 p. 100 de 2 500 $, à 3 500 $. Par conséquent, 3 500 $ sera entièrement exempté, car c'est le revenu gagné moyen des personnes qui touchent le SRG.

Le sénateur Ringuette : Vous êtes-vous servis de statistiques pour décider de passer de 2 500 $ à 3 500 $?

M. Giroux : Oui, nous nous sommes servis de statistiques et nous avons examiné l'abordabilité financière de cette mesure.

Le sénateur Ringuette : Combien d'aînés cela vise-t-il?

M. Giroux : Je dirais que cela vise environ 60 000 aînés par année.

Le sénateur Ringuette : Combien d'aînés touchent actuellement le Supplément de revenu garanti?

M. Giroux : Je n'ai pas ce chiffre sous la main, mais je pourrais l'obtenir pour vous.

Le sénateur Ringuette : Nous aidons seulement environ 6 p. 100 d'entre eux.

M. Giroux : N'oubliez pas que les personnes qui touchent le Supplément de revenu garanti doivent être âgées de 65 ans et plus et qu'il y a relativement peu de personnes de ce groupe d'âge qui restent sur le marché du travail. Nous allons aider celles qui restent sur le marché du travail ou qui veulent y retourner.

Le sénateur Ringuette : De combien d'heures de travail et de quel taux de rémunération parlons-nous? Ces aînés travaillent-ils dans des endroits comme McDonald's?

M. Giroux : Par définition, les personnes qui touchent le SRG sont âgées de 65 ans et plus. Je n'ai pas de renseignements quant à leur lieu d'emploi ou leur salaire moyen.

Le sénateur Ringuette : Quand ce chiffre devient 2 500 $ a-t-il été établi? S'agit-il simplement de rattraper l'inflation?

M. Giroux : Il faudra que je vérifie quand ce programme a été mis en place pour pouvoir répondre à cette question.

Senator Ringuette: My next question is for Mr. Ram. Tell us about your foundation. Do we not have a foundation dealing with the type of research funding that we are talking about?

Mr. Ram: Gairdner Foundation is a private foundation that was established in Toronto in the late 1950s with a mandate to recognize outstanding achievement in the field of health science and research. They provide awards annually through a national symposium. They award between six and eight awards per year. They also do what we think of as science promotion by taking the winners on a national tour and introducing them to young Canadians in order to empower them to pursue science careers in the future.

The activities of the Gairdner Foundation are unique in Canada. They are considered to be among the top three global awards for health science along with the Lasker Prize and the Nobel Prize for medicine.

The endowment provided for in the bill will allow the foundation to increase the value of the awards it provides, to potentially offer new awards that it does not currently offer and to expand its science promotion activities so that more young Canadians can be exposed to the type of science that the awards recognize.

Also, in recognition of the endowment from the government, the foundation has agreed to add the word "Canada" to its awards in order to better brand Canada internationally as a good place to do health research.

Senator Ringuette: Can you provide us with the names of the members of the board of directors of this foundation?

Mr. Ram: The chair of the board of directors is Dr. Henry Friesen, a well-respected Canadian scientist, who was formerly the president of the Canadian Institutes of Health Research. I do not have the full board membership with me, but I will provide that to you.

Senator Ringuette: Thank you very much.

I will move to Part 8 and Ms. Campbell.

What are the requirements of the provinces for the $250 million for child care being transferred to them?

Ms. Campbell: The $250 million is in addition to the funding already being provided through the Canada Social Transfer for early learning and child care and early childhood development. Provinces, territories and the federal government have two framework agreements in place with respect to early childhood development and early learning and child care.

Budget 2007 extended the funding commitment and the priorities outlined in those multilateral agreements and frameworks and then increased the funding. The $250 million supports the initiatives outlined in those framework agreements.

Le sénateur Ringuette : Ma question suivante s'adresse à M. Ram. Parlez-nous de votre fondation. N'avons-nous pas une fondation qui s'occupe du genre de financement de la recherche dont nous parlons?

M. Ram : La Gairdner Foundation est une fondation privée qui a été établie à Toronto à la fin des années 1950 et qui a pour mission de récompenser les réalisations exceptionnelles dans le domaine des sciences de la santé et de la recherche sur la santé. Chaque année, elle décerne des prix à l'occasion d'un symposium national. Elle décerne entre six et huit prix par année. Elle fait également ce que nous considérons comme de la promotion des sciences en emmenant les lauréats faire une tournée du pays pour les présenter aux jeunes Canadiens afin de les inciter à se lancer dans des carrières scientifiques.

Les activités de la Gairdner Foundation sont tout à fait uniques au Canada. Ses prix figurent parmi les trois prix les plus convoités au monde pour les sciences de la santé, avec le prix Lasker et le prix Nobel de médecine.

La dotation que prévoit ce projet de loi permettra à la fondation d'accroître la valeur des prix qu'elle décerne, d'offrir des nouveaux prix qu'elle n'offre pas actuellement et d'élargir ses activités de promotion des sciences afin qu'un plus grand nombre de jeunes Canadiens puissent se familiariser avec le genre de sciences pour lesquelles elle décerne des prix.

Également, en guise de remerciement pour cette dotation, la fondation a accepté d'ajouter le mot « Canada » à ses prix de façon à mieux faire connaître le Canada sur la scène internationale comme un pays intéressant pour y effectuer de la recherche sur la santé.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous nous donner les noms des membres du conseil d'administration de cette fondation?

M. Ram : Le président du conseil d'administration est le Dr Henry Friesen, un éminent chercheur canadien qui était, avant cela, le président des Instituts de recherche en santé du Canada. Je n'ai pas la liste complète des membres du conseil d'administration sous la main, mais je vais vous la faire parvenir.

Le sénateur Ringuette : Merci beaucoup.

Je vais passer à la partie 8 et à Mme Campbell.

Quelles sont les exigences auxquelles les provinces doivent satisfaire en échange des 250 millions de dollars qui leur sont transférés pour les services de garde d'enfants?

Mme Campbell : Ces 250 millions de dollars s'ajoutent au financement déjà apporté par l'entremise du Transfert canadien pour les programmes sociaux pour l'apprentissage précoce, les services de garde d'enfants et le développement de la petite enfance. Les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral ont des ententes cadres en place à l'égard du développement de la petite enfance, de l'apprentissage précoce et des services de garde d'enfants.

Le budget de 2007 a prolongé les engagements de financement et les priorités énoncés dans les ententes multilatérales et a ensuite augmenté le financement. Les 250 millions de dollars soutiennent les initiatives dont il est question dans ces ententes cadres.

Senator Ringuette: Are any of these funds for child care directed at creating new spaces?

Ms. Campbell: Yes, provinces and territories are working on various initiatives to reflect their own priorities with respect to child care agreements and commitments to their public on how they intend to provide for early learning and child care programs, which can include creating new child care spaces.

Senator Ringuette: The current government has recognized that its approach to early child care and the destruction of the agreements that they had with the different provinces did not create any new child care spaces. Therefore, they are going back to negotiating with the provinces to create new child care spaces, which was the proper approach to take.

I will move on to Part 7, the Employment Insurance program. The $2 billion in surplus is certainly not sufficient with the way the Canadian economy is currently going. I am tempted to say that the professional actuary who has been doing projections on this fund for many years is more right in his estimate of $15 billion than you are in your $2-billion projection.

What are the differences between the two amounts?

[*Translation*]

Mr. Beauséjour: As was noted, the $2 billion was determined to be insufficient, given what had been projected.

[*English*]

Senator Ringuette: I am not repeating Senator Stratton's question. The chief actuary has been making estimates on this fund for over a decade. I am more at ease with his $15-billion estimate than with yours.

Can you tell me why your unit believes that $2 billion will be sufficient?

[*Translation*]

Mr. Beauséjour: In fact, the $15 billion figure was set several years ago using very different economic hypotheses. It was thought that we would never achieve an unemployment level as low as it is at present. The labour market situation has changed drastically since that time.

The chief actuary's hypothesis was that premium rates would be permanent, they would not change over time, it would be a fixed rate. His hypothesis was that he would put enough money aside to deal with a severe recession. The government's present approach is to set money aside to deal with a less severe recession, given the fact that there was no longer enough money in the existing reserve, that the consolidated fund would be used in any event to make up for benefit payments.

Le sénateur Ringuette : Une partie des fonds destinés aux services de garde d'enfants doit-elle servir à créer des nouvelles places de garderie?

Mme Campbell : Oui, les provinces et les territoires travaillent à diverses initiatives reflétant leurs propres priorités en ce qui concerne les ententes sur la garde d'enfants et les engagements qu'elles ont pris envers leurs citoyens au sujet des programmes d'apprentissage précoce et de garde d'enfants, ce qui peut inclure la création de nouvelles places de garderie.

Le sénateur Ringuette : Le gouvernement actuel a reconnu que sa politique à l'égard de la garde d'enfants et la destruction des ententes qui avaient été conclues avec les différentes provinces n'a pas créé une seule nouvelle place de garderie. Par conséquent, il va reprendre les négociations avec les provinces pour créer des nouvelles places de garderie, ce qui était la bonne chose à faire.

Je vais passer à la partie 7, le programme d'assurance-emploi. Les 2 milliards de dollars d'excédent ne sont certainement pas suffisants compte tenu de l'évolution actuelle de l'économie canadienne. Je serais tentée de dire que l'actuaire professionnel qui a fait des prévisions à l'égard de ce fonds pendant de nombreuses années est plus près de la réalité que vous en estimant les besoins à 15 milliards de dollars au lieu des 2 milliards de dollars que vous prévoyez.

Quelles sont les différences entre les deux montants?

[*Français*]

M. Beauséjour : Comme on l'a mentionné, le montant de 2 milliards de dollars a été déterminé insuffisant étant donné ce qui avait été prévu.

[*Traduction*]

Le sénateur Ringuette : Je ne répète pas la question du sénateur Stratton. L'actuaire en chef fait des estimations au sujet de ce fonds depuis plus de dix ans. Je suis plus prête à croire son estimation de 15 milliards de dollars que la vôtre.

Pouvez-vous me dire pourquoi votre section croit que 2 milliards de dollars seront suffisants?

[*Français*]

M. Beauséjour : En fait, le 15 milliards de dollars a été déterminé il y a plusieurs années en utilisant des hypothèses économiques très différentes. On pensait qu'on ne pourrait jamais atteindre un taux de chômage aussi bas qu'actuellement. La situation du travail sur le marché a changé de manière drastique depuis ce temps.

L'actuaire en chef faisait l'hypothèse que les taux de cotisation seraient permanents, qu'ils ne changeraient pas dans le temps, que ce serait un taux fixe. L'hypothèse qu'il faisait, c'est qu'il mettait assez d'argent de côté pour faire face à une récession sévère. L'approche actuelle du gouvernement, c'est de mettre de l'argent pour faire face à une récession de moindre envergure en tenant compte du fait que s'il n'y avait plus assez de fonds dans la réserve actuelle, que les fonds consolidés seraient utilisés de toute manière pour compenser le paiement des bénéfices.

Senator Ringuette: In the 1980s, the Auditor General said that program funding should be in a separate program. In the 1990s, the Auditor General said that the funds had to come from the government's consolidated fund. We have two different reports that gave us two different approaches.

I would like to get a copy of the studies done to justify the changes you are asking for in this bill.

Mr. Giroux: I would like to correct your premise.

Senator Ringuette: I am going to finish my question. What is the new model for setting the premium rate and how will the members of the board of directors of this board be selected as compared to the board of directors or the committee? I cannot remember the exact title of the existing group of representatives to advise the minister on employment insurance. What is your premise?

Mr. Giroux: The premise being that the Auditor General recommended a separate fund in the 1980s when the opposite was the case, he recommended that the Government of Canada consolidate the employment insurance account in the Consolidated Revenue Fund. At the time, the employment insurance account was experiencing major deficits. It was in response to that recommendation that the employment insurance account was consolidated in the Consolidated Revenue Fund, since 1986, if I recall correctly.

Mr. Beauséjour: I count three other questions. The first question concerning studies, I am going to get back to the department, and if in fact there are studies available, we will make them available.

Senator Ringuette: That have been done.

Mr. Beauséjour: We will make them public, available.

In terms of new models for setting premium rates, the major change in the new model is that in future, surpluses accumulated in a year in the employment insurance account will be will be transferred to a new corporation.

The board will take into account those amounts and returns on investments in setting premium rates for the next year, so as to maintain the reserve it manages at the $2 billion level. The other parameters relating to setting rates are already there in the existing legislation, it is the parameter establishing a limit of 15 cents per $100 for changes in the premium rate.

On the question of selecting directors, there is a two-stage process. A nominating committee composed of three members will be appointed: the two existing employment insurance commissioners, the Commissioner for Workers and the Commissioner for Employers, and a chairperson appointed by the minister, as provided in the bill:

> . . . shall be appointed on the basis of merit taking into account any relevant experience in the functioning of a board of directors and in the financial or insurance sector. . . .

Le sénateur Ringuette : Dans les années 1980, le vérificateur général avait dit que les fonds consacrés aux programmes devaient faire partie d'un programme séparé. La vérificatrice générale dans les années 1990 a dit que les fonds devaient venir du fonds consolidé du gouvernement. On a eu deux différents rapports qui nous donnaient deux différentes approches.

J'aimerais recevoir copie des études faites pour justifier les changements que vous demandez dans ce projet de loi.

M. Giroux : J'aimerais corriger votre prémisse.

Le sénateur Ringuette : Je vais finir ma question. Quel est le nouveau modèle pour établir le taux de cotisation et comment seront choisis les membres du conseil de ce bureau comparativement au conseil d'administration ou au comité? Je ne me souviens plus exactement du titre que le groupe de représentants a présentement pour conseiller le ministère au sujet de l'assurance-emploi. Quelle est votre prémisse?

M. Giroux : La prémisse étant celle que le vérificateur général a recommandé dans les années 1980 un fonds séparé alors que c'est le contraire, il a recommandé au gouvernement du Canada de consolider le compte de l'assurance-emploi au Trésor. À l'époque, le compte d'assurance-emploi enregistrait des déficits importants. C'est à la suite de cette recommandation que le compte d'assurance-emploi a été consolidé au Trésor, depuis 1986, si ma mémoire est bonne.

M. Beauséjour : Je compte trois autres questions. La première question concernant les études, je vais retourner au ministère et si effectivement il y a des études disponibles, on va les rendre disponibles.

Le sénateur Ringuette : Qui ont été faites.

M. Beauséjour : On va les rendre publiques, disponibles.

En termes de nouveaux modèles pour déterminer les taux de cotisation, le changement important pour le nouveau modèle, c'est que dans l'avenir, les surplus qui auraient été accumulés dans une année dans le compte d'assurance-emploi seront transférés à une nouvelle société.

L'office va prendre en compte ces sommes et les retours sur investissement pour déterminer les taux de cotisation pour l'année suivante, de manière à maintenir la réserve qu'elle gère à deux milliards de dollars. Les autres paramètres concernant le taux de détermination existent déjà dans la loi actuelle, c'est le paramètre qui établit une limite de changement de 15 cents par 100 dollars pour le taux de cotisation.

En ce qui concerne les choix des directeurs, c'est un processus en deux étapes. Un comité de nomination va être formé, composé de trois membres : les deux commissaires actuels de l'assurance-emploi, celui des travailleurs et celui des employeurs, et un président nommé par le ministre et selon les termes utilisés dans la loi :

> [...] est fondée sur le mérite, compte tenu de toute expérience pertinente du fonctionnement des conseils d'administration et du secteur de la finance ou de l'assurance [...]

The nominating committee will create a list of potential candidates, and then the directors will be appointed, by order in council, on the recommendation of the Minister of Human Resources and Social Development.

Senator Ringuette: At present, if I am not mistaken, there are representatives of workers, union representatives, and employer representatives. How many members are there on the board of directors? Is labour market representation going to be required?

Mr. Beauséjour: The board of directors is to have seven members. The factors considered in establishing the list of potential candidates are based on the skills to be expected of a board of directors of that nature, recognized financial skills, work experience that qualifies them to help the board to perform its mission effectively. That is really the mandate.

Senator Ringuette: So there is nothing that would require that there be representatives of workers on the board of directors?

Mr. Beauséjour: There is nothing at present that requires that there be representatives of workers or employers. It is a board of directors that will be appointed based on skills, but it is the nominating committee that will establish the list of potential candidates. There are the chairperson and the two existing Commissioners of the Employment Insurance Commission, the Commissioner for Workers and the Commissioner for Employers.

Senator Ringuette: Yes, but once the board of directors is in place, that committee will be dissolved.

Mr. Beauséjour: No, the Employment Insurance Commission will still be there. The new board really has a very limited mandate. It relates to the financing part, whereas the whole part relating to setting benefits and the other processes will still be the responsibility of the department and the Employment Insurance Commission. so the Employment Insurance Commission will continue to perform the major part of its mandate; the only part of its mandate it will no longer perform in future is setting the premium rate.

[*English*]

Senator Di Nino: During the break, Mr. Lalonde informed me that he had a fuller response to my question about Registered Disability Saving Plans, particularly whether the measures are available to others other than the families. I wonder if, through you, could you ask him to submit it to us rather than taking the time that we probably do not have.

The Chair: Certainly. Mr. Lalonde is here now. If he wishes to give it verbally, he may do so.

Senator Di Nino: I did not want to take the time.

The Chair: However, he is here, and he has been waiting anxiously to speak to us.

Ce comité de nomination va créer une liste de candidats potentiels, puis les administrateurs seront nommés, par nomination en conseil, suivant la recommandation du ministre des Ressources humaines et du Développement social.

Le sénateur Ringuette : Actuellement, si je ne me trompe pas, il y a des représentants des travailleurs, des représentants syndicaux, des représentants du patronat. Combien de membres siège au conseil d'administration? Est-ce qu'on va demander une représentation du marché du travail?

M. Beauséjour : Sept membres sont prévus au conseil d'administration. Les facteurs pris en considération pour créer la liste de candidats potentiels sont basés sur la compétence que l'on attend d'un conseil d'administration comme celui-là, une compétence financière reconnue, une expérience de travail propre à aider l'office à accomplir sa mission avec efficacité. C'est vraiment le mandat.

Le sénateur Ringuette : Donc, il n'y a rien qui contraint à ce que, sur le conseil d'administration, on ait des représentants des travailleurs?

M. Beauséjour : Rien actuellement ne contraint à ce qu'il y ait des représentants des travailleurs ou des employeurs. C'est un conseil d'administration qui sera nommé sur la base de compétence, mais c'est le comité de nomination qui établira la liste des candidats potentiels. Il y a le président et les deux commissaires actuels de la commission de l'assurance-emploi, le commissaire des travailleurs et le commissaire des employeurs.

Le sénateur Ringuette : Oui mais, une fois que le conseil d'administration sera en place, ce comité sera dissous.

M. Beauséjour : Non; la commission de l'assurance-emploi demeure. Le nouvel office a quand même un mandat très limité. Il concerne la partie du financement, alors que toute la partie qui concerne la détermination des bénéfices et les autres processus demeure sous la responsabilité du ministère et de la commission de l'assurance-emploi. Donc la commission de l'assurance emploi continue à exercer une grosse partie de son mandat; la seule partie de son mandat qu'elle n'exercera plus dans le futur, c'est la détermination du taux de cotisation.

[*Traduction*]

Le sénateur Di Nino : Pendant la pause, M. Lalonde m'a informé qu'il avait une réponse plus complète à donner à ma question concernant les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, surtout quant à savoir si ces mesures s'appliquent à d'autres personnes que des membres de la famille. Pourriez-vous lui demander de nous soumettre ces renseignements au lieu que cela n'empiète sur le temps que nous n'avons probablement pas.

Le président : Certainement. M. Lalonde est ici maintenant. S'il désire donner la réponse verbalement, il peut le faire.

Le sénateur Di Nino : Je ne voulais pas que cela empiète sur notre temps.

Le président : Néanmoins, il est là, et il attend impatiemment de nous parler.

Mr. Lalonde: Earlier, you asked me who could establish a Registered Disability Savings Plan, RDSP.

Senator Di Nino: Also, who can contribute to it?

Mr. Lalonde: I indicated that there are certain constraints on who can establish the plan. Generally speaking, it is the disabled individual himself or herself, or their legal guardian in the case of minors or those otherwise incapable of contracting.

With the permission of the plan holder — that is, the person in whose name the plan is made, or the guardian — anyone can contribute to the plan, including friends.

Senator Di Nino: Can strangers contribute?

Mr. Lalonde: I do not think it would be a stranger, but it is possible. Mostly it would be friends, grandparents or neighbours. Anyone can contribute to the plan subject to the lifetime cap.

Senator Di Nino: That is very useful.

I want to return to the matter of the $54 billion. People say that a kitty exists, a huge hole with $54 billion that was accumulated in excess payments. Where, really, is that $54 billion now?

Senator Stratton: It is gone, spent.

Mr. Giroux: It has been consolidated within the Consolidated Revenue Fund, CRF. It was has been used to provide government services over the years, pay down the debt, et cetera.

Senator Di Nino: It was used to pay down the debt and reduce the deficit.

Mr. Giroux: That is correct.

Senator Di Nino: Therefore, no $54-billion kitty exists, is that right?

Mr. Giroux: No, it is a bookkeeping entry that kept track of the expenditures, revenues and the total over the years.

Senator Di Nino: There are changes to the Trust and Loan Companies Act, the Cooperative Credit Associations Act, the Insurance Companies Act and the Interest Act. Have these been done in consultation with the industry? They are not controversial, but, for the purposes of the record, has it been publicized that these have taken place? Has there been, other than through Bill C-50, some dissemination of the information?

Mr. Rudin: With regard to the Interest Act, the origin of these amendments are representations from people active in the industry, particularly in the province of Quebec, where they highlighted that the section of the act that attempted to carve out commercial entities was not working as it was intended in that province. That was the origin of it.

We have also had correspondence with some of the people who brought the issue forward since the tabling of the bill to clarify the intent; to use the regular legislative authority embedded in these amendments. The amendments do not extend the carve-out against prepayment to specific mortgages

M. Lalonde : Vous m'avez demandé tout à l'heure qui pouvait établir un régime enregistré d'épargne-invalidité ou REEI.

Le sénateur Di Nino : Et aussi qui peut y contribuer.

M. Lalonde : J'ai dit qu'il y avait certaines limitations quant aux personnes qui peuvent établir ce régime. En général, c'est la personne invalide qui doit le faire elle-même ou son tuteur légal dans le cas des mineurs ou des personnes inaptes.

Avec la permission du titulaire du régime, c'est-à-dire la personne au nom de laquelle le régime est établi, ou son tuteur, toute personne peut contribuer au régime, y compris des amis.

Le sénateur Di Nino : Des étrangers peuvent y contribuer?

M. Lalonde : Je ne pense pas que ce serait un étranger, mais c'est possible. Il s'agit surtout d'amis, de grands-parents ou de voisins. Quiconque peut contribuer au régime sous réserve du plafond à vie.

Le sénateur Di Nino : C'est très utile.

Je voudrais en revenir à la question des 54 milliards de dollars. Certaines personnes disent qu'il y a une cagnotte ou un énorme montant de 54 milliards en paiements excédentaires. Où sont actuellement ces 54 milliards?

Le sénateur Stratton : Ils ont disparu. Ils ont été dépensés.

M. Giroux : Cette somme a été versée dans le Trésor. Elle a servi à fournir des services gouvernementaux au cours des années, à rembourser la dette, et cetera.

Le sénateur Di Nino : Elle a servi à rembourser la dette et à réduire le déficit.

M. Giroux : C'est exact.

Le sénateur Di Nino : Par conséquent, il n'y a pas de cagnotte de 54 milliards de dollars, n'est-ce pas?

M. Giroux : Non, c'est une inscription comptable qui permet de garder la trace des dépenses, des recettes et du total au cours des années.

Le sénateur Di Nino : Il y a des changements à la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, à la Loi sur les associations coopératives de crédit, à la Loi sur les sociétés d'assurances et à la Loi sur l'intérêt. Ont-ils fait l'objet de consultations avec le secteur touché? Ils ne sont pas controversés, mais ces changements ont-ils été annoncés? À part le projet de loi C-50, y a-t-il eu une diffusion de l'information?

M. Rudin : En ce qui concerne la Loi sur l'intérêt, ces modifications répondent aux instances de gens qui sont actifs dans le secteur financier, surtout au Québec, où ils ont souligné que l'article de la Loi qui cherchait à exempter les entités commerciales ne fonctionnait pas comme il devait le faire dans cette province. Telle est l'origine de cet amendement.

Nous avons également échangé de la correspondance avec certaines des personnes qui ont soulevé la question depuis le dépôt du projet de loi pour clarifier son intention, pour utiliser le pouvoir législatif ordinaire inclus dans ces amendements. Les amendements n'élargissent pas l'exclusion à l'égard du

or to specific types of borrowers. It provides the government with regulatory authority to subsequently establish what those entities are and which mortgages would be covered.

We have corresponded with some of the people who brought forward this idea to clarify the intent. The intent is to carefully prescribe commercial-type entities without extending, perhaps by accident, this carve-out to households, family trusts and so on. The other intent is to ensure that all existing arrangements are grandfathered so that there is no change to the circumstances under which existing contracts were entered into.

Senator Di Nino: The purpose for my question is that, as you just indicated to us, this is a complex issue. It is not as simple as it sounds when you put it in a paragraph in a piece of legislation. I want to ensure that there has been sufficient consultation with the industry and stakeholders to ensure general agreement. You will not have 100 per cent agreement on every aspect but all the stakeholders must be comfortable with this new measure.

Mr. Rudin: I understand. When the bill is adopted, it comes into force on that date. No one's rights will have changed because the amendments propose a regulatory authority for the government to extend this carve-out provision. The government would have to draft regulations, which would include two types of consultation. An informal consultation would take place with stakeholders, whom we know are interested in developing a draft; and the draft regulations would be pre-published in the *Canada Gazette*, after which formal comments would be received. The regulations may be pre-published a second time or final published. The intent is to ensure that a thorough consultation process takes place so that the new carve-out is used as intended and does not inadvertently create a problem rather than solve a problem.

Senator Di Nino: Thank you for the answer. However, I wish the consultation had been done before.

With respect to the changes to the Bank of Canada Act, we understand that this is to provide additional flexibility in dealing with major market disruptions or generally the better management of the affairs of the act under those particular conditions. I would like you to confirm, first, that a number of other central banks are using it, in particular the Bank of England and the European Central Bank — if you know of any others, it would be nice to have that on the record — and, second, that it was adopted as one of those measures that should be undertaken by the central banks at the G7 meetings. Is that correct?

Mr. Rudin: Both of those statements are correct. While every central bank's governing statutes are a bit different, these amendments would bring the Bank of Canada's powers in this regard much closer to the powers of the Bank of England and those of the European Central Bank. The G7 finance ministers met in April when they received a report from the Financial

remboursement anticipé de certains prêts hypothécaires ou pour certains types d'emprunteurs. Ils confèrent au gouvernement un pouvoir de réglementation qui lui permettra, par la suite, d'établir quelles sont les entités et les hypothèques qui seront couvertes.

Nous avons échangé de la correspondance avec certaines des personnes qui ont avancé cette idée pour clarifier l'intention de la loi. L'intention est de prescrire soigneusement les entités commerciales visées sans étendre, peut-être par mégarde, cette exclusion aux ménages, aux fiducies familiales, et cetera. Il s'agit également de protéger toutes les ententes existantes afin que les circonstances dans lesquelles les contrats existants ont été conclus restent inchangées.

Le sénateur Di Nino : Le but de ma question est que, comme vous venez de nous le dire, c'est un sujet complexe. Ce n'est pas aussi simple que ce qu'on peut lire dans un paragraphe d'un projet de loi. Je veux m'assurer qu'on a suffisamment consulté le secteur et les parties prenantes pour s'assurer qu'ils sont généralement d'accord. Vous n'obtiendrez pas un accord à 100 p. 100 sur tous les aspects, mais il faut que toutes les parties prenantes soient à l'aise avec cette nouvelle mesure.

M. Rudin : Je comprends. Quand le projet de loi sera adopté, il entrera en vigueur le même jour. Personne ne sera lésé dans ses droits, car les amendements proposent de conférer au gouvernement un pouvoir réglementaire pour étendre cette disposition d'exclusion. Le gouvernement devra préparer un règlement, ce qui nécessitera deux types de consultations. Une consultation officieuse aura lieu avec les intervenants qui, nous le savons, voudront participer à l'élaboration d'un projet de règlement et ce projet de règlement sera publié dans la *Gazette du Canada*, après quoi les observations officielles seront reçues. Le règlement pourra faire l'objet d'une deuxième publication préalable ou d'une publication finale. Notre intention est de tenir des consultations approfondies pour que la nouvelle exclusion soit utilisée comme prévue et ne crée pas un problème, par inadvertance, au lieu d'en résoudre un.

Le sénateur Di Nino : Merci pour cette réponse. J'aurais toutefois souhaité que les consultations aient lieu avant.

En ce qui concerne les changements à la Loi sur la Banque du Canada, nous comprenons que c'est pour donner à la Banque une marge de manoeuvre supplémentaire pour faire face aux bouleversements importants sur le marché ou, de façon générale, pour mieux gérer ses affaires régies par la Loi dans ces circonstances particulières. Je voudrais que vous confirmiez, premièrement, qu'un certain nombre d'autres banques centrales s'en servent, surtout la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne — si vous en connaissez d'autres, il serait souhaitable de les mentionner — et, deuxièmement, que c'est une des mesures visant les banques centrales qui avait été recommandée aux réunions du G7. C'est bien cela?

M. Rudin : Ces deux affirmations sont exactes. Les statuts qui régissent chaque banque centrale sont légèrement différents, mais ces modifications aligneraient beaucoup plus les pouvoirs de la Banque du Canada à cet égard sur ceux de la Banque d'Angleterre et de la Banque centrale européenne. Lorsque les ministres des Finances du G7 se sont réunis en avril, ils ont reçu un rapport du

Stability Forum, which had about 60 recommendations to enhance market and institutional resilience in looking forward to the remainder of this period of financial turbulence and others. Two of the recommendations speak to ensuring that central banks have broad and adequate powers to transact in a variety of instruments with a variety of counterparties in order to enhance financial stability.

Senator Di Nino: My last question deals with the two words that we hear all the time: accountability and transparency. I support this particular initiative. However, the Bank of Canada will now set its own list of securities that it finds acceptable for this purpose.

I am told that the transparency will be in the publishing of the list in the *Canada Gazette*. However, with all due respect, other than the 14 people in the department itself, no one reads the *Canada Gazette*.

Senator Murray: That is why the immigration provisions of this bill are so offensive.

Senator Di Nino: Let us deal with that at the appropriate time.

Does the minister play a role in this? Is the department entrusted with a review of this list on a regular basis?

Mr. Rudin: The proposed amendments would give the authority to establish the list to the Governor of the Bank of Canada and not to the Minister of Finance. If the Bank of Canada wished to consult the department or the minister ahead of publishing the list, they would be free to do so. No obligation exists in the proposed amendments for that to take place.

It is the case that the casual reader of the *Canada Gazette* might not happen upon this list or understand it, but it would be of great interest to financial market participants. The obvious course of action for the Bank of Canada would be to post it on its website and send out a notice to market participants of when it would be changed. It would not be a legal requirement, but it would help the functioning of the system if the bank were to do that.

It would be brought to the attention of financial market participants and financial journalists.

Senator Di Nino: Does the ministry or the minister have any role to play after or during the preparation and analysis of the list, understanding that the authority is given to the Governor of the Bank of Canada and to the board, I would assume. I suspect the governor would not do this list alone. Does the minister or the ministry have any role to play in the preparation, either before or after, or in the analysis of these lists?

Mr. Rudin: Certainly, the department would follow the decisions of the bank, would brief the minister and would be in a position to make recommendations or analysis. However, the authority to establish the list is exclusively that of the Governor of the Bank of Canada.

The Chair: We are looking at page 125, Part 10 of Bill C-50, clause 146(1), which amends paragraph 18(*g*) and (*g*.1) of the Bank of Canada Act. The focus of the questioning has been primarily with respect to proposed subparagraph 18(*g*)(i) whereby there has to be publication in the *Canada Gazette*

Financial Stability Forum, qui comptait une soixantaine de recommandations visant à améliorer la résilience du marché et des institutions pour le reste de cette période de turbulence financière. Deux des recommandations parlent de donner aux banques centrales des pouvoirs assez vastes pour transiger divers instruments avec diverses contreparties afin d'améliorer la stabilité financière.

Le sénateur Di Nino : Ma dernière question concerne les deux mots que nous entendons tout le temps : imputabilité et transparence. J'appuie cette initiative. Toutefois, la Banque du Canada va maintenant établir sa propre liste de titres qu'elle juge acceptables à cette fin.

On me dit que la transparence sera assurée par la publication de la liste dans la *Gazette du Canada*. Toutefois, je me permettrais de vous faire remarquer qu'à part les 14 personnes du ministère, personne ne lit la *Gazette du Canada*.

Le sénateur Murray : Voilà pourquoi les dispositions de ce projet de loi concernant l'immigration sont si inacceptables.

Le sénateur Di Nino : Nous en reparlerons le moment venu.

Le ministre joue-t-il un rôle à cet égard? Le ministère est-il chargé d'examiner régulièrement cette liste?

M. Rudin : Les amendements proposés confèrent le pouvoir d'établir la liste au gouverneur de la Banque du Canada et non pas au ministre des Finances. Si la Banque du Canada désire consulter le ministère ou le ministre avant de publier la liste, elle est libre de le faire. Les amendements proposés ne lui confèrent aucune obligation.

Le lecteur occasionnel de la *Gazette du Canada* pourrait ne pas tomber sur cette liste ou ne pas la comprendre, mais cette liste intéressera beaucoup les participants au marché financier. Bien entendu, la Banque du Canada l'afficherait dans son site web et enverrait un avis aux participants du marché lorsqu'elle serait modifiée. La loi ne lui en confère pas l'obligation, mais si la banque le fait, cela facilitera le fonctionnement du système.

Cette liste serait portée à l'attention des participants du marché financier et des journalistes financiers.

Le sénateur Di Nino : Le ministère ou le ministre ont-ils un rôle à jouer après ou pendant la préparation et l'analyse de la liste même si ce pouvoir est conféré au gouverneur de la Banque du Canada ainsi qu'au conseil d'administration, je suppose? Je suppose que le gouverneur n'établirait pas cette liste à lui seul. Le ministre ou le ministère ont-ils un rôle à jouer dans la préparation ou dans l'analyse de ces listes?

M. Rudin : Le ministère suivra certainement les décisions de la banque, informera le ministre et sera en mesure de faire des recommandations ou des analyses. Toutefois, le pouvoir d'établir la liste revient exclusivement au gouverneur de la Banque du Canada.

Le président : Nous en sommes à la page 125, Partie 10 du projet de loi C-50, paragraphe 146(1) qui modifie les alinéas 18*g*) et *g*.1) de la Loi sur la Banque du Canada. Ces questions portaient principalement sur le sous-alinéa 18*g*)(i) alors que le paragraphe 18.1(2) de l'article 147 proposé exige que le

under proposed subsection 18.1(2) in clause 147 of the bill prior to the Governor of the Bank of Canada acting. There is some objective standard in the *Canada Gazette*. However, the concern arises in respect of proposed subparagraph 18(*g*)(ii), whereby the Governor of the Bank of Canada can act without any objective standard or consultation if he, and he alone, is of the opinion that there is severe and unusual stress on the economy. Are you telling Senator Di Nino and this group that that very wide, unreserved discretion to the Governor of the Bank of Canada is exercised by similar office holders in other countries?

Mr. Rudin: I have two points to make in this regard: The way in which the amendment is drafted certainly gives the appearance that the governor's power to buy and sell from or to any person any securities in the event of severe and unusual stress on a financial system is being inserted into the Bank of Canada Act through this amendment. In fact, that power currently exists in the Bank of Canada Act. It is simply a question of drafting so that the resulting act will read clearly that gives the impression in the amendment that it is a new power.

I am not an expert on the details of all of the powers of various central banks, but I think it is not uncommon to have a power that can be used in periods of severe and unusual stress. The Federal Reserve board of governors in the U.S. used their exceptional powers during recent troubles.

The Chair: The concern of some honourable senators is that with no constraints on this power, the Governor of the Bank of Canada could act in a manner contrary to a policy decision of the Government of Canada. Can you relieve us of that concern?

Senator Di Nino: Good luck, sir.

Senator Murray: The government could relieve itself of the governor.

Senator Stratton: It has in the past.

The Chair: In the meantime, the damage is done.

Mr. Rudin: The intent of this power is so that in extremely exceptional circumstances of unusual stress on a market or on the financial system, the Governor of the Bank of Canada may have the discretion to act to preserve the stability of the financial system.

The Chair: I understand that.

Mr. Rudin: We rely on the process that chooses the governor and the governor's resulting independence to ensure that this power, if ever used, is used appropriately.

Senator Murray: Ms. Frith, I have an analysis of the Budget 2008 as it relates to education. It was put out by the Educational Policy Institute, EPI, which is described as a non-profit research centre focused on issues of educational opportunity, especially for our most needy populations, with offices in Canada, the U.S. and Australia. EPI conducts program evaluation, program analysis, et cetera.

gouverneur de la Banque du Canada publie sa politique dans la *Gazette du Canada* avant d'agir. La *Gazette du Canada* représente une certaine norme objective. Toutefois, le sous-alinéa 18*g*)(ii) proposé suscite des craintes du fait que le gouverneur de la Banque du Canada peut agir sans norme objective ou sans consultation s'il est le seul à estimer qu'une tension grave et exceptionnelle s'exerce sur l'économie. Dites-vous au sénateur Di Nino et au comité que ce pouvoir discrétionnaire très vaste et sans réserve qui est conféré au gouverneur de la Banque du Canada est exercé par ses homologues des autres pays?

M. Rudin : J'aurais deux choses à dire à ce sujet : la façon dont l'amendement est libellé donne certainement l'impression qu'il insère dans la Loi sur la Banque du Canada le pouvoir du gouverneur d'acheter et de vendre des titres en cas de tension grave et exceptionnelle sur le système financier. En réalité, ce pouvoir existe déjà dans la Loi sur la Banque du Canada. C'est simplement une question de libellé et la Loi sera claire, même si l'amendement donne l'impression qu'il s'agit d'un nouveau pouvoir.

Je ne connais pas en détail tous les pouvoirs dont disposent les différentes banques centrales, mais je pense qu'il n'est pas inhabituel d'avoir un pouvoir qui peut être utilisé en période de tension grave et exceptionnelle. Le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine se sont servis de leurs pouvoirs exceptionnels à l'occasion des récentes difficultés.

Le président : Certains sénateurs craignent qu'avec ce pouvoir illimité, le gouverneur de la Banque du Canada puisse agir d'une façon contraire à une décision politique du gouvernement du Canada. Pouvez-vous dissiper cette crainte?

Le sénateur Di Nino : Bonne chance, monsieur.

Le sénateur Murray : Le gouvernement pourrait se débarrasser du gouverneur.

Le sénateur Stratton : Il l'a fait par le passé.

Le président : En attendant, les dommages seront causés.

M. Rudin : Le but de ce pouvoir est que, dans des circonstances extrêmes, dans lesquelles le marché ou le système financier serait soumis à des tensions exceptionnelles, le gouverneur de la Banque du Canada ait le pouvoir d'agir pour préserver la stabilité du système financier.

Le président : Je le comprends.

M. Rudin : Nous comptons sur le processus de nomination du gouverneur et l'indépendance du gouverneur qui en résulte pour que ce pouvoir soit utilisé de façon appropriée, si le cas se présente.

Le sénateur Murray : Madame Frith, j'ai une analyse du budget de 2008 concernant l'éducation. Elle a été préparée par l'Educational Policy Institute, ou EPI, qui est décrit comme un centre de recherche sans but lucratif qui s'intéresse aux possibilités d'éducation, surtout pour nos populations les plus nécessiteuses, et qui a des bureaux au Canada, aux États-Unis et en Australie. L'EPI fait une évaluation des programmes, une analyse des programmes, et cetera.

Their analysis of the budget as its affects education is fairly positive, but they have made some comments that I want to take you to. You have probably seen this analysis.

EPI makes reference to an issue that Senator Cowan was pursuing earlier. In their analysis EPI says the following:

> Though the total amount of grant aid will stay the same, the government seems intent on spreading it out to more students. This will be good news for students from middle-income families, but bad news for low-income families (who will now be receiving less aid).

Is that true, Ms. Frith?

Ms. Frith: Some students from low-income families who would be attending university and would have significantly high costs might receive slightly less than they would currently have received from the Canada Millennium Scholarship Foundation. It would be a matter of a few hundred dollars. Yes, that is the case, but the majority of students from low-income families who are attending lower-cost institutions — colleges — would actually receive more money than they are currently receiving.

Senator Murray: I am coming to that.

The Chair: We do not have a lot of time, so if you could direct your answer to the question asked and not try to defend. We understand your anxiety to do that.

Senator Murray: I will come to the point you just made, Ms. Frith, about colleges. I am not sure about the linkage between low-income families and college. However, it says here:

> By shifting from a need basis to an income basis, there will be more grant dollars received by college students and fewer received by university students.

Is that the case? Is it possible to tell?

Ms. Frith: It is difficult to make that calculation. I can understand how EPI might have come to that conclusion. However, our conclusion was that the additional spread of money to college students, as it says, would not be taking away from university students to any great extent because the amount of money invested is increasing from $350 million per year in 2009 to $430 million per year in 2012-13. As a result, there will be more money overall in the reserve for non-repayable assistance, so there will in effect be more money for university students as well.

The amounts of grants for the students from low- and middle-income families will change over time as a result of the overall increase. That total $350 million is devoted to non-repayable assistance as opposed to going partially for other types of grants or for research.

The overall pot is larger. Therefore, EPI may be correct in the first year, but it will not be correct by year four.

Son analyse des répercussions du budget sur l'éducation est assez positive, mais il a fait quelques observations que je voudrais partager avec vous. Vous avez sans doute vu cette analyse.

L'EPI mentionne une question dont le sénateur Cowan a parlé tout à l'heure. Dans son analyse, l'institut dit ce qui suit :

> Le montant total des subventions restera le même, mais le gouvernement semble vouloir le répartir entre un plus grand nombre d'étudiants. Ce sera une bonne nouvelle pour les étudiants des familles à moyen revenu, mais une mauvaise nouvelle pour ceux des familles à faible revenu (qui recevront maintenant une aide moins importante).

Est-ce vrai, madame Frith?

Mme Frith : Certains étudiants de familles à faible revenu qui fréquentent l'université et dont les coûts seront élevés pourraient recevoir un peu moins que ce qu'ils ne touchent actuellement de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Ce serait une différence de quelques centaines de dollars. Oui, c'est le cas, mais la majorité des étudiants issus de familles à faible revenu qui fréquentent des établissements moins coûteux, qui fréquentent des collèges, recevront en fait plus d'argent que ce n'est le cas actuellement.

Le sénateur Murray : J'y arrive.

Le président : Comme nous n'avons pas beaucoup de temps, si vous pouviez répondre directement à la question sans essayer de vous justifier. Nous comprenons que vous cherchiez à le faire.

Le sénateur Murray : Je vais en arriver à ce que vous venez de dire au sujet des collèges, madame Frith. Je ne suis pas certain du lien entre les familles à faible revenu et les collèges. Toutefois, on peut lire ici :

> Du fait que l'on tient compte non plus des besoins, mais du revenu, les étudiants des collèges recevront davantage de subventions tandis que les étudiants des universités en recevront moins.

Est-ce bien le cas? Est-il possible de le prédire?

Mme Frith : Ce calcul est difficile à faire. Je peux comprendre comment EPI en est venu à cette conclusion. Toutefois, notre conclusion est que si les étudiants des collèges reçoivent plus d'argent, ce n'est pas vraiment au détriment des étudiants des universités, car le montant d'argent investi passe de 350 millions de dollars par année en 2009 à 430 millions de dollars par année en 2012-2013. Il y aura donc davantage d'argent pour les subventions non remboursables et, en fait, il y aura plus d'argent également pour les étudiants des universités.

Le montant des subventions dont bénéficient les étudiants des familles à faible et moyen revenu va changer graduellement suite à l'augmentation de l'enveloppe. Ce montant total de 350 millions de dollars sera consacré aux subventions non remboursables au lieu de financer en partie d'autres types de subventions ou la recherche.

L'enveloppe globale est plus importante. Par conséquent, l'EPI a peut-être raison pour la première année, mais son estimation ne sera plus juste la quatrième année.

Senator Murray: I want to get these responses on the record. We may wish to pursue them with others later. The Educational Policy Institute continues as follows:

> CSLP officials have indicated that they will not be respecting the per-capita jurisdictional expenditure formulas used by the Foundation; as a result, we can expect that more grant dollars will go to students in Manitoba, Saskatchewan and the Atlantic provinces and fewer dollars will go to students in Alberta, BC and Ontario.

Is that true?

Ms. Frith: No, that is not true. The amounts will go to the students in need, and there are more students attending schools in, for instance, Ontario, than the population numbers dedicated money to Ontario or some of the others. It will change in each province, but it is according to the number of students attending and not the overall population. The population does not always reflect the student population.

Senator Murray: The proportion of students to population is an issue, too.

Ms. Frith: That is correct. However, that statement is not correct.

Senator Murray: Thank you.

In relation to those issues EPI say the following:

> These issues might cause some friction with provinces and with student groups who may not like the implications, but from a public policy perspective they are probably not overly serious. There are, however, three very major unresolved issues around the new grants which do give grounds for concern and which will require urgent attention.

I will mention two of them because I do not quite understand the third. I would need to look at it more seriously.

They say that independent students appear to be eligible for the low-income grant. Their analysis elaborates as follows:

> Since all independent students are effectively "low-income," presumably all independent students will be eligible for a $2000/year grant. This could blow an enormous hole in the budget: current projections are based on 240,000 eligible recipients, but research suggests that there are over 500,000 independent students in the system. If all of these are in fact eligible, then this would inflate program costs to well over $1 billion. This loophole can be fixed, but doing so could be fraught with technical and legal problems.

They do not say political problems, but I would add that.

What do you have to say about that?

Le sénateur Murray : Je voudrais obtenir ces réponses noir sur blanc. D'autres pourront continuer plus tard. L'Educational Policy Institute continue en ces termes :

> Les autorités du PCBE ont dit qu'elles ne respecteront pas les formules des dépenses par habitant utilisées par la Fondation. Nous pouvons donc nous attendre à ce que les étudiants du Manitoba, de la Saskatchewan et des provinces de l'Atlantique reçoivent davantage de subventions tandis que ceux de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario en recevront moins.

Est-ce vrai?

Mme Frith : Non, ce n'est pas vrai. Cet argent sera distribué aux étudiants dans le besoin et le nombre d'étudiants en Ontario, par exemple, est plus important que les données démographiques utilisées pour attribuer de l'argent à l'Ontario ou à certaines autres provinces. Le montant va changer pour chaque province, mais il est réparti en fonction du nombre d'étudiants et non pas de l'ensemble de la population. La population ne reflète pas toujours la population étudiante.

Le sénateur Murray : La proportion d'étudiants par rapport à la population pose également un problème.

Mme Frith : C'est exact. Toutefois, cette affirmation n'est pas exacte.

Le sénateur Murray : Merci.

À propos de ces questions, voici ce que déclare l'EPI :

> Ces considérations pourraient causer certaines frictions du côté des provinces et des groupes d'étudiants à qui cela ne plaira peut-être pas, mais du point de vue de la politique publique, elles ne sont sans doute pas très graves. Il y a toutefois trois questions non résolues qui sont très importantes au sujet des nouvelles subventions et qui suscitent des inquiétudes et requièrent une attention de toute urgence.

Je vais en mentionner deux car je ne comprends pas très bien la troisième. Il faudrait que je l'examine de plus près.

Les auteurs disent que les étudiants indépendants semblent être admissibles à la subvention pour les étudiants à faible revenu. Leur analyse est la suivante :

> Comme tous les étudiants indépendants sont en fait « à faible revenu », en principe, ils seront tous admissibles à la subvention de 2 000 $ par année. Cela pourrait faire un trou énorme dans le budget : les prévisions actuelles se fondent sur 240 000 étudiants admissibles, mais les recherches indiquent qu'il y a plus de 500 000 étudiants indépendants dans le programme. S'ils sont tous admissibles, cela gonflera le coût du programme à plus de 1 milliard de dollars. Cette lacune peut être comblée, mais cela pourrait susciter des problèmes techniques et juridiques.

Ils ne parlent pas de problèmes politiques, mais c'est ce que j'ajouterais.

Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Ms. Frith: We looked at that before the EPI report came out, and our numbers do not show that such a risk exists. We have looked at it in from the perspective that if there were suddenly a significant number of students who had never applied for assistance in the past, who do apply for assistance and they do not fall within the expected criteria, that can be corrected by a simple policy adjustment. That would not require legislation, regulatory changes or anything else.

Senator Murray: I take it that you do not quarrel with their estimate of the number who are eligible. You are basing you statement on the number you would expect would apply.

Ms. Frith: I am disagreeing with the number they have come up with of students that they claim exist in the system. We have the actual number of independent students with whom we deal, and we have over 60 years of history.

Senator Murray: Therefore, you do disagree with their estimate of 500,000 independent students.

Ms. Frith: Yes, I do.

Senator Murray: Finally, Ms. Frith, they say that the province of Quebec stands to lose $80 million in student aid funding from Ottawa.

You probably know the argument. Any province can opt out, with compensation, of course, if they have a comparable program.

The EPI then says:

> The problem is that when it comes to income-based grants, the Justice Department has already ruled that Quebec does not have a comparable program. In 2005, when the Government of Canada brought in its first income-based grant, Quebec was denied a compensation payment because its program was need-based rather than income-based. In order to receive the grant, either Quebec would need to change its student aid program (which would be a great idea, but will never happen just because Ottawa says so), or the Justice Department would have to rescind its opinion (possible, but not likely), or the *Canada Student Financial Assistance Act* will have to be amended (the likeliest option).

What is your comment on that?

Ms. Frith: There is no need for any legislative amendments. Quebec will receive their fair share of the funding as they have in the past under the alternative payment. They will receive funds that are equal to their proportionate share of what it would have cost the federal government to implement such a program in Quebec, as long as the Quebec program has significantly the same outcome as the federal program. The federal new grant program is designed to lower the cost for students overall, and in Quebec, they have chosen to keep costs low through many different ways.

Mme Frith : Nous nous sommes penchés sur la question avant la publication du rapport EPI et nos chiffres ne montrent pas que ce risque existe. Si tout à coup un grand nombre d'étudiants qui n'ont jamais fait de demande jusqu'ici demandent de l'aide et ils n'entrent pas dans les critères auxquels nous nous attendons, la situation peut être corrigée au moyen d'un simple rajustement de la politique. Cela n'exigerait pas de modifier la loi, la réglementation ou quoi que ce soit d'autre.

Le sénateur Murray : Je suppose que vous ne contestez pas leur estimation du nombre d'étudiants admissibles. Vous faites cette déclaration en fonction du nombre de demandeurs auquel vous vous attendez.

Mme Frith : Je ne suis pas d'accord avec le nombre d'étudiants cité par EPI. Nous avons le nombre réal d'étudiants indépendants qui participent aux programmes et nous comptons plus de 60 ans d'expérience.

Le sénateur Murray : Par conséquent, vous n'êtes pas d'accord avec leur estimation de 500 000 étudiants indépendants.

Mme Frith : En effet.

Le sénateur Murray : Enfin, madame Frith, ils disent que le Québec va perdre 80 millions de subventions aux étudiants en provenance d'Ottawa.

Vous connaissez sans doute l'argument invoqué. Toute province peut se désister, avec compensation, bien sûr, si elle a un programme comparable.

L'EPI ajoute ceci :

> Le problème vient du fait qu'en ce qui concerne les subventions fondées sur le revenu, le ministère de la Justice a déjà déclaré que le Québec n'a pas de programme comparable. En 2005, quand le gouvernement du Canada a instauré son premier programme de subventions fondé sur le revenu, Québec n'a pas eu droit à un montant compensatoire parce que son programme était fondé sur les besoins plutôt que sur le revenu. Pour recevoir la subvention, le Québec devrait modifier son programme d'aide aux étudiants (ce qui serait une excellente idée, mais qui ne se réalisera jamais simplement parce qu'Ottawa le demande), ou le ministère de la Justice devrait changer d'avis (possible, mais peu probable), ou encore la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* devra être modifiée (l'option la plus probable).

Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Mme Frith : Il n'est pas nécessaire de modifier la Loi. Le Québec recevra sa juste part du financement comme elle l'a reçue jusqu'ici grâce aux montants compensatoires. Elle recevra un montant égal à ce que le gouvernement fédéral aurait dû débourser pour mettre ce programme en oeuvre au Québec, à la condition que le programme québécois produise à peu près les mêmes résultats que le programme fédéral. Le nouveau programme de subventions fédérales vise à abaisser les frais généraux des étudiants et le Québec a choisi de maintenir les frais à un faible niveau par de nombreux moyens différents.

Therefore, tuition costs in Quebec today are much lower than anywhere else in Canada. Should Quebec continue, at its own decision, to maintain its cost of education at a much lower level then elsewhere in Canada, they will be exceeding the outcome that is sought by the federal government. Therefore, they will be receiving their alternative payment.

Senator Murray: What is an alternative payment? Are they opting out with compensation?

Ms. Frith: Under the law it is called an "alternative payment." It is not called opting out with compensation. Therefore, they receive what is called an alternative payment, and that is under current legislation.

Senator Murray: Therefore, the fact that the Department of Justice Canada ruled a few years ago that they do not have a comparable program is irrelevant because we are no longer opting out with compensation. We are into alternative payments, are we?

Ms. Frith: We have never been into opting out with compensation. We have an alternative payment formula, which is a legislated formula and is based on the fact that a province that chooses to do its own financial assistance for students is having significantly the same outcomes as the federal loan program or grant program.

Senator Murray: I will leave it there. Thank you, Ms. Frith.

The Chair: I understand Senator Di Nino has a question with respect to Part 7, which is this panel, that relates to the proposed Canada employment insurance financing board act. I would like to thank Ms. Frith for staying on to help us with the questions that were just asked.

Senator Di Nino: Senator Stratton, as you know, had to go to another committee. He asked me to once again probe into the area of the Employment Insurance issue that we are talking about and the proposed creation of the Canada employment insurance financing board act, I think it is called.

I hope I can articulate his question properly: Is this separate entity with this separate board being created so that we will never return to the situation where we were for a number of years, where governments were collecting Employment Insurance premiums that were in excess of what they required to run the program and, in effect, using it to pay government expenses?

Was the purpose of setting it up at arm's-length, if you wish, with the authorities that Parliament will give it, to ensure that that does not happen again?

[*Translation*]

Mr. Beauséjour: The purpose of creating the Employment Insurance Financing Board is to ensure that in future, all revenue collected for employment insurance will be used to reduce premiums or pay employment insurance benefits.

Par conséquent, les frais de scolarité sont aujourd'hui beaucoup plus bas au Québec que partout ailleurs au Canada. Si le Québec décide de maintenir ses frais de scolarité à un niveau beaucoup plus bas que partout ailleurs au Canada, il dépassera les résultats que recherche le gouvernement fédéral. Par conséquent, le Québec recevra son montant compensatoire.

Le sénateur Murray : Qu'est-ce qu'un montant compensatoire? La province se désiste-t-elle avec compensation?

Mme Frith : Dans la loi, il est question d'un « montant compensatoire » et non pas d'un désistement avec compensation. Par conséquent, le Québec reçoit ce qu'on appelle un montant compensatoire et cela figure dans la loi actuelle.

Le sénateur Murray : Par conséquent, le fait que le ministère de la Justice du Canada ait décidé, il y a quelques années, que le Québec n'avait pas de programme comparable n'a aucune importance étant donné qu'il n'y a plus de désistement sans compensation. Nous en sommes aux montants compensatoires, n'est-ce pas?

Mme Frith : Il n'y a jamais eu de désistement avec compensation. Nous avons un montant compensatoire, qui est prévu dans la Loi et qui se fonde sur le fait qu'une province qui choisit d'apporter sa propre aide financière aux étudiants obtient à peu près les mêmes résultats que le programme fédéral de prêts ou de subventions.

Le sénateur Murray : Je vais en rester là. Merci, madame Frith.

Le président : Je crois que le sénateur Di Nino a une question au sujet de la partie 7 concernant la Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada et qui relève de ce groupe de témoins. Je tiens à remercier Mme Frith d'être restée pour répondre aux questions qui viennent d'être posées.

Le sénateur Di Nino : Comme vous le savez, le sénateur Stratton a dû se rendre à un autre comité. Il m'a demandé de revenir sur la question de l'assurance-emploi dont nous avons parlé et du projet de création de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada. Je pense que c'est son nom.

J'espère pouvoir formuler sa question comme il faut. Crée-t-on cette entité avec un conseil d'administration distinct afin de ne plus jamais nous retrouver dans la situation dans laquelle nous avons été pendant des années, où les gouvernements ont touché des cotisations d'assurance-emploi supérieures aux montants nécessaires pour financer le programme et s'en sont servis pour payer les dépenses gouvernementales?

Crée-t-on un office indépendant, doté des pouvoirs que lui conférera le Parlement, pour faire en sorte que cela n'arrivera plus?

[*Français*]

M. Beauséjour : Le but de la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi est de s'assurer que, dans l'avenir, tous les revenus collectés pour l'assurance-emploi servent à réduire les cotisations ou à payer les bénéfices de l'assurance-emploi.

[*English*]

Senator Di Nino: In other words, it will not be part of the general revenue fund; it will be kept in these accounts for only the purposes intended by the legislation. If there is an issue where, in some tragic circumstances, more would be required than is in the kitty, then the general revenue fund would kick in. Is that correct?

Mr. Beauséjour: That is correct.

The Chair: Thank you for that clarification. A number of other points in relation to governance and those issues that Senator Ringuette had asked about will be provided to us by Mr. Beauséjour. We will look forward to receiving those.

Honourable senators, we have about three minutes left in this time slot. We all recognize that we have other commitments that must be met. Therefore, I will suggest that we deal with Part 6 Immigration and Refugee Protection Act matter.

We have spent a considerable amount of time on this yesterday but we have yet to hear from the government officials. I want to apologize at this stage, on behalf of the Senate committee, to Ms. Lyon and Mr. Linklater, both of whom have stayed here throughout the morning waiting to participate. I have indicated to them that they could return next week when the minister comes and that they could stay on following that.

Both of you please accept our apologies in that regard. We thank all the others who have been here today. This has been very helpful and informative, and I believe the manner in which we organized this — the 10 different parts in two different panels — has been helpful in allowing us to get our arms around this huge legislation.

Thank you all on behalf of the Standing Senate Committee on National Finance. We look forward to receiving from the clerk those undertakings that you have given us as expeditiously as possible so that we can incorporate those into our deliberations. We anticipate that we will have the bill to deal with on fairly short notice next Tuesday or Wednesday. We are trying to prepare ourselves for that function when it arrives.

Thank you very much for being here.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, May 29, 2008

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1 p.m. to study the subject matter of Bill C-50, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 26, 2008, and to enact provisions to preserve the fiscal plan set out in that budget.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, everyone, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. I am Joseph Day, I represent the Province of New Brunswick in the Senate and I am the chair of this committee.

[*Traduction*]

Le sénateur Di Nino : Autrement dit, cet argent ne se retrouvera pas dans le Trésor; il restera dans ces comptes uniquement dans le but que prévoit la Loi. Si des circonstances tragiques nécessitent un montant plus important que celui de la cagnotte, le Trésor interviendra. C'est bien cela?

M. Beauséjour : C'est exact.

Le président : Merci pour cette précision . M. Beauséjour va nous donner la réponse à un certain nombre d'autres questions concernant la gouvernance ainsi qu'aux questions que le sénateur Ringuette a posées. Nous avons hâte de les recevoir.

Honorables sénateurs, il nous reste environ trois minutes. Nous savons tous que nous avons d'autres obligations. Par conséquent, je suggère que nous passions à la partie 6 concernant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Nous y avons consacré énormément de temps hier, mais nous n'avons pas encore entendu les représentants du gouvernement. Je tiens à présenter les excuses du comité sénatorial à Mme Lyon et M. Linklater, qui sont restés ici tous les deux, toute la matinée, en attendant de participer à la discussion. Je leur ai dit qu'ils pourraient revenir la semaine prochaine quand le ministre viendra et qu'ils pourront rester après.

Veuillez accepter nos excuses. Nous remercions tous les autres témoins qui étaient ici aujourd'hui. Cette séance a été très utile et très instructive et je crois que la façon dont nous l'avons organisée pour examiner les dix parties différentes en deux groupes nous a aidés à faire le tour de cet énorme projet de loi.

Merci à tous au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Nous attendons de recevoir du greffier les documents que vous vous êtes engagés à nous transmettre le plus rapidement possible afin que nous puissions en tenir compte dans nos délibérations. Nous nous attendons à recevoir le projet de loi avec un préavis assez court, mardi ou mercredi. Nous essayons de nous préparer à jouer notre rôle lorsqu'il arrivera.

Merci beaucoup de votre présence ici.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 29 mai 2008

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 13 heures pour étudier l'objet du projet de loi C-50, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 26 février 2008 et édictant des dispositions visant à maintenir le plan financier établi dans ce budget.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour à tous et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Joseph Day, je représente le Nouveau-Brunswick au Sénat et je suis président de ce comité.

The committee's field of interest is government spending and operations. We do this through estimates of expenditures and funds made available to officers of Parliament to perform their functions and through budget implementation acts and other matters referred to this committee by the Senate.

On May 15, 2008, our committee received authority and direction from the Senate chamber to study the subject matter of Bill C-50, otherwise more mercifully known as the proposed budget implementation act of 2008. We have been having hearings for the last two days in relation to various sections of this bill. I will remind those following these hearings that the bill is divided into 10 different parts.

In our first panel this afternoon, which will run until 2:30, we have several individuals, but each has a particular interest. I would ask honourable senators to pose their questions to each of the individuals after a brief presentation based on their background and expertise. They will not have, nor did we ask them to give us, an overview of the entire budget implementation act and all 170 sections thereof.

When you give your presentation, please describe to us the particular portion of the bill that is of interest to you and explain to us what the effect of this proposed legislation will likely be. Then we will engage in a question and answer period. The best way to handle this would probably be to have a presentation from each of you to ensure that your points are made to us before we enter into any question and answer period, unless there is a point of clarification from any senator who did not understand something.

[*Translation*]

First, let us welcome Mr. Pierre Céré from the Conseil national des chômeurs et chômeuses.

Pierre Céré, Spokesperson, Conseil national des chômeurs et chômeuses: To begin with, on behalf of our organization representing the unemployed, the Conseil national des chômeurs et chômeuses, I would like to thank you, Mr. Chair, and the members of the Standing Senate Committee on National Finance, for inviting us.

We have studied Bill C-50, especially part seven, which deals with the implementation of the Canada Employment Insurance Financing Board. We have studied the bill very carefully. We have also compared it with the existing employment insurance legislation, and have noted that most of the provisions in Bill C-50 effect very little change in the wording of the legislation already in force.

For example, Bill C-50 provides for a balance between income and expenditures, whereas section 66(1)(*a*) of the current Employment Insurance Act states that "the premium rate should generate just enough revenue. . . to cover the payments"; moreover, section 66(2) of the current legislation states that the "premium rate for a year may not be increased or decreased by more than. . . 0.15 per cent," which is what Bill C-50 stipulates.

Le comité s'intéresse aux dépenses et aux activités gouvernementales. Nous examinons les budgets des dépenses et les fonds mis à la disposition des hauts fonctionnaires du Parlement pour remplir leurs fonctions ainsi que les lois d'exécution des budgets et d'autres questions qui nous sont renvoyées par le Sénat.

Le 15 mai 2008, nous avons reçu du Sénat l'autorisation et le mandat d'étudier le sujet du projet de loi C-50, heureusement mieux connu sous le titre de projet de loi d'exécution du budget de 2008. Nous avons tenu des audiences au cours des deux derniers jours sur différentes parties du projet de loi. Je rappelle à ceux qui suivent ces audiences que le projet de loi est divisé en dix parties.

Notre premier groupe de témoins cet après-midi, qui comparaîtra jusqu'à 14 h 30, est composé de différentes personnes qui ont chacune leur intérêt particulier. Je demanderais aux honorables sénateurs de poser leurs questions à chacun des témoins après le bref exposé que ceux-ci feront en se fondant sur leur expérience et leur expertise. Ils n'auront pas préparé un aperçu de l'ensemble du projet de loi d'exécution du budget et de ses 170 articles, et nous ne leur avons pas demandé de le faire non plus.

Lorsque vous ferez votre exposé, veuillez nous indiquer quelle partie du projet de loi vous intéresse et nous expliquer les répercussions probables de ce projet de loi. Puis il y aura une période de questions. La meilleure façon de procéder serait probablement que chacun d'entre vous fasse un exposé afin que vous ayez la chance de faire valoir vos opinions avant que nous passions aux questions, à moins qu'un sénateur qui n'a pas compris quelque chose demande une explication.

[*Français*]

Tout d'abord, accueillons M. Pierre Céré, du Conseil national des chômeurs et chômeuses.

Pierre Céré, porte-parole, Conseil national des chômeurs et chômeuses : Dans un premier temps, je voudrais, au nom du Conseil national des chômeurs et chômeuses que je représente, vous remercier, monsieur le président, ainsi que tous les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales de nous avoir invités à comparaître.

Nous avons étudié le projet de loi C-50, particulièrement la septième partie, celle traitant de la mise en place de l'Office de financement de l'assurance-emploi. Nous avons fait nos devoirs très studieusement. On l'a aussi comparé avec l'actuelle législation de l'assurance-emploi pour constater que la plupart des dispositions prévues dans le projet de loi modifient peu de choses au texte de loi qui est déjà en vigueur.

À titre d'exemple, le projet de loi C-50 prévoit un équilibre entre les revenus et les dépenses, alors que l'article 66.(1) de l'actuelle Loi de l'assurance-emploi stipule que le montant des cotisations doit être suffisant pour couvrir les paiements. Le projet de loi C-50 prévoit que la variation du taux de cotisation ne pourra jouer de plus de 0,15 p. 100 sur une année, alors que c'est l'article 66.(2) de l'actuelle loi qui est en vigueur présentement.

Section 66(3) of the current legislation already authorizes the governor in council to substitute a different premium rate. The list could go on and on because such similarities are numerous.

On the other hand, there is a difference between the current situation and the establishment of the Canada Employment Insurance Financing Board: the creation of a separate account for the management of the reserve and the annual surpluses. This is not a trivial difference, because it expresses a desire for it no longer to be possible to use the employment insurance premiums paid by workers and employers for other purposes.

In fact, this has been abundantly documented over the years. It has been calculated that from 1995 to March 31, 2007, $54.1 billion in surplus funds was confiscated by the government and used for other purposes. This was not documented by people like ourselves, but by the Employment Insurance Commission in its own report.

I repeat, $54 billion in surplus funds was confiscated by the government and used for other purposes. The announced establishment of the financing board authorized exclusively to manage a separate account and set the premium rate, is not, therefore, bad news. That said, it would also have been possible to consider assigning that same mandate quite simply to the Employment Insurance Commission.

In either case, with or without the financing board, under the responsibility of the commission or otherwise, we should point out here that there is no reason to claim that everything is resolved. In fact, several issues remain entirely unsolved, including the $54 billion surplus that was confiscated and the huge cuts inflicted on the system.

Currently, the claimant/contributor ratio is 46.1 per cent, which means that out of 100 workers who contributed to the system and who become unemployed, 54 will not have access to the system because of the cuts made in 1996 and 1997. All that has also been documented.

As to the matter of the confiscated surplus of $54 billion, we believe that our institutions, our laws and our people should never forget what may be described as one of the greatest Canadian financial scandals of the 20th century: the diversion of thousands upon thousands of millions of dollars in employment insurance contributions that was supposed to have been used to offer better protection to the public.

A family with children cannot be raised amidst lies and denial. The same applies to the confidence that a population has in its laws and institutions. There have been political experiments elsewhere from which there are lessons to be learned. A great statesman, Nelson Mandela, has taught us that reconciliation has a price.

L'article 66.(3) de la présente loi prévoit déjà que le gouverneur en conseil peut substituer un autre taux de cotisation. La liste pourrait continuer longtemps comme cela parce que les similitudes du genre sont nombreuses.

Par contre, il y a une différence entre la situation actuelle et la mise sur pied de l'Office de financement de l'assurance-emploi, et c'est la création d'un compte d'instinct appelé à gérer la réserve et les surplus annuels du compte d'assurance-emploi. Cette différence n'est pas quelconque puisqu'elle exprime la volonté qu'il ne soit plus possible d'utiliser à d'autres fins les cotisations versées par les travailleurs et par les employeurs au fonds d'assurance-emploi.

En effet, cela a été largement documenté pendant plusieurs années. De 1995 jusqu'au 31 mars 2007, il a été calculé que 54,1 milliards de dollars d'excédents de la caisse ont été confisqués par le gouvernement et utilisés à d'autres fins. Ce n'est pas documenté par des gens comme nous, mais par le rapport de la Commission de l'assurance-emploi.

Je répète : 54 milliards de dollars de cotisations ont été confisqués par le Trésor et dépensés à d'autres fins. L'annonce de la mise sur pied de l'Office de financement au seul pouvoir de gérer un compte distinct et de fixer le taux de cotisation n'est donc pas pour nous une mauvaise nouvelle. Ceci dit, il aurait été possible et plus simple d'envisager que ce même mandat soit confié à la Commission de l'assurance-emploi.

Avec ou sans l'Office de financement ou sous la responsabilité ou non de la commission, précision qu'il n'y a pas lieu de prétendre que tout est réglé. En effet, plusieurs problèmes demeurent entiers, dont le surplus de 54 milliards qui a été confisqué et les énormes compressions qui ont été imposées au régime.

En ce moment le ratio prestataire-cotisant est de 46,1 p. 100, ce qui signifie que sur 100 travailleurs qui ont cotisé au régime et qui se retrouvent en situation de chômage, 54 n'auront pas accès au régime à cause des compressions imposées en 1996 et 1997. Tout cela est documenté également.

Pour ce qui est de la question des 54 milliards de surplus confisqués, il nous semble important de rappeler que nos institutions, nos lois et nos peuples au Canada ne doivent jamais oublier ce qui peut être qualifié comme étant l'un des grands scandales financiers canadiens du XX^{e} siècle, c'est-à-dire le détournement à coups de milliers de millions de dollars de cotisation au régime d'assurance-emploi, argent qui devait servir à mieux protéger notre population.

On ne construit pas sa famille et ses enfants dans le mensonge et dans l'oubli. C'est la même chose pour la confiance d'une population envers ses lois et ses institutions. Il y a parfois des expériences politiques ailleurs dans le monde qui peuvent nous servir d'enseignement. Un grand homme politique, qui s'appelle Nelson Mandela, nous a appris que la réconciliation avait un prix.

It is only when the truth has been established that reconciliation subsequently becomes possible. On the specific question of the confiscated $54 billion surplus, restitution must be made. Accordingly, we recommend a few amendments to section 7 of Bill C-50.

First, that Bill C-50 be amended to provide for the accumulated surplus to be recorded with interest until it is fully repaid; that the surplus thus be considered a debt owed by the Consolidated Revenue Fund to the employment insurance account, and that this amount be gradually refunded to the board. And I do mean gradually.

Of course we are not expecting to receive a $54 billion cheque next week. This could be done without affecting the equations for the premium rates. We also suggest that the concept of refundable advances provided for in section 80 of the act, page 121 of the bill, be replaced by non-refundable payments drawn from the accumulated surplus, as long as its credit balance remains positive.

We also suggest that the reserve provided for in section 70.1 of the act, page 119 of the bill, is insufficient. Nor is it clear whether they will actually pay the $2 billion. Employment insurance costs from $16 billion to $18 billion a year, which covers benefits, management and active employment measures. The reserve should probably be increased to $15 billion. Failing which, the payment of the annual surpluses must not affect the balance of the accounts on which the setting of the premium rate is based.

Also with regard to Bill C-50, we note that there is a process for appointing members to the board of directors. This seems like some kind of operation behind closed doors. We suggest that the appointment of the chairperson and directors be subject to the approval of the Standing Committee on Human Resources. This would make the process more transparent and democratic.

The key message we wish to convey to the parliamentarians attending this meeting is that the establishment of the financing board does not dispose of the real problem, whereby more than 50 per cent of the unemployed no longer qualify for employment insurance, even if they have made contributions. For us, this is the most important issue. The employment insurance plan must be improved to provide better economic protection for workers who are between jobs. This issue is predominantly a political one, and we must seek unifying solutions that can attract the desired majorities. This is what we humbly call upon parliamentarians and the various political parties represented in the Parliament of Canada to achieve.

Michel Bédard, Member, Task Force on Financing of Employment Insurance, Canadian Institute of Actuaries: Thank you for inviting the Canadian Institute of Actuaries to appear before the committee to discuss the establishment

Ce prix s'appelle la vérité, et ce n'est qu'une fois la vérité établie que la réconciliation est possible. Sur cette question précise des 54 milliards de dollars qui ont été confisqués, il doit y avoir réparation. C'est pourquoi nous avons quelques recommandations à proposer pour amender la septième partie du projet de loi C-50.

Premièrement, le projet de loi C-50 pourrait être amendé de façon à prévoir la tenue comptable avec intérêts de ce surplus accumulé jusqu'à son remboursement complet. Nous recommandons que ce surplus soit considéré comme une dette du Trésor au compte de l'assurance-emploi et que cette somme soit progressivement réinjectée à l'office de l'assurance-emploi. Je dis bien progressivement.

Bien sûr, on ne s'attend pas à recevoir un chèque de 54 milliards la semaine prochaine. Cela pourrait se faire de façon à ne pas affecter l'équilibre des comptes pour la fixation du taux de cotisation. Nous proposons aussi que le concept d'avance remboursable prévu à l'article 80, de la page 121 du projet de loi, soit remplacé par des paiements non remboursables, tirés à même le surplus accumulé, tant que le solde créditeur de celui-ci demeure positif.

Nous proposons aussi que la réserve prévue à l'article 70.(1), page 119 du projet de loi où on prévoit une réserve prévue de deux milliards de dollars, c'est insuffisant. Ce n'est pas clair non plus s'ils vont verser les 2 milliards. Il en coûte entre 16 et 18 milliards de dollars par année pour l'assurance-emploi, entre les prestations, l'administration et les mesures actives d'emploi. Il faut hausser cette réserve probablement à 15 milliards de dollars à défaut de quoi, il faut que le versement des surplus annuels n'affecte jamais l'équilibre des comptes dans la fixation du taux de cotisation.

Toujours relativement au projet de loi C-50, on mentionne un processus de nomination prévu au conseil d'administration. Cela ressemble un peu à quelque chose derrière des portes closes. On propose que les nominations au conseil d'administration et son président soient sujettes à l'approbation du Ccomité permanent des ressources humaines, ce qui rendrait le processus plus démocratique et transparent.

Le grand message qu'on veut transmettre aux parlementaires réunis aujourd'hui est que la création de l'Office de financement ne dispose pas du problème réel. Celui qui fait, comme il a été mentionné plus tôt, que plus de 50 p. 100 des travailleurs ne peuvent plus se qualifier à l'assurance-emploi même s'ils y ont cotisé. Cette question est la plus importante pour nous. Le Régime d'assurance-emploi doit être amélioré de façon à mieux protéger économiquement les travailleurs entre deux emplois. Cette question est éminemment politique et nous devons chercher des formules rassembleuses susceptibles de dégager les majorités désirées et c'est à cela, humblement, que nous appelons les parlementaires et les différents partis politiques représentés au Parlement canadien.

Michel Bédard, membre, Groupe de travail sur le financement de l'assurance-emploi, Institut canadien des actuaires : Je vous remercie d'avoir invité l'Institut canadien des actuaires à comparaître devant le comité pour discuter de la création de

of the Canada Employment Insurance Financing Board. Our profession places public interest above that of our members or even of our profession. It is in this spirit that we published, in December 2007, our report on financing employment insurance, and that we are appearing today.

We support the establishment of an independent board, but we believe that there are serious problems with several aspects of this bill. The greatest merit of the new system will be that it will guarantee that after 2008, the costs and the premiums of the employment insurance system will remain balanced.

However, to oblige the financing board to reach such equilibrium on an annual basis, one year at a time, will be a serious handicap and will create erratic fluctuations of premium rates, and especially of those rates that have to increase in a procyclical way at the first signs of a recession.

[*English*]

Let us look at the following scenario: A recession hits Canada and unemployment levels rise to, say, 8 per cent, increasing payments to out-of-work Canadians by about $3 billion. The board's $2 billion reserve is depleted. The Employment Insurance account is forced to borrow another $1 billion from the government, even though, by the way, it still has a cumulative surplus. Unemployment levels may rise further. The government fiscal balance falls into deficit.

To cover the higher costs, EI premiums would need to rise by about 0.60 per cent — about 0.10 per cent to repay the $1-billion loan; another 0.20 per cent to top up the $2-billion cash balance, which, by law, will have to be replenished immediately in a single year; finally, a further 0.30 per cent to cover the higher numbers of Canadians losing their jobs and claiming benefits.

Consideration of raising the premiums above the legislated limit of 0.15 per cent will thus become a real problem. It will fall to ministers, and it will not be an easy decision in a weakened economy and weakened fiscal position. We can look at the many times government substituted itself to the Canada Employment Insurance Commission in the past to see that is a real risk.

The impact on Canadian businesses, which pay for nearly 60 per cent of the costs of EI, will be significant, as during such times profits and cash flow are limited. Workers who foot the bill for 40 per cent of the costs of EI will also be deeply impacted by such increases.

We believe that a five- to seven-year time horizon closer to the normal course of a business cycle would eliminate the necessity to raise premiums at the precise moment when they need to be stable, not increasing.

l'Office de financement de l'assurance-emploi. Notre profession fait passer l'intérêt du public avant celui de nos membres ou de la profession elle-même et c'est dans cet esprit que nous avons rendu public, en décembre 2007, notre rapport sur le financement de l'assurance-emploi et que nous comparaissons aujourd'hui.

Nous appuyons la création d'un office indépendant, mais croyons que plusieurs aspects du projet de loi soulèvent des problèmes importants. Le principal mérite du nouveau système est de garantir qu'après 2008, les coûts et les cotisations du Régime d'assurance-emploi demeureront en équilibre.

Cependant, le fait d'obliger l'Office de financement à atteindre cet équilibre sur une base annuelle, un an à la fois, constituera un sérieux handicap et provoquera des fluctuations erratiques des taux de cotisation, mais surtout des taux qui devront augmenter aux premiers signes d'une récession de façon procyclique.

[*Traduction*]

Imaginons le scénario suivant : une récession frappe le Canada et le taux de chômage augmente jusqu'à, mettons, 8 p. 100, ce qui entraînera une augmentation d'environ 3 milliards de dollars dans des prestations versées aux chômeurs canadiens. La réserve de 2 milliards de dollars de l'office est épuisée. Le compte d'assurance-emploi est forcé d'emprunter un autre milliard de dollars au gouvernement, même si, d'ailleurs, il y a encore un excédent cumulatif. Le niveau de chômage continue peut-être à augmenter. Le gouvernement enregistre un déficit.

Pour couvrir l'augmentation des coûts, il faudrait augmenter d'environ 0,6 p. 100 les cotisations à l'AE, soit 0,1 p. 100 pour rembourser l'emprunt d'un milliard de dollars; 0,2 p. 100 pour rétablir la réserve de 2 milliards de dollars qui, d'après le projet de loi, devra être regarnie immédiatement la même année; enfin, 0,3 p. 100 pour tenir compte du nombre plus élevé de Canadiens ayant perdu leur emploi et réclamant des prestations.

Augmenter les cotisations au-delà de la limite de 0,15 p. 100 prévue dans la loi deviendrait alors un véritable problème. Ce sont les ministres qui seraient forcés de prendre cette décision rendue d'autant plus difficile que l'économie et la situation financière du gouvernement seraient affaiblies. Il suffit de se rappeler les nombreuses fois où le gouvernement s'est substitué à la Commission de l'assurance-emploi du Canada pour comprendre qu'il y a là un risque réel.

Les conséquences pour les entreprises canadiennes, qui versent près de 60 p. 100 des cotisations à l'AE, seront importantes, puisque dans une situation semblable les bénéfices et l'encaisse sont limités. Les travailleurs qui versent 40 p. 100 des cotisations seront également durement touchés par de telles augmentations.

Nous croyons qu'une période de cinq à sept ans, plus proche d'un cycle d'affaires normal, éliminerait la nécessité d'augmenter les cotisations au moment même où elles devraient rester stables.

Our calculations also indicate that an actuarial reserve of $10 billion to $15 billion would be needed to stabilize premium rates over such a time frame. The rest of the existing surplus, which now stands at $56.4 billion as of March 31, 2008, is not needed for the management of the EI program.

Under the proposed system in Bill C-50, premium rates are likely to vary erratically from year to year even in normal times due to normal cost fluctuations.

The so-called reserve of $2 billion does nothing to prevent anything, as it must be rebuilt, topped up each and every year. In that sense, it is not a real reserve; it will not help stabilize premium rates at all.

We conclude with three recommendations. First, the Canadian Institute of Actuaries recommends that premium rates be set taking into account a five- to seven-year time horizon with an actuarial reserve of $10 billion to $15 billion drawn from the existing surplus of $56 billion — maybe not all at once but maybe spread over time. Second, Bill C-50 should be amended to allow the board and its actuary considerably more latitude in the assumptions and projections used to develop premium rates. Third, the institute reiterates its position of principle that the existing surplus of $56 billion belongs to the EI system and to its contributors and should be addressed clearly instead of being swept under the rug once again.

David Stewart-Patterson, Executive Vice-President, Canadian Council of Chief Executives: I wish to thank the committee for the opportunity to appear this afternoon to talk about Bill C-50.

I will offer some thoughts on three specific provisions of the bill: those affecting Employment Insurance, student aid and immigration. First, however, I will highlight results of recent research we have done on the subject of corporate taxation. I do not say that because corporate tax is a central feature of Bill C-50, but it was a major feature of the October 2007 economic statement and remains a critical policy lever when it comes to enhancing Canadian competitiveness.

Last year, we agreed to work with PricewaterhouseCoopers to produce a comprehensive picture of the tax revenue generated by large Canadian enterprises, the types of companies that make up our membership, the ones that are engaged internationally and tend to be most sensitive to the competitiveness of Canada's tax regime. The total tax contribution methodology that PricewaterhouseCoopers uses measures essentially four types of payments. It looks at the taxes the companies pay directly, taxes that companies collect and remit to governments in the course of their activities, other payments such as rents and resource royalties and, finally, the costs of complying with Canada's tax rules.

D'après nos calculs, il faudrait que la réserve actuarielle soit de 10 à 15 milliards de dollars afin de stabiliser les taux de cotisation pendant une telle période. Le reste de l'excédent, qui se chiffre à l'heure actuelle à 56,4 milliards de dollars au 31 mars 2008, n'est pas nécessaire pour gérer le programme de l'AE.

En vertu du régime proposé dans le projet de loi C-50, il est probable que les taux de cotisation fluctueraient de manière imprévisible d'une année à l'autre même en temps normal en raison des variations normales dans les coûts.

La soi-disant réserve de 2 milliards de dollars n'empêcherait rien, puisqu'elle doit être reconstituée chaque année. Ainsi, ce n'est pas une vraie réserve; elle n'aidera pas du tout à stabiliser les taux de cotisation.

Nous terminons avec trois recommandations. Premièrement, l'Institut canadien des actuaires recommande de fixer les taux de cotisation en se fondant sur une période de cinq à sept ans et que soit constituée une réserve actuarielle de 10 à 15 milliards de dollars provenant de l'excédent actuel de 56 milliards de dollars — peut-être pas d'un coup, mais étalée sur un certain temps. Deuxièmement, le projet de loi C-50 devrait être modifié afin d'accorder davantage de latitude à l'office et à son actuaire quant aux hypothèses et aux projections utilisées pour déterminer les taux de cotisation. Troisièmement, l'institut réitère sa position de principe, soit que l'excédent de 56 milliards de dollars appartient au régime d'AE et à ses cotisants et que cette question doit être abordée clairement plutôt que d'être écartée encore une fois.

David Stewart-Patterson, vice-président directeur, Conseil canadien des chefs d'entreprise : Je tiens à remercier le comité de me donner l'occasion de comparaître devant vous cet après-midi pour discuter du projet de loi C-50.

Je me propose de vous faire part de mes réflexions au sujet de trois dispositions spécifiques de ce projet de loi, à savoir les dispositions touchant l'assurance-emploi, l'aide aux étudiants et l'immigration, mais j'aimerais tout d'abord faire ressortir les résultats de quelques récentes recherches que nous avons faites dans le domaine de la fiscalité des entreprises. Ce n'est pas que la fiscalité des entreprises soit un élément central du projet de loi C-50, mais c'était un élément très important de l'énoncé économique d'octobre 2007 et elle reste un levier essentiel pour accroître la compétitivité du Canada.

L'an dernier, nous avons convenu de travailler avec PricewaterhouseCoopers pour dresser un tableau complet des recettes fiscales engendrées par les activités des grandes entreprises canadiennes, et le genre d'entreprises que sont nos membres, celles qui sont actives sur les marchés internationaux et qui ont tendance à être plus sensibles à la compétitivité du régime fiscal canadien. La méthodologie qu'utilise PricewaterhouseCoopers, appelée contribution fiscale totale, permet essentiellement de mesurer quatre types de paiements : les impôts versés directement par les entreprises, les taxes perçues par les entreprises dans le cadre de leurs activités et qui sont remises au gouvernement, les autres paiements tels les loyers et redevances et les coûts de l'observation fiscale.

There are three key messages here. First, corporate income tax, which has been the central feature of policy today, is only one aspect of the total corporate tax burden. In fact, the federal and provincial levels of corporate income tax represent only 2 of 49 different taxes major companies are currently paying. That includes only one tax, property tax, that takes place at the municipal level. The rest are all federal and provincial. For every $1 in federal and provincial corporate income tax, companies are paying 82 cents in extra taxes and 67 cents in other forms of payment. They also collect and remit to governments a further $3.41 from customers and employees in the course of their operations.

Second, large enterprises make significant tax contributions. In 2006, the 39 companies that took part in this survey bore $10.5 billion in taxes that they paid directly and collected a further $19.8 billion on behalf of governments. Those with the 10 largest contributions — one quarter of the sample — generated almost two thirds of the tax revenue.

I want to leave you with that thought. Having big companies in this country matters, and it matters to governments.

Third, the complexity of Canada's tax system makes compliance costly. Participants in this survey spent an average of $2.1 million and had 11 full-time employees or the equivalent working just to fill out tax forms. That is not financial reporting and audits; that is just dealing with tax matters.

We recognize that large enterprises are important contributors to Canada's competitiveness in terms of their productivity and innovation. I am not sure how many Canadians realize how significant even a small number of large companies are in terms of their contribution to the revenues of Canadian governments.

I will now turn to the other three drivers of competitiveness addressed specifically in Bill C-50.

With respect to the Employment Insurance system, the business community has argued for years that Employment Insurance premiums should be set by an arm's-length body and that funds collected through these premiums should be managed in a segregated fund. We therefore strongly support the creation of the proposed Canada Employment Insurance Financing Board.

We do have a continuing concern about the tendency to use the Employment Insurance system to provide benefits that might be better characterized as social programs. Over the longer term, we believe that money raised through Employment Insurance premiums should be focused more precisely on its core mandate of providing insurance against temporary job

Il y a trois messages clés. Premièrement, l'impôt sur le revenu des sociétés, qui est au cœur de la politique actuelle, n'est qu'un des nombreux aspects du fardeau fiscal des entreprises. En fait, même au niveau fédéral et provincial l'impôt sur le revenu des sociétés représente seulement deux des 49 différentes taxes que paient les grandes entreprises. Cette liste comprend un seul impôt, l'impôt foncier qui est prélevé au niveau municipal. Les autres sont des impôts fédéraux et provinciaux. Pour chaque dollar versé en impôt fédéral et provincial sur le revenu des sociétés, les entreprises ont payé un autre 0,82 cents en autres taxes et 0,67 cents en autres paiements aux gouvernements. En outre, elles perçoivent et remettent au gouvernement un autre 3,41 $ de leurs clients et de leurs employés dans l'exercice de leurs activités normales.

Deuxièmement, les grandes entreprises font d'importantes contributions en impôt. En 2006, les 39 compagnies qui ont participé à cette enquête ont payé 10,5 milliards de dollars en impôt canadien direct et ont collecté un autre 19,8 milliards de dollars pour le compte des gouvernements. Les dix plus importantes contributions — un quart de l'échantillon — ont généré près des deux tiers des recettes fiscales.

J'aimerais que vous reteniez ce message : avoir de grandes entreprises au Canada est important, et c'est important pour les gouvernements.

Troisièmement, la complexité du régime fiscal du Canada augmente le coût de l'observation. Les sociétés qui ont participé à cette enquête ont dépensé en moyenne 2,1 millions de dollars et ont eu besoin de 11 employés à temps plein ou l'équivalent simplement pour remplir les déclarations d'impôt. Cela ne comprend pas les rapports financiers ni les vérifications; c'était seulement pour s'occuper des questions fiscales.

Nous reconnaissons que la productivité et l'innovation des grandes entreprises contribuent de manière importante à la compétitivité du Canada. Je ne sais pas au juste combien de Canadiens se rendent compte de l'importance d'avoir ne serait-ce qu'un petit nombre de grandes entreprises en raison de leurs contributions aux recettes des gouvernements canadiens.

Permettez-moi d'aborder maintenant trois autres facteurs de compétitivité visés spécifiquement par le projet de loi C-50.

En ce qui a trait au régime de l'assurance-emploi, le milieu des affaires fait valoir depuis des années que les cotisations d'assurance-emploi devraient être établies par un organisme indépendant et que les fonds recueillis par la perception de ces cotisations devraient être administrés dans une caisse en gestion distincte. Par conséquent, nous appuyons fortement la création proposée de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada.

Nous nous inquiétons de la tendance à utiliser le régime de l'assurance-emploi pour verser des prestations qui seraient davantage caractérisées comme étant des programmes sociaux. À long terme, nous croyons que l'utilisation des sommes constituées par la perception des cotisations d'assurance-emploi devrait être axée plus précisément sur l'essentiel de son mandat

loss. Other programs should be funded through general revenue rather than through EI premiums. With that said, the creation of the new board marks a critical step in the right direction.

I will next speak to the issue of student aid. In an increasingly knowledge-based economy, we must ensure that every single Canadian is both able and motivated to participate in some form of post-secondary learning, whether that takes place through college and universities, on the job or through apprenticeships.

The Canada Millennium Scholarship Foundation got off to a rocky start but, over time, found ways to work with provincial governments and became an important catalyst for innovation in improving access to post-secondary education. The government has opted to dissolve the foundation and replace its scholarships with a new and more robust approach to student aid. The design of the new rules will be critical in ensuring that the federal resources allocated to student aid are as effective as possible in overcoming financial barriers to success in post-secondary education.

I also believe that the government should move to preserve and build upon the foundation's research capacity. In particular, I suggest that it pass the research mandate from the foundation to the Canadian Council on Learning, which has become an important and credible source of information about how Canada is doing at education and what policy choices seem to be working best. This, in turn, will require renewal of the CCL's federal funding, which is otherwise set to expire next April. I simply bring that to honourable senators' attention.

Finally, I would like to speak to the provisions of Bill C-50 as they affect immigration. Canada is facing a serious and growing shortage of skilled labour. These shortages are most obvious and acute in the resource sector, but they are affecting businesses of all sizes in every industry and in every region of this country. These shortages will only get worse as our population ages.

Both Canadian employers and potential immigrants today face a huge backlog of some 900,000 applications that, under current rules, must be processed in the order they are received. The result is that a skilled worker, ready to contribute to Canada's economy, may have to wait years before even having his or her application processed.

This proposed legislation would give the Minister of Citizenship and Immigration some discretion to set priorities within the system. This should help to speed the flow of immigrants with skills that are urgently needed in our economy. While any legislative provision for ministerial discretion may justifiably cause concern, the process outlined in this bill for issuing ministerial instructions, in my view, does provide both transparency and accountability.

consistant à fournir une assurance contre une perte temporaire d'emploi et que les autres programmes devraient être financés par le revenu général, et non pas par les cotisations de l'AE. Cependant, la création du nouvel office marque une étape critique dans la bonne direction.

J'aimerais maintenant aborder la question de l'aide aux étudiants. Dans une économie de plus en plus fondée sur le savoir, nous devons nous assurer que chaque Canadien et Canadienne est motivé et en mesure de poursuivre des études postsecondaires que ce soit à l'université ou dans des collèges, en milieu de travail dans le cadre d'un stage.

Le Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a connu un départ difficile mais, avec le temps, a trouvé des moyens de travailler avec les gouvernements provinciaux pour devenir un catalyseur de l'innovation dans l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires. Le gouvernement a choisi de dissoudre la fondation et de remplacer ses bourses par une nouvelle approche plus robuste à l'aide aux étudiants. La conception des nouvelles règles sera critique dans l'assurance que les ressources fédérales consenties à l'aide aux étudiants contribueront le plus efficacement possible à surmonter les obstacles financiers au succès de l'éducation postsecondaire.

Je crois également que le gouvernement devrait conserver et mettre à profit la capacité de recherche de la fondation. Je suggèrerais, notamment, que son mandat de recherche soit confié au Conseil canadien sur l'apprentissage qui est devenu une source importante et crédible d'informations au sujet de la situation de l'éducation au Canada et des politiques qui donnent les meilleurs résultats. Pour ce faire, il faudra renouveler le financement du CCA qui, autrement, expirera en avril prochain. J'attire simplement votre attention sur cette question.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots au sujet des dispositions du projet de loi C-50 qui affectent l'immigration. Le Canada fait face à de sérieuses pénuries de main-d'œuvre qualifiée qui vont en s'aggravant. Ces pénuries sont plus évidentes et plus aiguës dans le secteur des ressources, mais elles touchent les entreprises de toutes tailles, dans toutes les industries et dans toutes les régions. Ces pénuries n'iront qu'en s'aggravant avec le vieillissement de notre population.

Les employeurs canadiens et les immigrants potentiels sont ensevelis dans une masse énorme de quelque 900 000 demandes qui, selon les règles en vigueur, doivent être traitées par ordre de réception. Le résultat est qu'un travailleur qualifié, prêt à contribuer immédiatement à l'économie canadienne, doit attendre des années avant même que sa demande soit examinée.

Le projet de loi qui nous occupe donnerait au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration le pouvoir discrétionnaire d'établir des priorités au sein du système. Cette disposition devrait aider à accélérer le flux des immigrants ayant les compétences dont notre économie a un besoin urgent. S'il est vrai que toute disposition législative accordant des pouvoirs discrétionnaires au ministre peut légitimement soulever des inquiétudes, le processus énoncé dans ce projet de loi à l'égard de l'émission de directives ministérielles prévoit, à mon avis, à la fois la transparence et l'obligation de rendre compte.

The current system is not working for immigrants and is not working for Canada. We need improvements now, and we cannot spend years more in pursuit of perfection. Whatever flaws anyone may see with the specific process proposed here, it does represent a clear improvement that will start to make a difference right away.

On all three of these issues — Employment Insurance, student aid and immigration — Bill C-50 moves public policy toward better solutions. In each case, there is more work to be done, but we support the intentions of the bill and are prepared to work with government to ensure that the resulting new programs and institutions achieve the best results possible for Canadians.

The Chair: Thank you, Mr. Stewart-Patterson. That was very helpful. Because you made several recommendations, I should point out to honourable senators that we have your report and it is being translated. We will circulate that to everyone once it is in both official languages. We have the transcript of today's hearing in both official languages as well.

Garth Whyte, Vice-President, Canadian Federation of Independent Business: On behalf of the Canadian Federation of Independent Business, CFIB, and the 105,000 business owners we represent from every sector and every region of the country, I want to thank you for inviting me to provide comments on Bill C-50.

Small and medium-sized businesses play a major role in Canada's economic growth and job creation, accounting for almost 50 per cent of the GDP and 60 per cent of total employment in Canada. I have distributed a deck of surveys based on tens of thousands of responses from business owners. I will be referring to it.

I would like you to refer to the first graph in the document. This graph tracks the GDP to CFIB's business barometer based on small business owners' expectations for their own business.

Senator Nancy Ruth: Can I ask you to speak a little more slowly?

Mr. Whyte: Certainly. I apologize. I am looking at the clock. There is a lots of information here.

As you can see, our members are cautiously optimistic concerning the economic downturn.

I ask you to turn to page 2. As you can see there, 30 per cent of small business owners say they plan to increase employment in 2008 compared to 8 per cent who plan to decrease employment. This is good news when considering future unemployment rates, EI premiums and an EI surplus.

Le système actuel ne sert pas les intérêts des immigrants et les intérêts du Canada. Nous devons apporter des améliorations maintenant et nous ne pouvons gaspiller des années à rechercher la perfection. Quelles que soient les failles qu'on pourrait y détecter, le processus proposé ici représente une nette amélioration qui commencera immédiatement à faire une différence.

Sur les trois points — assurance-emploi, aide aux étudiants et immigration — le projet de loi C-50 conduit la politique publique vers de meilleures solutions. Dans chaque cas, il reste du travail à accomplir, mais nous appuyons les intentions de ce projet de loi et nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement pour faire en sorte que les nouveaux programmes et institutions qui en résulteront donneront les meilleurs résultats possibles aux Canadiens.

Le président : Merci, monsieur Stewart-Patterson. Cela nous sera très utile. Comme vous avez fait plusieurs recommandations, je signale à mes honorables collègues que nous avons votre rapport et qu'il est en train d'être traduit. Nous le distribuerons à tous les membres du comité lorsque nous l'aurons dans les deux langues officielles. Nous aurons également la transcription de la présente séance dans les deux langues officielles.

Garth Whyte, vice-président, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante : Au nom de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la FCEI, et des 105 000 propriétaires d'entreprise de tous les secteurs et de toutes les régions du pays que nous représentons, je tiens à vous remercier de m'avoir invité à venir faire des observations sur le projet de loi C-50.

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle majeur dans la croissance économique et la création d'emplois au Canada, contribuant près de 50 p. 100 du PIB et 60 p. 100 de tous les emplois au Canada. J'ai distribué un document sur les résultats de sondages effectués auprès de dizaines de milliers de propriétaires d'entreprise. Je vais m'y reporter.

Je vous demanderais de regarder le premier graphique du document. Ce graphique montre le PIB et l'indice du baromètre des affaires de la FCEI établi à partir des attentes des propriétaires à l'égard de leur propre entreprise.

Le sénateur Nancy Ruth : Pourriez-vous ralentir un peu?

M. Whyte : Bien sûr. Je m'excuse. Je regardais l'horloge. J'ai beaucoup d'information à vous transmettre.

Comme vous le voyez, nos membres font preuve d'un optimisme prudent en ce qui concerne le ralentissement économique.

Je vous demanderais d'aller à la page 2. Comme vous le voyez, 30 p. 100 des propriétaires de petites entreprises prévoient créer de nouveaux emplois en 2008 comparativement à 8 p. 100 qui prévoient réduire le nombre de leurs emplois. C'est une bonne nouvelle pour le taux de chômage, les cotisations d'AE et l'excédent de l'AE.

Page 3 shows the issues of highest priority to small business firms. It says there that Bill C-50 touches on the top six issues of our members.

Our immediate reaction to the budget is summarized in the report card that we have attached and distributed for you. We would be happy to answer questions on any issue you want to talk about in that report card, but I want to focus the rest of our presentation on the establishment of the Employment Insurance Financing Board.

The overall message we are delivering today is that EI is a major concern for small business owners. They feel the EI system needs to be fixed for three reasons: first, the current rate-setting process is flawed; second, the EI surplus continues to grow; and third, the EI program does not address today's labour market needs. This concern is so high that we currently have in my office 20,000 action alerts signed by business owners, and we will be delivering them to Minister Solberg at Human Resources and Social Development Canada, HRSDC, in a couple of weeks.

On page 4, you can see that of all the various taxes that a business must pay, business owners identified payroll taxes, such as EI, as affecting the growth of their business the most. The graph on page 5 shows that reducing taxes and EI premiums allows business owners to increase wages, hire additional employees and provide more training.

On page 6, we show that our members feel a good first step to fixing EI is to move the EI account from general government revenues to a separate fund. They also think there is a need to improve the management and governance of the EI account.

Currently, only one third of our members are satisfied with the federal government's approach to managing EI. They believe that the EI premiums should be used exclusively for EI purposes.

CFIB supports the creation of a Canadian Employment Insurance Financing Board. The rate-setting mechanism has been improved, while still retaining some of the positive aspects, such as a fixed date to publicly announce the new premium rate and limits to ensure they are not wildly fluctuating rates from year to year.

We are pleased that the EI operational surplus will no longer flow back to general revenues. The new reporting mechanism should ensure accountability and transparency.

However, we do have concerns and issues that should be addressed. For example, will there be significant operating costs that employers' and employees' premiums must cover? Will this

La page 3 montre les grandes priorités des petites entreprises. Vous voyez que le projet de loi C-50 touche les six questions qui intéressent le plus nos membres.

Vous trouverez dans l'évaluation que nous avons annexée au document qui vous a été distribué notre réaction immédiate au budget. Nous serions heureux de répondre à toutes questions que vous pourriez avoir au sujet de cette évaluation, mais le reste de mon exposé portera sur la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada.

Le message que nous sommes venus vous transmettre aujourd'hui c'est, essentiellement, que l'AE constitue une grande préoccupation pour les propriétaires de petites entreprises. Ils estiment que le régime d'AE a besoin d'être amélioré pour trois raisons : premièrement, le processus d'établissement des cotisations laisse à désirer; deuxièmement, l'excédent de la caisse de l'AE continue à augmenter; et, troisièmement, le programme de l'AE ne répond plus aux besoins du marché du travail. Cette préoccupation est si grande que j'ai, à l'heure actuelle, dans mon bureau 20 000 formulaires Alerte Action signés par des propriétaires d'entreprise et nous allons les remettre au ministre Solberg, responsable des Ressources humaines et du Développement social, dans quelques semaines.

À la page 4, vous voyez que de tous les types d'impôt que doivent payer les entreprises, les propriétaires ont identifié les charges sociales, l'AE notamment, comme étant celle qui nuit le plus à la croissance de leur entreprise. Le graphique de la page 5 montre que la réduction des impôts et des cotisations à l'AE permettrait aux propriétaires d'entreprises d'augmenter les salaires, d'embaucher de nouveaux employés, et d'accorder plus de formation à leurs employés.

La page 6 montre que nos membres estiment que le gouvernement devrait commencer par séparer le compte d'assurance-emploi du Trésor fédéral pour en faire un fonds distinct. En outre, ils pensent qu'il y aurait lieu d'améliorer la gestion et la direction de la caisse de l'AE.

À l'heure actuelle, un tiers seulement de nos membres sont satisfaits des méthodes adoptées par le gouvernement fédéral pour gérer l'AE. Ils croient que les cotisations à l'AE devraient servir exclusivement aux fins de ce programme.

La FCEI appuie la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada. Le mécanisme d'établissement des cotisations a été amélioré, tout en conservant des aspects positifs, comme l'annonce, à date fixe, des nouveaux taux de cotisation et des limites visant à empêcher des fluctuations trop grandes d'une année à l'autre.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'excédent opérationnel de l'AE ne sera plus versé dans le Trésor fédéral. Les nouveaux mécanismes de rapport devraient assurer l'imputabilité et la transparence.

Cependant, il reste des problèmes qui nous préoccupent et qui doivent être réglés. Par exemple, est-ce qu'il y aura des coûts de fonctionnement élevés qui devront être financés à même les

truly be an arm's-length board, or will it be a partisan board with members changing as political parties are newly elected? Will this board be able to address the issue of hundreds of millions of dollars paid by employers with EI over-contributions, an issue that is a high priority for our members, as you can see on page 8 of our brief?

We are also concerned that the new system will create pressure to increase rates rather than to decrease rates because of administrative costs and the limited EI surplus provided, on top of the annual increase in the maximum weekly insurable earnings.

Finally, we are concerned that employers and employees must bear the risk of paying for economic downturns after already building up, as I heard from the experts, a $56.4-billion surplus. It is shameful and unfair. At the very least, the federal government should cover off any future shortfall in an EI account if the need arises.

However, it is a good first step to fixing EI, and we agree that the Canada Employment Insurance Financing Board should not be involved in EI policy and programs, but that is where there is dire need to fix EI.

The EI system is failing. It does not address employers' or employees' needs. In 2006, only 44 per cent of EI premiums were spent on regular benefits. You can see that on page 11.

The vast majority of the over 9,000 business respondents in one survey on page 12 were unaware of or did not use EI programs, such as labour market partnerships, self-employment programs, job creation partnerships and employment assistance services.

It is not fair that businesses, especially small businesses, continue to pay 60 per cent of EI premiums. We feel the rate should be gradually moved to a 50-50 or a 40-40-20 split of premiums where the government pays 20 per cent.

Finally, the EI system needs to be fixed because it does not address today's labour market trends. With the aging population, many companies are begging for employees.

The graph on page 14 clearly shows that as the unemployment rate has decreased over the decade, our members' concern with the shortage of labour has increased dramatically. The shortage of qualified labour challenge has steadily increased and is expected to increase over many years to come. In March of this year, CFIB released its *Help Wanted* report, looking at the long-term vacancy rate. As you can see on page 15, the long-term vacancy rate doubled since we first did our study in 2004. The 4.4 long-term vacancy rate that we found means that

cotisations des employeurs et des employés? Est-ce que cet office sera véritablement indépendant ou sera-t-il composé de partisans d'un parti politique qui seront remplacés après chaque élection? Est-ce que cet office pourra s'attaquer au problème des centaines de millions de dollars de cotisations excédentaires versées par les employeurs, une question à laquelle nos membres attachent la plus grande importance, comme vous le voyez à la page 8?

Nous craignons également que le nouveau régime crée des pressions qui forceront l'augmentation des cotisations plutôt que leur réduction en raison des coûts d'administration et de la réserve insuffisante qui est prévue, en plus de l'augmentation annuelle du maximum de la rémunération hebdomadaire assurable.

Enfin, nous craignons que les employeurs et les employés ne soient forcés de faire les frais des ralentissements économiques, après avoir cotisé un excédent de 56,4 milliards de dollars, comme l'ont dit les experts. C'est honteux et injuste. À tout le moins, le gouvernement fédéral devrait combler tout déficit futur de la caisse de l'AE, s'il y a lieu.

Cependant, c'est un pas dans la bonne direction pour régler les problèmes de l'AE, et nous sommes d'accord pour dire que l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada ne devrait pas participer à l'élaboration des politiques et des programmes d'AE, mais c'est à ce niveau que les besoins sont les plus criants.

Le régime d'AE est un échec. Il ne répond pas aux besoins des employeurs ni à ceux des employés. En 2006, 44 p. 100 seulement des cotisations ont été utilisées pour des prestations ordinaires. Cela se trouve à la page 11.

La page 12 montre que la vaste majorité des quelque 9 000 entreprises qui ont répondu à un sondage ne connaissaient pas ou n'utilisaient pas les programmes d'AE, comme les partenariats de développement du marché du travail, les programmes d'aide au travail indépendant, les partenariats pour la création d'emplois et les services d'aide à l'emploi.

Il est injuste que des entreprises, surtout des petites entreprises, continuent à verser 60 p. 100 des cotisations. Nous estimons qu'il faudrait graduellement se diriger vers un partage à parts égales des cotisations ou par une formule où les employeurs et les employés cotiseraient 40 p. 100 et le gouvernement 20 p. 100.

Enfin, le régime d'AE doit être amélioré parce qu'il ne répond plus aux tendances du marché du travail. En raison du vieillissement de la population, de nombreuses entreprises ont désespérément besoin d'employés.

Le graphique de la page 14 montre clairement que plus le taux de chômage diminuait au cours de la dernière décennie, plus nos membres s'inquiétaient de la pénurie de main-d'œuvre. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée s'est creusée de façon constante et devrait continuer à s'aggraver pendant de nombreuses années encore. En mars 2008, la FCEI a publié son rapport *Du travail à revendre* sur les taux de postes vacants à long terme. Comme vous le voyez à la page 15, ce taux a doublé depuis notre première étude en 2004. Le taux de postes vacants à long terme de

there were 309,000 long-term vacancies last year. These vacancies are in every province. Our members have told us that it is getting harder and harder to find employees in the future.

Canada needs a comprehensive long-term strategy to deal with the shortage of labour challenge. CFIB has been working with the provincial and federal governments in several areas to deal with this critical issue. We have worked on education and training, apprenticeship, co-op education, business succession and immigration. However, EI policy is one area where little has been done. EI policy can play a significant role in either alleviating or exacerbating the labour shortage issue. We are concerned that the current EI program is hindering rather than helping employers and employees deal with the shortage of labour.

As you can see on page 18, one out of five employers stated they had difficulty hiring people because people would rather stay on EI benefits. In some provinces, it was closer to 40 per cent. We need to fix EI so that it better meets the needs of employers and employees. It is too important a program to leave in its current state for another 15 years.

The creation of the Canada Employment Insurance Financing Board is a good first step, but much more needs to be done in the near future.

Erin Weir, Economist, United Steelworkers — USW: Thank you for inviting me to this hearing today to represent the United Steelworkers union. I would like to provide an overview of the direction of the budget that Bill C-50 proposes to implement and make some specific points about the changes it proposes to the Employment Insurance program.

Budget 2008 was formulated in the context of some quite severe national challenges. Canada's manufacturing sector is in crisis. It has lost 378,000 jobs since November 2002. That is about one in every six of the manufacturing jobs that existed in Canada in November 2002. As the recent census confirmed, employment earnings have been essentially flat over the past quarter century, and the gap between the rich and the rest of us continues to grow ever wider. Canada's greenhouse gas emissions continue to increase. Our public infrastructure is crumbling. The list goes on.

In the context of all of these pressing needs for government action, I find it quite shocking that the government has proposed a budget with the least new public spending of any federal budget in well over a decade. This severe lack of funds for important public purposes is a direct result of very deep tax cuts that will disproportionately benefit wealthy individuals and profitable corporations. When the current government's tax cuts are fully implemented in 2012-13, they will have cost $14.8 billion in lost corporate income tax revenues, $14.2 billion in lost GST revenue, and $11.2 billion in lost

4,4 l'an dernier s'est traduit par 309 000 postes vacants à long terme. Il existe des postes vacants dans toutes les provinces. Les membres nous ont dit qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des employés.

Le Canada a besoin d'une vaste stratégie à long terme pour faire face aux pénuries de main-d'oeuvre. La FCEI travaille avec les gouvernements provinciaux et fédéral dans plusieurs domaines pour régler ce grave problème. Nous nous sommes occupés de l'éducation et de la formation, de l'apprentissage, des programmes d'alternance travail-études, de la succession des entreprises et de l'immigration. Cependant, nous nous sommes peu occupés de la politique d'AE. Celle-ci peut jouer un rôle important soit pour atténuer ou exacerber les pénuries de main-d'oeuvre. Il est préoccupant pour nous que l'actuel programme d'AE empêche, au lieu d'aider les employeurs et les employés à trouver une solution à la pénurie de main-d'œuvre.

Comme vous pouvez le voir à la page 18, un employeur sur cinq dit avoir eu des difficultés à embaucher des employés car ces derniers préféraient bénéficier de l'AE. Dans certaines provinces, c'est vrai pour près de 40 p. 100 des employeurs. Nous devons améliorer l'AE afin qu'elle réponde mieux aux besoins des employeurs et des employés. C'est un programme trop important pour qu'on le laisse dans l'état actuel pendant encore 15 ans.

La création de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada est un premier pas utile, mais il reste encore beaucoup à faire à court terme.

Erin Weir, économiste, Métallurgistes unis : Merci de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui pour représenter les Métallurgistes unis. J'aimerais vous donner un aperçu de l'orientation que le projet de loi C-50 vise à mettre en œuvre et souligner certaines des modifications qu'il apporte au programme d'assurance-emploi.

Le budget de 2008 a été préparé alors que le pays faisait face à des défis assez sérieux. Le secteur manufacturier du Canada est en crise. Il a perdu 378 000 emplois depuis novembre 2002. Cela représente environ un sur six emplois qui existaient dans ce secteur en novembre 2002. Comme le récent recensement l'a confirmé, le revenu d'emploi est resté pratiquement inchangé depuis 25 ans et l'écart entre les riches et les pauvres continue de s'élargir. Les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter au Canada. Notre infrastructure publique est en train de tomber en ruine. La liste continue.

Étant donné tous ces besoins pressants nécessitant l'intervention du gouvernement, je trouve assez scandaleux que celui-ci ait déposé un budget dont les nouvelles dépenses publiques sont les plus faibles depuis dix ans. Ce grave manque de fonds pour des objectifs publics importants est le résultat direct des réductions d'impôt massives qui avantageront de manière démesurée les particuliers riches et les entreprises rentables. Lorsque les réductions d'impôt annoncées par le gouvernement actuel seront toutes entrées en vigueur en 2012-2013, elles auront occasionné un manque à gagner de 14,8 milliards de dollars en

personal income tax revenue. These figures sum to $40.2 billion. That is the grand total, and it exceeds the $40.1 billion that the federal government expects to spend on the Canada Health Transfer and the Canada Social Transfer combined in 2012-13.

In other words, if the federal government had not cut taxes it would have had the resources to double its transfers in support of health care, post-secondary education and welfare.

Our fundamental criticism of Bill C-50 is that it proposes to implement a budget that does not address the pressing national challenges facing Canada and deprives future governments of the fiscal capacity to do so.

I would like to speak more specifically about the changes that Bill C-50 proposes to the Employment Insurance system, which is a major concern to our union and the rest of the labour movement.

During the past 15 years, when the Canadian economy was growing, unemployment was falling and Employment Insurance premiums consistently exceeded Employment Insurance benefits, the government was happy to include Employment Insurance as part of its general revenues. Now that the Canadian economy is slowing and unemployment is rising, it looks as though premiums might soon fall short of Employment Insurance benefits and the government is saying that Employment Insurance needs to be taken out of general revenues and put into a separate fund.

Philosophically, we agree that the Employment Insurance system should be in a separate fund. Our concern is that the federal government is proposing to put only $2 billion into that fund. That is far less than the accumulated surplus of $54 billion of premiums over benefits in the Employment Insurance fund. It is also quite a bit less than the $10 billion to $15 billion that would be needed to maintain Employment Insurance benefits without raising Employment Insurance premiums in the event of a recession. You have just heard those figures again here today from Mr. Bédard. If a recession occurs, the regime proposed by Bill C-50 could result in the program having either to increase premiums or to cut back benefits. This would be the worst possible response to a recession. Putting only $2 billion into the fund erodes the Employment Insurance system's role as an automatic stabilizer for the Canadian economy.

A related concern is that Bill C-50 rules out any improvements to Employment Insurance benefits. Over the past decade and a half, the proportion of unemployed workers who can access Employment Insurance benefits has fallen from about 80 per cent to below 40 per cent. We believe that the $54-billion accumulated surplus in the Employment Insurance fund is more than sufficient to improve EI benefits and ensure that most unemployed workers can actually get access to that assistance, but Bill C-50 takes that surplus off the table.

recettes de TPS et de 11,2 milliards de dollars en impôt sur le revenu des particuliers. Cela donne un manque à gagner total de 40,2 milliards de dollars. C'est le grand total et il dépasse les 40,1 milliards de dollars que le gouvernement fédéral prévoit pour le Transfert canadien en matière de santé et pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux ensemble pour 2012-2013.

En d'autres mots, si le gouvernement fédéral n'avait pas réduit les impôts, il aurait pu doubler ces transferts pour les soins de santé, l'enseignement postsecondaire et le bien-être social.

Ce que nous reprochons fondamentalement au projet de loi C-50 c'est qu'il met en œuvre un budget qui ne tient pas compte des défis urgents auxquels le Canada fait face et qu'il prive les gouvernements futurs de la capacité financière de le faire.

J'aimerais maintenant parler plus particulièrement des modifications que le projet de loi C-50 apporte au régime d'assurance-emploi, un grand sujet de préoccupation pour notre syndicat et le reste du mouvement syndical.

Au cours des 15 dernières années, alors que l'économie canadienne était en plein essor, que le taux de chômage diminuait et que les cotisations à l'assurance-emploi étaient constamment plus élevées que les prestations versées, le gouvernement était trop heureux d'inclure les cotisations dans ses recettes générales. Maintenant que l'économie ralentit, que le chômage augmente, il se pourrait que les cotisations soient insuffisantes pour couvrir les prestations et le gouvernement dit que les cotisations ne doivent plus aller dans le trésor public mais être placées dans un fonds distinct.

Nous sommes d'accord avec le principe d'un compte d'assurance-emploi distinct. Nous nous préoccupons cependant du fait que le gouvernement fédéral ait l'intention de ne verser dans ce compte que 2 milliards de dollars alors qu'un excédent de 54 milliards de dollars s'y est accumulé. Cette somme est aussi loin des 10 à 15 milliards de dollars qui seraient nécessaires pour empêcher qu'il ne faille augmenter les cotisations d'assurance-emploi en cas de récession. M. Bédard vient de confirmer ces chiffres. Compte tenu de ce qui est proposé dans le projet de loi C-50, en cas de récession, il faudrait soit augmenter les cotisations, soit réduire les prestations. Ce serait complètement impensable s'il y avait une récession. Avec une capitalisation de 2 milliards de dollars seulement, le compte d'assurance-emploi ne pourrait plus jouer son rôle de stabilisateur automatique de l'économie canadienne.

Nous déplorons également le fait que le projet de loi C-50 ne prévoit aucune bonification des prestations d'assurance-emploi. Au cours de la dernière décennie et demie, le pourcentage des chômeurs admissibles aux prestations d'assurance-emploi est passé de 80 p. 100 à 40 p. 100. À notre avis, l'excédent de 54 milliards de dollars qu'affiche le compte d'assurance-emploi est plus que suffisant pour bonifier les prestations d'assurance-emploi et pour faire en sorte que la plupart des chômeurs soient admissibles à une aide. Or, le projet de loi C-50 exclut cette possibilité.

In addition, Bill C-50 proposes that any new surplus that accrues in the now separate fund would have to be used to finance premium reductions as opposed to benefit improvements.

In summary, our concern with the changes that Bill C-50 would make to Employment Insurance is that this separate fund containing only $2 billion will not provide adequate EI benefits to Canadian workers who find themselves unemployed.

Senator Ringuette: I have listened very carefully to every presentation.

[*Translation*]

Of course, I understand that your association is uncomfortable with the decision of investing a $2 million fund, through this bill, in the new board rather than following up with what we estimated to be a $15 billion reserve. Did your association consult any actuaries, like Mr. Bédard said in his presentation, to draw the same conclusion?

Mr. Céré: There is a consensus forming in Quebec. We closely collaborated with union organizations in studying Bill C-50. Some persons who are key stakeholders in union files dealing with employment insurance, have a close relationship with the Canadian Institute of Actuaries. Of course, we consulted the documentation produced by the institute as well as the briefs that were tabled. A consensus seems to be forming on our side, among the unemployed and the unions. Recently, we appeared before the Finance Committee of the House of Commons and the Human Resources Committee. They all agree in saying that the $2 billion reserve is clearly insufficient. Moreover, it is uncertain because the section is drafted using the conditional tense.

We do not know whether they will deposit the $2 billion sum, which by the way is insufficient. The system costs between $16 billion and $18 billion a year. In hard times, $2 billion is not enough. We need a bigger reserve. Currently, the Consolidated Revenue Fund is a creditor to the employment insurance account and it has a $54 billion debt.

The most recent figures showed, for the year ending on March 31, 2007, a $3 billion surplus. A few months from now, we will know the figures for the fiscal year ending on March 31, 2008. According to some persons who are closely following the system's development, we can expect another yearly surplus of about $2 billion. It would be better and more responsible towards the system if this money was placed in a reserve fund.

Senator Ringuette: If the surpluses go above the 2 billion in the reserve fund, it will result in smaller premiums rather than in larger benefits. Did your group, as Mr. Weir said, study this specific aspect of Bill C-50?

Le projet de loi C-50 dispose également que tout nouvel excédent que pourrait afficher ce compte, maintenant distinct, devrait être affecté à la réduction des cotisations et non à la bonification des prestations.

Bref, nous craignons que les changements proposés par le projet de loi C-50 fassent en sorte que ce compte distinct, dans lequel ne seraient maintenant versés que 2 milliards de dollar, ne permettrait pas de verser des prestations suffisantes aux travailleurs canadiens en chômage.

Le sénateur Ringuette : J'ai écouté très attentivement chaque exposé.

[*Français*]

Évidemment, je comprends le malaise de votre association face à la décision d'investir un fonds de 2 milliards de dollars, par ce projet de loi, dans le nouveau bureau plutôt que de donner suite à ce qu'on estimait pour avoir une réserve de 15 milliards de dollars. Votre association a-t-elle consulté des actuaires, comme M. Bédard dans sa présentation l'a indiqué, pour en arriver à la même conclusion?

M. Céré : Un consensus se dégage au Québec. Nous avons travaillé étroitement à l'étude du projet de loi C-50 avec les centrales syndicales. Certaines personnes, qui sont des incontournables de ce milieu syndical dans le dossier de l'assurance-emploi, ont des relations assez étroites avec l'Institut canadien des actuaires. Nous avons, bien sûr, consulté la documentation produite par l'institut et les mémoires qui ont été déposés. Un consensus semble se dégager de notre côté, le groupe des chômeurs et les centrales syndicales. Nous avons comparus récemment devant le Comité des finances de la Chambre des communes et le Comité des ressources humaines. Tous s'entendent pour dire que la réserve prévue de 2 milliards de dollars est nettement insuffisante. Cette réserve est également incertaine, étant donné l'emploi du conditionnel dans l'article de loi.

On ne sait pas s'ils déposeront cette somme de deux milliards de dollars — qui soit dit en passant est insuffisante. Le régime coûte entre 16 à 18 milliards de dollars par année. S'il arrive un coup dur, cette somme de 2 milliards est insuffisante. Il faut une réserve plus importante. Or, le Trésor est présentement créditeur au compte de l'assurance-emploi et a une dette de 54 milliards de dollars.

Les derniers chiffres indiquaient pour l'année se terminant le 31 mars 2007 des surplus de 3 milliards. D'ici quelques mois, nous connaîtront les chiffres pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2008. Selon des personnes qui suivent de près l'évolution du régime, on s'attend de nouveau à un surplus annuel de l'ordre de 2 milliards de dollars. Il serait plus important et responsable vis-à-vis du régime que cet argent soit versé dans un fonds de réserve.

Le sénateur Ringuette : Si les surplus dépassent les 2 milliards dans le fonds de réserve, il en résultera des diminutions de cotisations plutôt que des augmentations des bénéfices. Votre groupe s'est-il penché, comme l'indiquait M. Weir, sur cet aspect en particulier du projet de loi C-50?

Mr. Céré: Yes, and we are very concerned about this aspect. Supposing that on March 31, 2008, we have a $2 billion surplus; as we understand it, the financing board would be established, and the Consolidated Revenue Fund would pay this $2 billion surplus to the board. The board, in turn, must be accountable for these sums when setting the next premium rate. Thus, the rate would go down, with a maximum variation of 15 per cent. Indeed, these monies must be used to improve the situation.

If there is any doubt, the Department of Human Resources estimates that the daily benefit ratio of 45.1 per cent should be increased. This concerns coverage. In order to achieve this, eligibility criteria must be less stringent, the benefit period must be extended, and the benefit rate must be recalculated in a more humane and intelligent fashion. Without getting into really technical detail, concerning the reference period and denominators, suffice it to say that current formulas are a bit barbaric. Making adjustments requires spending money that is currently in the Consolidated Revenue Fund and could be transferred to the account and to the EI financing board, in order to generate a larger reserve fund.

Mr. Bédard: I am in a position to confirm the data presented by Mr. Céré. We have assessed the simulations. The necessary reserve to stabilize contribution levels would truly be between $10 billion to $15 billion. I stand even more solidly behind that statement because I was the chief actuary for the employment insurance account up until 2003.

What Mr. Céré is describing with respect to the effect of cutting contribution rates is absolutely real and accurate. Imposing a limit of 0.15 per cent could push employment benefits down when unemployment levels are high. When there are considerable surpluses, the 0.15 per cent limit could actually force the financing board to maintain the surpluses.

I have carried out other simulations which show that the surplus could actually grow to $6 billion, $8 billion or $9 billion under the management of the financing board if the 0.15 per cent limit comes into effect when there is a drop in unemployment levels.

Senator Ringuette: Did you carry out any simulations in the case of an increase in unemployment levels? Let us not kid ourselves, currently, the economy is not expanding; it is slowing down.

Mr. Bédard: As I have indicated in my presentation, if the unemployment rate were to suddenly spike to 8 per cent — and we all recall the last two recessions during which the rate was in excess of 10 per cent — we could expect costs to increase by a margin equivalent to a 60 cents increase in the contribution rate. But the act establishes a limit of 0.15 per cent. Would governments then intervene? In the past, governments have intervened to eliminate such limitations.

M. Céré : Oui, et nous considérons cet aspect avec beaucoup de crainte. Supposons qu'au 31 mars 2008 on ait un surplus de 2 milliards, d'après ce que nous comprenons, l'Office de financement serait mis en place, et le Trésor verserait à l'office ce surplus de 2 milliards. L'office, à son tour, doit tenir compte de ces argents lorsqu'elle fixera le prochain taux de cotisation. Elle baisserait donc, toujours avec une variation maximale de 0,15 $, le taux de cotisation. Or, ces argents doivent servir à améliorer la situation.

Au cas où on en douterait, il est chiffré par le ministère des Ressources humaines que le ratio prestataire quotidien de 45,1 p. 100 doit être augmenté. Il s'agit de la couverture du régime. Pour ce faire, il faut assouplir les critères d'admissibilité, il faut prolonger la période de prestation, il faut amener une façon de calculer le taux de prestation qui soit plus humaine et plus intelligente. Sans entrer dans des termes trop techniques, soit la période de base et les dénominateurs, il suffit de dire que le calcul en ce moment est un peu barbare. Ces ajustements nécessitent des sommes d'argent dont on dispose présentement dans le Trésor et qui pourraient être versées au compte et à l'office pour gérer une réserve plus importante.

M. Bédard : Je suis en mesure de confirmer les données de M. Céré. Nous avons fait l'évaluation des simulations. La réserve nécessaire pour stabiliser les taux de cotisation s'élève vraisemblablement entre 10 à 15 milliards de dollars. Je peux vous l'affirmer d'autant plus que j'étais l'actuaire en chef pour le compte de l'assurance-emploi jusqu'en 2003.

Ce que M. Céré décrit au sujet de l'effet de la réduction des taux de cotisation est tout à fait réel. Évidemment, la limite de 0,15 p. 100 pour faire en sorte que les taux de chômage puissent diminuer lorsqu'on atteint un seuil de chômage élevé. Lorsque des surplus importants se dégagent, il pourrait arriver que la limite de 0,15 p. 100 contraigne l'Office de financement à maintenir ces surplus.

J'ai fait d'autres simulations qui montrent que ce surplus pourrait même grimper à 6, 8 ou 9 milliards de dollars auprès de l'Office de financement si la limite de 0,15 p. 100 est imposée lors d'une baisse des taux de chômage.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous fait des simulations concernant une augmentation du taux de chômage? Il ne faut pas se leurrer, l'économie n'est pas à la hausse mais à la baisse.

M. Bédard : Tel qu'indiqué dans ma présentation, si le taux de chômage augmentait soudainement à 8 p. 100 — on se rappellera des deux dernières récessions, où le taux est passé à plus de 10 p. 100 — on pourrait alors s'attendre à ce que les coûts augmentent d'une marge équivalente à 60 cents d'augmentation du taux de cotisation. Or, la limite fixée dans la loi est de 0,15 p. 100. Est-ce que les gouvernements interviendraient? Ils l'ont fait par le passé pour faire sauter ce genre de limite.

Mr. Weir: I would like to add that it is not just a simulation, but a real fact. As we speak, unemployment rates in Canada are on the rise. According to the most recent report of Statistics Canada, there are 1.1 million unemployed people in Canada since November 2006. I fear that the situation is getting worse.

Senator Ringuette: Some people and some groups are still hanging on to the old Keynesian economic model: if costs fall, production increases, as does the number of workers. With a combination of good management, capital and human resources, we can maximise our production. Regardless of the variation in the cost of human resources, the rate of human resources required to maximize production remains the same.

Mr. Whyte, the statistics you received from your members show that if there were to be a cut in employment insurance contribution rates, there would be a subsequent increase in employed persons. That is why I referred to the Keynesian economic system which dates back to the 1950s and 1960s, and is no longer relevant in this day and age if we consider ourselves to be good managers.

[*English*]

Mr. Whyte: We represent the modern economy, not the Keynesian economy. We represent entrepreneurs. We were the first ones on the record — and Mr. Bédard will concur — complaining about the surplus for employees and employers. Now we have everyone at the table talking about the $56-billion surplus. We were the first to talk about that.

Joyce Reynolds, Executive Vice-President, Canadian Restaurant and Food Services Association: We were right up there too.

Mr. Whyte: You are right. We put it out there. Mr. Martin would be very upset with us. We know the money was being used elsewhere. We do not need lessons from anyone on that.

As the steelworkers drop people and cut back, our members hold on to people and have increased employment in tough times, and that has been proven following September 11. It was not Enron or Nortel that kept Canada's economy going; it was our members. We feel that they do have a strong opinion on what they do. We asked them what they would do if they were able to retain their money, not EI premiums but all taxes. They said they would invest in people, in employees and in their communities, and Canadians agree with that.

What we are concerned about, and everyone here is in violent agreement, is that the $2 billion is not enough. We think it is wrong that the government should have to backstop any downturn. They should have to pay for whatever surplus is required, and the premiums for employees and employers should not go up.

M. Weir : J'aimerais ajouter qu'il ne s'agit pas seulement d'une simulation mais d'un fait actuel. En ce moment, le taux de chômage est à la hausse au Canada. Selon le dernier rapport de Statistique Canada, on compte 1,1 million de chômeurs au Canada, et ce pour la première fois depuis novembre 2006, et je crains que la situation ne s'empire.

Le sénateur Ringuette : Certaine personnes et groupes sont encore accroché au vieux modèle économique Keynésian, qui dit que si les coûts diminuent, nous augmenterons la production et le nombre d'employés. Or, si nous avons une bonne gestion, soit une bonne combinaison de capital et de ressources humaines, on maximise notre production. Qu'il y ait une variation plus ou moins du coût des ressources humaines, le taux de ressources humaines nécessaire pour maximiser sa production demeure le même.

Monsieur Whyte, les statistiques que vous avez reçues de vos membres révèlent que s'il se produisait une diminution du taux de cotisation à l'assurance-emploi, une augmentation s'ensuivrait et prendrait ces diminutions pour augmenter le nombre d'employés. C'est pourquoi je vous réfère au système d'économie Keynésian, qui date des années 1950 et 1960, mais qui n'est plus réaliste à notre époque si on se dit bons gestionnaires.

[*Traduction*]

Nous représentons l'économie moderne et non l'économie keynésienne. Nous représentons les entrepreneurs. Nous avons été les premiers — ce que M. Bédard confirmera — à nous plaindre de l'accumulation de cet excédent. Tout le monde parle maintenant de cet excédent de 56 milliards de dollars. Nous avons été les premiers à le faire.

Joyce Reynolds, vice-présidente-directrice générale, Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires : Nous vous avons suivi de près.

M. Whyte : Vous avez raison. Nous avons dénoncé ce fait, ce qui n'a pas plu à M. Martin. Nous savions que cet argent servait à d'autres fins. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de qui que ce soit là-dessus.

Alors que les aciéries mettaient à pied des employés, nos membres conservaient les leurs et créaient même de l'emploi. C'est ce qu'on a vu après le 11 septembre. Ce ne sont pas Enron ou Nortel qui ont permis à l'économie canadienne de continuer à tourner, mais plutôt nos membres. Nos membres savent exactement ce qu'ils font. Nous leur avons demandé ce qu'ils feraient s'ils pouvaient conserver l'argent qu'ils gagnent, non pas les cotisations d'assurance-emploi, mais l'argent qu'ils versent en impôts. Ils ont répondu qu'ils investiraient dans le capital humain, dans leurs employés et dans leurs collectivités. C'est ce que veulent les Canadiens.

Nous sommes tous d'accord pour dire que 2 milliards de dollars n'est pas une somme suffisante. Nous nous opposons à l'idée que le gouvernement constitue un filet de sécurité en cas de récession. Le gouvernement devrait remettre dans le compte l'excédent qui s'y est accumulé. De cette façon, il ne serait pas nécessaire d'augmenter les cotisations des employés et des employeurs.

We are putting another solution forward. One reason we went into deficit and premiums went up so high is because the government withdrew its 20 per cent payment. They used to pay 20 per cent of premiums. If the government paid 20 per cent of premiums, that would be another way to offset any increase in premiums.

That is a suggestion we are trying to make because we do not think it is fair that employers in New Brunswick, and we have a lot of members there, have to pay higher premiums and are not seeing any outcome.

Senator Ringuette: Have you polled your membership about what has been proposed in the past by the then-official opposition and the now-government in regard to having a risk premium to EI?

Mr. Whyte: Again, we are open to reforming EI, but I do not know how a merit system or an experience rating system for EI would work. It has not worked in many workers' compensation boards. It is a difficult process. Our concern is that the current program is not being managed appropriately. They do not measure the effectiveness; they measure take-up. They do not measure outcomes, people getting jobs. They measure the number of people getting training, but they do not measure whether that training results in jobs. I am not confident that if we went to an experience rating system the system would be stable. We would look at it, but the first step was to make it a separate fund so that it was not used as a slush fund by government for spending on other things.

Senator Ringuette: Mr. Whyte, how many of your members are seasonal employers?

Mr. Whyte: There are quite a few.

Senator Ringuette: What would be an average percentage?

Mr. Whyte: It is 20 per cent, 30 per cent. We represent fishers, agriculture workers, truckers.

Senator Ringuette: That is representative of the Canadian economy, where 25 per cent of employers need seasonal people to work for them.

Mr. Whyte: That is why we need to look at the system to accommodate the people who need the system, rather than the current system that is not working.

The Chair: I want to introduce another witness. You will appreciate that putting together such a highly talented and knowledgeable panel in such short notice involved some scheduling difficulties. It is our fault. We did not get to Joyce Reynolds, Executive Vice-President of the Canadian Restaurant and Food Services Association. We did not get the notice to your attention in time and we apologize for that. We are very glad that you came early, thinking you would go on later. You

Nous avons une autre solution à proposer. La raison pour laquelle nous nous sommes retrouvés dans une situation déficitaire et que les cotisations ont tellement augmenté, c'est que le gouvernement a cessé d'en payer 20 p. 100. Autrefois, le gouvernement payait 20 p. 100 des cotisations. S'il le faisait de nouveau, ce serait une autre façon d'éviter qu'il soit nécessaire d'augmenter les cotisations.

Nous faisons cette suggestion parce que nous ne croyons pas qu'il soit juste que les employeurs du Nouveau-Brunswick — et nous comptons beaucoup de membres dans cette province — aient à verser des cotisations plus élevées sans qu'ils y gagnent quoi que ce soit.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous demandé à vos membres ce qu'ils pensaient de la proposition que le gouvernement actuel a faite lorsqu'il constituait l'opposition officielle, à savoir tenir compte d'un facteur de risque dans l'établissement des cotisations à l'assurance-emploi?

M. Whyte : Je répète que nous ne nous opposons pas à une réforme de l'assurance-emploi, mais je ne vois pas comment ce genre de système, ou un système de taux particulier, pourrait fonctionner. Il n'a pas fonctionné dans de nombreuses commissions des accidents du travail. C'est un système qui pose de grandes difficultés. À notre avis, le programme actuel est mal géré. On ne mesure pas l'efficacité du système, mais plutôt le taux de participation. On ne mesure pas les résultats obtenus, à savoir le nombre d'emplois créés. On chiffre le nombre de personnes qui suivent des cours de formation, mais on ne cherche pas à établir si cette formation mène à un emploi. Je doute qu'un système de taux particulier soit un système stable. Nous serions prêts à étudier cette question, mais la première étape constituait à créer un compte distinct pour que le gouvernement ne puisse pas se servir de cet argent à d'autres fins.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Whyte, combien de vos membres sont des employeurs saisonniers?

M. Whyte : Il y en a beaucoup.

Le sénateur Ringuette : Quel serait le pourcentage approximatif de vos membres qui sont des employeurs saisonniers?

M. Whyte : Ce pourcentage se situe entre 20 et 30 p. 100. Nous représentons des pêcheurs, des agriculteurs et des camionneurs.

Le sénateur Ringuette : C'est un pourcentage représentatif de l'économie canadienne où 25 p. 100 des employeurs doivent embaucher des travailleurs saisonniers.

M. Whyte : Voilà pourquoi nous devons adapter le système aux besoins des gens qui s'en servent. Le système actuel ne fonctionne pas.

Le président : Je veux vous présenter un autre témoin. Vous comprendrez qu'il a été difficile avec un préavis aussi court de rassembler un groupe de témoins aussi talentueux et compétent. C'est notre faute. Je ne vous ai pas encore présenté Joyce Reynolds, vice-présidente directrice générale de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires. Nous ne vous avons pas communiqué l'avis à temps et nous nous en excusons. Nous sommes très contents que vous ayez pu venir

are welcome to join the panel. We have just started our questions. There has been a lot of discussion about the $2-billion reserve. We have a consensus in that regard, it would seem.

Ms. Reynolds: I am here on behalf of the Canadian Restaurant and Food Services Association, CRFA. I appreciate the opportunity to provide the views of Canada's restaurants and food service operators. I have appeared before the House of Commons Standing Committee on Finance and the Standing Committee on Human Resources, Social Development and the Status of Persons with Disabilities many times on the subject of EI. This is my first time before the Senate committee.

Because the food service industry is labour intensive, $3 out of every $10 in sales, we feel we pay a disproportionate amount of payroll taxes. Recognizing the burden that artificially high Employment Insurance rates place on labour-intensive industries, CRFA has long been on record as objecting to the setting of EI premiums at excessively high levels and has argued, along with Mr. White's organization, about the use of EI for purposes unrelated to EI.

CRFA long ago concluded that the only way to ensure that Employment Insurance premium rates are set on a break-even basis is to establish a dedicated trust fund that is separate from Canada's public accounts and operated at arm's length from government.

Over the last 12 years, EI premiums have been set at rates that consistently far exceeded program costs, resulting in the accumulation of the $54-billion to $56-billion surplus in the EI account. This has resulted in an enormous financial obligation to the employers and employees who exclusively fund the program.

We can debate about whether the $2 billion is enough. In principle, the idea of a counter-cyclical rate-setting process makes sense, but in practice it does not work. As far back as 1994, in a submission to the Standing Committee on Human Resources, CRFA expressed concerns about this approach. At that time, we said, "Unfortunately, our experience has been that surpluses have been too irresistible for government, and have been diverted to other initiatives. CRFA cannot support the anti-cyclical financing approach unless there is a statutory guarantee that the surplus would be accumulated for an economic downturn only."

Our fears back in 1994 were well-founded, because governments quickly became dependent on the funds in the EI account. The 1986 directive of the Auditor General to integrate the Employment Insurance program into the overall finances of

aujourd'hui parce que nous pensions que vous ne pourriez le faire que plus tard. Nous vous invitons à vous joindre au groupe. Nous venons tout juste de commencer la période de questions. Nous avons beaucoup parlé de la réserve de 2 milliards de dollars. Un consensus semble se dégager sur cette question.

Mme Reynolds : Je comparais aujourd'hui au nom de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires, l'ACRSA. Je suis heureuse de pouvoir présenter le point de vue des exploitants de restaurants et de services alimentaires du Canada. J'ai déjà comparu à de nombreuses reprises sur la question de l'assurance-emploi devant divers comités permanents de la Chambre, soit le Comité permanent des finances, le Comité permanent des ressources humaines et du développement social et le Comité sur la condition des personnes handicapées. C'est la première fois que je comparais devant un comité sénatorial.

Comme l'industrie des services alimentaires est une industrie à forte concentration de main-d'œuvre — 3 $ de chaque tranche de 10 $ de ventes vont au salaire —, nous estimons payer des charges sociales disproportionnément élevées. Consciente du fardeau que des cotisations artificiellement élevées à l'assurance-emploi constituent pour les industries à forte concentration de main-d'œuvre, notre association s'oppose depuis longtemps à la chose et a dénoncé, comme l'organisme que représente M. Whyte, le fait que le compte d'assurance-emploi serve à d'autres fins qu'au paiement des prestations d'assurance-emploi.

Notre association a conclu il y a longtemps que la seule façon d'empêcher que les cotisations d'assurance-emploi excèdent les prestations d'assurance-emploi est de constituer un compte distinct des comptes publics du Canada dont la gestion ne serait pas confiée au gouvernement.

Au cours des 12 dernières années, les taux des cotisations d'assurance-emploi ont toujours dépassé de beaucoup les coûts du programme, entraînant l'accumulation d'un excédent de 54 à 56 milliards de dollars dans le compte d'assurance-emploi. Il en est résulté un fardeau financier énorme pour les employeurs et les employés qui financent de façon exclusive le programme.

Nous pouvons débattre de la question de savoir si cette somme de 2 milliards de dollars suffit. En principe, l'idée d'un processus d'établissement des taux qui fasse contrepoids aux cycles est une bonne idée, mais cela ne fonctionne pas en pratique. Déjà en 1994, dans un mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, notre association a exprimé des inquiétudes à l'égard de cette méthode. Voici ce que nous disions à l'époque : « Malheureusement, l'expérience nous enseigne que les gouvernements ne peuvent pas s'empêcher de puiser dans les excédents et de s'en servir à d'autres fins qu'aux fins initialement prévues. Notre association ne peut pas appuyer la méthode de financement anticyclique à moins qu'une loi ne nous assure que le gouvernement ne pourra puiser dans cet excédent qu'en cas de ralentissement économique. »

Les craintes que nous exprimions en 1994 étaient bien fondées puisque les gouvernements se sont mis à compter sur les fonds dans le compte d'assurance-emploi. La directive dans laquelle le vérificateur général recommandait en 1986 que le programme

the government was used for many years as an excuse to justify the diversion of the EI funds. It has been clarified by the Auditor General many times that it was never the intent to have EI revenues as part of the government's general tax revenue stream, nor for them to be used for purposes other than EI. The only reason for the directive back then was that the EI account was in deficit and contributed to Canada's overall deficit, which in turn impacted the overall borrowing requirements of the government. We know that there has been an enormous improvement in federal government finances since then.

We also know there will always be pressure on government to increase spending on a multitude of programs and activities and to lower taxes in a host of areas. As a result, we are pleased that Part 7 of Bill C-50 will no longer allow the EI program to be treated as a cash cow. Payroll taxes are profit-insensitive and regressive and should never have been part of the government's general tax base.

A counter-cyclical approach to rate-setting was pointless as long as the EI account was consolidated with general revenue, because government accounting principles do not allow surpluses to be carried forward year to year. Employers and employees were always vulnerable to premium rate increases when the unemployment rate went up, regardless of the reserve in the EI account.

CRFA recognizes that the $4-billion EI surplus is a notional account and given fiscal realities cannot easily or immediately be turned over to the proposed Canada Employment Insurance Financing Board.

Perhaps a better way for government to return the $54-billion surplus would be to begin contributing to the EI program again. Because an increasing percentage of benefits are unrelated to the labour market, CRFA believes that it is time for government to pick up a share of the cost of the EI program on a permanent basis. A broad range of social programs has been added to EI over the years, such as benefits for parental leave and compassionate leave. These benefits, while introduced as a response to genuine societal needs and concerns, are unrelated to the original intent of EI and now comprise more than 40 per cent of program costs.

When the EI program began, its purpose was to provide income support for those temporarily and involuntarily out of work. The cost of the program was split between employers,

d'assurance-emploi soit intégré aux finances générales du gouvernement a servi de justification pendant de nombreuses années au détournement des fonds du compte d'assurance-emploi. Or, le vérificateur général a précisé à maintes reprises qu'il n'avait jamais été question que les cotisations d'assurance-emploi soient considérées comme faisant partie de l'ensemble des recettes fiscales générales du gouvernement ni qu'elles servent à d'autres fins qu'au financement de l'assurance-emploi. La seule explication à la directive qui avait été émise à cette époque, c'est que le compte d'assurance-emploi était déficitaire et que ce déficit venait accroître le déficit global du Canada avec les conséquences que cela entraînait pour ce qui est des besoins en matière d'emprunt du gouvernement. Nous savons que les finances du gouvernement fédéral se sont énormément améliorées depuis lors.

Nous savons aussi que le gouvernement fera toujours l'objet de pressions pour qu'il augmente ses dépenses au titre des programmes et des activités et pour qu'il diminue les impôts de tous genres. Par conséquent, nous sommes heureux qu'en raison de la partie VII du projet de loi C-50, le programme d'assurance-emploi ne pourra plus être traité comme une vache à lait. Les charges sociales ne tiennent pas compte des profits et sont régressives. Elles n'auraient jamais dû être intégrées à l'assiette fiscale générale du gouvernement.

L'établissement des cotisations pour faire contrepoids aux cycles économiques n'aurait servi à rien tant que le compte d'assurance-emploi était intégré aux recettes générales puisque les méthodes comptables du gouvernement interdisent le report des excédents d'une année sur l'autre. Les employeurs et les employés pouvaient toujours s'attendre à une augmentation des taux de cotisations à l'assurance-emploi dès qu'il y avait augmentation du taux de chômage, sans égard à la somme accumulée dans le compte d'assurance-emploi.

Notre association reconnaît que l'excédent de 4 milliards de dollars dans le compte d'assurance-emploi est un excédent théorique et que compte tenu des réalités financières, il ne peut pas aisément ou immédiatement être remis à l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada dont on propose la création.

Une meilleure façon pour le gouvernement de rembourser cet excédent de 54 milliards de dollars serait sans doute qu'il commence à contribuer de nouveau au programme d'assurance-emploi. Puisqu'un pourcentage croissant des prestations n'est pas lié à la situation du marché du travail, notre association estime que le moment est venu pour le gouvernement de contribuer de façon permanente au financement du programme d'assurance-emploi. Une vaste gamme de programmes sociaux sont maintenant financés par l'assurance-emploi, comme les congés parentaux et les congés pour raisons familiales. Ces prestations qui répondent à d'authentiques besoins sociaux n'ont cependant rien à voir avec l'intention originale de l'assurance-emploi et représentent maintenant plus de 40 p. 100 des coûts du programme.

À ses débuts, le programme d'assurance-emploi visait à assurer un soutien du revenu aux personnes temporairement et involontairement au chômage. Le financement du programme

employees and government. Over time, government gradually reduced its level of contribution and, in 1990, withdrew its contribution altogether. Today, employers shoulder 60 per cent of the costs of the EI program, with employees contributing the balance, despite the fact that only $8 billion of the $14.4 billion of benefit disbursements in 2006 were for regular or pure EI benefits.

CRFA has long been on record as supporting a more equitable split in EI contributions. CRFA recommend a cost-sharing formula of employers, 40 per cent; employees, 40 per cent; and government, 20 per cent. Adding government as a partner in the cost of the program would make it more equitable, would draw down the $54-billion EI surplus on the books and ultimately improve accountability.

To conclude, CRFA supports the establishment of the Canada Employment Insurance Financing Board and a stand-alone EI fund to be administered at arm's length from government. This is the only fair and responsible way EI premiums can be set on a counter-cyclical basis. It also allows the program to be maintained on a sound financial footing without temptations for government.

CRFA believes that it is time for the government to begin sharing in the cost of their program again and to make it more equitable as a means of drawing down the $54-billion surplus. CRFA also believes that Part 7 of Bill C-50 provides necessary statutory protection for employees and employers by removing the option of having their hard-earned premiums used for other purposes.

The Chair: Thank you very much, Ms. Reynolds. We appreciate the specific recommendations you have made. That will help us focus on the issues that have been raised.

Senator Di Nino: First, I wish to deal with this $54-billion or $56-billion surplus. We must all understand that these funds were collected and spent. They do not exist. The previous government, in its wisdom, decided that it would help pay down the deficit, the debt, in this other way. It was another form of tax.

There is no kitty. There is no bank account with a whole bunch of money sitting there. I want to put that on the record because I think it is important. Everyone keeps bringing it up, but no one says that the money is gone. That is now on the record.

I want to deal next for a moment with this change to the EI and get some reaction on some of the comments I will make and the questions I will ask, from anyone who wishes to participate.

était réparti entre les employeurs, les employés et le gouvernement. Le gouvernement a progressivement réduit sa contribution au financement du programme et, en 1990, y a complètement mis fin. Aujourd'hui, les employeurs assument 60 p. 100 du coût du programme, les employés assumant le reste. Or, sur les 14,4 milliards de dollars qui ont été retirés du compte en 2006, seulement 8 milliards de dollars représentaient des prestations d'assurance-emploi régulières ou authentiques.

L'ACRSA s'est prononcée il y a longtemps en faveur d'une répartition plus équitablement du financement de l'assurance-emploi. Notre association recommande une formule à frais partagés dans le cadre de laquelle les employeurs assumeraient 40 p. 100 du financement du programme, les employés, 40 p. 100 et le gouvernement, 20 p. 100. La participation du gouvernement au financement du programme serait équitable, elle permettrait de réduire l'excédent de 54 milliards de dollars dans le compte d'assurance-emploi et améliorerait éventuellement la reddition de comptes.

En conclusion, notre association appuie la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada ainsi que la mise sur pied d'un compte d'assurance-emploi distinct dont la gestion ne serait pas confié au gouvernement. C'est la seule façon équitable et responsable de permettre que les cotisations d'assurance-emploi soient établies de manière à faire contrepoids aux cycles économiques. Cette solution permet aussi d'assurer la viabilité du programme et de le soustraire aux visées du gouvernement.

Notre association pense que le moment est venu pour le gouvernement de participer de nouveau au financement du programme de façon à ce qu'on ne puisse plus contester l'équité du fait qu'il puise dans l'excédent de 54 milliards de dollars. Notre association estime également que la partie 7 du projet de loi C-50 protège adéquatement les employés et les employeurs en interdisant que leurs cotisations durement payées ne puissent servir à d'autres fins qu'aux fins prévues.

Le président : Je vous remercie beaucoup, madame Reynolds. Nous vous savons gré des recommandations précises que vous nous avez faites. Elles nous aiderons à nous concentrer sur les questions qui ont été soulevées.

Le sénateur Di Nino : Je voudrais d'abord traiter de cet excédent de 54 ou 56 milliards de dollars. Il faut bien comprendre que ces fonds ont été perçus et dépensés. Ils n'existent plus. Dans sa sagesse, le gouvernement précédent a décidé de se servir de cet argent pour éponger le déficit. C'était une autre forme de taxe.

Il n'existe pas de réserve. Il n'y a pas un compte bancaire rempli à craquer d'argent. Je tiens à le dire parce que je trouve que c'est important. Tout le monde parle de cet excédent, mais personne ne dit qu'il n'existe plus. Voilà, c'est fait. Je l'ai dit.

Je voudrais maintenant parler quelque peu de ce changement à l'assurance-emploi. Mes questions et mes observations s'adressent à qui voudra y répondre.

First, I wish to address the creation of this new board to manage the financial affairs and set the premiums. Are we on the right track by looking for experts, people who have some skills and background in the management of money and in managing the affairs, people who are able to project, as much as is humanly possible, what the next year or so will bring and who are able to set those premiums? Are we going in the right direction there?

Mr. Bédard: It is going in the right direction by setting out a definite mechanism and a clear mandate. However, the mandate is so clear that actually the board's authority will be very limited. The main task of the people who work for that board will be to prepare quarterly and annual financial statements. They will not have much of substance to do. Even the $2 billion that they must invest will have to be invested short term. This one-year rate-setting approach restricts their mandate to such an extent that, while it is a step in the right direction, it needs to be built upon and expanded considerably.

You are correct on your other point, namely that the $54-billion or $56-billion has been spent. This case is before the Supreme Court of Canada at this time. The government is still accruing interest on this amount, by the way.

Mr. Stewart-Patterson: First, on the issue of expertise and skills, I think the government is absolutely correct to ensure that the board is composed of people who have expertise that is relevant to the mission of the board.

I would concur with my colleague. Over time, I would encourage a more substantial mandate for the board rather than restricting it to being short term, and perhaps even consider granting the board the ability to make recommendations to government on the broader mission and mandate of the EI system.

There is a second stage in EI reform that needs to take place. That does not take away from the fact that this is the right thing to do as a starting point, but I think we should recognize that from this starting point there is more to do, and we should consider how the board might be composed in order to look after not only the immediate responsibilities but also the longer-term issues.

If I may, senator, let me put myself firmly on the record as agreeing with you that the $56 billion is gone. Certainly, we would not support any potential measures to suddenly inject $50 billion plus back into the EI account. I am not prepared to advocate that the government run a $50-billion deficit; I am certainly not prepared to advocate another $50 billion to increase taxes somewhere else; nor am I prepared to advocate $50 billion of spending cuts in other areas. We have to deal with the reality. Previous governments have spent or used that money for other purposes. Judgments were made at the time, and those decisions are done.

J'aimerais d'abord que nous discutions de ce nouvel office qui sera chargé de gérer le compte et d'établir les cotisations. Nous engageons-nous dans la bonne voie en recherchant pour faire partie de cet office des spécialistes ayant les compétences et les connaissances nécessaires en gestion financière, à savoir des personnes qui pourront anticiper autant que possible ce qui se passera pendant l'année afin d'établir le taux des cotisations? Nous engagerons-nous dans la bonne voie?

M. Bédard : Nous nous engageons dans la bonne voie en créant un mécanisme précis et en lui confiant un mandat clair. Le mandat de l'office est cependant tellement clair que ses pouvoirs seront très limités. La principale tâche des gens qui travailleront pour l'office sera de préparer des états financiers trimestriels et annuels. Ils n'auront pas grand-chose d'autre à faire. Même les 2 milliards de dollars qu'ils doivent investir devront être investis à court terme. Le fait qu'on leur demandera d'établir les cotisations pour un an restreindra beaucoup leur marge de manœuvre. C'est un pas dans la bonne direction, mais il faudrait faire bien davantage.

Vous avez raison de signaler que les 54 ou 56 milliards de dollars ont été dépensés. La Cour suprême du Canada est maintenant saisie de cette affaire. Soit dit en passant, cette somme continue de rapporter des intérêts au gouvernement.

M. Stewart-Patterson : D'abord, en ce qui a trait à l'expertise et aux compétences des personnes qui seront nommées à l'office, le gouvernement a tout à fait raison de vouloir s'assurer que ceux qui travailleront pour l'office possèdent des compétences qui aient un lien avec sa mission.

Je suis d'accord avec mon collègue. J'espère qu'avec le temps l'office jouera un rôle plus important et qu'il ne devra pas simplement s'en tenir à des questions à court terme. On devrait peut-être envisager la possibilité que l'office puisse faire des recommandations au gouvernement sur le mandat général du système d'assurance-emploi.

La réforme de l'assurance-emploi doit comporter une seconde étape. Je ne conteste pas qu'il s'agisse d'un bon point de départ, mais ce n'est effectivement qu'un point de départ. Il faudrait nommer à l'office des personnes qui pourront non seulement l'aider à s'acquitter de ses responsabilités immédiates, mais aussi à se pencher sur les questions de fond.

Avec votre permission, sénateur, je voudrais comme vous bien insister sur le fait que ces 56 milliards de dollars n'existent plus. Nous ne serions certainement pas favorables à la réinjection soudaine de 50 milliards de dollars dans le compte d'assurance-emploi. Je ne suis pas prêt à recommander que le gouvernement accuse un déficit de 50 milliards de dollars. Je ne suis certainement pas prêt non plus à recommander qu'on augmente les autres impôts de 50 milliards de dollars. Et je ne préconise pas qu'on fasse des coupures de 50 millions de dollars dans d'autres domaines. Le fait est que les gouvernements antérieurs ont dépensé cet argent à d'autres fins que l'assurance-emploi. Ils ont décidé à l'époque que cela se justifiait.

Having said that, there is a moral duty on the part of the government that, having taken money out of the EI system for so many years, the government should be there as a very clear backstop, particularly since we are setting up this segregated fund at a time when we see potential economic weakness in the near term.

That raises the questions of what is an appropriate surplus or an appropriate reserve and how would we get that money in there. I am not sure. There seems to be a fairly broad consensus that $2billion looks thin and does not provide a lot of confidence that that is enough to ensure rate stability over the course of a five- to seven-year economic cycle. Is it as large at $10 billion or $15 billion, which is the traditional analysis? I must defer to the expertise of my colleagues on this score, but I would simply observe that since the days when the surplus was building up — and $10 billion to $15 billion was used as the actuarial standard estimate — we have moved into an era where unemployment rates are lower and are now structurally lower. In other words, because of our demographics, I do not see us going back to double-digit employment. Is there less risk now of spikes upwards in unemployment?

Second, so many of the benefits flowing out of the EI fund now are for purposes such as maternity or compassionate leave, which are not cyclically sensitive. In other words, does the fact that so many of the benefits do not and will not vary with the state of the economy reduce the risk of fluctuation and, therefore, the appropriate amount of reserve?

This question of what exactly is the right amount is still open. To the extent that there is a judgment that there should be more than $2 billion in there, we need to look at what is the least intrusive way of ensuring that we get to that level.

The suggestion I have put on the table for consideration is that we look at sources such as unanticipated year-end surpluses in the general revenue account and consider shuffling some or all of those into the EI account instead of onto debt, until we have established a sufficient level of reserve. That is the least intrusive mechanism but not the only way to go. That comes back to your first point, senator, which is that any money that goes into this account must come from somewhere, and it comes out of the resources that are available and on the table for the government today.

Senator Di Nino: If I asked everyone to answer, I made a mistake, because obviously that would take up all the time. I do want to make a couple of other points and I will be specific about whom I would like to answer.

Mr. Bédard, when Budget Plan 2008 was presented to us, part of the information that was provided was the projected unemployment rate over the next two or three years. The Department of Finance tells us that based on a survey of private-sector forecasters — and I am assuming that a number of

Cela étant dit, le gouvernement a le devoir moral, ayant soutiré de l'argent du compte d'assurance-emploi pendant de nombreuses années, de contribuer de nouveau à son financement puisque nous constituons un fonds distinct au moment même où un ralentissement économique se profile à l'horizon.

Cela soulève la question de savoir ce qui constitue un excédent ou une réserve appropriée et la façon de constituer cette réserve. Je n'ai pas vraiment de réponse à cette question. On semble s'entendre pour dire qu'une réserve de 2 milliards de dollars est insuffisante et ne permettra pas d'assurer la stabilité des cotisations pendant un cycle économique de cinq à sept ans. La réserve traditionnelle de 10 ou de 15 milliards de dollars suffirait-elle? Je dois m'en remettre à cet égard à la compétence de mes collègues, mais je me permets de faire remarquer que par rapport à l'époque où l'excédent se constituait — et la norme actuarielle qu'on utilisait était de 10 à 15 milliards de dollars — les taux de chômage sont maintenant structurellement plus bas. Autrement dit, en raison de la situation démographique, je ne pense pas que nous nous retrouverons dans la situation où le taux de chômage sera dans les deux chiffres. Peut-on dire qu'il y a moins de risque maintenant d'augmentation en flèche du taux de chômage?

À l'heure actuelle, une grande part des prestations financées à même le compte d'assurance-chômage sont des prestations versées pour congé de maternité ou congé pour raison parentale, lesquelles ne fluctuent pas en fonction des cycles économiques. Autrement dit, le fait qu'une si grande part des prestations ne variera pas en fonction de l'état de l'économie réduit-il le risque de fluctuations et, par conséquent, la taille de la réserve nécessaire?

La question de savoir à combien doit s'élever exactement la réserve n'est pas encore réglée. Dans la mesure où l'on semble s'entendre pour dire que cette réserve devrait être supérieure à 2 milliards de dollars, il s'agit de savoir comment constituer cette réserve de la façon la moins intrusive possible.

J'ai suggéré qu'on songe à des sources de revenu comme les excédents de fin d'année non prévus du compte des recettes générales et qu'on envisage d'en inclure certains dans le compte d'assurance-emploi et ne pas les affecter à la réduction de la dette, jusqu'à ce que la réserve atteigne le niveau voulu. C'est la façon la moins intrusive de s'y prendre, mais ce n'est pas la seule. Cela revient à ce que vous disiez au départ, sénateur, à savoir que cet argent doit provenir des ressources financières dont dispose actuellement le gouvernement.

Le sénateur Di Nino : Si j'ai demandé à tous les témoins de répondre à la question, j'ai fait une erreur parce que cela utiliserait tout le temps disponible. Je veux faire deux ou trois autres observations et je préciserai la personne à laquelle elles s'adressent.

Monsieur Bédard, lorsqu'on nous a présenté le plan budgétaire de 2008, l'information qui nous a été fournie comprenait les prévisions relatives au taux de chômage pour les deux ou trois prochaines années. Le ministère des Finances nous informe que d'après un sondage effectué auprès de prévisionnistes du secteur

them, if not all of them, would be economists — we are looking at rates considerably lower than the rates that you have mentioned, between 6 per cent and 6.5 per cent.

The government based its thoughts and its own forecasts on real data that comes from real people out there, not from one person but from a group of people. Where do you get the 8 per cent rate that you are looking at when everyone else seems to be a couple of points less than you are?

Mr. Bédard: It is a what-if simulation. You are quite right that the current situation does not look as bleak as that. However, I might point out that recessions are never anticipated. I could bring you back to the early 1980s and early 1990s and show you forecasts made at that time of unemployment staying at around 6 per cent to 7 per cent. That jumped up to double digits. I am not saying that will return, but you must prepare for bad situations. One hopes they will not return, but it is a possibility.

Senator Di Nino: Let me follow that up with a comment. Mr. Stewart-Patterson talked about the moral duty. The guarantee of the Government of Canada through its Consolidated Revenue Fund is in effect the moral duty they are looking for. As you said, if it will be $5 billion instead of $2 billion, we must go to CFI's wonderful report card and ask, "In which of these areas do you want us to reduce benefits?" That will be a difficult thing.

To add to what Mr. Bédard has said, would you not agree that the principle mandate and raison d'être of this new board is to ensure that we do not get back into a situation where the Government of Canada — of whatever stripe — can pick the pockets of Canadians? Maybe they can do it somewhere else, but they cannot do it through the EI system. Does that not remain the main reason?

The Chair: Does the term "pick the pockets of Canadians" cause you any problem? You could perhaps have used another term to elicit a response.

Senator Stratton: Yes, and you guys are straight up.

Mr. Bédard: If this system were in existence in 1986 there would not have been this accumulation of a large surplus of $56 billion. Mind you, premium rates would have varied all over the place quite erratically.

Concerning the segregated fund and this $2 billion, there is no cost to the government for any of this because the accounts of the new entity will be entirely consolidated. There is still a risk that some governments might be tempted to intervene in the affairs of even the new entity, because it is not yet fully segregated.

Senator Di Nino: I will give you that without any argument, but there are arguments to that point as well.

privé — et je présume qu'une bonne partie d'entre eux, sinon tous, sont des économistes —, ces taux seraient inférieurs à ceux que vous avez mentionnés et se situeraient entre 6 et 6,5 p. 100.

Le gouvernement a établi ses propres prévisions en se fondant sur des données réelles recueillies auprès d'un ensemble de personnes et non pas d'une seule. D'où tirez-vous ce taux de 8 p. 100 puisque la plupart des spécialistes s'entendent pour dire que le taux de chômage sera de deux à trois points de pourcentage de moins?

M. Bédard : Ce taux a été établi à partir d'une simulation. Vous avez raison de dire que la situation actuelle semble moins sombre. Je vous signale cependant qu'on ne prévoit jamais les récessions. Je pourrais vous montrer des prévisions datant du début des années 1980 et du début des années 1990 et selon lesquelles le taux de chômage devait se situer entre 6 et 7 p. 100. Ce taux a pourtant franchi la barre des 10 p. 100. Je ne dis pas que c'est ce qui va se produire, mais il faut se préparer au pire. J'espère que nous ne reverrons pas de tels taux, mais c'est une possibilité.

Le sénateur Di Nino : Permettez-moi de revenir là-dessus. Monsieur Stewart-Patterson a parlé de l'obligation morale. Le Trésor du gouvernement du Canada constitue en fait cette obligation morale qu'on recherche. Comme vous l'avez dit, si la réserve doit être de 5 milliards de dollars au lieu de 2 milliards de dollars, il nous faudra demander à la FCI dans quels domaines nous devons réduire les prestations. Ce sera difficile.

Pour poursuivre dans la même veine que M. Bédard, ne convenez-vous pas que la principale raison d'être de ce nouvel office est de veiller à ce qu'un gouvernement canadien futur — quelle qu'en soit l'allégeance — ne puisse pas puiser de nouveau dans les poches des Canadiens? Le gouvernement pourra peut-être s'y prendre d'autres façons, mais il ne pourra pas puiser dans le compte d'assurance-emploi. N'est-ce pas la principale raison d'être de l'office?

Le président : Vous auriez peut-être dû utiliser une autre expression que celle de « puiser dans les poches des Canadiens ».

Le sénateur Stratton : Qui essayez-vous de convaincre?

M. Bédard : Si ce système avait existé en 1986, il aurait été impossible d'accumuler un excédent 56 milliards de dollars. C'est vrai que le taux des cotisations aurait été complètement farfelu.

Compte tenu du fait qu'il s'agira d'un compte distinct et que la réserve atteindra 2 milliards de dollars, cela ne coûtera rien au gouvernement puisque les comptes du nouvel organisme seront complètement consolidés. Puisque le compte n'est pas encore complètement indépendant, il est toujours possible que certains gouvernements cherchent à s'immiscer dans la conduite des affaires de l'office.

Le sénateur Di Nino : Je vous le concède, mais on pourrait aussi faire valoir l'inverse.

Mr. Whyte: I agree with you, but the first step was to shut off the tap. That is what we have done. That is why we support the board.

Senator Stratton: Amen.

Mr. Whyte: Second, we have heard for a while that it is a notional account. They are basically saying, "Trust us. We will collect the money for you and it will be there for a rainy day"; and now it is no longer there. "Gee, it is gone, that is life; let us move on."

We do not think that is appropriate. That is the message. All of a sudden a number was picked out of the air — $2 billion. Collectively we are saying we are not sure that $2 billion is enough. If there is a downturn, we and our employees should not be carrying the freight. The government should pick some of this up. Maybe $2 billion will be enough — we do not know — but that is one of the points. We do not want to go into deficit to refinance the money, but someone must be responsible.

We are hearing now that with this new entity we are on the hook to start up a new surplus or pay higher premiums if it falls short. That is not appropriate.

Senator Di Nino: I hear your comment.

Mr. Weir: I would like to address this issue of whether or not the $54-billion surplus actually exists. That is an important point. All of us recognize that Jim Flaherty does not have $54 billion in cash under his mattress or something.

Senator Di Nino: We do not think so, anyway.

Senator Cowan: Thank God for that.

Mr. Weir: However, we are saying that in accounting terms it must be recognized — and it was recognized in the government's books until recently — that that amount of money exists in the Employment Insurance account and has accrued interest.

As to where you get that money back from, Mr. Stewart-Patterson made one point, which is that you could allocate surplus dollars to rebuilding the Employment Insurance account over time rather than repaying the government's general debt.

As I mentioned in my presentation, this government's tax cuts will cost more than $40 billion per year when fully implemented. If the government wants to forgo or slow some of those tax cuts, it would be easy to get back the $54 billion; it is a question of priorities and budgetary choices.

Senator Di Nino: I would imagine that most Canadians would disagree with that point. I am enjoying this, but I may be overstepping my time. I have a few other points.

The Chair: I have Senator Ringuette on the second round. May I place you there as well?

Senator Di Nino: Absolutely.

M. Whyte : Je suis d'accord avec vous, mais la première étape consistait à fermer le robinet. C'est ce que nous avons fait. Voilà pourquoi nous appuyons la création de l'office.

Le sénateur Stratton : Amen.

M. White : Deuxièmement, on nous dit depuis un certain temps qu'il s'agit d'un compte théorique. Ils nous disent essentiellement : « Faites-nous confiance. Nous allons recueillir l'argent pour vous, et il sera là lorsque les temps seront difficiles »; et voilà que l'argent a disparu. « Dommage, il n'est plus là, c'est la vie; passons à autre chose. »

Nous ne croyons pas que ce soit approprié. Voilà le message. Tout à coup, on sort un chiffre d'un chapeau — 2 milliards de dollars. Collectivement, nous croyons que cette somme est insuffisante. S'il y a ralentissement économique, nous et nos employés ne devrions pas avoir à supporter ce fardeau. Le gouvernement devrait faire sa part. Peut-être que les 2 milliards de dollars seront suffisants — on ne le sait pas — mais il s'agit de l'une de nos réserves. Nous ne voulons pas risquer un déficit pour refinancer l'argent, mais il faut agir de manière responsable.

On nous dit qu'avec cette nouvelle entité, nous devrons éponger un nouvel excédent ou payer des cotisations plus élevées en cas de manque à gagner. Ce n'est pas approprié.

Le sénateur Di Nino : Je comprends.

M. Weir : J'aimerais parler de la question de savoir si oui ou non l'excédent de 54 milliards de dollars existe vraiment. Il s'agit d'une question importante. Nous reconnaissons tous que Jim Flaherty n'a pas 54 milliards de dollars comptant sous son matelas.

Le sénateur Di Nino : On ne le croit pas, de toute manière.

Le sénateur Cowan : Et Dieu merci.

M. Weir : Nous croyons toutefois, qu'en termes comptables, cette somme doit être reconnue — et elle l'était dans les livres du gouvernement jusqu'à récemment — elle figure au compte de l'assurance-emploi et elle accumule des intérêts.

Pour ce qui est de savoir comment on peut recouvrer cet argent, M. Stewart-Patterson a fait une proposition, soit que les excédents soient affectés au compte d'assurance-emploi plutôt qu'au remboursement de la dette du gouvernement pendant un certain temps.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, les réductions d'impôt prévues par le gouvernement coûteront plus de 40 milliards de dollars par an une fois entièrement appliquées. Si le gouvernement est prêt à renoncer à ces réductions d'impôt ou à les réduire, il serait facile de récupérer les 54 milliards de dollars; c'est une question de priorité et de choix budgétaire.

Le sénateur Di Nino : J'imagine que la plupart des Canadiens seraient en désaccord. Ce dialogue me plaît, mais je crois que mon temps est écoulé. J'aurais d'autres questions.

Le président : Le sénateur Ringuette figure sur ma liste pour le deuxième tour. J'y ajoute votre nom également?

Le sénateur Di Nino : Absolument

Senator Nancy Ruth: It is wonderful to hear all of you after the Finance Committee witnesses this morning.

This is a mixture of some of my thinking. Mr. Bédard would like to broaden the scope of the board so that it has more power to do a variety of things. Mr. Weir, from the United Steelworkers, used phrases like "it could result in," not that it would, and I am adding that it could rule out improvements such as the lowering of the number of hours required for employees to get EI, or even lowering them enough so that part-time workers could access EI.

The impression I got this morning from the officials from the Department of Finance is that perhaps there is some advantage in limiting the board's scope to set the rates. The decisions to lower hours needed to apply to EI is a political decision and should not be left to the board to do. I want to hear what you think about that, given your other comments.

Mr. Weir: I agree with you that it is a political decision, and it should be; employment insurance is a public program. One concern we have about this board is that it creates another level of bureaucracy between the minister we think should be responsible and the program being administered. We do agree with its being a separate fund, but we are not really sure that the program should be run by this board.

The issue is not so much that we think the board should have the authority to improve benefits as that we think the money needs to be in the program to finance those benefit improvements. Therefore, putting $2 billion in rather than $54 billion is what is limiting the benefits and not so much the scope of the board's powers.

Mr. Bédard: I totally concur. This is a political decision, of course, to improve benefits.

Our point is that if premium rates are not backed up by reserve funds and there is the risk that at recessionary times premiums would have to increase, there is also the risk that benefits will then be cut. That has certainly happened in the past, in the early 1990s.

The point of having stable financing is to protect not only the premium contributors but also those who receive benefits, which is why the program was designed.

Senator Nancy Ruth: A general understanding that a government has a moral obligation to those who are starving does not carry much weight in terms of straight number crunching. Is that what you mean?

Mr. Bédard: Those are the political decisions; what can I say?

The Chair: We have about 10 minutes left and I have two names on my list for second round. Please keep your questions succinct and to the point so that we can get them all in.

Le sénateur Nancy Ruth : Je suis ravie de vous entendre tous après les témoins du comité des finances ce matin.

Vos propos rejoignent en partie ce que je pensais. M. Bédard aimerait élargir la portée de l'office afin qu'il ait plus de pouvoir et puisse s'adonner à d'autres tâches. M. Weir, du syndicat des métallos, a émis des hypothèses qui ne se réaliseront peut-être pas. J'ajouterais qu'il peut oublier des améliorations comme la réduction du nombre d'heures nécessaires pour que les employés soient admissibles à l'assurance-emploi, ou même leur réduction suffisante pour que des travailleurs à temps partiel soient admissibles à l'assurance-emploi.

Ce matin, les représentants du ministère des Finances m'ont donné l'impression qu'il y a peut-être certains avantages à limiter la portée de l'office en matière de fixation des taux. La décision de réduire le nombre d'heures travaillées pour être admissible à l'assurance-emploi est une décision politique qui ne devrait pas revenir à l'office. Compte tenu de vos autres commentaires, j'aimerais que vous me disiez ce que vous en pensez.

M. Weir : Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il s'agit d'une décision politique, et c'est normal; l'assurance-emploi est un programme public. L'une des choses qui nous préoccupent c'est que cet office crée un autre niveau de bureaucratie entre le ministre qui, d'après nous, devrait être responsable et l'administration du programme. Nous appuyons l'idée d'un fonds distinct, mais nous ne sommes pas vraiment sûrs que le programme devrait être administré par cet office.

Le problème ce n'est pas que nous pensions que l'office devrait avoir le pouvoir d'améliorer les prestations mais que nous pensons que l'argent doit être investi dans le programme afin de financer ces améliorations. Par conséquent, ce qui limite les prestations c'est l'effet qu'on y affecte deux millions de dollars plutôt que 54 millions de dollars, et pas tellement l'étendue des pouvoirs de l'office.

M. Bédard : Je suis totalement d'accord. La hausse des prestations est, évidemment, une décision politique.

Ce que nous disons c'est que si les taux de cotisation ne sont pas soutenus par une réserve, en temps de récession, il y a le risque que les cotisations doivent augmenter mais également que les prestations doivent être réduites. Cela s'est certainement produit dans le passé, au début des années 1990.

L'idée d'avoir un financement stable est de protéger non seulement les cotisants mais également les prestataires, ceux pour qui le programme a été conçu.

Le sénateur Nancy Ruth : On s'entend en général pour dire que le gouvernement a une obligation morale envers ceux qui ont faim, mais cela n'a pas beaucoup de poids sur le plan strictement comptable. Est-ce cela que vous voulez dire?

M. Bédard : Ce sont des décisions politiques; qu'est-ce que je peux ajouter?

Le président : Il nous reste environ dix minutes et j'ai deux noms sur ma liste pour le deuxième tour. Veuillez poser des questions succinctes afin que chacun ait son tour.

Senator Ringuette: First, I have a general comment. No matter what financial institution you talk to, they say that on an individual income base one should have at least six months' provisions set aside in the event of unforeseen situations.

If you look at the current benefits on a yearly basis, they are between $16 billion and $18 billion. I would expect that the financial experts of Canada would not deter from that six-month base premise in order to survive bad times. Am I wrong, Mr. Bédard?

We should be looking at anything between $8 billion and $9 billion in reserve for bad times. Never mind the fluctuation in benefits and never mind the fluctuation in the current state of the program. We should be looking at least that.

I have a question for Ms. Reynolds, who came in after I had completed my questions. In the restaurant and food industry, how many employees are there?

Ms. Reynolds: Just over 1 million.

Senator Ringuette: How many of them would be characterized as part-time, working fewer than 20 hours a week?

Ms. Reynolds: I cannot give you an exact number, but I can tell you that in the industry 44 per cent of the employees are between the ages of 15 and 24. Obviously not all of those people would be part time, working 20 hours a week. I cannot say for sure. A guesstimate would be 30 per cent.

Senator Ringuette: That would be akin to the retail industry in Canada, approximately 30 per cent of people working fewer than 20 hours.

Before 1996-97, is it correct that your industry did not pay one penny of EI for 30 per cent of the human resources used in your industry?

Ms. Reynolds: Those employees did not collect. Let us look at this in another way.

Senator Ringuette: What would be the reality?

Ms. Reynolds: Now many of these employees are paying into the program and are paying a much higher percentage of their wages into the program than everyone else. There is a very regressive tax. They have been paying all this money into the program disproportionately and that money has been going toward other tax cuts and for other programs. It has been extremely unfair to lower-waged employees that they have had to help build up this $54-billion surplus.

It has been unfair to the employers as well. From our perspective, fewer jobs were available to them because payroll taxes have such a negative impact on labour-intensive employers. They lost out in terms of having to pay more, but they also lost out in terms of fewer hours and fewer job opportunities because of the high cost of EI.

Le sénateur Ringuette : Tout d'abord, j'aimerais faire une observation générale. Quelle que soit l'institution financière à qui vous posez des questions, elles disent que chacun devrait économiser au moins six mois de salaire pour faire face à des imprévus.

À l'heure actuelle, les prestations se situent entre 16 et 18 milliards de dollars par an. Je m'attendrais à ce que les experts financiers du Canada ne s'éloignent pas de cette règle d'une réserve de six mois afin de faire face aux périodes difficiles. Est-ce que je me trompe, monsieur Bédard?

Nous devrions avoir une réserve de huit à neuf milliards de dollars pour faire face aux périodes difficiles. Peu importe les fluctuations des prestations et du programme. Nous devrions avoir au moins cela dans la réserve.

Ma question s'adresse à Mme Reynolds, qui est arrivée après que j'ai eu fini de poser mes questions. Combien d'employés y a-t-il dans l'industrie de la restauration et de l'alimentation?

Mme Reynolds : Un peu plus d'un million.

Le sénateur Ringuette : Combien d'entre eux travaillent à temps partiel, c'est-à-dire moins de 20 heures par semaine?

Mme Reynolds : Je ne peux pas vous citer de chiffres exacts, mais je peux vous dire que 44 p. 100 des travailleurs de l'industrie ont entre 15 et 24 ans. Bien sûr, ils ne travaillent pas tous à temps partiel, soit 20 heures par semaine. Je ne peux pas dire au juste. Je devine environ 30 p. 100.

Le sénateur Ringuette : C'est semblable au secteur de la vente au détail où environ 30 p. 100 des employés travaillent moins de 20 heures.

Est-ce exact qu'avant 1996-1997, votre secteur ne versait pas un cent de cotisations à l'AE pour 30 p. 100 des ressources humaines qu'il utilisait?

Mme Reynolds : Ces employés ne touchaient pas de prestations. C'est une autre façon de voir la question.

Le sénateur Ringuette : Est-ce exact?

Mme Reynolds : Maintenant, bon nombre de ces employés cotisent au programme et versent en fait un pourcentage beaucoup plus élevé en cotisations que n'importe qui d'autre. C'est un impôt très régressif. Ils versent tout cet argent dans le programme d'une manière disproportionnée et cet argent a servi à réduire d'autres impôts et à financer d'autres programmes. Il est extrêmement injuste envers les employés peu rémunérés qu'ils aient été forcés de constituer cet excédent de 54 milliards de dollars.

C'est injuste aussi envers les employeurs. De notre point de vue, il y avait moins d'emplois disponibles parce que les charges sociales ont une incidence tellement négative sur les employeurs dans cette industrie à prédominance de main-d'œuvre. Ils sont perdants parce qu'ils ont dû cotiser davantage, mais ils ont obtenu moins d'heures de travail et ont pu créer moins d'emplois en raison du coût élevé de l'AE.

Senator Ringuette: Basically, I do not agree with that premise, which as I said earlier dates from the Canadian economic era of the 1950s. For instance, if I am a restaurant owner and I have reservations for 30 people for an evening, I will ensure that I can supply a decent human resource to provide service for those 30 people, never mind what I will pay into EI and what they will pay in EI, but that is another issue.

Ms. Reynolds: It was 15 hours in the old rules, by the way, not 20 hours.

Senator Ringuette: Yes, 15 hours that a person would be working. A person could work 15 hours at one restaurant and then move on to another restaurant and another, maybe doing three or four restaurants in one year without having any kind of benefits.

Ms. Reynolds: Most of them are students.

Senator Ringuette: I am not saying that the current system is perfect; it is far from that. However, at least the current system protects the people who were most vulnerable from certain employers.

Senator Di Nino: I will change channels a bit, if I can. This is really driven by the presentation by Mr. Whyte. I know we have not been talking about this, but part of Bill C-50, with some disagreements, is changes to the Immigration Act. I was struck by page 17 of your deck, where your search through your members gives a clear picture of the kind of thing we believe these changes will achieve.

Your survey indicates that about two thirds of your members say that it will be more difficult to find employees in the future. I do not know whether you have had an opportunity to look at the proposed changes to the immigration legislation, which is an attempt to be responsive to both the needs of the new immigrants who wish to come to this country and the needs of Canada. We think it will help to make this situation a bit better for your members and for everyone else's employees across this country. Would you be prepared to make a comment on that?

The Chair: Senator Di Nino, as I mentioned at the beginning of this session, each of these witnesses has been invited here specifically with respect to employment insurance.

Senator Di Nino: I understand.

The Chair: If someone feels competent to answer another question, though not having been given any notice to prepare for that, we are quite prepared to allow it.

Senator Di Nino: It was presented by Mr. Whyte; otherwise I would not have raised it.

The Chair: I understand. Since this is the last question, we can allow some leeway.

Senator Di Nino: Thank you, Mr. Chair. You are a fine gentlemen.

Le sénateur Ringuette : En gros, je suis d'accord avec cette hypothèse qui, comme je le disais, est un héritage de l'ère économique des années 1950. Par exemple, si je suis propriétaire d'un restaurant et que j'ai des réservations pour 30 personnes ce soir, je vais m'assurer d'avoir suffisamment de ressources humaines pour servir ces 30 personnes, peu importe ce que cela me coûtera en cotisations à l'AE et peu importe leurs cotisations, mais ça c'est une autre question.

Mme Reynolds : D'ailleurs, l'ancienne règle était de 15 heures, pas de 20 heures.

Le sénateur Ringuette : Oui, une personne devait travailler 15 heures. Alors, elle travaillait 15 heures dans un restaurant puis allait travailler dans un autre restaurant et dans un troisième, et travaillait ainsi pour trois ou quatre restaurants différents au cours d'une année sans toucher la moindre prestation.

Mme Reynolds : La plupart d'entre eux sont des étudiants.

Le sénateur Ringuette : Je ne dis pas que le système actuel est parfait; loin de là. Cependant, au moins, à l'heure actuelle, le système protège les travailleurs les plus vulnérables contre certains employeurs.

Le sénateur Di Nino : J'aimerais changer de sujet, si vous le permettez. Ma question a été inspirée par l'exposé de M. Whyte. Je sais que nous n'en avons pas parlé, mais une partie du projet de loi C-50 modifie la Loi sur l'immigration, et ne fait pas l'unanimité. J'ai été frappé de voir à la page 17 de votre document que votre recherche auprès de vos membres a révélé très clairement les résultats que ces modifications produiront, d'après nous.

Votre enquête indique qu'environ les deux tiers de vos membres disent qu'il sera plus difficile pour eux de trouver des employés à l'avenir. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de lire les modifications proposées à la Loi sur l'immigration, qui visent à répondre à la fois aux besoins des milieux immigrants qui souhaitent venir dans notre pays et aux besoins du Canada. Nous pensons que ces modifications seront avantageuses pour vos membres et pour tous les employés. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Le président : Sénateur Di Nino, comme je l'ai mentionné au début de la séance, chacun de ces témoins a été invité pour discuter de l'assurance-emploi.

Le sénateur Di Nino : Je comprends.

Le président : Si quelqu'un se sent compétent pour répondre à une question qui touche à autre chose, même sans qu'on lui ait demandé de se préparer à cela, nous sommes tout à fait disposés à l'entendre.

Le sénateur Di Nino : M. Whyte a soulevé la question dans son exposé, sinon je ne l'aurais pas posée.

Le président : Je comprends. Comme ce sera la dernière question, je vais vous accorder une certaine latitude.

Le sénateur Di Nino : Merci, monsieur le président. Vous êtes un vrai gentleman.

Mr. Whyte: We presented on the immigration portion of Bill C-50 as well. We did a major immigration report and we found that the immigration policy does not match the employment requirements of our sector. They are looking more for tradespeople and not for the professions. There is a real mismatch. Many of our policy suggestions have been adopted by this government and by the previous government because we want to facilitate getting people in to work in those jobs — for example, by extending temporary workers from one year to two years. We have therefore been strong proponents of fixing the immigration system.

As for this bill and how it was put in there, we do not know whether that is the best process, but we do know that something needed to be done. If you can speed up the queue and speed up getting the people that we all need into Canada, it is important. That is why not just in the context of immigration but also in the context of EI policy, we need to do the same thing.

Whatever we can do to facilitate dealing with the shortage of qualified labour is important. It should be a wonderful opportunity for everyone. We should deal with systemic unemployment and help those people who truly have the need. At the same time, we should facilitate the opportunity that is out there through immigration policy, EI policy, education and training, apprenticeship programs, student programs, anything we can do. We need a strategy. It is a wonderful opportunity for people.

I do not know that I am answering your full question, but yes, immigration is a major key to this area.

Ms. Reynolds: I wish to comment on Part 6 of Bill C-50. We are also pleased to see the emphasis on overhauling the immigration system. We look at the shortages that are anticipated in our industry as a result of the demographics. We need some bold changes; there is no question about that.

I want to be on record as being concerned that you are looking only at skills and not necessarily at categories C and D. If it included C and D, then we would be very much into port.

Senator Stratton: What are C and D?

Ms. Reynolds: Those are lower-skilled occupations.

Mr. Weir: I question the assumption that there is a labour shortage in Canada. We have talked about the fact that there are 1.1 million workers officially recognized as being unemployed. There are many more workers who are underemployed or who are stuck in low-wage and low-productivity positions. Part of the solution to this perceived labour shortage would simply be for employers to offer higher wages to attract more workers. That certainly is a solution we would like to see.

M. Whyte : Nous avons traité également dans notre exposé de la partie du projet de loi C-50 sur l'immigration. Nous avons préparé un rapport important sur l'immigration et nous avons constaté que la politique ne répond pas aux besoins en main-d'œuvre de notre secteur. Nos membres ont besoin d'hommes de métier et non pas de professionnels. Il y a une véritable discordance. Bon nombre de nos suggestions ont été adoptées par le gouvernement actuel et par l'ancien gouvernement parce que nous voulons qu'il soit plus facile de faire venir des personnes pour occuper ces emplois — par exemple en prolongeant les permis des travailleurs temporaires d'un an à deux ans. Nous avons donc vigoureusement préconisé l'amélioration du régime d'immigration.

Pour ce qui est de ce projet de loi et des dispositions qu'il renferme, nous ne savons pas si ce qu'il propose est la meilleure solution, mais nous savons qu'il faut agir. Si vous pouvez accélérer le traitement des demandes des personnes dont nous avons tous besoin au Canada, il serait important de le faire. C'est pourquoi il faut non seulement améliorer les règles d'immigration mais aussi la politique d'AE.

Il est important de faire tout ce qui est possible pour qu'il soit plus facile de combler la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cela devrait être une occasion en or pour tous. Nous devrions lutter contre le chômage systémique et aider ces personnes qui ont de réels besoins. Parallèlement, nous devrions faciliter le processus en améliorant la politique en matière d'immigration, la politique d'AE, l'éducation et la formation, les programmes d'apprentissage, les programmes pour les étudiants, tout ce qui peut aider. Il nous faut une stratégie. C'est une occasion en or.

Je ne sais pas si je réponds pleinement à votre question, mais, c'est vrai, l'immigration est un élément important.

Mme Reynolds : J'aimerais dire un mot au sujet de la partie 6 du projet de loi C-50. Nous aussi, nous nous félicitons de l'importance accordée au remaniement du régime d'immigration. Nous prévoyons qu'il y aura des pénuries dans notre industrie en raison des changements démographiques. Il faut apporter des modifications audacieuses; cela ne fait aucun doute.

Je tiens à dire que je trouve préoccupant que vous examiniez uniquement les compétences mais pas nécessairement les catégories C et D. Il serait très utile d'inclure ces deux catégories.

Le sénateur Stratton : Que sont les catégories C et D?

Mme Reynolds : Il s'agit des professions de spécialisation réduite.

M. Weir : Je ne suis pas convaincu qu'il y ait une pénurie de main-d'œuvre au Canada. Nous avons mentionné qu'il y a officiellement 1,1 million de travailleurs en chômage. Il y a beaucoup plus de travailleurs qui sont sous-employés ou coincés dans des emplois peu rémunérés ou peu productifs. Un élément de solution à cette prétendue pénurie de main-d'œuvre serait simplement que les employeurs offrent de meilleurs salaires pour attirer davantage de travailleurs. C'est certainement une solution qui nous plairait.

On immigration, I suppose our biggest concern would be the Temporary Foreign Worker Program, under which, currently, more people are being brought into Alberta and B.C. than are coming in through the regular immigration program. People who come in under the Temporary Foreign Worker Program are effectively indentured to the particular employers who sponsor them, and they have few rights and little in the way of legal protections and are vulnerable to being exploited. We would rather see people come to Canada through the regular immigration system with a path to citizenship rather than as temporary foreign workers.

The Chair: I know a number of you would like to get at this issue of immigration. Perhaps you would like to come back when we are dealing with that next week. We have another question on the issue before us today, Employment Insurance.

Senator Murray: Going forward, I see there will still be a fair surplus in the fund according to the government's own projections. This year they will be taking in $16.5 billion in revenues and spending $15.2 billion; next year they will be taking in $17.3 billion and spending $15.8 billion.

I am old enough to remember, as are Mr. Stewart-Patterson and others, the euphemistic discussions we used to have about passive and active measures for employment insurance and so forth.

My question is whether you are all of the view expressed by the Canadian Federation of Independent Business and others that the fund should be used only for what we would normally call "regular benefits," and that these other special benefits, for example training programs, should come out of general revenue. If we adopted that policy, it would have profound implications.

Mr. Whyte: We are not advocating moving those things out of the fund now. They are in there now. We advocate that we not continue to have non-EI programs accumulate in the EI fund.

Senator Murray: These are all right; are they?

Mr. Whyte: They are there now. How do we take them out? For example, our members support parental leave. How would we take it out? Let us focus the $2 billion for training on helping people get employment rather than just having a training program.

The Chair: Mr. Whyte, you asked how do you take them out, and I remember a prime minister being asked a question like that, and he said, "Just watch me."

En ce qui concerne l'immigration, je suppose que notre principale préoccupation concerne le programme des travailleurs étrangers temporaires en vertu duquel, à l'heure actuelle, on fait venir en Alberta et en Colombie-Britannique un plus grand nombre de personnes que par l'entremise du programme d'immigration normal. Les personnes qui viennent ici en vertu du programme des travailleurs étrangers temporaires sont en fait liées aux employeurs qui les parrainent à long terme et ils ont peu de droits et peu de moyens de protection juridiques de sorte qu'ils sont susceptibles d'être exploités. Nous préférerions que les gens viennent au Canada par les voies d'immigration normales qui mènent à la citoyenneté plutôt que comme travailleurs étrangers temporaires.

Le président : Je sais qu'un certain nombre d'entre vous aimeraient parler de l'immigration. Vous pourriez peut-être revenir lorsque nous examinerons cette question la semaine prochaine. Aujourd'hui, c'est l'assurance-emploi que nous examinons.

Le sénateur Murray : Pour l'avenir, je vois que le fonds sera encore passablement excédentaire, d'après les projections du gouvernement. Cette année, les recettes seront de 16,5 milliards de dollars et les dépenses de 15,2 milliards de dollars. L'an prochain, les cotisations seront de 17,3 milliards de dollars et les dépenses de 15,8 milliards de dollars.

Je suis assez vieux pour me rappeler, tout comme M. Stewart-Patterson et d'autres, les discussions euphémiques que nous avions auparavant sur les mesures passives et actives en matière d'assurance-emploi, et cetera.

J'aimerais savoir si vous êtes tous du même avis que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et d'autres selon lesquels le fonds devrait être utilisé uniquement pour les « prestations régulières », et que les autres prestations spéciales, par exemple la formation, devraient être financées à même les recettes générales. Si nous adoptions cette politique, elle aurait des répercussions profondes.

M. Whyte : Nous ne préconisons pas que ces éléments soient retirés du programme pour le moment, puisqu'ils y sont déjà. Nous demandons qu'il n'y ait plus de nouveaux programmes financés à même la caisse de l'AE.

Le sénateur Murray : Car les programmes qui existent déjà sont acceptables?

M. Whyte : Ils sont déjà là, comment faire pour les retirer? Par exemple, nos membres sont en faveur du congé parental. Comment faire pour le retirer? Que les 2 milliards de dollars pour la formation servent vraiment à aider les gens à se trouver un emploi et pas seulement à les inscrire à un programme de formation.

Le président : Monsieur Whyte, vous demandez comment faire pour les retirer, et je me rappelle qu'un premier ministre à qui on posait une question semblable a répondu : « Regardez-moi faire. »

[*Translation*]

Mr. Céré: Take for example Quebec, which has been undergoing a particular experience for several years now. The provincial government repatriated active employment measures from the federal government in 1998. In 2006, the Quebec government established a parental insurance program. Everything related to federal special benefits, particularly active employment measures, as well as maternity and parental benefits, et cetera, were repatriated to Quebec. What resulted was a better-quality parental insurance program for Quebec, that better protects families and sets its own contribution levels. There was a transfer of jurisdiction from the federal government to the provincial government.

I would like to come back to the subject of the $54 billion surplus. I wish to draw your attention to section 131, section 80, on page 121 of the bill. There has been a long-standing provision stipulating that if the employment insurance account is in deficit, the Consolidated Revenue Fund will lend the account money. And this did in fact happen in the history of employment insurance, at the beginning of the 1990s, when, because of a recession, the employment insurance account was in deficit. The Treasury loaned money to the employment insurance account. The employment insurance account remained indebted to the Treasury, and reimbursed the debt with interest.

What applies to one side must apply to the other. In other words, should the $54.1 billion not be considered as a debt owed to workers and Canadians and be progressively restored to the employment insurance system? We could discuss the modalities and come up with consensual formulas.

[*English*]

Mr. Weir: We would not want to reduce either regular benefits or active measures. We would advocate stronger training programs being financed through Employment Insurance, but I would second what Mr. Céré said, that these active measures are small and not especially costly in relation to the $54-billion surplus that has been built up over the past decade and a half between premiums and benefits. We think what needs to happen is an amelioration of benefits based on that surplus.

The Chair: Last word on this issue, Ms. Reynolds.

Ms. Reynolds: I would like to say — and I missed the earlier comments — that we are suffering from a labour shortage in skilled, unskilled and semi-skilled workers. We would like to ensure that the programs that are in place have outcome-based results. We see a need to make sure they work. That is our main consideration there.

I would love to comment on the $54-billion surplus as well.

Senator Murray: It is $56 billion.

[*Français*]

M. Céré : Prenons l'exemple du Québec, où une expérience particulière se vit depuis plusieurs années, où les mesures actives d'emploi ont été rapatriées du fédéral au provincial en 1998. Depuis 2006, on a mis en place un régime québécois d'assurance parentale. Tout le volet des prestations spéciales du fédéral, surtout en termes de mesures actives d'emploi, ainsi que les volets maternité et parental, et cetera, ont été rapatriés au Québec. On s'est donné un régime québécois d'assurance parentale de meilleure qualité, qui protège mieux les familles, et ce avec notre propre taux de cotisation. Il y a eu transfert des compétences fédérales au provincial.

J'aimerais revenir sur le fameux surplus de 54 milliards de dollars. J'aimerais attirer votre attention à l'article 131, l'article 80, page 121 du projet de loi. Il est déjà prévu depuis très longtemps que si le compte d'assurance-emploi est déficitaire, le Trésor va lui prêter de l'argent. Et c'est déjà arrivé dans l'histoire de l'assurance-emploi, au début des années 1990, où à cause d'une période de récession, le compte d'assurance-emploi était déficitaire. C'est le Trésor qui a prêté de l'argent au compte de l'assurance-emploi. Le compte de l'assurance-emploi est resté débiteur, avec une dette au Trésor, dette qui a été remboursée avec intérêt.

Ce qui est vrai dans un sens devrait aussi l'être dans l'autre sens. En d'autres mots, la dette de 54,1 milliards de dollars ne devrait-elle pas rester inscrite comme une dette face aux travailleurs et à la population canadienne qui devra être ramenée progressivement au Régime de l'assurance-emploi? On pourra discuter des modalités et trouver des formules rassembleuses.

[*Traduction*]

M. Weir : Nous ne voulons pas réduire ni les prestations régulières ni les mesures actives. Nous souhaiterions que l'assurance-emploi finance de meilleurs programmes de formation, mais j'appuie ce que disait M. Céré, c'est-à-dire que ces mesures actives sont de petites initiatives qui ne coûtent pas particulièrement cher comparé à l'excédent de 54 milliards de dollars qu'on a accumulé au cours des 15 dernières années. On pense que ce qu'il faut faire, c'est utiliser cet excédent pour augmenter les prestations.

Le président : Madame Reynolds, vous aurez le dernier mot sur cette question.

Mme Reynolds : J'aimerais dire — et j'ai raté ce qui a été dit tout à l'heure — que nous souffrons d'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée et de travailleurs manuels spécialisés. Nous aimerions nous assurer que les programmes seront axés sur des résultats. Nous devons nous assurer qu'ils fonctionnent. C'est notre principale préoccupation.

J'aimerais beaucoup dire un mot au sujet de l'excédent de 54 milliards de dollars.

Le sénateur Murray : Il est de 56 milliards de dollars.

Ms. Reynolds: The comment was made earlier that it does not exist, that it is gone, and we recognize that. However, we also recognize the issue about whether the $2 billion in the reserve fund is adequate. If there is a need to increase premiums, you can still expect a revolt from employers. There is no way that employers and employees will put up with premium increases after having over-contributed for that many years. Our industry in particular is impacted by payroll taxes, and we will be the first ones banging on government's door if government tries to raise premiums during a prolonged recession. I wanted to go on record as saying that.

The Chair: Thank you, Ms. Reynolds. That will end this particular session.

We are studying Bill C-50 and its many ramifications. Those of you interested in attending on the issue of immigration and how the changes affect the employment situation, you are welcome to let our clerk know when we adjourn so that we can incorporate your ideas into our hearings. We will be dealing with that on Tuesday afternoon next week; that is our current plan.

Thank you all, and we very much appreciate your attendance here. You have made interesting suggestions for us and have helped us get our minds around the possible and sometimes unforeseen and unintended consequences of making major, significant changes to legislation that have an impact on Canadians.

I wish to inform our next panel that this bill is still in the House of Commons. However, being senators who want to get on with the work, we asked if we could study the subject matter prior to receiving the bill.

As our final panel this afternoon, we will be hearing from a number of witnesses who will be able to help us on some of the issues we have heard about from government officials. We have with us, from the Canadian Federation of Students, Ms. Amanda Aziz, National Chairperson, and Mr. Ian Boyko, Government Relations Coordinator; from the Gairdner Foundation, Mr. John Dirks, President; from the Canadian Alliance of Student Associations, Mr. Zach Churchill, National Director, and Ms. Lisa Fry, Policy and Research Officer; and, from the University of British Columbia, Professor Ron Giammarino.

We will call on Mr. Dirks of the Gairdner Foundation to begin, as he has an airplane to catch later this afternoon.

John Dirks, President, Gairdner Foundation: This is a good news science story. For 48 years, the Gairdner Foundation, founded in Oakville, Ontario, has recognized 293 scientists from 13 countries. The selection process is such that 70 have later on gone on to win the Nobel Prize in medicine or in

Mme Reynolds : Tout à l'heure, quelqu'un a dit qu'il n'existe pas, qu'il a été utilisé et nous le savons. Cependant, nous reconnaissons également qu'on s'interroge sur le fait de savoir si une réserve de 2 milliards de dollars est suffisante. S'il faut augmenter les cotisations, attendez-vous à une révolte de la part des employeurs. Il est absolument hors de question que les employeurs et les employés acceptent que les cotisations augmentent après avoir trop cotisé pendant tant d'années. Notre industrie est particulièrement touchée par les charges sociales et nous serons les premiers à marteler la porte du gouvernement si celui-ci essaie d'augmenter les cotisations pendant une récession prolongée. Je tenais à le dire aux fins du compte rendu.

Le président : Merci, madame Reynolds. Cela met fin à cette partie de la séance.

Nous étudions le projet de loi C-50 et ses nombreuses ramifications. Ceux d'entre vous qui souhaitez prendre part au débat sur l'immigration et sur la façon dont les changements affectent l'emploi, veuillez le faire savoir à notre greffier lorsque nous lèverons la séance afin que nous puissions prendre en compte vos idées. Nous allons examiner cette question la semaine prochaine, mardi après-midi, du moins c'est ce que nous prévoyons pour le moment.

Merci à tous et merci beaucoup d'être venus. Vous nous avez fait des suggestions intéressantes et vous nous avez aidés à comprendre les conséquences possibles et parfois imprévues et non intentionnelles d'apporter des changements majeurs, des changements considérables à une loi qui a un impact sur les Canadiens.

Je voudrais informer le groupe suivant que le projet de loi est toujours à la Chambre des communes. Cependant, comme les sénateurs sont impatients de se mettre au travail, nous avons demandé si nous pouvions étudier la question avant de recevoir le projet de loi.

Notre dernier groupe de cet après-midi nous aidera à comprendre certaines questions dont nous ont parlé les représentants du gouvernement. Nous recevons donc de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, Mme Amanda Aziz, présidente nationale, et M. Ian Boyko, coordonnateur des relations gouvernementales; de la Gairdner Foundation, M. John Dirks, président; de l'Alliance canadiennes des associations étudiantes, M. Zach Churchill, directeur national, et Mme Lisa Fry, agente des politiques et de la recherche; et de l'Université de la Colombie-Britannique, le professeur Ron Giammarino.

Nous allons demander à M. Dirks, de la Gairdner Foundation, de commencer, puisqu'il doit prendre un avion plus tard cet après-midi.

John Dirks, président, Gairdner Foundation : C'est une histoire de réussite pour la science. Depuis 48 ans, la Gairdner Foundation, qui a été fondée à Oakville, en Ontario, a reconnu 293 scientifiques de 13 pays. Le processus de sélection est tel que 70 ont par la suite remporté le prix Nobel en médecine ou en

chemistry. In the last six years, of the 14 people who have received the Nobel Prize in Medicine, 11 had first received the Gairdner Award.

Forty-two Canadians have won the Gairdner International Awards, including Dr. Sam Weiss from Calgary and Dr. Nahum Sonenberg from Montreal. A famous Nobel Laureate said of the Gairdner Awards that the awards have moved to a position of prestige and importance at an international level, identifying creative scientists early. It is seen as Canada's international prize of stature.

On February 26, the Minister of Finance announced an allocation of $20 million to endow the Gairdner Awards. Beginning in 2009, the awards will be renamed the Canada Gairdner International Awards. An agreement has subsequently been signed between the Gairdner Foundation and the Canadian Institutes of Health Research, CIHR, on behalf of the ministry of health.

The allocation has two purposes. One is to maintain the value of the awards on a world scale to $100,000 each. They have fallen behind other respected international awards, such as our American competitor, the Lasker Foundation. The Gairdner Awards were last established at a value of $30,000 in 1984, which is exactly the inflationary equivalent today of $100,000.

The second purpose was to establish an individual award for global health. This prize will be called the Canada Gairdner Global Health Award, and it fits in with the platform Canada has in international health. The award will be directed at international scientists for discoveries and advances in preventing and treating diseases of the developing world, such as tuberculosis, malaria, and aspects of the population health system and environmental health in various countries.

It is clear now that the Gairdner Awards are globally recognized because our process of selecting winners has been viewed as being totally arm's-length and independent and has therefore been greatly respected.

The discoveries of the Gairdner recipients have made a huge impact on the health care system and the economy. You can trace a number of important health initiatives to them. For example, those who eradicated smallpox were honoured by the Gairdner Foundation many years ago. Those who developed a treatment for Rh negative women whose babies were born with life-threatening anemia were honoured by Gairdner early in the 1960s. Those who created the foundations of the biotechnology industry have been so honoured. Those who are responsible for the imaging developments, such as MRI and CT scans, have been so honoured. We all can realize that both in Canada and internationally this led to the spinoff of many excellent economic enterprises.

The Gairdner Awards have helped further by developing a science culture in Canada. Gairdner winners do not merely come to receive a monetary prize. Each year's winners give a week of their time and visit 16 to 18 academic centres from Vancouver to St. John's, Newfoundland. They speak to high

chimie. Au cours des six dernières années, parmi les 14 personnes qui ont reçu le prix Nobel en médecine, 11 avaient auparavant reçu le prix Gairdner.

Quarante-deux Canadiens ont remporté le prix Gairdner international, dont Sam Weiss, de Calgary et Nahum Sonenberg, de Montréal. Un lauréat connu du prix Nobel a déclaré que le prix Gairdner était un prix de prestige et d'importance au niveau international qui permet de reconnaitre tous les scientifiques qui font preuve de créativité. Ce prix est considéré comme un prix de stature international pour le Canada.

Le 26 février, le ministre des Finances a annoncé que 20 millions de dollars seront affectés à la dotation du prix Gairdner. À compter de 2009, le prix portera le nom de prix international Canada-Gairdner. Une entente a par la suite été ratifiée entre la Fondation Gairdner et les Instituts de recherche en santé du Canada, les IRSC, au nom du ministère de la Santé.

Cette dotation a deux objectifs. Le premier consiste à maintenir la valeur des prix à 100 000 $ chacun à l'échelle mondiale. Les prix étaient devenus inférieurs à d'autres prix internationaux respectés, notamment celui de notre concurrent américain, la Lasker Foundation. Le prix Gairdner avait été établi à une valeur de 30 000 $ en 1984, ce qui est exactement l'équivalent de 100 000 $ si on tient compte de l'inflation.

Deuxièmement, cette dotation servira à créer un prix individuel en santé mondiale. Ce prix portera le nom de Prix Canada-Gairdner en santé mondiale. Le prix sera attribué à des scientifiques internationaux pour leurs découvertes et les progrès accomplis pour prévenir et traiter des maladies dans les pays en développement, notamment la tuberculose, la malaria et des aspects du régime de santé de la population et de la santé environnementale dans divers pays.

Il est clair maintenant que le prix Gairdner est reconnu à l'échelle mondiale grâce à notre processus de sélection de lauréats qui est considéré comme entièrement indépendant et qui est donc considérablement respecté.

Les découvertes des lauréats du prix Gairdner ont eu un impact énorme sur le régime de soins de santé et sur l'économie. On attribue à ces découvertes un nombre important d'initiatives en matière de santé. Par exemple, ceux qui ont éradiqué la variole ont reçu le prix Gairdner il y a de nombreuses années. Ceux qui ont mis au point un traitement pour les femmes Rh négatif, dont les bébés naissaient avec une anémie potentiellement mortelle, ont été honorés par le prix Gairdner au début des années 1960. Ceux qui ont posé les assises de l'industrie de la biotechnologie ont été honorés. Ceux qui ont mis au point l'imagerie, notamment l'IRM et le tomodensitogramme, ont été honorés. Nous pouvons constater que tant au Canada qu'à l'échelle internationale cela a permis de créer d'excellentes entreprises rentables.

Les prix Gairdner ont contribué à développer une culture des sciences au Canada. Les lauréats Gairdner ne font pas que recevoir un prix en argent. Les lauréats de cette année donneront chacun une semaine de leur temps pour visiter de 16 à 18 établissements d'enseignement de Vancouver à St. John's,

school students, faculty and graduate students and they might speak to the public. Of all the awards given, including the Nobel Prize, none has this wide, national context for a prize.

We are pleased that with the global health award we may have a new opportunity here in Ottawa. We give our prizes every year in Toronto, bringing people from all parts to be at the occasion of these international awards. We foresee a possibility within one or two years of having such an event for global health here in Ottawa and inviting the diplomatic corps, the World Health Organization, the World Bank, the Bill & Melinda Gates Foundation — leaders in this field — to set a stage on a platform for Canada in this field, increasing our position and our recognition.

In short, we believe that the Gairdner Foundation has contributed greatly to Canada, and this will ensure that these prizes and their independence are there for the next generations.

Next year, we will celebrate our fiftieth anniversary with major events in eight Canadian cities. We will continue to enhance the science culture and literacy of Canada, one of the goals of the government. We know that we will contribute to the Knowledge Advantage strategy of science and technology and, indeed, the four priorities that they have.

We are in a particularly good position to develop international linkages with the people involved in the biological and health sciences. We know them, we can invite them, and they come and contribute. They are on our advisory groups and on our boards and reviewing committees. They contribute greatly to our country. This has given Canada a benchmark of success in the international scientific community as a country that can identify the best and set a benchmark for its own scientists at the highest levels of excellence.

The Chair: Thank you very much for your presentation, Mr. Dirks, and we thank you and congratulate the foundation for the good work it is doing.

Amanda Aziz, National Chairperson, Canadian Federation of Students: I want to thank the committee for the opportunity to speak about an important piece of legislation. The Canadian Federation of Students is Canada's largest student organization. We represent undergraduate and graduate students at Canada's public colleges and universities, both large and small, and we unite over half a million students on campaigns for affordable, high quality post-secondary education.

One of our longest-standing campaigns is for a system of national grants. The upfront barriers faced by students pursuing a post-secondary education play a major role in explaining the

Terre-Neuve. Ils s'entretiendront avec des élèves du secondaire ainsi qu'avec des professeurs et des étudiants diplômés et ils pourraient également adresser la parole au public. De tous les prix qui sont décernés, y compris le prix Nobel, aucun n'a un contexte national aussi vaste que les prix Gairdner.

Nous sommes heureux que le prix en santé mondiale donnera sans doute lieu à un nouvel événement ici à Ottawa. Chaque année, nous remettons nos prix internationaux à Toronto, à des cérémonies qui réunissent des gens de partout. D'ici un an ou deux, nous pourrions tenir une cérémonie semblable pour la remise du prix en santé mondiale ici, à Ottawa, cérémonie à laquelle seraient invités le corps diplomatique, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale et la Fondation Bill et Melinda Gates — qui sont des chefs de file dans le domaine — et qui placerait ainsi le Canada sous les feux de la rampe, rehaussant par là notre position et notre réputation.

Bref, nous croyons que la Fondation Gairdner a beaucoup contribué au Canada jusqu'à maintenant, et le montant qui lui sera versé fera en sorte que ces prix et leur indépendance seront assurés pour les générations futures.

L'an prochain, nous célébrerons notre cinquantième anniversaire en tenant des événements importants dans huit villes canadiennes. Nous continuerons à rehausser la littératie et la culture en sciences au Canada, ce qui correspond à un des objectifs du gouvernement. Nous savons que nous contribuerons à la stratégie de l'Avantage du savoir en sciences et en technologie et, d'ailleurs, aux quatre priorités retenues.

Nous sommes tout particulièrement bien placés pour établir des rapports internationaux avec les membres du milieu des sciences biologiques et de la santé. Nous les connaissons, nous pouvons les inviter et ils peuvent venir ici et apporter leur contribution. Ils siègent à nos groupes consultatifs, à nos conseils d'administration et à nos comités d'examen. Ils apportent une contribution importante à notre pays. Le Canada a ainsi pu se tailler une réputation parmi la communauté scientifique internationale comme étant un pays qui sait reconnaître les meilleurs talents et établir la norme d'excellence la plus élevée qui soit pour ses scientifiques.

Le président : Merci beaucoup de votre exposé, monsieur Dirks, et nous remercions aussi et félicitons votre fondation pour l'excellent travail qu'elle fait.

Amanda Aziz, présidente nationale, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants : Je tiens à remercier le comité de me donner l'occasion de parler d'un important projet de loi. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants est la plus importante organisation estudiantine du Canada. Nous représentons les étudiants de premier, deuxième et troisième cycles des collèges et universités publics du Canada, grandes et petites, et nous mobilisons plus de 500 000 étudiants dans nos campagnes pour assurer un enseignement postsecondaire de grande qualité qui soit abordable.

Une des campagnes les plus anciennes vise la mise sur pied d'un régime national de bourses. Les obstacles immédiats auxquels se heurtent les étudiants qui souhaitent poursuivre des

unacceptable participation gap between families in the lowest and highest income quartiles. Grants are vital tools for giving students and their families the help they need to afford post-secondary education in the face of skyrocketing tuition fees and other costs across the country.

More importantly, however, grants, unlike loans, provide that help without mortgaging the future of Canada's young, educated workforce. Student debt owed to the federal government through the Canada Student Loans Program is increasing at $18 per second, or more than $1.5 million per day. In July this year, student loans owing to the federal government will surpass $13 billion. That does not include student loan debt owed to provincial governments, which could add at least $7 billion to the total; nor does it include private debt, which students are turning to more and more.

In provinces where tuition fees are the highest, average student debt is more than $28,000, according to the Maritime Provinces Higher Education Commission. From our perspective, this is an embarrassment for a country as rich as Canada.

Ten years ago, the federal government created the Canada Millennium Scholarship Foundation and endowed it with $2.5 billion. The size and scope of this investment should be recognized as a substantial and well-meaning attempt at reducing student debt and improving access to post-secondary education. Sadly, however, the foundation was a flawed mechanism for social programming and, by most accounts, failed to deliver much relief to Canadian students. Provincial governments widely abused the funding from the Canada Millennium Scholarship Foundation, seeing it as slush fund for their own experiments or priorities. As an arm's-length and private foundation, the foundation was not accountable or transparent in the same way as a government program. It provided political cover for increased tuition fees, enriching former employees with lucrative contracts that paid out nearly $250,000 in subsidies to organizations that supported its renewal.

However, Budget 2008 announced a new direction for providing aid to Canada's families, after expert advice and compelling evidence. The proposed Canada student grants program will avoid many of the pitfalls of its predecessor, the Canada Millennium Scholarship Foundation, and will serve as a predictable and stable funding source for Canada's students.

Students need non-repayable assistance, and that is not the issue. As the government has recognized, the issue is how grants are administered at the federal level, and from our perspective,

études postsecondaires expliquent pour beaucoup l'écart de participation inacceptable entre les familles du premier et du dernier quartiles de revenu. Les étudiants et leur famille ont absolument besoin de bourses pour avoir accès aux études postsecondaires étant donné la hausse vertigineuse des frais de scolarité et des autres coûts au Canada.

Ce qui est plus important encore, les bourses, contrairement aux prêts, permettent d'aider les étudiants sans hypothéquer l'avenir de cette future main-d'œuvre canadienne. Le montant total de la dette contractée par les étudiants envers le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants augmente à raison de 18 $ la seconde, ce qui représente plus de 1,5 million de dollars par jour. En juillet prochain, le total de la dette contractée par les étudiants envers le gouvernement fédéral dépassera les 13 milliards de dollars. Ce montant ne comprend pas les dettes contractées par les étudiants envers leur gouvernement provincial, et ces dettes pourraient ajouter au moins 7 milliards de dollars au total; le montant ne comprend pas non plus les dettes contractées auprès de prêteurs privés, vers qui les étudiants se tournent de plus en plus.

Dans les provinces où les frais de scolarité sont le plus élevés, l'endettement étudiant moyen dépasse les 28 000 $, d'après la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes. D'après nous, c'est là une honte pour un pays aussi riche que le Canada.

Il y a dix ans, le gouvernement fédéral a créé la Fondation canadienne des bourses du millénaire qu'il a dotée d'un fonds de 2,5 milliards de dollars. Il s'agissait là d'un investissement qui, à cause de sa taille et de sa portée, mérite d'être reconnu comme un effort considérable et bien intentionné pour réduire le taux d'endettement étudiant et améliorer l'accès aux études postsecondaires. Malheureusement, il s'agissait d'un mécanisme de programmation sociale qui avait été mal conçu au départ et l'on s'entend généralement pour dire que la fondation n'a pas beaucoup réduit le fardeau financier des étudiants canadiens. Les gouvernements provinciaux s'en sont servis allégrement comme caisse occulte pour financer leurs propres priorités et expériences. En sa qualité d'entité indépendante privée, la fondation n'était pas tenue d'être transparente ni de rendre des comptes comme l'aurait été un programme gouvernemental. Elle a servi de couvert politique pour cacher l'accroissement des frais de scolarité et l'attribution de contrats lucratifs à d'anciens employés, qui ont permis de verser pour près de 250 000 $ de subventions à des organisations qui appuyaient sa reconduction.

Le budget de 2008 a toutefois annoncé qu'un nouveau virage serait amorcé pour ce qui est de l'aide aux familles canadiennes, et ce, sur la foi de conseils d'experts et de témoignages convaincants. Le nouveau programme canadien de subventions aux étudiants évitera beaucoup des écueils auxquels s'est heurté son prédécesseur, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, et assurera aux étudiants du Canada une source de financement prévisible et stable.

Les étudiants ont besoin d'une aide financière non remboursable, et ce n'est pas là le problème. Comme l'a reconnu le gouvernement, le problème tient à la façon dont les

the record is clear: the Canada Millennium Scholarship Foundation failed in doing so, and there is a more effective way.

In the coming months, we look toward to writing feedback about this new grant that was announced in the federal budget. In the meantime, we are encouraging all parties, and in time, the Senate, to implement budget legislation to wind down the Canada Millennium Scholarship Foundation, as found in Bill C-50. I assure you that with an HRSDC-administered program in its place, students will not miss it.

The foundation did a lot of important research in the greater post-secondary education sector. We are recommending that the Senate, and obviously all parties, investigate and ensure that research continues on the new grants program and on post-secondary education but that it be administered through the Department of Human Resources and Social Development Canada rather than through a private, arm's-length foundation.

In conclusion, I want to talk about something that the bill does not specifically address but that should be among your top priorities when debating post-secondary education policy, namely, the need for this government to invest in education for Aboriginal people across Canada.

The gap that exists between low- and high-income Canadians participating in post-secondary education is even more pronounced between Aboriginal and non-Aboriginal Canadians. While this gap continues to widen, the population growth of Aboriginal people is skyrocketing. Despite these demographics, funding has neither kept pace nor increased substantially since the mid-1990s, when a 2 per cent annual increase cap was placed on Indian and Northern Affairs Canada's post-secondary education program. The Assembly of First Nations estimates that more than 13,000 eligible students in the last six years alone have been denied funding to participate in post-secondary studies. Budget 2008 delivered no new funding for Aboriginal learners and continues this cap on the post-secondary program run through INAC.

Today on Parliament Hill, and across Canada, a national day of action was called by the Assembly of First Nations and Aboriginal communities across the country, calling on the federal government to take action in support of Aboriginal people, including an investment in education for Aboriginal students. We recommend that the funding cap be lifted from the post-secondary education program and that the Senate use whatever power it has to increase the standard of living for Aboriginal people across Canada.

I want to thank the committee for the opportunity to speak today. There are a number of issues in the bill that I did not have time to address, but I look forward to your questions.

subventions sont administrées au niveau fédéral, et nous sommes persuadés que le bilan est clair : la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire n'a pas su donner cette aide aux étudiants, et il y a une façon plus efficace de s'y prendre.

Dans les mois à venir, nous ferons connaître nos observations sur ce nouveau programme de subventions qui a été annoncé dans le budget fédéral. Dans l'intervalle, nous encourageons toutes les parties et le Sénat, le moment venu, à mettre en œuvre les dispositions du budget visant à mettre fin à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire qui sont énoncées dans le projet de loi C-50. Je peux vous donner l'assurance que les étudiants ne seront pas mécontents qu'elle soit remplacée par un programme administré par RHDSC.

La fondation a toutefois fait des recherches importantes dans le secteur des études postsecondaires en général. Nous recommandons au Sénat, et bien sûr à toutes les parties, de veiller à poursuivre les enquêtes et les recherches sur le nouveau programme de subventions et sur l'enseignement postsecondaire, mais nous recommandons que cela se fasse par l'entremise non pas d'une fondation privée indépendante, mais de Ressources humaines et Développement social Canada.

En conclusion, je tiens à vous parler de quelque chose dont il n'est pas expressément question dans le projet de loi mais qui devrait figurer parmi vos grandes priorités dans vos discussions sur la politique relative aux études postsecondaires, à savoir que le gouvernement doit investir dans l'éducation des Autochtones du Canada.

L'écart de participation aux études postsecondaires qui existe entre les Canadiens à faible revenu et les Canadiens à revenu élevé est encore plus marqué entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones. Le financement n'a pas suivi cette évolution démographique et n'a pas non plus beaucoup augmenté depuis le milieu des années 1990, après que le programme d'études postsecondaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord eut été soumis à un plafond d'augmentation annuelle de 2 p. 100. D'après l'Assemblée des Premières Nations, dans les six dernières années, plus de 13 000 étudiants admissibles n'auraient pas eu accès à une aide financière pour faire des études secondaires. Le budget de 2008 n'accorde pas de nouveaux fonds pour les apprenants autochtones et maintient ce plafond qui a été imposé aux programmes d'études postsecondaires gérés par le MAIN.

Sur la Colline du Parlement, et dans tout le Canada, une journée nationale d'action a été convoquée aujourd'hui par l'Assemblée des Premières Nations et les collectivités autochtones du Canada. Cette journée d'action vise à amener le gouvernement fédéral à prendre des mesures pour aider les Autochtones, notamment à investir dans l'éducation des étudiants autochtones. Nous recommandons que le plafond de financement du programme d'études postsecondaires soit supprimé et que le Sénat use de tous les pouvoirs à sa disposition pour améliorer le niveau de vie des Autochtones du Canada.

Je tiens à remercier le comité de m'avoir donné l'occasion de lui adresser la parole aujourd'hui. Il y a un certain nombre de points relatifs au projet de loi que je n'ai pas eu le temps d'aborder, mais je suis prêt à répondre à vos questions.

The Chair: You may have an opportunity to work those points in when the questions start flowing.

In the meantime, I call upon Mr. Churchill and Ms. Fry, from the Canadian Alliance of Student Associations. Perhaps you could explain your organization to us. Who will begin, Mr. Churchill?

Zach Churchill, National Director, Canadian Alliance of Student Associations: We will both speak.

Thank you for the opportunity to speak to you today. The Canadian Alliance of Student Associations, CASA, is an alliance of soon-to-be 23 student associations from across the country, representing approximately 300,000 students at the post-secondary level from the graduate and undergraduate levels.

CASA is optimistic about the recent budget announcements pertaining to post-secondary education and is excited about the opportunity to work with the government in developing the new Canada student grant program. However, we have questions and concerns about the new program and its implementation. With the dissolution of the Canada Millennium Scholarship Foundation and the introduction of the new Canada student grant program, many significant changes to the landscape of student aid will be taking place that we need to be conscious of moving forward.

Where the foundation's bursaries were given out primarily based on the criteria of need — that is, the level of debt — this new program will be paced on the level of income of a given student and his or her family. While CASA supports this kind of target assistance for low-income students, a group of students currently under-represented in our system, it is important to note that this is a fundamental shift in the way the grants have been distributed in the country. Instead of a needs-based system, we will have an income-based system. While this may support accessibility to post-secondary education by low-income students, it will not deter the accruement of debt, which will have a negative impact on persistence and completion rates. CASA believes that needs-based grants are important for completion and the ability of students to contribute meaningfully to the Canadian economy upon graduation.

Although this was not mentioned in the budget, the document states that Bill C-50 would allow for the establishment and operation of additional grant programs for qualifying students whose financial needs are greater than the maximum amount of financial assistance that may be given to a student.

Currently, we do have the Canada Study Grant, which goes to part-time students with high financial need, but this text talks about the establishment of additional grant programs. Is the

Le président : Vous aurez peut-être l'occasion d'aborder ces points-là quand les sénateurs se mettront à vous poser des questions.

Entre-temps, j'invite M. Churchill et Mme Fry, de l'Alliance canadienne des associations étudiantes, à nous adresser la parole. Vous pourriez peut-être nous expliquer quelle est cette organisation que vous représentez. Qui va commencer, M. Churchill?

Zach Churchill, directeur national, Alliance canadienne des associations étudiantes : Nous prendrons tous les deux la parole.

Merci de nous donner l'occasion de vous adresser la parole aujourd'hui. L'Alliance canadienne des associations étudiantes, ACAE, est une alliance qui comptera bientôt 23 associations étudiantes de toutes les régions du pays, lesquelles associations représentent quelque 300 000 étudiants du niveau postsecondaire, tant du premier que des deuxième et troisième cycles.

L'ACAE voit d'un bon œil les mesures annoncées dans le dernier budget relativement aux études postsecondaires et elle est enthousiasmée à l'idée de travailler de concert avec le gouvernement à mettre au point le nouveau programme canadien de subventions aux étudiants. Nous avons toutefois des questions et des préoccupations en ce qui concerne le nouveau programme et sa mise en œuvre. La disparition de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et la mise sur pied du nouveau programme canadien de subventions aux étudiants modifieront sensiblement la donne en ce qui concerne l'aide aux étudiants, et il faudra que nous en soyons conscients dans notre planification.

Alors que la fondation accordait ses bourses d'études en se fondant principalement sur le critère du besoin, c'est-à-dire sur le niveau d'endettement, le nouveau programme sera axé sur le niveau de revenu de l'étudiant ou de l'étudiante et de sa famille. Bien que l'ACAE appuie l'idée d'une aide ciblée à l'intention des étudiants à faible revenu, qui sont actuellement sous-représentés dans notre système d'éducation, il est important de savoir qu'il s'agit là d'un virage fondamental quant à la façon dont les bourses sont accordées au Canada. D'une formule fondée sur le besoin, nous allons passer à une formule axée sur le revenu. Ce nouveau virage pourrait bien accroître l'accès aux études postsecondaires pour les étudiants à faible revenu, mais il ne fera rien pour freiner l'endettement, qui a des conséquences néfastes sur la persévérance et les taux d'achèvement. L'ACAE estime qu'il est important d'accorder des bourses en fonction des besoins pour inciter les étudiants à terminer leurs études et leur permettre de contribuer de façon importante à l'économie canadienne une fois qu'ils auront obtenu leur diplôme.

Même s'il n'en n'a pas été question dans le budget, le document indique que le projet de loi C-50 prévoirait la mise sur pied et le fonctionnement de programmes de subventions supplémentaires pour les étudiants admissibles dont les besoins financiers dépasseraient le montant maximal de l'aide financière qui peut être accordée à chaque étudiant.

Nous avons à l'heure actuelle la Subvention canadienne pour étudiants, qui est versée aux étudiants à temps partiel ayant des besoins financiers élevés, mais le texte que nous avons ici parle de

study grant to be expanded, or is there to be a new grant for students with high financial need? That was not explicitly mentioned before. We would like to learn about that.

CASA is also seeking clarification regarding subclause 108(3), which provides "for the establishment and operation of grant programs" and "for the circumstances in which all or part of a grant is to be repaid or converted into a loan." We are concerned that there are conditions under which a grant is to be repaid or converted into a loan. We seek clarification on what these conditions are and how this would support accessibility and affordability to post-secondary education in the country.

Lisa Fry, Policy and Research Officer, Canadian Alliance of Student Associations: With regard to accessibility, looking forward to the new income-based grant program, it is important to note that income is not the only barrier to access and completion.

The budget stated that the design of the new Canada student grant program is aimed at increasing post-secondary graduation and completion rates, particularly for under-represented groups. However, targeting funding only to low-income students will not necessarily help other under-represented groups, such as Aboriginal students and rural students, obtain post-secondary education. These groups may face other physical, social and cultural barriers that can impede access.

As Ms. Aziz said before, another important function that the foundation performed was research. Because of the work of the foundation, Canada has become a global knowledge leader on issues pertaining to access. However, the budget did not give the Canada Student Loans Program a mandate or funds to engage in a research program or to appoint a third party to continue this research program. Currently, there is a knowledge gap when understanding holistically the issues affecting access in Canada, and the Canada Millennium Scholarship Foundation has done quite a bit to fill that gap. Moving forward, we hope that research at the national level will be continued because it is integral to ensuring that students are receiving aid in a way that is truly helping them.

With this change, it is also important to keep track of how the new disbursement system is affecting students on the ground in provinces. With the transition from the millennium fund to a new system, many provincial programs that are currently helping students will be affected. While the federal government does not need to be involved in the operational affairs of provinces, we are concerned that there may be potential displacement of provincial funds and ask what mechanisms will be established to ensure that the phasing out of the Canada Millennium Scholarship

l'établissement d'un programme de subventions supplémentaires. La subvention pour étudiants sera-t-elle élargie ou y aura-t-il une nouvelle subvention à l'intention des étudiants ayant des besoins financiers élevés? Cela n'a pas encore été dit expressément. Nous voudrions en savoir plus à ce sujet.

L'ACAE voudrait aussi des éclaircissements sur le paragraphe 108(3), qui prévoit « l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'attribution de bourses et d'attribution de bourses supplémentaires » et « les circonstances dans lesquelles ces bourses doivent être, en tout ou en partie, remboursées ou converties en prêts ». Nous sommes inquiets du fait qu'il y aurait des circonstances dans lesquelles les bourses devraient être remboursées ou converties en prêts. Nous voulons obtenir des éclaircissements sur ces circonstances et sur la façon dont cela contribuerait à rendre les études postsecondaires plus accessibles et plus abordables au Canada.

Lisa Fry, attachée politique et de recherche, Alliance canadienne des associations étudiantes : En ce qui concerne l'accessibilité, dans le contexte du nouveau programme de bourses axées sur le revenu, il est important de savoir que le revenu n'est pas le seul obstacle à l'accès ou à l'achèvement des études.

Il est dit dans le budget que le nouveau programme canadien de subventions aux étudiants est conçu pour augmenter les taux de participation et d'achèvement des études postsecondaires, surtout parmi les groupes sous-représentés. Cependant, si le financement ne cible que les étudiants à faible revenu, les autres groupes sous-représentés, comme les étudiants autochtones et les étudiants des milieux ruraux, n'auront pas nécessairement plus d'aide pour faire des études postsecondaires. Il se peut que ces groupes se heurtent à d'autres obstacles physiques, sociaux et culturels qui entravent l'accès aux études postsecondaires.

Comme l'a déjà indiqué Mme Aziz, la fondation jouait un autre rôle important, celui d'organisme de recherche. À cause de son travail à ce chapitre, le Canada est devenu un chef de file mondial dans le domaine de la connaissance des questions liées à l'accès. Il n'est toutefois pas question dans le budget de donner au Programme canadien de prêts aux étudiants le mandat ou des fonds pour s'engager dans un programme de recherche ou pour confier les recherches à une tierce partie. Il existe actuellement des lacunes qui empêchent d'avoir une compréhension complète des questions liées à l'accès au Canada, et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire avait fait pas mal de travail pour combler ces lacunes. Nous espérons que la recherche au niveau national se poursuivra, parce qu'elle est une partie intégrante des efforts pour veiller à ce que les étudiants reçoivent une aide financière qui puisse vraiment les aider.

Dans le contexte de ce nouveau virage, il sera aussi important d'assurer un suivi pour savoir quelles sont les conséquences de la nouvelle formule d'aide pour les étudiants dans chacune des provinces. Le passage du Fonds du millénaire à un nouveau programme pourrait avoir des répercussions pour beaucoup de programmes provinciaux d'aide aux étudiants. Le gouvernement fédéral ne doit pas nécessairement s'ingérer dans les affaires des provinces, mais nous craignons un réaménagement de l'aide financière provinciale et nous nous interrogeons sur les

Foundation does not mean that holes will be left in the student financial aid system. This question also relates to transition grants and to what extent the provinces will be involved in their delivery.

Students benefited from the flexibility the foundation had in distributing its funds. Programs were tailored in partnership with provinces across the country in order to support students based on their unique regional or demographic needs. Moving forward, it is important that a federal program is able to be adaptive and flexible so that students receive support in the way that best suits their needs.

Mr. Churchill: In summary, we are encouraged by the government's commitment to students and are anxious to support the government developing this new program. However, we would like to see some changes in the proposal.

To recap, those include the addition of a needs-based component to support students incurring large amounts of debt; the addition of targeted funding and outreach programs for students from other under-represented groups in our system, such as Aboriginal and rural students; the development of a government-funded, third-party research institution to continue Canada's great work on researching and understanding barriers to the accessibility and the affordability of post-secondary education; and the assurance that the new program will be responsive to the diversity of student needs across the country. Those are our recommendations for you.

The Chair: I appreciate your comments and I thank you for giving us your summary of the specific recommendations. That will help us focus for our questions.

Ron Giammarino, Professor, University of British Columbia: I will stay with the student theme. I present myself to you as a student of finance, having started my studies some 30 years ago at St. Francis Xavier University and continuing on through Queen's University, twice, starting in macroeconomics and then ending up mostly in corporate finance. I have been at UBC now for 25 years.

I was asked to come here and comment on the change to the Bank of Canada Act and to answer questions that might arise about that. I have considered the change, and I see it as the inevitable response to a change in the body of knowledge. Having been a student of finance for so long has given me an opportunity to see the massive rate of change that has taken place in finance knowledge and in financial markets.

mécanismes qui seront mis en place pour éviter que la disparition de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ne laisse des trous dans le régime d'aide financière aux étudiants. Nous voulons aussi savoir ce qu'il en est des subventions de transition et savoir dans quelle mesure les provinces participeront à l'octroi de ces subventions.

La souplesse qu'avait la fondation dans l'octroi des bourses était avantageuse pour les étudiants. Les programmes étaient adaptés, de concert avec les différentes provinces, pour aider les étudiants tout en tenant compte des besoins régionaux ou démographiques qui leur étaient propres. Le nouveau programme fédéral qui sera mis en place devra avoir la souplesse et la capacité d'adaptation nécessaires pour que les étudiants reçoivent le genre d'aide qui convient le mieux à leurs besoins.

M. Churchill : En résumé, nous trouvons encourageant que le gouvernement soit déterminé à aider les étudiants et nous attendons impatiemment de pouvoir seconder le gouvernement dans la mise sur pied de ce nouveau programme. Nous aimerions toutefois que certains changements soient apportés à ce qui est proposé.

Permettez-moi de récapituler : l'ajout d'un élément prenant en compte les besoins pour soutenir les étudiants ayant des dettes importantes; l'ajout de financement ciblé et de programmes d'assistance pour étudiants des autres groupes sous-représentés, tels que les Autochtones et les étudiants vivant en milieu rural; la création d'une tierce partie, financée par le gouvernement, agissant comme institution de recherche pour perpétuer le bon travail que fait le Canada en recherche et pour comprendre les obstacles qui existent pour accéder à l'éducation postsecondaire et son abordabilité; l'assurance que le nouveau programme saura répondre à la diversité des besoins des étudiants à la grandeur du pays. Voilà nos recommandations.

Le président : Je vous sais gré de vos observations, et je vous remercie de nous avoir remis un résumé de vos recommandations. Cela nous aidera à mieux cibler nos questions.

Ron Giammarino, professeur, Université de la Colombie-Britannique : Puisque les témoins précédents étaient des étudiants, je tiens à vous dire que j'ai moi-même fait des études en finances. J'ai débuté mes études à l'Université St. Francis Xavier il y a une trentaine d'années de cela, et je les ai poursuivies à l'Université Queen's, où j'ai obtenu deux diplômes, un en macroéconomie et l'autre en financement d'entreprises essentiellement. Il y a maintenant 25 ans que je suis à l'Université de la Colombie-Britannique.

J'ai été invité ici pour vous présenter mes vues sur la modification qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur la Banque du Canada et pour répondre aux questions que vous pourriez avoir à ce sujet. J'ai étudié la modification proposée, et je considère qu'il s'agit d'une modification inévitable étant donné l'évolution de l'ensemble des connaissances. Parce que j'ai longtemps étudié les finances, j'ai été à même de constater l'évolution extraordinaire qui a transformé l'ensemble des connaissances en matière de finances de même que les marchés financiers.

It is quite interesting for an academic to be able to see a real world component of this knowledge base unfold as it has so rapidly. As we have seen with any body of knowledge, it creates problems and challenges going forward. I see this amendment of the act as a response by the Bank of Canada to the new environment it faces. Essentially, the amendment relaxes some of the constraints under which the bank currently operates. From what I can tell, it is responding to the fact that the environment has changed accordingly.

The Chair: Thank you. We will now go to discussion on your presentations. In particular, our focus is on Bill C-50. I would ask senators to keep that in mind when they are posing their questions.

Senator Cowan: Thank you for being here this afternoon and for your presentations. I had two questions, one of which Ms. Fry dealt with when she was talking about research and the concern that the research done by the foundation seems to have fallen off the table. Obviously we need to watch that to ensure that the good work in that area is continued and expanded upon.

The other area is an issue that you all touched on regarding the refocusing of the program on income-based rather than needs-based. The hope and the intent of the program is that this will enhance and encourage under-represented segments of our population to enter and stay in post-secondary education. This is not a new concept; it has been tried elsewhere.

Are you aware of any evidence that indicates that it will have that effect?

Ms. Aziz: Are you asking specifically about providing assistance to low-income people?

Senator Cowan: I believe all of us would share the view that we want to do all we can to encourage people to go to university and to stay in university and to break down the barriers that keep people out of the system.

The reason for my question is that what I have read indicates that this will not have that effect and that it will not have as profound an effect as the government perhaps hopes it will and that you need to have a combination of needs-based and income-based. Simply to focus on income will not produce the results that all of us wish to have.

Ms. Aziz: I am glad you asked that question. The Canadian Federation of Students has long campaigned for a system of needs-based grants, although we are still pleased to see this announcement of a grants program in HRSDC.

There are a couple of issues here. You have nailed it right on the head that this issue is quite complex and that just providing financial assistance to low-income people will not cut it. A number of different initiatives and programs must happen in

Il est extrêmement intéressant pour un universitaire de voir un élément réel de cet ensemble de connaissances évoluer aussi rapidement. Cela crée inévitablement des problèmes et des défis pour l'avenir. La modification qu'il est proposé d'apporter à la loi vise à tenir compte, d'après moi, du nouveau contexte dans lequel la Banque du Canada exerce son activité. La modification a essentiellement pour effet d'assouplir les contraintes qui limitent actuellement l'activité de la banque. D'après ce que j'ai pu constater, il s'agit simplement d'une modification pour tenir compte de l'évolution du contexte.

Le président : Merci. Nous allons maintenant discuter de vos exposés. Notre sujet d'étude est le projet de loi C-50. J'inviterais les sénateurs à ne pas l'oublier lorsqu'ils poseront leurs questions.

Le sénateur Cowan : Merci de votre présence ici aujourd'hui, et merci aussi de vos exposés. J'avais deux questions, et Mme Fry a abordé une des deux quand elle a parlé de la recherche et des inquiétudes soulevées par le fait que la recherche qu'effectuait la fondation semble avoir été perdue de vue. Bien entendu, il nous faudra suivre cela de près pour nous assurer que le bon travail qui a déjà été fait puisse se poursuivre et prendre encore plus d'ampleur.

L'autre question a été abordée par tous les témoins; il s'agit du passage d'un programme fondé sur les besoins à un programme axé sur le revenu. L'intention et l'objet du programme sont d'accroître la participation des groupes sous-représentés et d'encourager ces étudiants à entreprendre des études postsecondaires et à les achever. L'idée n'est pas nouvelle; la formule a déjà été essayée ailleurs.

À votre connaissance, existe-t-il des recherches qui montrent qu'elle aura l'effet escompté?

Mme Aziz : Votre question porte sur l'aide aux étudiants à faible revenu?

Le sénateur Cowan : Je crois que nous serions tous d'accord pour dire que nous voulons tout faire pour encourager les gens à aller à l'université et à achever leurs études et pour éliminer les obstacles qui nuisent à l'accès aux études postsecondaires.

Si je pose la question, c'est parce que, d'après ce que j'ai lu, la formule n'aura pas l'effet escompté et n'aura pas une incidence aussi importante que le gouvernement le souhaiterait; d'après ce que j'ai lu, il faudrait une formule qui tienne compte à la fois des besoins et du revenu. Mettre l'accent uniquement sur le revenu ne produira pas les résultats que nous souhaitons tous.

Mme Aziz : Je suis contente que vous posiez la question. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants fait campagne depuis longtemps pour un régime de subventions fondées sur les besoins, même si nous sommes heureux qu'on ait annoncé la mise sur pied d'un programme de subventions à RHDSC.

Il y a deux choses dont il faut tenir compte ici. Vous avez frappé en plein dans le mille en disant que la question est très complexe et que le simple fait d'assurer une aide financière aux étudiants à faible revenu ne suffira pas. Il faudrait qu'il y ait une

order to get the great impact that the federal government is hoping to get in terms of encouraging people who do not often participate or pursue a post-secondary education to do so.

In our research documents, we have pointed to research regarding why young people do not pursue post-secondary education. Overwhelmingly, finances are the top reason young people give for why they did not pursue a post-secondary education. Having the finances available to them is an issue. However, as you have said, although we are excited to see how this will roll out and we are happy to work with the government to ensure that the greatest number of students are able to benefit from it, there is a combination of need and income that needs to be considered when providing assistance to students across Canada.

Although this grant is income-based, there is a need factor in it that is assessed when a student applies for Canada student loans. There has to be some need in order for you to qualify for this grant. Certainly, more work has to be done to ensure that it will have the desired effect.

Mr. Churchill: It is important that we have upfront, targeted assistance directed towards students who are under-represented in the system. That is an important part of a holistic and comprehensive student financial aid system. However, as Ms. Aziz said, there needs to be another component that helps out the other students who do not qualify under this criteria and who are accruing large sums of debt upon graduation — and maybe they will not even graduate, because debt affects persistence and completion rates when pursuing higher education. We need components of both, not only income-based but also targeted assistance for under-represented groups. Right now we are missing assistance and early outreach programs for Aboriginal and rural students. We also require this needs-based program as well.

Providing this financial assistance cannot be the only step we take. We need an understanding of access and how to reach out to a wider array of students to get more people into the system. When the foundation started their low-income bursaries in Nova Scotia, they put this money towards low-income funding but were not receiving enough applicants. We learned that if you want to increase access, you need to reach out to Aboriginal, rural and low-income communities. It is about breaking down the cultural, physical or family barriers.

Senator Cowan: Do you mean their non-financial barriers?

multitude d'initiatives et de programmes pour en arriver à faire vraiment la différence comme le souhaite le gouvernement fédéral pour ce qui est d'encourager ceux qui n'ont pas tendance à faire ou poursuivre des études postsecondaires à le faire.

Dans nos documents de recherche, nous faisons état de recherches sur les raisons pour lesquelles les jeunes ne font pas d'études postsecondaires. Le manque de moyens financiers est de loin la principale raison qu'ils citent pour expliquer qu'ils n'ont pas fait d'études postsecondaires. Le manque de moyens financiers est donc un problème pour eux. Mais, comme vous l'avez dit, bien que nous soyons impatients de voir ce qui va sortir de ce nouveau programme et que nous soyons heureux de travailler de concert avec le gouvernement pour veiller à ce qu'il profite au plus grand nombre d'étudiants possible, l'aide financière aux étudiants du Canada doit se fonder à la fois sur les besoins et sur le revenu.

Bien que cette subvention soit calculée en fonction du revenu, elle comporte aussi un élément lié aux moyens qui est évalué quand un étudiant fait une demande dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Pour être admissible à cette subvention, il faut que vous en ayez besoin. Assurément, il faudra faire davantage pour que la subvention atteigne l'objectif escompté.

M. Churchill : Il est important que nous ayons en amont des mesures d'aide ciblées, destinées aux étudiants sous-représentés dans le système. Cela fait partie intégrante d'un système d'aide financière aux étudiants qui est holistique et exhaustif. Cela étant, comme l'a dit Mme Aziz, il faudrait prévoir un autre mécanisme pour aider les autres étudiants qui ne sont pas admissibles aux termes de ces critères et qui s'endettent considérablement avant d'obtenir leur diplôme — peut-être ne vont-ils même pas être diplômés, car le niveau d'endettement a des répercussions sur l'endurance et le taux de réussite quand on fait des études supérieures. Il nous faudrait donc une combinaison des deux mesures, pas seulement des mesures qui sont fonction du revenu mais aussi de l'aide pour les groupes sous-représentés. À l'heure actuelle, il nous manque de l'aide et des programmes de soutien en amont pour les étudiants autochtones et les étudiants des régions rurales. Nous avons également besoin de ce programme axé sur les besoins.

Fournir ce genre d'aide financière ne peut être la seule mesure que nous prenions. En effet, nous devons comprendre l'importance de l'accès et la façon de venir en aide à un large éventail d'étudiants pour attirer le plus de monde possible vers le système. Quand la fondation a commencé à offrir des bourses aux étudiants à faible revenu en Nouvelle-Écosse, elle a prévu de l'argent pour les étudiants à faible revenu mais les demandes d'aide n'étaient pas suffisantes. Nous avons appris que si on souhaite augmenter le nombre de bénéficiaires, il faut alors tendre la main aux Autochtones et aux communautés rurales et à faible revenu. Pour cela, il s'agit de supprimer les barrières culturelles, physiques ou familiales.

Le sénateur Cowan : Vous voulez dire les barrières non financières?

Mr. Churchill: Yes. People have to know about these opportunities. It is not just about money; it is about breaking down these other cultural, family and physical barriers as well.

Senator Cowan: Am I correct that in order to qualify for this assistance you must have a loan in order to get a grant? Is that correct?

Ms. Aziz: Yes. Currently, your need or your eligibility is assessed in the Canada Student Loans Program.

Ms. Fry: One of our concerns is access, and this builds on what Mr. Churchill said. We are concerned that if we do not talk about early outreach and other barriers, the students who need the help will not get into the system anyway because, as was just stated, the decisions to enter a post-secondary program and to apply for a student loan must first be made, which can be daunting for many students. If those decisions have not been made, this money, which is targeted to provide access to low-income students, will not apply.

Mr. Churchill: We must keep track of that moving forward. Because there is a need to qualify for student loans, we could be getting the same pool of people with different criteria into the system to receive the grant. I do not think anyone knows the answer to that.

Ms. Aziz: It is important to recognize, however, that 50 per cent of students who are currently pursuing a post-secondary education do carry a student loan. Although I do not disagree that more work needs to be done on the financing end, from our perspective it is important to remember also the other end, in terms of controlling the costs of an education.

As I said, 50 per cent of students are carrying a student loan. This grant will help students currently in the system and hopefully will provide some assistance to those planning to pursue an education who just need some amount of financial assistance to help them get there.

Senator Murray: Mr. Churchill, with regard to the needs-based component that you would add to this program, have you designed such a component? How would it work? Do you intend that it be paid at the present reference level or are you asking that more money be added to the program?

Mr. Churchill: We already have an assessment for needs-based. It is the amount of debt students accrue with the amount of income they have. Those mechanisms are already in place to assess debt. We are asking, in this current program moving forward, whether it is with the same amount of money or with more money, which would be great, it is still important to tackle this problem of debt along with the issue of supporting access initiatives. It is important to tie the mechanisms that were in place, for example, with the millennium foundation, when they were supporting students in high need in that program as well.

M. Churchill : Oui. Les étudiants doivent être au courant de ces possibilités. L'argent n'est pas le seul facteur, puisse qu'il s'agit effectivement de lever ces autres barrières culturelles, familiales et physiques.

Le sénateur Cowan : Ai-je raison de dire que pour être admissible à cette forme d'aide, les subventions, on doit d'abord obtenir un prêt? Ai-je raison?

Mme Aziz : Oui. À l'heure actuelle, vos besoins ou votre admissibilité sont évalués selon les termes du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Mme Fry : Une de nos préoccupations est l'accès, et cela rejoint ce que disait M. Churchill. Nous craignons que si nous ne parlons pas des mesures d'aide en amont et des autres barrières, les étudiants qui ont besoin de cette aide risquent de ne pas intégrer le système car, comme on vient tout juste de le dire, les décisions d'entreprendre des études postsecondaires et de demander un prêt étudiant doivent être prises d'abord, ce qui peut obnubiler bien des étudiants. Si ces décisions ne sont pas prises, l'argent, qui est censé aider les étudiants à faible revenu, ne sera pas accessible.

M. Churchill : Nous devons en surveiller l'évolution. Étant donné que l'admissibilité aux prêts étudiants dépend des besoins de l'étudiant, nous pourrions nous retrouver avec le même réservoir d'étudiants dans le système qui bénéficieraient de subventions mais en satisfaisant des critères différents. Je pense que personne ne connaît la réponse à la question.

Mme Aziz : Cela dit, il est important de noter que 50 p. 100 des étudiants qui font actuellement des études postsecondaires contractent un prêt étudiant. Bien que je ne sois pas en désaccord avec le fait qu'il faudra faire davantage au chapitre du financement, il n'en demeure pas moins que, d'après nous, il est important de se rappeler aussi qu'il faut maîtriser les coûts de l'éducation.

Comme je l'ai déjà dit, 50 p. 100 des étudiants contractent un prêt étudiant. Cette subvention aidera les étudiants qui sont déjà dans le système et, on l'espère, fournira une certaine aide à ceux qui prévoient faire des études mais qui ont néanmoins besoin d'un petit coup de pouce financier pour y parvenir.

Le sénateur Murray : Monsieur Churchill, ma question porte sur volet axé sur les besoins que vous souhaiteriez ajouter au programme; l'avez-vous conçu? Comment cela fonctionnera t-il? Serait-il financé au niveau actuel ou allez-vous demander des sommes supplémentaires pour le programme?

M. Churchill : Nous faisons déjà une évaluation des besoins. C'est la différence entre l'endettement des étudiants et le revenu. Il existe donc déjà des mécanismes pour évaluer l'endettement. Dans le programme actuel, à partir de maintenant, que les sommes d'argent soient les mêmes ou qu'elles soient augmentées, ce qui serait merveilleux, nous disons qu'il est toujours important de s'attaquer au problème de l'endettement tout en appuyant des initiatives favorisant l'accès. Il est également important de créer un lien entre les mécanismes qui étaient en place, notamment la fondation du millénaire, qui aidait les étudiants qui en avaient le plus besoin.

Senator Murray: Do you understand why the government did not do that with the present program?

Mr. Churchill: Perhaps they had a different focus — a focus more on low-income students. I believe they feel this is more for access and not bringing down the level of debt students have. They are also working on a repayment program in the background to help students manage their debt load when they finish their education program.

Senator Murray: Would your answer to the question of whether this is an improvement over the millennium scholarship program be yes, but you want some changes made, or would it be yes and no?

Mr. Churchill: We are happy moving forward and working with the government on this program. We do think there are some holes in the way the program is currently set up.

Senator Murray: Do you think these holes would need to be fixed by amending the legislation, or is it simply a matter of program design?

Mr. Churchill: I believe it is program design.

Ms. Aziz: We are fortunate to sit on the National Advisory Group on Student Financial Assistance. Part of the concern with need versus income is that you can have students with high needs because of the program they are pursuing.

For example, in Nova Scotia the need is often higher because the cost of education is higher as a result of higher tuition fees. In other provinces, your need might be lower. That is the case with many professional programs across the country.

As Mr. Churchill was saying, we also support needs-based assistance. Quebec has an interesting model when considering financial assistance that is needs-based. A debt ceiling is placed on the amount of debt a student can incur to avoid having to pay a huge amount of assistance to a student who is pursuing a more expensive program but has higher income.

Senator Stratton: Thank you for coming today. It is good to hear young people and their concerns.

I do not have a question, but I want to refer you to the testimony given this morning by some of the government officials, in particular Ms. Rosaline Frith, the Director General of the Canada Student Loans Program. She gave a comprehensive overview of this new program — hopefully some of you were here to listen to that — and of the problems with the millennium fund. If you have not read that, I encourage you to do so.

This is a start to try to improve the situation, in particular for the kids who do not necessarily want to go to university but to colleges to take trades. There is a desperate shortage of trades. We need to applaud those efforts.

Le sénateur Murray : Est-ce que vous comprenez pourquoi le gouvernement ne l'a pas fait dans le programme actuel?

M. Churchill : L'orientation du gouvernement est peut-être différente — l'accent étant mis davantage sur les étudiants à faible revenu. À mon avis, le gouvernement estime qu'il s'agit davantage d'assurer l'accès que de baisser le niveau d'endettement des étudiants. Il travaille actuellement à l'élaboration d'un programme de remboursement pour aider les étudiants à gérer leurs dettes une fois leurs études terminées.

Le sénateur Murray : Diriez-vous que votre réponse est, oui, c'est une amélioration par rapport au programme des bourses du millénaire, tout en souhaitant que des changements soient apportés, ou diriez-vous que votre réponse est oui et non?

M. Churchill : Nous nous réjouissons d'aller de l'avant et de collaborer avec le gouvernement à ce programme. Nous pensons néanmoins que le programme actuel comporte des lacunes.

Le sénateur Murray : Croyez-vous que ces lacunes devraient être corrigées en modifiant la loi, ou est-ce simplement une question de conception du programme?

M. Churchill : Je crois que c'est une question de conception du programme.

Mme Aziz : Nous avons la chance de siéger au sein du Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants. La difficulté de la dichotomie besoins-revenus tient, en partie, au fait qu'il y a des étudiants qui ont des besoins très élevés à cause du programme d'études qu'ils ont choisi.

Ainsi, en Nouvelle-Écosse, le besoin est souvent plus élevé car l'éducation coûte plus cher en raison de la hausse des frais de scolarité. Dans d'autres provinces, en revanche, le besoin peut être inférieur. C'est le cas de bien des programmes professionnels partout au Canada.

Comme le disait M. Churchill, nous appuyons aussi l'aide calculée en fonction du besoin. Le Québec dispose d'un modèle intéressant pour l'évaluation de l'aide financière en fonction du besoin. Ainsi, il plafonne le niveau d'endettement de l'étudiant pour éviter d'avoir à fournir une aide financière substantielle à un étudiant inscrit à un programme qui coûte plus cher mais qui a un revenu plus élevé.

Le sénateur Stratton : Merci d'être venus aujourd'hui. C'est un plaisir d'entendre le point de vue et les préoccupations des jeunes.

Je n'ai pas de questions comme telles, mais je veux me reporter à la déposition faite par des fonctionnaires ce matin, notamment Mme Rosaline Frith, directrice générale du Programme canadien de prêts aux étudiants. Elle nous a fait un exposé exhaustif sur le nouveau programme, j'espère que certains d'entre vous étaient ici pour l'entendre, et sur les problèmes liés aux bourses du millénaire. Si vous n'avez pas lu sa déposition, je vous encourage à le faire.

Il s'agit d'un premier pas en vue d'améliorer la situation, notamment des jeunes qui ne veulent par forcément faire des études universitaires mais plutôt suivre une formation professionnelle. Comme chacun le sait, il y a une pénurie grave de gens de métiers. Nous devons donc saluer ces efforts.

I was in Thompson, Manitoba, a couple of weekends ago when we announced a training program at the Inco mine through the Western Economic Diversification Canada program. It is specifically designed to train Aboriginal youth to work in the mine — that is, to learn the trade of mining so that they do not have to leave where they live. They can get training and actually work and live in the region, which is important. If there is an economic benefit to be gained, it is to try to keep those kids there because that is where home is and where their roots are.

I would encourage you to push the government to do more of that type of thing. The problem, as I see it and as others see it, is that the Aboriginal kids are not finishing high school. That is a serious concern. Many attempts have been made to try to overcome that.

You might think about how to push for these programs where there are economic opportunities to help kids in areas where they can be helped. Of course, some locations on reserves are isolated and more difficult to address.

Senator Nancy Ruth was up in the diamond mine in the Arctic Circle. There are trained Aboriginal youth working in those mines and earning significant dollars. That needs to be pushed and encouraged as much as possible. I rely on you to do that.

The Chair: Was that a statement?

Senator Stratton: That is just a statement.

The Chair: I know that Mr. Dirks will be leaving shortly, if senators have questions for him.

Senator Di Nino: Obviously the Gairdner Foundation is an example of money well spent. The Canadian government is putting $20 million into this, so I would like to ask some questions on behalf of the public.

What sort of terms and conditions are associated with the $20 million? There must be some contractual obligation. Give us an idea of what it is we have entered into with the Gairdner organization.

Mr. Dirks: As part of the funding agreement that went back and forth in the month of March, there are a number of important obligations we must fulfil. A good thing is the ability of the foundation to keep its independence and its arm's-length adjudication process. Also, its ability to identify its governance has been preserved. That will serve us well in terms of the respect we have had internationally.

In the agreement there are clear delineations as to the frequency of reporting; there are specific guidelines about what we should report every year in terms of our plans and how the particular part of the $20 million was spent in terms of the income

J'étais à Thompson, au Manitoba, il y a une quinzaine de jours quand nous avons annoncé un programme de formation à la mine d'Inco par le truchement du programme de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada. C'est un programme spécialement conçu pour former des jeunes Autochtones au travail dans la mine, c'est-à-dire qu'on leur apprend le métier de mineur pour qu'ils n'aient pas à quitter leur localité. En effet, les jeunes peuvent suivre une formation, travailler et vivre dans la région, ce qui est important. S'il y a un avantage économique à cela, c'est qu'on essaie d'aider ces jeunes en région, parce que c'est là qu'ils habitent et c'est là que se trouvent leurs racines.

Je vous encourage à pousser le gouvernement à faire davantage dans ce sens. L'ennui, à mon avis, et c'est l'avis d'autres aussi, c'est que les jeunes Autochtones ne terminent pas leurs études secondaires. C'est un problème grave. De nombreuses tentatives ont été faites pour surmonter ce problème.

Peut-être pourriez-vous songer à une façon de promouvoir ce programme qui offre des débouchés économiques pour aider les jeunes dans les régions où il est possible de les aider. Bien entendu, certaines réserves sont isolées et les problèmes, plus difficiles à régler.

Le sénateur Nancy Ruth a visité la mine de diamants dans le cercle arctique. Elle y a vu des jeunes Autochtones qualifiés travailler dans ces mines et gagner beaucoup d'argent. C'est ce qu'il faut promouvoir et encourager autant que possible. Je compte sur vous pour le faire.

Le président : Était-ce une observation?

Le sénateur Stratton : C'était simplement une observation.

Le président : Je sais que M. Dirks doit nous quitter sous peu, et j'invite donc les sénateurs à lui poser des questions s'ils le souhaitent.

Le sénateur Di Nino : Évidemment, la Fondation Gairdner est un exemple de dépenses judicieuses. En effet, le gouvernement canadien injecte 20 millions de dollars dans cette fondation, et j'aimerais donc poser des questions à ce sujet au nom de mes concitoyens.

Quelles sortes de modalités sont associées aux 20 millions de dollars? Il doit y avoir une obligation contractuelle quelconque. Donnez-nous une idée de la nature de la relation dans laquelle nous nous sommes engagés avec la Fondation Gairdner.

M. Dirks : En vertu de l'accord de financement qui a été négocié en mars, nous nous sommes engagés à nous acquitter d'un certain nombre d'obligations importantes. La bonne nouvelle est que la fondation pourra maintenir son indépendance et son processus d'arbitrage autonome. La capacité de la fondation de définir sa gouvernance a également été préservée. Cela nous aidera à préserver la réputation dont nous jouissons à l'échelon international.

L'accord définit clairement la fréquence à laquelle les rapports doivent être présentés. En effet, il renferme des lignes directrices précises concernant les rapports qui doivent être produits chaque année en relation avec nos plans et la manière dont les 20 millions

generated that year. That is carefully put down on a calendar. For example, our first report — assuming we will get the funding some time next month — is due September 30.

There is a regular series of obligations to report annually through CIHR. Alternatively, we have a chance to come back to government to give the state of the prizes and to ask ourselves whether the awards are being preserved at the level of quality and funding that we started off with in 2008. It is a bilateral set of obligations.

There are clear, prudent guidelines as to how the money can be invested. The basic principle is to preserve the capital, but with some leeway through bad years to dip into the endowment up to a level of 10 per cent. The whole issue of investment has been laid down. I understand that it is a fairly common approach to one-time allocations of this kind.

There are also clear indications about the quality of the people who should be on the investment committee, that they should be experienced in the investment business. We have identified such board members. There are a number of points relating to confidentiality and matters of that type.

We went through an extensive negotiation involving legal advice on behalf of CIHR, the Department of Finance, the Treasury Board and ourselves.

Senator Di Nino: You answered one of the questions I was going to ask. It is the earnings you are using as opposed to the endowment; is that correct?

Mr. Dirks: Yes, that is the principle.

Senator Di Nino: When you dip into it, do you have to replenish it at some point in the future?

Mr. Dirks: Yes. The allocation of $20 million preserves the prizes for the next generation. The additional challenge that arose then when these discussions took place with various departments is to match these funds so that we can conduct our national program presenting to various academic centres, students and the public as well as run our own internal operations. We are in the process of doing that.

We have also gone to one of the provinces. Just before their election was called in early March, the Government of Alberta gave us an intent for $2 million dedicated to supporting the kind of intellectual programs that we carry out in Alberta.

We are hoping to do the same with other provinces. We are in the process of doing that. We also want to go to the private sector. We are very pleased with this announcement and hope that it will

de dollars ont été dépensés ainsi que les recettes générées la même année. Tout cela est soigneusement inscrit dans un calendrier. Par exemple, notre premier rapport — en supposant que le financement nous parviendra le mois prochain — devra être présenté le 30 septembre.

L'accord prévoit également un ensemble d'obligations liées à la présentation de rapports annuels par l'intermédiaire des IRSC. Par ailleurs, nous avons la possibilité de répliquer au gouvernement en présentant l'état des prix et de nous demander si les prix sont maintenant aux niveaux de qualité et de financement prévus au début en 2008. C'est un ensemble d'obligations bilatérales.

Sont également prévues des lignes directrices claires et prudentes sur la façon dont l'argent peut être investi. Le principe directeur est la préservation du capital, mais on prévoit une certaine latitude, notamment durant les années de vaches maigres, pour puiser dans cette dotation un maximum de 10 p. 100. La question de l'investissement a été clairement établie. Je crois comprendre que c'est une approche relativement courante en ce qui concerne les dotations ponctuelles de cette nature.

Sont clairement indiquées également les qualifications des personnes devant être nommées au comité de placement, qui devraient avoir de l'expérience dans le domaine des placements. Nous avons identifié des administrateurs de ce type. Il y a également des précisions sur la confidentialité, et cetera.

Il y a eu des négociations poussées, avec appel à des conseillers juridiques de la part des IRSC, du ministère des Finances, du Conseil du Trésor et de notre fondation.

Le sénateur Di Nino : Vous avez répondu à l'une des questions que je m'apprêtais à poser. Vous utilisez les revenus du capital et non le capital lui-même. C'est bien cela?

M. Dirks : Oui, c'est le principe.

Le sénateur Di Nino : Quand vous vous servez, êtes-vous tenu de remplacer ce que vous avez pris, à un moment ou à un autre par la suite?

M. Dirks : Oui, effectivement. L'attribution de 20 millions de dollars préserve les prix pour la génération suivante. Lors des discussions avec les divers ministères, on a évoqué un défi supplémentaire : trouver une somme égale à ces fonds, afin de pouvoir mener notre programme national de présentation à différents centres universitaires, à des étudiants et à la population en général, tout en assurant le financement de nos activités internes. Le processus est en cours.

Nous nous sommes également adressés aux provinces. Avant le déclenchement des élections en Alberta, le gouvernement de la province a indiqué son intention de consacrer 2 millions de dollars pour appuyer le type de programmes intellectuels que nous menons en Alberta.

Nous espérons pouvoir en faire autant avec d'autres provinces. Nous y travaillons. Nous comptons également nous adresser au secteur privé. Nous sommes très heureux de l'annonce et espérons

receive final approval with the proposed budget implementation act. It does give us an additional challenge to enhance our own support from other sources.

Senator Di Nino: I am satisfied with this particular part of Bill C-50, Mr. Chair.

Mr. Dirks, if you have an annual report that includes audited financial statements, could you please supply it to clerk for distribution.

Senator Ringuette: I did not know you would be here this afternoon, Mr. Dirks. This morning I asked the officials from the department to provide a list of your board members. It would probably be quicker if I ask you to provide a list of your board members.

Because you provide awards internationally, do you have non-Canadian residents on your board?

Mr. Dirks: No. We used to have a family board of directors, and now we have moved to a public board. Four of the twelve directors are family and eight are from Vancouver, Edmonton, Calgary, Toronto, Winnipeg and Montreal. We can provide you with a list. We have had an opportunity, especially in this last year during this transition, to move to a broadly based board.

All the board directors and Canadians and all Canadian residents. However, on our adjudication committee, especially on the international side, it has served us well to have significant international scientists. This is not a board of directors but a committee with scientists. That has been a bonus in terms of the quality of our adjudication process, and it has also been beneficial in terms of the relationship between these international scientists and similar research operations in Canada. They become familiar with us; they like us; they give us of their time, and I think that has worked greatly to our advantage.

We hear from Industry Canada, this sounds to us like it is part of science culture — we can give chapter and verse, as it were — where leading people are from elsewhere, no Canadian scientist can participate in it.

Senator Ringuette: I noticed that you have no one from Atlantic Canada on your board. Is it a problem to identify Atlantic Canadians?

Mr. Dirks: We are working on it.

Senator Ringuette: Those are all the questions I have for this witness.

Senator Nancy Ruth: What relationship, if any, do you have with CIFAR, the Canadian Institute for Advanced Research?

qu'elle sera entérinée lors de l'adoption de la loi portant exécution des dispositions du budget. Cela constitue une incitation supplémentaire à élargir notre soutien en provenance d'autres sources.

Le sénateur Di Nino : C'est tout pour moi quant à cette partie du projet de loi C-50, monsieur le président.

Monsieur Dirks, si vous avez un rapport annuel où figurent des états financiers vérifiés, je vous serais reconnaissant de le fournir au greffier pour qu'il soit distribué.

Le sénateur Ringuette : Je ne savais pas que vous seriez ici cet après-midi, monsieur Dirks. Ce matin, j'ai demandé aux fonctionnaires du ministère de fournir une liste des membres de votre conseil d'administration. Il serait sans doute plus rapide que vous fournissiez cette liste vous-même.

Vu que vous attribuez des prix internationaux, avez-vous au sein de votre conseil d'administration des personnes qui ne résident au Canada?

M. Dirks : Non. Nous avons autrefois un conseil d'administration familial; nous sommes passés à un conseil d'administration public. Quatre des 12 administrateurs sont membres de la famille; huit viennent de Vancouver, d'Edmonton, de Calgary, de Toronto, de Winnipeg et de Montréal. Nous pouvons vous en fournir la liste. Nous avons eu l'occasion, notamment durant l'année de transition qui vient de s'écouler, de passer à un conseil d'administration avec une assise plus large.

Tous les administrateurs sont des Canadiens et résident au Canada. Toutefois, notre comité d'adjudication comporte d'importants chercheurs de tous les pays, ce qui nous a été utile, notamment pour les prix internationaux. Il ne s'agit pas du conseil d'administration, mais d'un comité de chercheurs. Cela a constitué un avantage quant à la qualité de notre processus d'adjudication et quant au rapport entre les chercheurs internationaux et les opérations de recherche similaires au Canada. Les chercheurs internationaux apprennent à nous connaître, à nous apprécier et à nous consacrer une partie de leur temps, ce qui constitue, selon moi, un atout précieux pour nous.

D'après ce que nous dit Industrie Canada, dans les milieux scientifiques que nous sommes particulièrement bien placés pour connaître intimement, quand les gens à la tête d'une opération sont d'ailleurs, aucun chercheur canadien ne peut participer.

Le sénateur Ringuette : J'ai remarqué que vous n'aviez personne du Canada atlantique dans votre conseil d'administration. Est-il difficile de trouver des gens de l'Atlantique?

M. Dirks : Nous y travaillons.

Le sénateur Ringuette : Ce sont toutes les questions que j'avais pour ce témoin.

Le sénateur Nancy Ruth : Quels sont vos liens, s'ils existent, avec l'ICRA, l'Institut canadien de recherches avancées?

Mr. Dirks: We know CIFAR quite well. I think they are complementary endeavours. CIFAR has multidisciplinary research networks that involve scientists from different parts of Canada, the United States and elsewhere. They choose a theme and work on that collectively, whereas we are in on the other side of it. We identify those who have made a major discovery or, over a lifetime, sustained research advance. We identify the stars, and having identified the stars, we then bring them to our institutions, so I would say our roles are complementary.

Senator Nancy Ruth: It is like a feeding ground?

Mr. Dirks: We are limited to the biological and health sciences, whereas CIFAR covers natural sciences and others. There was a suggestion made in some of our discussions that has not been taken any further. Is the Gairdner Foundation model in the health and life sciences one that is applicable to other aspects of science? We have not pursued that question further and have not been asked to, but it is something one might want to think about in future years.

Senator Nancy Ruth: Do you have any relationship with Massey College at the University of Toronto, other than the fact that you are located there?

Mr. Dirks: I am a fellow there. Massey College is a great institution with a good environment, as you know well. It is largely autonomous from the university in terms of bringing people in, especially the young graduate students we have been talking about.

The Chair: Mr. Dirks, I think a number of senators wonder about something. It seems a little out of the ordinary to see a significant grant to an independent foundation in a budget implementation bill. You know the history of previous governments creating foundations, and there has been a lot of debate in Parliament regarding the accountability of those foundations and trying to create a provision for the Auditor General to be able to go in and check the books and records of foundations where public money has gone in a significant amount to determine how that money has been used and whether it has been used properly.

In your funding agreement, in this granting agreement, is there any provision to allow the Auditor General to audit the books of the foundation?

Mr. Dirks: There is for the fund agreement alone. If there were other funds, those of course would not be included in the agreement.

The Chair: Thank you very much, Mr. Dirks. Again we congratulate you on the work the foundation is doing and wish you good luck and continued success.

Mr. Dirks: Thank you for listening to me.

Senator Di Nino: I particularly wanted to have an opportunity to put some questions to Mr. Giammarino.

M. Dirks : Nous connaissons bien l'ICRA. Je pense que nos objectifs sont complémentaires. L'ICRA a des réseaux de recherches multidisciplinaires auxquels participent des chercheurs d'un peu partout au Canada ainsi que des États-Unis et d'ailleurs. Ils choisissent un thème et y travaillent collectivement, alors que nous approchons les choses de l'autre bord, en identifiant les chercheurs qui ont réalisé une découverte majeure ou, au cours de leur vie, appuyé le développement de la recherche. Nous identifions les vedettes et, cela fait, les faisons venir dans nos instituts. Je dirais donc, que nos rôles sont complémentaires.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce un bassin d'approvisionnement?

M. Dirks : Nous nous limitons aux sciences de la santé et à la biologie, tandis que l'ICRA touche aux sciences naturelles et à d'autres. Une question a surgi dans certaines nos discussions : le modèle que la Fondation Gairdner applique aux sciences de la vie et de la santé pourrait-il être élargi à d'autres aspects de la science? Nous n'avons pas approfondi la question et on ne nous a pas demandé de le faire, mais c'est un point à garder à l'esprit, peut-être, pour l'avenir.

Le sénateur Nancy Ruth : Avez-vous des liens avec le Massey College de l'Université de Toronto, hormis le fait d'y être hébergé.

M. Dirks : Je suis un fellow du collège. C'est un établissement remarquable, avec un bon environnement, ce dont vous avez bien conscience. Le collège est essentiellement indépendant de l'université quand il invite des gens, notamment les jeunes étudiants diplômés dont nous avons parlé.

Le président : Monsieur Dirks, je pense que plusieurs sénateurs sont un peu interloqués de voir une dotation majeure aller à une fondation indépendante dans le cadre d'un projet de loi de mise en œuvre du budget. Vous savez que, par le passé, quand des gouvernements ont créé des fondations, cela a suscité maints débats parlementaires sur la reddition de comptes, ainsi que des efforts pour créer une disposition permettant au vérificateur général de vérifier les livres et les états des fondations ayant bénéficié de subventions publiques importantes, afin de voir à quoi l'argent est consacré et de vérifier que c'est à bon escient.

Dans l'accord de financement, l'entente de dotation, existe-t-il des dispositions permettant au vérificateur général de vérifier les comptes de la fondation?

M. Dirks : Oui, mais pour l'entente de dotation seulement. Les autres fonds, le cas échéant, ne seraient pas inclus dans l'accord.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Dirks. Une fois de plus, laissez-nous vous féliciter sur le travail réalisé par la fondation et vous souhaiter tout le succès à l'avenir.

M. Dirks : Merci de votre attention.

Le sénateur Di Nino : Je tenais particulièrement à poser des questions à M. Giammarino.

You told us that you were asked to appear to talk about the changes in the Bank of Canada Act. I placed some questions on this issue with the officials this morning. I would love to have your opinion.

I was struck by the comment you made; I think, if I am not mistaken, you used the term "relax the constraints" that the governor is under in certain areas, particularly in the area dealing with this piece of legislation, buying and selling securities. There is no question what Bill C-50 will do if passed. It will provide a more flexible tool for the governor and the board, I am assuming, to deal with major market disruptions.

The questions I asked this morning dealt with a couple of areas. Do you have any concerns that this relaxation of the constraints, to use your words, and the sole authority in the hands of the governor is excessive authority?

Mr. Giammarino: That is a very good question and the natural one that comes up whenever we relax constraints of that sort. In policy thought, there is always a trade-off between rules and discretion. When we ask someone to watch over us as a society and guard us against some particular event, we always wrestle with the question of how much leeway do we give them because that can be incorrectly used or it could also affect behaviour. Those are the two things that we would be concerned about, that they might make mistakes or that just having the discretion would chain the behaviour of the capital market participants. In thinking about the changes, those are the concerns that I had as well.

While they are legitimate concerns, given the history of the Bank of Canada and its performance on an international setting, I am confident that those trade-offs will be managed. Moreover, there is a provision that, in the event it is a major stress on the capital markets, the governor has to publish a policy statement about how this is to be used. It cannot be absolute discretion; they cannot decide on a Tuesday that they will undertake some transactions. There has to be some accountability.

There is also a recognition by the Bank of Canada of the moral hazard problem. If participants know that the bank can intervene in a market that is in trouble, that raises the possibility that they will take actions that bring that on. That is one of the most standard problems we have in finance all the way from student loans to corporate loans to this sort of discretion. If we know that if we take big bets the Bank of Canada can bail us out, that can cause us to take the big bets. Heads we win; tails they lose.

We do not know how the future will unfold, but I am comfortable that they have the expertise, the motives and the track record to manage those things when we weigh that off against the costs of not doing anything, given that capital markets are rapidly moving to create new securities. As I said, with any body of knowledge, as you create those new securities or do new things, you create risks. Therefore, giving the Bank of Canada the ability to expand their intervention is appropriate and a risk worth taking.

Vous avez demandé à comparaître pour parler des changements dans la Loi sur la Banque du Canada. J'ai posé quelques questions sur ce point aux fonctionnaires ce matin. Je serais ravi d'avoir également votre opinion.

J'ai été frappé par votre remarque. Sauf erreur de ma part, vous avez parlé de « assouplir les contraintes » imposées au gouverneur dans certains domaines, notamment l'achat et la vente de titres visés par la loi. Manifestement, si le projet de loi C-50 est adopté, il fournira au gouverneur et au conseil d'administration un outil plus souple, pour faire face à des bouleversements du marché, du moins je le suppose.

Les questions que j'ai posées ce matin portaient sur un ou deux domaines. Tout d'abord, l'assouplissement des contraintes, pour reprendre vos mots, et les pleins pouvoirs dont jouit le gouverneur vous semblent-ils excessifs?

M. Giammarino : C'est une bonne question; elle se pose forcément chaque fois qu'on assouplit des contraintes de ce type. En matière de politique, il y a toujours un équilibre délicat entre les règles et la latitude. Quand on demande à une personne de nous surveiller en tant que société et de nous préserver d'un événement donné, nous nous demandons toujours quelle latitude lui donner, d'une part parce qu'elle pourrait l'utiliser de façon inappropriée, mais aussi parce qu'elle est susceptible d'affecter les comportements. Et ce sont bien les deux choses qui nous préoccupent : que la banque fasse des erreurs ou que l'existence de cette latitude ait des répercussions sur le comportement des participants au marché financier. C'est bien le souci qui m'est venu quand j'ai réfléchi aux changements.

Ces préoccupations sont légitimes mais, vu l'histoire de la Banque du Canada et ses actions sur la scène internationale, je suis sûr qu'elle saura gérer ce nouvel équilibre. De plus, il existe une disposition contraignant le gouverneur à publier un énoncé de politique sur la façon dont il compte utiliser ses pouvoirs, en cas de bouleversement des marchés financiers. Il ne s'agit donc pas d'une latitude absolue; la banque ne peut pas décider de but en blanc d'effectuer certaines opérations; il faut une certaine reddition de comptes.

La Banque du Canada a également conscience du risque moral que cela présente. Si les participants savent que la banque est en mesure d'intervenir dans un marché en difficultés, il est possible qu'ils prennent des mesures rendant nécessaire cette intervention. C'est l'un des problèmes classiques qui existent dans le monde de la finance, des prêts aux étudiants et de ceux aux sociétés, dès que cette latitude est possible. Si, quand on parie gros, on sait que la Banque du Canada peut nous tirer d'affaires, cela peut nous amener à parier gros. Pile on gagne; face ils perdent.

Nous ne savons ce que nous réserve l'avenir, mais je suis convaincu que la Banque a l'expertise, la motivation et l'expérience voulues pour gérer ces choses et que cela vaut mieux que de ne rien faire, vu la création rapide de nouveaux titres dans les marchés de capitaux. Comme je l'ai dit, quel que soit le domaine, la création de nouveaux titres ou le lancement de nouvelles initiatives créent des risques. C'est pourquoi il est approprié de donner à la Banque du Canada la capacité d'élargir ses interventions; c'est un risque qu'il vaut la peine de prendre.

Senator Di Nino: From what you have seen in the legislation, what role does the ministry play in the overseeing of these new powers?

Mr. Giammarino: I am not a lawyer, so I am not sure how tight these things would bind, but if I remember the wording, it is in the conduct of monetary policy and the provision of stability. There is an item in the Bank of Canada Act that allows the minister to issue a directive in the event that there is a dispute. Furthermore, there is recognition that there must be consultation at all times. I think that ultimately, as with monetary policy, the buck would stop with the minister.

Senator Di Nino: We were told that the Bank of England and the European Central Bank have similar types of powers bestowed on their governors. To your knowledge, are there other central banks, particularly in the Western world, that have given this kind of power to their governor?

Mr. Giammarino: I am not sure. I believe the Federal Reserve has broader powers than the central bank. For example, their current action was with respect to investment bankers who would not have been eligible under the Canadian legislation. That is a point on the positive side for the amendment; there will be a need to coordinate with other central bankers. As you point out, they are already exercising that kind of power.

Senator Di Nino: Finally, on the other side of the coin, you are right that whenever there is a major disruption it is global, never domestic. If it is domestic, it can be handled differently. We have a fraternity of governors who are in touch with each other all the time. As well, we have a board of governors at the Bank of Canada who would be involved in these discussions before any final decision on using that power would be made, I would think. Do you agree with that?

Mr. Giammarino: Are you asking whether the governors of the Bank of Canada would be involved in that?

Senator Di Nino: Members of the board of the Bank of Canada.

Mr. Giammarino: I do not know whether that is the case. I could not imagine that it is not, but I do not know whether the governor could take that action without informing the board.

Senator Di Nino: If you think of an angle that you have not told us about, I would appreciate your sending it to the clerk, and she will share it with us.

The Chair: Mr. Giammarino, I had delivered to you page 125 of Bill C-50. You have been talking about clause 146(1), which reads:

> (*g*) for the purposes of conducting monetary policy or promoting the stability of the Canadian financial system,

Le sénateur Di Nino : Vous avez lu la loi. Quel rôle le ministère joue-t-il dans la supervision de ces nouveaux pouvoirs?

M. Giammarino : Je ne suis pas un avocat, si bien que je ne sais pas jusqu'à quel point les dispositions sont contraignantes. Toutefois, si ma mémoire me sert bien, on parle de la conduite de la politique monétaire et de favoriser la stabilité. Il y a dans la Loi sur la Banque du Canada une disposition permettant au ministre de communiquer une directive en cas de différend. Qui plus est, la nécessité d'une consultation permanente est reconnue. J'estime que, au bout du compte, comme pour la politique monétaire, c'est le ministre qui devrait être responsable.

Le sénateur Di Nino : On nous a dit que les gouverneurs de la Banque d'Angleterre et de la Banque centrale européenne jouissaient de pouvoirs similaires. À votre connaissance, y a-t-il d'autres banques centrales, notamment dans le monde occidental, qui ont octroyé ce type de pouvoirs à leur gouverneur?

M. Giammarino : Je ne suis pas certain. Je pense que la Réserve fédérale a des pouvoirs plus étendus que la Banque centrale. Par exemple, ces dernières décisions concernent les courtiers en valeurs mobilières qui n'auraient pas été admissibles en vertu de la législation canadienne. C'est un bon point en faveur de la modification. Il faudra assurer la coordination avec les autres dirigeants de banques centrales. Comme vous l'avez dit, elle exerce déjà ce genre de pouvoir.

Le sénateur Di Nino : Enfin, pour ce qui est du revers de la médaille, vous avez raison : les bouleversements majeurs sont de nature mondiale, jamais intérieure. S'ils sont de nature intérieure, on peut s'en occuper différemment. Il existe une fraternité de gouverneurs qui sont en contact constant les uns avec les autres. Il y a aussi à la Banque du Canada un conseil de gouverneurs qui participerait à ces discussions avant toute décision définitive concernant le recours à ce pouvoir, je pense. Êtes-vous du même avis?

M. Giammarino : Me demandez-vous si les gouverneurs de la Banque du Canada interviendraient ici?

Le sénateur Di Nino : Les membres du conseil de la Banque du Canada.

M. Giammarino : J'ignore si c'est le cas. Je ne peux pas croire que ce ne l'est pas, mais j'ignore si le gouverneur pourrait prendre cette décision sans en informer le conseil.

Le sénateur Di Nino : S'il y a une dimension dont vous ne nous avez pas parlée, j'aimerais que vous transmettiez quelque chose à la greffière qui nous le fera parvenir.

Le président : Monsieur Giammarino, je vous ai fait remettre la page 125 du projet de loi C-50. Vous discutez du paragraphe 146(1), qui se lit comme suit :

> *g)* dans le cadre de la conduite de sa politique monétaire ou en vue de favoriser la stabilité du système financier canadien :

It goes on to say that the Governor of the Bank of Canada may buy or sell from or to any person securities and other financial instruments, and then there is an exception: "other than instruments that evidence an ownership interest or right in or to an entity." What is that exception that it cannot get involved with?

Mr. Giammarino: My understanding is that that exception is with respect to ownership positions in operating entities. As I mentioned at the outset, I do not carry every clause in my mind, but I believe that the Bank of Canada has restrictions on being involved in operating entities, taking equity positions in companies and having an influence, and that is what is being excepted.

The Chair: Thank you. That is helpful. I was not familiar with that.

Proposed section 18.1(2) says the bank shall publish the policy, and that is in relation to the section we just looked at. The governor has to publish that policy and cannot act on the policy for seven days after it is published. That means that the public would get to know it and would know that there is an objective test they can apply to what the governor is doing.

In subparagraph (ii) there is no exception for investing in operating entities and there is no requirement for the governor to publish in the *Canada Gazette* any objective standards. Does it not cause you some concern that the Governor of the Bank of Canada could invest, buy and sell, possibly contrary to government policy and counterproductive to what he is trying to achieve, with no check, no consultation and no publication?

Mr. Giammarino: I have read that. My understanding was that those differences had to do with the severity of the event. If it was, in the governor's opinion, a matter of extreme stress on the financial system, he must publish a policy and say that he is buying these securities because there is no liquidity in that. However, in the normal conduct of monetary policy and normal financial stability, he is allowed, as he is now, to buy other securities.

I read that as broadening the securities that they could get involved with and, in particular, the players with whom they can deal. That is in response to what has changed in the money market. I am sure they told you these statistics this morning. Private non-bank institutions are big players in the money market now. The Bank of Canada does not have the same access to them, and they do not have the same access to the Bank of Canada. I saw that section as allowing that discretion.

Senator Di Nino: Proposed section 19 under clause 147 covers your point.

The Chair: That is helpful. I think Mr. Giammarino has possibly misread the document. The publication in the *Canada Gazette* in the normal course is with respect to the first section we looked at that has that exception for operating the entities. In subparagraph (ii), he can go ahead and act and invest in and buy operating entities. All he must do, as you see in section 19, is publish what he has done after the fact. For example, he tells us

Il est dit ensuite que le gouverneur de la Banque du Canada peut acheter et vendre des titres et autres instruments financiers — à une exception près — sauf « ceux attestant un droit, un intérêt ou une participation dans une entité «. En quoi consiste cette exception de titres qu'elle ne peut négocier?

M. Giammarino : D'après ce que je comprends, cela s'applique à la participation dans les entités en exploitation. Comme je l'ai dit au début, je ne me souviens par cœur de chaque disposition, mais je crois que la Banque du Canada est assujettie à des restrictions quant à sa participation dans des entités en exploitation, la détention de parts dans des entreprises et l'exercice d'influence, et c'est cela qui est exclus.

Le président : Merci. Cela nous aide. J'ignorais cela.

À l'alinéa 18.1(2), il est dit que la banque publie la politique, et cela renvoie à l'article que nous venons d'examiner. Le gouverneur doit donc publier la politique et ne peut l'appliquer que sept jours après sa publication. Cela signifie que la population en prendrait connaissance et saurait qu'il y a un critère objectif qu'elle peut appliquer à ce que fait le gouverneur.

Au sous-alinéa (ii), il n'y a pas d'exception concernant les placements dans les entités en exploitation et rien n'oblige le gouverneur à publier dans la *Gazette du Canada* des normes objectives. Cela ne vous inquiète-t-il pas que le gouverneur de la Banque du Canada puisse investir, vendre et acheter des titres, éventuellement d'une manière qui soit contraire à la politique gouvernementale et qui aille à l'encontre de ce qu'il essaie d'accomplir, sans contrôle, ni consultation ni publication?

M. Giammarino : J'ai lu cela. D'après ce que je comprends, cette différence s'explique par la gravité de l'événement. Si le gouverneur estime qu'une contrainte extrême pèse sur le système financier, il doit publier une politique et déclarer qu'il achète ces titres parce qu'ils ne contiennent pas de liquidité. Toutefois, dans le cadre de la conduite de sa politique monétaire ou en vue de favoriser la stabilité du système financier, il a le droit, comme c'est le cas actuellement, d'acheter d'autres titres.

J'y vois là un élargissement du genre de titres qu'il peut négocier et en particulier des acteurs avec qui il peut traiter. C'est une façon de réagir à l'évolution du marché monétaire. Je suis certain qu'on vous a communiqué ces chiffres ce matin. Les établissements non bancaires privés pèsent désormais lourd sur le marché monétaire. La Banque du Canada n'a pas le même accès à ces établissements et eux n'ont pas le même accès à la Banque du Canada. Pour moi, cette disposition donne cette latitude.

Le sénateur Di Nino : L'article proposé 19, de l'article 147, couvre ce que vous venez de dire.

Le président : C'est utile. Je pense que M. Giammarino a peut-être mal interprété le document. La publication dans la *Gazette du Canada* est la façon de procéder normale en ce qui concerne le premier article que nous avons examiné, qui établit cette exception pour les entités en exploitation. Au sujet de l'alinéa (ii), il est dit qu'il peut acheter et vendre tout titre et acheter une part dans des entités en exploitation. Par exemple, il

this after, potentially, a conflict in public policy between the government and the governor has taken place. He publishes in the *Canada Gazette* and says, "This is what I did."

Mr. Giammarino: Your first reference was to proposed section 18(*g*)(ii); proposed section 19 covers subparagraph (ii). It allows for that discretion.

The Chair: As an economist of many years, having been trained at St. Francis Xavier and having attended Queen's University, do you not find that to be quite a broad, at the very least, bit of power for one individual?

Mr. Giammarino: Sure. There is no question that without these amendments, the Governor of the Bank of Canada has a tremendous amount of power. It is one of the most difficult jobs in the nation to make these calls and to make them in the best interests of the country.

If we are worried about that discretion, then it must start earlier because there is so much power there already to affect capital markets, and that section is broadening it. As an economist, I would refer to rules versus discretion. There is a long academic debate about what we do governing ourselves. Do we set rules or give discretion? I have studied models and theories about the conditions, but, in the end, you must rely on your system of checks and balances.

The Chair: You indicated to Senator Di Nino that the changing economic times require this significantly increased discretion in a Bank of Canada position that has been in existence for many years. Is it now necessary in this budget implementation bill to make these significant changes?

Mr. Giammarino: That is my opinion.

The Chair: Some of your colleagues have publicly expressed concerns about this section. Can you tell us what their concerns are?

Mr. Giammarino: Their concerns are with the use of the power and the moral hazard that it would cause in the capital markets. The governor could go out and make those mistakes or, knowing that the governor has that power could induce the kind of behaviour in capital markets that they are trying to avoid in the first place.

My sense is that the Bank of Canada has addressed those issues in different publications. They are aware that they have this power and that moral hazard could result. That is the response. In the end, I do not think there is a magic answer that we can find that would say, yes, we should restrict them in some particular way. Essentially, we are trying to look out for developments that we cannot envision at this point. That is how we got into the situation. Securities and transactions that I would not have dreamed of when I first started studying finance are now common place.

nous l'apprend, éventuellement, après qu'il y a eu conflit entre la politique énoncée par le gouvernement et l'action du gouverneur. Il le publie dans la *Gazette du Canada* et déclare : « Voilà ce que j'ai fait. »

M. Giammarino : Vous avez d'abord parlé du sous-alinéa 18*g*) (ii); l'article proposé 19 s'applique au sous-alinéa (ii). Il accorde cette latitude.

Le président : Vous qui êtes économiste depuis des années, après avoir été formé à St. Francis Xavier et après avoir fréquenté l'Université Queen's, ne trouvez-vous pas qu'il s'agit pour le moins d'un pouvoir très étendu pour une seule personne?

M. Giammarino : Certes. Il est certain que sans ces modifications, le gouverneur de la Banque du Canada a d'immenses pouvoirs. C'est une des responsabilités les plus difficiles au pays que de prendre ces décisions dans l'intérêt national.

Si cette latitude cause des inquiétudes, il faut s'en soucier en amont parce qu'il jouit déjà de suffisamment de pouvoirs pour influer sur les marchés des capitaux; or, cette disposition vient les élargir. En tant qu'économiste, j'évoquerais les règles par opposition à la latitude. Il y a un long débat universitaire au sujet de ce que nous faisons pour nous régenter. Établissons-nous des règles ou accordons-nous de la latitude? J'ai étudié des modèles et des théories à propos des conditions, mais au bout du compte, vous devez vous en remettre à votre système de poids et de contrepoids.

Le président : Vous avez dit au sénateur Di Nino que l'évolution de la conjoncture justifie cet accroissement notable de la latitude dont jouit la Banque du Canada depuis de nombreuses années. Est-il nécessaire aujourd'hui dans cette loi d'exécution du budget d'apporter ces changements importants?

M. Giammarino : C'est ce que je pense.

Le président : Certains de vos collègues ont exprimé publiquement des inquiétudes à propos de cette disposition. Pouvez-vous nous dire en quoi elles tiennent?

M. Giammarino : Elles concernent le recours au pouvoir et l'aléa de moralité que cela pourrait avoir sur les marchés financiers. Le gouverneur pourrait commettre ces erreurs ou le fait de savoir que le gouverneur dispose de ce pouvoir pourrait provoquer sur les marchés financiers précisément le genre de comportement qu'il cherche à obvier.

Mon sentiment est que la Banque du Canada a répondu à ces craintes dans diverses publications. Elle sait bien qu'elle jouit de ce pouvoir et que l'aléa de moralité pourrait en découler. C'est la réponse. Au bout du compte, je ne crois pas qu'il y ait de solution magique et qu'il faille limiter son action de telle ou telle manière. Il s'agit essentiellement nous essayons de parer à des éventualités impossibles à imaginer à l'heure actuelle. C'est ce qui nous a menés ici. Des types de titres et de transactions que je n'aurais jamais imaginés quand j'ai commencé à étudier les finances sont aujourd'hui monnaie courante.

The Chair: We are aware of what is happening in the United States with respect to asset-backed instruments and the mortgage market. I have read articles that suggest that this discretion would create greater risk of that kind of thing happening in Canada. Do you disagree with those assessments?

Mr. Giammarino: I am not aware of those articles. The concern I am aware of with that market is more disconnect than discretion between the initiators and the holders of the securities. We are in a new era for banking. Banks started off as a relationship institution where they would know the people that were borrowing from them and carry that loan through to the end, and now they have liquefied it. If that is the discretion being referred to, then I agree that is a concern.

I think the incentives of the private sector will be studied and monitored. The central bank is not a for-profit entity. Its mandate is the public interest. Ultimately, there are the directives of the minister that can say, "This must cease."

Senator Di Nino: The way I read proposed subparagraph 18(*g*) (ii) goes to your point, the relaxation of
the constraints. They talk about "severe and unusual stress." Obviously, if that happens and the governor does not have seven days, that is a disruption in the market. That was my concern. I agree with everything that you are saying. I think we have a fantastically strong system in this country, and I do not think we have quite the same in the U.S. That is on the public record, so I am prepared to defend that statement.

Having said that, this speaks to your point about the relaxation of the constraints in case there is a severe and unusual stress on the system and you must act within a half hour and not within seven days. Am I correct in that assumption?

Mr. Giammarino: I think that is a good point, in particular, if you think of the actions taken after 9/11. Suppose that was off the books. They had little time and it is quite impressive how they managed to smooth through what would have been a disaster in the financial market. It was a significant hit. These events do seem to happen quickly. Can we predict? Can we say that every crisis will involve a half-hour decision? No. Some of them may involve more time, and maybe there is opportunity for debate of the appropriate action. I agree with your point.

I guess it refers also to what we call completing the contract or completing the markets. You come up with events that you cannot imagine today and you are trying to decide what you will do. We cannot decide that in this room. We cannot say that it will be okay to act on certain securities but not on other others, because we do not know what those securities are. They are manufactured daily as we speak.

[*Translation*]

The Chair: Are there any other questions regarding the Bank of Canada?

Le président : Nous savons ce qui se passe aux États-Unis en ce qui concerne les instruments adossés à des actifs et le marché des prêts hypothécaires. J'ai lu des articles qui disent que cette latitude augmenterait le risque que ce genre de choses se produise au Canada. Contestez-vous ce point de vue?

M. Giammarino : Je ne connais pas ces articles. L'inquiétude dont j'ai entendu parler au sujet de ce marché a plus à voir avec la rupture qu'avec la latitude entre les entités d'origine et les détenteurs de titres. L'activité bancaire est dans une nouvelle ère. À leur création, les banques établissaient des rapports avec les gens qui contractaient des emprunts auprès d'elles et les assumaient jusqu'à la fin, mais maintenant ils les font valoir. Si c'est de cette latitude qu'il s'agit, alors je conviens que c'est une source de préoccupation.

Je pense que les incitatifs du secteur privé seront étudiés et suivis. La banque centrale n'est pas une entité à but lucratif. Elle a pour mandat de protéger l'intérêt public. Au bout du compte, le ministre peut ordonner que ça cesse.

Le sénateur Di Nino : Mon interprétation du sous-alinéa 18*g*) (ii) rejoint ce que vous dites : l'assouplissement
des restrictions ». Il y est question de « tension grave et exceptionnelle ». De toute évidence, si cela se produit et si le gouverneur ne dispose pas de sept jours, il s'agit là d'une perturbation du marché. C'est ce qui m'inquiète. Je suis d'accord avec vous pour tout ce que vous avez dit. Je pense que notre système est remarquablement solide, ce qui à mon avis n'est pas le cas aux États-Unis. Je tiens ces propos en public et je suis prêt à les défendre.

Cela dit, cela illustre ce que vous avez dit à propos de l'assouplissement des contraintes dans le cas de tensions graves est exceptionnelles sur un marché qui oblige à intervenir dans la demi-heure et non dans les sept jours. Ai-je bien compris?

M. Giammarino : Oui, surtout quand on pense aux mesures prises après l'attentat du 11 septembre. Imaginez que cela n'existe pas. Ils disposaient de très peu de temps et je suis très impressionné qu'ils aient pu gérer ce qui aurait pu être une catastrophe sur le marché financier. C'était un sacré coup. Les événements de ce genre se produisent sans prévenir. Peut-on les prévoir? Peut-on dire que chaque crise exigera une décision dans la demi-heure? Non. Dans certains cas, il faudra plus de temps et peut-être est-il possible de discuter des mesures à prendre. Je suis d'accord avec vous.

Cela renvoie aussi, je pense, à ce que nous appelons achever le contrat ou achever les marchés. On se retrouve aux prises avec des événements impossibles à imaginer aujourd'hui et on essaie de décider ce qu'on va faire. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire ici. On ne peut pas dire qu'il sera acceptable d'intervenir sur certains titres mais non sur d'autres parce que l'on ignore de quels titres il s'agit. Il s'en crée au moment même où je vous parle.

[*Français*]

Le président : Y a-t-il d'autres questions concernant la Banque du Canada?

[*English*]

Senator Ringuette: I have a question for Mr. Giammarino. You are at the University of British Columbia.

Mr. Giammarino: Yes.

Senator Ringuette: I read some time ago that UBC had a tuition freeze for three years.

Mr. Giammarino: My recollection is that it was longer than that. It seemed like forever.

Senator Ringuette: The objective of that freeze was to increase enrolment, but the freeze of tuition fees did not produce an increase in enrolment.

Mr. Giammarino: I do not know about the aggregate numbers, but I can tell you anecdotes of the consequences. I was chairman of the finance division through that period. My responsibility was staffing the finance courses in the commerce program. Finance was among the most popular courses; as a result, we would ration the number of students coming in. That freeze hit at a time when other schools, especially in the U.S., were in the opposite situation of generating higher tuition through their MBA programs. We went from 15 faculty in my group to 9. I was stuck with the job of trying to staff courses for all these students. We increased class size.

I remember quite distinctly a student coming in and petitioning me to be allowed into the finance option. I said, "I am sorry, but we cannot increase the enrolment. I have no instructors to go any further. You have to talk to your politician about relaxing the tuition freeze." He replied, "No, I cannot do that; it is all about access."

There is a great irony that if we impose a tuition freeze in the sense of access and do not counter it with an increase in funding, we will do the opposite. We ended up with fewer resources, fewer classes and more restrictions.

Senator Ringuette: Did you end up with less student enrolment?

Mr. Giammarino: We were to capacity at every point.

Senator Ringuette: There was no possibility of increasing the enrolment even though the tuition fee was frozen?

Mr. Giammarino: No. It is worth considering the difference between professional schools and others. Our MBA program was frozen with every other program at a really below-cost rate. Since the relaxation of that tuition freeze, we have gone back in the finance division from 9 faculty to 15. We have increased undergraduate enrolment by a third. That is as a result of other things, including gifts from donors and more funding from the provincial government.

[*Traduction*]

Le sénateur Ringuette : J'ai une question pour M. Giammarino. Vous êtes à l'Université de la Colombie-Britannique.

M. Giammarino : Oui.

Le sénateur Ringuette : J'ai lu il y a quelque temps que l'université avait gelé ses frais de scolarité pour trois ans.

M. Giammarino : D'après mes souvenirs, c'était pour plus longtemps que cela; ça semble être pour toujours.

Le sénateur Ringuette : Le but de ce gel est d'augmenter l'effectif, mais ce n'est pas ce qui est arrivé.

M. Giammarino : Je ne connais pas les totaux, mais je peux vous raconter des anecdotes à propos des conséquences. Pendant cette période, j'étais le président de la Division des finances. J'avais pour tâche de trouver des enseignants pour les cours de finances dans le programme de commerce. Le cours de finances était l'un des plus couru. Nous devions donc limiter le nombre d'inscriptions. Le gel est intervenu au moment où les autres écoles, en particulier les États-Unis, augmentaient au contraire leurs frais de scolarité pour leur MBA. Dans mon groupe, le corps professoral est passé de 15 à 9. Je me suis trouvé forcé de trouver des enseignants pour tous ces étudiants. Nous avons augmenté la taille des classes.

Je me souviens très bien d'un étudiant venu me demander de l'admettre dans l'option finances. Je lui ai dit que je ne pouvais pas augmenter le nombre d'inscriptions parce que je n'avais plus d'enseignants : « Allez voir votre député pour que les frais de scolarité soient dégelés », lui ai-je dit. Il m'a répondu : « Non, je ne peux pas faire ça; c'est une question d'accès aux études. »

Le grand paradoxe, c'est que si l'on gèle les frais de scolarité pour ouvrir l'accès aux études sans augmenter du coup le financement, on obtiendra l'effet contraire. Nous nous sommes retrouvés avec moins d'argent, moins de classes et plus de restrictions.

Le sénateur Ringuette : Vous êtes-vous retrouvé avec moins d'étudiants?

M. Giammarino : Nous étions à pleine capacité sous tout rapport.

Le sénateur Ringuette : Il n'y avait pas moyen d'augmenter le nombre d'étudiants même si les frais de scolarité étaient gelés?

M. Giammarino : Non. Il faut prendre conscience de la différence entre les écoles professionnelles et les autres. Les frais de notre programme de MBA ont été gelés au moment où ceux de tous les autres étaient inférieurs au coût. Depuis le dégel, à la Division des finances, le nombre d'enseignants est revenu à 15. Nous avons augmenté du tiers le nombre d'étudiants du premier cycle. C'est grâce à d'autres choses, dont des donations et des rallonges du gouvernement provincial.

Lifting the freeze helped us because we could increase the tuition of those people willing to pay. They benefit hugely from getting an MBA because their salaries are quite high afterwards. We can use that money to support courses in all areas, including the arts.

Senator Ringuette: Thank you. I believe Ms. Aziz has comments to add.

Ms. Aziz: I have comments specific to British Columbia. I was a high school student in British Columbia at the time the tuition fee freeze was in place. I do not disagree with you whatsoever about there not being an adequate increase in provincial funding. While tuition fees or revenue from students was frozen, there was not an adequate corresponding increase in provincial funding. That was the main problem.

Since the tuition fee freeze has been lifted, although I think the experiences are different depending on the different programs, there has been a huge issue with regard to enrolment at particularly the community colleges. College education used to be relatively affordable for students in British Columbia. The way the British Columbia education system is set up is quite unique in Canada, and it is a good system.

I wish Senator Stratton were still here. Colleges act as feeders to the universities. Students start off in two-year programs in colleges, which are often cheaper than a university program, and they make their way up into a university.

Senator Ringuette: That is not unique. It is the same in Quebec with respect to the CEGEP technical courses and then moving on to bachelor degree courses in university.

Ms. Aziz: I meant outside Quebec, because the situation there is so different from the rest of Canada.

There has been a concern with regards to decreased enrolment in community colleges. Again, that is overall in a general stroke and broader perspective in terms of what has happened with tuition fees.

Senator Ringuette: Ms. Aziz, earlier you indicated with regard to the Canada Millennium Scholarship Foundation the grave concern you had that the program gave money to the provinces to administer.

This morning, Ms. Frith was before us. She is the director of the Canada Student Loans Program for the department. She indicated to us that they are now into the transition, moving from closing up the millennium program and moving into the new program. She indicated to us that they were negotiating with the provincial governments to have a similar kind of disbursement to the millennium program. What are your comments on that?

Ms. Aziz: For a number of years during the first half of the mandate of the foundation, we voice concern about provincial displacement. My colleagues here mentioned the issue of provincial displacement as well, this idea that money was being transferred to the provinces but because of how the foundation

Le dégel nous a aidés parce que nous avons pu augmenter les frais de scolarité de ceux qui étaient prêts à payer. Ils tirent un immense avantage du MBA qu'ils obtiennent parce que leur rémunération est très élevée par la suite. Nous pouvons alors nous servir de ces fonds pour financer des cours dans tous les domaines, y compris les arts et les lettres.

Le sénateur Ringuette : Merci. Mme Aziz a quelque chose à ajouter, je crois.

Mme Aziz : Oui, à propos de la Colombie-Britannique. J'étais une élève du secondaire en Colombie-Britannique au moment du gel des frais de scolarité. Je ne suis nullement en désaccord avec vous à propos du sous-financement provincial. Pendant le gel des frais de scolarité et des recettes provenant des étudiants, il n'y a pas eu d'augmentation correspondante suffisante du financement provincial. C'était le principal problème.

Depuis le dégel, même si je pense que la situation varie selon chacun des programmes, il y a eu un gros problème du nombre d'inscriptions, en particulier dans les collègues communautaires. En Colombie-Britannique, par le passé, les cours collégiaux étaient relativement abordables. Le système d'éducation de cette province est très spécial et c'est un bon système.

J'aurais aimé que le sénateur Stratton soit encore ici. Ce sont les collèges qui alimentent les universités. Les élèves entreprennent un programme de deux ans dans les collèges, souvent moins cher que les programmes universitaires, et se préparent à passer à l'université.

Le sénateur Ringuette : Ce n'est pas un cas unique. C'est la même chose au Québec en ce qui concerne les cours techniques du CEGEP pour ensuite faire son baccalauréat à l'université.

Mme Aziz : Je voulais dire à l'extérieur du Québec, parce que la situation là est tellement différente du reste du Canada.

On s'est inquiété de la baisse des inscriptions dans les collèges communautaires. Encore une fois, c'est généralisé de manière globale et vaste en termes de ce qui est arrivé avec les frais de scolarité.

Le sénateur Ringuette : Madame Aziz, tout à l'heure, vous avez parlé de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, de la grande inquiétude que vous aviez que le programme a donné de l'argent aux provinces à administrer.

Ce matin, Mme Frith a comparu devant nous. Elle est la directrice du Programme canadien de prêts aux étudiants pour le ministère. Elle nous a dit qu'ils sont actuellement en transition, en train de fermer le programme du millénaire pour passer au nouveau programme. Elle nous a dit qu'ils sont en train de négocier avec les gouvernements provinciaux pour avoir le même genre de déboursement au programme du millénaire. Qu'en pensez-vous?

Mme Aziz : Pendant un certain nombre d'années, lors de la première moitié de l'existence de la fondation, nous nous sommes dits préoccupés par les transferts des provinces. Mes collègues ont également parlé de cette question des transferts des provinces, c'est-à-dire que les fonds étaient versés aux provinces mais à cause

was set up and the agreements that ensued, provinces were free for a number of years to spend that money on whatever they wanted or to displace their own programs.

This morning, we also spoke with the new director general of the Canada Student Loans Program, who will be taking office shortly, as well as a number of different CSLP officials about this concern and ensuring that money is not being displaced. That is obviously a concern for students at the federal level. Any federal money allocated to student financial assistance should augment any provincial aid programs and ensure that students see a net increase in funding rather than either no increase whatsoever or even a decrease in some cases.

Senator Ringuette: Whom did you meet with this morning?

Ms. Aziz: This morning we were at a committee meeting on the student financial assistance program where there were a number of different officials from the Canada Student Loans Program, as well as the new director of the program who takes over in September, if I am not mistaken.

Ms. Fry: The transition has already occurred.

Ms. Aziz: It has already happened, so there is a new director general of the Canada Student Loans Program. We spoke extensively this morning about moving into the new grants program and ensuring that provincial governments were working with the federal government to make the transition.

Senator Ringuette: You are telling us that this morning you met with the successor of Ms. Frith?

Ms. Aziz: Yes.

Senator Ringuette: That is interesting. The other interesting aspect is that the issue with regard to how the provinces help post-secondary education is very important. I will give you an example. For New Brunswick, the effect of the transfer payment for social programs and post-secondary education for the next 10 years is a $1.2 billion lack of funding from the federal government to the province.

In that kind of situation, how do you think the Province of New Brunswick will be able to help towards post-secondary education?

Ms. Aziz: There are two aspects to the issue you have raised. Our organization obviously works on both, but it just spoke on student financial assistance today because that is what is contained within the bill.

Obviously, there is a need for the federal government to increase funding for post-secondary education through the Canada Social Transfer, as you have just suggested. We are still operating in a reality of decreased funding for post-secondary education, even with the announcement in Budget 2007 that increased funding to the Canada Social Transfer earmarked for post-secondary education. With that increase, we are still at over

du fonctionnement de la fondation et des accords signés, les provinces ont pu pendant nombre d'années dépenser cet argent sur ce qu'elles voulaient ou pouvaient modifier leurs propres programmes.

Ce matin, nous avons discuté avec le nouveau directeur du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui occupera son poste bientôt, de même qu'avec certains fonctionnaires du PCPE à propos de cette question et nous avons demandé à ce que les fonds ne soient pas déplacés. Voilà évidemment une inquiétude des étudiants au niveau fédéral. Tout argent provenant du gouvernement fédéral affecté à l'aide financière aux étudiants devrait servir à bonifier les programmes d'aide provinciaux et faire en sorte que les étudiants voient une augmentation nette du financement plutôt qu'aucune augmentation ou même une diminution dans certains cas.

Le sénateur Ringuette : Qui avez-vous rencontré ce matin?

Mme Aziz : Ce matin, nous avons participé à un comité sur le programme d'aide financière aux étudiants où se trouvaient des fonctionnaires du Programme canadien de prêts aux étudiants, de même que le nouveau directeur qui occupera son poste en septembre, je crois.

Mme Fry : La transition a déjà eu lieu.

Mme Aziz : Elle a déjà eu lieu, alors, il y a un nouveau directeur général du Programme canadien de prêts aux étudiants. Nous avons discuté longuement ce matin de la transition au nouveau programme de bourse et de la nécessité que les provinces collaborent avec le gouvernement fédéral pour réussir cette transition.

Le sénateur Ringuette : Vous nous dites que ce matin, vous avez rencontré le successeur de Mme Frith?

Mme Aziz : Oui.

Le sénateur Ringuette : Voilà qui est intéressant. La façon dont les provinces appuient l'éducation postsecondaire est très importante. Je vais vous donner un exemple. Pour le Nouveau-Brunswick, la conséquence des paiements de transfert pour les programmes sociaux et l'éducation postsecondaire pour les dix prochaines années représente un sous-financement de 1,2 milliard de dollars du gouvernement fédéral vers la province.

Dans cette situation, comment pensez-vous que la province du Nouveau-Brunswick pourra appuyer l'éducation postsecondaire?

Mme Aziz : Il y a deux aspects au problème que vous soulevez. Notre organisation s'occupe évidemment des deux, mais je n'ai parlé que de l'aide financière aux étudiants aujourd'hui puisque c'est ce que l'on retrouve dans le projet de loi.

Bien sûr, il faut que le gouvernement fédéral accroisse le financement pour l'éducation postsecondaire par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, comme vous l'avez mentionné. Nous faisons toujours face à une réduction de financement pour l'éducation postsecondaire, même suite à l'annonce faite dans le budget de 2007 d'une augmentation des fonds du Transfert canadien en matière de

$1 billion lower per capita student funding than we were in the beginning of the 1990s, before there were a number of cuts to post-secondary education funding.

You are absolutely correct. There is still a lot of work to do around core funding for post-secondary education across the country.

As for assisting with students and with the system, the federal government is involved in funding students in two different ways. The first is through institutional funding through the Canada Social Transfer, and the second is this direct funding for students.

Senator Ringuette: It depends on which province you are referring to. Actually only three provinces have received an increase from the federal government for the next 10 years for help towards post-secondary education. Those provinces are Ontario, Alberta and British Columbia, which are the most populous provinces.

That will increase the disparity between the students living in less populated provinces and students living in provinces with larger populations. I hope that both your federations will look into this issue because in the next 10 years, it will affect many of your colleagues.

Ms. Aziz: Absolutely.

Senator Ringuette: You can then add $30 million over the next five years to student loans, but if you reduce post-secondary institution funding by $1.2 billion, you are losing at the end of the day.

Ms. Aziz: I could not agree with you more.

Senator Ringuette: I hope you will voice that.

Ms. Aziz: Absolutely. We do, for sure.

Mr. Churchill: How students are affected at the ground level in each province is one of the things we need to keep track of as we move forward in the transition from millennium to the new program.

Currently, we have millennium programs in conjunction with the provinces across the country that are treating students uniquely in the various provinces and helping them out in the ways that are best for them. When we transition into the new grants, these programs will obviously have to change.

As we move forward, we need to keep track of how this will affect students at the ground level in the provinces. It is especially an issue in Quebec. The way I understand the opt-out with Quebec funding is that Quebec can opt out of a federal program if they have a comparable program run provincially.

Currently in Quebec there is no income-based program. The question you must ask yourself is this: If there is no income-based program in Quebec, what will happen with the funding that was

programmes sociaux destinés à l'éducation postsecondaire. Malgré cette augmentation, il manque toujours 1 milliard de dollars proportionnellement au nombre d'étudiants pour atteindre le niveau du début des années 1990, avant la série de réductions touchant le financement de l'éducation postsecondaire.

Vous avez absolument raison. Il reste beaucoup de travail à faire sur le financement de base de l'éducation postsecondaire au pays.

Quant à l'aide aux étudiants et au système, le gouvernement fédéral aide les étudiants de deux façons. Premièrement, il y a le financement institutionnel par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et, deuxièmement, il y a ce financement direct aux étudiants.

Le sénateur Ringuette : Cela dépend de quelle province vous parlez. Présentement, il n'y a que trois provinces qui ont reçu une augmentation de la part du gouvernement fédéral pour les dix prochaines années pour l'éducation postsecondaire. Ces provinces sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, les provinces les plus peuplées.

Le fossé s'accroîtra donc entre les étudiants vivant dans les provinces les moins peuplées et ceux vivant dans les provinces les plus peuplées. J'espère que vos fédérations examineront cette question parce qu'au cours des dix prochaines années, nombre de vos collègues seront touchés.

Mme Aziz : Absolument.

Le sénateur Ringuette : On peut ensuite ajouter 30 millions de dollars sur cinq ans aux prêts étudiants, mais si on réduit le financement institutionnel postsecondaire de 1,2 milliard de dollars, au bout du compte, nous perdons.

Mme Aziz : Je suis totalement d'accord avec vous.

Le sénateur Ringuette : J'espère que vous dénoncerez cette situation.

Mme Aziz : Absolument. Nous le faisons, c'est certain.

M. Churchill : Nous devrons surveiller comment les étudiants de chaque province sont touchés pendant cette transition des bourses du millénaire au nouveau programme.

Présentement, nous avons les programmes du millénaire en collaboration avec les provinces, qui traitent les étudiants différemment et qui les aident de la façon qui leur convient le mieux. Lorsque nous ferons la transition aux nouvelles bourses, ces programmes devront évidemment changer.

Pendant cette période, nous devons surveiller comment les étudiants de chaque province seront touchés. C'est particulièrement important au Québec. Il semble qu'avec le droit de retrait lié au financement du Québec, le Québec peut se retirer d'un programme fédéral si la province a un programme semblable.

Présentement au Québec il n'y a pas de programme fondé sur le revenu. On doit donc se poser la question suivante : s'il n'y a pas de programme fondé sur le revenu au Québec, qu'est-ce qui se

going into Quebec? That was about $80 million for those students. We must really keep track of how this new program will affect the provinces' ability to provide for students.

Senator Ringuette: As a result of the rejigging of the transfer payments for social programs and post-secondary education from the federal government, Quebec is one of the provinces that will lose out in the next 10 years with regard to that kind of funding.

Ms. Fry: On that note, one of the other things our organization talks a lot about is a dedicated transfer for post-secondary education and a pan-Canadian accord. There would be an agreement between the federal government and the provinces to dedicate money for post-secondary education. That would be accompanied by an accord which would recognize the importance of post-secondary education in each province and would ensure institutions and students are getting the money they need to access high quality education no matter where they are in the country.

Senator Ringuette: That is not what is happening.

Ms. Fry: No, that is not happening. That is something we are trying to make happen.

The Chair: We are here to try to help you make that happen.

On behalf of all senators, I wish to thank you. The Standing Senate Committee on National Finance appreciates your coming here today, Ms. Aziz, Mr. Churchill, Ms. Fry and Mr. Giammarino. Each of you has dealt with issues that are extremely important. We must take the information you have given us and focus on the changes being proposed in this budget implementation bill, Bill C-50.

Whereas we would like to be able to study the entire legislation that relates to each of your issues, we are charged with the requirement to deal with the bill, and the changes, though few in number, could have a very large impact with respect to each subject. As we mentioned previously, there are 10 parts, and in each of those parts there are many different aspects.

The information and the discussion we have had this afternoon is very helpful to us in that deliberation. Should you at any time want to contact the Standing Senate Committee on National Finance, please do not hesitate to send a note along. As my colleague Senator Di Nino indicated earlier, send it to the clerk of our committee, who will ensure that the document is circulated to all senators.

I thank everyone for being here today.

The committee adjourned.

passera lorsque ce financement sera versé au Québec? On parle d'environ 80 millions de dollars pour ces étudiants. On doit absolument surveiller les effets de ce nouveau programme sur la capacité des provinces à aider les étudiants.

Le sénateur Ringuette : Suite aux modifications des paiements de transfert pour les programmes sociaux et l'éducation postsecondaire du gouvernement fédéral, Québec est l'une des provinces qui sera perdante au cours des dix prochaines années quant à ce type de financement.

Mme Fry : À ce sujet, notre organisation aime parler d'un transfert réservé à l'éducation postsecondaire et d'un accord pancanadien. Il y aurait un accord entre le gouvernement fédéral et les provinces pour réserver ce financement à l'éducation postsecondaire. Il y aura un accord reconnaissant l'importance de l'éducation postsecondaire dans chaque province et qui ferait en sorte que les institutions et les étudiants reçoivent l'argent nécessaire pour assurer une éducation de première qualité où qu'ils soient au pays.

Le sénateur Ringuette : Ce n'est pas ce qui se passe.

Mme Fry : Non, ce n'est pas ce qui se passe. C'est quelque chose que nous aimerions voir.

Le président : Nous sommes ici pour vous aider à y arriver.

Au nom de tous les sénateurs, je veux vous remercier. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales vous remercie d'être venus ici aujourd'hui, madame Aziz, monsieur Churchill, madame Fry et monsieur Giammarino. Chacun d'entre vous a parlé de sujets qui sont extrêmement importants. Nous allons examiner les renseignements que vous nous avez donnés et nous concentrer sur les changements proposés dans ce projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-50.

Bien que nous aurions aimé étudier toutes les lois liées à chacun des sujets que vous avez présentés, nous avons le mandat d'étudier ce projet de loi, et les changements, bien que peu nombreux, pourraient avoir des effets très importants sur chacun de ces sujets. Comme nous l'avons dit plus tôt, il y a dix parties à ce projet de loi, et dans chacune de ces parties, on trouve de nombreux aspects différents.

Cette discussion et les renseignements qui nous ont été présentés cet après-midi nous seront très utiles. Si vous désirez communiquer avec le Comité sénatorial permanent des finances nationales, n'hésitez pas à nous écrire. Tout comme mon collègue, le sénateur Di Nino, l'a indiqué tout à l'heure, vous pouvez envoyer les documents au greffier du comité, qui veillera à les distribuer à tous les sénateurs.

Je tiens à vous remercier tous de votre présence aujourd'hui.

La séance est levée.

SENATE **SÉNAT**

CANADA

REPORT ON THE OFFICERS AND AGENTS OF PARLIAMENT CREATED OR MODIFIED BY THE *FEDERAL ACCOUNTABILITY ACT*

Standing Senate Committee on National Finance

THIRTEENTH REPORT

Chair
The Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair
The Honourable Terry Stratton

MAY 2008

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION **2**

THE *FEDERAL ACCOUNTABILITY ACT* **2**

OFFICERS OR AGENTS OF PARLIAMENT **3**

FINANCIAL INDEPENDENCE **6**

THE IMPLEMENTATION PROCESS **8**

THE PUBLIC APPOINTMENTS COMMISSIONER **12**

THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER **13**

THE PROCUREMENT OMBUDSMAN **16**

OFFICE OF THE DIRECTOR OF PUBLIC PROSECUTIONS **20**

THE PUBLIC SECTOR INTEGRITY COMMISSIONER **24**

OFFICE OF THE COMMISSIONER OF LOBBYING **26**

OBSERVATIONS AND RECOMMENDATION **27**

RECOMMENDATION **28**

APPENDIX I- SUMMARY TABLE ON THE OFFICERS AND AGENTS OF PARLIAMENT **29**

APPENDIX II – WITNESSES LIST **30**

REPORT ON THE OFFICERS AND AGENTS OF PARLIAMENT CREATED OR MODIFIED BY THE *FEDERAL ACCOUNTABILITY ACT*

INTRODUCTION

The committee undertook an examination of the estimates of the new positions and/or offices created or modified under the *Federal Accountability Act*. The study began under the 2007-2008 Estimates and continued under the 2008-2009 Estimates. Work completed in the previous fiscal period was reported in the committee's Final Report on the 2007-2008 Estimates in March 2008. The committee was concerned about the progress of the implementation of provisions of the *Federal Accountability Act*. In addition, it was specifically interested in identifying the measures adopted to ensure the independence or autonomy of the positions relative to the government.

During its examination of the Estimates the Standing Senate Committee on National Finance reviewed the planned expenditures of these positions. Over several meetings held between December 2007 and April 2008, the committee discussed the expenditure plans and the process by which the offices were set up and the procedures used to appoint key personnel. Each newly appointed officer or agent reviewed his or her mandate, spending plans and challenges that they face at this time. Where a position remains unfilled, the committee discussed the matter with officials of the Treasury Board Secretariat (TBS) and the Privy Council Office (PCO).

THE *FEDERAL ACCOUNTABILITY ACT*

On April 11, 2006, the Government of Canada introduced the *Federal Accountability Act* (FAA) and it's accompanying Action Plan which contained supporting policy and other non-legislative measures. The FAA was granted Royal Assent on December 12, 2006.

The FAA creates or modifies a number of federal positions. While some are not considered Officers or Agents of Parliament in the more strict application of the concept[(1)], they all are intended to strengthen accountability and increase transparency and oversight in government operations. These positions include:

- The Parliamentary Budget Officer (PBO)
- The Commissioner of Lobbying (CL)
- The Office of the Procurement Ombudsman
- The Public Appointments Commissioner
- The Public Sector Integrity Commissioner (PSIC)
- The Director of Public Prosecutions (DPP)
- The Conflict of Interest and Ethics Commissioner

This study, did not examine the position of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner because it is strictly a matter for the House of Commons.

OFFICERS OR AGENTS OF PARLIAMENT

It is important to understand which of these new positions are Officers of Parliament and which are Agents of Parliament. As the committee observed in an earlier report[(2)]:

> "The title of Officer of Parliament is not defined in any statute or parliamentary publication. Different parliamentary committees and academic commentators have at one time or another associated the position with that of the Speakers of the two Houses of Parliament, the Clerks, the Parliamentary Librarian, and other positions that serve Parliament. There is another group of positions or organizations that report to Parliament but do not function specifically within the halls of Parliament. This group comprises a set of six to eight organizations

(1) The term "Officers of Parliament" has been used loosely and inconsistently, and in different contexts to refer to different things. Traditionally, at the federal level in Canada, the term "Officers of Parliament" refers to those independent, accountability agencies created to assist Parliament in holding ministers and the bureaucracy accountable and to protect various kinds of rights of individual Canadians, or to carry out certain functions independent of the executive. The holders of these offices are responsible to Parliament rather than to the federal government or an individual minister, and their appointments (and removal from office) usually involve Parliament in some capacity.

(2) Twelfth Report of the Standing Senate Committee on National Finance, May 2005, Third Interim Report on the Main Estimates 2005-2006 – Officers of Parliament.

> that while enjoying some freedom from the government they both serve Parliament and protect the public."

In a paper on Officers of Parliament, Paul Thomas reviewed the past work of several House of Commons committees and developed a "List of Leading Examples of Officers of Parliament."(3) According to Mr. Thomas, at that time, these would include:

- Office of the Auditor General,
- The Public Service Commission,
- The Office of the Chief Electoral Officer,
- The Office of the Commissioner of Official Languages,
- The Canadian Human Rights Commission,
- The Office of the Information Commissioner,
- The Office of the Privacy Commissioner, and
- The Office of the Ethics Counsellor.

According to Mr. Thomas, most of the offices were created by Parliament in the last thirty years for a number of reasons. These include:

1. The concern about holding the government to account in a wide range of activities;
2. The fear that ministers and senior public servants might abuse the powers granted to them; and
3. The desire to reduce the partisanship and publicity associated with certain types of citizen complaints.

He also identifies several concerns that were evident when parliament created these offices. For instance, there was an interest in preserving the independence of officers from the government of the day and to grant them a degree of operational freedom from Parliament and its members. Mr. Thomas identifies five structural features which determine the independence/accountability relationships of the parliamentary agencies(4):

---

(3) P.G. Thomas, Fall 2003, The Past, Present and Future of Officers of Parliament, Canadian Public Administration, Vol. 46, No. 3, p. 294.

(4) For an alternate discussion on the role and mandate of the traditional Officers of Parliament see: Jeffrey Graham Bell, "Agents of Parliament: A New Branch of Government?" Canadian Parliamentary Review, Vol. 29, No. 1, 2006.

a) The nature of the mandate of the agency, including how it is defined initially and how it is updated periodically;
b) The provisions respecting the appointment, tenure and removal of the leadership of the agency;
c) The process for deciding budgets and staffing for the agency;
d) Whether the agency is free to identify issues for study and whether it can compel the production of information;
e) The reporting requirements for the agency and whether its performance is monitored.

These officers should not be confused with those of other positions such as the Clerk of either house, the Sergeant-at-Arms, the Law Clerk and Parliamentary Counsel or the Parliamentary Librarian. The latter officials assist Parliament in procedural and administrative matters, whereas officers of Parliament support Parliament in its accountability and scrutiny functions and in carrying out other tasks(5). While there is no official definition for these types of positions that assist Parliament, the Privy Council Office has, in practice, begun to make a distinction between "Agents of Parliament" and "Officers of Parliament." The distinction rest on whether the position reports directly to Parliament or whether it reports indirectly through another position, government agency or a federal minister. This definition focuses on their independence from the government of the day. If we use this distinction, the Federal Accountability Act has created three new Officers of Parliament (the Conflict of Interest and Ethics Commissioner, the Commissioner of Lobbying, and the Public Sector Integrity Commissioner) and the other four would be considered Agents of Parliament. The Agents of Parliament retain some degree of autonomy in their operations but must report through another office (the PBO through the Parliamentary Librarian) or another position (the Procurement Ombudsman through the Minister of PWGSC).

The convention at the Treasury Board Secretariat would seem to designate as Officer of Parliament any position that derives from the Parliament of Canada Act. They are positions whose budget is included in the appropriations of the House of Commons, the Senate or the Library of Parliament. This would seem to include:

(5) Hurtubise-Loranger, Élise and James R. Robertson, 2007, Appointment of Officers of Parliament, TIPS-24E, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

- The Clerk of the Senate;
- The Clerk of the House of Commons;
- The Senate Ethics Officer;
- The Conflict of Interest and Ethics Commissioner of the House of Commons;
- The Parliamentary Librarian; and
- The Associate Parliamentary Librarian.

The Parliamentary Budget Officer and the Parliamentary Poet Lauriat, are both mentioned in the Act, and are defined in the Act as Officers of the Library of Parliament.

All other agents, commissioners etc. are by, this definition, Agents of Parliament.

FINANCIAL INDEPENDENCE

In the spring of 2005 several sources including the committee's own Report on the Officers of Parliament expressed serious concern about the process whereby budgets were determined for these organizations. The critics noted that there existed a real or perceived conflict of interest in the existing process and argued that Parliament should play a greater role in the resource allocation decisions for the Officers and Agents of Parliament. The concern is that the independence from government needed by these organizations, in order to serve Parliament effectively, may be compromised by the fact that the Treasury Board (i.e., the Government) makes the decisions on funding requests by the Officers and Agents of Parliament, and sets administrative policies.

Therefore, at the request of the President of the Treasury Board, a framework agreement was negotiated and agreed to in the fall of 2005 with a view to establishing a pilot project to test a proposed new funding and oversight model for Officers of Parliament. The House of Commons Advisory Panel on the Funding of Officers of Parliament was established at that time as a two-year pilot project. It is composed of 13 Members of the House of Commons, including the Speaker and representatives of all political parties.

The existing House of Commons committee process on the Estimates could not be of use in situations where Officers of Parliament required additional resources for the execution of their mandates. The principle of the Royal Recommendation limits Parliament's role to approving, reducing or rejecting outright the estimates. This means that it is the Treasury Board rather than Parliament that establishes the upper limit on spending by Officers of Parliament, by determining the amounts that are included in the estimates.

Therefore, the Panel is an informal mechanism, which functions as an advisory body only. Its role is to consider requests for new funding developed by Officers of Parliament before they are considered by the Treasury Board, as well as issues relating to Treasury Board administrative oversight. This enables the Panel to provide the Treasury Board with recommendations concerning funding requests and other matters such as the application of Treasury Board policies. Although the Treasury Board is not bound to adopt recommendations of the Panel, the role of the Government in creating the Panel made it foreseeable that this would occur, and it has occurred consistently since the Panel was created.

Until the creation of the Panel, the Officers and Agents of Parliament, like departments, agencies, and other government organizations, would, depending on the nature and timing of their need for additional funding include their request for appropriations in either the Main Estimates or the Supplementary Estimates.

Any requests for new funding would be set out by the organizations in Treasury Board submissions for consideration by the Treasury Board, which determines the amounts that go into the estimates. Funding needs are typically discussed and negotiated with officials of the Treasury Board Secretariat (TBS) as a formal submission for funding is developed, so that the eventual submission is reflective of TBS standards and expectations. A source of funds must be identified for new spending and this funding can come from the Budget, the fiscal framework, internal reallocation, or through other means.

TBS officials prepare, for consideration by the Treasury Board, an assessment of the submission, which summarizes the submission and includes an analysis. This analysis

provides the basis for a decision by the Treasury Board. The creation of the Panel means that the Treasury Board will now reach a decision concerning funding or other submissions from the designated Officers or Agents of Parliament on the basis of recommendations from parliamentarians (the Panel), that are informed by TBS, as well as making use of advice from TBS in the usual manner. Thus, the formal roles of Parliament and the Treasury Board in the supply process remain unchanged.

The mandate of the Panel extends to five Officers of Parliament existing at the time of its creation:

- The Information Commissioner
- The Auditor General
- The Chief Electoral Officer
- The Official Languages Commissioner
- The Privacy Commissioner

In practice, the Panel has generally accepted the advice and recommendations of the Treasury Board Secretariat, and reflected these in the Memoranda it forwards to the Treasury Board. The pilot project is currently being assessed and a decision will be made on whether to continue, or even expand the process.

While the National Finance Committee is often interested in many aspects of the organizations whose estimates are under review, the committee's focus remains the planned spending of organizations. However, in the case of the new positions created with the introduction of the FAA, the committee broadened its examination to include several aspects discussed above.

THE IMPLEMENTATION PROCESS

As previously mentioned in the committee's Final Report on the 2007-2008 Main Estimates[(6)] the committee began to examine the appropriations sought to support the operations of a number of positions created by the implementation of the *Federal Accountability Act*, and related

(6) Standing Senate Committee on National Finance, 2008, Final Report on the 2007-2008 Main Estimates, Tenth Report, March 2008.

legislation. The committee held two meetings on this matter during its examination of the 2007-2008 Estimates.

On December 11, 2007, the committee heard evidence from Joe Wild, Executive Director, Strategic Policy, Corporate Priorities and Planning, Treasury Board of Canada Secretariat TBS, and from Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects, Privy Council Office (PCO), on aspects of the implementation of the *Federal Accountability Act* (FAA) and specifically on matters concerning positions and offices created or modified under the Act.

Mr. Wild provided a brief overview on the progress of the implementation of legislation to that date. This included at the time 10 orders-in-council which brought into force all but two elements of the *FAA*. In both cases, the necessary regulations were being developed. In the first 12 months since enactment, the government had also:

- adopted three sets of regulations, with six more sets of regulations at various stages of development;
- received the results of four major reviews of government policies and operations;
- created or revised five policy instruments or guides with several more underway; and
- made seven Governor-in-Council appointments and established two new oversight bodies; and ratified a major international treaty.

Mr. Wild said that the *Federal Accountability Act* and Action Plan had thirteen themes, and outlined the progress on each.

First, he said that measures to reform political party financing have been fully implemented. The relevant statutory amendments came into force on January 1, 2007, and these measures are currently administered by the Chief Electoral Officer.

Second, he said that the ban on secret donations to political candidates has been fully implemented. The final statutory amendments came into force on July 9, 2007, and these measures are currently administered by the Chief Electoral Officer and the Conflict of Interest and Ethics Commissioner.

Third, Mr. Wild stated that measures to strengthen the role of the ethics commissioner have been fully implemented. The new Conflict of Interest Act came into force on July 9, 2007.

He also stated that as committed to in the action plan, on March 29, 2007, the government announced the release of a revised guide for ministers that includes ethical principles and political activity guidelines for ministers and Governor-in-Council appointees. These principles and guidelines form part of the terms and conditions of appointment for these positions.

Fourth, he said that the provision to ensure truth in budgeting with a parliamentary budget authority came into force upon Royal Assent. (Subsequent to Mr. Wild's appearance, the government announced the appointment of Mr. Kevin Page to the position of Parliamentary Budget Officer.)

Fifth, he said that statutory amendments to provide parliamentarians with more say in the appointment of Agents of Parliament, to revise the process for appointing returning officers under the Canada Elections Act, to provide for the creation of a public appointments commission, and to remove entitlements to priority appointments within the public service for ministerial staffers have all come into force.

Sixth, he said that most measures under the theme of cleaning up government polling and advertising have been implemented.

He told the committee that statutory and policy changes have been made to require written reports as part of public-opinion contracts; public-opinion research contract regulations came into effect on June 7, 2007 to prescribe the form and content of contracts and reports, and to provide that reports be provided to Library and Archives Canada; and departments and agencies have been directed to conduct risk-based audits of their advertising and public-opinion research activities and processes.

He also advised the committee that an independent adviser was appointed by the Minister of Public Works and Government Services to conduct a review of public-opinion research. He said that a report had been issued to the Minister of Public Works, and the government was preparing its response.

Seventh, with respect to protecting whistle-blowers, Mr. Wild advised the committee that provisions of the *Public Servants Disclosure Protection Act* were operational as of April 15, 2007.

Eighth, Mr. Wild advised the committee that all the amendments to the *Access to Information Act* have been brought into force. The *Access to Information Act* now includes Agents of Parliament, five foundations created under federal statute, seven additional parent Crown corporations, and all wholly-owned subsidiary Crown corporations.

Ninth, Mr. Wild advised the committee that amendments to strengthen the power of the Auditor General have been brought into force, and that regulations are being developed to support the Auditor General's authority to inquire into the use of funds under federal funding agreements.

Tenth, Mr. Wild advised the committee that measures to strengthen auditing and accountability within departments are in force. Deputy heads have been designated as accounting officers under the *Financial Administration Act*. Statutory amendments have been brought into force regarding the governing structures of Crown corporations, and a new offence has been created for fraud involving public monies.

Eleventh, Mr. Wild advised the committee that the provisions creating a director of public prosecutions took effect upon Royal Assent.

The twelfth theme concerned ratification of the United Nations Convention against Corruption. Mr. Wild advised the committee that Canada ratified the convention on October 2, 2007.

Theme 13 concerned cleaning up procurement of government contracts. Mr. Wild advised the committee that several items under this element have been completed, including the incorporation of an overarching statement of principle with respect to procurement in the *Financial Administration Act* and the adoption of a new Code of Conduct for Procurement on September 19, 2007.

Mr. Wild said that of the two major measures that had yet to be implemented; one concerned the statutory provisions for the creation of the Procurement Ombudsman, where work was continuing on the development of the necessary regulations.

The other concerned the *Lobbyist Registration Act*, where work was also continuing on the development of the necessary regulations.

Mr. O'Sullivan provided the committee with a quick update on a number of Governor-in-Council appointments for positions that were established by the FAA including that of:

- the Conflict of Interest and Ethics Commissioner, Mary Dawson, appointed on July 9, 2007;
- the Public Sector Integrity Commissioner, Christiane Ouimet, was appointed on June 12, 2007; and
- On September 10, 2007 the government appointed the Procurement Ombudsman Designate, Shahid Minto.

Mr. O'Sullivan added that the selection processes were then underway with respect to the Director of Public Prosecutions and the Parliamentary Budget Officer. As to the appointment of a Commissioner of Lobbying, Mr. O'Sullivan noted that it would be made once the regulatory process has been completed and the legislation has been brought into force.

To examine further the process of establishing these new positions the committee held additional hearing in the early spring of 2008. These are reviewed below.

THE PUBLIC APPOINTMENTS COMMISSIONER

The FAA provides that the government may establish a public appointments commission to oversee and report on the selection processes for appointments by the Governor-in-Council to agencies, boards, commissions and Crown corporations. A Secretariat for the Public Appointments Commission was established by order-in-council on April 21, 2006, prior to the passage and coming into force of the FAA. However, the nomination of Mr. Gwyn Morgan as chairperson was rejected on May 16, 2006 by the Standing Committee on Government Operations and Estimates of the House of Commons. The government has not filled the position since the Act came into force. While the Secretariat projects spending requirements of about $1.07 million for the fiscal year 2008-2009 and beyond, it cannot carry out the mandate of the Public Appointments Commission without a Commissioner. At the present time the Secretariat has two full-time employees, while the Main Estimates provide for up to 4 FTEs.

Any possible positions that might have been of interest to a Public Appointments Commissioner are continuing to be processed by the Privy Council Office according to past practices.

The committee is naturally disappointed that this position remains vacant at this time. It sincerely hopes that the government will move to finalizing the implementation of this important element of the FAA by appointing a Public Appointments Commissioner. It views this position as an important step in achieving greater transparency in government operations. Furthermore the committee is concerned that the operation of a Secretariat without a Commissioner is not providing Canadians with value for their money.

THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER(7)

The FAA establishes the position of Parliamentary Budget Officer (PBO) within the Library of Parliament. The government created this position to increase transparency in the Government's fiscal planning framework and enable Parliament to better hold government to account. The PBO's mandate includes the provision of objective analysis of government estimates to both Houses and to certain parliamentary committees and to evaluate the costs of private bills emanating from parliamentarians and parliamentary initiatives. On February 12, 2008, Mr. William Young, Parliamentary Librarian, reviewed the role and mandate of the Parliamentary Budget Officer as laid out in the Act. He then outlined to the committee the steps taken in creating the position of the Parliamentary Budget Officer (PBO) including the wide ranging consultation with the public service community that will have to work closely with the PBO. Once the job description was completed, the classification was determined by the Privy Council Office and the commensurate salary level was set by that decision. On that basis a cross country search for suitable candidates was begun with the intent of providing the names of three candidates that could be recommended to the Leader of the Government in the House of Commons, as required by the Act. The PBO is then appointed by the Governor-in-Council by commission under the Great Seal. He or she holds office for a renewable term of not more than five years.

Although the selection committee was able to identify suitable candidates for recommendation to the Leader of the Government, no candidate was willing to accept the position at the then current level of classification and salary. Mr. Young explained that after canvassing both past and present senior level public servants, there was a sense that the position was under classified and

(7) For additional information see the publication: *Library of Parliament Overview*, February 2008.

that any individual holding such a position would not be able to interact effectively with the administrators of the various departments whose cooperation would be required to carry out the function of the PBO. Consequently, candidates were reluctant to put their names forward for the position.

Mr. Young explained that the matter was then under consideration by the government and he awaited a decision. The committee was concerned by this delay in filling a position which it felt was of great importance in facilitating the work done by parliamentarians. The committee therefore recommended in its Final Report on the 2007-2008 Main Estimates that the classification of the Parliamentary Budget Officer position should be raised.

On April 16, 2008, the Parliamentary Budget Officer, Mr. Kevin Page, and the Parliamentary Librarian, Mr. William Young, appeared together to provide further details to the committee. At that meeting, Mr. Marc O'Sullivan of the PCO responded to the committee's recommendation by explained that the position could not be classified any higher because the next level would equal that of the Parliamentary Librarian and the rules do not allow a position to be classified at a level equal to or greater than a level to which it reports. The PCO decided to leave the classification unchanged but provide a higher salary to Mr. Page. The PCO will re-evaluate this situation in the coming year. The committee may wish to revisit this issue in the future.

Mr. Page was appointed Parliamentary Budget Officer on March 25, 2008 for a five year term. He is a career public servant with experience working on relevant fiscal forecasting, policy and expenditure portfolios within the Department of Finance, the Treasury Board Secretariat and the Privy Council Office.

The senators were interested in several aspects of his new position and in the many challenges he will face in the coming year. In particular, senators were concerned whether the organization of the PBO would be able to deal effectively with issues involving the environment, gender bias in economic policy, the regional impact of government programs and policies, and the anticipated surge of demand for his services from parliamentarians and any other bias that might arise in the discharge of his duties. On the matter of bias, Mr. Page explained that it is important to him that members of the National Finance Committee and other parliamentarians be comfortable with him as their Parliamentary Budget Officer. In his words "Trust must be accompanied by

professional, unbiased and competent advice for me to be an effective servant of Parliament." In this regard, he noted that as the Parliamentary Budget Officer he will maintain the tradition of the Library of Parliament in the provision of independent, non-partisan advice.

In the matter of concerns over the environment; gender equality; and regional economic impact studies, he plans to ensure that the PBO is well prepared to deal with any emerging economic issues, although he did not say how he will go about doing so. Although he plans to utilize all the resources provided to the PBO in the most effective manner possible, he recognizes that it will take some time for the Office to be fully operational. Until such time he wants to leverage the available resources in the Library, in federal departments and agencies through the provision of information, and through external stakeholders interested in serving Canadians. He intends to work with the Department of Finance and private sector forecasters to ensure that there is satisfactory comprehension and oversight by parliamentarians on the economic and fiscal outlook, the related risks and the implications for fiscal planning and budgetary choices.

Finally, on the question of rising demands for his services, Mr. Page acknowledged that this might indeed challenge the capacity of the PBO to deliver his services in a timely fashion. He expressed a hope that parliamentarians and particularly the committees that he is charged with assisting will be able in time to provide guidance on this matter.

The PBO's original spending estimates were set out in the 2006-2007 Supplementary Estimates (B) at $250,000. In the submission for 2008-2009 Main Estimates, the Library sought funding of $1.9 million for the fiscal year 2008-2009 and estimates that $2.8 million will be required in the fiscal year 2009-2010 for the on-going implementation of the Parliamentary Budget Officer functions.

The PBO has no statutory duty to make a report to either House of Parliament. However, the Library of Parliament, which reports to the Speakers of the Senate and House of Commons, does table an annual report to Parliament, and this could include reports from the PBO. During his appearance before the committee, the PBO mentioned that he anticipates his Office producing a number of regular publications which may form the basis of on-going dialogue between himself and those parliamentary committees that he is specifically charged with assisting.

THE PROCUREMENT OMBUDSMAN[8]

The Procurement Ombudsman is appointed by the Governor in Council for a term of not more than five years. He will deliver an annual report on his or her activities and findings to the Minister of Public Works and Government Services (PWGSC), who will table it in both Houses of Parliament. Mr. Shahid Minto was appointed the Procurement Ombudsman Designate in September 2007, following a nationally advertised selection process. The appointment was on a designate basis because the regulations that fully prescribe the duties and functions of the ombudsman had not yet been issued. While they are expected in the late spring of 2008, Mr. Minto in the interim has no power or authority, statutory or otherwise, to carry out the mandate of the office. His mandate at this time is to assist with developing the mandate of the Procurement Ombudsman and to set up the Office. In creating the position of the Procurement Ombudsman, the government also intended to create a code of conduct for public servants and suppliers, and the embedding of integrity provisions in all contracts. The annual budget for the Procurement Ombudsman is expected to be approximately $5 million.

This position, along with other changes in the Action Plan, are intended to ensure that the procurement process is free of political interference, and that a clear process is in place to address complaints from potential suppliers.

At a committee hearing of February 12, Mr. Minto explained that the *Federal Accountability Act* provides for the appointment of a Procurement Ombudsman who will operate at arm's length from government departments to promote fairness, openness and transparency in federal procurement processes. The office's mandate, which ultimately depends on the final form of the regulations, is four-fold:

1. To conduct reviews of the procurement practices of departments and agencies and to develop detailed recommendations designed to strengthen fairness, openness and transparency of government procurement.

2. To respond to complaints from suppliers related to contract award and contract administration. For complaints regarding the awarding of contracts, the mandate is limited to contracts worth up to $25,000 for goods and up to

(8) Additional information is available at: http://news.gc.ca/web/view/en/index.jsp?articleid=350369.

$100,000 for services. There are no dollar value restrictions on the office's ability to address complaints about contract administration.

3. To establish an alternative dispute resolution process that can enable the government and suppliers to avoid costly litigation when disputes arise.

4. To perform, as directed by the Minister of Public Works and Government Services Canada, any other duties or functions relating to the procurement practices of government departments.

Mr. Minto noted that the *Federal Accountability Act* does not give the office the authority to review procurement of accommodations through leasing, lease purchase or outright purchase. The mandate is focused on reviewing procurement of goods and services, including construction contracts. He reminded the committee that the Procurement Ombudsman will not make policy, and that it will be the responsibility of deputy heads to implement the Ombudsman's recommendations.

Since his appointment he has worked to ensure that the office is up and running as soon as the regulations come into effect. He has also sought to develop draft standards, criteria and procedures for various aspects of the mandate. His staff has developed website content as well as communication tools and outreach programs to make their services known and easily accessible. They are working closely with Department of Justice officials to design the alternative dispute resolution process. Finally, they have reviewed the proposed Procurement Ombudsman regulations and have provided detailed analyses and comments to the government.

He felt it important to highlight what he believed to be a key issue: "How do we ensure that the Office of the Procurement Ombudsman operates, and is seen to operate, in an independent and neutral manner?" In answer to this question, he says the government has taken a number of steps to ensure the independence and viability of the office – such as selecting the Ombudsman through a nationally advertised competitive process, making the appointment through an order-in-council, and providing a reasonable start-up and ongoing operational budget. Nonetheless, the *Federal Accountability Act* clearly stipulates that the ombudsman will submit an annual report to the Minister of PWGSC.

Furthermore, the Ombudsman is not set up as a separate entity under the *Financial Administration Act*. The Office of the Procurement Ombudsman receives its funding through a PWGSC appropriation. As a result, the deputy minister's accountability for the management of public funds, property and human resources, as well as his role as chief accounting officer, extend to this office.

At the time of the committee hearing, Mr. Minto explained that discussions were under way to ensure that the specific roles and accountability of both the deputy minister and the Procurement Ombudsman are respected. A Memorandum of Understanding is to be signed shortly between the two organizations. To further ensure the Ombudsman's independence, the office will use its own resources to develop its communications products and reports. They are consulting with the Department of Justice to develop the best way for the office to obtain independent legal support.

Senators were interested in several aspects of the mandate and role of the Procurement Ombudsman. Mr. Minto provided further elaboration and clarifications in response to Senators' questions. In particular senators were concerned that the ceilings of $25,000 for goods and up to $100,000 for services for complaints regarding the awarding of contracts were not adequate. Mr. Minto explained that this ceiling was set because the Act appeared to try and avoid overlap with the mandate of the Canadian International Trade Tribunal (CITT), which has the mandate to look at complaints pertaining to awards of contracts over these limits. His understanding is that it was felt that there was a gap because no one was reviewing complaints regarding the awarding of contracts below the CITT limits. Senators observed that the CITT has an international role, not a domestic role. Since there does not seem to be any opportunity for domestic firms to complain about contracts awarded above the existing ceiling the committee recommended in its Final Report on the 2007-2008 Main Estimates that the government should increase the ceilings on the value of contracts subject to review by the Procurement Ombudsman.

Senators were also concerned that the *Federal Accountability Act* does not give the office of the Procurement Ombudsman the authority to review procurement of accommodations through leasing, lease purchase or outright purchase. These are significant transactions of the federal government that are often contentious. Therefore, the committee, again in its Final Report on the 2007-2008 Main Estimates recommended that the Procurement Ombudsman be given the power

to review procurement of federal accommodations obtained through leasing, lease purchase or outright purchase.

On April 15, the Honourable Michael Fortier, the Minister of PWGSC, responded to these recommendations by saying that the government wanted to provide some recourse for suppliers of contracts below the minimum levels covered by the CITT. He reminded the committee that there are close to 200,000 contracts under $25,000. He felt that this is a significant number of contracts that will now be covered by the Ombudsman. There is no intention at this time of the government increasing the scope of the Ombudsman to allow his office to review contracts of greater value.

As to reviewing the procurement of federal accommodations obtained through leasing, lease purchase or outright purchase the Minister explained that the government wanted to basically mirror the CITT in the sense that those contracts that could go before the CITT would continue to do so. Those contracts that could not be reviewed by the CITT would go before the Procurement Ombudsman. Neither would have the powers to review federal accommodations obtained through leasing, lease purchase or outright purchase.

While the Minister attempted to explain the rationale for limiting the Ombudsman's powers of review, some senators remain unsatisfied and would like to see the Office granted responsibility to review the procurement of lease contracts and to review procurement of greater value than those stipulated in the legislation.

Some senators noted that independence is an important theme that is running through all the various positions that are being created. They felt that in order for someone like the Procurement Ombudsman to have credibility with government suppliers, there has to be a perception and the existence of independence. They must know that their complaint will be dealt with fairly and objectively. The Minister assured the committee that the independence of the Procurement Ombudsman will be evident. First because the person selected to fill the position has superb credentials and experience in accounting and in reviewing contracts. Second, the Act itself gives the Procurement Ombudsman powers to look at the contracts and to review the contracts and complaints. Finally, it also gives him the ability to assist in alternative dispute resolutions and to

assist suppliers who have succeeded in getting a contract from the federal government, regardless of the threshold, and who cannot get paid or have an issue with a current contract.

Another aspect defining the degree of independence of the Procurement Ombudsman from the government involves the issuance of public reports. Senators asked the Minister about the provisions in the Act that require the government to make public the annual reports and special reports of the Procurement Ombudsman. The Minister indicated that the law requires only that the Ombudsman submit an annual report to Parliament through the Minister. There is however no requirement that any other reports of the Ombudsman be published. Some senators questioned whether this arrangement will provide sufficient transparency in the operations of the Office of the Procurement Ombudsman.

The committee is of the view that other reports of the Ombudsman to the Minister should be made public. This is not unlike the situation of the Office of the Ombudsperson for the Department of National Defence and the Canadian Forces. That Office prepares an annual report as well as special reports to the Minister of National Defence, all of which are publicly available.

OFFICE OF THE DIRECTOR OF PUBLIC PROSECUTIONS(9)

The Director of Public Prosecutions (DPP) is to be appointed by the Governor in Council on the recommendation of the Attorney General. The Attorney General must establish a selection committee consisting of a representative from the Federation of Law Societies of Canada, a representative from each recognized political party in the House of Commons, the Deputy Minister of Justice, the Deputy Minister of the Department of Public Safety and Emergency Preparedness, and a person selected by the Attorney General. It may be noted that the Attorney General would still have been indirectly involved in the initial selection of candidates, as there are two deputy ministers on the selection committee, as well as a person appointed by the Attorney General. The final candidate must be approved by a parliamentary committee designated or established for that purpose. After approval by the parliamentary committee, the Attorney General must recommend the appointment of the final candidate or, if the committee

(9) Additional information on the DPP and the PPSC is available at: http://www.ppsc-sppc.gc.ca/eng/.

does not give its approval, refer one of the other two short-listed candidates to the parliamentary committee.

Brian J. Saunders is the Acting Director of Public Prosecutions, a position he has held since December 12, 2006 when Part III of the FAA came into force establishing the Office of the Director of Public Prosecutions. Before assuming these duties, Mr. Saunders held various positions within the Department of Justice including Assistant Deputy Attorney General (Criminal Law), Assistant Deputy Attorney General (Citizenship, Immigration and Public Safety) and Senior General Counsel and Director General of the Ottawa Civil Litigation Section. Mr. Saunders has had considerable experience in litigation involving the federal government, particularly in the areas of human rights, the Charter of Rights, and administrative law.

The DPP is the head of the Public Prosecution Service of Canada (PPSC) which is a federal government organization, created on December 12, 2006, when the Director of Public Prosecutions Act, Part 3 of the FAA, came into force. It fulfils the responsibilities of the Attorney General of Canada in the discharge of his criminal law mandate by prosecuting criminal offences under federal jurisdiction and by contributing to strengthening the criminal justice system.

In this regard, the PPSC assumes the role played within the Department of Justice Canada by the former Federal Prosecution Service (FPS), and takes on additional responsibilities for prosecuting new fraud offences under the FAA as well as offences under the Canada Elections Act. Unlike the FPS, which was part of the Department of Justice, the PPSC is an independent organization, reporting to Parliament through the Attorney General of Canada. By June 30 of each year, the DPP must report on the activities of the Office of the DPP during the preceding fiscal year, except those relating to proceedings under the Canada Elections Act (section 16). The report must be submitted to the Attorney General, who must then table it in each House of Parliament within 15 sitting days.

The PPSC is responsible for prosecuting offences under more than 50 federal statutes and for providing prosecution-related legal advice to law enforcement agencies. Cases prosecuted by the PPSC include those involving drugs, organized crime, terrorism, tax law, money laundering and proceeds of crime, crimes against humanity and war crimes, Criminal Code offences in the

territories, and a large number of federal regulatory offences. It employs approximately 900 full time employees, including 500 prosecutors, and retains more than 810 private-sector lawyers as agents across Canada.

According to its website, the creation of the PPSC reflects the decision to make transparent the principle of prosecutorial independence, free from any improper influence. Its mandate is to provide prosecutorial advice to law enforcement agencies, and to act as prosecutor in matters prosecuted by the Attorney General of Canada on behalf of the Crown. Its mandate also includes initiating and conducting prosecutions on behalf of the Crown with respect to offences under the Canada Elections Act.

The PPSC reports to Parliament through the Attorney General of Canada. The *Director of Public Prosecutions Act* states that the Director of Public Prosecutions acts "under and on behalf of the Attorney General of Canada." The relationship between the Attorney General and the Director is premised on the principles of respect for the independence of the prosecution function and the need to consult on important matters of general interest.

The core powers, duties, and functions of the Director of Public Prosecutions are set out in subsection 3(3) of the *Director of Public Prosecutions Act*. These responsibilities include:

1. Initiating and conducting federal prosecutions;
2. Intervening in proceedings that raise a question of public interest that may affect the conduct of prosecutions or related investigations;
3. Issuing guidelines to federal prosecutors;
4. Advising law enforcement agencies or investigative bodies on general matters relating to prosecutions and on particular investigations that may lead to prosecution;
5. Communicating with the media and the public on all matters respecting the initiation and conduct of prosecutions;
6. Exercising the authority of the Attorney General of Canada in respect of private prosecutions; and
7. Exercising any other power or carrying out any other duty or function assigned by the Attorney General that is compatible with the office of the Director.

When carrying out these statutory responsibilities, the Director is the Deputy Attorney General of Canada. Unless otherwise directed in writing by the Attorney General, the Director has the power to make binding and final decisions to prosecute offences under federal statutes. The requirement that all directions from the Attorney General be in writing and published in the Canada Gazette is intended to safeguard the Director's independence.

The PPSC is not an investigative agency. It prosecutes when a charge has been laid pursuant to an investigation by the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) or some other police force or investigative agency of a violation of federal law. The PPSC provides advice and assistance to investigators at the investigative stage and works closely with them, particularly in terrorism, criminal organization, proceeds of crime, money laundering, market fraud, and mega cases.

Senators were very interested in determining the degree of independence of the DPP from the Attorney General. There were many questions to ascertain the nature of the relationship between the PPSC and the minister; on the frequency of meetings with the minister's staff; and on the relationship between PPSC and the police. Mr. Saunders assured the committee that every effort is made to minimize any influence of the Minister or his staff on the everyday operations of the PPSC. However, he recognizes that there are instances where the national interest dictates that the Minister needs to be involved. The Act provides for such instances and he and the Minister's office are developing the protocols that will guide such communications.

With respect to issue of physical location, the PPSC currently shares a building with the Department of Justice. However, there is talk about moving into a separate location, and for the time being the two entities use separate entrances to emphasize their autonomy. Also, other facilities and equipment, such as the computer system, will have to be separated from that of the Department.

THE PUBLIC SECTOR INTEGRITY COMMISSIONER[10]

The Public Sector Integrity Commissioner is appointed by the Governor in Council by commission under the Great Seal, after consultation with the leader of every recognized party in the Senate and the House of Commons and after approval of the appointment by resolution of the Senate and the House of Commons. He or she holds office for a seven-year term. The government created this position to help foster an environment in which employees and all Canadians can honestly and openly report wrongdoing in the federal government without fear of reprisal.

On June 12, 2007, the Prime Minister of Canada announced the nomination of Ms. Christiane Ouimet as the new Public Sector Integrity Commissioner. At the time of her appointment, Ms. Ouimet served as Associate Deputy Minister of Agriculture and Agri-Food. Throughout her 25 year career, Ms. Ouimet has gained considerable experience and expertise in the areas of audit, regulatory affairs and policing and enforcement.

An Officer of Parliament, the Public Sector Integrity Commissioner is responsible for the administration of the new *Public Servants Disclosure Protection Act*, which protects public servants and Canadians who report wrongdoings in the federal government. The Commissioner will conduct independent reviews of disclosures of wrongdoing in an equitable and timely manner, issue reports of findings to enable organizations to take appropriate remedial action and submit annual and special reports to Parliament, through the Speaker of the House of Commons.

The Commissioner may conduct investigations and attempt to conciliate a settlement between the parties, but does not have the power to enforce a settlement. If there is no settlement, the Commissioner may decide to refer the matter to the new, independent Public Servants Disclosure Protection Tribunal. The Commissioner must report to Parliament on his or her findings and conclusions when he or she deems that an allegation of wrongdoing or reprisal is well-founded.

In addition to reports presented after the completion of an investigation, the Public Sector

---

(10) Additional information is available at the Public Sector Integrity Canada website: http://www.psic-ispc.gc.ca/index.php?lang=en.

Integrity Commissioner must table an annual report to Parliament. He or she may also submit special reports on any matter within his or her mandate.

During her appearance before the committee Ms. Ouimet explained that the Act is a pioneering piece of legislation. Nowhere in the world is there a body of legislation that combines in the same package a disclosure process together with protection for "whistle-blowers" against reprisals. She believes that this presents a unique challenge because the PSIC will operate in a brand new field of law and policy with many unknowns. Accordingly, every decision has the potential of setting precedent. At the same time, the Act proscribes very short deadlines.
Perhaps because of these implications, the PSIC favours prevention over investigation. Already, one week after assuming her duties, the Commissioner invited all parliamentarians for consultations about the implications of the new legislation. She also held over 70 bilateral meetings and 80 group meetings with former chief executives, academics, union leaders and middle managers across the country. The goal of these meetings was to explain the role and mandate of the PSIC. In the Commissioner's experience, there was considerable amount of confusion about the PSIC's mandate and therefore efforts were required to avoid duplication with other organizations that have similar mandates.

Ms. Ouimet explained that the Office is also developing an alternative dispute resolution process that could be applied to resolve some investigations. She reminded the committee that there exists a specific provision for conciliation under the reprisal sections of the Act. Therefore, the PSIC will seek to find the best solution, at the least cost and hopefully, try to enhance the reputation of public institutions.

In response to concerns about the overall operations, the Commissioner informed the committee that as they were setting up the organization, she instituted a procedure whereby, as soon as there is an allegation of reprisal, the Commissioner is personally informed regardless of the action ultimately taken.

The PSIC budget now stands at $6.5 million. Presently, financial and other resources are sufficient to meet the current needs of the Office. However, the Commissioner informed the committee that she remains committed to three-year reviews in order to assess how well the organization meets expectations, to report on the promptness of the investigations and

interventions, to examine capacity of the office and to establish a clearer picture of resource requirements. In its first year of operation, the Office has received over 200 inquiries from various levels of the public service. The vast majority of these fall outside the mandate and jurisdiction of PSIC. Most inquiries or complaints deal with private matters such as staffing, classification issues and human rights issues that do not fall within PSIC's mandate. The Commission has redirected complaints to the appropriate organization. There is still considerable amount of confusion by the general public as to the role PSIC plays.

OFFICE OF THE COMMISSIONER OF LOBBYING(11)

The Commissioner of Lobbying is appointed by the Governor in Council by commission under the Great Seal, after consultation with the leader of every recognized party in the Senate and the House of Commons and after approval of the appointment by resolution of the Senate and the House of Commons. He or she holds office for a seven-year term. This office replaced the Office of the Registrar of Lobbyists within the Department of Industry. At the time of the committee's hearings no person had yet been appointed because the provisions of the FAA that establish this Office have yet to come into force. In the interim the Office of the Registrar of Lobbyist continues to operate.

The mandate of the Office of the Registrar of Lobbyists (ORL) is to ensure transparency and accountability in the lobbying of public office holders with a view to contributing to confidence in the integrity of government decision-making. The ORL was initially placed within the Department of Industry. A further move towards greater independence of the ORL was made in February 2006, when the Office was moved to the portfolio of the President of the Treasury Board as an independent entity, while the government works to further revise and strengthen the *Lobbyists Registration Act*.

Weaknesses with the *Lobbyists Registration Act (LRA)* prompted the government to establish an independent Office of the Commissioner of Lobbying. These weaknesses included low compliance with registration requirements, insufficient disclosure of information on the part of

(11) The Office of the Commissioner of Lobbying is not yet functioning. However, information is available at the website of the Office of the Registrar of Lobbyists at: http://www.orl-bdl.gc.ca/epic/site/lobbyist-lobbyiste.nsf/en/home.

lobbyists, and, on the part of the Registrar of Lobbyists, a lack of necessary independence, powers, and resources to conduct effective investigations of possible infractions under the LRA. The FAA replaces the existing Registrar of Lobbyist by establishing a new Commissioner of Lobbying as an independent Agent of Parliament. The Act also gives the Commissioner expanded investigative powers to ensure compliance with the *Lobbying Act* (formerly the Lobbying Registration Act) as well as an education mandate.

In 2007-2008, the Office received $3.4 million through the 2007-2008 Main Estimates and has requested $1.2 million through the 2007-2008 Supplementary Estimates (A). In 2006-2007 the office received appropriations of $3.5 million; actual spending totalled $3.1 million. In that year the Office employed 20 full-time equivalents. It is anticipated that the Office of the Commissioner of Lobbying will require a similar magnitude of resources.

OBSERVATIONS AND RECOMMENDATION

The committee has several concerns about the process of implementing the offices created or modified by the FAA. While the individuals appointed or designated in the interim to set up the offices displayed a welcomed enthusiasm for the daunting tasks that they face, the committee is disappointed that nearly 18 months after Royal Assent, only two of the six positions have been filled with permanent appointments (see the table in Appendix I). These positions will play an important role in the provision of greater transparency and accountability in government and should move more quickly towards complete implementation.

A case in point concerns the vacancy in the office of the Public Appointments Commissioner. The committee is particularly concerned that the government has never nominated a candidate for Commissioner under the Act, and it is also concerned about the total lack of a statement of intent to do so. In addition, the committee is very concerned about value for money in connection with ongoing requests for millions of dollars of funding for a commission that has never been established.

As to the matter of financial independence, the committee believes that the operations of the Officers and Agents of Parliament should not only be free of government influence exerted through the control of the purse, but must also appear to be free of such influence. Accountability and transparency in government will be well served if these offices continue to

maintain an acceptable level of independence or autonomy. While the risk that a government will deliberately underfund these offices so as to stifle their criticism can be exaggerated, the appearance of such a situation should be avoided. The committee therefore welcomes the attempt to establish, through the House of Commons Advisory Panel on the Funding of Officers of Parliament, some degree of oversight in the budget determination process of these offices. The committee acknowledges the constitutional principles that all spending must originate with the Crown (i.e., the Cabinet) and be approved by Parliament. It also believes that Parliament and Canadians have a right to know that their government is behaving correctly. The creation of the Panel seems to strike a proper balance between the obligation of the government to exercise control over the budget process and the provision of adequate resource to the Officers and Agents of Parliament so that they can discharge their duties. The committee encourages the government to continue the process begun with the Panel on the Funding of Officers of Parliament and extend it, where warranted, to the new offices created by the FAA.

Finally, the committee was concerned that the current provisions of the FAA regarding the reporting procedures of the Procurement Ombudsman as they do not provide for the publication of special reports. The committee views this situation as unsatisfactory. In fact the committee believes that all reports of the Ombudsman, as well as those of the other offices created or modified by the FAA, should be tabled in Parliament and made available to the public, subject to any secrecy requirements. The committee therefore recommends that:

RECOMMENDATION

All reports of all Officers and Agents of Parliament shall be tabled in both Houses of Parliament.

APPENDIX I- SUMMARY TABLE ON THE OFFICERS AND AGENTS OF PARLIAMENT

Organization	Officer/Agent of Parliament	Coming into force of relevant provisions	Date of appointment	Regulations in place
Parliamentary Budget Office	Kevin Page	12 December 2006	25 March 2008	Does not apply
Commissioner of Lobbying	Vacant	Not in force	Does not apply	No
Office of the Procurement Ombudsman	Vacant	Not in force	Does not apply	No
Public Appointments Commissioner	Vacant	12 December 2006	Does not apply	Does not apply
Director of Public Prosecutions	Brian J. Saunders (Acting)	*Director of Prosecutions Act*, 12 December 2006	12 December 2006	Does not apply
Public Sector Integrity Commissioner	Christiane Ouimet	*Public Servants Disclosure Protection Act*, 15 April 2007 and *Conflict of Interest Act* 9 July 2007.	12 June 2007.	Does not apply

APPENDIX II – Witnesses list

Witnesses appearing before the committee on the subject of the Implementation of the Federal Accountability Act (C-2), 39th Parliament, 2nd Session

Tuesday, December 11, 2007 Issue 3

Privy Council Office:

Cathy Hawara, Director, Appointments and Selection Process

Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects

Treasury Board of Canada Secretariat:

Joe Wild, Executive Director, Strategic Policy, Corporate Priorities and Planning

Tuesday, February 12, 2008 Issue 5

Library of Parliament:

William R. Young, Parliamentary Librarian

Allan Darling, Senior Special Advisor, Parliamentary Budget Officer

Jacques Sabourin, Acting Director General, Parliamentary Information and Research Services

Office of the Procurement Ombudsman of Canada

Shahid Minto, Procurement Ombudsman Designate

Isabelle Deslandes, Senior Advisor

Tuesday, April 8, 2008 Issue 9

Office of the Public Sector Integrity Commissioner:

Christiane Ouimet, Commissioner

Wayne Watson, Deputy Commissioner

Joe Friday, General Counsel

Wednesday, April 9, 2008 Issue 9

Public Prosecution Service of Canada:

Brian Saunders, Acting Director of Public Prosecutions

Chantal Proulx, Acting Deputy Director of Public Prosecutions, Regulatory Litigations and Criminal Justice Branch

George Dolhai, Acting Deputy Director of Public Prosecutions, Criminal Litigations and Organized Crime Branch

Marc Fortin, Executive Director and Corporate Counsel

Tuesday, April 15, 2008 Issue 10

Appearing:

The Honourable Michael Fortier, P.C., Minister of Public Works and Governement Services Canada

Public Works and Government Services Canada:

François Guimont, Deputy Minister

Ian McLeod, Counsel, Justice Canada

Wednesday, April 16, 2008 Issue 10

Library of Parliament:

Kevin Page, Parliamentary Budget Officer

William R. Young, Parliamentary Librarian

Privy Council of Canada:

Marc O'Sullivan, Acting Assistant Secretary to the Cabinet, Senior Personnel and Special Projects

Office of the Registrar of Lobbyists:

Michael Nelson, Registrar of Lobbyists

SENATE **SÉNAT**

CANADA

RAPPORT SUR LES POSTES DE HAUT FONCTIONNAIRE ET D'AGENT DU PARLEMENT CRÉÉS OU MODIFIÉS PAR LA *LOI FÉDÉRALE SUR LA RESPONSABILITÉ*

Comité sénatorial permanent des finances nationales

TREIZIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Joseph A. Day

Vice-président
L'honorable Terry Stratton

MAI 2008

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **2**
LA *LOI FÉDÉRALE SUR LA RESPONSABILITÉ* **2**
HAUTS FONCTIONNAIRES OU AGENTS DU PARLEMENT **3**
INDÉPENDANCE FINANCIÈRE **7**
LE PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE **10**
LE COMMISSAIRE AUX NOMINATIONS PUBLIQUES **15**
LE DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET **16**
L'OMBUDSMAN DE L'APPROVISIONNEMENT **19**
SERVICE DES POURSUITES PÉNALES DU CANADA **24**
LE COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ DU SECTEUR PUBLIC **28**
COMMISSARIAT AU LOBBYING **31**
OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION **32**
RECOMMANDATION **34**
ANNEXE I – TABLEAU DES POSTES DE HAUT FONCTIONNAIRE ET D'AGENT DU PARLEMENT **35**
ANNEXE II LISTE DES TÉMOINS **36**

RAPPORT SUR LES POSTES DE HAUT FONCTIONNAIRE ET D'AGENT DU PARLEMENT CRÉÉS OU MODIFIÉS PAR LA *LOI FÉDÉRALE SUR LA RESPONSABILITÉ*

INTRODUCTION

Le Comité a examiné les estimations relatives aux nouveaux postes et aux nouvelles fonctions créés ou modifiés par la *Loi fédérale sur la responsabilité*. L'examen a d'abord porté sur le Budget des dépenses de 2007-2008, puis sur celui de 2008-2009. Le travail réalisé durant l'exercice précédent a fait l'objet du rapport final du Comité sur le Budget des dépenses de 2007-2008 en mars 2008. Le Comité avait des préoccupations quant à l'avancement de la mise en œuvre de la Loi et il s'est penché en particulier sur les mesures adoptées pour assurer l'indépendance ou l'autonomie des postes par rapport au gouvernement.

Dans le cadre de son examen du Budget des dépenses, le Comité sénatorial permanent des finances nationales a analysé les dépenses projetées pour ces postes. Durant plusieurs réunions tenues entre les mois de décembre 2007 et avril 2008, le Comité a traité des plans de dépenses et des modalités prévues pour l'établissement des postes ainsi que des procédures utilisées pour le choix d'employés importants. Dès sa nomination, chacun des hauts fonctionnaires ou agents a examiné le mandat, les plans de dépenses et les difficultés liées à son nouveau poste. En ce qui concerne les postes toujours vacants, le Comité a discuté de la question avec les responsables du Conseil du Trésor (SCT) et le Bureau du Conseil privé (BCP).

LA *LOI FÉDÉRALE SUR LA RESPONSABILITÉ*

Le 11 avril 2006, le gouvernement du Canada a présenté la *Loi fédérale sur la responsabilité* (LFR) et le Plan d'action l'accompagnant dans lequel étaient énoncées la politique lui servant de fondement et d'autres mesures non législatives. La LFR a reçu la sanction royale le 12 décembre 2006.

La LFR crée ou modifie un certain nombre de postes fédéraux. Si certains d'entre eux ne sont pas considérés comme des hauts fonctionnaires ou des agents du Parlement selon une application plus stricte du concept[1], ils visent tous à renforcer l'obligation de rendre compte et à accroître la transparence et la surveillance des opérations gouvernementales. Parmi ces postes, on compte :

- Le directeur parlementaire du budget (DPB)
- Le commissaire au lobbying (CL)
- L'ombudsman de l'approvisionnement
- Le commissaire aux nominations publiques
- Le commissaire à l'intégrité du secteur public (CISP)
- Le directeur des poursuites pénales (DPP)
- Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Dans la présente étude, nous n'examinons pas le poste de commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique parce que c'est une question qui concerne uniquement la Chambre des communes.

HAUTS FONCTIONNAIRES OU AGENTS DU PARLEMENT

Il est important de comprendre quels sont parmi ces nouveaux postes ceux de hauts fonctionnaires du Parlement et ceux d'agents du Parlement. Comme le Comité l'a fait ressortir dans un rapport précédent[2] :

[1] L'expression « hauts fonctionnaires du Parlement » est utilisée librement dans différents contextes pour désigner des réalités. Traditionnellement, au gouvernement du Canada, le terme « hauts fonctionnaires du Parlement » désigne des postes de responsabilité indépendants créés pour aider le Parlement à tenir les ministres et la bureaucratie responsables de leurs actions et pour protéger les diverses catégories de droits des Canadiens ou encore pour exécuter certaines fonctions indépendantes du pouvoir exécutif. Les titulaires de ces postes relèvent du Parlement plutôt que du gouvernement fédéral ou d'un ministre en particulier et leur nomination (congédiement) concerne le Parlement d'une certaine façon.

[2] Douzième rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, mai 2005, Troisième rapport intérimaire sur le Budget principal des dépenses 2005-2006—Hauts fonctionnaires du Parlement.

> « Le titre de ‘ haut fonctionnaire du Parlement ’ n’est défini dans aucune loi ni dans aucune publication du Parlement. Différents universitaires et comités parlementaires ont, à un moment ou à un autre, associé ce poste à celui des présidents des deux chambres du Parlement, des greffiers, du bibliothécaire parlementaire et des autres organisations en lien avec le Parlement. Il existe d’autres postes ou organismes qui relèvent du Parlement sans pour autant poursuivre leurs activités dans l’enceinte du Parlement. Ce groupe comprend six à huit organismes relativement indépendants du gouvernement et au service du Parlement et de la protection de la population. »

Dans une étude sur les hauts fonctionnaires du Parlement, Paul Thomas a examiné le travail réalisé dans le passé par plusieurs comités de la Chambre des communes et dressé une « liste d’exemples précis de hauts fonctionnaires du Parlement »[3]. Selon M. Thomas, ces hauts fonctionnaires sont :

- Le vérificateur général,
- Le commissaire à la fonction publique,
- Le directeur général des élections,
- Le commissaire aux langues officielles,
- Les commissaires de la Commission canadienne des droits de la personne,
- Le commissaire à l’information,
- Le commissaire à la protection de la vie privée, et
- le conseiller en éthique.

D’après M. Thomas, la majorité de ces postes ont été créés par le Parlement au cours des trente dernières années pour plusieurs raisons, dont les suivantes :

1. On voulait obliger le gouvernement à rendre des comptes dans différents secteurs;
2. On craignait que les ministères et les hauts fonctionnaires n’abusent des pouvoirs qui leur étaient conférés;
3. On voulait réduire l’esprit de parti et la publicité entourant certaines catégories de plaintes déposées par les citoyens.

[3] P.G. Thomas, automne 2003, The Past, Present and Future of Officers of Parliament, Canadian Public Administration, Vol. 46, N^{o} 3, p. 294.

Il a également souligné plusieurs des préoccupations qu'avait suscitées la création de ces postes. On souhaitait, par exemple, préserver l'indépendance de ces hauts fonctionnaires face au gouvernement. On voulait également qu'ils jouissent d'un certain degré de liberté de fonctionnement vis-à-vis du Parlement et de ses membres. M. Thomas a cerné cinq caractéristiques structurales qui, selon lui, déterminent le rapport entre l'indépendance et l'obligation de rendre compte des organismes[4] :

> a) La nature du mandat de l'organisme, sa définition initiale et ses modifications périodiques;
> b) Les dispositions relatives aux nominations, à la durée des fonctions et à la révocation des dirigeants de l'organisme;
> c) Le processus d'élaboration des budgets et d'embauche du personnel de l'organisme;
> d) Le fait que l'organisme soit libre de préciser ses sujets d'étude et qu'il puisse contraindre à la production de renseignements;
> e) L'obligation de rendre des comptes et le suivi du rendement de l'organisme, le cas échéant.

Le rôle et la fonction des titulaires de ces charges ne doivent pas être confondus avec ceux d'autres postes comme celui du greffier de l'une ou de l'autre chambre, du sergent d'armes, du légiste et conseiller parlementaire ou du bibliothécaire parlementaire. Ces derniers aident le Parlement à régler des questions d'ordre procédural et administratif, tandis que les hauts fonctionnaires du Parlement appuient le Parlement dans ses fonctions de reddition de comptes, d'examen et dans l'exécution de diverses tâches[5]. S'il n'y a pas de définition officielle de ces fonctions dont les titulaires aident le Parlement, il reste que le Bureau du Conseil privé a, en pratique, commencé à faire la distinction entre les

---

[4] Pour un autre point de vue sur le rôle et le mandat des hauts fonctionnaires habituels du Parlement, se reporter à Jeffrey Graham Bell, « Les agents du Parlement: un nouveau pouvoir? », Revue parlementaire canadienne, Vol. 29, n° 1, 2006.
[5] Hurtubise-Loranger, Élise et James R. Robertson, 2007, Nomination des hauts fonctionnaires du Parlement, TIPS-24F, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

« agents du Parlement » et les « hauts fonctionnaires du Parlement ». La distinction repose sur la question de savoir si le poste relève directement du Parlement ou s'il relève indirectement d'un autre poste, d'un organisme gouvernemental ou d'un ministre fédéral. Cette dernière définition est centrée sur l'indépendance des postes par rapport au gouvernement. Si on tient compte de cette distinction, la *Loi fédérale sur la responsabilité* a créé trois nouveaux hauts fonctionnaires du Parlement (le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, le commissaire au lobbying et le commissaire à l'intégrité du secteur public), les quatre autres étant considérés comme des agents du Parlement. Les agents du Parlement conservent un certain degré d'autonomie, mais ils relèvent tous d'un autre organe (le DPB, du bibliothécaire parlementaire) ou d'un autre poste (l'ombudsman de l'approvisionnement, du ministre des TPSGC).

Il semblerait, selon la convention au Secrétariat du Conseil du Trésor, que tout poste découlant de la *Loi sur le Parlement du Canada* est considéré comme un poste de haut fonctionnaire du Parlement. Ce sont des postes dont les budgets sont inclus dans les crédits de la Chambre des communes, du Sénat ou de la Bibliothèque du Parlement. C'est le cas notamment des postes suivants :

- greffier du Sénat;
- greffier de la Chambre des communes;
- conseiller sénatorial en éthique;
- commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique de la Chambre des communes;
- bibliothécaire parlementaire;
- bibliothécaire parlementaire associé.

Les postes de directeur parlementaire du budget et de poète officiel du Parlement sont tous les deux mentionnés dans la Loi. Ils y sont définis comme étant des postes de hauts fonctionnaires de la Bibliothèque du Parlement.

Tous les autres mandataires, commissaires, etc., sont, par définition, des agents du Parlement.

INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

Au printemps 2005, plusieurs sources, notamment le rapport du Comité sur les hauts fonctionnaires du Parlement, ont exprimé de sérieuses préoccupations au sujet des modalités d'établissement des niveaux des budgets de ces organisations. Les détracteurs ont relevé l'existence d'un conflit d'intérêts réel ou apparent dans le processus actuel et soutenu que le Parlement devrait jouer un plus grand rôle dans les décisions sur les ressources à accorder aux hauts fonctionnaires et aux agents du Parlement. L'indépendance par rapport au gouvernement dont ont besoin ces organisations pour bien servir le Parlement risque en effet d'être compromise, si c'est le Conseil du Trésor (c'est-à-dire le gouvernement) qui prend les décisions concernant les demandes budgétaires des hauts fonctionnaires et des agents du Parlement, et qui établit les politiques administratives.

C'est pourquoi, à la demande du Président du Conseil du Trésor, un accord-cadre a été négocié et approuvé à l'automne 2005 en vue de lancer un projet pilote visant la mise à l'essai d'un nouveau modèle de financement et de surveillance pour les hauts fonctionnaires du Parlement. Le Groupe consultatif de la Chambre des communes sur le financement des hauts fonctionnaires du Parlement a alors été créé, à titre de projet pilote d'une durée de deux ans. Ce Groupe est composé de 13 députés, dont le Président, et tous les partis politiques y sont représentés.

L'actuel processus d'examen des prévisions budgétaires par les comités de la Chambre des communes ne peut être d'aucune utilité lorsque les hauts fonctionnaires du Parlement ont besoin de ressources supplémentaires pour s'acquitter de leur mandat. Le principe de la recommandation royale limite en effet le rôle du Parlement à l'approbation, à la réduction ou au rejet des budgets, ce qui signifie que c'est au Conseil du Trésor plutôt qu'au Parlement qu'il revient

de fixer le plafond des dépenses des hauts fonctionnaires du Parlement et de déterminer les sommes à inclure dans les budgets.

En conséquence, le Groupe est un mécanisme informel, qui fonctionne strictement à titre consultatif. Son rôle consiste à étudier les demandes de crédits supplémentaires des hauts fonctionnaires du Parlement, avant qu'elles ne soient examinées par le Conseil du Trésor, ainsi qu'à étudier les questions liées au rôle de surveillance de celui-ci. Il peut donc faire des recommandations au Conseil du Trésor sur les demandes de crédits, de même que sur d'autres questions, comme l'application de ses politiques. Bien que le Conseil du Trésor ne soit pas tenu d'adopter les recommandations du Groupe, il est normal de s'attendre à ce qu'il le fasse, étant donné le rôle que le gouvernement a joué dans sa création, et l'expérience jusqu'ici confirme que c'est effectivement ce qui se passe la plupart du temps.

Avant la création du Groupe, les hauts fonctionnaires et les agents du Parlement devaient, à l'instar des ministères, des agences et des autres organismes gouvernementaux, décider selon la nature de leurs besoins en fonds supplémentaires et le moment où ces besoins se manifestaient, s'ils devaient inscrire leur demande de crédits dans le Budget principal des dépenses ou dans le Budget supplémentaire.

Les organisations exposent leurs demandes de fonds supplémentaires dans des présentations au Conseil du Trésor, qui détermine les montants à inscrire dans les budgets. Les hauts fonctionnaires du Parlement discutent normalement de leurs besoins avec des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) aux stades préparatoires de leurs présentations officielles, pour s'assurer qu'elles seront conformes aux normes et aux attentes du SCT. Dans ce contexte, il faut trouver une source de financement pour les nouvelles dépenses, soit le budget, le cadre financier ou une réaffectation interne, par exemple.

Les représentants du SCT préparent à l'intention du Conseil du Trésor une évaluation de la présentation, c'est-à-dire un précis qui la résume, avec une analyse. Le Conseil du Trésor fonde sa décision sur cette analyse. La création du Groupe signifie que les décisions du Conseil du Trésor sur les demandes de fonds ou autres des hauts fonctionnaires ou des agents désignés du Parlement seront désormais tranchées sur la foi des recommandations de parlementaires (le Groupe) qui tiendront leurs renseignements du SCT et s'appuieront aussi sur les avis reçus du SCT de la façon habituelle. Par conséquent, les rôles officiels du Parlement et du Conseil du Trésor dans le processus d'attribution des crédits demeureront inchangés.

Le mandat du Groupe s'étendait aux cinq hauts fonctionnaires du Parlement en poste au moment de sa création :

- le commissaire à l'information
- la vérificatrice générale
- le directeur général des élections
- le commissaire aux langues officielles
- le commissaire à la protection de la vie privée

En pratique, le Groupe a généralement tenu compte des conseils et des recommandations du Secrétariat du Conseil du Trésor dans les notes adressées au Conseil du Trésor. Le projet pilote fait actuellement l'objet d'une évaluation et une décision sera prise quant à sa poursuite ou même à son élargissement.

Certes, le Comité des finances nationales porte souvent attention à nombre d'activités des organismes dont le budget fait l'objet d'un examen, mais son intérêt premier concerne leurs dépenses planifiées. Toutefois, dans le cas des nouveaux postes créés par la LFR, le Comité a élargi son examen pour qu'il englobe plusieurs questions soulevées ci-dessus.

LE PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE

Comme il a déjà été dit dans le rapport final du Comité sur le Budget principal des dépenses de 2007-2008[6], le Comité a commencé à examiner les crédits demandés pour soutenir les activités des divers postes créés par suite de la mise en œuvre de la *Loi fédérale sur la responsabilité* et des lois connexes. Le Comité a tenu deux réunions sur cette question durant son examen du Budget des dépenses de 2007-2008.

Le 11 décembre 2007, le Comité a entendu le témoignage de Joe Wild, directeur exécutif, Politique stratégique, Priorités et planification ministérielles, Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), et celui de Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint au Cabinet par intérim, Personnel supérieur et projets spéciaux, Bureau du Conseil privé (BCP), au sujet de divers aspects de la mise en œuvre de la *Loi fédérale sur la responsabilité* (LFR) et plus précisément des postes et bureaux créés ou modifiés par cette loi.

M. Wild a donné un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la *Loi*. À ce jour, dix décrets du conseil ont fait entrer en vigueur tous les éléments de la *Loi fédérale sur la responsabilité* sauf deux. Dans les deux cas, les règlements nécessaires étaient en voie d'élaboration. Au cours des 12 mois qui ont suivi la promulgation, le gouvernement a également :

- pris trois règlements, six autres étant à divers stades de leur élaboration;
- reçu les résultats de quatre examens majeurs des politiques du gouvernement et de leur application;
- créé ou révisé cinq instruments de politique ou guides, plusieurs autres étant à l'étude;
- fait sept nominations du gouverneur en conseil, établi deux nouvelles instances de surveillance et ratifié un traité international majeur.

[6] Comité sénatorial permanent des finances nationales, 2008, Rapport final sur le Budget principal des dépenses de 2007-2008, Dixième rapport, mars 2008.

M. Wild a dit que la *Loi fédérale sur la responsabilité* et le Plan d'action renfermaient treize thèmes et a décrit les progrès réalisés à l'égard de chacun d'eux.

D'abord, il a dit que les mesures visant à réformer le financement des partis politiques avaient été pleinement mises en œuvre. Les modifications législatives pertinentes sont entrées en vigueur le 1er janvier 2007 et ces mesures sont maintenant administrées par le directeur général des élections.

Ensuite, il a ajouté que l'interdiction des donations secrètes à des candidats politiques avait été mise en œuvre, les dernières modifications législatives étant entrées en vigueur le 9 juillet 2007. Ce sont le directeur général des élections et la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique qui se chargent maintenant de l'application de cette interdiction.

En troisième lieu, M. Wild a déclaré que les mesures visant à renforcer le rôle du commissaire à l'éthique avaient été pleinement mises en œuvre, la nouvelle *Loi sur conflits d'intérêts* étant entrée en vigueur le 9 juillet 2007.

Il a précisé, en outre, que le gouvernement, aux termes du Plan d'action, s'était engagé, le 29 mars 2007, à publier un guide révisé à l'intention des ministres qui renferme des Lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques pour les ministres et les personnes nommées par le gouverneur en conseil. Ces principes et ces lignes directrices font partie des conditions de la nomination à ces postes.

Quatrièmement, il a dit que la disposition visant la création du poste de directeur parlementaire du budget pour assurer la transparence du processus budgétaire était entrée en vigueur au moment de la sanction royale. (Après la comparution de M. Wild, le gouvernement a annoncé la nomination de M. Kevin Page au poste de directeur parlementaire du budget.)

Cinquièmement, il a dit qu'étaient entrées en vigueur toutes les modifications législatives permettant aux parlementaires d'avoir plus d'influence sur la nomination des mandataires

du Parlement, de réviser le processus de nomination des directeurs du scrutin en vertu de la *Loi électorale du Canada*, de voir à la création d'une commission des nominations publiques et d'éliminer le droit à une nomination prioritaire au sein de la fonction publique pour le personnel d'un cabinet de ministre.

Sixièmement, il a dit qu'avaient été mises en œuvre la plupart des mesures d'assainissement du secteur des recherches sur l'opinion publique et la publicité au gouvernement.

Il a dit au Comité que des modifications législatives et politiques avaient été apportées pour exiger un rapport par écrit dans les marchés de sondage d'opinion publique, qu'un règlement sur les marchés de recherche sur l'opinion publique était entré en vigueur le 7 juin 2007 afin de prescrire la forme et le contenu des marchés et des rapports et d'exiger que des rapports soient fournis à Bibliothèque et Archives Canada, et que tous les ministères et organismes avaient reçu des instructions afin d'effectuer des vérifications fondées sur le risque pour leurs activités et leurs processus de publicité et de recherche sur l'opinion publique.

Il a de plus informé le Comité qu'un conseiller indépendant avait été nommé par le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour effectuer un examen de la recherche sur l'opinion publique. Il a dit qu'un rapport avait été présenté au ministre des Travaux publics et que le gouvernement était en train de préparer sa réponse.

Septièmement, en ce qui concerne la protection des dénonciateurs, M. Wild a informé le Comité que les dispositions de la *Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles* étaient entrées en vigueur le 15 avril 2007.

Huitièmement, M. Wild a informé le Comité que toutes les modifications proposées à la *Loi sur l'accès à l'information* étaient entrées en vigueur. Ainsi, la *Loi sur l'accès à l'information* s'applique maintenant aux agents du Parlement, aux cinq fondations

instaurées en vertu d'une loi fédérale, aux sept autres sociétés d'État mères et à toutes les filiales des sociétés d'État.

Neuvièmement, M. Wild a informé le Comité que les modifications visant à renforcer le pouvoir du vérificateur général avaient été mises en œuvre et que l'on rédigeait actuellement des dispositions réglementaires pour soutenir le vérificateur général lorsqu'il fait enquête sur l'utilisation des fonds provenant des ententes de financement fédéral.

Dixièmement, M. Wild a informé le Comité qu'avaient été mises en œuvre les dispositions visant le renforcement de la vérification et de la responsabilisation au sein des ministères. Les administrateurs généraux ont été désignés comme administrateurs des comptes aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, des modifications législatives ont été apportées aux structures de gouvernance des sociétés d'État et une nouvelle infraction a été créée pour les fraudes mettant en cause des fonds publics.

Onzièmement, M. Wild a informé le Comité que les dispositions relatives à la création du poste de directeur des poursuites publiques étaient entrées en vigueur à la date de la sanction royale.

Le douzième thème concernait la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption. M. Wild a informé le Comité que le Canada avait ratifié la Convention le 2 octobre 2007.

Le thème treize portait sur l'assainissement de la passation des marchés du gouvernement. M. Wild a informé le Comité que plusieurs éléments de ce thème avaient été mis en œuvre, notamment l'intégration d'une déclaration de principe générale sur la passation des marchés dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* et l'adoption, le 19 septembre 2007, d'un nouveau Code de conduite en matière d'approvisionnement.

M. Wild a dit que deux importantes mesures n'avaient pas encore été mises en œuvre : la première concernait les dispositions législatives créant le poste d'ombudsman de l'approvisionnement, où se poursuit le travail de rédaction des règlements voulus.

L'autre concernait la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes,* où se poursuivait également le travail de rédaction des règlements voulus.

Pour sa part, M. O'Sullivan a présenté au Comité une rapide mise à jour sur un certain nombre de nominations du gouverneur en conseil à des postes créés par la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Plus particulièrement :

- La commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Mary Dawson, a été nommée le 9 juillet 2007;
- La commissaire à l'intégrité du secteur public, Christiane Ouimet, a été nommée le 12 juin 2007;
- Le 10 septembre 2007, le gouvernement a nommé l'ombudsman de l'approvisionnement désigné, Shahid Minto.

M. O'Sullivan a ajouté que les processus de sélection étaient en marche pour le directeur des poursuites pénales et le directeur parlementaire du budget. Quant à la désignation d'un commissaire au lobbying, M. O'Sullivan a précisé qu'elle serait faite une fois que le processus réglementaire aura été complété et que la loi aura été mise en œuvre.

Afin d'examiner plus à fond le processus d'établissement de ces nouveaux postes, le Comité a entendu des témoignages supplémentaires au début du printemps 2008. Ces témoignages sont examinés ci-dessous.

LE COMMISSAIRE AUX NOMINATIONS PUBLIQUES

La *Loi fédérale sur la responsabilité* dispose que le gouvernement peut constituer la Commission, chargée de surveiller les processus de sélection des candidats à des nominations du gouverneur en conseil aux conseils, commissions, sociétés d'État et autres organismes et en faire rapport. Le Secrétariat de la Commission des nominations publiques a été mis sur pied par décret du conseil le 21 avril 2006, avant l'adoption et l'entrée en vigueur de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Toutefois, le 16 mai 2006, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a rejeté la nomination de M. Morgan au poste de président. Le gouvernement n'a pas doté le poste depuis que la Loi a été promulguée. Le Secrétariat prévoit des dépenses d'environ 1,07 million de dollars pour 2008-2009 et au-delà, mais il ne peut pas exécuter le mandat de la Commission en l'absence d'un commissaire. Actuellement, le Secrétariat a deux employés à temps plein bien que le Budget principal des dépenses prévoie jusqu'à 4 ETP.

Les nominations à des postes qui auraient pu relever du mandat de la Commission des nominations publiques continuent d'être traitées par le Conseil privé suivant la procédure habituelle.

Naturellement, le Comité est déçu que ce poste demeure vacant. Il espère sincèrement que le gouvernement va finaliser la mise en œuvre de cet important élément de la *Loi fédérale sur la responsabilité* en nommant commissaire aux nominations publiques. Le Comité estime que ce poste fait partie des mesures importantes pour rendre les opérations gouvernementales plus transparentes. Le Comité craint en outre que l'administration d'un Secrétariat en l'absence d'un commissaire ne constitue un gaspillage de l'argent du contribuable.

LE DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET[7]

La LFR crée le poste de directeur parlementaire du budget (DPB) au sein de la Bibliothèque du Parlement. Le gouvernement a créé ce poste pour accroître la transparence dans le cadre de planification budgétaire gouvernemental et permettre au Parlement de tenir davantage le gouvernement responsable de ses actes. Le DPB a pour mandat de fournir aux deux chambres et à certains comités parlementaires des analyses objectives des prévisions budgétaires du gouvernement et d'évaluer le coût financier des projets de loi privés émanant de parlementaires et des initiatives parlementaires. Le 12 février 2008, M. William Young, bibliothécaire parlementaire, a examiné le rôle et le mandat du DPB, qui sont énoncés dans la *Loi*. Il a ensuite expliqué au Comité les mesures prises jusque-là pour créer le poste, notamment de vastes consultations dans les milieux de la fonction publique qui devront entretenir une étroite collaboration avec le DPB. Une fois rédigée la description de poste, le Bureau du Conseil privé en a établi la classification, et l'échelle salariale a été fixée en conséquence. À partir de là, on a lancé à l'échelle nationale une recherche de candidats. Il s'agissait de fournir les noms de trois candidats qui pourraient être recommandés au leader du gouvernement à la Chambre des communes, comme la *Loi* l'exige. Le DPB est ensuite désigné par le gouverneur en conseil par commission sous le grand sceau et occupe son poste pour un mandat renouvelable d'au plus cinq ans.

Même si le comité de sélection a pu trouver des candidats qu'il pouvait recommander au leader du gouvernement, aucun d'entre eux n'était prêt à accepter le poste aux niveaux de classification et de traitement prévus. M. Young a expliqué que, après avoir discuté avec des hauts fonctionnaires, anciens ou toujours en poste, il avait l'impression que la classification du poste n'était pas assez élevée et que le titulaire aurait du mal à interagir efficacement avec les administrateurs des divers ministères dont la coopération lui serait nécessaire pour pouvoir s'acquitter des fonctions de DPB. C'est pourquoi les candidats répugnaient à ce que leur nom soit présenté.

---

[7] Pour de plus amples informations, se reporter à la publication intitulée *Survol de la Bibliothèque du Parlement*, février 2008.

M. Young a expliqué qu'il attendait la décision du gouvernement, qui avait été saisi du problème. Le Comité s'inquiétait du retard à combler un poste qui revêt une grande importance si on veut faciliter le travail des parlementaires. Il a donc recommandé, dans son rapport final sur le Budget principal des dépenses de 2007-2008, que la classification du poste de directeur parlementaire du budget soit relevée.

Le 16 avril 2008, le directeur parlementaire du budget, M. Kevin Page, et le bibliothécaire parlementaire, M. William Young, ont comparu ensemble pour donner d'autres précisions au Comité. Durant cette réunion, M. Marc O'Sullivan, du BCP, a répondu à la recommandation du Comité en disant que la classification du poste ne pouvait pas être relevée puisque le niveau suivant serait égal à celui de bibliothécaire parlementaire et que les règles ne permettent pas qu'un poste soit classifié au même niveau que celui dont il relève, et encore moins à un niveau supérieur à ce dernier. Le BCP a alors décidé de ne pas modifier la classification, mais d'offrir un traitement plus élevé à M. Page. Le BCP réévaluera la situation dans l'année à venir. Le Comité reviendra éventuellement sur la question.

M. Page a été désigné directeur parlementaire du budget le 25 mars 2008 pour un mandat de cinq ans. Fonctionnaire de carrière, M. Page a travaillé au ministère des Finances, au Secrétariat du Conseil du Trésor et au Bureau du Conseil privé, où on lui a confié des dossiers liés aux prévisions, aux politiques et aux dépenses budgétaires.

Les sénateurs s'intéressaient à plusieurs aspects de son poste et aux nombreux défis qu'il lui faudra relever dans l'année qui vient. Ils se demandaient notamment si son organisation pourrait faire face avec efficacité aux questions liées à l'environnement et au sexisme dans la politique économique, aux répercussions régionales des politiques et programmes gouvernementaux ainsi qu'à la hausse prévue de la demande pour ses services de la part des parlementaires et aux autres préjugés susceptibles de survenir dans l'exercice de ses fonctions. À propos de préjugés, M. Page a expliqué qu'il lui importait que les membres du Comité des finances nationales et les autres parlementaires soient à

l'aise avec lui comme DPB. « Il faut, a-t-il déclaré, que la confiance s'accompagne d'avis et conseils professionnels, impartiaux et compétents pour que je sois un serviteur efficace du Parlement. » À cet égard, il a noté qu'en tant que DPB, il préservera la tradition de la Bibliothèque du Parlement consistant à fournir des avis indépendants et non partisans.

En ce qui a trait aux problèmes liés à l'environnement, à l'égalité des sexes et aux études sur l'impact économique régional, le DPB entend se donner les moyens de faire face aux questions économiques émergentes, mais n'a pas précisé comment. Il compte utiliser toutes les ressources à sa disposition le plus efficacement possible, mais il reconnaît qu'il faudra à son bureau un certain temps avant d'être pleinement opérationnel. Entre-temps, il veut tirer parti des ressources disponibles à la Bibliothèque et dans les ministères et organismes fédéraux au moyen de demandes de renseignement et par l'entremise d'intervenants externes désireux de servir les Canadiens. Il compte collaborer avec le ministère des Finances et les prévisionnistes du secteur privé pour s'assurer que les parlementaires comprennent et examinent de manière satisfaisante les perspectives économiques et financières et les risques y afférents ainsi que les incidences de la planification financière et des choix budgétaires.

Enfin, à propos de la hausse de la demande pour ses services, M. Page a reconnu que sa capacité de fournir ses services en temps utile risquait effectivement d'être mise à mal. Il a déclaré espérer que les parlementaires et en particulier les comités qu'il est chargé d'aider pourront lui fournir des orientations à ce sujet.

Les prévisions budgétaires du DPB s'élevaient à 250 000 $ dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2006-2007. Dans sa requête relative au Budget principal des dépenses de 2008-2009, la Bibliothèque a demandé 1,9 million de dollars pour 2008-2009 et calcule qu'il en faudra 2,8 millions en 2009-2010 pour la mise en œuvre des fonctions du DPB.

Le DPB n'est pas tenu par la loi de faire rapport à l'une ou l'autre chambre du Parlement. Cependant, la Bibliothèque du Parlement, qui relève des Présidents du Sénat et de la Chambre des communes, dépose un rapport annuel au Parlement, lequel pourrait inclure un rapport du DPB. Lors de sa comparution devant le Comité, le DPB a déclaré prévoir que son bureau produira un certain nombre de publications régulières qui pourraient former la base d'un dialogue permanent entre lui et les comités parlementaires qu'il est chargé d'aider.

L'OMBUDSMAN DE L'APPROVISIONNEMENT[8]

L'ombudsman de l'approvisionnement est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Il doit présenter un rapport annuel sur ses activités et ses constatations au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC), qui le déposera à la Chambre et au Sénat. M. Shahid Minto a été nommé en septembre 2007 au poste d'ombudsman de l'approvisionnement désigné, après un concours lancé à l'échelle nationale. Le poste est « désigné » parce que le règlement qui décrit l'ensemble des devoirs et fonctions de l'ombudsman n'a pas encore été publié, ce qui devrait se faire vers la fin du printemps 2008. Dans l'intervalle, M. Minto n'est pas habilité, par la loi ou autrement, à s'acquitter de sa charge. Sa tâche consiste pour le moment à définir le mandat de l'ombudsman de l'approvisionnement et à organiser son bureau. Quand il a créé le poste d'ombudsman de l'approvisionnement, le gouvernement avait l'intention d'adopter un code de conduite destiné aux fonctionnaires et aux fournisseurs, et d'inscrire dans les contrats des dispositions relatives à l'intégrité. L'ombudsman de l'approvisionnement devrait disposer d'un budget annuel d'environ 5 millions de dollars.

La création de ce poste et d'autres mesures proposées dans le Plan d'action visent à veiller à ce que le processus d'approvisionnement soit libre d'ingérence politique et à ce qu'il y ait un processus clair pour régler les plaintes présentées par des fournisseurs éventuels.

---

[8] Pour en savoir plus, voir http://news.gc.ca/web/view/fr/index.jsp?articleid=350369.

Lors de l’audience que le Comité a tenue le 12 février, M. Minto a expliqué que la *Loi fédérale sur la responsabilité* prévoit la nomination d'un ombudsman de l'approvisionnement qui exercera ses fonctions indépendamment des ministères, en vue de promouvoir l'équité, l'ouverture et la transparence des processus d'approvisionnement fédéraux. Le mandat du Bureau, qui dépendra en fin de compte de la version définitive du règlement, comporte quatre volets :

1. effectuer des examens des pratiques en matière d'approvisionnement des ministères et organismes et élaborer des recommandations détaillées visant à améliorer l'équité, l'ouverture et la transparence des marchés publics;

2. répondre aux plaintes des fournisseurs concernant l'attribution et l'administration des marchés. En ce qui concerne les plaintes ayant trait à l'attribution des marchés, le mandat est limité aux marchés d'une valeur maximale de 25 000 $ pour des biens et de 100 000 $ pour des services. En outre, le Bureau peut traiter les plaintes portant sur l'administration des marchés sans limite de valeur monétaire;

3. créer d'autres mécanismes de règlement des différends qui pourraient permettre au gouvernement et aux fournisseurs d'éviter des poursuites coûteuses en cas de conflits;

4. sur demande du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, exécuter d'autres tâches ou fonctions qui ont trait aux pratiques des ministères en matière d'approvisionnement.

M. Minto a signalé que la *Loi fédérale sur la responsabilité* ne lui donne pas le pouvoir d’examiner l'acquisition de locaux par crédit-bail, bail-achat ou simple achat. Le mandat est axé sur l'examen des acquisitions de biens et de services, notamment des marchés de construction. Il a rappelé au Comité que l'ombudsman de l'approvisionnement n'élaborera

aucune politique et qu'il incombera aux administrateurs généraux de mettre en œuvre ses recommandations.

Depuis sa nomination, l'ombudsman a fait en sorte que son bureau soit fin prêt lorsque le règlement entrera en vigueur. Il a aussi travaillé à l'élaboration des versions préliminaires de normes, de critères et de procédures ayant trait aux différents aspects de son mandat. Son personnel a élaboré le contenu du site web ainsi que des outils de communication et des programmes de rayonnement visant à faire connaître ses services et à en faciliter l'accessibilité. Il travaille en étroite collaboration avec des représentants du ministère de la Justice afin de mettre sur pied les autres mécanismes de règlement des différends. Enfin, il a revu le règlement proposé concernant l'ombudsman de l'approvisionnement, et fourni des analyses et des observations détaillées au gouvernement.

L'ombudsman a estimé important de souligner ce qu'il considère comme un point clé : « Comment pouvons-nous faire en sorte que le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement exerce – et soit perçu comme exerçant – ses fonctions d'une manière indépendante et neutre? » Pour répondre à cette question, il a précisé que le gouvernement a déjà adopté une série de mesures afin de garantir l'indépendance et la pérennité du bureau – comme la sélection de l'ombudsman par un concours annoncé à l'échelle nationale, une nomination faite par voie de décret et l'octroi d'un budget de démarrage et de fonctionnement raisonnable. La *Loi fédérale sur la responsabilité* n'en dispose pas moins que l'ombudsman doit remettre un rapport annuel au ministre de TPSGC.

De plus, le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement n'a pas été constitué en tant qu'entité distincte aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Son financement provient de crédits de TPSGC. Par conséquent, les responsabilités du sous-ministre en matière de gestion des fonds publics, de biens immobiliers et de ressources humaines, ainsi que son rôle d'agent comptable principal s'étendent au Bureau.

Lors de l’audience, M. Minto a expliqué que des discussions sont actuellement en cours dans le but de faire respecter les rôles et responsabilités propres au sous-ministre et à l'ombudsman de l'approvisionnement. Les deux parties signeront prochainement un protocole d'entente à cet égard. Pour mieux garantir l’indépendance de l’ombudsman, le Bureau utilisera ses propres ressources pour élaborer ses produits de communication et ses rapports. Il consulte actuellement le ministère de la Justice pour trouver le meilleur moyen d’obtenir des services juridiques indépendants.

Les sénateurs se sont intéressés à plusieurs aspects du mandat et du rôle de l’ombudsman de l’approvisionnement. Pour répondre à leurs questions, M. Minto a fourni des précisions et des éclaircissements. Les sénateurs étaient particulièrement préoccupés par les plafonds, jugés insuffisants, de 25 000 $ pour les marchandises et de 100 000 $ pour les services, dans le cas des plaintes visant l’attribution des marchés. M. Minto a expliqué que ces plafonds avaient été fixés parce que la *Loi* semble chercher à éviter que son mandat ne recoupe celui du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE), lequel est chargé d'étudier les plaintes relatives à des contrats d'une valeur supérieure à ces plafonds. D’après lui, on a jugé qu'il y avait un manque à combler, puisque personne ne s'occupait des plaintes relatives à l'octroi de marchés d'une valeur inférieure au seuil du TCCE. Les sénateurs ont fait remarquer que le rôle du TCCE se situait au niveau international, non pas national. Étant donné que les entreprises canadiennes ne semblent pas avoir la possibilité de porter plainte au sujet de l’attribution de marchés d’une valeur supérieure aux plafonds existants, le Comité a recommandé dans son Rapport final sur le budget des dépenses 2007-2008 que le gouvernement relève les valeurs plafonds des marchés que l’ombudsman de l’approvisionnement peut examiner.

Les sénateurs se sont également inquiétés de ce que *Loi fédérale sur la responsabilité* ne donne pas au Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement le pouvoir de passer en revue l'acquisition de locaux au moyen d'un crédit-bail, d'un bail-achat ou d'un simple achat. Ce sont là des opérations importantes du gouvernement fédéral qui prêtent souvent à controverse. Le comité a donc aussi recommandé dans son rapport final sur le budget

des dépenses 2007-2008 que l'ombudsman de l'approvisionnement ait le pouvoir d'examiner l'acquisition de locaux fédéraux par crédit-bail, bail-achat ou simple achat.

Le 15 avril, l'honorable Michael Fortier, ministre de TPSGC, a donné suite à ces recommandations en déclarant que le gouvernement souhaitait fournir un recours aux fournisseurs visés par des contrats d'une valeur inférieure au minimum du TCCE. Il a rappelé au Comité que près de 200 000 contrats portent sur des sommes inférieures à 25 000 $. Selon lui, l'ombudsman s'occupera désormais d'un grand nombre de contrats. Le gouvernement n'a pas l'intention pour le moment d'accroître la sphère de compétence de l'ombudsman pour que son bureau puisse revoir les contrats d'une valeur plus grande.

Pour ce qui est de revoir l'acquisition de locaux fédéraux par crédit-bail, bail-achat ou simple achat, le ministre a expliqué que le gouvernement souhaitait en gros emboîter le pas au TCCE, c'est-à-dire que les contrats qui devraient relever de ce dernier continueraient de lui être renvoyés. Et l'ombudsman de l'approvisionnement s'occuperait de ceux qui ne pourraient être revus par le TCCE. Ni l'un ni l'autre n'aurait le pouvoir d'examiner les locaux fédéraux acquis par crédit-bail, bail-achat ou simple achat.

Le ministre a bien tenté d'expliquer les motifs de la limitation des pouvoirs d'examen de l'ombudsman, mais certains sénateurs sont restés insatisfaits et auraient souhaité que l'on confère au bureau de l'ombudsman un plus grand pouvoir d'examen des contrats de crédit-bail et des contrats d'approvisionnement d'une valeur supérieure à celle prévue dans la Loi.

Certains sénateurs ont souligné que l'indépendance est une notion importante commune aux divers postes créés. Ils sont d'avis que, pour qu'une personne comme l'ombudsman de l'approvisionnement jouisse d'une certaine crédibilité auprès des fournisseurs de l'État, il faut qu'il soit perçu comme indépendant et le soit dans les faits. Les fournisseurs doivent être convaincus que leurs plaintes seront traitées avec équité et objectivité. Le ministre a assuré au Comité que l'indépendance de l'ombudsman de l'approvisionnement serait manifeste. Tout d'abord, parce que la personne choisie pour combler le poste a

d'impressionnants états de service et une grande expérience de la comptabilité et de l'examen de contrats. Deuxièmement, la Loi donne à l'ombudsman de l'approvisionnement le pouvoir de se pencher sur les contrats et de revoir ces derniers ainsi que les plaintes. Enfin, l'ombudsman a également la capacité de participer aux autres mécanismes de règlement des différends et d'aider les fournisseurs qui ont réussi à obtenir un contrat du gouvernement fédéral, sans tenir compte du seuil, et qui ne peuvent se faire payer ou qui ont des difficultés avec le contrat en cours.

Un autre élément servant à définir le degré d'indépendance de l'ombudsman de l'approvisionnement par rapport au gouvernement est l'émission de rapports publics. Des sénateurs ont interrogé le ministre à propos des dispositions de la Loi qui obligent le gouvernement à rendre publics les rapports annuels et spéciaux sur les activités de l'ombudsman de l'approvisionnement. Le ministre a précisé que la Loi prévoit seulement que l'ombudsman doit présenter un rapport annuel au Parlement par l'entremise du ministre. C'est le seul rapport que l'ombudsman est tenu de présenter aux termes de la Loi. Des sénateurs se sont demandé si cela assurerait une transparence suffisante des activités du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement.

Le Comité est d'avis que les autres rapports de l'ombudsman au ministre devraient être rendus publics, un peu comme c'est le cas pour le Bureau de l'ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes, dont le rapport annuel et les rapports spéciaux au ministre de la Défense nationale sont des documents publics.

SERVICE DES POURSUITES PÉNALES DU CANADA[9]

Le directeur des poursuites pénales (DPP) est nommé par le gouverneur en conseil sur recommandation du procureur général. Il incombe à ce dernier de constituer un comité de sélection comptant un représentant de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, un représentant de chacun des partis reconnus à la Chambre des communes, le sous-ministre de la Justice, le sous-ministre de la Sécurité publique et de la Protection

[9] Pour en savoir plus sur le DPP et le SPPC, voir http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra.

civile et une personne de son choix. Il importe de signaler que le procureur général aurait quand même participé indirectement à la sélection initiale des candidats, puisque le comité de sélection compte deux sous-ministres et une personne de son choix. Le nom du candidat retenu est soumis à l'approbation d'un comité parlementaire désigné ou établi pour la circonstance. Après l'approbation du comité parlementaire, le procureur général doit recommander la nomination du candidat choisi; si le comité ne donne pas son aval, le procureur général devra lui soumettre une des deux autres candidatures recommandées.

Brian J. Saunders est le directeur des poursuites pénales par intérim depuis le 12 décembre 2006, date à laquelle la partie 3 de la *Loi fédérale sur la responsabilité* est entrée en vigueur, créant le Bureau du directeur des poursuites pénales. Avant d'assumer ces fonctions, M. Saunders a occupé de nombreux postes au sein du ministère de la Justice, notamment celui de sous-procureur général adjoint (droit pénal), de sous-procureur général adjoint (Citoyenneté, Immigration et Sécurité publique) et d'avocat général principal et directeur général de la Section du contentieux des affaires civiles à Ottawa. M. Saunders possède une grande expérience des litiges mettant en cause le gouvernement fédéral, en particulier dans le domaine des droits de la personne, de la *Charte canadienne des droits et libertés* et du droit administratif.

Le DPP est à la tête du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC), organisme fédéral créé le 12 décembre 2006, lorsque la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*, partie 3 de la *Loi fédérale sur la responsabilité* est entrée en vigueur. Le SPPC assume les fonctions du procureur général du Canada dans l'exercice de son mandat relevant du droit pénal, en intentant des poursuites relativement à des infractions criminelles de compétence fédérale et en contribuant à renforcer le système de justice pénale.

À cet égard, le SPPC assume les fonctions de l'ancien Service fédéral des poursuites (SFP) du ministère de la Justice, tout en assumant des responsabilités supplémentaires en matière de poursuites relatives aux infractions de fraude prévues par la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi qu'aux infractions prévues par la *Loi électorale du Canada*. À la différence du SFP, qui était une composante du ministère de la Justice, le SPPC est

un organisme indépendant, qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du procureur général du Canada. Le DPP doit chaque année, au plus tard le 30 juin, faire rapport des activités de son bureau pour l'exercice précédent, sauf en ce qui concerne les procédures visées par la *Loi électorale du Canada* (art. 16). Le rapport est remis au procureur général, qui le dépose devant chacune des deux chambres du Parlement dans les 15 jours de séance qui suivent.

Le SPPC est chargé d'intenter des poursuites relatives aux infractions prévues aux termes de plus de 50 lois fédérales, et de conseiller les organismes chargés de l'application de la loi à l'égard des poursuites. Le SPPC s'occupe principalement de poursuites en matière de drogues, de crime organisé, de terrorisme, de droit fiscal, de blanchiment d'argent et de produits de la criminalité, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre et d'infractions au *Code criminel* dans les territoires ainsi que des poursuites relatives à un grand nombre d'infractions réglementaires. Le SPPC emploie environ 900 employés à temps plein, dont 500 poursuivants, et emploie plus de 810 avocats du secteur privé comme mandataires dans l'ensemble du Canada.

Selon le site web du SPPC, la création de l'organisme découle de la décision de rendre transparent le principe de l'indépendance de la fonction de poursuivant, libre de toute influence indue. Le SPPC a pour mandat de conseiller les organismes chargés de l'application de la loi à l'égard des poursuites et d'agir comme poursuivant dans le cadre de toutes les poursuites engagées par le procureur général du Canada pour le compte de l'État. Il est aussi chargé d'engager et de mener les poursuites pour le compte de l'État à l'égard des infractions visées par la *Loi électorale du Canada*.

Le SPPC rend compte au Parlement par l'entremise du procureur général du Canada. La *Loi sur le directeur des poursuites pénales* énonce que le DPP agit « sous l'autorité et pour le compte du procureur général ». Le rapport entre le procureur général et le DPP repose sur les principes du respect de l'indépendance de la fonction de poursuite et sur la nécessité d'une concertation pour les questions importantes pour la collectivité.

Les principaux pouvoirs, rôles et fonctions du DPP sont énoncés au paragraphe 3(3) de la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*. Il s'agit notamment :

1. d'engager et de mener les poursuites fédérales;
2. d'intervenir relativement aux affaires dans lesquelles des questions d'intérêt public sont soulevées qui pourraient avoir une incidence sur la conduite des poursuites ou des enquêtes connexes;
3. de donner des lignes directrices aux poursuivants fédéraux;
4. de conseiller de façon générale les organismes chargés de l'application de la loi ou les organismes d'enquête à l'égard des poursuites, ou d'enquêtes pouvant mener à des poursuites;
5. de communiquer avec les médias et le public relativement à toute question liée à l'introduction ou à la conduite des poursuites;
6. d'exercer les pouvoirs du procureur général relatifs aux poursuites privées et
7. d'exercer tout autre pouvoir ou d'assumer toute autre fonction que lui assigne le procureur général, compatible avec la charge de directeur des poursuites pénales.

Dans le cadre de l'exercice de ces responsabilités qui lui sont confiées par la Loi, le directeur est sous-procureur général du Canada. Sauf directive contraire écrite du procureur général, le directeur est habilité à rendre des décisions exécutoires et définitives afin d'engager des poursuites en vertu de lois fédérales. L'obligation faite au procureur général de mettre par écrit ses directives et de les faire publier dans la *Gazette du Canada* vise à assurer l'indépendance du directeur.

Le SPPC n'est pas un organisme d'enquête. Il intente des poursuites seulement lorsque des accusations ont été portées au terme d'une enquête par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ou un autre corps policier ou organisme d'enquête sur la contravention à une loi fédérale. Le SPPC conseille et aide les enquêteurs au stade de l'enquête, collaborant étroitement avec ceux-ci, en particulier dans les affaires liées au terrorisme, aux organisations criminelles, aux produits de la criminalité, au blanchiment d'argent, à la fraude sur les marchés financiers ainsi qu'aux « cas majeurs ».

Les sénateurs ont cherché à établir précisément le degré d'indépendance du DPP par rapport au procureur général. Ils ont posé de nombreuses questions pour établir la nature des relations qui unissent le SPPC et le ministre, la fréquence des réunions avec le personnel du ministre et les liens entre le SPPC et la police. M. Saunders a assuré au comité que tout était fait pour réduire au minimum l'influence que pourrait avoir le ministre ou son personnel sur les activités quotidiennes du SPPC. Il a cependant reconnu que, dans certains cas, le ministre doit intervenir pour des raisons d'intérêt national. La Loi prévoit de tels cas et M. Saunders est en train d'élaborer, en collaboration avec le bureau du ministre, les protocoles qui guideront de telles communications.

Le SPPC est actuellement logé dans le même immeuble que le ministère de la Justice. Il est toutefois question qu'il s'installe dans un immeuble distinct, mais pour le moment les deux entités utilisent des entrées différentes pour souligner leur autonomie. D'autres installations et équipements, comme le système informatique, devront être distincts de ceux du ministère de la Justice.

LE COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ DU SECTEUR PUBLIC[10]

Le commissaire à l'intégrité du secteur public est nommé par le gouverneur en conseil, par commission sous le grand sceau, après consultation du chef de chacun des partis reconnus au Sénat et à la Chambre des communes, suivie d'une approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes. Son mandat est de sept ans. Le gouvernement a créé cette fonction pour contribuer à susciter un environnement où tout employé ou citoyen canadien peut honnêtement et ouvertement divulguer un acte répréhensible perpétré au sein du gouvernement fédéral sans craindre des représailles.

Le 12 juin 2007, le premier ministre du Canada a annoncé la nomination de M^{me} Christiane Ouimet au poste de commissaire à l'intégrité du secteur public. Au moment de sa nomination, M^{me} Ouimet était sous-ministre déléguée de l'Agriculture et

[10] On peut trouver d'autres informations sur le site Web de l'Intégrité du secteur public Canada à http://www.psic-ispc.gc.ca/index.php?lang=fr.

de l'Agroalimentaire. Au long de ses 25 ans de carrière, M[me] Ouimet a acquis une expérience et un savoir-faire considérables dans les domaines de la vérification, des affaires réglementaires, ainsi que de la police et du contrôle d'application de la loi.

À titre de haut fonctionnaire du Parlement, le commissaire à l'intégrité du secteur public est responsable de l'application de la nouvelle *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, qui protège les fonctionnaires et les citoyens qui dénoncent des actes fautifs au sein de l'administration fédérale. Le commissaire mènera des enquêtes indépendantes sur les divulgations d'actes répréhensibles, produira des rapports afin de permettre aux organisations de prendre les mesures correctives qui s'imposent et présentera des rapports annuels et spéciaux au Parlement, par l'entremise du président de la Chambre des communes.

Le commissaire est habilité à mener des enquêtes et à tenter d'obtenir par conciliation une entente entre les parties. Toutefois, il n'a pas le pouvoir d'assurer l'observation de l'entente. En l'absence d'entente, le commissaire peut renvoyer l'affaire au nouveau Tribunal indépendant de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles. Le commissaire fait rapport de ses conclusions au Parlement s'il juge que l'allégation d'actes fautifs ou de mesures de représailles est fondée.

En plus des rapports présentés à la fin d'une enquête, le commissaire à l'intégrité du secteur public doit déposer un rapport annuel au Parlement. Il peut également présenter des rapports spéciaux sur toute question relevant de son mandat.

Lors de sa comparution devant le comité, M[me] Ouimet a expliqué que la *Loi* est une première législative en son genre. Il n'existe ailleurs dans le monde aucun ensemble de mesures législatives qui combinent un processus de dénonciation et une protection pour les dénonciateurs contre les mesures de représailles. Il s'agit d'un véritable défi, car le Commissariat explore un nouveau domaine du droit et de la politique où l'incertitude règne. Par conséquent, chaque décision pourrait constituer un précédent. Du même souffle, la Loi prescrit des échéanciers brefs et stricts.

Ces répercussions possibles expliquent probablement pourquoi le Commissariat préconise la prévention plutôt que l'enquête. D'ailleurs, une semaine après son entrée en fonction, la commissaire a invité tous les parlementaires à des consultations sur les répercussions de la nouvelle loi. Elle a tenu plus de 70 réunions bilatérales et 80 réunions de groupe avec d'anciens administrateurs généraux, des universitaires, des présidents de syndicats et des cadres intermédiaires, un peu partout au pays. L'objectif de ces réunions était d'expliquer le rôle et le mandat du Commissariat. D'après la commissaire, il y avait beaucoup de confusion autour du mandat du Commissariat, et il a donc fallu doubler les efforts pour éviter les chevauchements avec d'autres organisations ayant un mandat semblable.

M^{me} Ouimet a expliqué que le Commissariat élabore également un processus de règlement extrajudiciaire des différends qui pourrait s'appliquer dans certaines enquêtes. Elle a rappelé au Comité que la *Loi* comporte une disposition précise sur la conciliation dans les articles sur les mesures de représailles. Par conséquent, le Commissariat tentera de trouver la meilleure solution, au moindre coût, en espérant améliorer la réputation des institutions publiques.

En réponse aux questions concernant les activités en général, la commissaire a avisé le comité qu'au moment de l'établissement de l'organisation, elle avait introduit une procédure par laquelle, dès qu'il y a allégation de mesures de représailles, la commissaire est personnellement avisée, quelle que soit la mesure prise en bout de ligne.

Le budget du Commissariat s'élève maintenant à 6,5 millions de dollars. Pour l'instant, les ressources financières et autres suffisent pour les besoins actuels du Commissariat. Toutefois, la commissaire a expliqué au Comité qu'elle prévoit effectuer un examen après trois ans afin d'évaluer dans quelle mesure l'organisation répond aux attentes, de faire rapport sur la rapidité des enquêtes et des interventions, d'examiner la capacité du Commissariat et de mieux définir les besoins en matière de ressources. Dans sa première année d'activité, le Commissariat a reçu plus de 200 demandes de renseignements de

divers niveaux de la fonction publique. La grande majorité ne relevait pas de son mandat ni de sa compétence. La plupart des plaintes ou des demandes de renseignements portent sur des questions d'affaires privées, comme la dotation, la classification et les droits de la personne, qui ne relèvent pas du mandat du Commissariat. Ces plaintes sont redirigées vers l'organisation compétente. Il reste encore beaucoup de confusion dans la population sur le rôle du Commissariat à l'intégrité du secteur public.

COMMISSARIAT AU LOBBYING[11]

Le commissaire au lobbying est nommé par le gouverneur en conseil, par commission sous le grand sceau, après consultation du chef de chacun des partis reconnus au Sénat et à la Chambre des communes, suivie d'une approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes. Son mandat est de sept ans. Le Commissariat au lobbying remplace le Bureau du directeur des lobbyistes du ministère de l'Industrie. Au moment des audiences du comité, personne n'avait encore été nommé dans cette fonction, puisque les dispositions de la *Loi fédérale sur la responsabilité* établissant la fonction n'étaient pas encore en vigueur. En attendant, le Bureau du directeur des lobbyistes poursuit ses activités.

Le mandat du Bureau est de veiller à la transparence et à la responsabilité en matière d'activités de lobbying auprès des détenteurs d'une charge publique afin de contribuer à inspirer confiance dans l'intégrité du processus décisionnel du gouvernement. Au départ, le Bureau relevait du ministère de l'Industrie. Un pas de plus vers une plus grande autonomie du Bureau a été fait en février 2006, lorsque ce dernier a été transféré au portefeuille du président du Conseil du Trésor, en tant qu'entité indépendante, tandis que le gouvernement examinait et renforçait la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes (LEL).*

Des faiblesses dans la *LEL*, notamment le peu de conformité aux exigences d'enregistrement, le manque de divulgation d'information de la part des lobbyistes et, de

[11] Le Commissariat au lobbying n'est pas encore en fonction. Toutefois, on trouve de l'information sur le site Web du Bureau du directeur des lobbyistes à : http://www.orl-bdl.gc.ca/epic/site/lobbyist-lobbyiste.nsf/fr/accueil.

la part du Bureau, l'absence d'indépendance, des pouvoirs et des ressources nécessaires pour bien effectuer les enquêtes sur les infractions à la *LEL*, ont mené le gouvernement à établir le poste indépendant de commissaire au lobbying. La *Loi fédérale sur la responsabilité* remplace l'actuel Bureau du directeur de l'enregistrement des lobbyistes en créant un nouveau commissaire au lobbying, à titre de haut fonctionnaire du Parlement. La *Loi* confère également au commissaire des pouvoirs d'enquête étendus et le mandat d'assurer le respect de la nouvelle *Loi sur le lobbying* (anciennement la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*), en plus d'un mandat éducatif.

En 2007-2008, le Bureau a reçu 3,4 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses et a demandé 1,2 million de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2007-2008. En 2006-2007, le Bureau a reçu des crédits de 3,5 millions de dollars; et ses dépenses réelles se sont élevées à 3,1 millions de dollars. Le Bureau comptait alors 20 équivalents temps plein. On prévoit que les besoins en matière de ressources du Commissariat au lobbying seront semblables.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION

Le Comité éprouve plusieurs réserves au sujet de la mise en œuvre des charges créées ou modifiées par la *Loi fédérale sur la responsabilité.* Si les personnes nommées ou désignées dans l'intervalle pour organiser ces charges font preuve d'un enthousiasme encourageant devant les lourdes tâches qui les attendent, le Comité est déçu de constater que, près de 18 mois après la sanction royale, deux seulement des six charges ont un titulaire permanent (voir le tableau de l'annexe I). Or, ces charges contribueront grandement à améliorer la transparence et la reddition de comptes au gouvernement. Il importe donc de voir à la mise en œuvre complète de la Loi dans les meilleurs délais.

Le Comité s'inquiète notamment du fait que le poste de commissaire aux nominations publiques soit toujours vacant. Le Comité constate que le gouvernement n'a encore nommé aucun candidat au poste de commissaire et il

s'inquiète de l'absence de toute déclaration d'intention à ce sujet, craignant que le gouvernement ait renoncé à cette mesure. Il a en outre des réserves devant des demandes de financement de plusieurs millions de dollars pour une commission qui n'a jamais été établie.

En ce qui concerne l'indépendance financière, le comité croit que les activités des hauts fonctionnaires et des agents du Parlement devraient non seulement être à l'abri de l'influence qu'exerce le gouvernement parce qu'il tient les cordons de la bourse, mais elles doivent l'être tout autant en apparence. La responsabilité et la transparence à l'échelle fédérale seront bien servies si les titulaires de ces postes conservent un degré acceptable d'indépendance ou d'autonomie. Si le risque qu'un gouvernement sous-finance délibérément ces postes de façon à étouffer la critique n'est peut-être pas si grand, il faut éviter qu'une telle situation ne se produise. Le comité se réjouit donc des efforts déployés, par l'entremise du Groupe consultatif de la Chambre des communes sur le financement des hauts fonctionnaires du Parlement, pour tenter d'exercer une certaine surveillance sur le processus d'établissement des budgets de ces postes. Le comité reconnaît les principes constitutionnels selon lesquels toutes les dépenses doivent venir de la Couronne (c'est-à-dire du Cabinet) et avoir l'aval du Parlement, il croit aussi que le Parlement et les Canadiens ont le droit de savoir que leur gouvernement se comporte correctement. La création du Groupe permet apparemment d'assurer un juste équilibre entre l'obligation du gouvernement d'exercer un contrôle sur le processus budgétaire et la nécessité de fournir aux hauts fonctionnaires et aux agents du Parlement les ressources dont ils ont besoin pour pouvoir s'acquitter de leurs fonctions. Le comité invite le gouvernement à poursuivre le processus entamé avec la création du Groupe sur le financement des hauts fonctionnaires du Parlement et à l'étendre, si nécessaire, aux nouveaux postes créés par la LFR.

Enfin, le comité éprouvait des réserves au sujet des dispositions de la *Loi fédérale sur la responsabilité* concernant les rapports de l'ombudsman de l'approvisionnement puisqu'elles ne prévoient pas la publication de rapports

spéciaux, ce que déplore le comité. En fait, le comité estime que tous les rapports de l'ombudsman, de même que les rapports afférents aux autres charges créées ou modifiées par la *Loi fédérale sur la responsabilité* devraient être déposés au Parlement et rendus publics, sous réserve des exigences de secret, le cas échéant. En conséquence, le comité recommande :

RECOMMANDATION

Que tous les rapports des hauts fonctionnaires et agents du Parlement soient déposés à la Chambre des communes et au Sénat.

ANNEXE I – TABLEAU DES POSTES DE HAUT FONCTIONNAIRE ET D'AGENT DU PARLEMENT

Organisme	Fonctionnaire/agent du Parlement	Entrée en vigueur des dispositions pertinentes	Date de nomination	Règlements en vigueur
Bureau du budget parlementaire	Kevin Page	12 décembre 2006	25 mars 2008	Sans objet
Commissaire au lobbying	Vacant	Non en vigueur	Sans objet	Non
Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement	Vacant	Non en vigueur	Sans objet	Non
Commissaire aux nominations publiques	Vacant	12 décembre 2006	Sans objet	Sans objet
Directeur des poursuites pénales	Brian J. Saunders (par interim)	*Loi sur le directeur des poursuites pénales*, 12 décembre 2006	12 décembre 2006	Sans objet
Commissaire à l'intégrité du secteur public	Christiane Ouimet	*Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, 15 avril 2007, et *Loi sur les conflits d'intérêts* 9 juillet 2007.	12 juin 2007	Sans objet

ANNEXE II - LISTE DES TÉMOINS

Témoins ayant comparu devant le Comité dans le cadre de son étude de la mise en œuvre de la Loi fédérale sur la responsabilité (C-2)
39e législature, 2e session

Le mardi 11 décembre 2007 Fascicule no 3

Bureau du Conseil privé :

Cathy Hawara, directrice, Nominations et Processus de sélection

Marc O'Sullivan, secrétaire adjoint au Cabinet par intérim, Personnel supérieur et projets spéciaux

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Joe Wild, directeur exécutif, Politique stratégique, priorités et planification ministérielles

Le mardi 12 février 2008 Fascicule no 5

Bibliothèque du Parlement :

William R. Young, bibliothécaire parlementaire

Allan Darling, conseiller spécial principal, Projet du directeur parlementaire du budget

Jacques Sabourin, directeur général intérimaire, Service d'information et de recherche parlementaire

Bureau de l'Ombudsman de l'approvisionnement du Canada

Shahid Minto, ombudsman de l'approvisionnement désigné

Isabelle Deslandes, conseillère principale

Le mardi 8 avril 2008 Fascicule no 9

Commissariat à l'intégrité du secteur public :

Christiane Ouimet, commissaire

Wayne Watson, sous-commissaire

Joe Friday, avocat général

Le mercredi 9 avril 2008 Fascicule no 9

Service des poursuites pénales du Canada :

Brian Saunders, directeur des poursuites pénales par intérim

Chantal Proulx, directrice adjointe des poursuites pénales par intérim, Direction du litige réglementaire et de la justice pénale

George Dolhai, directeur adjoint des poursuites pénales par intérim, Direction du litige pénal et du crime organisé

Marc Fortin, directeur exécutif et avocat ministériel

Le mardi 15 avril 2008 Fascicule no 10

Comparaît :

L'honorable Michael Fortier, C.P., ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :

François Guimont, sous-ministre

Ian McLeod, avocat, Justice Canada

Le mercredi 16 avril 2008 Fascicule no 10

Bibliothèque du Parlement :

Kevin Page, directeur parlementaire du budget

William R. Young, bibliothécaire parlementaire

Bureau du Conseil privé :

Marc O’Sullivan, secrétaire adjoint au Cabinet par intérim, Personnel supérieur et projets spéciaux

Bureau du directeur des lobbyistes :

Michael Nelson, directeur des lobbyistes

Thursday, May 29, 2008 (afternoon meeting on subject-matter of Bill C-50)

Conseil national des chômeurs et chômeuses:

Pierre Céré, Spokesperson.

Canadian Institute of Actuaries:

Michel Bédard, Member, Task Force on Financing of Employment Insurance.

Canadian Council of Chief Executives:

David Stewart-Patterson, Executive Vice-President.

Canadian Federation of Independent Business:

Garth Whyte, Vice-President.

United Steelworkers — USW:

Erin Weir, Economist.

Canadian Restaurant and Food Services Association:

Joyce Reynolds, Executive Vice-President.

Canadian Federation of Students:

Amanda Aziz, National Chairperson.

Gairdner Foundation:

John Dirks, President.

Canadian Alliance of Student Associations:

Zach Churchill, National Director;

Lisa Fry, Policy and Research Officer.

University of British Columbia:

Ron Giammarino, Professor.

Le jeudi 29 mai 2008 (séance de l'après-midi sur la teneur du projet de loi C-50)

Conseil national des chômeurs et chômeuses :

Pierre Céré, porte-parole.

Institut canadien des actuaires :

Michel Bédard, membre, Groupe de travail sur le financement de l'assurance-emploi.

Conseil canadien des chefs d'entreprise :

David Stewart-Patterson, vice-président directeur.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :

Garth Whyte, vice-président.

Métallurgistes unis :

Erin Weir, économiste.

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants :

Amanda Aziz, présidente nationale.

Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires :

Joyce Reynolds, vice-présidente-directrice générale.

Gairdner Foundation :

John Dirks, président.

Alliance canadienne des associations étudiantes :

Zach Churchill, directeur national;

Lisa Fry, attaché politique et de recherche.

Université de la Colombie Britannique :

Ron Giammarino, professeur.

Wednesday, May 28, 2008 (evening meeting on Supplementary Estimates (A) 2008-2009)

Treasury Board of Canada Secretariat:

Alister Smith, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Brian Pagan, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Division.

Thursday, May 29, 2008 (morning meeting on subject matter of Bill C-50)

Department of Finance Canada:

Gérald Lalonde, Director, Tax Legislation Divison, Tax Policy Branch;

Lawrence Purdy, Senior Chief, Tax Legislation Divison, Tax Policy Branch;

Carlos Achadinha, Chief, Sales Tax Division, Alcohol, Tobacco and Excise Legislation, Tax Policy Branch;

Pierre Mercille, Chief, Sales Tax Division, GST Legislation, Tax Policy Branch;

Krista Campbell, Senior Chief, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Elisha Ram, Chief, Microeconomic Policy Analysis, Industry and Knowledge Economy Section, Economic Development and Corporate Finance;

Yves Giroux, Director, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Jeremy Rudin, General Director, Financial Sector Policy Branch, Economic Development and Corporate Finance;

Ross Firla, Economist, Resources, Energy and Environment.

Natural Resources Canada:

Robert Lomas, Special Advisor to the Director General, Minerals, Metals and Materials Policy Branch.

Human Resources and Social Development Canada:

Rosaline Frith, Director General, Canada Student Loans Program;

Louis Beauséjour, Director General, Employment Insurance Policy.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Joan Arnold, Senior Director, Insurance Benefits Programs Group.

(*Continued on previous page*)

Le mercredi 28 mai 2008 (séance en soirée sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2008-2009)

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Alister Smith, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Brian Pagan, directeur exécutif, Division des opérations et des prévisions de dépenses.

Le jeudi 29 mai 2008 (séance du matin sur la teneur du projet de loi C-50)

Ministère des Finances Canada :

Gérald Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Lawrence Purdy, chef principal, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Carlos Achadinha, chef, Division de la taxe de vente, Alcool, tabac et législation sur l'accise, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Mercille, chef, Division de la taxe de vente, Législation sur la TPS, Direction de la politique de l'impôt;

Krista Campbell, chef principal, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Elisha Ram, chef, Analyse des politiques microéconomiques, Section de l'industrie et de l'économie du savoir, Développement économique et finances intégrées;

Yves Giroux, directeur, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Jeremy Rudin, directeur général, Direction de la politique du secteur financier, Développement économique et finances intégrées;

Ross Firla, économiste, Ressources, énergie et environnement.

Ressources naturelles Canada :

Robert Lomas, conseiller spécial auprès de la directrice générale, Direction de la politique des minéraux, métaux et matériaux.

Ressources humaines et Développement social Canada :

Rosaline Frith, directrice générale, Programme canadien de prêts aux étudiants;

Louis Beauséjour, directeur général, Politique de l'assurance-emploi.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Joan Arnold, directrice principale, Groupe des programmes d'assurance.

(*Suite à la page précédente*)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Poste-payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, May 28, 2008 (afternoon meeting on subject matter of Bill C-50)

As individuals:

David Cohen, Immigration Lawyer;

James Bissett.

Chinese Canadian National Council:

Victor Wong, Executive Director.

STATUS NOW! — Campaign in Defence of Undocumented Immigrants:

Naveen P. Mehta, Lawyer, Director, Human Rights, Equity and Diversity.

Canadian Arab Federation:

Khaled Mouammar, President.

Chinese Canadian Community Alliance:

Tom Pang, Acting President.

Canadian Ethnocultural Council:

Peter Ferreira, President.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

Le mercredi 28 mai 2008 (séance de l'après-midi sur la teneur du projet de loi C-50)

À titre personnel :

David Cohen, avocat en droit de l'immigration;

James Bissett.

Conseil national des Canadiens chinois :

Victor Wong, directeur général.

STATUS NOW! — Campaign in Defence of Undocumented Immigrants :

Naveen P. Mehta, avocat, directeur, Droits de la personne, équité et diversité.

Canadian Arab Federation :

Khaled Mouammar, président.

Chinese Canadian Community Alliance :

Tom Pang, président intérimaire.

Conseil ethnoculturel du Canada :

Peter Ferreira, président.

(*Suite à la page précédente*)

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca